

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2009



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

1	PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS	3
1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	18

2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	31
2.1	Le Conseil d'administration	32
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	45
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	72
2.4	Le Comité Exécutif	74

3	ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2009	75
3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	76
3.2	Résultats par pôle / métier	77
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	85
3.4	Bilan	92
3.5	Compte de résultat	96
3.6	Événements récents	100
3.7	Perspectives	101

4	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009	103
4.1	Compte de résultat de l'exercice 2009	106
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	107
4.3	Bilan au 31 décembre 2009	108
4.4	Tableaux de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	109
4.5	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2009	111
4.6	Notes annexes aux États Financiers établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	112
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	244

5	PILIER 3	247
5.1	Champ d'application	248
5.2	Gestion des risques	252
5.3	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	252
5.4	Risque de crédit et de contrepartie	258
5.5	Risque de marché	269
5.6	Risque opérationnel	272
5.7	Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	275

6	INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX	281
6.1	États financiers de BNP Paribas SA	282
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la mise en distribution du dividende	312
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	313
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	314
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2009 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	317
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	318

7	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	321
7.1	Le développement des ressources humaines	322
7.2	Annexes NRE – Social	340
7.3	Annexes NRE – Environnemental	346

8	INFORMATIONS GÉNÉRALES	353
8.1	Documents accessibles au public	354
8.2	Contrats importants	354
8.3	Situation de dépendance	354
8.4	Changement significatif	354
8.5	Investissements	355
8.6	Actes constitutifs et statuts	355
8.7	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	364

9	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	367
9.1	Commissaires aux comptes	368

10	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	369
10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	370
10.2	Attestation du responsable	370

11	TABLE DE CONCORDANCE	371
-----------	-----------------------------	------------



BNP PARIBAS

Document de référence et rapport financier annuel **2009**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2010 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 371.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme	5
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
	Retail Banking	6
	Investment Solutions	9
	Corporate and Investment Banking	12
	BNP Paribas « Principal Investments »	14
	Klépierre	15
	BNP Paribas Fortis	15
	BGL BNP Paribas	17
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	18
	Le capital social	18
	Évolution de l'actionariat	19
	Le marché de l'action	20
	Le tableau de bord de l'actionnaire	22
	La création de valeur boursière	23
	Communication avec les actionnaires	24
	Le Comité de Liaison des Actionnaires	25
	Le dividende	26
	Évolution du dividende (en euros par action)	26
	Le nominatif chez BNP Paribas	27
	L'Assemblée générale des actionnaires	27
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	30

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Il est présent dans plus de 80 pays et compte plus de 200 000 collaborateurs, dont 160 000 en Europe, BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- la banque de détail, regroupant les ensembles opérationnels suivants :
 - Banque De Détail en France (BDDF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,
 - Personal Finance,
 - Equipment Solutions,
 - BancWest,
 - Réseaux Marchés Émergents ;

- le pôle Investment Solutions ;
- le pôle Corporate and Investment Banking (CIB).

L'acquisition de Fortis Banque et de BGL renforce les activités de banque de détail respectivement en Belgique et au Luxembourg ainsi que celles d'Investment Solutions et de Corporate and Investment Banking.

BNP Paribas SA est la maison mère du groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2005	2006	2007	2008	2009
Produit net bancaire (M€)	21 854	27 943	31 037	27 376	40 191
Résultat brut d'exploitation (M€)	8 485	10 878	12 273	8 976	16 851
Résultat net, part du Groupe (M€)	5 852	7 308	7 822	3 021	5 832
Bénéfice net par action (€) ⁽¹⁾	6,77	7,81	8,25	2,99	5,20
Rentabilité des capitaux propres ⁽²⁾	20,2 %	21,2 %	19,6 %	6,6 %	10,8 %

⁽¹⁾ Retraité des effets des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 2006 et 2009.

⁽²⁾ La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

CAPITALISATION BOURSIÈRE

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capitalisation boursière (Md€)	47,2	57,3	76,9	67,2	27,6	66,2

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME

Standard & Poors : AA, perspective négative – notation confirmée le 9 février 2010

Moody's : Aa2, perspective stable – notation révisée le 21 janvier 2010

Fitch : AA, perspective négative – notation confirmée le 9 juillet 2009

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6^e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg), pour créer un groupe européen leader dans la banque de détail, avec quatre marchés domestiques.

1.4 Présentation des pôles et des métiers

RETAIL BANKING

BNP Paribas a réalisé 45 % de ses revenus 2009 dans les activités de banque de détail, dans lesquelles il dispose d'une forte présence internationale, avec presque 4 000 agences hors de France – sur un total de 6 000 ⁽¹⁾ – et 250 000 points de contact avec la clientèle des métiers spécialisés dans le crédit aux particuliers et le financement d'équipement des entreprises. Au total, les activités de banque de détail du Groupe emploient plus de 119 000 personnes ⁽¹⁾ dans 52 pays, soit 59 % des effectifs du Groupe.

La banque de détail regroupe à la fois des réseaux d'agences (en France et en Italie, aux États-Unis et dans les marchés émergents) et des services financiers spécialisés. Elle s'articule autour de six Ensembles Opérationnels :

- Banque De Détail en France, la banque de réseau en France ;
- BNL bc, la banque de réseau en Italie ;
- BancWest, la banque de réseau aux États-Unis ;
- Réseaux Marchés Émergents, rebaptisé en décembre 2009 Europe Méditerranée, la banque de réseau dans le bassin méditerranéen et l'Europe centrale et orientale ;
- Personal Finance, regroupant les activités spécialisées de crédit à la consommation et de crédit immobilier ;
- Equipment Solutions, dédié au financement d'équipements pour les entreprises (Arval, BNP Paribas Lease Group).

Début 2009, le Groupe a réuni ces activités dans un dispositif global, BNP Paribas Retail Banking, dont les objectifs sont notamment les suivants :

- apporter aux clients les avantages d'un véritable dispositif mondial ;
- favoriser l'industrialisation des activités, la mutualisation des grands investissements, ainsi que les transferts de savoir-faire et d'innovation entre les réseaux bancaires et les métiers spécialisés dans le crédit aux particuliers et le financement d'équipement des entreprises ;
- favoriser le développement du Groupe dans ces métiers, par croissance externe comme par croissance organique ;
- développer les ventes croisées entre réseaux et métiers spécialisés du Retail Banking d'une part, et avec les autres pôles d'activité de BNP Paribas, Corporate and Investment Banking et Investment Solutions d'autre part.

Pour accompagner le développement de BNP Paribas Retail Banking, des missions centrales ont été créées, afin d'apporter leur expertise aux métiers, en prenant en charge des activités et des projets transversaux. Grâce à cette nouvelle organisation, les ensembles opérationnels ont fortement développé en 2009 leurs échanges et leurs projets communs,

notamment à l'initiative de Distribution, Marchés & Solutions (mission centrale chargée du développement commercial de Retail Banking), de Wealth Management Networks (mission centrale chargée du développement de la banque privée au sein des réseaux bancaires) et de Retail Banking Information Systems. Des communautés regroupant des collaborateurs de tous les ensembles opérationnels ont été mises en place afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et la diffusion des modèles du Groupe, notamment sur les thèmes de la distribution multicanal ou de la banque privée.

En 2010, les activités de banque de détail en Belgique et Luxembourg issues de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas respectivement rejoindront cet ensemble « Retail Banking ».

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque De Détail en France (BDDF) accompagne tous les clients dans leurs projets. Elle offre aux 6,5 millions de clients particuliers et banque privée, 565 000 clients professionnels et entrepreneurs et 22 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour améliorer sa proximité avec ses clients, le réseau de Banque De Détail en France renforce chaque année son maillage. Fin 2009, il comprend 2 245 agences dont plus de 1 300 équipées du concept « Accueil & Services » et 5 400 automates bancaires. Ce dispositif s'intègre désormais plus largement dans une organisation multi canal. BDDF est concentré sur des régions disposant d'un fort potentiel économique et avec notamment un taux de pénétration de 18 % ⁽²⁾ en Île-de-France. BDDF se caractérise par une présence forte sur les segments « upper affluent » parmi la clientèle de particuliers et par une position de premier plan sur le marché des entreprises avec un taux de pénétration de 38 % ⁽³⁾ sur les entreprises de plus de 50 salariés.

Ses 31 000 collaborateurs sont répartis principalement dans le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor, une société d'accompagnement en capital, BNP Paribas Développement et une société de télésurveillance, Protection 24.

Le rôle des conseillers, présents dans les agences, est renforcé afin de mieux répondre à l'attente des clients.

Le réseau est segmenté par type de clientèle :

- des agences dédiées aux particuliers, aux professionnels et entrepreneurs ;

⁽¹⁾ Hors Fortis.

⁽²⁾ Études marketing 2009 BNP Paribas BDDF, pourcentage de franciliens majeurs clients de BNP Paribas.

⁽³⁾ Études marketing 2009 BNP Paribas BDDF.

- 224 centres de banque privée, constituant le maillage le plus dense de banque privée en France⁽¹⁾ ;
- un dispositif unique de 27 centres d'affaires dédiés à la clientèle des entreprises, répartis sur tout le territoire, ainsi qu'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et d'un Cash Customer Services (CCS).

Ce dispositif est complété par un Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations. À partir de trois plates-formes situées à Paris, Orléans et Lille, le Centre de Relations Clients centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des courriels envoyés par les clients. En ce qui concerne les back-offices, le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes d'information s'accompagne d'un dispositif, sur tout le territoire, d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filière. À fin 2009, 63 agences de production sont en charge du traitement des opérations.

En complément d'un espace dédié à l'épargne sur bnpparibas.net (NetÉpargne), permettant de s'informer et de souscrire à des produits d'épargne de bilan et d'assurance-vie, un centre de contact « Net Crédit Immo » prend en charge en moins de 48 heures les demandes de crédit immobilier.

BDDF poursuit également son développement dans le domaine de la banque des particuliers grâce au dispositif multicanal avec des automates en agence, une consultation et une gestion des comptes sur Internet mobile et des alertes SMS, des nouveaux services et prêts en ligne ainsi que la création d'une banque en ligne : La Net agence.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL banca commerciale (BNL bc), 6^e banque italienne par son total de bilan⁽²⁾, est l'un des principaux acteurs du système bancaire et financier italien, constitué d'intermédiaires financiers d'envergure internationale du fait du mouvement de concentration entre les banques italiennes intervenu ces dernières années.

BNL bc propose une gamme large et complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, allant des plus traditionnels aux plus innovants. Son offre est structurée pour répondre, dans le cadre d'une approche fortement segmentée, à tous les besoins de sa base de clientèle, qui est considérable. Celle-ci comprend :

- environ 2,5 millions de clients particuliers et plus de 14 000 clients de banque privée (dénombrés par foyer) ;
- plus de 150 000 petites entreprises (dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions d'euros) ;
- plus de 27 000 entreprises de taille moyenne et grande ;
- 16 000 collectivités publiques territoriales et entités à but non lucratif.

Dans la banque de détail et la banque privée, BNL bc atteint un positionnement significatif dans les prêts à la clientèle (notamment dans les prêts à l'immobilier résidentiel, avec une part de marché de près de 7 %⁽³⁾), tout en consolidant sa part des dépôts (environ 3,5 %⁽³⁾) qui est largement supérieure à son taux de pénétration du marché en termes de nombre d'agences (2,3 %⁽³⁾).

Les liens de BNL bc avec les grandes entreprises et les collectivités locales constituent un autre atout pour la banque, qui revendique dans ces segments une part de marché respectivement d'environ 5 % et 6 %⁽³⁾, avec un savoir-faire reconnu dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage (la filiale spécialisée Ifitalia occupe le troisième rang en Italie en termes d'encours de crédit⁽⁴⁾).

BNL bc a déployé un modèle de distribution conçu pour accroître le contact direct avec ses clients, renforcer le rôle central et la flexibilité du réseau de vente et améliorer la communication en matière de politiques commerciales tant en termes de produits innovants que traditionnels. Dans une démarche de distribution multicanal, le réseau est organisé en cinq régions (« *direzioni territoriali* ») avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque privée « Retail & Private Banking » d'une part, et la banque des entreprises « Corporate Banking » d'autre part :

- 104 groupes de banque de détail, avec près de 810 agences ;
- 29 centres de banque privée ;
- 20 centres d'affaires avec 52 agences gérant les portefeuilles de PME, grandes entreprises et collectivités locales et secteur public.

En outre, l'Italie compte 5 Trade Centers pleinement opérationnels. Ceux-ci offrent aux entreprises une plate-forme de produits, de services et de solutions pour leurs activités transfrontalières, en complément du réseau international de BNP Paribas, qui opère avec 100 autres centres dans 55 pays. En outre, le réseau d'« Italian Desks » permettant d'accompagner les entreprises italiennes dans leurs opérations à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements directs en Italie assure à présent la couverture de 11 pays, principalement autour du Bassin méditerranéen.

L'offre multicanal est complétée par plus de 1 800 guichets automatiques et 26 000 terminaux points de vente, ainsi que par des services bancaires par téléphone et Internet, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

La Banque s'appuie par ailleurs sur des services administratifs spécialisés au niveau régional, qui sont en liaison étroite avec le réseau de distribution. Ils mettent en œuvre un modèle centré sur l'amélioration de la satisfaction des clients, tant internes qu'externes, en assurant des services de qualité et efficaces et en contribuant à l'amélioration de la gestion des risques opérationnels.

BANCWEST

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de BancWest Corporation, société issue du rapprochement intervenu en 1998 entre Bank of the West et First Hawaiian Bank et dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin 2001. BancWest a procédé depuis à diverses acquisitions dont la dernière en date est Commercial Federal Corporation, acquise en décembre 2005.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules

⁽¹⁾ Source interne.

⁽²⁾ Source : Estimations internes fondées sur les informations financières publiées au 30 septembre 2009.

⁽³⁾ Source : Données internes et statistiques de la Banque d'Italie au 30 septembre 2009.

⁽⁴⁾ Source : Données internes et Assifact au 30 septembre 2009.

de loisirs, des communautés religieuses, financements bonifiés aux PME, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché de près de 40 % en termes de dépôts ⁽¹⁾, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Au total, avec 11 200 collaborateurs, forte d'un réseau de 752 agences et d'un total de bilan de près de 74 milliards de dollars au 31 décembre 2009, BancWest dispose aujourd'hui de quelque 5 millions de comptes clients. Elle se place désormais, par les dépôts, au 7^e rang ⁽¹⁾ des banques commerciales de l'ouest des États-Unis.

RÉSEAUX MARCHÉS ÉMERGENTS

Le changement de dénomination de « Réseaux Marchés Émergents » en « Europe Méditerranée » traduit le recentrage de la stratégie de BNP Paribas sur les pays à potentiel élevé de l'Europe centrale et orientale (région de 80 millions d'habitants), de la Turquie (76 millions d'habitants) et du Bassin méditerranéen (bassin de 160 millions d'habitants).

Europe Méditerranée (EM) opère au travers d'un réseau de 1 803 agences (dont 785 en Europe centrale et orientale, 347 en Turquie, 525 sur le bassin méditerranéen, mais aussi 77 en Afrique, 61 dans les DOM TOM et 8 dans le Golfe). Le métier compte 5,1 millions de clients particuliers, professionnels, et entreprises servis par 28 880 collaborateurs. L'intégration avec BNP Paribas Fortis apporte une présence significative en Pologne et devrait renforcer la présence du Groupe de façon significative en Turquie. Europe Méditerranée est également présent en Asie à travers deux partenariats avec des banques locales en Chine et au Vietnam.

La nouvelle organisation vise à recentrer le pilotage sur des régions à haut potentiel, accélérer le développement commercial et renforcer la gestion du risque de crédit et de liquidité, notamment grâce à la promotion d'une présence multi-pôles sur l'ensemble du périmètre. En effet, ces réseaux avec leur base de clientèle en forte croissance constituent une plateforme de distribution unique pour l'ensemble des métiers du Groupe : partenariats avec Personal Finance, distribution de produits structurés par CIB, intégration au réseau de Trade Centers de CIB, création d'une joint-venture avec la Banque Privée.

PERSONAL FINANCE

BNP Paribas Personal Finance, n° 1 européen du crédit aux particuliers ⁽²⁾

Au sein du groupe BNP Paribas, BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers via ses activités de crédit à la consommation et de crédit immobilier. Avec près de 28 000 collaborateurs dans plus de 30 pays et sur 4 continents, BNP Paribas Personal Finance est n° 1 en France et en Europe ⁽²⁾.

BNP Paribas Personal Finance offre une gamme complète de crédits aux particuliers accessibles soit sur le lieu de vente (magasins,

concessions automobiles), soit par ses apporteurs d'affaires référencés (courtiers, agents immobiliers, promoteurs), soit directement via ses centres de relation client et Internet.

En outre, BNP Paribas Personal Finance a fait du partenariat un métier à part entière fondé sur son savoir-faire pour proposer tout type d'offres de crédits et de services intégrées et adaptées à l'activité et la stratégie commerciale de ses partenaires. Ainsi BNP Paribas Personal Finance est un partenaire de référence des enseignes du monde du commerce, des services, ainsi que des banques et des sociétés d'assurances.

Pour une croissance responsable

Depuis plus de cinquante ans, BNP Paribas Personal Finance, au travers de sa marque commerciale principale Cetelem, créée en 1953, s'engage pour le développement d'un crédit responsable[®]. Sa vision du crédit aux particuliers consiste à contribuer durablement à l'amélioration de la qualité de vie personnelle et sociale des consommateurs. C'est en France et dès 2004 que Cetelem a commencé à communiquer sur son engagement autour de quatre orientations majeures :

- lutter contre le surendettement ;
- favoriser l'accès au crédit au plus grand nombre ;
- accompagner en souplesse chaque client ;
- prendre en charge chaque client en difficulté.

BNP Paribas Personal Finance met à la disposition du public, un service d'informations sur le crédit aux particuliers via son site Internet : <http://www.moncreditresponsable.com>.

EQUIPMENT SOLUTIONS

Equipment Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, au moyen de plusieurs canaux – ventes directes, prescription ou partenariats – une gamme de solutions locatives, allant du financement à l'externalisation de parc.

Equipment Solutions est composé de quatre lignes de métier internationales développant des solutions locatives spécifiquement adaptées selon les actifs :

- les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers sont gérés par la société Arval, dédiée à la location longue durée avec services ;
- « Technology Solutions » (TS) regroupant les solutions locatives d'actifs informatiques, télécoms et bureautiques, est animée conjointement par les équipes de BNP Paribas Lease Group, spécialisées dans le financement des ventes d'équipements, et celles d'Arius, spécialiste de la location et de la gestion de parcs informatiques ;
- « Equipment & Logistics Solutions » (ELS) rassemblant les solutions locatives de matériels de la construction, de l'agriculture et du transport, est gérée par les spécialistes de BNP Paribas Lease Group ;
- « Retail & Industry » (RI) regroupe les solutions locatives d'actifs immobiliers, d'équipements médicaux et du commerce, au sein de BNP Paribas Lease Group.

En dépit de la dégradation de l'environnement économique et financier, le métier Equipment Solutions a continué à déployer une

⁽¹⁾ Source : SNL Financial, 30 juin 2009.

⁽²⁾ Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

bonne dynamique commerciale. Hors immobilier, le métier Equipment Solutions est 1^{er} parmi les acteurs européens tant en encours qu'en nouvelle production ⁽¹⁾.

En 2009, Arval affiche une légère progression de sa flotte (+ 1 %/2008), et ce, malgré une importante baisse du nombre de véhicules mis à la route (142 680 véhicules soit - 32 %/2008).

Fin 2009, Arval louait un parc total de 607 900 véhicules, pour un parc total géré de 681 500 véhicules. En termes de parc loué, Arval a une place de n° 1 en France ⁽²⁾ et en Italie et de n° 2 en Europe ⁽³⁾.

Pour sa part, BNP Paribas Lease Group a mis en place plus de 267 000 opérations portant ses encours à hauteur de 20,2 milliards d'euros à fin 2009.

INVESTMENT SOLUTIONS

Investment Solutions regroupe une gamme unique de solutions répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs institutionnels, entreprises ou particuliers :

- la gestion d'actifs (BNP Paribas Investment Partners) ;
- l'assurance (BNP Paribas Assurance) ;
- la banque privée (BNP Paribas Wealth Management Networks et BNP Paribas Wealth Management International) ;
- l'épargne et le courtage en ligne (BNP Paribas Personal Investors) ;
- le métier titres (BNP Paribas Securities Services) ;
- l'immobilier (BNP Paribas Real Estate).

En 2009, les métiers d'Investment Solutions occupent tous des positions de premier plan sur leur marché.

Les métiers sont présents dans 66 pays et emploient au total près de 25 000 collaborateurs de plus de 70 nationalités différentes. Le développement international d'Investment Solutions se poursuit – principalement en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient sous la forme notamment de nouvelles implantations, d'acquisitions, de joint-ventures ou d'accords de partenariat.

Centrés sur leurs clients et tournés vers l'avenir, les experts d'Investment Solutions s'attachent à leur proposer en permanence les produits et services les mieux adaptés à leurs attentes de transparence, de performance et de sécurité, tout en s'inscrivant au plus haut niveau en matière de développement durable.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

Investment Partners regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'actifs de BNP Paribas.

Plate-forme unique permettant un accès simplifié et immédiat à un large éventail de partenaires spécialisés, BNP Paribas Investment Partners figure parmi les plus grands acteurs de la gestion d'actifs en Europe ⁽⁴⁾. Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par BNP Paribas Investment Partners s'élève à 357 milliards d'euros ⁽⁵⁾, dont près de la moitié pour le compte de clients institutionnels.

En prenant en compte les actifs gérés par Fortis Investments, ce montant atteint 518 milliards d'euros ⁽⁵⁾ et permettra à BNP Paribas Investment Partners de se classer au 5^e rang des gérants européens.

Avec 2 400 professionnels dédiés au service d'une clientèle répartie dans plus de 70 pays, BNP Paribas Investment Partners bénéficie de plus d'un demi-siècle d'expérience en matière de gestion d'actifs et a connu au cours des dix dernières années une croissance soutenue, ponctuée par des acquisitions ciblées et la création de joint-ventures. Ce fort développement s'est fondé sur une stratégie claire de multi-spécialisation et une philosophie de partenariat permettant à BNP Paribas Investment Partners d'enrichir constamment son offre de produits et services avec l'appui de sociétés de gestion expertes dans leurs domaines.

BNP Paribas Investment Partners est présent dans les centres financiers majeurs, parmi lesquels Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong. Il dispose aussi d'un savoir-faire de tout premier ordre dans les nouveaux marchés grâce à des équipes implantées au Brésil, en Corée du Sud, en Chine, en Inde, au Maroc, en Turquie et en Arabie Saoudite. Avec 430 responsables de relation de clientèle dans 34 pays, BNP Paribas Investment Partners dispose de présences locales offrant une réelle proximité avec ses clients.

ASSURANCE

BNP Paribas Assurance conçoit et commercialise ses produits et services dans les domaines de l'épargne et de la protection sous deux marques :

- BNP Paribas pour les produits distribués par le réseau des agences BNP Paribas en France ;
- Cardif pour les autres réseaux et partenaires distributeurs, en France comme hors de France.

Il occupe des positions fortes sur trois continents (Europe, Asie, Amérique latine).

- En épargne, BNP Paribas Assurance commercialise des contrats d'assurance vie aux particuliers dans une dizaine de pays. En France, il propose aux entreprises des contrats collectifs de retraite, d'indemnités de fin de carrière ou de préretraite.
- En prévoyance, il propose une large gamme de produits dans de nombreux pays : assurance des emprunteurs, assurance des factures, protection des moyens de paiement, extension de garanties, garanties complémentaires permettant de racheter un véhicule neuf en cas de vol ou d'incendie, prévoyance individuelle. En France, BNP Paribas Assurance propose des contrats collectifs standards et personnalisés aux grandes entreprises comme aux PME.

⁽¹⁾ Source : Leaseurope 2008 publié en septembre 2009.

⁽²⁾ Source : Syndicat National des Loueurs Véhicules Longue Durée (SNLVLVD) 2008 publié en septembre 2009.

⁽³⁾ Source interne.

⁽⁴⁾ Source : classement Watson Wyatt à fin 2008, « World's 500 largest Asset Managers ».

⁽⁵⁾ Actifs conseillés inclus.

- En assurance dommages, BNP Paribas Assurance offre en France des produits multi-risques habitation, assurance automobile, assurance scolaire, assistance voyage, protection juridique par l'intermédiaire de Natio Assurance, compagnie détenue à parité avec Axa.

Un modèle économique diversifié

BNP Paribas Assurance compte parmi ses partenaires 35 des 100 premières banques mondiales, de nombreuses institutions financières parmi lesquelles des sociétés de crédit à la consommation, des filiales de crédit de constructeurs automobiles et des sociétés de grande distribution.

Trois grands canaux de distribution

- La banque de détail de BNP Paribas.
- Les banques, institutions financières et sociétés de grande distribution.
- Les canaux alternatifs : grands courtiers, réseaux de conseillers en gestion de patrimoine indépendants ou encore Internet.

Une forte culture de partenariat

La force et la spécificité de BNP Paribas Assurance reposent avant tout sur sa capacité à :

- proposer des produits sur-mesure pour répondre aux besoins des différents partenaires ;
- constituer un centre de profit important pour ses partenaires ;
- satisfaire les demandes des clients en matière de qualité de service et de transparence au moyen de son « Customer Centric Program ».

L'engagement citoyen et responsable

En matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, BNP Paribas Assurance est engagé dans de nombreux domaines. Il soutient le développement économique et social des pays dans lesquels il est implanté et s'est fixé l'objectif de réduire de 10 % ses émissions de gaz à effet de serre. De même, il applique les critères de l'Investissement Socialement Responsable à ses décisions d'investissement et s'est engagé en faveur de la diversité (obtention du Label Égalité Hommes/Femmes).

BNP Paribas Assurance se positionne parmi les 15 premiers assureurs européens ⁽¹⁾ et comme leader mondial en assurance des emprunteurs ⁽¹⁾.

WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Visant une approche globale de la relation client, l'activité Wealth Management offre à une clientèle ciblée la sécurité, liée à son appartenance à un groupe bancaire solide à dimension mondiale, et sa capacité d'innovation et de sophistication en matière de produits et services.

BNP Paribas Wealth Management propose une gamme de produits et services à forte valeur ajoutée, conçus pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante. L'offre comprend :

- des services d'ingénierie patrimoniale : organisation du patrimoine, conseil sur le mode de détention des actifs notamment ;

- des services financiers : conseils en allocation d'actifs, en produits d'investissement, en titres, gestion sous mandat notamment ;
- des conseils d'experts dans des domaines spécifiques tels que l'art, l'immobilier ou la philanthropie.

L'activité Wealth Management est organisée en deux lignes de métier, Wealth Management Networks (WMN) et Wealth Management International. Wealth Management Networks a vocation à accompagner le développement de l'activité de banque privée dans les pays où le Groupe a des bases de clientèles retail. Wealth Management International a pour objectif de poursuivre le développement de l'activité sur les autres marchés où le Groupe dispose d'une clientèle privée haut de gamme, et a la volonté de renforcer ses positions grâce à une coopération étroite avec CIB, des partenariats ou des acquisitions.

Wealth Management International et Wealth Management Networks s'appuient sur l'expertise des équipes transversales de BNP Paribas Wealth Management en matière d'offre financière et patrimoniale. Pour offrir ces services, elle a recours aux autres métiers du Groupe (Investment Partners, Securities Services, Assurance, Corporate Finance, Fixed Income, Equity Derivatives, etc.) ainsi qu'à des fournisseurs de produits et services externes sélectionnés.

Par ailleurs, afin de renforcer leur capacité à conquérir et conseiller les plus grandes fortunes mondiales, Wealth Management International et Wealth Management Networks s'appuient sur une équipe « Key Clients » en charge du coverage mondial de ce segment.

Avec près de 163 milliards d'euros d'actifs gérés à fin 2009 et plus de 4 500 professionnels implantés dans plus de 30 pays, BNP Paribas Wealth Management est classé n° 6 mondiale et n° 4 en Europe de l'Ouest parmi les banques privées ⁽²⁾. En France, elle est n° 1 ⁽²⁾ avec 63 milliards d'euros d'actifs gérés. Son dispositif étoffé comprend 224 sites de banque privée couvrant l'ensemble du territoire ainsi qu'un département de gestion de fortune pour les clients disposant de 5 millions d'euros d'actifs ou plus (projet en cours d'implantation de département de gestion de fortune en région).

L'acquisition de Fortis Banque apporte 44 milliards d'euros d'actifs gérés supplémentaires en banque privée ⁽³⁾ à fin 2009, renforçant la place de BNP Paribas Wealth Management comme numéro 1 de la zone euro.

PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors a pour mission de proposer à des particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement. Cette ligne de métier conjugue les forces de trois acteurs :

- Cortal Consors, n° 1 de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers en Europe⁽⁴⁾, offre des conseils personnalisés en investissement et des services de *trading* en ligne en Allemagne, France et Espagne. Cortal Consors apporte à ses clients son expérience du conseil financier à travers différents canaux (Internet, téléphone et face à face). Sa large gamme de produits et services indépendants comprend des solutions de placement à court terme, des OPCVM et des produits d'assurance-vie. Elle s'appuie sur une technologie de pointe en matière de courtage en ligne ;

⁽¹⁾ Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

⁽²⁾ Source : classement Euromoney 2010.

⁽³⁾ Hors Fortis et BGL Personal Banking.

⁽⁴⁾ Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

- B*capital, entreprise d'investissement, est spécialisée dans le conseil personnalisé en titres et produits dérivés, la gestion conseillée et la gestion sous mandat pour une clientèle aisée. Elle offre à ses clients un accès direct à l'ensemble des marchés, des analyses financières et des services de conseil et de gestion de portefeuille dans le cadre d'un accompagnement privilégié. B*capital est l'actionnaire majoritaire de l'entreprise d'investissement Portzamparc ;
- Geojit BNP Paribas est l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde. Il propose des services de courtage sur actions, dérivés et des produits d'épargne financière (fonds et assurance-vie) par téléphone, par Internet et via un réseau de plus de 500 agences. Geojit BNP Paribas est également présent aux Émirats Arabes Unis, en Arabie Saoudite, à Oman, à Bahreïn et au Koweït où il cible principalement la clientèle indienne non résidente.

Au Luxembourg et à Singapour, BNP Paribas Personal Investors offre des services et des produits haut de gamme, en architecture ouverte, pour une clientèle internationale et d'expatriés.

Au 31 décembre 2009, BNP Paribas Personal Investors ⁽¹⁾ comptait 1,31 million de clients pour un encours géré de 28,3 milliards d'euros, réparti entre 38 % d'actifs boursiers, 37 % de produits d'épargne ou d'OPCVM et 25 % de liquidités. BNP Paribas Personal Investors emploie 3 800 personnes.

L'ambition de BNP Paribas Personal Investors est de renforcer sa position de leader en Europe et dans les marchés émergents qui présentent un fort potentiel d'épargne.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

BNP Paribas Securities Services est l'un des premiers fournisseurs de services titres au niveau mondial et la première banque de conservation de titres en Europe ⁽²⁾. En 2009, les actifs en conservation ont progressé de + 20 % par rapport à 2008, à 4 021 milliards d'euros et les actifs sous administration de + 29 % à 728 milliards d'euros.

En revanche, le nombre de transactions traitées a diminué de - 7 % à 49,6 millions, sous l'effet d'une baisse générale de l'activité sur les marchés financiers.

BNP Paribas Securities Services propose à tous les acteurs du cycle d'investissement, *sell-side*, *buy-side* et émetteurs, des solutions intégrées et innovantes :

- les intermédiaires financiers (banques, *brokers-dealers*, banques d'investissement, infrastructures de marché) bénéficient de solutions sur mesure de compensation, de règlement-livraison et de conservation globale pour toutes les classes d'actifs onshore et offshore partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance pour les activités de middle et back-office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, de fonds souverains, compagnies d'assurance, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds) disposent d'une gamme étendue de services d'administration de fonds : support à la distribution de fonds, agent de transfert, banque dépositaire et *trustee*, comptabilité des fonds, sous-traitance de *middle-office*, mesure de la performance et du risque ;

- les émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de solutions incluant les services administratifs, la titrisation et la gestion des plans de stock-options et d'actionnariat salarié.

BNP PARIBAS REAL ESTATE

Fort de 3 100 collaborateurs, BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises ⁽³⁾ en Europe et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France.

L'offre multi-expertise proposée est unique, tant par l'étendue de la couverture géographique que par la diversité des métiers proposés.

Les clients sont des entreprises, des investisseurs, des collectivités locales, des promoteurs et des particuliers.

Réseau international

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate peut accompagner ses clients dans 28 pays :

- 14 pays avec ses implantations directes : Abu-Dhabi, Allemagne, Bahreïn, Belgique, Dubaï, Espagne, France, Inde, Irlande, Italie, Jersey, Luxembourg, Royaume-Uni, Roumanie ;
- 14 autres pays grâce à ses « alliances » avec des partenaires locaux.

En immobilier résidentiel, BNP Paribas Real Estate est principalement présent en France.

Offre multi expertises de six métiers immobiliers complémentaires

Promotion Immobilière en France et en Italie

BNP Paribas Immobilier fait partie des premiers promoteurs français et se classe n° 1 en immobilier d'entreprise ⁽⁴⁾.

Transactions

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate commercialise bureaux, locaux d'activité, commerces, etc. (n° 1 en France, en Allemagne et au Luxembourg ⁽⁵⁾).

En immobilier résidentiel, son réseau français commercialise la production de logements neufs de la filiale de promotion.

Conseil

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate conseille ses clients pour élaborer leurs projets immobiliers, concevoir et réaliser les espaces de travail, optimiser leur patrimoine, etc.

Expertise

BNP Paribas Real Estate évalue tous types de biens immobiliers (bureaux, commerces, hôtels, entrepôts, terrains, etc.) selon les normes internationales définies par le « Standards Board » de l'« International Valuation Standards Committee » (IVSC) et le « Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) Red Book ».

⁽¹⁾ Avec Geojit à 34,33 %.

⁽²⁾ Chiffres de BNP Paribas Securities Services au 31 décembre 2009 pour les actifs en conservation ; tableaux de globalcustody.net relatifs aux actifs en conservation des groupes concurrents, au 20 janvier 2010.

⁽³⁾ Source : *Property Week* - juin 2009.

⁽⁴⁾ Source : Classement des Promoteurs publié par l'agence *Innovapresse* en juin 2009.

⁽⁵⁾ Source interne.

Property Management

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate Property Management gère 27 millions de m², dont plus de 13 millions de m² en France où la société est leader du marché ⁽¹⁾, comme elle l'est également en Belgique et au Luxembourg ⁽²⁾.

En immobilier résidentiel, BNP Paribas Real Estate gère plus de 22 000 logements, dont environ 5 500 lots en Résidences Services.

Investment Management

En France, Italie, Royaume-Uni et Belgique, cette activité gère 10 milliards d'euros d'actifs immobiliers. En France, BNP Paribas REIM est l'un des premiers gestionnaires de SCPI.

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

UN MODÈLE CENTRÉ SUR LES CLIENTS, RENFORCÉ APRÈS LA CRISE

BNP Paribas Corporate & Investment Banking (CIB) compte 16 000 personnes, déployées dans plus de 50 pays dans le monde. CIB opère particulièrement dans les métiers de financement ainsi que dans le conseil et les métiers de marché de capitaux. En 2009, CIB a apporté une contribution significative au groupe BNP Paribas, tant en termes d'activité (30 % du Produit Net Bancaire) qu'en termes de résultat (49 % du résultat avant impôt)

Les 13 000 clients de BNP Paribas CIB, composés d'entreprises, d'institutions financières, de fonds d'investissements et de *hedge funds*, sont au cœur de la stratégie et du « business model » de BNP Paribas CIB. Les équipes ont pour principal objectif de développer et maintenir des relations de long terme avec leurs clients, de les accompagner dans leur stratégie d'investissement et de répondre à leurs besoins de financement et de gestion de leurs risques.

Grâce à la solidité financière du Groupe, ainsi que la diversité de son « business model », BNP Paribas CIB a montré une très bonne résistance face à la crise économique et financière à laquelle le secteur bancaire a été confronté à partir de 2007. En 2009, BNP Paribas CIB a encore accru son leadership européen et développé ses activités sur le plan international grâce à une stratégie renforcée en Asie et à une croissance sélective en Amérique du Nord.

LES MÉTIERS DE FINANCEMENT : « BUSINESS MODEL » RENFORCÉ ET POSITIONS DE LEADER CONFIRMÉES EN 2009

Structured Finance (SF)

Au confluent des activités de crédits et de marchés de capitaux, Structured Finance conçoit des solutions de financement personnalisées pour une clientèle mondiale. Présent dans plus de 30 pays, et avec plus de 1 500 experts à travers le monde, Structured Finance couvre toute la gamme du financement, de l'origination à la structuration et à l'exécution de la dette structurée, jusqu'à la syndication, et gère également les activités de produits de flux de CIB. En matière de Trade Finance, Structured Finance met à la disposition de ses clients un réseau de 100 Trade Centers dans le monde rassemblant 250 spécialistes. Les clients de ce métier bénéficient ainsi d'une offre globale et intégrée associant une expertise produit et des équipes commerciales dédiées.

En 2009, malgré une volatilité sans précédent, Structured Finance a conclu de nombreuses opérations et a par conséquent contribué au financement de l'économie en France comme dans le reste du monde.

Ce métier donne à BNP Paribas un rôle de premier plan dans les activités de financement d'énergie et matières premières, de financement d'actifs (aéronautique, maritime, immobilier), de financement export, de financement par effet de levier, de financement de projets, de financement d'acquisitions corporate, de trade finance, de cash management et enfin de syndication de prêts.

SF a reçu, cette année encore, de multiples distinctions qui sont autant d'éléments de reconnaissance de l'excellence de ses équipes et de la qualité de ses réalisations :

- no. 1 Bookrunner and Mandated Lead Arranger (MLA) in EMEA in Acquisition/Demerger Finance by volume and number of deals, *Dealogic* 2009 ;
- no. 1 Bookrunner and MLA of EMEA syndicated loans by volume & number of deals, *Dealogic* 2009 ;
- no. 1 Lead Arranger by number of deals for US Oil & Gas transactions, *Thomson Reuters* 2009 ;
- no. 1 MLA for all ECA backed loans, *Dealogic* 2009 ;
- no. 1 MLA of Global Trade Finance loans, *Dealogic* 2009 ;
- BNP Paribas est également dans le top 10 en matière d'offres internationales de Cash Management (parmi lesquelles BNP Paribas est la seule banque française), *Euromoney* 2009

Awards

- Excellence in Renewable Energy, *Energy Business* – déc. 2009 ;
- Aircraft Finance House of the Year, *Jane's Transport Finance* – déc. 2009 ;
- Ship Financier of the Year, *Lloyd's List* – sept 2009 ;
- Best Global Infrastructure & Project Finance House, *Euromoney* – jul. 2009 ;
- Best Debt House in Western Europe, *Euromoney* – jul. 2009 ;
- Best Global Commodity Finance Bank, *Global Trade Review* – fév. 2009 ;
- Best Arranger of Corporate Loans & Western European Loans, *Euroweek* – jan. 2010 ;
- Global Best Trade Finance Bank, *Global Finance* – août 2009 ;
- Best Cash Management Bank in Southern Europe, *TMI* – fév. 2009.

⁽¹⁾ *Euromoney* – septembre 2009.

⁽²⁾ *Expertise* – novembre 2009.

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX : GAIN DE PARTS DE MARCHÉ ET « BUSINESS MODEL » CENTRÉ SUR LES CLIENTS

Corporate Finance

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.), des opérations de conseil en restructuration et des activités de marché primaire actions (introduction en Bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles, échangeables). Le Corporate Finance regroupe près de 400 professionnels, un réseau mondial, combinant les compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe et l'Asie. BNP Paribas a par ailleurs développé au cours des deux dernières années sa présence en Russie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

En 2009, BNP Paribas CIB est n° 1 en France sur le marché du M&A (sources : *Thomson Reuters, Dealogic* et *Mergermarket*, « opérations réalisées ») et, selon les mêmes classements, figure au dixième rang européen (« opérations réalisées »), confirmant ainsi son développement européen, tout en maintenant son leadership français. En Amérique latine, et notamment au Brésil, BNP Paribas réalise une percée significative, avec des classements respectifs de n° 2 et n° 3 (source Thomson Reuters, « opérations annoncées »).

Les distinctions suivantes confirment une fois encore le leadership de BNP Paribas CIB en France et son développement à l'international :

- « Financial Advisor of the Year in France » par *FT Mergermarket* 2009 ;
- « France M&A Advisor of the Year » par *Acquisitions Monthly* 2009 ;
- M&A Deal of the Year in the US – Inbev acquisition of AB – par *The Banker* 2009 ;
- M&A Deal of the Year in Europe – EDF and British Energy – par *The Banker* 2009.

En ce qui concerne les opérations de marchés primaires actions, BNP Paribas CIB figure au 2^e rang européen en tant que bookrunner d'opérations « equity-linked » dans les classements *Dealogic* et *Bloomberg* au 31 décembre 2009, est dans le Top 10 européen en tant que bookrunner d'opérations Equity Capital Markets – toutes catégories confondues – (n°9 all European Equity Capital Markets issues – source : *Dealogic*) et a obtenu les distinctions suivantes :

- « Best Secondary Offer » décernée par *The Asset* (Asian Regional Awards) pour l'opération « Shinhan Financial Group's \$ 1.1 billion rights issue », BNP Paribas ayant agi en tant que bookrunner ;
- « EMEA Equity Issue of the Year » décernée par *IFR* pour l'opération « Heidelberg Cement's EUR 4.4 billion offering », BNP Paribas ayant agi en tant que bookrunner.

Global Equities & Commodity Derivatives

La division Global Equities & Commodity Derivatives (GECD) de BNP Paribas CIB regroupe 3 métiers complémentaires : dérivés de matières premières, dérivés actions et BNP Paribas Securities Asia.

Les équipes de dérivés sur matières premières offrent des solutions complètes de gestion du risque. Avec 175 personnes présentes dans 8 pays, les équipes couvrent à la fois les marchés organisés et les marchés de gré à gré. L'équipe OTC (opérations de gré à gré) assure la liquidité du marché en agissant en tant que contrepartie de swaps et d'options dans

le cadre d'accords bilatéraux. En outre, l'équipe offre aux investisseurs l'accès aux matières premières par des stratégies variées et des solutions structurées. L'équipe Futures offre à ses clients un rôle d'intermédiaire, fournissant l'exécution, la compensation, le règlement livraison et le financement des marges pour les contrats échangés sur les principales places européennes, américaines et asiatiques de matières premières. L'équipe de dérivés sur matières premières couvre toutes les matières premières industrielles (métaux, énergie, matières premières agricoles), ainsi que de nouveaux marchés comme ceux des droits d'émissions de carbone et du fret.

Le métier dérivés d'actions de BNP Paribas CIB couvre les activités de recherche, structuration, trading et vente sur dérivés d'actions, d'indices et de fonds. Le métier est actif aussi bien sur les marchés primaires que secondaires et s'appuie sur des équipes de front office fortes de 950 professionnels répartis sur cinq grandes plates-formes : Paris, Londres, Tokyo, Hong Kong et New York. Les produits dérivés d'actions sont destinés aux entreprises, établissements financiers, *hedge funds*, et aux particuliers dans plus de 60 pays. Global Equities & Commodity Derivatives a développé au cours des dernières années une offre complète de produits de flux répondant aux besoins de ses clients en matière de financement, de couverture, d'indexation, d'emprunt avec effet de levier, et d'accès au marché. Grâce à ses compétences en matière de conception de produits et aux importantes ressources consacrées au développement de produits incorporant de nouvelles stratégies, le métier dérivés d'actions propose des solutions innovantes adaptées aux besoins de ses clients dans tous les environnements de marché.

Enfin, BNP Paribas Securities Asia offre à sa clientèle institutionnelle une gamme complète en recherche, exécution et distribution de services sur actions asiatiques. Basées principalement à Hong Kong, les équipes de BNP Paribas Securities Asia, formées de 230 personnes, couvrent l'ensemble de la zone Asie, et en particulier la Chine, le Japon, l'Inde, la Corée, Taïwan et l'Asie du Sud-Est (Singapour, Indonésie, Malaisie et Thaïlande). Ces équipes agissent sur les marchés secondaires et constituent une plate-forme de distribution pour les marchés primaires et les dérivés.

Les distinctions décernées par la profession démontrent le savoir-faire de BNP Paribas dans le domaine des dérivés d'actions :

- Equity Derivatives House of the Year – *Risk* 2009 ;
- Best Structured Products House Asia – *The Asset Asia* 2009 ;
- Derivatives House of the Year Asia – *The Asset Asia* 2009 ;
- Index Innovation of the Year – *Structured Products Americas* 2009.

Fixed Income

Fixed Income, le métier opérant sur les produits de taux, change et crédit de BNP Paribas CIB, est un acteur clé en matière de solutions globales de crédit, de change et de taux d'intérêt. Avec son siège à Londres, six autres bureaux principaux à Paris, New York, São Paulo, Hong Kong, Singapour et Tokyo, ainsi que des bureaux régionaux à travers l'Europe, les Amériques, le Moyen-Orient et la région Asie Pacifique, le métier emploie 1 900 personnes.

Le métier couvre une large gamme de produits et de services allant de l'origination à la syndication, au *trading*, aux plates-formes électroniques et à la vente en passant par la structuration et la recherche.

Un réseau global d'experts a permis au métier de se forger une clientèle large et diverse auprès des fonds d'investissement, des corporates, des banques, des sociétés d'assurance, des gouvernements et des

organismes supranationaux. Des équipes d'experts dédiées dans chaque région contribuent au financement de l'économie en répondant aux besoins des clients avec des solutions de financement telles que des émissions obligataires. Le métier Fixed Income offre aussi à sa clientèle institutionnelle de nouvelles opportunités d'investissement, de sources de liquidité et de solutions pour la gestion de risque dans les domaines de taux, d'inflation, de change et de crédit. En 2009, le métier a conforté sa position dans les domaines des émissions obligataires, de taux d'intérêt, de crédit et de change, comme en témoignent les classements officiels et les sondages clients :

- BNP Paribas CIB s'est classé parmi les 10 meilleurs bookrunners d'émissions obligataires globales (source : *Thomson Reuters Bookrunner League Tables* 2009) et n° 1 bookrunner d'émissions obligataires en euro- (source : *Thomson Reuters Bookrunner League Tables* 2009) ;
- l'activité de change a été élue parmi les 10 meilleures du monde en volume (source : *Euromoney FX Poll* 2009) et n° 1 par des institutions financières en Asie-Pacifique (source : *Asiamoney FX Poll* 2009) ;
- cette année, l'activité des dérivés de taux a été classée n° 5 en produits de taux en toutes devises, n° 4 en produits d'inflation et n° 4 en produits de taux en euro (source : *Total Derivatives/Euromoney Interest Rate Derivatives Survey* 2009) ;
- l'activité de trading de dette secondaire se classe 6° à l'échelle mondiale (source : *Euromoney Secondary Debt Trading Poll* 2009). L'activité de dérivés de crédit se classe, quant à elle, n° 5 au niveau mondial pour les dérivés de crédit de « Credit Default Swaps » dans

toutes les devises par des dealers (source : *Risk Interdealer Survey* 2009) et par des brokers, et n° 6 globalement par les investisseurs institutionnels (source : *Risk Institutional Investor Survey* 2009) ;

- Euro Bond House et Swiss Franc Bond House – IFR 2009 ;
- Most Innovative in Risk Management et Most Innovative in Interest Rates – *The Banker* 2009 ;
- Currency Derivatives House of the Year – *AsiaRisk* 2009 ;
- les spécialistes du métier taux, change et crédit proposent également une gamme complète de recherches et de stratégies. Les analystes, à la disposition des clients, produisent une grande variété de notes et de rapports de stratégie et de recherche diffusés par le biais de différents canaux, et notamment le portail Internet Global Markets (www.globalmarkets.bnpparibas.com). En 2009, cette activité a été classée n° 2 pour « Credit research on Banks, General Industries, Consumer Products and Retail », n° 4 pour « Credit Strategy », n° 5 pour « Trade Ideas » (Source : *Euromoney Fixed Income Research Poll* 2009).

En 2009, le métier a lancé une nouvelle plate-forme de trading électronique qui satisfait la demande croissante des clients pour des solutions électroniques de *trading* plus rapides et performantes en matière de change (couple de devises au comptant et à terme, swap de devises). BNP Paribas FX eTrader fait partie d'une offre plus large de trading électronique qui couvre également les marchés secondaires en matière de taux, de crédit et de change et qui continuera à se développer en 2010.

BNP PARIBAS « PRINCIPAL INVESTMENTS »

BNP Paribas Principal Investments regroupe les activités de BNP Paribas Capital et de Gestion des Participations Cotées et des Créances Souveraines.

BNP PARIBAS CAPITAL

BNP Paribas Capital assure la gestion du portefeuille de participations non cotées et non bancaires du groupe BNP Paribas.

Ce portefeuille a une valeur estimative de 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Il est réparti en quatre segments :

- des participations directes stratégiques ;
- des participations directes minoritaires ;
- des participations dans des fonds ;
- des co-investissements réalisés conjointement avec des fonds ou investisseurs institutionnels.

GESTION DES PARTICIPATIONS COTÉES ET DES CRÉANCES SOUVERAINES

Gestion des Participations Cotées et des Créances Souveraines exerce deux activités. Son objectif est de valoriser les actifs dans une optique de moyen terme. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading.

La Gestion des Participations Cotées gère les participations minoritaires que BNP Paribas détient dans les sociétés cotées en Bourse.

La Gestion des Créances Souveraines a pour mission de restructurer les créances souveraines dans le cadre du Club de Londres et de gérer un portefeuille constitué d'instruments de dette souveraine émergente (titres Brady, euro-bonds, créances restructurées).

KLÉPIERRE

Acteur majeur de l'immobilier de centres commerciaux en Europe continentale, Klépierre Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC), présente sur le compartiment A d'Euronext Paris™, a connu un développement soutenu, rythmé par des partenariats et acquisitions qui l'ont notamment conduite en Italie (1999), en Europe centrale (2004) et en Scandinavie (2008). Son patrimoine est valorisé à 14 750 millions d'euros au 31 décembre 2009.

À la fois propriétaire, gestionnaire et développeur, Klépierre offre aux grandes enseignes internationales une plate-forme paneuropéenne intégrée grâce aux 274 centres commerciaux qu'elle possède dans 13 pays d'Europe continentale (France, Belgique, Norvège, Suède, Danemark, Italie, Grèce, Espagne, Portugal, Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie). La société gère au total 374 centres commerciaux, à travers

ses filiales Ségécé et Steen & Strøm, respectivement 1^{ers} gestionnaires de centres commerciaux en Europe continentale et en Scandinavie. Klépierre accompagne aussi ses locataires dans des commerces de périphérie et de centre-ville en France grâce à Klémurs (Société d'Investissements Immobiliers Cotée dont Klépierre possède 84,1 % du capital), introduite en Bourse en décembre 2006.

Klöpierre détient et gère par ailleurs un portefeuille d'immeubles de bureaux, concentré sur les principaux quartiers d'affaires de Paris et sa première couronne (5,3 % du patrimoine au 31 décembre 2009).

Pour mener à bien ses missions, Klöpierre emploie 1 500 salariés (dont 950 hors de France).

BNP PARIBAS FORTIS

BNP Paribas Fortis, nouvelle enseigne de Fortis Bank SA/NV, commercialise une large gamme de produits et de services financiers auprès des particuliers, clients de banque privée et professionnels sur le marché belge, ainsi qu'en Pologne et en Turquie. Elle propose également aux grandes entreprises et institutions publiques et financières des solutions sur mesure, en s'appuyant sur le savoir-faire et le réseau international de BNP Paribas. Aujourd'hui, son organisation s'articule autour de quatre activités clés : Retail & Private Banking, Corporate & Public Banking, Corporate & Investment Banking et Investment Solutions. Dans le secteur de l'assurance, BNP Paribas Fortis a conclu un partenariat stratégique avec AG Insurance, leader du marché belge, dans lequel la banque détient une participation de 25 %.

RETAIL & PRIVATE BANKING (BELGIQUE)

Dans la banque de détail et la banque privée, BNP Paribas Fortis occupe une position de leader en Belgique, avec 9 700 collaborateurs offrant leurs services à 3,6 millions de clients (un tiers de la population totale de la Belgique). La part de marché de la banque de détail et de la banque privée est d'environ 27 %⁽¹⁾ avec de solides positions sur l'ensemble de l'offre de produits.

La Banque a mis en place une stratégie de distribution multicanal pour servir la clientèle des particuliers. Le projet Focus, lancé en 2007, allie une approche segmentée à une organisation commerciale orientée vers la performance. Le réseau d'agences est réparti en 82 marchés comprenant chacun 12 agences en moyenne. Les agences opérant sur le même marché travaillent en étroite collaboration, en accordant la priorité aux besoins de la clientèle. Toutes les compétences sont mises à disposition dans l'ensemble du réseau, les clients particuliers ayant accès partout aux mêmes services, quel que soit le canal utilisé.

Le réseau de BNP Paribas Fortis, qui comprend 1 023 agences, est complété par 322 franchises sous l'enseigne Fintro et les 650 terminaux points de vente de la joint-venture constituée à parité avec la Banque

de La Poste. L'ensemble du dispositif, comportant 2 300 guichets automatiques (distributeurs de billets et dépôts d'espèces), 1 220 automates de virement bancaire, ainsi que les services de banque en ligne (1,3 million d'utilisateurs) et de plate-forme téléphonique, est relié à la plate-forme de Customer Relationship Management (CRM ou gestion de la relation clientèle) de BNP Paribas Fortis, qui assure le déploiement des systèmes dans tous les canaux. Le partenariat à long terme noué avec AG Insurance, pour une durée allant jusqu'en 2020, s'appuie sur le réseau de distribution puissant de la banque de détail et sur l'expérience acquise dans la bancassurance au fil des années.

Avec 44 milliards d'actifs gérés, BNP Paribas Fortis est le n° 1 de la banque privée en Belgique. Les particuliers disposant d'actifs supérieurs à 250 000 euros sont éligibles aux services de banque privée et constituent une large base de clientèle recherchant des solutions d'épargne.

Quant au millier de clients dont la fortune dépasse 4 millions d'euros, ils bénéficient des services dédiés de gestion de patrimoine qui leur sont notamment proposés dans les deux centres de gestion patrimoniale situés à Anvers et à Bruxelles.

CORPORATE & PUBLIC BANKING (BELGIQUE)

Le pôle Corporate & Public Banking de BNP Paribas Fortis offre une gamme complète de services financiers locaux et internationaux à des entreprises belges, sociétés du secteur public et collectivités territoriales. Avec une clientèle de 457 grandes entreprises et 34 100 PME, Corporate & Public Banking est le leader du marché⁽²⁾ dans ces deux segments et un acteur de premier plan sur le marché du Public Banking avec 1 300 clients. Son offre englobe à la fois des produits bancaires domestiques, des services financiers spécialisés ainsi que des produits d'assurance, des services titres et des services immobiliers. Les services financiers spécialisés comprennent les crédits commerciaux, le cash management, l'affacturage et le crédit-bail, ainsi que les opérations de fusions-acquisitions et les produits de marchés de capitaux.

⁽¹⁾ Source : Étude BNP Paribas Fortis – 4^e trimestre 2009.

⁽²⁾ Source : Données internes et données Banque Nationale de Belgique 2009.

Une équipe centralisée de plus de 60 banquiers d'entreprise et 200 responsables de relation de clientèle dotés de compétences spécifiques est répartie dans 24 centres d'affaires et assure à BNP Paribas Fortis une proximité réelle avec les clients. Géré au sein du pôle Corporate & Investment Banking et intégré dans le réseau européen de centres d'affaires, Corporate & Public banking est en mesure de proposer une gestion commerciale unifiée à ses clients belges au plan local comme à l'international.

CORPORATE & INVESTMENT BANKING

L'activité belge de banque de financement et d'investissement, une plateforme de l'activité CIB de BNP Paribas, propose une large gamme de produits et services à la clientèle locale. À l'international, il apporte son expertise aux métiers CIB de BNP Paribas, son réseau de centres d'affaires étant relié à celui de BNP Paribas dans le cadre du dispositif paneuropéen.

Les équipes de Global Markets assurent la couverture de la clientèle belge et des clients de Corporate and Transaction Banking Europe (à l'exception de la négociation de produits complexes ou de montants très importants). Elles servent l'ensemble de la clientèle belge en Belgique pour les activités dans les métiers Fixed Income et Dérivés Actions, avec des équipes locales de commerciaux ayant accès à toute la gamme de produits du groupe BNP Paribas. Dans le financement d'acquisition d'entreprises, le financement export et le financement de projets, l'activité CIB Belgique, qui fait office de plate-forme régionale pour les financements structurés, dessert les pays du Benelux, d'Europe du Nord et du Centre, ainsi que la Grèce et la Turquie. Les équipes chargées de la gestion du financement des partenariats public-privé en Europe s'appuient également sur l'expertise de BNP Paribas Fortis.

Pour les crédits commerciaux et le cash management, des centres de compétence sont responsables du développement de produits, notamment de la conception et de l'assistance technique et marketing. Corporate and Transaction Banking Europe (CTBE) s'appuie à la fois sur les réseaux CIB de BNP Paribas et de BNP Paribas Fortis. CTBE est présent dans 16 pays européens avec plus de 30 centres d'affaires (en dehors des quatre marchés domestiques de BNP Paribas). L'activité CIB Belgique offre ses services aux filiales de clients belges et clients CIB, ainsi qu'à certains clients locaux.

INVESTMENT SOLUTIONS

Fortis Investments, la branche Gestion d'actifs de BNP Paribas Fortis, compte 161 milliards d'euros ⁽¹⁾ d'actifs gérés, emploie plus de 2 000 personnes dans 34 pays et offre une gamme complète de services

de gestion de portefeuille à une clientèle mondiale d'institutionnels et de particuliers. Près de 500 professionnels de la gestion d'actifs travaillent au sein d'un réseau de 40 centres de gestion, chacun d'eux étant responsable de la recherche et de la gestion d'une catégorie d'actif/produit. Dans la nouvelle organisation Investment Solutions, l'enseigne BNP Paribas Investment Partners continuera de coiffer l'ensemble.

BNP PARIBAS FORTIS (POLOGNE)

En Pologne, BNP Paribas Fortis, banque universelle, propose des produits d'épargne et d'investissement, des prêts aux clients particuliers ainsi que des solutions intégrées aux sociétés pour le financement de leurs activités en Pologne comme hors de Pologne.

Le rapprochement entre BNP Paribas Fortis et Dominet Bank en 2009 a été un succès. La fusion juridique des deux banques a eu lieu le 31 juillet 2009 et l'intégration opérationnelle entre le 31 juillet et le 4 août. La société issue de la fusion compte plus de 400 000 clients et emploie 2 600 personnes au travers d'un réseau de 258 agences dont 8 Centres d'Affaires.

BNP Paribas Fortis propose en Pologne les services spécialisés suivants :

- Fortis Private Investments Pologne : une maison de courtage, spécialisée dans la gestion d'actifs. La société propose des solutions complètes pour les investissements sur les marchés financiers, la gestion de portefeuilles de fonds d'investissement et de portefeuilles de titres, ainsi que des fonds d'investissement ;
- Fortis Lease Pologne offre des services de crédit-bail immobilier et une large gamme de contrats de crédit-bail mobilier, notamment dans les secteurs des transports, des équipements de construction, du matériel de composition typographique et autres équipements.

FORTIS BANK (TURQUIE)

Fortis Bank Turquie offre une gamme étendue de services bancaires et financiers à ses clients. Dans la banque de détail, elle propose des cartes de débit et de crédit, des prêts personnels, ainsi que des produits d'épargne et d'assurance. Ses services bancaires aux entreprises comprennent le financement export, la gestion d'actifs et le cash management, le crédit, l'affacturage et le crédit-bail. La Banque propose également une gamme diversifiée de services d'investissement aux PME au travers de ses segments banque commerciale et services bancaires. Les services de banque en ligne et par téléphone font également partie de l'offre de la Banque. Au 31 décembre 2009, la Banque comptait en tout 297 agences sur l'ensemble du territoire. Fortis Bank SA/NV est l'actionnaire majoritaire de Fortis Bank Turquie dont elle détient 94,11 % du capital.

À compter de 2010, les activités CIB et Investment Solutions de BNP Paribas Fortis seront intégrées au sein des pôles CIB et Investment Solutions de BNP Paribas.

Les activités de banque de détail, dont « Retail & Private Banking » et « Corporate & Public Banking Belgique » constitueront, pour leur part, une entité opérationnelle spécifique.

⁽¹⁾ Données au 31 décembre 2009.

BGL BNP PARIBAS

Fondée en 1919, la Banque Générale du Luxembourg, désormais BGL BNP Paribas, a activement contribué à l'émergence du Luxembourg comme centre financier international. Prestataire international de services financiers, la Banque est un des plus grands employeurs du pays et occupe une place de premier plan sur son marché national (la première place pour la clientèle professionnelle et PME avec 36 %⁽¹⁾ de parts de marché et la deuxième place pour la clientèle des particuliers avec 16 %⁽¹⁾ de parts de marché) tout en étendant son rayon d'action à la Grande Région, englobant les zones frontalières belge, française et allemande du Luxembourg.

En 2009, BGL BNP Paribas était organisée en trois métiers subdivisés en secteurs d'activités et/ou segments.

RETAIL BANKING

À travers son réseau de 37 agences, Retail Banking offre des services financiers aux clients retail, qui comprennent les particuliers, les indépendants et les petites entreprises.

Retail Banking a mis en place une approche segmentée de la clientèle, afin d'optimiser son offre en matière de services et de conseils dans tous les domaines de la gestion courante, de l'épargne, des investissements, du crédit et de l'assurance.

PRIVATE BANKING & ASSET MANAGEMENT

Le métier Private Banking propose des solutions intégrées de gestion d'actifs et de passifs aux particuliers fortunés résidents et non résidents. Ces clients à potentiel élevé bénéficient d'une offre comprenant une large palette de services bancaires adaptés incluant notamment la gestion de structures et d'investissements, des services de trust et corporate, de la gestion immobilière et de l'assurance.

MERCHANT BANKING

Merchant Banking propose une large gamme de produits bancaires et de services financiers adaptés aux besoins des grandes entreprises multinationales et des clients institutionnels, y compris les fonds d'investissement.

L'exercice 2009 a été marqué par les travaux de rapprochement avec BNP Paribas et l'approbation par le Conseil d'administration en date du 25 novembre 2009 du volet luxembourgeois du plan industriel assurant à la Banque une stratégie de développement et de croissance ambitieuse tant sur le plan des marchés national et régional, qu'international.

Fort de la qualité de ses actionnaires, l'État luxembourgeois (34 %) et le groupe BNP Paribas (directement et indirectement 65,96 %), BGL BNP Paribas a l'ambition de reconquérir des parts de marché en mettant au service de sa clientèle son dynamisme commercial et une excellente qualité de service.

⁽¹⁾ Source : Études ILRES.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2008 à 1 823 540 634 euros composé de 911 770 317 actions (les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés dans la partie « Évolution du capital et résultat par action »).

En 2009, le nombre d'actions ordinaires composant le capital social a été affecté par les six séries d'opérations suivantes :

- création de 1 098 006 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- souscription de 9 000 000 titres dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- création de 21 420 254 titres liée à l'option offerte aux actionnaires de payer en actions BNP Paribas le dividende de l'exercice 2008 ;
- création de 133 435 603 actions en rémunération des apports de titres Fortis Bank SA/NV et BGL ;
- réduction de capital par annulation de 219 294 actions ;
- augmentation de capital par création de 107 650 488 actions ordinaires pour permettre le rachat des 187 224 669 actions de préférence émises en date du 31 mars 2009 au profit de l'État dans le cadre de la seconde tranche du plan français de soutien à l'économie ; les actions de préférence ont été annulées le 26 novembre 2009.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 368 310 748 euros composé de 1 184 155 374 actions d'un nominal de deux euros chacune ⁽¹⁾.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.

⁽¹⁾ Depuis la fin de l'exercice social, a été enregistrée la création de 1 126 390 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options. Ainsi, au 21 janvier 2010, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 370 563 528 euros composé de 1 185 281 764 actions d'un nominal de deux euros chacune.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

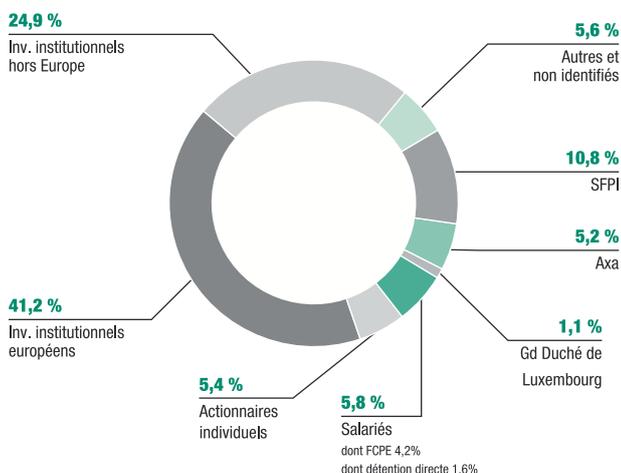
Dates	31/12/2007			31/12/2008			31/12/2009		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV (*)	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV (*)	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV (*)
Actionnaires									
SFPI (**)							127,75	10,8 %	10,8 %
Axa	53,56	5,9 %	6,0 %	53,08	5,8 %	5,9 %	61,63	5,2 %	5,2 %
Gd Duché de Luxembourg							12,87	1,1 %	1,1 %
Salariés	52,64	5,8 %	5,9 %	57,69	6,3 %	6,4 %	67,69	5,7 %	5,8 %
- dont FCPE Groupe	38,53	4,2 %	4,3 %	42,75	4,7 %	4,7 %	49,43	4,2 %	4,2 %
- dont détention directe	14,11	1,6 %	1,6 %	14,94	1,6 %	1,7 %	18,26	1,5 %	1,6 %
Mandataires sociaux	0,36	NS	NS	0,43	NS	NS	0,48	NS	NS
Titres détenus par le Groupe (***)	9,14	1,0 %		5,46	0,6 %		3,66	0,3 %	-
Actionnaires individuels	57,00	6,3 %	6,4 %	64,36	7,1 %	7,1 %	63,63	5,4 %	5,4 %
Inv. institutionnels	717,40	79,3 %	80,0 %	717,75	78,8 %	79,2 %	780,17	65,9 %	66,1 %
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	(9,52)	- 1,1 %	- 1,1 %	(3,92)	- 0,4 %	- 0,4 %	(6,00)	- 0,5 %	- 0,5 %
- Européens	516,54	57,1 %	57,6 %	484,10	53,1 %	53,4 %	486,61	41,1 %	41,2 %
- Non Europ.	200,86	22,2 %	22,4 %	233,65	25,7 %	25,8 %	293,56	24,8 %	24,9 %
Autres et non identifiés	15,16	1,7 %	1,7 %	13,00	1,4 %	1,4 %	66,3	5,6 %	5,6 %
TOTAL	905,26	100 %	100 %	911,77	100 %	100 %	1 184,16	100 %	100 %

(*) En droits de vote (DDV).

(**) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(***) Hors positions de travail des tables de trading.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2009 (EN DROITS DE VOTE)



À la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la SFPI et Axa, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le groupe Fortis ; elle a procédé au cours de cet exercice, à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

■ le 19 mai 2009 (information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquiescer le contrôle de la Banque.

BNP Paribas a parallèlement informé l'AMF ce même 19 mai (information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV, aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI, de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

■ le 4 décembre 2009 (information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :

- à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas du 30 septembre au 13 octobre 2009,
- à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation, le 26 novembre, des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État.

Enfin, il est précisé que le groupe Axa et le groupe BNP Paribas avaient informé l'AMF le 16 décembre 2005 (information AMF n° 205C2221) de la conclusion d'une convention prévoyant le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes et des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104).

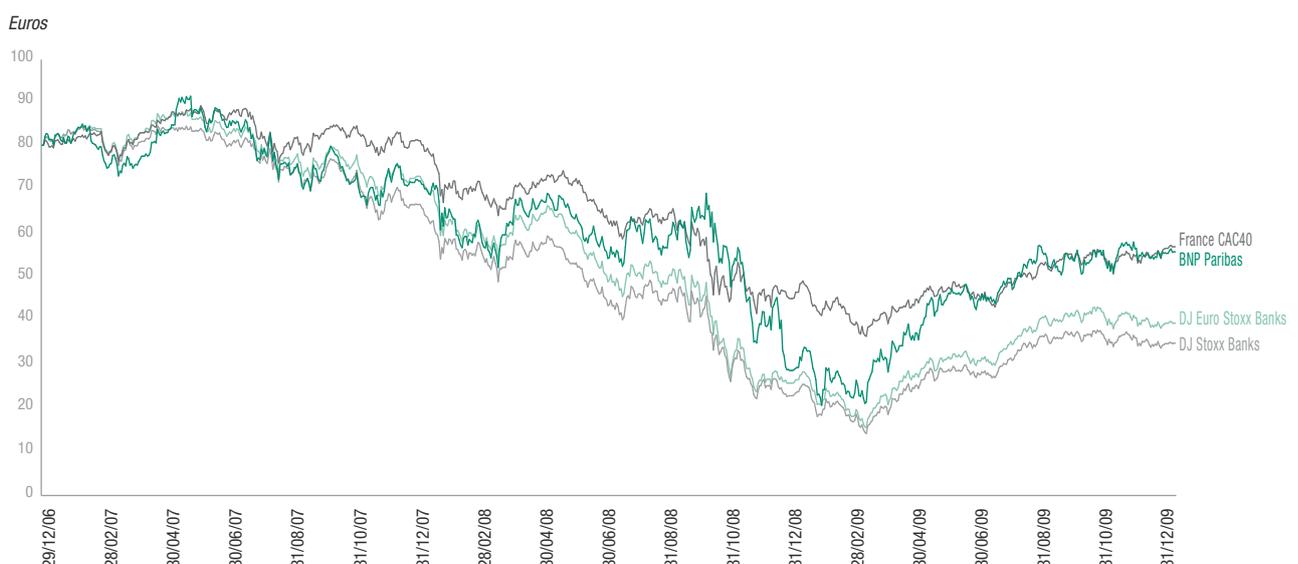
Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EURO STOXX 50 le 1^{er} novembre 1999, et le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx50 depuis le 18 septembre 2000 ; en 2007, BNP Paribas a intégré l'indice « Global Titans 50 », qui regroupe les 50 plus grandes entreprises mondiales. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good (Global et Europe 50), DJ SI World et DJ SI STOXX. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des composantes nécessaires de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

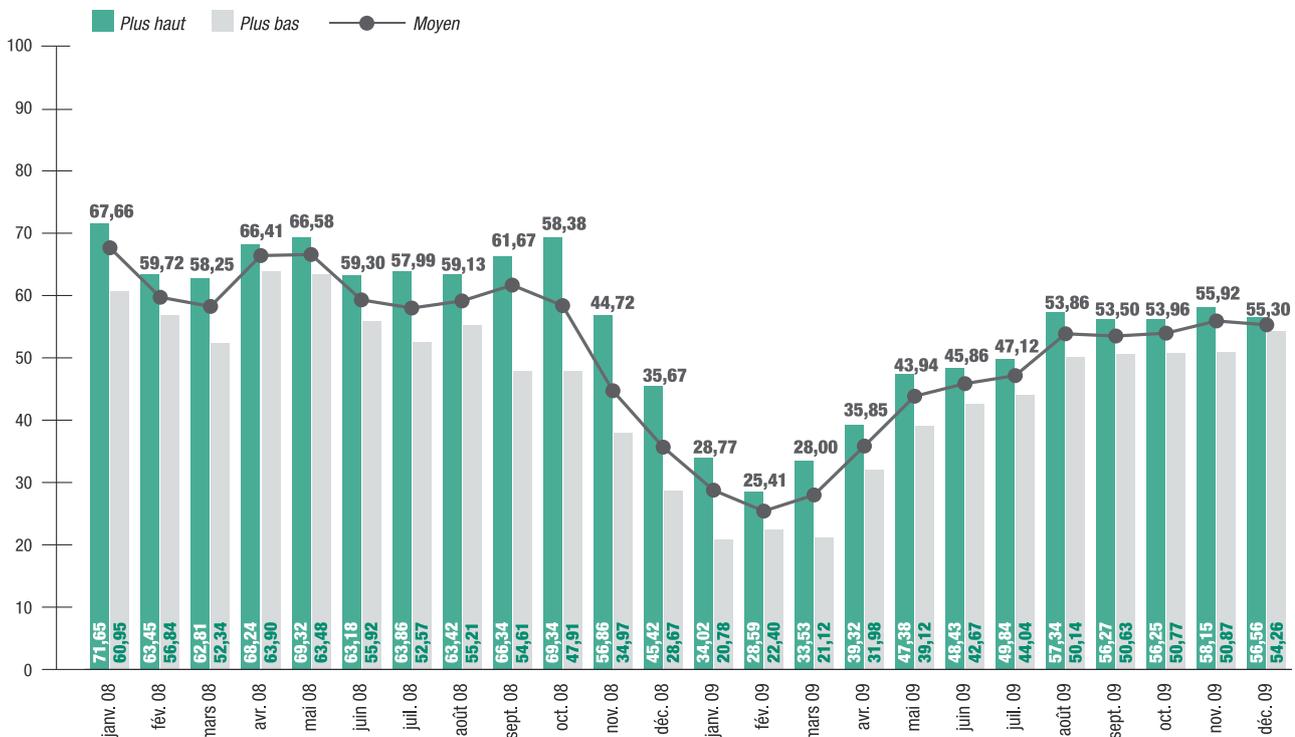
► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 29 DÉCEMBRE 2006 AU 31 DÉCEMBRE 2009

Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX Banks, DJ STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Datastream.

► MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2008 (*)



(*) Les cours ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée du 30 septembre au 13 octobre 2009.

■ Du 29 décembre 2006 au 31 décembre 2009, le cours de l'action a diminué de 30,41 %, à comparer à une baisse de 28,97 % pour le CAC 40, mais de 50,79 % pour le DJ EURO STOXX Banks (indice des valeurs bancaires de la zone euro) et de 56,50 % pour le DJ STOXX Banks (valeurs bancaires européennes). Après avoir atteint son plus haut niveau historique à 91,60 euros en mai 2007, l'action BNP Paribas a pâti de la défiance généralisée envers les établissements financiers provoquée par la crise des crédits « subprimes » aux États-Unis. Cependant, du fait d'une exposition de BNP Paribas à la crise financière bien moindre que celle de beaucoup de ses concurrents, la performance de l'action s'est comparée très favorablement à celle des indices bancaires jusqu'en octobre 2008. La dislocation des marchés consécutive à la faillite de Lehman Brothers à mi-septembre 2008 ayant ensuite pesé sur les activités du Groupe et par conséquent sur son cours de Bourse, la surperformance du titre par rapport aux indices bancaires observée jusque là s'est pour une large part résorbée en fin d'année 2008.

À partir du début de 2009, la tendance s'est toutefois complètement inversée, le titre BNP Paribas (55,90 euros au 31 décembre 2009) s'étant apprécié de 90,14 % par rapport au 31 décembre 2008 (29,40 euros), soit une évolution très largement supérieure à celle du CAC40 (+ 22,32 %), comme à celles du DJ EURO STOXX Banks (+ 48,92 %) et du DJ STOXX Banks (+ 46,92 %).

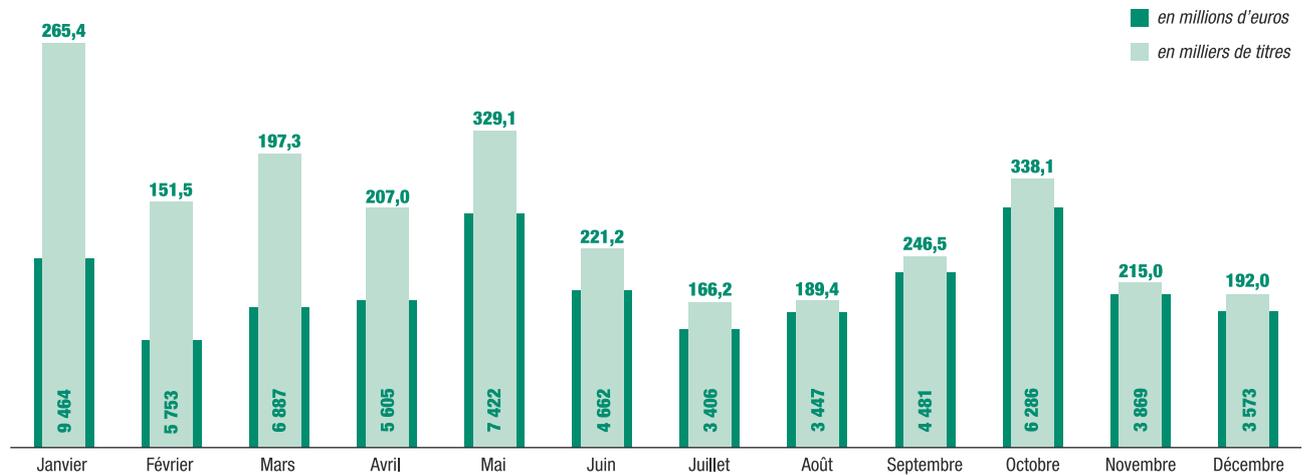
Au total, depuis l'apparition de la crise financière au début juillet 2007, l'action BNP Paribas a vu sa valeur baisser de 34,91 %, soit légèrement

moins que l'indice CAC 40 (- 34,99 %) ; les indices bancaires européens et de la zone euro chutaient alors respectivement de 56,71 % et 52,59 %. L'action BNP Paribas a donc sur cette période, surperformé l'indice de la zone euro de 17,68 % et celui des banques européennes de 21,80 %.

■ La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 66,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009, plaçant l'entreprise au 5^e rang de l'indice CAC 40 (8^e place à fin 2008) ; en termes de flottant, BNP Paribas est la 3^e valeur de marché de l'indice parisien (7^e à fin 2008). À la même période, BNP Paribas occupait la 6^e place du DJ EURO STOXX 50 en terme de flottant (19^e un an auparavant).

■ Les volumes de transactions se sont établis à une moyenne de 5 374 599 titres échangés quotidiennement sur Euronext Paris, en baisse de 22,5 % par rapport à l'année précédente (6 936 205 titres par séance en 2008). Plus qu'une diminution de la liquidité, cette évolution traduit les conséquences de la mise en application de la Directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers), qui a supprimé à compter du 1^{er} novembre 2007 la règle de concentration des ordres sur un marché réglementé ; il s'en est donc suivi une libéralisation des lieux de négociation et la montée en puissance de modes alternatifs de négociation des titres : les systèmes multilatéraux de négociation (*Multilateral Trading Facilities* ou MTF) et les internalisateurs systématiques.

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2009 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Euronext Paris

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2005	2006	2007	2008	2009
Résultat net part du Groupe par action ^{(1) (†)}	6,77	7,81	8,25	2,99	5,20
Actif net par action ^{(2) (†)}	44,51	48,40	50,93	45,68	51,9
Dividende net par action ^(†)	2,53	3,01	3,26	0,97	1,50 ⁽³⁾
Taux de distribution (en %) ⁽⁴⁾	37,4	40,3	39,8	33,0	32,3 ⁽³⁾
Cours					
plus haut ^{(5) (†)}	66,78	86,01	92,40	73,29	58,58
plus bas ^{(5) (†)}	48,89	64,78	65,64	27,70	20,08
fin de période ^(†)	65,91	80,33	72,13	29,40	55,90
Indice CAC 40 au 31 décembre	4 715,23	5 541,76	5 614,08	3 217,97	3 936,33

⁽¹⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.⁽²⁾ Avant distribution. Actif net comptable sur nombre d'actions en circulation en fin de période.⁽³⁾ Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.⁽⁴⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.⁽⁵⁾ Enregistrés en séance.^(†) Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées :

- en mars 2006 (coefficient d'ajustement = 0,992235740050131) ;

- du 30 septembre au 13 octobre 2009 (coefficient d'ajustement = 0,971895).

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR -)

Conventions de calcul

- Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005 ;
- exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009 ;

- les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2009, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date investissement	Cours historique d'ouverture à la date d'investissement (euros)	Nb d'actions à fin de période de calcul (31/12/2009)	Investissement initial multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	3,75	x 5,73	+ 11,37 %
16 ans	03/01/1994	43,31	3,42	x 4,41	+ 9,72 %
15 ans	03/01/1995	37,20	3,35	x 5,04	+ 11,38 %
14 ans	02/01/1996	33,57	3,28	x 5,47	+ 12,90 %
13 ans	02/01/1997	30,40	3,19	x 5,86	+ 14,57 %
12 ans	02/01/1998	48,86	3,09	x 3,54	+ 11,09 %
11 ans	04/01/1999	73,05	3,03	x 2,32	+ 7,93 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	2,94	x 2,26	+ 8,22 %
10 ans	03/01/2000	92,00	2,94	x 1,79	+ 5,99 %
9 ans	02/01/2001	94,50	2,86	x 1,69	+ 6,03 %
8 ans	02/01/2002	100,40	2,77	x 1,54	+ 5,57 %
7 ans	02/01/2003	39,41	1,34	x 1,90	+ 9,62 %
6 ans	02/01/2004	49,70	1,29	x 1,45	+ 6,39 %
5 ans	03/01/2005	53,40	1,24	x 1,29	+ 5,30 %
4 ans	02/01/2006	68,45	1,19	x 0,97	- 0,66 %
3 ans	02/01/2007	83,50	1,14	x 0,77	- 8,55 %
2 ans	02/01/2008	74,06	1,10	x 0,83	- 8,71 %
1 an	02/01/2009	30,50	1,05	x 1,93	+ 93,27 %

BNP Paribas propose ci-après deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à moyen/long terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

RENTABILITÉ COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AU COURS D'OUVERTURE DU 3 JANVIER 2005 SOIT 53,40 EUROS, AVEC LE LIVRET A ET LES OBLIGATIONS À MOYEN TERME DU TRÉSOR

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

Rentabilité totale pour l'actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

Hypothèses de calcul

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 3 janvier 2005 soit 53,40 euros.

Réinvestissement des dividendes.

Exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009.

Valorisation au 31 décembre 2009 : 1,2363 actions à 55,90 euros, soit 69,11 euros.

Capital initial accru de 29,4 %.

Taux de rendement actuariel : 5,30 % par an.

Placement le 1^{er} janvier 2005 d'une somme de 53,40 euros sur un livret A

Le taux servi à la date du placement est de 2,25 %, ramené à 2 % le 1^{er} août 2005. Il a ensuite été modifié à deux reprises au cours de l'exercice 2006 : le 1^{er} février (2,25 %) et le 1^{er} août (2,75 %), et encore une fois le 1^{er} août 2007 (3 %). L'exercice 2008 a également connu deux modifications du taux du livret A, le 1^{er} février (3,50 %) et le 1^{er} août (4 %). Trois changements sont intervenus en 2009, le taux du livret A étant progressivement ramené à 2,50 % le 1^{er} février, à 1,75 % le 1^{er} mai et enfin à 1,25 % le 1^{er} août. Au 31 décembre 2009, cette somme représente 60,73 euros, ayant donc enregistré une progression de 7,33 euros (+ 13,7 %), soit moins de la moitié de l'appréciation de 15,71 euros (+ 29,4 %) du titre BNP Paribas au cours de la même période.

Placement de 53,40 euros le 1^{er} janvier 2005 en emprunt d'État à 5 ans

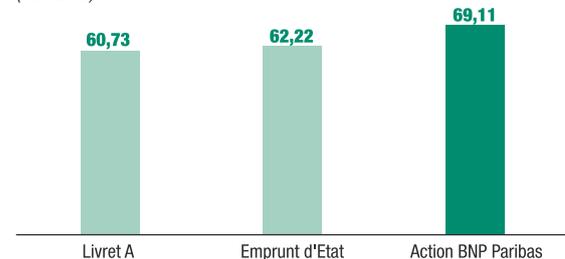
Le taux obtenu est alors de 3,0825 % pour 5 ans (BTAN Bon du Trésor à intérêt Annuel) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 2,99393 % (BTAN) en janvier 2006 pour 4 ans ;
- 3,89016 % (BTAN) en janvier 2007 pour 3 ans ;
- 4,07272 % (BTAN) en janvier 2008 pour 2 ans ;
- 3,049 % en janvier 2009 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 62,22 euros, et a donc enregistré une progression de 8,82 euros (+ 16,5 %), soit un peu plus de la moitié de l'appréciation de 15,71 euros (+ 29,4 %) du titre BNP Paribas au cours de la même période.

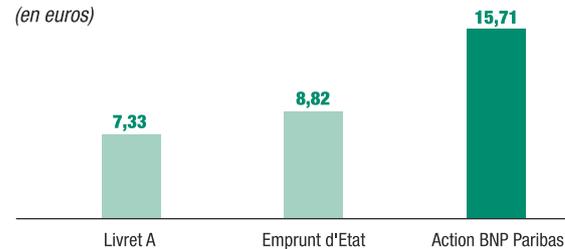
► VALEUR AU 31/12/2009 D'UN INVESTISSEMENT AU 01/01/2005 DE 53,40 EUROS

(en euros)



► VARIATION COMPARÉE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT DE 53,40 EUROS

(en euros)



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement ; en 2010 par exemple, le calendrier s'établit comme suit ⁽¹⁾ :

- 17 février 2010 : publication des résultats annuels 2009 ;
- 6 mai 2010 : chiffres du 1^{er} trimestre 2010 ;
- 2 août 2010 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2010 ;
- 4 novembre 2010 : chiffres du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de 2010.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie.

Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des quelque 590 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude TPI au 31 décembre 2009). Les actionnaires, comme les membres du « Cercle BNP Paribas », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du Groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est distribué début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la stratégie de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple en 2009, à Nancy le 16 juin et à Lyon le 30 juin, à Bordeaux le 22 septembre et à Marseille le 20 octobre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 20 et 21 novembre 2009.

⁽¹⁾ Sous réserve de modification ultérieure.

Le Guide de l'Actionnaire BNP Paribas

Destiné à parfaire l'information des investisseurs individuels sur les réalisations de la Banque et le parcours de l'action, son objectif principal est de contribuer à ce que les actionnaires particuliers du Groupe aient une meilleure connaissance et une compréhension plus approfondie de l'environnement économique et des marchés dans lesquels opère BNP Paribas. Ce guide est disponible sur simple demande auprès de l'équipe « Relations Actionnaires ».

Les membres du « Cercle BNP Paribas », créé en 1995, sont les 57 200 actionnaires individuels possédant au moins 200 titres de l'entreprise. Ils sont destinataires trois fois par an, en alternance avec les lettres d'information financière (trois également), d'une autre correspondance « *La Vie du Cercle* » les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation : celles-ci concernent les opérations en Bourse (analyses technique et financière, la passation d'ordres,...), la gestion patrimoniale, les *warrants*⁽¹⁾ mais aussi l'actualité économique, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise. Enfin, des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont fréquemment organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 370 propositions ont été faites en 2009 à l'intention de 14 275 participants, illustrant la variété de l'offre. Pour faciliter l'accès à ces services, un Numéro Vert (appel gratuit depuis la France) a été mis en place, le 0800 666 777, qui comprend également un journal téléphonique « BNP Paribas en actions » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews,...). Enfin, le site Internet spécifique au Cercle des Actionnaires et à ses offres (cercle-actionnaires.bnpparibas.com) reprend l'ensemble des prestations accessibles aux membres.

Le site Internet BNP Paribas (<http://invest.bnpparibas.com>), en français, en anglais et désormais aussi largement en italien, permet d'obtenir des informations sur le Groupe telles que les communiqués de presse, les chiffres clés, les principaux événements et présentations ; il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les rapports annuels et les documents de référence. Toutes les publications du département des « Études Économiques » de BNP Paribas sont aussi consultables sur le site. Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices y sont naturellement en permanence disponibles ; un logiciel de calcul de rendement a été inclus parmi tous les outils déjà mis à la disposition des internautes.

Sous un même intitulé « Actionnaires & Investisseurs » sont aussi disponibles toutes les études et présentations regardant l'activité et la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers. Un espace « Être actionnaire », y a été spécialement aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations. Enfin, une rubrique spécifique est dédiée à l'Assemblée Générale du Groupe (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux) : la retransmission vidéo intégrale de cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière du Groupe. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences croissantes de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi (notamment au niveau du lexique) et présentant de nouvelles fonctionnalités. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, publication des résultats, rencontres actionnaires notamment).

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la Banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Au 1^{er} janvier 2010, le Comité de Liaison était composé de :

■ M. Michel Pébereau, Président ;

- M. Franck Deleau, demeurant dans le Lot ;
- M. Nicolas Derely, résidant en région parisienne ;
- M. Jean-Louis Dervin, demeurant à Caen ;
- M. Jacques de Juvigny, résidant en Alsace ;
- M. André Laplanche, demeurant à Cavaillon ;
- M. Jean-Marie Laurent, résidant dans l'Oise ;
- Mme Dyna Peter-Ott, résidant à Strasbourg ;
- M. Jean-Luc Robaux, demeurant à Nancy ;
- Melle Chantal Thiebaut, résidant en Meurthe-et-Moselle ;
- M. Thierry de Vignet, résidant en Dordogne ;
- Mme Odile Uzan-Fernandes, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M. Bernard Coupeuz, membre du personnel de BNP Paribas.

⁽¹⁾ Valeur mobilière qui offre le droit d'acheter (call warrant) ou de vendre (put warrant) différents supports « sous-jacents » (taux, indices, devises, actions) à un prix dit « d'exercice » et jusqu'à une date donnée (dite « échéance »). Cette valeur, quoique de type optionnel, ne peut être vendue à découvert. Les warrants sont émis par un établissement financier qui fait office de teneur du marché.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2009, les 20 mars et 25 septembre, en plus de leur participation à l'Assemblée Générale et de leur présence au salon Actionaria. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les supports périodiques d'information sur les réalisations et la stratégie de l'Entreprise ;
- le rapprochement avec le groupe Fortis ;

- les projets de Document de référence et de Rapport Annuel 2008 ;
- les présentations des résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur le stand BNP Paribas, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité.

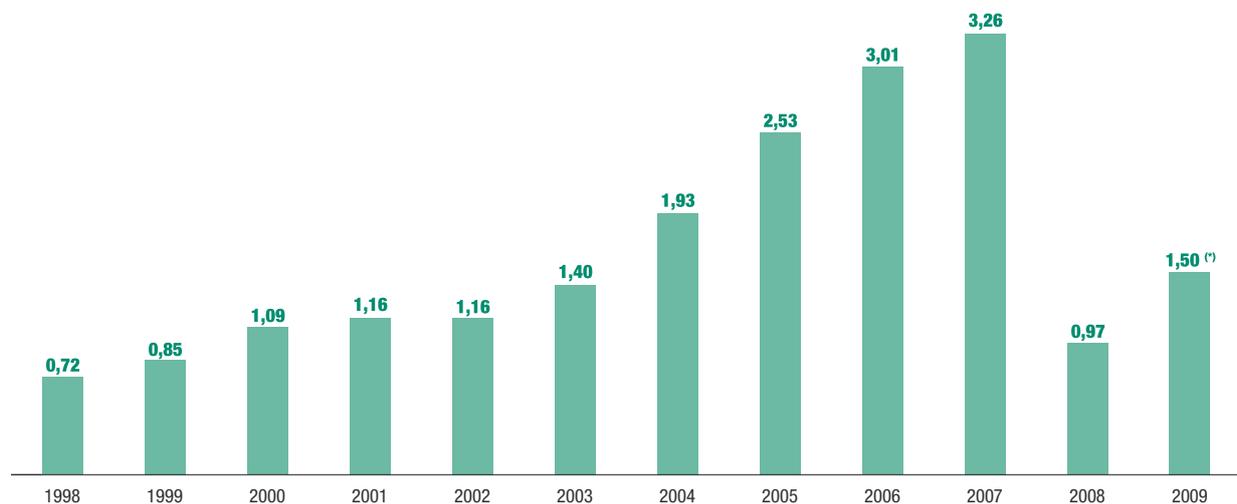
Les membres du Comité ont participé, le 1^{er} décembre à Bruxelles, à la « Journée Investisseurs » au cours de laquelle a été présenté au marché le plan industriel de BNP Paribas Fortis.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 un dividende de 1,50 euro par action (en croissance de 55 % par rapport à 2009). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 19 mai et le 15 juin 2010 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 778 millions d'euros, contre 912,1 millions d'euros en 2009 (soit une hausse de 94,9 %). Le taux de distribution est de 32,3 % ⁽¹⁾.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



⁽¹⁾ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.

Les dividendes des exercices 1998 à 2008 ont été ajustés pour tenir compte :

- de la division par 2 du nominal de l'action intervenu le 20 février 2002 ;
- des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées en mars 2006 et du 30 septembre au 13 octobre 2009.

L'objectif du Groupe est de faire évoluer le dividende en fonction de la variation des résultats et de l'optimisation de la gestion du capital disponible.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

⁽¹⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 rapportée au résultat net part du Groupe.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2009 sont au nombre de 32 495.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un Numéro Vert (appel gratuit depuis la France) : 0800 600 700 pour les prises d'ordres ⁽¹⁾ et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur Internet spécifique « GIS Nomi » (<http://gisnomi.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse ⁽¹⁾ ;
- de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur logement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule.

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité de transmission des votes par Internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a tenu 2 Assemblées Générales en 2009.

- Le 27 mars s'est tenue, sur première convocation, une Assemblée Générale Extraordinaire visant à la création d'actions de préférence à émettre au profit de l'État dans le cadre de la seconde tranche du plan français de soutien à l'économie. Le texte des résolutions et la

vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette Assemblée a été intégralement retransmise en direct. La composition du quorum et le résultat du vote ont été mis en ligne dès le lendemain.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre d'actionnaires	(%)	Nombre d'actions	(%)
Présents	432	8,87 %	56 715 703	10,64 %
Représentés	9	0,18 %	6 852	ns
Pouvoirs au Président	1 877	38,55 %	6 447 638	1,21 %
Votes par correspondance	2 551	52,39 %	469 925 853	88,15 %
TOTAL	4 869	100 %	533 096 046	100 %

		Quorum
Capital hors autocontrôle	909 963 093	58,58 %

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

⁽¹⁾ Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

Résultats		Taux d'approbation (%)
Résolution 1 :	<i>Création d'une nouvelle catégorie d'actions, constituée d'actions de préférence, et modification corrélative des statuts</i>	98,21 %
Résolution 2 :	<i>Émission d'actions de préférence au profit de la Société de Prise de Participation de l'État</i>	97,72 %
Résolution 3 :	<i>Opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise</i>	97,50 %
Résolution 4 :	<i>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport</i>	98,39 %
Résolution 5 :	<i>Pouvoirs pour formalités</i>	99,82 %

■ Le 13 mai 2009 s'est tenue sur première convocation l'Assemblée Générale Mixte Annuelle de BNP Paribas. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette Assemblée a été intégralement retransmise

en direct. La composition du quorum et le résultat du vote ont été mis en ligne dès le lendemain. Cette réunion a fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte rendu aux actionnaires.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre d'actionnaires	(%)	Nombre d'actions	(%)
Présents	1 664	15,07 %	100 690 994	20,64 %
Représentés	58	0,53 %	71 907	0,01 %
Pouvoirs au Président	5 972	54,09 %	11 604 373	2,38 %
Votes par correspondance	3 347	30,31 %	375 556 063	76,97 %
TOTAL	11 041	100 %	487 923 337	100 %

		Quorum
Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)	910 022 144	53,62 %

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

Résultats	Taux d'approbation (%)
ASSEMBLÉE ORDINAIRE	
Résolution 1 : <i>Approbation du bilan et du compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008</i>	95,94 %
Résolution 2 : <i>Approbation du bilan et du compte de résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008</i>	96,01 %
Résolution 3 : <i>Affectation du résultat et mise en distribution du dividende</i>	97,62 %
Résolution 4 : <i>Conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code du commerce</i>	92,75 %
Résolution 5 : <i>Achat d'actions de la Société</i>	97,90 %
Résolution 6 : <i>Renouvellement du mandat de Monsieur Claude Bébéar en qualité d'administrateur</i>	97,02 %
Résolution 7 : <i>Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Louis Beffa en qualité d'administrateur</i>	77,25 %
Résolution 8 : <i>Renouvellement du mandat de Monsieur Denis Kessler en qualité d'administrateur</i>	75,19 %
Résolution 9 : <i>Renouvellement du mandat de Madame Laurence Parisot en qualité d'administrateur</i>	92,24 %
Résolution 10 : <i>Renouvellement du mandat de Monsieur Michel Pébèreau en qualité d'administrateur</i>	94,09 %
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE	
Résolution 11 : <i>Approbation de l'apport en nature d'actions de la société Fortis Banque SA</i>	99,55 %
Résolution 12 : <i>Approbation de l'apport en nature d'actions de la société BGL SA</i>	99,54 %
Résolution 13 : <i>Émission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital</i>	95,91 %
Résolution 14 : <i>Modifications des modalités des actions B</i>	99,62 %
Résolution 15 : <i>Réduction de capital par annulation d'actions</i>	98,89 %
Résolution 16 : <i>Pouvoirs pour formalités</i>	99,74 %

L'Assemblée Générale 2009 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable et son souhait d'assumer pleinement sa Responsabilité Sociale et Environnementale ; la Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes et valeurs. C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent ou qui aura transmis ses instructions par Internet, au programme « Coups de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués bénévolement à titre personnel ; les sommes ainsi recueillies en 2009, soit 18 030 euros (dont 1 390 au titre des votes par Internet), constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total de ces contributions 2009 a été réparti sur 62 projets (34 en 2008), tous initiés par des membres du personnel de la Banque. Les sommes

allouées varient selon l'importance des projets, la qualité des dossiers et bien sûr le degré d'engagement des collaborateurs ; ces subventions vont ainsi permettre à des projets liés essentiellement à l'éducation, la coopération internationale, la santé et le handicap ou la lutte contre la précarité et l'exclusion de voir le jour.

L'utilisation des fonds fait en outre systématiquement l'objet d'un compte rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 20 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra sa prochaine AGM le 12 mai 2010 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sous réserve de modification ultérieure.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

Pour les Assemblées Générales Mixtes du Groupe :

- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote ;
- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme « au porteur » sont avisés par des insertions dans la presse, notamment la presse patrimoniale et financière ; en outre, bien au-delà des dispositions légales et dans le but de favoriser une large participation, BNP Paribas adresse :
 - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 250 titres en 2009) ; ces mêmes documents sont bien entendu aussi accessibles par tous sur le site Internet ;
 - des lettres d'information sur la tenue de l'Assemblée Générale et les modalités de participation.

Au total, ce sont donc près de 64 000 actionnaires de la Banque qui ont ainsi personnellement reçu cette année l'information nécessaire à leur participation effective.

En ce qui concerne le réseau BNP Paribas, les collaborateurs de tous nos points de vente sont spécifiquement formés sur la conduite à tenir et les formalités à accomplir.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte trois jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire, personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

Depuis la réunion du 28 mai 2004, il est également offert la possibilité aux actionnaires de transmettre, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, tous les documents nécessaires à leur participation grâce à un serveur Internet spécifique et sécurisé « <http://gisproxy.bnpparibas.com> ».

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 7 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le Conseil d'administration	32
	Composition du Conseil d'administration	32
	Censeurs	41
	Autres mandataires sociaux	42
	Rémunérations	43
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	43
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	45
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	45
	Contrôle interne	60
	Limitation des pouvoirs du Directeur général	65
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	66
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	72
2.4	Le Comité Exécutif	74

2.1 Le Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel PEBEREAU

Fonction principale ⁽¹⁾ : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 14 mai 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 214 260

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas SA (Suisse), Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Axa, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, European Financial Round Table, Institut de l'Entreprise

Membre : Académie des sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2008 :

Président du Conseil

d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas SA (Suisse), Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de

surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Académie des sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2007 :

Président du Conseil

d'administration de

BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de

surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Académie des sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2006 :

Président du Conseil

d'administration de

BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de

surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2005 :

Président du Conseil

d'administration de

BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de

surveillance : AXA

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission

Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil d'Orientation de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise

Membre : Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Patrick AUGUSTE

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Responsable Service Technique*

Né le 18 juin 1951

Dates de début et de fin de mandat : élu par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans le 22 janvier 2009

Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 36

Adresse professionnelle : 20, avenue Georges-Pompidou
92300 LEVALLOIS-PERRET, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

Néant

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2008 : Néant	2007 : Néant	2006 : Néant	2005 : Néant
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Claude BEBEAR

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Président d'Honneur d'AXA*

Né le 29 juillet 1935

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 3 074

Adresse professionnelle : 25, avenue Matignon,
75008 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle

Membre du Conseil de surveillance : Vivendi

Censeur : Schneider Electric

Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne

Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2008 : Président d'Honneur d'AXA Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore	2007 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)	2006 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Président-Directeur Général de Finaxa (fusion-absorption de Finaxa par Axa le 16/12/2005) Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management, Pékin	2005 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Président-Directeur Général de Finaxa (fusion absorption de Finaxa par AXA le 16/12/2005) Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Universal Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)
--	--	---	---

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Jean Louis BEFFAFonction principale ⁽¹⁾ : **Président du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 11 août 1941

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 22 octobre 1986Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 15 757

Adresse professionnelle : « Les Miroirs »

18, avenue d'Alsace
92096 LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾****Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas**Président** de *Claude Bernard Participations***Administrateur** : GDF SUEZ, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique),
*Saint-Gobain Corporation (États-Unis)***Membre du Conseil de surveillance** : *Siemens AG (Allemagne)*, *Le Monde SA*,
Le Monde & Partenaires Associés (SAS), *Société Éditrice du Monde***Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2008 :****Président du Conseil d'administration** de la Compagnie de Saint-Gobain
Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
Président de Claude Bernard Participations
Administrateur : GDF SUEZ, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Saint-Gobain Corporation (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Siemens AG (Allemagne), Le Monde SA, Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Société Éditrice du Monde**2007 :****Président du Conseil d'administration** de la Compagnie de Saint-Gobain
Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
Président de Claude Bernard Participations
Administrateur : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Saint-Gobain Cristaleria SA (Espagne), Saint-Gobain Corporation (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Le Monde SA, Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Société Éditrice du Monde**2006 :****Vice-Président** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain
Président de Claude Bernard Participations
Administrateur : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Saint-Gobain Cristaleria SA (Espagne), Saint-Gobain Corporation (USA)
Représentant permanent : Saint-Gobain PAM
Président du Conseil de surveillance de A.I.I. (Agence de l'Innovation Industrielle)
Membre du Conseil de surveillance : Le Monde SA, Le Monde Partenaires AS (SAS), Société Éditrice du Monde (SAS)**2005 :****Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain
Président de Claude Bernard Participations
Administrateur : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique)
Président du Conseil de surveillance de l'A.I.I. (Agence de l'Innovation Industrielle)
Membre du Conseil de surveillance : Le Monde SA, Le Monde Partenaire AS (SAS), Société Éditrice du Monde (SAS)**Suzanne BERGER**Fonction principale ⁽¹⁾ : **Professeur de sciences politiques** au Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts (USA) –
Directrice du MIT International Science and Technology Initiative (MISTI)

Née le 11 mars 1939

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 8 mars 2007Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 850Adresse professionnelle : 30, Wadsworth Street,
E53-451, CAMBRIDGE,
MA 02139-4307
ÉTATS-UNIS**Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾****Membre** de l'*Académie américaine des arts et des sciences***Chercheur associé et membre** du *Comité Exécutif* du *Center for European Studies* à l'Université de Harvard**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2008 :****Membre** de l'Académie américaine des arts et des sciences
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif du *Center for European Studies* à l'Université de Harvard**2007 :****Membre** de l'Académie américaine des arts et des sciences
Chercheur associé et membre du Comité Exécutif du *Center for European Studies* à l'Université de Harvard⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Jean-Marie GIANNO Fonction principale ⁽¹⁾ : <i>Assistant commercial</i>	
Né le 7 septembre 1952 Dates de début et de fin de mandat : élu par les salariés de BNP Paribas pour 3 ans le 5 février 2009 Date du 1 ^{er} mandat : 15 mars 2004 (M. Jean-Marie Gianni a exercé un mandat d'administrateur salarié à la Banque Nationale de Paris, de 1993 à 1999)	Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾ Membre : Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »
Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 10 Adresse professionnelle : 21, avenue Jean Medecin 06000 NICE, FRANCE	

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents (les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)			
2008 : Membre : Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »	2007 : Membre : Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »	2006 : Membre : Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »	2005 : Membre : Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), « Think tank » européen « Confrontation »

François GRAPPOTTE Fonction principale ⁽¹⁾ : <i>Président d'Honneur de Legrand, Administrateur de sociétés</i>	
Né le 21 avril 1936 Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011 Date du 1 ^{er} mandat : 4 mai 1999 Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 2 869 Adresse professionnelle : 128, avenue de-Lattre-de-Tassigny 87045 LIMOGES, FRANCE	Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾ Administrateur : Legrand, Legrand France Membre du Conseil de surveillance : Michelin

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents (les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)			
2008 : Président d'Honneur de Legrand Administrateur : Legrand, Legrand France Membre du Conseil de surveillance : Michelin	2007 : Président d'Honneur de Legrand Administrateur : Legrand, Legrand France Membre du Conseil de surveillance : Michelin Membre : Conseil Consultatif de la Banque de France	2006 : Président d'Honneur de Legrand Administrateur : Legrand, Legrand France, Valeo Membre du Conseil de surveillance : Michelin Membre : Conseil Consultatif de la Banque de France	2005 : Président du Conseil d'administration de Legrand Membre du Conseil de surveillance : Michelin Administrateur : Valeo Membre : Conseil Consultatif de la Banque de France, Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens), Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication), Bureau du Gimélec (Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés)

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Alain JOLYFonction principale ⁽¹⁾ : Administrateur d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

Dates de début et de fin de mandat :

23 mai 2006 – AG 2009

Date du 1^{er} mandat : 28 juin 1995*Nombre d'actions BNP Paribas détenues* ⁽²⁾ : 3 143*Adresse professionnelle :* 75, quai d'Orsay
75007 PARIS, FRANCE

Le mandat de Monsieur Alain JOLY a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009

Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2008 :****Administrateur** d'Air Liquide**2007 :****Administrateur** d'Air Liquide
Administrateur : Lafarge**2006 :****Administrateur** d'Air Liquide
Administrateur : Lafarge**2005 :****Président du Conseil de surveillance** d'Air Liquide
Administrateur : Lafarge⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Denis KESSLER

Fonction principale ⁽¹⁾ : **Président-Directeur Général de Scor SE**

Né le 25 mars 1952

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 2 269

Adresse professionnelle : 1, avenue du Général-de-Gaulle
92074 PARIS LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

Administrateur : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas)

Censeur : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des Entreprises d'Assurance, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances

Président : Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum, Conseil d'administration du Siècle

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2008 :

Président-Directeur Général de SCOR SE

Président : SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life U.S. Re Insurance Company (États-Unis), SCOR Global Life Re Insurance Company of Texas (États-Unis), SCOR Reinsurance Company (États-Unis), SCOR U.S. Corporation (États-Unis), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse)

Président du Conseil de surveillance : SCOR Global Investments SE

Administrateur : SCOR Global Life SE, SCOR Canada Reinsurance Company (Canada), Bolloré, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas)

Censeur : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des Entreprises d'Assurance

Président : Conseil d'administration du Siècle, Cercle de l'Orchestre de Paris

Vice-Président : Reinsurance Advisory Board

Conseiller général du Conference Board

2007 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Global Life SE, Scor Global P&C SE, Scor Global Life US Re Insurance Company (États-Unis), Scor Holding (Switzerland) AG. (Suisse), Scor Reinsurance Company (États-Unis), Scor US Corporation (États-Unis)

Administrateur : Bolloré, Cogedim SAS, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Invesco Plc (Grande-Bretagne), Scor Canada Reinsurance Company (Canada)

Membre du Conseil de surveillance : Fondation du Risque

Responsable permanent de Fergascor dans SA Communication & Participation

Censeur : Financière Acofi (ex FDC SA), Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des Entreprises d'Assurance, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale

Conseiller général du Conference Board

2006 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Global Life, Scor Italia Riassicurazioni S.p.a (Italie), Scor Life US Re Insurance (États-Unis), Scor Reinsurance Company (États-Unis), Scor US Corporation (États-Unis)

Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique), Scor Canada Reinsurance Company (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Scor Deutschland (Allemagne)

Représentant permanent : Fergascor dans SA Communication & Participation

Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie SCA

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des Entreprises d'Assurance, **Conseiller général** du Conference Board

2005 :

Président-Directeur Général de SCOR

Président : Scor Vie **Administrateur** : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique)

Représentant permanent : Fergascor dans SA Communication & Participation

Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie

Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil Économique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des Entreprises d'Assurance

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Jean-François LEPETITFonction principale ⁽¹⁾ : *Président du Conseil national de la comptabilité*

Né le 21 juin 1942

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 5 mai 2004Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 8 461Adresse professionnelle : 30, boulevard Diderot
75572 PARIS CEDEX 12,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : *Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers, Conseil de normalisation des comptes publics***Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2008 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA
Membre : Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**2007 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA
Membre : Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**2006 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA
Président de l'Advisory Board de l'EDHEC Desk and Asset Management Research Center
Professeur associé à l'EDHEC
Membre du Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha)**2005 :****Administrateur** de Smart Trade Technologies SA**Laurence PARISOT**Fonction principale ⁽¹⁾ : *Vice-Présidente du Directoire de IFOP SA*

Née le 31 août 1959

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 360Adresse professionnelle : 6/8 rue Eugène-Oudiné
75013 PARIS, FRANCE**Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾****Présidente** : *Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)***Administrateur** : Coface SA**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2008 :****Vice-Présidente du Conseil d'administration** de IFOP SA
Présidente : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Administrateur : Coface SA
Membre du Conseil de surveillance : Michelin**2007 :****Présidente du Conseil d'administration** de IFOP SA
Présidente : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Administrateur : Coface SA
Membre du Conseil de surveillance : Michelin**2006 :****Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Présidente du Conseil d'administration : IFOP SA
Membre du Conseil de surveillance : Michelin**2005 :**

Néant

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Hélène PLOIX

Fonction principale ⁽¹⁾ : Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS

Née le 25 septembre 1944
 Dates de début et de fin de mandat :
 21 mai 2008 – AG 2011
 Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 1 557
 Adresse professionnelle : 162, rue du Faubourg Saint Honoré
 75008 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre : Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2008 : Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas) Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>	<p>2007 : Présidente de Pechel Industries SAS, de Pechel Industries Partenaires SAS et de Pechel Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>	<p>2006 : Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Représentante de Pechel Industries et de Pechel Industries Partenaires SAS dans diverses sociétés Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>	<p>2005 : Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring SA (Suisse) Membre du Conseil de surveillance : Publicis Représentante de Pechel Industries dans diverses sociétés Gérante de Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies</p>
---	---	--	---

Baudouin PROT

Fonction principale ⁽¹⁾ : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Né le 24 mai 1951
 Dates de début et de fin de mandat : 21 mai 2008 – AG 2011
 Date du 1^{er} mandat : 7 mars 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 137 211
 Adresse professionnelle : 3 rue d'Antin
 75002 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2009

Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Président : Fédération Bancaire Française de septembre 2009 à août 2010

Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2008 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française</p>	<p>2007 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française</p>	<p>2006 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Président : Association Française des Banques</p>	<p>2005 : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de surveillance : Accor Président : Fédération Bancaire Française</p>
--	---	--	---

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Louis SCHWEITZERFonction principale ⁽¹⁾ : **Président du Conseil d'administration de Renault**

Né le 8 juillet 1942

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2007 – AG 2010

Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 6 825Adresse professionnelle : 8-10, avenue Emile Zola
92109 BOULOGNE-BILLANCOURT
CEDEX,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾****Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Président du Conseil de surveillance** : Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde**Administrateur** : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Quai Branly**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2008 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Président du Conseil de surveillance** : Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde**Administrateur** : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil****Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil :**

Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly

2007 :**Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil****Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil :**

Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly

2006 :**Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil****Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil :**

Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly

2005 :**Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB VOLVO (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil****Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil :**

Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

Daniela WEBER-REY

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Associée chez Clifford Chance, Francfort*

Né le 18 novembre 1957

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG v2011

Date du 1^{er} mandat : 21 mai 2008

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 1 100

Adresse professionnelle : Mainzer Landstrasse 46
D 60325 – FRANKFURT AM MAIN
ALLEMAGNE

Mandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

Membre : *Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission Européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission Européenne, Groupe d'experts ad hoc « Ad Hoc Group of Corporate Governance Experts for the Financial Services Area » de la Commission Européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de Gouvernement d'Entreprise*

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2008 :

Membre : *Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission Européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission Européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de Gouvernement d'Entreprise*

CENSEURS

Michel TILMANT

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Managing Director de la société Strafin, sprl*

Né le 21 juillet 1952

Date de début de mandat : 4 novembre 2009

Emiel VAN BROEKHOVEN

Fonction principale ⁽¹⁾ : *Economiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers*

Né le 30 avril 1941

Dates de début de mandat : 4 novembre 2009

⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Jean-Laurent BONNAFE

Fonction principale ⁽¹⁾ : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 14 juillet 1961

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 14 495Adresse professionnelle : 3 rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCEMandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾**Administrateur** : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BancWest Corporation, Bank of the West**Président** : Comité de Direction et Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis**Chief Executive Officer** : BNP Paribas Fortis

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2008 :

Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)

Georges CHODRON DE COURCEL

Fonction principale ⁽¹⁾ : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 69 384Adresse professionnelle : 3 rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCEMandats au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾**Président** : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse)**Vice-Président** : Fortis Bank SA/NV (Belgique)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique), Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), Scor Holding (Switzerland) AG (Suisse), Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), Scor Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, Scor SE

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2008 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Président** : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, BNP Paribas ZAO (Russie), Erbé SA (Belgique), Scor Holding (Switzerland) AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, Scor SA

2007 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Président** : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas ZAO (Russie), Erbé SA (Belgique), Scor Holding (Switzerland) AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, Scor SA

2006 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Président** : BNP Paribas Énergis SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA (Suisse), BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume-Uni)**Administrateur** : Alstom, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas ZAO (Russie), Verner Investissement SAS, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique)**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, Scor SA

2005 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique)**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Safran, Scor SA, Scor Vie⁽¹⁾ Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.⁽²⁾ Au 31 décembre 2009.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2009

Voir partie 4.5 États financiers consolidés – note 8.d. – Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux.

LES JETONS DE PRÉSENCE

Voir Rapport du Président.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non-mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options levées par les salariés non-mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes :

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution	
Options consenties en 2009 (10 plus gros montants attribués)	465 000	35,11	08/04/2009	
Options levées en 2009 (10 salariés)	314 143	42,87	03/05/1999	14 124
			22/12/1999	247 945
			15/05/2001	20 690
			21/03/2003	31 384

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L621-8-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2009 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
AUGUSTE Patrick Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 3 actions	1	120,00
		DPS (*)	Cession de 3 droits	1	4,25
BEBEAR Claude Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	DPS (*)	Cession de 3 074 droits	1	4 269,79
BEFFA Jean-Louis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 15 475 actions	5	816 726,55
			Cession de 13 643 actions	1	745 453,52
		DPS (*)	Acquisition de 8 droits	1	8,06
	Par une personne liée		Cession de 2 droits	1	2,18
		Actions BNP Paribas	Acquisition de 8 actions	2	309,94
			Cession de 69 actions	1	3 765,33
	DPS (*)	Cession de 3 droits	1	3,27	

(*) Hors exercices de stock-options, détaillés dans l'annexe 8.d. des États Financiers.

(**) DPS : Droit préférentiel de souscription.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
BONNAFE Jean-Laurent Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 1 642 actions	2	64 050,28
		DPS (*)	Acquisition de 3 droits	1	3,56
CHODRON DE COURCEL Georges Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 3 304 actions	7	122 281,08
			Cession de 3 970 actions	3	203 571,00
		DPS (*)	Acquisition de 11 droits	2	15,30
			Cession de 56 625 droits	1	84 711,00
GRAPPOTTE François Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 332 actions	2	12 917,84
		DPS (*)	Cession de 9 droits	1	9,98
KENISTON BERGER Suzanne Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 600 actions	2	28 340,00
KESSLER Denis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 269 actions	3	10 460,26
LEPETIT Jean-François Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 961 actions	4	37 478,28
PEBEREAU Michel (*) Président du Conseil d'administration de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 13 213 actions	2	509 341,00
			Cession de 207 000 actions	3	10 841 725,00
		DPS (*)	Cession de 94 009 droits	1	140 637,00
	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Acquisition de 21 actions	1	840,00
PLOIX Hélène Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 186 actions	4	7 233,77
		DPS (*)	Acquisition de 8 droits	1	10,74
PROT Baudouin (*) Administrateur – Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 8 604 actions	2	331 283,00
			Cession de 121 881 actions	3	6 370 380,00
		DPS (*)	Cession de 60 433 droits	1	90 408,00
	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Acquisition de 1 156 actions	4	40 424,00
			Cession de 11 000 actions	1	607 420,00
	DPS (*)	Cession de 41 607 droits	4	62 072,00	
SCHWEITZER Louis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 570 actions	4	22 337,24
		DPS (*)	Acquisition de 19 droits	3	20,29
	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Acquisition de 17 actions	1	680,00
		DPS (*)	Acquisition de 2 droits	1	2,76
WEBER-REY Daniela Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 250 actions	3	11 154,25

(*) Hors exercices de stock-options, détaillés dans l'annexe 8.d. des États Financiers.

(*) DPS : Droit préférentiel de souscription.

2.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 ainsi que le rapport 2009 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne publié le 8 décembre 2009 et le Guide d'élaboration des Documents de référence également publié par l'AMF le 10 décembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, le Code de gouvernement d'entreprise auquel il est fait volontairement référence pour l'élaboration du présent rapport est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

La mission du Conseil d'administration

■ Le règlement intérieur adopté en 1997 par le Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés ; il est depuis lors périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement

d'entreprise. Il comporte également une Charte de déontologie de l'administrateur.

■ Le présent rapport du Président reproduit, par citations ou sous forme d'extraits spécifiques, l'ensemble des dispositions du règlement intérieur consacrées à la composition ou au fonctionnement du Conseil, à la répartition du travail entre la Direction Générale et l'organe délibérant, à la composition, au fonctionnement et aux missions des Comités spécialisés, ainsi qu'au comportement de l'administrateur et du censeur⁽¹⁾.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : missions du Conseil d'administration

« Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion.

Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué *ad hoc* :

- aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur ;

- au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes ;

- à l'examen et à l'arrêtés des comptes ;

- à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil. »

⁽¹⁾ Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ⁽¹⁾

- En présentant aux actionnaires réunis en Assemblée Générale le 14 mai 2003 le principe de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Président a affirmé la volonté de BNP Paribas de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, tout en mettant en œuvre, dans la transparence et la continuité, le processus de relève de la Direction Générale.
- Le Président organise et dirige les travaux du Conseil ; il veille au bon fonctionnement des organes sociaux de BNP Paribas. En étroite collaboration avec la Direction Générale, il apporte sa contribution au développement des relations du Groupe avec ses grands clients et avec les autorités financières et monétaires nationales et internationales. Il n'exerce aucune responsabilité exécutive.
- Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société (cf. ci-après « Limitation des pouvoirs du Directeur Général »). Il a autorité sur l'ensemble du Groupe. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ces titres par la loi.

Selon le règlement intérieur, le Président « veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

Il organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la Société ont une bonne connaissance de l'équipe de Direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions sont fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la Société au fonctionnement des Comités spécialisés. Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale des actionnaires ⁽²⁾

- Les statuts définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Un résumé de ces règles ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 figurent dans la partie « BNP Paribas et ses actionnaires » du Document de référence et rapport financier annuel.
- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 a renouvelé les mandats de MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Denis Kessler, de Mme Laurence Parisot et de Michel Pébereau. Quatorze administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée des actionnaires.

La composition du Conseil ⁽³⁾

- À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2009, le Conseil d'administration était composé de quatorze administrateurs dont douze nommés par les actionnaires (huit hommes et quatre femmes) et deux élus par les salariés.
- Sur proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil d'administration a nommé deux censeurs le 4 novembre 2009. La composition du Conseil est décrite dans la partie 2.1 du Document de référence.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 3).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 5).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (points 6 et 7).

L'indépendance des administrateurs ⁽¹⁾

- Après examen de leur situation personnelle par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil a considéré que répondaient aux critères d'indépendance définis par le Code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF : M. Claude Bébear, Mme Suzanne Berger, MM. François Grappotte, Denis Kessler, Jean-François Lepetit, Mmes Laurence Parisot, Hélène Ploix et Daniela Weber-Rey, soit huit administrateurs. Après avoir procédé à l'évaluation de M. Louis Schweitzer avant de proposer le renouvellement de son mandat à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2007, le Conseil avait considéré que le critère de perte d'indépendance liée à l'exercice d'un mandat d'administrateur depuis plus de douze ans ne s'appliquait pas à sa personne. Cette appréciation, formulée conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 8.3), demeure.
- Plus de la moitié des administrateurs sont indépendants conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 8.2).
- Trois administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Michel Pébereau, Président du Conseil d'administration, Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général, et Jean-Louis Beffa, ont été

considérés comme ne répondant pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF définissant l'administrateur indépendant.

- Les deux administrateurs élus par les salariés, MM. Patrick Auguste et Jean-Marie Gianni, ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent une garantie d'indépendance.
- Les administrateurs de BNP Paribas ont déclaré – au titre des diligences d'application de la norme comptable International Accounting Standards IAS 24 – ne bénéficier d'aucun concours financier de BNP Paribas ou d'une société du Groupe qui n'ait été consenti à des conditions de marché.
- La partie « Déontologie de l'administrateur » du règlement intérieur du Conseil définit les règles de comportement qui visent à favoriser l'exercice indépendant et responsable du mandat de l'administrateur et du censeur (cf. ci-après « Gouvernement d'entreprise »).
- Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance mentionnés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
M. PEBEREAU	x	o	o	o	o	x	o
P. AUGUSTE	x	o	o	o	o	x	o
C. BEBEAR	o	o	o	o	o	o	o
J.L. BEFFA	o	x	o	o	o	x	o
S. BERGER	o	o	o	o	o	o	o
J.M. GIANNO	x	o	o	o	o	o	o
F. GRAPPOTTE	o	o	o	o	o	o	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	o	o
J.F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
H. PLOIX	o	o	o	o	o	o	o
B. PROT	x	o	o	o	o	o	o
L. SCHWEITZER	o	o	o	o	o	x ⁽¹⁾	o
D. WEBER-REY	o	o	o	o	o	o	o

Légende :

- « o » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.
- « x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.
- Critère 1 : Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.
- Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.
- Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.
- Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.
- Critère 5 : Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- Critère 7 : Statut de l'actionnaire important (10 % du capital ou des droits de vote).
- ⁽¹⁾ Cf. commentaire ci-dessus paragraphe « La composition du Conseil ».

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 8).

L'activité du Conseil et des Comités en 2009

- Le Conseil d'administration s'est réuni à treize reprises en 2009 dont 6 fois sur convocation exceptionnelle (résultats estimés au 31 décembre 2008, structuration et réalisation de l'acquisition des activités de Fortis, émission d'actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État, augmentation de capital et rachat des actions de préférence). La participation moyenne des administrateurs aux séances du Conseil a été de 89 %.
- Le Comité des comptes s'est réuni à six reprises avec une participation moyenne de 87 %.

- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à quatre reprises avec une participation de 100 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ont tenu une session commune ; tous les membres étaient présents.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à trois reprises avec une participation moyenne de 89 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni à six reprises avec une participation moyenne de 94 %.

► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2009

	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		
	1	2	1	2	1	2	3
Administrateurs							
M. PEBEREAU	13	13			13	13	100 %
P. AUGUSTE	12	13	5	6	17	19	89 %
C. BEBEAR	10	13	3	3	13	16	81 %
J.L. BEFFA	11	13	6	6	17	19	89 %
S. BERGER	10	13			10	13	77 %
J.M. GIANNO	13	13	4	4	17	17	100 %
F. GRAPPOTTE	12	13	10	10	22	23	96 %
A. JOLY	8	8	4	4	12	12	100 %
D. KESSLER	12	13	7	8	19	21	90 %
J.F. LEPETIT	12	13	4	4	16	17	94 %
L. PARISOT	9	13	2	3	11	16	69 %
H. PLOIX	13	13	5	6	18	19	95 %
B. PROT	13	13			13	13	100 %
L. SCHWEITZER	9	13	6	6	15	19	79 %
D. WEBER-REY	12	13	1	1	13	14	93 %
Censeurs							
E. Van Broekhoven	1	1			1	1	100 %
M. Tilmant	1	1			1	1	100 %
Moyenne		89 %		93 %			

La colonne 1 recense les présences en séance.

La colonne 2 recense le nombre de séances.

La colonne 3 indique le taux d'assiduité individuel.

2. STRATÉGIE

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé.

Il examine et décide des opérations d'importance stratégique conformément aux dispositions de son règlement intérieur⁽¹⁾.

Il suit la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et sur le budget.

Il est informé régulièrement de la situation de liquidité et des engagements du Groupe⁽¹⁾.

En 2009, le Conseil d'administration a consacré, comme en 2008, une part importante de son activité à la réflexion sur les conséquences de la crise.

Il a suivi la mise en œuvre des actions et des adaptations qui lui avaient été présentées par la Direction Générale, notamment en matière de gestion du capital, de liquidité et de contrôle des risques. Il a suivi la réalisation des mesures concernant les activités de Corporate and Investment Banking qu'il avait approuvées à la fin de l'année 2008 pour tenir compte, notamment, des conditions de marché très défavorables.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 4).

- Le Conseil a approuvé le 25 janvier 2009, le projet de participation de BNP Paribas à la deuxième tranche du plan français de soutien à l'économie. Le 25 septembre 2009, il a approuvé un projet d'augmentation de capital destiné au rachat des actions de préférence souscrites le 31 mars 2009 par la Société de Prise de Participation de l'État.
- Le Conseil d'administration a examiné à plusieurs reprises et approuvé le projet de prise de contrôle de Fortis Banque et de partenariat stratégique avec Fortis Assurance Belgique. Il a examiné et approuvé le plan industriel et le plan d'intégration élaborés à la suite du rapprochement de BNP Paribas, de Fortis Banque et de BGL ainsi que les ajustements de périmètre destinés à améliorer le contrôle des risques, optimiser la gestion de la liquidité et favoriser la réalisation des synergies d'intégration.
- Le Conseil d'administration n'a été saisi d'aucun projet stratégique qui se serait situé hors des orientations définies et aurait dû, de ce fait, faire l'objet d'une approbation préalable, conformément à son règlement intérieur. Il a régulièrement fait le point des négociations des projets d'investissements qu'il avait précédemment évoqués ; il a notamment approuvé dans ce cadre le projet de prise de contrôle de Findex par BNP Paribas Personal Finance.
- Le Conseil d'administration s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique qu'il a consacré au modèle de développement du Groupe et aux priorités proposées pour chacun de ses domaines d'activité. Il a tout particulièrement examiné les performances et les perspectives des entités opérationnelles de Retail Banking.
- Le Conseil d'administration a pris connaissance à plusieurs reprises des résultats d'études comparatives portant sur les performances des domaines d'activité avec celles de leurs principaux concurrents.
- Il a délibéré des principes d'éthique ainsi que des enjeux de sécurité et de compétitivité de la politique des Ressources Humaines du Groupe.

3. CONTROLE INTERNE, RISQUES ET CONFORMITÉ

Le Conseil d'administration a décidé, dès 1994, de créer un Comité de contrôle interne et des risques distinct du Comité des comptes, découplant ainsi les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit. En 2007, le Conseil a élargi la mission du Comité de contrôle interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment des risques de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité remplit ses missions de manière indépendante et complémentaire du Comité des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. En 2009, le Conseil a décidé que ces deux Comités se réuniraient désormais deux fois l'an pour traiter des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas, prendre connaissance du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes, et préparer les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risques et des dispositifs de gestion.

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se sont réunis, ensemble ou séparément, onze fois en 2009. La composition de ces deux Comités et les travaux qu'ils réalisent dans leurs domaines respectifs visent à répondre aux exigences de disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent des dispositions

définies par le régulateur ou de règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son contrôle interne et sa politique de risque ⁽¹⁾.

En 2009, sur le rapport du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité œuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil a régulièrement débattu de l'environnement économique et financier, de l'évolution des risques, notamment des risques de marché et de crédit, ainsi que de la situation de liquidité du Groupe ;

- il a délibéré des principaux enjeux identifiés pour les différentes catégories de risques ;
- il a régulièrement pris connaissance de l'évolution de la Valeur en Risques (VaR) ainsi que des résultats des mesures de risque et des méthodes de simulation de situation de crise ;
- il a été informé de la répartition des engagements par secteur, métier et zone géographique ainsi que de la concentration des grands risques. Il a pris régulièrement connaissance des expositions sensibles présentées conformément aux recommandations du Financial Stability Board (FSB). Il a délibéré des risques du Groupe dans les métiers, les filiales ou les pays les plus affectés par la crise. Il a procédé aux premiers examens du portefeuille d'investissement et des activités de marché et de crédit de BNP Paribas Fortis ;
- le Conseil a été informé tout au long de l'année de la situation qui prévalait sur les marchés de la liquidité et des mesures prises par BNP Paribas pour assurer la sécurité de son financement. Il a pris connaissance des conditions dans lesquelles les programmes de financement à moyen et long termes avaient été réalisés ;
- le Conseil a adapté l'organisation de ses travaux aux nouvelles dispositions relatives à l'évaluation et au contrôle des politiques, dispositifs et procédures mis en place par l'entreprise pour se conformer au Règlement CRBF n° 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Il a arrêté les critères et le seuil permettant d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne. Il a été informé des dispositions mises en œuvre par la Direction Générale pour vérifier que les politiques de risque sont correctement appliquées et que les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances sont prises ;
- le Conseil a pris connaissance de l'activité du contrôle interne ainsi que des moyens qui lui sont affectés. Il a reçu communication du projet de rapport pour l'exercice 2008 sur la mesure et la surveillance des risques ainsi que des projets de rapport sur la conformité, le contrôle permanent et le contrôle périodique. Il a été informé de l'état d'avancement des actions conduites par la Direction Générale destinées à assurer le contrôle et la sécurité des opérations de marché ;
- il a entendu le Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur les résultats du contrôle périodique rapportés par l'Inspection Générale et le suivi de l'application des préconisations formulées par celle-ci ainsi que sur le reporting de contrôle permanent ;
- le Conseil a été informé des travaux communs du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur le processus et le dispositif de contrôle de la valorisation des produits financiers ;
- il a entendu le compte rendu, présenté par le Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, des auditions, hors la présence du Président et du Directeur Général, de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du contrôle

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 2).

permanent de la conformité, du responsable d'Asset and Liabilities Management et du responsable de Group Risk Management dont la compétence recouvre l'ensemble de la politique de risque du Groupe ;

- Le Conseil a pris régulièrement connaissance des échanges de correspondance avec la Commission Bancaire et des commentaires du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité concernant chacune d'elles. Il a également été informé des relations avec les régulateurs à l'étranger telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.

4. BUDGET, COMPTES ET RÉSULTATS, GESTION ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé lors de sa dernière séance ordinaire de l'année, le budget 2010 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe, de ses domaines d'activité et de ses principaux métiers.

Comptes et résultats

- Les états financiers du Groupe et de BNP Paribas SA, comptes et résultats du 4^e trimestre 2008, des trois premiers trimestres 2009, du premier semestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2009 présentés par la Direction Générale ont été examinés et approuvés en tant que de besoin par le Conseil dont les travaux portent sur l'ensemble du Groupe consolidé, ainsi que sur chacun de ses domaines d'activité et de ses principaux métiers. Compte tenu du climat de grande incertitude qui prévalait sur le marché boursier au début de l'année 2009, le Conseil a décidé de rendre publics, dès le mois de janvier 2009, les résultats estimés du Groupe au 31 décembre 2008. Le Conseil a pris connaissance, sur les résultats de la période, des conclusions du Comité des comptes et du collège des trois Commissaires aux comptes⁽¹⁾ qui assistent de plein droit aux séances traitant des résultats et des comptes.
- Sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et de la Direction Générale, il a examiné les choix significatifs liés à l'application des principes comptables, qui lui ont été présentés. Il a été informé des conclusions des travaux réalisés par le Comité des comptes à l'occasion d'une réunion spécifiquement consacrée à la valorisation des instruments financiers.
- Le Conseil a été tenu régulièrement informé des conséquences de la crise sur les revenus et le coût du risque de BNP Paribas. Il a reçu communication des résultats d'une analyse comparée des bilans des principales banques européennes au 31 décembre 2008.
- Il a pris connaissance des ajustements effectués à la suite des travaux d'évaluation de la première consolidation de BNP Paribas Fortis ; il a approuvé, sur proposition du Comité des comptes, la répartition des mandats des Commissaires aux comptes des entités du Groupe Fortis entre les membres du collège de BNP Paribas et en a recommandé l'adoption par les organes de décision compétents de Fortis en Belgique et de BGL au Luxembourg.

- Le Conseil a été informé par le Comité des comptes, œuvrant sur la base des informations présentées par la Direction Générale, de l'activité et des résultats du contrôle interne comptable et de la synthèse des points de contrôle relevés par les entités du Groupe dans le cadre de la procédure de certification destinée à assurer la fiabilité des données de la liasse de consolidation.
- Le Conseil a entendu le compte rendu, présenté par le Comité des comptes, des audits, hors la présence du Président et du Directeur Général, des Commissaires aux comptes et du responsable de Finances-Développement Groupe.

Gestion Financière

Le Conseil a reçu régulièrement communication des émissions de titres de créance et de la rentabilité de la production nouvelle de crédits. Il a examiné et arrêté les comptes et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et s'est prononcé sur l'affectation des résultats ; il a approuvé le projet de résolution relatif au dividende et constaté le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles remises en paiement du dividende.

- Le Conseil a arrêté les projets des résolutions, sur lesquelles l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée favorablement le 27 mars 2009, permettant à BNP Paribas de participer au plan français de soutien à l'économie. Il a ultérieurement fait usage de la délégation qui lui avait été confiée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 pour que BNP Paribas puisse procéder à une augmentation de capital et au rachat des actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État. Conformément à l'article 6 des statuts, il a, au terme de cette opération, procédé à la réduction du capital par annulation des actions de préférence.
- Pour permettre à BNP Paribas de prendre le contrôle de Fortis Banque, il a fait usage de la délégation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 pour approuver l'apport en nature des actions de Fortis Banque et constater la réalisation de l'augmentation de capital corrélative de BNP Paribas. Il a également arrêté les projets des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.
- Il a été informé tout au long de l'année de l'évolution des actifs moyens pondérés et du ratio de solvabilité. Il a pris connaissance des éléments de comparaison des résultats et de la rentabilité des fonds propres des principales banques internationales pour les 9 premiers mois de l'année 2009.

Information financière⁽²⁾

Le Conseil a examiné et approuvé, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqué. Il a approuvé le projet de rapport du Conseil d'administration pour l'année 2008 ainsi que le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les notations long terme de l'entreprise figurent en tête du Document de référence.

⁽¹⁾ Les cabinets Deloitte et Associés, Mazars et PricewaterhouseCoopers ont été désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration pour la période 2006-2011.

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 2).

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Suite de l'évaluation du Conseil d'administration au titre de 2008

Les améliorations souhaitées par les administrateurs, notamment en ce qui concerne l'approfondissement des travaux du Conseil sur les risques de marché et l'intégration dans la réflexion stratégique des enseignements de la crise en termes d'enjeux et d'opportunité pour le Groupe, ont été mises en œuvre.

- Le Conseil a consacré une partie d'une de ses séances à une réflexion approfondie sur les principes de gouvernance des risques. Il a pris connaissance des aménagements apportés aux modalités de fonctionnement des Comités à vocation générale, sectorielle ou spécifique, destinés à sécuriser le processus d'anticipation et de décision. Il a été informé des outils, modèles et indicateurs développés avec le même objectif par les équipes dédiées à l'analyse des risques et au contrôle interne. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité a rendu compte de manière détaillée de ses travaux sur les risques de marché. Les comptes rendus écrits de ses réunions ont été systématiquement communiqués aux administrateurs préalablement à la première séance du Conseil suivant leur approbation par le Comité.
- Dans le domaine stratégique, le Conseil d'administration a consacré l'essentiel de ses travaux aux modalités de structuration de l'acquisition de Fortis Banque. Il a évoqué ce sujet à huit reprises dont trois fois à l'occasion de séances exceptionnelles. Le Conseil a également délibéré des changements qui ont été opérés dans les activités de la banque d'investissement. Il a pris acte des décisions managériales du Directeur Général, avec l'accord du Président, destinées à permettre à Corporate and Investment Banking et Investment Solutions d'aborder de manière innovante une période d'adaptation de leur développement.

Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2009

- L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés ont fait l'objet d'une évaluation pour la huitième année consécutive⁽¹⁾.
- Le Conseil d'administration a estimé que la méthode d'auto-évaluation mise en œuvre les années précédentes était adaptée. L'évaluation du fonctionnement du Conseil a donc été réalisée sur la base d'un questionnaire anonyme portant sur l'organisation du Conseil, ses conditions de fonctionnement et ses principaux domaines d'activités (stratégie, contrôle interne et risques, gestion financière, rémunération) ainsi que sur les compétences des membres des Comités, la pertinence des sujets traités par ceux-ci et la qualité des comptes rendus de leurs travaux. Le support d'évaluation comportait trente-quatre questions regroupées en dix thèmes. Les administrateurs ont été invités à formuler leurs propositions d'amélioration sur chacun de ces thèmes.

Les administrateurs ont formulé une appréciation favorable sur le fonctionnement du Conseil. Ils ont particulièrement exprimé leur satisfaction sur la clarté des présentations stratégiques, la pertinence des sujets traités et la qualité de l'information présentée. Ils ont souligné la précision de l'information sur les résultats ainsi que la pertinence

des travaux réalisés par les Comités spécialisés et la qualité de leurs comptes rendus au Conseil. Les administrateurs ont également porté une appréciation positive sur l'information reçue sur les risques, notamment le risque de liquidité.

Le principal souhait d'amélioration a porté sur l'approfondissement des travaux du Conseil sur la stratégie du Groupe dans sa nouvelle dimension. Le Conseil a également souhaité élargir plus systématiquement sa réflexion sur les risques au risque de réputation.

Évaluation des administrateurs – Évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

- Sur le rapport du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations qui a passé en revue la situation de chaque administrateur au regard de ses compétences, de ses qualités de jugement et de sa liberté de pensée et d'expression, le Conseil a considéré que sa composition lui garantissait son indépendance et la capacité d'accomplir sa mission de manière satisfaisante⁽²⁾.
- Le mandat de M. Alain Joly ayant pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir immédiatement à son remplacement. Après avoir délibéré des compétences et de la contribution aux travaux comme aux débats du Conseil de MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa et Denis Kessler, de Mme Laurence Parisot et de M. Michel Pébereau, le Conseil a proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les résolutions portant sur le renouvellement de leur mandat pour une durée de trois ans, dans le cadre de la politique mise en œuvre pour organiser le renouvellement harmonieux des administrateurs⁽³⁾.

Sur proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil d'administration a renouvelé M. Michel Pébereau dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration. En remplacement de M. Alain Joly, il a nommé M. Claude Bébéar Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et M. Denis Kessler membre et Président du Comité des rémunérations. Il a également nommé Mme Daniela Weber-Rey membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

Le Conseil d'administration a nommé MM. Emiel Van Broekhoven et Michel Tilmant en qualité de censeurs.

Procédure de sélection des membres du Conseil d'administration⁽⁴⁾

La procédure de recrutement associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Président du Conseil d'administration en vue de sélectionner, conformément aux critères définis par le Comité, les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles souhaitables.

Cette procédure a également été mise en œuvre par le Conseil pour procéder à la désignation des deux censeurs proposés par l'État belge à la suite de l'acquisition de Fortis Banque.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 9).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (points 6 et 8).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 12).

⁽⁴⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (points 6 et 15).

Évaluation du management de BNP Paribas ⁽¹⁾

Le Conseil a consacré une partie d'une de ses séances à l'évaluation du management de l'entreprise. Il a entendu hors la présence de M Baudouin Prot, les commentaires du Président sur l'action conduite par la Direction Générale et sur la performance managériale du Directeur Général au cours d'un exercice marqué à la fois par la persistance de la crise et par une acquisition majeure. Hors la présence de M. Michel Pébereau, le Conseil d'administration a également procédé à l'évaluation du Président du Conseil d'administration.

Conformité au Règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflits d'intérêt ; le règlement intérieur du Conseil, qui inclut la Charte de déontologie des administrateurs, leur enjoint en tout état de cause de faire part de « toute situation de conflit d'intérêt même potentiel » et de s'abstenir de « participer au vote de la délibération correspondante ». À la connaissance du Conseil, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil.
- À la connaissance du Conseil, aucun de ses membres n'a été condamné pour fraude « au cours des cinq dernières années au moins », ni n'a été associé en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, « au cours des cinq dernières années au moins ».
- À la connaissance du Conseil, il n'y a pas « d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée » à l'encontre des membres du Conseil d'administration, en ce compris le Directeur Général, dont aucun n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ses qualités « au cours des cinq dernières années au moins ».
- Indépendamment des conventions et engagements réglementés, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.

Mise en œuvre du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration a confirmé le 6 novembre 2008 que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF constituent le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement. Il s'est assuré que les pratiques de BNP Paribas étaient, en tout point, conformes aux dispositions de ce code, publié dans sa dernière version en décembre 2008. Il a procédé à un nouvel examen des dispositions relatives à la cessation du contrat de travail du Directeur Général et confirmé qu'il serait mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot avant l'expiration du mandat qui lui a été confié antérieurement à la date du 6 octobre 2008 ⁽²⁾.

Les constats d'application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux figurent dans une note annexe aux états financiers consolidés incluse dans le présent Document de référence.

Aménagement du Règlement Intérieur – Rapport du Président

Sur la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs modifications du règlement intérieur, conformes aux dispositions du Règlement CRBF 97-02 et portant, pour l'essentiel, sur les missions du Comité des comptes, du Comité des rémunérations et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Le Conseil a approuvé le présent rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Information et formation des administrateurs ⁽³⁾

- En application du règlement intérieur du Conseil, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer utilement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités du Conseil.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution des textes de référence en matière de gouvernance, notamment dans les activités bancaires. Lors de la dernière séance annuelle ordinaire du Conseil, les membres du Conseil d'administration ont été informés des périodes pendant lesquelles ils pourront, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas en 2010.
- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation écrite sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses états financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur les sites Internet du Groupe. Le Secrétariat du Conseil lui remet le règlement intérieur et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles. Ces dispositions s'appliquent également lors de l'entrée en fonction d'un censeur.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 9).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 19).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 11).

Extrait du règlement intérieur : déontologie de l'administrateur ⁽¹⁾

« L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats.

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité.

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas.

Il lui est recommandé de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque, y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité Groupe et contrôleur permanent Groupe.

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales d'actionnaires ».

« En plus du nombre d'actions d'administrateur requis par les statuts, il est recommandé aux administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de détenir à titre personnel un nombre d'actions significatif, leur permettant de disposer d'une participation d'un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence ».

Rémunération des administrateurs ⁽²⁾

Les administrateurs extérieurs au Groupe ne reçoivent aucune autre rémunération que les jetons de présence ⁽³⁾.

- Le montant individuel des jetons de présence attribué aux membres du Conseil est resté fixé à son niveau de 2005, soit 29 728 euros, dont 14 864 euros soit 50 % au titre de la part fixe et 1 061,71 euros par séance. Le Président du Conseil d'administration ne reçoit pas, en cette qualité, de jeton supplémentaire. Pour tenir compte de leurs sujétions particulières, les membres du Conseil résidant à l'étranger bénéficient d'un demi-jeton supplémentaire sur la partie fixe.
- Le montant des jetons de présence attribués aux membres des Comités est également resté fixé à son niveau de 2005, soit 5 946 euros, dont 2 973 euros pour la part fixe et 495,50 euros par séance. Les Présidents du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité reçoivent une part fixe de 15 000 euros et une part variable de 1 239 euros par séance. Les Présidents du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité des

rémunérations reçoivent une part fixe de 2 973 euros et une part variable de 1 239 euros par séance.

- En vertu des dispositions ci-dessus, le Conseil a décidé d'attribuer aux membres du Conseil d'administration une somme de 532 509 euros en 2009 au lieu de 523 724 euros en 2008, l'allocation globale fixée par l'Assemblée Générale le 18 mai 2005 étant de 780 000 euros.

6. RÉMUNÉRATIONS

- Le Conseil d'administration a pris acte en date, respectivement du 25 janvier 2009 et du 27 mars 2009, de la décision des mandataires sociaux de renoncer à toute rémunération variable au titre de 2008 et à toute attribution d'options de souscription d'actions en 2009. Il a approuvé leur décision, prise lors du rachat des actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État, de maintenir les engagements pris à l'égard des autorités françaises dans le cadre du plan français de soutien à l'économie, en ce qui concerne la rémunération et l'attribution des stock-options aux mandataires sociaux.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 17).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 18).

⁽³⁾ Administrateur membre du Groupe MM. Patrick Auguste, Jean-Marie Gianni, Michel Pébereau, Baudouin Prot.

- Sur la proposition du Comité des rémunérations et après en avoir délibéré, le Conseil a défini les modalités de détermination de la part variable des rémunérations des mandataires sociaux au titre de 2009 ⁽¹⁾. La décision du Conseil a été rendue publique après avoir été présentée à l'Assemblée Générale des actionnaires. Ni le Président, ni le Directeur Général n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part aux délibérations correspondantes du Conseil. Le Conseil a également procédé à une augmentation du salaire fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général délégué, pour tenir compte de la nature opérationnelle et de l'étendue de ses responsabilités à la suite de l'acquisition de Fortis Banque. Cette décision a également été rendue publique.
- Sur le rapport du Comité des rémunérations, le Conseil a pris acte des rémunérations déterminées par le Directeur Général au titre de 2008 pour les membres du Comité Exécutif, hors mandataires sociaux.
- Le Conseil d'administration a approuvé les principes de politique de rémunération de BNP Paribas, ainsi que les principales modalités d'application concernant les professionnels de marché.
- Le Conseil a déterminé la rémunération des censeurs conformément à l'article 19 des statuts.

Plan Global d'Intéressement en Actions

- Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a adopté le programme 2009 du Plan Global d'Intéressement en Actions du Groupe. Ce programme a porté sur 2 376 600 options de souscription d'actions (soit 0,26 % du capital) et sur 638 255 actions gratuites soumises à des conditions de performance (soit 0,07 % du capital) au bénéfice de 4 022 bénéficiaires dont le niveau de responsabilité, la contribution aux résultats ou le potentiel professionnel en font des éléments clés de la stratégie du Groupe, de son développement et de sa rentabilité. Le Conseil a approuvé les règlements et les caractéristiques de ce programme.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Le Conseil a arrêté les termes et conditions d'une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Une note annexe aux états financiers incluse dans le Document de référence est spécifiquement consacrée aux rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux. Cette note comporte également des informations sur les régimes de retraite dont bénéficient les mandataires sociaux ainsi que les engagements provisionnés correspondants. Elle présente de manière standardisée l'ensemble des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux. Elle a été établie conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et aux recommandations de l'AMF.

7. COMITÉ DES COMPTES

Le Comité des comptes est resté composé en 2009 de MM. Louis Schweitzer, Président, Patrick Auguste, Denis Kessler et de Mme Hélène Ploix. Il comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 14.2).

La composition du Comité est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Ses missions et modes de travail sont fixés par le règlement intérieur du Conseil. Il peut, comme tous les Comités du Conseil, recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

La mise à jour de l'information et des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, en séance, de sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes et complétés, le cas échéant, par des entretiens organisés par le Secrétariat du Conseil, pour les membres du Comité qui en expriment le besoin, avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.

Le Comité des comptes s'est réuni à six reprises dont deux fois en séance exceptionnelle, avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 87 %. Il s'est, en outre, réuni avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Les documents relatifs à l'ordre du jour, notamment les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont établis selon des formats standardisés de présentation et sont préalablement adressés aux membres du Comité.

Examen des comptes et de l'information financière ⁽²⁾

- Le Comité a procédé à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes. Il s'est assuré, dans les mêmes conditions, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise. Il a procédé à l'analyse des résultats et de la rentabilité des fonds propres par domaine d'activité. Il a examiné les projets de communiqué sur les résultats avant leur présentation au Conseil.
- Il a pris connaissance de l'évolution du bilan consolidé entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 et d'une analyse comparée des bilans des banques européennes à cette dernière date.
- Il a examiné les conséquences de la crise sur les revenus et le coût du risque du Groupe. Il a passé en revue les expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board. Il a consacré une séance exceptionnelle avec les Commissaires aux comptes, hors la présence du Président et du Directeur Général, aux questions relevant notamment de la valorisation des instruments financiers et du financement des dérivés de fonds ainsi qu'aux principes comptables applicables en matière de provisionnement pour dépréciation des titres de participation.
- Le Comité a régulièrement délibéré de l'évolution des ratios de solvabilité du Groupe.
- Il a entendu les présentations conjointes de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes sur les choix significatifs liés à l'application des principes comptables. Il a notamment pris connaissance à cette occasion des reclassements d'actifs financiers effectués, conformément à l'amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7, dans le portefeuille des prêts et créances.
- Il a délibéré sur la base d'une note établie par Finances-Développement Groupe sur la composition des actifs et des risques pondérés Bâle 2 du bilan consolidé.
- Au cours de leur réunion commune, les membres du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la

conformité ont délibéré du processus de valorisation des produits financiers sur la base d'une note établie par le responsable de la Conformité. Les responsables de Finances-Développement Groupe et de Group Risk Management ainsi que le responsable du contrôle périodique ont participé à cette séance.

- Lors de l'examen des résultats de chaque trimestre et à l'occasion de ses discussions thématiques, le Comité a entendu le responsable de Finances-Développement Groupe. Après avoir examiné les comptes de l'exercice 2008, il a procédé à l'audition de ce responsable, hors la présence du Président et du Directeur Général. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles, hors la présence du Président, du Directeur Général et du responsable de Finances-Développement Groupe.
- Le Comité des comptes a été informé des travaux réalisés dans le cadre de la première consolidation de BNP Paribas Fortis. Au cours d'une séance exceptionnelle, il a passé en revue les différents ajustements réalisés sur la situation nette du groupe acquis. Il a suivi le résultat des travaux d'évaluation réalisés ultérieurement sur le bilan d'ouverture.
- Le Comité des comptes a rapporté les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration après chacune de ses séances.

Contrôle interne comptable

- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la procédure de certification de leurs états financiers.
- Il a pris connaissance de l'intégration dans le dispositif de contrôle interne des indicateurs de répartition des niveaux de risques comptables. Il a été informé de la mise en place du plan de contrôle comptable et des principaux litiges, fraudes ou tentatives de fraude.
- Conformément aux prescriptions du Règlement CRFB 97-02, le Comité des comptes a examiné le dispositif de surveillance du risque comptable et d'évaluation de l'environnement du contrôle interne comptable.

- Il a examiné la partie du projet de rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

Relations avec les Commissaires aux comptes ⁽¹⁾

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes l'attestation écrite de son indépendance dans l'accomplissement de sa mission.
- Il a été informé par les Commissaires aux comptes du plan d'audit du Groupe. Lors de sa séance commune avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, il a reçu communication d'une mise à jour de ce plan d'audit incluant Fortis Banque et des principaux axes de réflexion pour 2010.
- Il a pris connaissance, hors la présence des Commissaires aux comptes, du recensement des honoraires qui leur ont été versés en 2008. Il a examiné les missions non directement liées à l'audit ; il s'est prononcé sur les missions de cette nature qui ont été soumises à son approbation, conformément à la procédure interne. Il s'est assuré que les montants des honoraires perçus par les membres du collège ne portent pas atteinte à leur indépendance.
- Il a examiné les résultats de l'appel d'offres, lancé selon une méthodologie qu'il avait préalablement approuvée, afin de répartir les mandats des Commissaires aux comptes de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales entre les membres du collège de BNP Paribas. Il en a proposé l'approbation par le Conseil d'administration.

⁽¹⁾ Code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF (point 14.2.2).

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : le Comité des comptes

« Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les états financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finances-Développement Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément

et de contrôle rapide de Finances-Développement Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finances-Développement Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la banque.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances-Développement Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Rapport du Président

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finances-Développement Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la banque. »

8. COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est resté composé en 2009 de MM. François Grappotte, Président, Jean-Marie Gianno et Jean-François Lepetit, soit une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il est constitué d'une majorité de membres présentant en raison de leur formation ou de leur expérience des compétences particulières en matière financière ou comptable et ne comprend aucun membre de la Direction Générale.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2009 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %. Il s'est, en outre, réuni une fois avec le Comité des comptes.

La documentation relative à l'ordre du jour et préalablement adressée aux membres du Comité est établie selon un format standardisé.

Risque de marché, risque de crédit, liquidité

- Le Comité a régulièrement passé en revue, sur la base des informations présentées par Group Risk Management, l'ensemble des risques de marché, de crédit et de contrepartie. Il a plus particulièrement analysé les expositions du Groupe dans les secteurs, les métiers et les zones géographiques le plus affectés par la crise. Il a pris connaissance, comme le Comité des comptes, des expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board. Le Comité a été informé des conclusions des Risk Policy Committees tenus par la Direction Générale. Il a examiné les expositions de BNP Paribas Fortis, notamment en ce qui concerne les portefeuilles de crédits structurés. Le responsable de Group Risk Management et ses adjoints spécialisés dans les différentes catégories de risques ont répondu en séance aux questions du Comité relevant de leur domaine de responsabilité.
 - Le Comité a été régulièrement informé de l'évolution de la Valeur au Risque (VaR) ainsi que des résultats des opérations de back testing. Il a pris connaissance des aménagements apportés pour sécuriser la méthodologie des stress tests, notamment en accentuant les chocs appliqués aux positions.
 - Il a fait le point, lors de chacune de ses séances, de l'évolution des marchés de la liquidité et de la situation de BNP Paribas. Il a pris connaissance des orientations prises par la Direction Générale pour adapter l'organisation, la tolérance au risque et le modèle de gestion interne de la liquidité au nouvel environnement. Il a été informé du résultat des stress tests réalisés à la demande de la Commission Bancaire.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de Group Risk Management et à celle du responsable d'Asset and Liabilities Management.

Contrôle interne, conformité, relations avec les régulateurs

- Le Comité a reçu communication des projets de Rapport Annuel sur la Conformité et le contrôle opérationnel permanent pour 2008 ainsi que du projet de rapport du contrôle périodique établi par l'Inspection Générale pour 2008. Il a délibéré à cette occasion des mesures mises en œuvre par la Direction Générale pour prévenir la fraude et renforcer le dispositif du Groupe dans le domaine de la conformité. Il a pris connaissance des principales zones de risques identifiés et des dispositions arrêtées pour suivre la réalisation des recommandations de l'Inspection Générale. Il a passé en revue le dispositif de contrôle opérationnel permanent mis en place dans les domaines d'activité et fonctions du Groupe et de l'état d'avancement de leurs plans de contrôle. Il a également examiné le bilan d'activité 2008 et le plan d'action 2009 du dispositif de continuité d'activité.
- Le Comité a été informé à plusieurs reprises de l'état d'avancement de projets lancés début 2008 par la Direction Générale pour assurer le contrôle et la sécurité des opérations et des systèmes informatiques dans les activités de marché. Il a pris connaissance des résultats du plan de missions de l'Inspection Générale au 30 juin 2009 et analysé les principales observations formulées par celle-ci à l'occasion de ses missions dans les domaines d'activité du Groupe ou de ses missions thématiques. Il a été informé du plan de missions pour 2010.
- Il a fait le point de la présence du Groupe dans les pays figurant sur la liste de l'OCDE du 2 avril 2009.
- Le Comité a examiné les dispositifs et procédures de contrôle et de surveillance du risque. Il a examiné les nouvelles dispositions du Règlement CRBF 97-02 et soumis à l'approbation du Conseil les modifications de l'organisation des travaux de celui-ci qui sont apparues nécessaires.
- Il a examiné les échanges de correspondance entre la Direction Générale et la Commission Bancaire et en a rendu compte au Conseil.
- Il a procédé à l'audition, hors la présence du Président et du Directeur Général, du responsable du contrôle permanent et de la conformité et de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique.
- Il a examiné la partie du projet de rapport du Président relative au contrôle interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

« Il se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de la Commission bancaire.

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du Contrôle périodique, du responsable de la fonction Conformité Groupe et contrôle permanent Groupe et du responsable de « Group Risk Management ».

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

Dispositions communes

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent deux fois l'an.

Ils prennent connaissance dans cette formation du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion.

Ils traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes. »

9. COMITÉ DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES NOMINATIONS ⁽¹⁾

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations est composé de M. Claude Bébear, Président, et de Mmes Laurence Parisot et Daniela Weber-Rey. Il est constitué dans sa totalité d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entreprises internationales.

Le Comité ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Il associe le Président à ses travaux pour la sélection des nouveaux administrateurs ou censeurs et la succession des dirigeants mandataires sociaux ^{(2) (3)}.

Ses missions sont définies par le règlement intérieur (cf. encadré suivant).

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 15).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 15.1).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 15.2).

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration : Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

« Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national ».

« Il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements ».

« Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de

proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués.

Le Comité procède, en l'absence de l'intéressé, à l'évaluation des performances du Président. Il procède, en l'absence des intéressés, à l'évaluation des performances du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur ».

En 2009, le Comité s'est réuni à trois reprises avec un taux de présence de ses membres de 89 %.

Organisation et fonctionnement du Conseil et des Comités spécialisés – Évaluation des administrateurs

- Le Comité a préparé l'évaluation par le Conseil d'administration de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés. Il a veillé à ce que la synthèse des appréciations formulées par les administrateurs leur soit adressée afin qu'ils en prennent connaissance avant d'entendre le rapport du Président du Comité.
- Il a pris note de la réalisation, en 2009, des améliorations souhaitées par le Conseil dans l'évaluation effectuée au titre de 2008.
- Le Comité a procédé à une évaluation des administrateurs à la lumière de la diversité des expériences et des personnalités. Il a délibéré de leur contribution respective aux travaux du Conseil et à ses débats.
- Pour remplacer M. Alain Joly, il a proposé au Conseil d'administration de nommer M. Claude Bébéar Président et Mme Daniela Weber-Rey membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations. Il a également proposé de nommer M. Denis Kessler Président et membre du Comité des rémunérations.
- Sur la proposition du Président du Conseil d'administration, il a examiné les candidatures présentées par l'État belge aux postes de censeur et recommandé au Conseil de désigner MM. Emiel van Broekhoven et Michel Tilmant.
- Le Comité a approuvé les modifications du règlement intérieur résultant des analyses réalisées par les trois autres Comités sur les modifications éventuelles à apporter à l'organisation des travaux du Conseil à la suite des nouvelles dispositions du Règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle interne.

Évaluation des mandataires sociaux

- Le Conseil a procédé, hors sa présence, à l'évaluation du Président du Conseil d'administration.

- Il a procédé à l'évaluation du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués hors leur présence.
- Les évaluations des mandataires sociaux ont été réalisées en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir.

Rapport du Président

Le Comité a examiné la partie du projet de rapport du Président relative au gouvernement d'entreprise et a recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

10. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ⁽¹⁾

Le Comité des rémunérations est composé de M. Denis Kessler, Président, et de MM. Jean-Louis Beffa et François Grappotte. Il suit les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 16) et comprend deux tiers d'administrateurs indépendants. Tous ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine.

Le Comité ne comprend pas de membre de la Direction Générale. Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux délibérations, hors celles le concernant personnellement ⁽²⁾. Il entend le responsable de Ressources Humaines Groupe.

Selon le règlement intérieur, le Comité des rémunérations est « chargé d'étudier toute question relative au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites, le départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société. Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites. Il prépare les travaux du Conseil sur les principes de politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les professionnels de marchés, conformément à la réglementation en vigueur ».

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 16).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 16-2).

Le Comité propose au Conseil les modalités de calcul des jetons de présence et soumet à son approbation les montants ainsi attribués à chaque administrateur dans le respect de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En 2009, le Conseil s'est réuni à six reprises avec un taux de présence de 94 %.

- Le Comité a passé en revue l'ensemble des dispositions mises en œuvre dans le domaine des rémunérations des mandataires sociaux et s'est assuré de leur conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.
- Il a déterminé, à titre indicatif, les montants de rémunération variable non versés aux mandataires sociaux au titre de 2008. Il a proposé à l'approbation du Conseil d'administration une augmentation du salaire fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en raison de l'extension de ses responsabilités à la suite du rapprochement avec Fortis Banque.
- Il a proposé au Conseil d'administration les modalités de détermination des rémunérations variables des mandataires sociaux au titre de 2009.
- Le Comité a examiné et proposé à l'approbation du Conseil d'administration les caractéristiques et les règlements du programme 2009 du Plan Global d'Intéressement en Actions. Il a été informé de la décision des mandataires sociaux de ne pas recevoir de stock-options au titre de ce programme. Il a approuvé l'introduction d'une condition de performance dans les dispositions relatives aux attributions d'actions gratuites. Il a procédé à un premier examen des

caractéristiques du programme 2010 du Plan Global d'Intéressement en Actions.

- Le Comité a proposé au Conseil d'administration d'approuver le tableau de répartition des jetons de présence pour l'exercice 2009 ainsi que la rémunération des deux censeurs ⁽¹⁾.
- Le Comité a été informé des rémunérations déterminées par le Directeur Général au titre de 2008 pour les membres du Comité exécutif hors mandataires sociaux.

Principes de rémunération

- Le Comité a été informé, dès sa première séance de l'année, des orientations retenues par BNP Paribas pour sa politique de rémunération dans les activités de marché.
- Il a pris connaissance des textes internationaux, européens et français relatifs à la gouvernance et à la rémunération variable des professionnels de marché. Il a, en conséquence, proposé au Conseil d'administration d'arrêter les principes de rémunération de BNP Paribas. Il a constaté que la présence en son sein de MM. François Grappotte et Denis Kessler, respectivement Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et membre du Comité des comptes était de nature à favoriser les travaux du Conseil sur l'adéquation de la politique de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas.

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risques, Finances et Développement, Affaires Juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière applicable à BNP Paribas est le règlement n° 97-02 ⁽²⁾ modifié, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF) qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information,

aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 42 de ce règlement prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Ce règlement relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle et le « Senior Supervisory Group ».

⁽¹⁾ Conformément au Code de gouvernement AFEP-MEDEF, le tableau des jetons de présence versés aux administrateurs figure dans la note annexe aux états financiers précédemment évoquée.

⁽²⁾ Ce texte est l'objet de modifications fréquentes afin, notamment, d'améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints. La Charte de contrôle interne de BNP Paribas fixe le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de Contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risques) opèrent des contrôles de manière indépendante.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (pôles, domaines d'activités, fonctions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidées par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration.

La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de la croissance régulière des activités du Groupe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

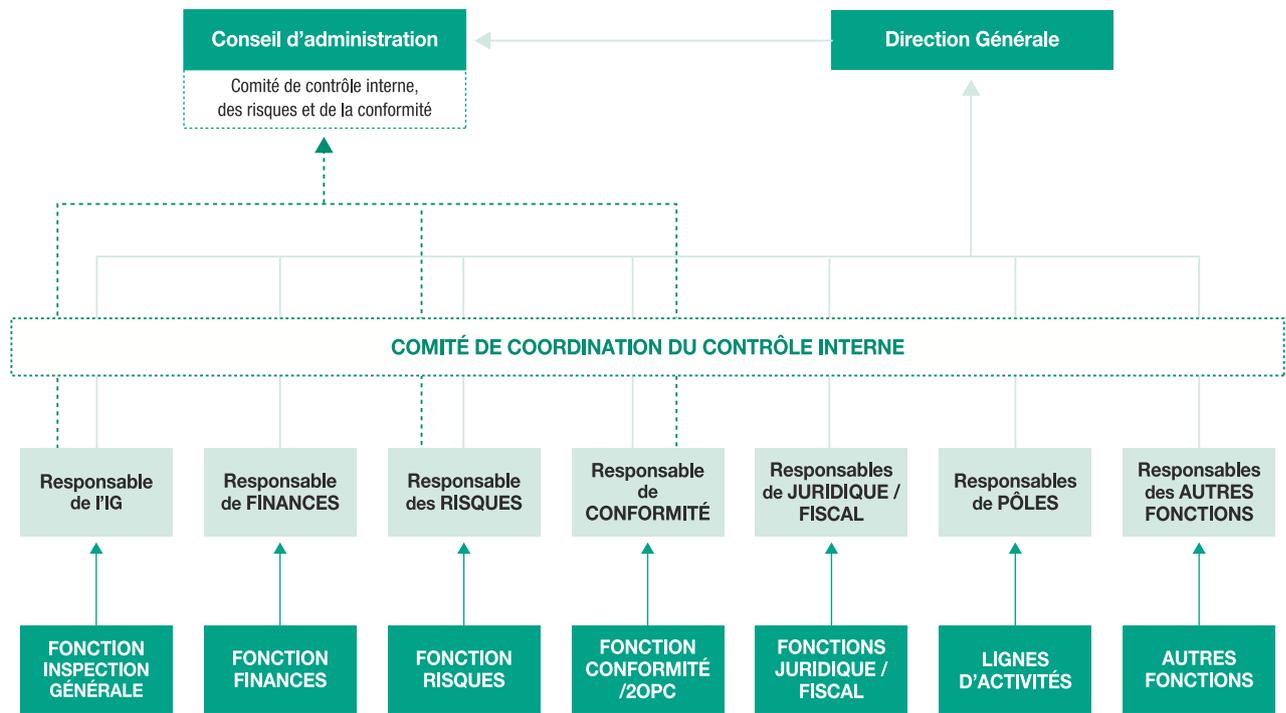
- la **responsabilité des opérationnels** : le dispositif de contrôle permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité mais également chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- l'**exhaustivité** du contrôle interne (cf. ci-dessus son périmètre) ;
- la **séparation des tâches** : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le contrôle permanent et le contrôle périodique ;
- la **proportionnalité aux risques** : l'ampleur et le nombre de contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et si nécessaire, par une ou plusieurs fonctions de contrôle permanent ;
- la **traçabilité** du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la Gouvernance du Groupe sont traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est le dispositif d'ensemble qui met en œuvre de façon continue les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels, y compris la hiérarchie, et en second lieu par des fonctions de contrôle permanent intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes, conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.



PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La Direction Générale, sous la direction du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe.
- Les Opérationnels, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonction support...), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore les contrôles hiérarchiques.
- Les fonctions de contrôle permanent. Ces fonctions exercent des contrôles dits de deuxième niveau :
 - la **Conformité** contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Elle dispose d'une indépendance d'action qui est assurée notamment par une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la Conformité dans les pôles et les fonctions supports. Son responsable est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de la Commission Bancaire au titre du contrôle permanent.
Elle assure aussi, dans le cadre d'équipes dédiées, la supervision du dispositif de Contrôle Opérationnel Permanent des lignes d'activités (pôles d'activités et métiers) ainsi que des fonctions tant support que de contrôle.

Enfin, elle assure un rôle de coordination de l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, en animant le Comité de coordination du contrôle interne et en coordonnant des grands chantiers transversaux, en particulier ceux destinés à renforcer le dispositif de contrôle interne ;

- la **fonction Risques** contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques, son niveau souhaité de notation sur le marché et ses objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction dans sa dimension Group Risk Management sont exercées de manière indépendante des pôles et fonctions supports, ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché directement au Directeur Général ;
- la **fonction Finances et Développement** assure la production d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable, membre du Comité Exécutif, rapporte directement au Directeur Général ;
- d'autres fonctions sont des acteurs importants du contrôle permanent dans leurs domaines de responsabilités spécifiques : **Affaires Juridiques, Affaires Fiscales, Information Technologie et Processus, Ressources Humaines.**
- Le **Contrôle périodique** (dit de 3^e niveau) est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle regroupe :
 - les inspecteurs basés au niveau central et qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;

- les auditeurs répartis dans des plates-formes géographiques ou métiers (appelées Hubs).

L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. Il lui rend compte de sa mission ainsi qu'au Conseil d'administration, soit directement, soit par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

- Le **Conseil d'administration** exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, a été constitué un Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) qui :
 - analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances avec les principaux régulateurs ;
 - examine les grandes orientations de la politique de risques.

Les responsables des fonctions Conformité, Risques et Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Directeur Général. Lorsque ce dernier ou le Conseil d'administration l'estiment nécessaire, ils rendent également compte régulièrement au Comité compétent du Conseil d'administration (en règle générale le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité) et le cas échéant directement au Conseil d'administration. Ils peuvent être entendus par ceux-ci à leur demande.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réunit périodiquement les principaux acteurs du contrôle permanent (cf. ci-dessus), les responsables des pôles d'activités, ou leurs délégués, et le responsable du contrôle périodique.

Ce Comité :

- est présidé par le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif, qui pilote la coordination du contrôle interne du Groupe ;
- ne se substitue pas aux différents Comités de gestion du risque du Groupe, mais veille à leur bonne articulation avec l'ensemble du dispositif ;
- garantit la cohérence du dispositif de contrôle interne et sa conformité aux réglementations ;
- assure la promotion des outils du contrôle interne à usage commun ;
- contribue à la cohérence des rapports annuels sur le contrôle interne et sur le Contrôle des Services d'Investissement, établis par les fonctions responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique, aux termes de leurs « Chartes de responsabilités », et du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

Au cours de l'année 2009, le CCCI a notamment traité les sujets suivants :

- révision de la politique de prévention et de détection de la fraude ;
- bureaux de représentation ;
- projet « Closer to Emerging Standards » qui vise à aligner la Banque sur les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques ;
- politique d'archivage ;
- suivi des mesures correctrices recommandées notamment par l'Inspection Générale.

PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel interne de base du contrôle interne. La fonction Conformité, en central et dans le cadre de la supervision du contrôle opérationnel permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures en s'appuyant sur un réseau de correspondants. L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion, de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage, tant au niveau des procédures transversales que des procédures des entités opérationnelles (procédures de niveau 3).

Le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent activement. En terme d'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché courantes.

Ces processus reposent essentiellement sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles et activités nouvelles, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement d'une part les opérationnels, d'autre part les fonctions de contrôle permanent (Risques et Conformité, mais aussi Finances, Juridique et autres fonctions intéressées) qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celui-ci est soumis à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques) auxquels participent les membres de la Direction Générale. De plus fin 2008, un Comité des risques mensuel, composé de tous les membres de la Direction Générale ainsi que notamment, des responsables des fonctions Risques (GRM) et Finances, a été créé afin d'assurer un suivi plus fréquent sur l'évolution des risques du Groupe.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Conformité Groupe

L'année 2009 a été marquée de manière très forte, en termes de dispositif de contrôle interne, d'une part par la croissance des problématiques qui relèvent de la Conformité, d'autre part par l'intégration de Fortis.

La fonction Conformité a dû faire face à une croissance forte des problématiques la concernant :

- nouvelles réglementations, notamment transposition de la 3^e Directive Européenne sur la lutte anti-blanchiment et nouvelles exigences en matière de certification professionnelle ;
- exigences accrues en matière de contrôle interne, avec 3 modifications du Règlement CRBF 97-02 au cours de l'année 2009 :

- arrêté du 14 janvier 2009 prévoyant notamment que le Conseil d'administration arrête les critères et seuils de significativité des incidents révélés par les procédures de contrôle interne,
- arrêté du 29 octobre 2009 créant un nouveau chapitre relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (*transposition de la 3^e Directive Européenne relative à la lutte contre le blanchiment d'argent*),
- arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements financiers, imposant la prise en compte des risques dans la politique de rémunération (adéquation avec les fonds propres) et l'établissement d'un Rapport Annuel à destination de la Commission Bancaire ;
- arrêté du 5 mai 2009 créant de nouvelles obligations relatives à la mesure et au suivi du risque de liquidité ;
- réorganisation et élargissement du Groupe avec la création de l'ensemble Retail Banking et l'acquisition de Fortis Bank.

L'intégration de Fortis a été un sujet majeur pour la Conformité en 2009 et le restera en 2010. Elle s'est traduite par une mobilisation générale de la fonction, que ce soit en central ou dans les domaines d'activités.

Dès la fin de l'année 2008, des contacts étroits ont été noués entre les responsables de la Conformité de BNP Paribas et leurs homologues du groupe Fortis, en vue de déterminer les mesures à mettre en place sans délai au jour du « closing » (intervenu le 12 mai 2009), en matière de conformité, en particulier pour protéger la réputation du groupe BNP Paribas élargi. Ont été mises en place en particulier :

- des mesures pour gérer au mieux les situations de conflits d'intérêts liés à la présence d'actionnaires minoritaires dans BNPP Fortis ;
- des règles en matière d'échanges d'informations ;
- des dispositions destinées à coordonner l'action dans des domaines sensibles comme les personnes politiquement exposées ou les transactions des collaborateurs « sensibles » ;
- une consolidation des positions « equity » du Groupe pour l'application des règles en matière d'information des marchés.

En outre, la Conformité a participé au pilotage d'ensemble du rapprochement en vue de contribuer à son intégrité.

L'insertion de BNP Paribas Fortis, la mise en œuvre de nombreuses réglementations nouvelles, notamment prudentielles et l'amélioration du dispositif opérationnel de conformité, seront parmi les objectifs les plus importants de 2010.

Contrôle Opérationnel Permanent

Les efforts initiés depuis plusieurs années en matière de contrôle opérationnel permanent, centrés sur l'implication des opérationnels dans la gestion de leurs risques et la systématisation de l'approche, se poursuivent et portent progressivement leurs fruits. En 2009 plusieurs actions significatives sont à souligner :

- le renforcement de la structuration du dispositif de contrôle opérationnel permanent. À la suite de la décision prise en 2008 de faire évoluer la structure de contrôle opérationnel permanent d'un rôle de coordination vers un rôle de supervision et d'alerte, l'année 2009 a été marquée par d'une part la formalisation du cadre général dans lequel le dispositif de contrôle opérationnel permanent doit s'inscrire au niveau du Groupe, d'autre part la détermination du champ sur lequel doivent s'exercer la supervision et l'alerte. Ce travail de formalisation a permis également d'intégrer les évolutions significatives introduites

par le règlement 97-02 dans le dispositif de contrôle interne des établissements financiers ;

- les adaptations réalisées ou préparées en 2009 dans le cadre du dispositif de Bâle 2 homologué par la Commission Bancaire :
 - actualisation par les entités des données venant alimenter le modèle, avec un effort concentré sur les incidents les plus significatifs,
 - définition d'un dispositif d'allocation du capital plus sensible aux profils de risques pour mise en œuvre à compter de 2010 ;
- une extension du champ des scénarii couverts par la continuité d'activité. En 2009, les efforts des équipes en charge de la continuité d'activité ont largement porté sur les scénarii d'indisponibilité des ressources humaines et, plus spécifiquement, sur la préparation à une pandémie de grande ampleur ;
- le rapprochement avec Fortis. La gestion de l'intégration de Fortis a constitué un des chantiers importants de 2009. Un dispositif cible a été défini, conduisant dans les grandes lignes, en un alignement de BNP Paribas Fortis sur les pratiques BNP Paribas, avec révision de ces dernières pour tenir compte des points de force de Fortis. Les principaux chantiers 2010 sont la gestion du passage vers le dispositif BNP Paribas pour le calcul des exigences en fonds propres et celle de la migration des outils de Fortis vers ceux de BNP Paribas.

Outre les aspects liés au rapprochement avec Fortis, l'année 2010 sera marquée par le renforcement de la fonction de supervision et d'alerte sur le déploiement et le fonctionnement du dispositif de contrôle opérationnel permanent dans les différentes entités du Groupe.

Contrôle périodique

Dans le cadre du programme « Knowledge », lancé en 2008, visant à normaliser et à enrichir la base de connaissances liées au processus d'audit, l'Inspection Générale a mené à bien plusieurs réalisations importantes en 2009.

La fonction s'est ainsi dotée de quatre nouveaux référentiels sur :

- la conduite de mission ;
- la supervision de mission ;
- la constitution, l'archivage et l'accès au dossier de mission ;
- l'utilisation et l'accès aux outils de l'audit interne.

Ces référentiels donnent des instructions précises, conformes aux normes professionnelles, qui permettront d'améliorer la piste d'audit des missions et de renforcer l'homogénéité des méthodes de travail et des livrables de missions dans l'ensemble des « hubs » de l'Inspection Générale.

Des formations ont été organisées dans l'ensemble des « hubs » pour présenter ces procédures opérationnelles qui sont entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2009.

Le programme « How-to » prévoit à terme (fin 2010) la livraison de 9 référentiels, couvrant les processus principaux de l'activité d'audit interne.

L'intégration de Fortis au périmètre BNP Paribas a conduit à la mise en place de nombreux groupes de travail ayant pour mission d'organiser la fonction et de faire converger les outils, les méthodes et les référentiels (le « How-to » est ainsi applicable depuis le 1^{er} janvier 2010 sur ce périmètre). Des actions de formation aux outils et référentiels de BNP Paribas ont été en outre dispensées à l'ensemble des collaborateurs.

Sur le périmètre BNP Paribas, l'effort de professionnalisation s'est poursuivi : les actions de formation s'inscrivent en 2009 en progression de 8 % par rapport à 2008, comme les certifications professionnelles (+ 22 %).

En matière de « Risk Assessment », la fonction a fait évoluer ses outils en 2009 : l'outil MyRiskAssessment a été amélioré afin de mieux formaliser la piste d'audit entre les différents éléments constitutifs du « Risk Assessment » et la cotation des macro domaines auditables.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2009, les différentes composantes du contrôle interne s'appuient notamment sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein) :

	2006	2007	2008	2009 (Hors Fortis)	Variation 2008/2009	2009 (avec Fortis)
Conformité (hors Contrôle Opérationnel Permanent – COP)	614	740	864	904	+ 4.5 %	1 120
Contrôle Opérationnel Permanent ⁽¹⁾	70	439	562	637	+ 13 %	760
Group Risk Management	869	881	954	950	- 0.5 %	2 940 ⁽²⁾
Contrôle périodique	902	854	829	822	- 0.8 %	1 023
TOTAL	2 455	2 839	3 209	3 313	+ 3 %	5 143

⁽¹⁾ Le Rapprochement Contrôle Permanent/Risque Opérationnel ayant été effectif en 2008, le nouveau périmètre de l'ensemble « Contrôle Opérationnel Permanent » a été reconstitué pour l'année 2007. Il comprend les équipes de coordination du contrôle permanent, du Risque Opérationnel et de la coordination des Plans de Continuité d'activité.

⁽²⁾ Avant reclassements évoqués plus loin.

Contrôle permanent de second niveau

■ Avec 904 ETP fin 2009 (hors Fortis), les effectifs de la Conformité (hors COP) ont augmenté de 4,5 %. Leur croissance moins rapide que celle constatée les années précédentes s'explique par l'arrivée à une certaine maturité du dispositif de Conformité. Cependant, compte tenu des nouvelles problématiques de la Conformité, ces effectifs devraient être portés à périmètre constant à 950 ETP à fin 2010.

À périmètre élargi du nouveau Groupe, la Conformité compte 1 120 ETP (hors COP) à fin 2009.

■ L'ensemble « Contrôle Opérationnel Permanent » (appelé aussi « Oversight of Operational Permanent Control – 2OPC) issu du rapprochement des équipes de contrôle permanent et de Risque Opérationnel, opéré en 2007, anime la mise en œuvre de la démarche dans les différentes entités du Groupe et rassemble 637 ETP à fin 2009. Ce recensement correspond aux équipes de tête des pôles, lignes d'activités et des fonctions. Il n'intègre pas les ressources dédiées au contrôle interne comptable ni les équipes spécialisées de contrôleurs, par ailleurs nombreuses au sein du Groupe. Avec les équipes de BNP Paribas Fortis, le Contrôle Opérationnel Permanent compte 760 ETP à fin 2009.

■ Fin 2009, l'effectif de GRM s'élevait à 950 ETP. L'exercice a été marqué par le transfert à la fonction Finances Développement Groupe du processus Reporting périodique consolidé du risque de crédit. Par ailleurs, GRM a continué de se renforcer d'une trentaine de personnes essentiellement sur le périmètre des départements R-CM (Risques de Marché) et R-IS (Risques des activités du pôle « Investment Solutions»). Les équipes de la fonction « Risques » de Fortis représentent environ 2 000 ETP dont 924 ETP pour la Belgique (estimation budgétaire au 31/12/2009) et 1 066 ETP pour l'international (estimation budgétaire actuelle). Au terme de l'intégration, une partie substantielle de ces effectifs a vocation à être reclassée en dehors de la fonction Risques.

Contrôle périodique

■ Périmètre BNP Paribas (hors Fortis) : l'effectif moyen de l'Inspection Générale en 2009 est de 822 ETP (829 en 2008), équivalant à 783 ETP au titre de la seule couverture d'audit des pôles, métiers et fonctions.

■ Périmètre Fortis : l'effectif moyen de l'audit en 2009 est de 201 ETP, équivalant à 188 ETP consacrés à la seule couverture d'audit.

Le ratio auditeurs/audités sur le périmètre global (BNP Paribas + Fortis) est de 0,5 %.

LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la banque dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le Règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les

décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission d'audit dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finances – Développement Groupe dont les missions sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- assurer la production et la diffusion d'états comptables de qualité ;
- assurer la production et la qualité des états de gestion et fournir les éléments prévisionnels chiffrés et les analyses nécessaires au pilotage du Groupe ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information Finances du Groupe ;
- assurer le pilotage de l'optimisation financière du Groupe ;
- assurer la qualité de la perception financière du Groupe par le marché ;
- animer le développement stratégique du Groupe et piloter sa croissance externe ;
- jouer un rôle d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

La responsabilité de la fonction Finances s'exerce aux différents niveaux du groupe BNP Paribas : au sein de chaque entité comptable⁽¹⁾ par la fonction Finances locale, au niveau de chaque pôle/métier par la fonction Finances du pôle et à celui du Groupe par Finances – Développement Groupe.

La production des informations comptables et financières et les contrôles visant à en assurer la fiabilité sont assurés en premier lieu par la Direction Financière de l'entité comptable qui transmet les informations ainsi produites au pôle puis au Groupe et atteste de leur fiabilité, selon la procédure de certification interne (décrite ci-après).

Les pôles/métiers/territoires exercent pour leur part un contrôle sur les données produites et contribuent à la qualité des comptes établis par les entités comptables en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion.

La fonction Finances – Développement Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités comptables au moyen des restitutions formalisées et validées par les pôles/métiers/territoires. Elle assure la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables

internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le département central « Normes comptables » au sein de la Comptabilité générale du Groupe définit, selon ce référentiel IFRS, les standards comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence les nouvelles normes avec le niveau d'interprétation nécessaire pour les adapter aux opérations réalisées par le Groupe. Un manuel des normes comptables IFRS a ainsi été élaboré et mis à disposition des pôles/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« Intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives. En outre, ce département central répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les entités comptables ou les métiers lors de la conception ou de l'enregistrement comptable d'un produit financier.

Enfin, le département central « Budget et contrôle de gestion stratégique – BCGS » établit les règles de contrôle de gestion applicables par l'ensemble des métiers du Groupe. Ces normes sont également accessibles sur les outils internes de communication.

Systèmes utilisés

Au sein de Finances – Développement Groupe, des équipes dédiées ont notamment pour rôle de définir l'architecture cible des systèmes d'information de la fonction Finances (systèmes comptables, systèmes de comptabilité analytique, systèmes de reporting consolidé comptables et réglementaires et systèmes de reporting de gestion consolidé). Elles favorisent le partage d'informations et facilitent la mise en oeuvre de projets transversaux dans un contexte de convergence croissante des différentes plates-formes comptables existantes, tant au niveau du Groupe que des métiers.

Les informations servant à l'élaboration des comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont issues des différents systèmes traitant les opérations de la banque, depuis leur initiation par le Front Office jusqu'à leur comptabilité. Des contrôles d'acheminement sont assurés à chaque niveau de la chaîne de transmission de l'information afin de s'assurer de l'alimentation adéquate de ces systèmes. En outre, le Groupe procède à une maintenance évolutive régulière de ces systèmes afin de les adapter au développement et à la complexité croissante de l'activité.

Enfin, des équipes dédiées sont chargées de définir dans les systèmes de Back-Offices et comptables les schémas comptables permettant de décliner au niveau opérationnel les principes comptables établis par les Normes Comptables.

Processus de collecte et dispositif d'élaboration des données comptables et financières consolidées

Le dispositif de collecte des informations comptables et financières est organisé en deux filières distinctes, l'une relative à la comptabilité, l'autre au contrôle de gestion qui utilisent le même progiciel de collecte et de consolidation dénommé MATISSE (« Management & Accounting Information System »), alimenté localement par les équipes Finances

⁽¹⁾ L'« entité comptable » désigne la maison mère ainsi que chacune des filiales et succursales entrant dans le périmètre de consolidation.

avec des données financières et comptables contrôlées selon les principes édictés par le Groupe.

Le recensement des informations financières est défini dans le cadre d'un processus couvrant à la fois la filière comptable et la filière de gestion :

- **filière comptable** : l'élaboration des états financiers du Groupe fait l'objet d'un processus documenté par des instructions diffusées à l'ensemble des pôles/métiers et des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe. Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur base mensuelle ou trimestrielle et produit une liasse de consolidation accompagnée d'une revue analytique dans les délais fixés par le Groupe. Les procédures de validation, qui s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations, ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe,
- le correct ajustement et l'élimination des opérations réciproques,
- les retraitements de consolidation.

La fonction Finances de chaque pôle contrôle les liasses de consolidation provenant des entités comptables relevant de son périmètre avant leur transmission au sein de Finances – Développement Groupe au département en charge de l'établissement des comptes consolidés ;

- **filière de gestion** : La fonction Finances de chaque pôle recense et valide mensuellement les informations de gestion de chaque entité et de chaque métier, puis transmet les données de gestion consolidées à son niveau à Finances – Développement Groupe – BCGS.

Au sein de chaque entité et de chaque pôle/métier, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable avant la transmission au niveau supérieur. En outre, une réconciliation globale est effectuée au niveau de Finances – Développement Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la fiabilisation tant des informations comptables que des informations de gestion.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Contrôle interne comptable au sein de Finances – Développement Groupe

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque comptable de manière centralisée, Finances – Développement Groupe dispose notamment d'un département « Contrôle & Certification » au sein duquel sont regroupées les équipes « Contrôle & Certification Groupe » et « Contrôle & Certification France ».

« Contrôle & Certification Groupe » assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les entités comptables d'un certain nombre de principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis des normes de contrôle interne comptable à l'usage des entités consolidées et a diffusé un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs obligatoires destinés à couvrir le risque comptable ;

- veiller au bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne comptable au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne décrite ci-après ;

- rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états comptables du Groupe ;

- veiller à la mise en œuvre des recommandations des Commissaires aux comptes par les entités, avec l'appui des pôles/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'un outil dédié FACT (« Finance Accounting Control Tool ») qui permet à chaque entité comptable de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finances – Développement Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées et d'apporter, le cas échéant des solutions aux problématiques transversales qui pourraient ainsi être identifiées.

L'équipe « Contrôle & Certification France » est pour sa part chargée du contrôle de la qualité de l'information comptable issue du réseau de la Banque De Détail en France (BDDF), des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (CIB) rattachés à BNP Paribas SA (Métropole) et de certaines entités françaises dont la comptabilité est tenue par Finances – Développement Groupe. Ses principales missions sont les suivantes :

- assurer le lien entre les Back-Offices qui alimentent la comptabilité et la Direction de la Comptabilité du Groupe ;

- assurer la formation des équipes de Back-Offices aux contrôles comptables et aux outils comptables mis à leurs dispositions ;

- animer le processus de la « certification élémentaire » (tel que décrit ci-après) dans lequel les Back-Offices rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;

- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de son périmètre. Ces contrôles complètent ceux réalisés par les Back-Offices qui assurent les contrôles de premier niveau.

Le contrôle comptable de la plate-forme comptable France s'appuie notamment sur les outils de contrôle comptable qui permettent en particulier :

- d'identifier pour chaque compte, le secteur responsable de sa justification et de son contrôle ;

- de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes dans les systèmes opérations de chaque activité ;

- de mettre en évidence les suspens dans les comptes de flux afin de suivre leur apurement.

Procédure de Certification Interne

Au niveau du Groupe

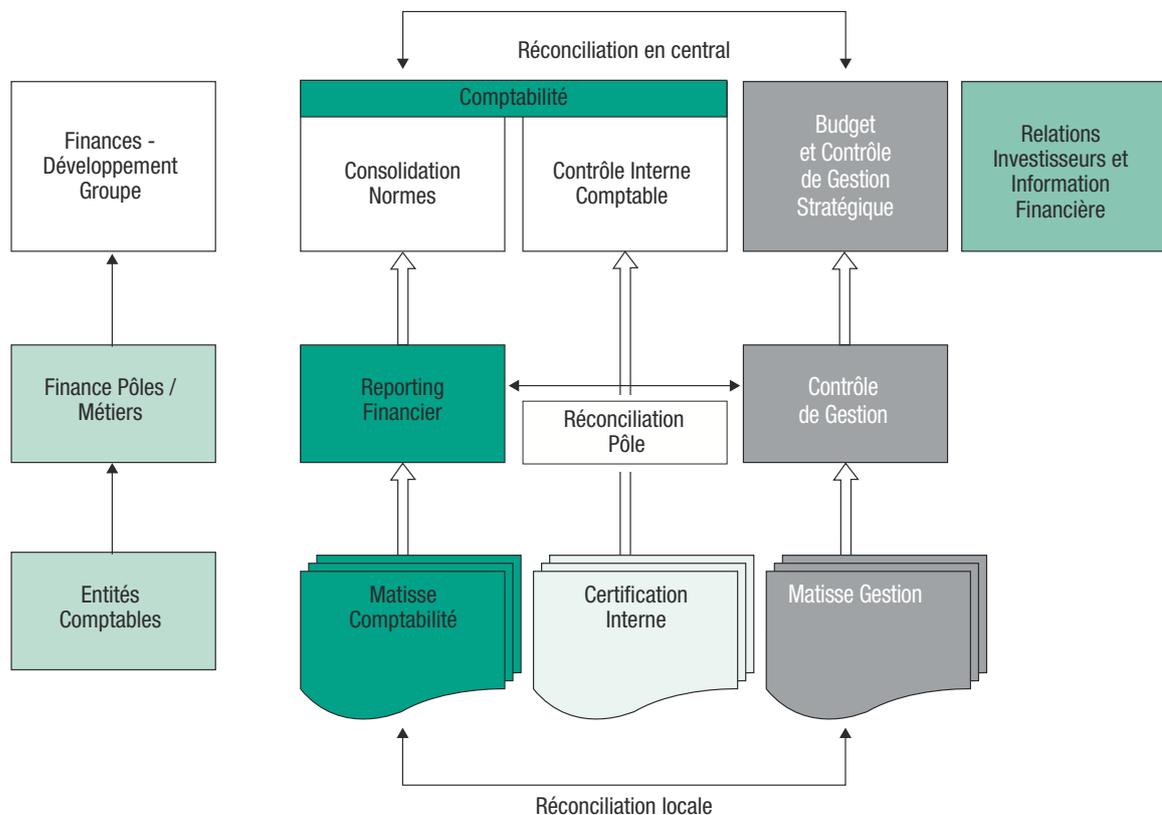
Finances – Développement Groupe anime, au moyen d'un outil Intranet/ Internet FACT (« Finance Accounting Control Tool ») un processus de certification interne des données produites trimestriellement par chaque entité comptable ainsi que des contrôles réalisés au sein des départements Finances des pôles / métiers et par le département Consolidation au sein de Finances – Développement Groupe.

Le responsable Finances de chaque entité concernée certifie directement à Finances – Développement Groupe :

- la fiabilité et la conformité avec les standards du Groupe des données comptables transmises à Finances – Développement Groupe ;
- le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permettant de garantir la qualité des données comptables.

Depuis le premier trimestre 2009, le principal certificat renseigné par toutes les entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle reprend l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables standard diffusé par Finances – Développement Groupe et non plus seulement une sélection d'entre eux.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne comptable au sein du Groupe et permet à Finances – Développement Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités comptables, des mesures correctrices appropriées et le cas échéant, la constitution de provisions adéquates. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.



Au niveau des entités

La procédure de certification vis-à-vis du Groupe requiert la mise en place d'un système de contrôle interne comptable adapté à chaque entité comptable, conférant à la fonction Finances locale une visibilité sur le processus comptable dans son ensemble. Pour atteindre cet objectif, « Contrôle & Certification Groupe » préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors que l'organisation du traitement des opérations et de l'élaboration des données comptables et financières la rendent nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information impliqués dans l'exécution des contrôles comptables et la confection des données comptables et financières (par exemple : Middle-Office, Back-Office,

Ressources Humaines, Risques, Département Fiscal, Contrôle de Gestion/ Planification, Comptabilité Fournisseurs, Trésorerie, Service Informatique, Frais Généraux,...) attestent formellement de la fiabilité des données fournies et du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finances local qui les exploite, en établit une synthèse et assure un suivi en liaison avec les autres intervenants.

L'outil FACT (« Finance Accounting Control Tool ») permet également d'automatiser la sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Supervision du contrôle des valorisations des instruments financiers et de la détermination des résultats des activités de marché

Finances – Développement Groupe, responsable de la production et de la qualité des états comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui contribuent à la valorisation des instruments financiers dans le cadre du suivi des risques de marché et du résultat de gestion.

La filière de contrôle de ces opérations, qui implique l'ensemble des acteurs, est placée sous la supervision de la fonction Finances.

Les objectifs de cette filière sont de garantir :

- la fidèle représentation des opérations et des instruments financiers utilisés dans les comptes du Groupe, en conformité avec les principes comptables et de gestion du Groupe ;
- la qualité des évaluations des instruments financiers utilisées tant pour l'établissement des résultats comptables et de gestion, que pour la gestion et le contrôle des risques de marché et de liquidité ;
- la correcte détermination, compréhension et analyse des résultats des opérations de marché ;
- la maîtrise des risques opérationnels associés.

Ce dispositif de contrôle permanent s'appuie sur des contrôles de premier et de second niveaux conformément aux principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principaux territoires comptabilisant des opérations de marché.

La fonction Finances, grâce à des équipes dédiées (« CIB Financial Control »), dispose d'une vision de l'ensemble du dispositif sur lequel elle exerce un contrôle de second niveau. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Des Comités mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin d'examiner l'ensemble des problématiques liées au processus de valorisation et de représentation des opérations. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB Finance rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« PFC – Product Financial Control committee ») présidé par le Directeur Financier du Groupe de l'action de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et de la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce Comité trimestriel réunit les Directeurs de FDG-Comptabilité, de CIB et de GRM.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (« ECIC »)

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs (Equipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finances – Développement Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

Le dispositif de contrôle interne comptable est en constante adaptation, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe. Ainsi les entités du sous-groupe Fortis acquises en mai 2009 par BNP Paribas déploient-elles progressivement à leur niveau les principes d'organisation du contrôle interne comptable définis par Finances – Développement Groupe. Dans ce contexte, BNP Paribas Fortis établit un certificat sur la liasse de consolidation du sous-groupe qui s'appuie sur un dispositif de sous-certification auquel contribuent les entités les plus significatives de son périmètre.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du groupe BNP Paribas et des rapports sur les comptes annuels des sociétés du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre des clôtures trimestrielles du premier et du troisième trimestre. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finances des entités/métiers/pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2 « Gouvernement d'entreprise », d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES, ETC.)

Les supports de communication financière publiés sont réalisés et rédigés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finances – Développement Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le groupe BNP Paribas. Avec l'appui des pôles et des fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les exigences croissantes des investisseurs et la volonté d'être au meilleur niveau européen ont conduit le Groupe à adopter un format de communication détaillé destiné à présenter aux places financières ses résultats sur un rythme trimestriel. Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation des communiqués relatifs aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Hautefeuille

Mazars

Guillaume Potel

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 31 décembre 2009 des membres suivants :

- Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général ;
- Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué ;
- Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général délégué ;
- Philippe Bordenave, Directeur Général adjoint, Directeur Financier ;
- Jean Clamon, Délégué général, responsable de la fonction Conformité et de la coordination du contrôle interne ;
- Jacques d'Estais, responsable du pôle Investment Solutions ;
- Fabio Gallia, responsable du pôle BNL bc ;
- Michel Konczaty, responsable de la fonction Risques ;
- Frédéric Lavenir, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- Alain Marbach, responsable de la fonction Technologies et Processus ;
- Alain Papiasse, responsable du pôle Corporate and Investment Banking ;
- François Villeroy de Galhau, responsable du pôle Banque De Détail en France.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

3 ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2009

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	76
	Un résultat net part du Groupe de 5,8 milliards d'euros en 2009, confirmant une forte capacité bénéficiaire	76
3.2	Résultats par pôle / métier	77
	Banque de Détail	77
	Investment Solutions	81
	Corporate and Investment Banking (CIB)	82
	BNP Paribas Fortis	84
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	85
	Exposition sur conduits et SIVs	85
	Conduits d'ABCP sponsorisés	85
	Financement par titrisation pour compte propre	86
	Portefeuille de crédits sensibles	87
	Expositions aux ABS et CDOS immobiliers	88
	Exposition aux assureurs monolines	89
	LBO	90
	Portefeuille « IN » BNP Paribas Fortis	91
3.4	Bilan	92
	Actif	92
	Passif (hors capitaux propres)	94
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	95
	Engagements hors-bilan	95
3.5	Compte de résultat	96
	Produit net bancaire	96
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	99
	Résultat brut d'exploitation	99
	Coût du risque	99
	Résultat net, part du Groupe	100
3.6	Événements récents	100
	Produits et services	100
	Croissance externe et partenariats	101
3.7	Perspectives	101
	Perspectives des pôles opérationnels	101
	Une solvabilité renforcée	102

3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
Produit net bancaire	40 191	27 376	+ 46,8 %
Frais de gestion	(23 340)	(18 400)	+ 26,8 %
Résultat brut d'exploitation	16 851	8 976	+ 87,7 %
Coût du risque	(8 369)	(5 752)	+ 45,5 %
Résultat d'exploitation	8 482	3 224	x2,6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	178	217	- 18,0 %
Autres éléments hors exploitation	340	483	- 29,6 %
Éléments hors exploitation	518	700	- 26,0 %
Résultat avant impôt	9 000	3 924	x2,3
Impôt sur les bénéfices	(2 526)	(472)	n.s.
Intérêts minoritaires	(642)	(431)	+ 49,0 %
Résultat net part du Groupe	5 832	3 021	+ 93,0 %
Coefficient d'exploitation	58,1 %	67,2 %	- 9,1 pt

UN RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE 5,8 MILLIARDS D'EUROS EN 2009, CONFIRMANT UNE FORTE CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE

Dans un environnement caractérisé par une conjoncture économique dégradée mais aussi par un retour des clients vers les marchés de capitaux, le groupe BNP Paribas réalise en 2009 une bonne performance : il dégage un bénéfice net (part du Groupe) de 5 832 millions d'euros, en net rebond (+ 93 %) par rapport à 2008, mais bien en dessous des niveaux d'avant crise (7 822 millions d'euros en 2007).

Le Groupe a réalisé un produit net bancaire de 40 191 millions d'euros (y compris un impact négatif de 753 millions⁽¹⁾ au titre de la réévaluation de la dette propre contre un impact positif de 593 millions en 2008), soit + 46,8 % par rapport à 2008. Grâce à une évolution bien inférieure des frais de gestion qui s'établissent à 23 340 millions d'euros (+ 26,8 % par rapport à 2008), le résultat brut d'exploitation, à 16 851 millions d'euros est supérieur de 87,7 % à celui de 2008. Cette bonne performance opérationnelle permet au Groupe d'absorber la nouvelle hausse du coût du risque (+ 45,5 % à 8 369 millions d'euros).

La rentabilité des capitaux propres s'établit à 10,8 %, contre 6,6 % en 2008 et 19,6 % en 2007.

Le bénéfice net par action s'élève à 5,2 euros contre 3,0⁽²⁾ euros en 2008 (+ 74 %), l'effet des augmentations de capital ayant conduit à une dilution limitée. Après le résultat nettement positif de 2008, au plus fort de la crise financière, cette augmentation illustre la capacité de croissance et de création de valeur du Groupe à travers le cycle.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 1,50 euro par action, soit un taux de distribution de 32,3 %, avec option de paiement en actions. Cette option permettra qu'au-delà des deux tiers des bénéfices conservés dans l'entreprise, une part supplémentaire vienne renforcer les fonds propres du Groupe et donc sa capacité à distribuer de nouveaux crédits.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation dite « Bâle 2 » et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée (AMA), selon l'entité du Groupe concernée.

Il est par ailleurs alloué à chaque pôle la quote-part déduite prudemment des fonds propres de base, notamment 50 % de la valeur nette comptable des titres détenus dans des établissements financiers ou de crédit.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est égal au besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances.

⁽¹⁾ Dont 512 millions d'euros au titre de la dette émise par BNP Paribas et 241 millions d'euros au titre de la dette émise par BNP Paribas Fortis.

⁽²⁾ Ajusté pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée en 2009.

3.2 Résultats par pôle / métier

BANQUE DE DÉTAIL

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	6 091	5 943	+ 2,5 %
dont revenus d'intérêt	3 485	3 292	+ 5,9 %
dont commissions	2 606	2 651	- 1,7 %
Frais de gestion	(4 036)	(3 983)	+ 1,3 %
RBE	2 055	1 960	+ 4,8 %
Coût du risque	(452)	(203)	n.s.
Résultat d'exploitation	1 603	1 757	- 8,8 %
Éléments hors exploitation	0	1	n.s.
Résultat avant impôt	1 604	1 758	- 8,8 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(103)	(117)	- 12,0 %
Résultat avant impôt de BDDF	1 501	1 641	- 8,5 %
Coefficient d'exploitation	66,3 %	67,0 %	- 0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,0	3,9	+ 2,0 %

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

Sur l'ensemble de l'année 2009, dans une conjoncture difficile, BDDF s'est mobilisé sans relâche auprès de tous ses clients, particuliers, entrepreneurs et entreprises, afin de les accompagner dans leurs projets. Cette mobilisation est illustrée tant par la croissance des encours de crédit aux particuliers (+ 5,1 %/2008), qu'aux entreprises (+ 3 %/2008). Cette mobilisation, alliée à celle des autres métiers du Groupe opérant en France, permet à BNP Paribas d'obtenir au total une progression des encours de crédit en France de 3,7 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, conformément à l'engagement pris vis-à-vis du gouvernement.

Les dépôts progressent de 2,9 milliards d'euros en 2009 (+ 3,1 %/2008) et bénéficient d'un effet de structure favorable avec une croissance plus forte des dépôts à vue (+ 7,5 %).

La bonne dynamique commerciale de BDDF est également illustrée par la conquête de clientèle de particuliers avec l'ouverture nette de 145 000 comptes à vue, et la collecte brute en assurance vie, en hausse de 12,4 % par rapport à 2008.

Grâce à cette bonne dynamique commerciale, le produit net bancaire, à 6 091 millions d'euros, est en hausse de 2,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2008. Cette bonne évolution est due à la croissance soutenue des revenus d'intérêt (+ 5,9 %) tirée par la hausse des volumes et l'évolution favorable du mix de dépôts tandis que la baisse des commissions est limitée (- 1,7 %).

La hausse modérée des frais de gestion (+ 1,3 %)⁽¹⁾, à 4 036 millions d'euros, permet au pôle d'atteindre un effet de ciseaux positif de 1,2 point, au-delà de l'objectif fixé pour 2009 ainsi qu'une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 0,7 pt à 66,3 %. Le coût du risque, à 44 points de base des actifs pondérés Bâle 1, est en hausse par rapport à une base faible de 20 pb en 2008 mais reste moindre que celui des banques comparables.

La progression du résultat brut d'exploitation (+ 95 millions d'euros) à 2 055 millions d'euros ne compensant que partiellement la hausse du coût du risque (+ 249 millions d'euros), le résultat avant impôt de BDDF, à 1 501 millions d'euros, est en baisse de 8,5 %⁽²⁾, par rapport à 2008, après attribution au pôle Investment Solutions d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France.

⁽¹⁾ Hors effets PEL/CEL, avec 100 % de la Banque Privée en France.

⁽²⁾ Hors effets PEL/CEL.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	2 923	2 800	+ 4,4 %
Frais de gestion	(1 746)	(1 757)	- 0,6 %
RBE	1 177	1 043	+ 12,8 %
Coût du risque	(629)	(411)	+ 53,0 %
Résultat d'exploitation	548	632	- 13,3 %
Éléments hors exploitation	0	1	n.s.
Résultat avant impôt	548	633	- 13,4 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(8)	(5)	+ 60,0 %
Résultat avant impôt de BNL bc	540	628	- 14,0 %
Coefficient d'exploitation	59,7 %	62,8 %	- 3,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,7	3,6	+ 5,0 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

L'intégration de BNL s'est réalisée de manière très satisfaisante. Les objectifs du plan industriel 2006-2009 sont atteints ou dépassés, confirmant ainsi le savoir-faire du Groupe en matière d'intégration

Sur l'ensemble de l'année 2009, la dynamique de développement s'est poursuivie en Italie comme l'illustrent l'ouverture nette de plus de 60 800 comptes à vue (+ 47 000 comptes en 2008, + 6 100 en 2007 et - 86 000 en 2006 au moment de l'intégration de BNL dans le groupe BNP Paribas), la bonne progression des crédits (+ 5,0 %), tant aux particuliers (+ 4,2 %) qu'aux entreprises (+ 5,7 %) ainsi que les gains de parts de marché en épargne financière, en assurance vie comme en OPCVM.

Le produit net bancaire, à 2 923 millions d'euros, progresse de 4,4 %⁽¹⁾ par rapport à 2008. Cette hausse est portée par la croissance des encours de crédit, la bonne résistance des commissions financières du fait notamment de la faible part de droits d'entrée, plus volatils, dans les revenus et les gains de parts de marché.

Alors même que 51 nouvelles agences ont été ouvertes en 2009, les frais de gestion sont stables⁽¹⁾ (- 0,6 %), et permettent à BNL bc de dégager

un effet de ciseaux positif de 5 points, conformément à l'objectif fixé pour 2009. Cette bonne performance opérationnelle se traduit par une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 3,1 pts sur la même période, à 59,7 %, portant l'amélioration à près de 11 points en 3 ans. Le résultat brut d'exploitation, à 1 177 millions d'euros, est en hausse de 12,8 %⁽¹⁾ par rapport à 2008.

La dégradation de la conjoncture économique italienne pèse sur le coût du risque, en hausse de 218 millions d'euros sur la période, pour s'établir à 106 pb contre 73 pb en 2008.

Le résultat avant impôt de BNL bc, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au pôle Investment Solutions, s'établit à 540 millions d'euros, en baisse de 14 % par rapport à 2008, la hausse du coût du risque n'étant que partiellement compensée par la bonne performance opérationnelle.

⁽¹⁾ Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

BANCWEST

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	2 138	2 027	+ 5,5 %
Frais de gestion	(1 169)	(1 070)	+ 9,3 %
RBE	969	957	+ 1,3 %
Coût du risque	(1 195)	(628)	+ 90,3 %
Résultat d'exploitation	(226)	329	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	3	4	- 25,0 %
Résultat avant impôt	(223)	333	n.s.
Coefficient d'exploitation	54,7 %	52,8 %	+ 1,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,8	2,3	+ 19,4 %

Sur l'ensemble de l'année 2009, les revenus de BancWest, à 2 138 millions d'euros sont stables (+ 0,6 %) à change constant par rapport à 2008, la bonne croissance des « core deposits » (+ 17,5 % par rapport au quatrième trimestre 2008) étant compensée par la faible croissance des encours de crédit (+ 2,3 %/2008 mais en baisse en fin d'année) et la baisse des marges d'intérêt (- 13 pb/2008, soit - 4 %) du fait de la baisse des taux.

Grâce aux effets du plan d'économie de coûts mis en place début 2009, les frais de gestion (1 169 millions d'euros) sont en hausse limitée de 3,9 % à change constant par rapport à 2008. Cette hausse n'est due qu'à la forte augmentation des contributions relatives à la garantie des

dépôts imposées par le FDIC. Hors cet effet, les frais de gestion sont en baisse de 1,5 % à change constant.

Le coût du risque, à 1 195 millions d'euros contre 628 millions en 2008, est en forte hausse. Cette évolution est liée au portefeuille de crédit, notamment sur l'immobilier résidentiel, ainsi qu'à la poursuite des dépréciations sur le portefeuille d'investissement. À nouveau cette année, cette dégradation est cependant moins marquée que pour la plupart des concurrents de BancWest.

Aussi, le résultat avant impôt s'établit à - 223 millions d'euros contre 333 millions d'euros en 2008.

RÉSEAUX MARCHÉS ÉMERGENTS

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	1 735	1 896	- 8,5 %
Frais de gestion	(1 105)	(1 146)	- 3,6 %
RBE	630	750	- 16,0 %
Coût du risque	(788)	(377)	n.s.
Résultat d'exploitation	(158)	373	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9	14	- 35,7 %
Autres éléments hors exploitation	1	147	- 99,3 %
Résultat avant impôt	(148)	534	n.s.
Coefficient d'exploitation	63,7 %	60,4 %	+ 3,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,2	2,2	+ 0,2 %

Les réseaux dans les marchés émergents poursuivent leur développement commercial comme en atteste le franchissement du seuil de 5 millions de clients en 2009 et la poursuite des embauches en Méditerranée.

Sur l'ensemble de l'année 2009, les revenus, affectés par la dépréciation de certaines devises par rapport à l'euro, sont en baisse de 8,5 % par rapport à 2008, à 1 735 millions d'euros. À périmètre et change constants, ils sont en hausse de 2,2 % grâce à la croissance sélective des encours et malgré les effets négatifs de la baisse des taux sur les marges des dépôts dans tous les pays. La croissance des dépôts (+ 4,7 %) étant supérieure à celle des crédits (+ 4,2 %), le ratio des crédits rapportés aux dépôts, à 89 %, est en amélioration de 1 pt par rapport à 2008 avec, notamment, une baisse des encours en Ukraine.

À périmètre et change constants, les frais de gestion progressent de 7,8 % par rapport à 2008 du fait de la poursuite du développement en Méditerranée. Ils sont en baisse en Ukraine.

Le coût du risque marque une très forte hausse par rapport à l'année précédente (+ 411 millions d'euros). Cette hausse est liée à un niveau de provisionnement encore plus élevé en Ukraine (450 millions d'euros en 2009 contre 319 millions d'euros en 2008) ainsi qu'à des provisions sur quelques dossiers dans le Golfe (+ 162 millions d'euros). La hausse du coût du risque reste modérée dans les autres pays.

De ce fait, le résultat avant impôt s'établit à - 148 millions d'euros en 2009 contre 534 millions d'euros en 2008, année au cours de laquelle 145 millions d'euros de plus-values de cessions avaient été réalisées.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	4 302	3 792	+ 13,4 %
Frais de gestion	(2 071)	(2 101)	- 1,4 %
RBE	2 231	1 691	+ 31,9 %
Coût du risque	(1 902)	(1 218)	+ 56,2 %
Résultat d'exploitation	329	473	- 30,4 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	52	84	- 38,1 %
Autres éléments hors exploitation	31	109	- 71,6 %
Résultat avant impôt	412	666	- 38,1 %
Coefficient d'exploitation	48,1 %	55,4 %	- 7,3 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,9	2,7	+ 7,8 %

Sur l'ensemble de l'année 2009, les revenus de Personal Finance, à 4 302 millions d'euros, sont en hausse de 13,4 % par rapport à 2008 du fait notamment, de la poursuite de la croissance des encours (+ 5,2 %), particulièrement dans l'immobilier en fin d'année.

Grâce aux effets des programmes d'économie de coûts, les frais de gestion sont en baisse de 1,4 % par rapport à 2008. Ce strict contrôle des coûts, allié à la bonne dynamique de revenus, permet à Personal Finance de dégager une croissance forte de son résultat brut d'exploitation (+ 31,9 % à 2 231 millions d'euros) ainsi qu'un effet de ciseaux positif de 14,8 pts.

Le coût du risque, à 1 902 millions d'euros, est en forte hausse (+ 56,2 %), du fait du ralentissement de l'économie et de la hausse du chômage. Il représente 321 pb contre 222 pb en 2008. La bonne performance opérationnelle permet néanmoins d'absorber plus des trois quarts de cette hausse.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 412 millions d'euros contre 666 millions d'euros en 2008, année au cours de laquelle une plus-value de cession de 123 millions sur la participation du Groupe dans Cofidis avait été enregistrée.

EQUIPMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	1 087	1 067	+ 1,9 %
Frais de gestion	(707)	(716)	- 1,3 %
RBE	380	351	+ 8,3 %
Coût du risque	(204)	(155)	+ 31,6 %
Résultat d'exploitation	176	196	- 10,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(3)	(15)	- 80,0 %
Autres éléments hors exploitation	(1)	(1)	+ 0,0 %
Résultat avant impôt	172	180	- 4,4 %
Coefficient d'exploitation	65,0 %	67,1 %	- 2,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,5	1,6	- 4,6 %

Sur l'ensemble de l'année 2009, les revenus d'Equipment Solutions, à 1 087 millions d'euros, sont en légère hausse par rapport à 2008 (+ 1,9 %), malgré la baisse des encours, grâce au rebond du prix des véhicules d'occasion au second semestre. Cette bonne résistance des revenus allié à la maîtrise des frais de gestion (- 1,3 %) permet au

métier de dégager un résultat brut d'exploitation en hausse de 8,3 %. Aussi, le résultat avant impôt, à 172 millions d'euros, est en baisse de seulement 4,4 % par rapport à 2008, malgré la hausse du coût du risque (+ 49 millions d'euros/2008).

INVESTMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	4 768	4 935	- 3,4 %
Frais de gestion	(3 400)	(3 423)	- 0,7 %
RBE	1 368	1 512	- 9,5 %
Coût du risque	(27)	(207)	- 87,0 %
Résultat d'exploitation	1 341	1 305	+ 2,8 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(13)	8	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(38)	(3)	n.s.
Résultat avant impôt	1 290	1 310	- 1,5 %
Coefficient d'exploitation	71,3 %	69,4 %	+ 1,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,8	4,7	+ 2,4 %

Sur l'ensemble de l'année 2009, la collecte nette de l'ensemble des métiers d'Investment Solutions s'est élevée à 25,5 milliards d'euros, portant le taux de collecte annualisé à 5,1 % des actifs sous gestion. Ce très bon niveau de collecte, supérieur à celui de 2007 et près de deux fois et demi à celui de 2008, année au cours de laquelle BNP Paribas a été l'une des très rares banques qui ait enregistré une collecte positive, illustre la forte attractivité de la franchise tout au long de la crise financière. Conjugée à l'effet de performance positif lié à la hausse des indices boursiers, cette collecte permet aux encours sous gestion de progresser de 17 % par rapport au 31 décembre 2008 pour atteindre 588 milliards d'euros, retrouvant ainsi leur niveau de fin 2007.

Le produit net bancaire, à 4 768 millions d'euros, est en léger recul par rapport à celui de 2008 (- 3,4%), le fort rebond des actifs sous gestion

ayant permis de compenser la baisse des marges dans la gestion d'actifs, le renforcement des réserves du fonds général dans l'assurance, ainsi que la baisse du volume des transactions et la contraction de la marge d'intérêt sur encaisses dans le métier Titres.

Grâce aux plans d'économie de coûts mis en place dans tous les métiers dès la fin de l'année 2008, les frais de gestion, à 3 400 millions d'euros, sont quasiment stables (- 0,7 %).

La rentabilité du pôle reste élevée avec un résultat avant impôt à 1 290 millions d'euros, niveau comparable à celui de 2008 (- 1,5 %), après prise en compte d'un tiers des résultats de la Banque Privée en France et en Italie.

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	2 384	2 373	+ 0,5 %
Frais de gestion	(1 745)	(1 755)	- 0,6 %
RBE	639	618	+ 3,4 %
Coût du risque	(38)	(24)	+ 58,3 %
Résultat d'exploitation	601	594	+ 1,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(19)	4	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(13)	1	n.s.
Résultat avant impôt	569	599	- 5,0 %
Coefficient d'exploitation	73,2 %	74,0 %	- 0,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,9	1,0	- 10,9 %

ASSURANCE

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	1 283	1 318	- 2,7 %
Frais de gestion	(725)	(711)	+ 2,0 %
RBE	558	607	- 8,1 %
Coût du risque	8	(45)	n.s.
Résultat d'exploitation	566	562	+ 0,7 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	3	+ 66,7 %
Autres éléments hors exploitation	(25)	(3)	n.s.
Résultat avant impôt	546	562	- 2,8 %
Coefficient d'exploitation	56,5 %	53,9 %	+ 2,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,6	3,3	+ 9,1 %

MÉTIER TITRES

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	1 101	1 244	- 11,5 %
Frais de gestion	(930)	(957)	- 2,8 %
RBE	171	287	- 40,4 %
Coût du risque	3	(138)	n.s.
Résultat d'exploitation	174	149	+ 16,8 %
Éléments hors exploitation	1	0	n.s.
Résultat avant impôt	175	149	+ 17,4 %
Coefficient d'exploitation	84,5 %	76,9 %	+ 7,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,2	0,3	- 26,8 %

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	12 194	4 973	n.s.
Frais de gestion	(5 453)	(3 711)	+ 46,9 %
RBE	6 741	1 262	n.s.
Coût du risque	(2 295)	(2 477)	- 7,3 %
Résultat d'exploitation	4 446	(1 215)	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	1	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(2)	25	n.s.
Résultat avant impôt	4 444	(1 189)	n.s.
Coefficient d'exploitation	44,7 %	74,6 %	- 29,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	9,8	10,3	- 5,2 %

Sur l'ensemble de l'année 2009, les revenus de CIB s'élèvent à 12 194 millions d'euros contre 4 973 millions d'euros en 2008, année marquée par une crise financière sans précédent particulièrement au quatrième trimestre après la faillite de Lehman.

Les frais de gestion du pôle s'élèvent à 5 453 millions d'euros contre 3 711 millions en 2008. Ils intègrent l'ensemble des éléments liés aux rémunérations variables, y compris la partie différée et conditionnelle ainsi

que les taxes exceptionnelles en France et au Royaume Uni. Le coefficient d'exploitation, à 44,7 %, reste aussi au meilleur niveau du secteur.

Le coût du risque du pôle s'établit à 2 295 millions d'euros contre 2 477 millions en 2008. Il est caractérisé par la forte baisse du coût du risque sur les marchés de capitaux (- 1 188 millions) après une année 2008 marquée par l'impact de la crise financière et une très forte hausse dans les Métiers de Financement (+ 1 006 millions) à 96 pb contre

25 pb en 2008, du fait de la sévérité du ralentissement économique dans le monde.

Ainsi, le résultat avant impôt de CIB s'établit à 4 444 millions d'euros, contre - 1 189 millions d'euros en 2008 dans un contexte de crise. Cette très bonne performance illustre la qualité et la diversité de la franchise de CIB, la robustesse de son business model tourné vers la

clientèle et sa réactivité dans l'adaptation au nouvel environnement de marché. Elle s'accompagne d'une réduction substantielle des risques de marché comme l'illustre la baisse de la VaR moyenne de 43,2 % en un an, confirmant ainsi un business model centré sur les clients. Ainsi, les risques de marché ne représentent que 3,8 % des actifs pondérés du Groupe, l'un des niveaux les plus bas du secteur.

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	9 086	2 066	n.s.
<i>dont Actions et Conseil</i>	1 831	(341)	n.s.
<i>dont Fixed Income</i>	7 255	2 407	n.s.
Frais de gestion	(4 338)	(2 607)	+ 66,4 %
RBE	4 748	(541)	n.s.
Coût du risque	(934)	(2 122)	- 56,0 %
Résultat d'exploitation	3 814	(2 663)	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	1	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(2)	25	n.s.
Résultat avant impôt	3 812	(2 637)	n.s.
Coefficient d'exploitation	47,7 %	126,2 %	- 78,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,3	3,8	+ 15,0 %

Dans une année caractérisée par une normalisation progressive des marchés et des volumes de clientèle très élevés, les revenus des Marchés de capitaux atteignent 9 086 millions d'euros contre 2 066 millions en 2008. Des volumes d'émission de titres très élevés, qu'il s'agisse d'obligations d'entreprises, d'augmentations de capital ou d'obligations convertibles, se sont accompagnés d'un élargissement significatif des bid-offer spreads, particulièrement en début d'année et de gains de part de marché notables.

Les revenus de Fixed Income s'établissent à 7 255 millions d'euros, contre 2 407 millions en 2008. Ils sont tirés par une activité de clientèle record, notamment en matière d'émissions obligataires où le métier s'est classé numéro 1 des émissions en Euro en accompagnant ses clients dans leurs projets de financements. L'activité sur les produits dérivés de taux et de change a été très soutenue pour répondre au besoin des entreprises et des investisseurs de couvrir leurs risques de taux et de change.

Les revenus du métier Actions et Conseil s'élèvent à 1 831 millions d'euros contre - 341 millions en 2008 du fait de la disparition soudaine de la liquidité et de la dislocation des marchés qui ont suivi la faillite de Lehman. Après un premier trimestre consacré à poursuivre la réduction des expositions, le métier a bénéficié d'un niveau satisfaisant d'activité et de revenus. De nombreuses émissions d'obligations convertibles ou échangeables en actions ont été réalisées ainsi que des introductions en Bourse pour répondre aux besoins de capitaux des entreprises clientes. Sur les produits de flux, la demande des institutionnels est restée soutenue. L'activité sur les produits structurés est caractérisée par un retour progressif, dans le courant du second semestre, de la demande de la clientèle vers des produits plus simples, moins volatils et à capital garanti.

MÉTIER DE FINANCEMENT

En millions d'euros	2009	2008	2009/2008
PNB	3 108	2 907	+ 6,9 %
Frais de gestion	(1 115)	(1 104)	+ 1,0 %
RBE	1 993	1 803	+ 10,5 %
Coût du risque	(1 361)	(355)	n.s.
Résultat d'exploitation	632	1 448	- 56,4 %
Éléments hors exploitation	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	632	1 448	- 56,4 %
Coefficient d'exploitation	35,9 %	38,0 %	- 2,1 pt
Fonds propres alloués (M€)	5,5	6,6	- 16,8 %

Les revenus des Métiers de Financement, à 3 108 millions d'euros, sont en hausse de 6,9 % par rapport à 2008, portés par une activité soutenue notamment dans les financements structurés et de matières premières ainsi que dans les financements export, ce qui illustre la contribution active de ce métier au financement des entreprises.

BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros	2009 ^(*)
PNB	5 292
Frais de gestion	(3 147)
RBE	2 145
Coût du risque	(853)
Résultat d'exploitation	1 292
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	59
Autres éléments hors exploitation	9
Résultat avant impôt	1 360
Impôt sur les bénéfices	(378)
Minoritaires	(274)
Résultat net part du Groupe	708

^(*) 2009 représente la période post acquisition du 12 mai au 31 décembre 2009.

BNP Paribas Fortis a contribué aux résultats 2009 du Groupe sur 7 mois et demi, depuis la date de première consolidation, le 12 mai. Il n'y a pas de base de comparaison pour 2008. Cette contribution tient compte des effets de l'ajustement du bilan selon les règles de la comptabilité d'acquisition.

Sur cette période, les revenus, à 5 292 millions d'euros, bénéficient du redémarrage commercial dans les réseaux de détail et de très bons volumes dans les activités de marché aux deuxième et troisième trimestres. Les frais de gestion s'établissent à 3 147 millions d'euros, ils comprennent les premiers effets des synergies de coûts, pour un montant de 120 millions d'euros, en avance par rapport au calendrier initial qui ne prévoyait que 110 millions d'euros de synergies en 2009 ⁽¹⁾. Le résultat brut d'exploitation s'élève à 2 145 millions d'euros. Le coût du risque reste élevé à 853 millions d'euros (78 pb). Le résultat avant impôt s'inscrit ainsi à 1 360 millions d'euros dont 847 millions d'euros proviennent de l'amortissement mécanique des ajustements de la comptabilité d'acquisition. Après impôt et minoritaires, la contribution de BNP Paribas Fortis au résultat net part du Groupe s'établit à 708 millions d'euros.

Cette première contribution significative s'accompagne d'un retour de la dynamique commerciale dans l'ensemble des activités.

Le réseau de banque de détail en Belgique recommence, depuis son entrée dans le groupe BNP Paribas, à accroître sa collecte de dépôts et d'actifs auprès de ses clients. Les encours de dépôts s'élèvent à 67,2 milliards d'euros fin 2009 contre 59,8 milliards au premier trimestre 2009. Les encours de crédits sont restés stables. Les nouvelles campagnes commerciales lancées en mai dernier ont rencontré un accueil très favorable auprès de la clientèle et débouché sur des ventes substantielles. Le réseau au Luxembourg connaît une croissance modérée des encours de crédits et une stabilité des dépôts.

Les actifs sous gestion progressent légèrement depuis la date d'intégration, à 161 milliards d'euros, grâce à l'effet de performance positif. Les tendances sont les mêmes pour la Banque Privée, dont les actifs sous gestion atteignent 44 milliards d'euros à fin 2009.

Le Merchant Banking bénéficie d'une bonne dynamique de revenus dans ses différents métiers, en dépit de la baisse de son profil de risque entrepris dès le début de l'intégration, qui se traduit par une baisse des actifs pondérés et une forte réduction des risques de marché sur la période.

⁽¹⁾ Par ailleurs, les coûts de restructuration, de 168 millions d'euros avant impôts, sont comptabilisés dans les « Autres Activités ».

3.3 Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière

EXPOSITION SUR CONDUITS ET SIVs

Au 31 décembre 2009 En milliards d'euros	Entity data		BNP Paribas exposure				
	Assets funded	Securities issued	Liquidity lines		Credit enhancement ⁽¹⁾	ABCP held and others	Maximum commitment ⁽²⁾
			Line outstanding	o/w cash drawn			
BNP Paribas sponsored entities							
ABCP conduits	8,4	8,4	8,4	-	0,4	0,1	11,0
Structured Investment Vehicles	-	-	-	-	-	-	-
Third party sponsored entities (BNP Paribas share)							
ABCP conduits	0,5	0,5	0,5	0,1	-	-	0,5
Structured Investment Vehicles	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Provided by BNP Paribas. In addition, each programme benefits from other types of credit enhancement

⁽²⁾ Represent the cumulative exposure across all types of commitments in a worst case scenario

Au 31 décembre 2009, les engagements, à 11 milliards d'euros, sont en baisse de 4,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008 principalement du fait du remboursement et de l'amortissement de lignes.

Le Groupe n'a pas d'exposition aux SIVs.

CONDUITS D'ABCP SPONSORISÉS

► DÉTAIL PAR MATURITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Conduits d'ABCP sponsorisés au 31 décembre 2009 En milliards d'euros	Starbird United States	Matchpoint Europe	Eliopee Europe	Thesee Europe	J Bird 1 & 2 Japan	Total
Ratings	A1/P1	A1+/P1	P1	A1/P1/F1	A1/P1	
BNP Paribas commitments	4,2	4,6	1,2	0,6	0,4	11,0
Assets funded	2,5	4,1	0,9	0,5	0,4	8,4
Breakdown by maturity						
0 - 1 year	38 %	-	20 %	21 %	55 %	18 %
1 year - 3 years	36 %	59 %	74 %	46 %	30 %	52 %
3 years - 5 years	14 %	32 %	6 %	33 %	14 %	22 %
> 5 years	12 %	9 %	-	-	1 %	8 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Breakdown by geography ⁽¹⁾						
USA	93 %	2 %				37 %
France		6 %	92 %	100 %		18 %
Spain		19 %				8 %
UK		9 %				3 %
Asia		15 %			100 %	10 %
Diversified and Others	7 %	49 %	8 %			24 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

⁽¹⁾ Convention used is : when a pool contains more than 50 % country exposure, this country is considered to be the one of the entire pool. Any pool where one country does not reach this level is considered as diversified

► DÉTAIL PAR CLASSE D'ACTIFS

Conduits d'ABCP sponsorisés au 31 décembre 2009	Starbird United States	Matchpoint Europe	Eliopee Europe	Thesee Europe	J Bird 1 & 2 Japan	Total	
						by asset type	o/w AA and above
Breakdown by asset type							
Auto Loans, Leases & Dealer Floorplans	33 %	25 %					23 %
Trade Receivables	19 %	27 %	100 %	100 %			35 %
Consumer Loans & Credit Cards	4 %	9 %			100 %		9 %
Equipment Finance	13 %						5 %
Student Loans	7 %						2 %
RMBS		3 %					2 %
<i>o/w US (0 % subprime)</i>		1 %					0 %
<i>o/w UK</i>							
<i>o/w Spain</i>		2 %					1 %
CMBS		13 %					5 %
<i>o/w US, UK, Spain</i>							34 %
CDOs of RMBS (non US)		6 %					2 %
CLOs	17 %	7 %					10 %
CDOs of corporate bonds		5 %					2 %
Insurance		1 %					3 %
Others	7 %	4 %					2 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2009 <i>En milliards d'euros</i>	Amount of securitised assets	Amount of notes	Securitized positions held	
			First losses	Others
Personal Finance	4,2	4,5	0,1	1,4
<i>o/w Residential loans</i>	3,4	3,7	0,1	1,2
<i>o/w Consumer loans</i>	0,2	0,2	0,0	0,1
<i>o/w Lease receivables</i>	0,6	0,6	0,0	0,1
BNL	3,8	3,8	0,1	0,2
<i>o/w Residential loans</i>	3,8	3,8	0,1	0,2
<i>o/w Consumer loans</i>	-	-	-	-
<i>o/w Lease receivables</i>	-	-	-	-
<i>o/w Public sector</i>	-	-	-	-
TOTAL	8,0	8,3	0,2	1,6

Au 31 décembre 2009, les encours de crédit refinancés par titrisation s'élèvent à 8 milliards d'euros contre 9,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Les positions de titrisation détenues sont affectées par le rachat d'obligations « senior » de certains fonds UCI (titrisation de prêts immobiliers) à hauteur de 0,6 milliard d'euros.

Depuis le passage aux IFRS (2005), les SPVs sont consolidés dans le bilan de BNP Paribas dans la mesure où la Banque conserve la majorité des risques et des rendements.

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

► CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Crédits aux particuliers au 31 décembre 2009 En milliards d'euros	Gross outstanding					Allowances		Net exposure
	Consumer	First Mortgage		Home Equity Loans	Total	Portfolio	Specific	
		Full Doc	Alt A					
US (BancWest)	7,8	7,4	0,3	2,9	18,4	(0,4)	(0,1)	18,0
Super Prime <i>FICO⁽¹⁾ > 730</i>	4,7	4,8	0,2	1,9	11,5	-	-	11,5
Prime <i>600 < FICO⁽¹⁾ < 730</i>	2,6	2,2	0,1	0,8	5,8	-	-	5,8
Subprime <i>FICO⁽¹⁾ < 600</i>	0,6	0,4	0,0	0,2	1,1	-	-	1,1
UK	0,4	0,4	-	-	0,8	(0,0)	(0,1)	0,8
Spain	3,9	6,1	-	-	9,9	(0,1)	(0,6)	9,2

⁽¹⁾ At origination

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de crédits aux particuliers, qualifiés de sensibles, est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, dont l'exposition brute, à 18,4 milliards d'euros, est en baisse de 1,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2008. L'exposition aux crédits « subprime » est limitée à 1,1 milliard d'euros, en hausse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2008 du fait de la révision des scores FICO ;

- une exposition modérée au Royaume Uni (0,8 milliard d'euros) dont 0,4 milliard issus de l'activité de BNP Paribas Fortis ;

- une exposition au risque espagnol affectée par la conjoncture mais bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier ainsi qu'une proportion significative de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation d'autre part.

► IMMOBILIER COMMERCIAL

Immobilier commercial au 31 décembre 2009 En milliards d'euros	Gross exposure					Allowances		Net exposure
	Home Builders	Non residential developers	Property companies	Others ⁽¹⁾	Total	Portfolio	Specific	
US	1,3	0,7	0,6	4,0	6,7	(0,1)	(0,1)	6,4
BancWest	1,1	0,7	-	4,0	5,9	(0,1)	(0,1)	5,7
CIB	0,1	-	0,1	-	0,3	-	-	0,3
BNP Paribas FORTIS	-	-	0,5	-	0,5	-	(0,0)	0,5
UK	0,2	0,2	2,1	0,6	3,1	(0,0)	(0,1)	3,0
Spain	-	0,0	0,5	0,7	1,3	-	(0,0)	1,2

⁽¹⁾ Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de crédit immobilier commercial est caractérisé par :

- une exposition au secteur de la construction résidentielle aux États-Unis en réduction progressive (- 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2008) ;
- une exposition de 4,7 milliards d'euros (- 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2008), diversifiée et granulaire, aux autres secteurs d'immobilier commercial aux États-Unis ;

- une exposition au Royaume Uni concentrée sur les grandes foncières et en hausse de 1,9 milliard d'euros du fait de l'intégration de BNP Paribas Fortis ;

- une exposition faible en Espagne où le Groupe n'a pas d'exposition significative sur le secteur de la construction, en hausse de 0,5 milliard d'euros du fait de l'intégration de BNP Paribas Fortis.

EXPOSITIONS AUX ABS ET CDOS IMMOBILIERS

► PORTEFEUILLE BANCAIRE ET PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Exposition nette En milliards d'euros	31/12/2008	31/12/2009		
	Net exposure	Gross exposure ⁽¹⁾	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	5,4	12,2	(0,3)	11,8
US	2,4	1,6	(0,2)	1,4
Subprime	0,2	0,2	(0,0)	0,1
Mid-prime	0,2	0,1	(0,0)	0,1
Alt-A	0,2	0,1	(0,0)	0,1
Prime (**)	1,7	1,2	(0,1)	1,1
UK	1,0	1,0	(0,1)	1,0
Conforming	0,1	0,2	-	0,2
Non conforming	0,9	0,8	(0,1)	0,8
Spain	1,4	0,9	(0,0)	0,9
The Netherlands		8,2	(0,0)	8,2
Other countries	0,6	0,4	(0,0)	0,4
TOTAL CMBS	2,3	2,3	(0,0)	2,2
US	1,2	1,2	(0,0)	1,2
Non US	1,1	1,0	(0,0)	1,0
TOTAL CDOs (CASH AND SYNTHETIC)	0,7	0,7	(0,0)	0,7
RMBS	0,5	0,6	(0,0)	0,6
US	(0,1)	0,0	(0,0)	0,0
Non US	0,6	0,6	(0,0)	0,6
CMBS	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0
CDO of TRUPs	0,3	0,1	(0,0)	0,1
TOTAL	8,5	15,1	(0,4)	14,8
o/w Trading Book	2,8	-	-	0,0
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOs	1,5	1,6	(0,1)	1,5

⁽¹⁾ Entry price + accrued interests – amortisation

⁽²⁾ Excluding Government Sponsored Entity backed securities

Au 31 décembre 2009, l'exposition aux ABS et CDO immobiliers du portefeuille bancaire est en hausse de 9,1 milliards d'euros du fait, essentiellement, de l'intégration de RMBS néerlandais notés AAA de BNP Paribas Fortis. Les actifs sont comptabilisés en intérêts courus, les provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durable.

L'exposition aux ABS et CDO immobiliers du portefeuille de transaction est négligeable.

EXPOSITION AUX ASSUREURS MONOLINES

En milliards d'euros	31/12/2008		31/12/2009	
	Notional	Gross counterparty exposure	Notional	Gross counterparty exposure
CDOs of US RMBS subprime	2,04	1,74	1,56	1,30
CDOs of european RMBS	0,28	0,02	0,27	0,14
CDOs of CMBS	1,07	0,24	1,04	0,24
CDOs of corporate bonds	7,51	1,18	7,32	0,21
CLOs	5,36	0,27	5,07	0,17
Non credit related	n.s	0,00	n.s	0,00
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	N.S	3,44	N.S	2,06

En milliards d'euros	31/12/2008	31/12/2009
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	3,44	2,06
Credit derivatives bought from banks or other collateralized third parties	(0,73)	(0,38)
TOTAL UNHEDGED GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	2,72	1,68
Credit adjustments and allowances ⁽¹⁾	(1,83)	(1,39)
NET COUNTERPARTY EXPOSURE	0,89	0,30

⁽¹⁾ Including specific allowances as at 31 December 2009 of 0,5bn related to monolines classified as doubtful.

► DÉTAIL PAR NOTATION

En milliards d'euros	31/12/2009	
	Exposition brute	Exposition nette
AAA/AA	0,16	0,06
A/BB	0,07	0,01
B and below	1,83	0,24
NET COUNTERPARTY EXPOSURE	2,06	0,30

Au 31 décembre 2009, l'exposition brute au risque de contrepartie sur les assureurs monolines s'élève à 2,06 milliards d'euros, en baisse de 1,38 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, l'exposition nette au risque de contrepartie sur les assureurs monolines est ramenée à 0,30 milliard d'euros (0,89 milliard d'euros au 31 décembre 2008).

LBO

Parts finales par zone géographique	
Asie	2 %
USA	14 %
Autre Europe	23 %
Grande Bretagne	8 %
Italie	8 %
France	43 %
TOTAL	100 %

Parts finales par secteur	
Services aux entreprises	19 %
Minerais et matériaux	12 %
Communication	9 %
Media	9 %
Distribution	7 %
Agro-alimentaire	5 %
Hotellerie, tourisme	5 %
Autres	34 %
TOTAL	100 %

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de parts finales de LBO s'élève à 10,7 milliards d'euros, en hausse de 1,9 milliard d'euros du fait de l'intégration des LBO de BNP Paribas Fortis. Il est très diversifié (plus de 550 transactions) et constitué de dette senior à hauteur de 93 %. Il est

comptabilisé dans les prêts en intérêt courus. Il est provisionné à hauteur de 1,4 milliard d'euros (+ 0,6 milliard par rapport au 31 décembre 2008).

Le portefeuille de transaction, à 100 millions d'euros, est inchangé.

PORTEFEUILLE « IN » BNP PARIBAS FORTIS

Exposition nette En milliards d'euros	30/06/2009	31/12/2009		
	Net exposure	Gross exposure ^(*)	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	5,6	4,9	(0,1)	4,8
US	1,7	1,5	(0,1)	1,4
Subprime	0,0	0,0	-	0,0
Mid-prime	-	-	-	-
Alt-A	0,4	0,4	(0,0)	0,4
Prime (**)	1,0	0,9	(0,1)	0,8
Agency	0,2	0,2	-	0,2
UK	1,3	1,1	-	1,1
Conforming	0,3	0,2	-	0,2
Non conforming	0,9	0,8	-	0,8
Spain	0,3	0,3	-	0,3
Netherlands	1,0	1,0	-	1,0
Other countries	1,3	1,1	-	1,1
CDO OF RMBS	-	-	-	-
TOTAL CMBS	0,9	0,8	(0,0)	0,8
US	0,0	0,0	-	0,0
Non US	0,8	0,8	(0,0)	0,8
TOTAL CONSUMER RELATED ABS	5,9	5,6	-	5,6
Auto Loans/Leases	1,5	1,3	-	1,3
US	0,3	0,2	-	0,2
Non US	1,2	1,1	-	1,1
Student Loans	3,0	3,0	-	3,0
Credit cards	0,9	0,9	-	0,9
Consumer Loans/Leases	0,1	0,1	-	0,1
Other ABS (equipment lease...)	0,4	0,3	-	0,3
CLOS AND CORPORATE CDOs	3,7	3,6	(0,0)	3,6
US	2,3	2,4	(0,0)	2,4
Non US	1,4	1,2	-	1,2
Sectorial Provision	-	-	(0,3)	-
TOTAL	15,6	14,9	(0,4)	14,6

(*) Entry price + accrued interests - amortisation

(**) Excluding Government Sponsored Entity backed securities

Le portefeuille IN a été intégré dans le bilan de BNP Paribas lors de la consolidation des actifs de Fortis le 12 mai 2009. Au 31 décembre 2009, l'exposition nette du portefeuille IN s'élève à 14,6 milliards d'euros, en baisse de 1 milliard par rapport au 30 juin 2009, principalement du fait de l'amortissement et de cessions d'actifs du portefeuille de RMBS.

Ce portefeuille bénéficie d'une garantie de l'État belge de 1,5 milliard d'euros sur la tranche de deuxième perte.

Le portefeuille de RMBS et de CMBS est de bonne qualité : 62 % sont notés AAA.

Le portefeuille d'ABS de crédits à la consommation est constitué de prêts étudiants dont 96 % sont notés AAA, de prêts auto dont 99 % ont une note supérieure ou égale à AA et d'encours de cartes de crédit dont 99 % sont notés AAA.

Le portefeuille de CLOs et de CDOs d'entreprises est diversifié. Il est constitué d'obligations et de prêts aux entreprises. 83 % des actifs US ont une note supérieure ou égale à AA. 64 % des actifs des autres pays sont notés AA ou plus.

3.4 Bilan

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2009, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élève à 2 057,7 milliards d'euros, en diminution de 1 % par rapport au 31 décembre 2008 (2 075,6 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances sur les établissements de crédit et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 93 % du total des actifs au 31 décembre 2009 (94,9 % au 31 décembre 2008). La diminution de 1 % de l'actif résulte d'une baisse des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 30 % partiellement compensée par une hausse de la plupart des autres éléments d'actifs du Groupe et particulièrement d'une hausse de 69 % des actifs disponibles à la vente et de 37 % des prêts et créances sur la clientèle.

Au 30 avril 2009, le dernier bilan consolidé de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales produit avant la prise de contrôle par BNP Paribas de ces deux groupes s'élevait à 519,1 milliards d'euros ajustés des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprises⁽¹⁾. Leur contribution au bilan consolidé de BNP Paribas s'élève au 31 décembre 2009 à 410,9 milliards d'euros, soit 20 % du total du bilan du groupe BNP Paribas.

ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment des titres, des pensions ainsi que les instruments financiers dérivés. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu. Plus particulièrement, les actifs financiers enregistrés en valeur de marché sont répartis en : Titres de Créances Négociables, obligations, actions et autres titres à revenu variable, opérations de pension, prêts aux établissements de crédit, clientèle particuliers et entreprises ainsi qu'en instruments financiers dérivés de transaction. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat s'élève à 828,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 30 % par rapport au 31 décembre 2008 (1 192,3 milliards d'euros). Cette baisse provient d'une diminution de 36 % des instruments financiers dérivés de transaction (363,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009), et de 40 % des opérations de pension (208,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

La baisse des instruments financiers dérivés de transaction provient essentiellement de la diminution des instruments dérivés de taux d'intérêt (218 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 27 %), des instruments dérivés de crédit (35,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 58 %) et des instruments dérivés sur actions (70,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 40 %).

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat représentent ainsi 40,3 % du total de l'actif de BNP Paribas au 31 décembre 2009 (57 % au 31 décembre 2008).

La contribution de BNP Paribas Fortis, BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux instruments financiers en valeur de marché par résultat au 31 décembre 2009 s'élève à 55 milliards d'euros (soit 7 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé pour l'essentiel d'instruments financiers dérivés de transaction (43,1 milliards d'euros).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont répartis en comptes à vue, prêts consentis aux établissements de crédit et opérations de pension.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (nets de provisions) s'élèvent à 88,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en augmentation de 29 % par rapport au 31 décembre 2008 (69,2 milliards d'euros). Les opérations de pension justifient l'essentiel de la hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit (+ 370 % pour un total de 28,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Les provisions pour dépréciation sont en augmentation (1 milliard d'euros au 31 décembre 2009 contre 0,1 milliard au 31 décembre 2008).

La contribution de BNP Paribas Fortis, BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux prêts et créances sur les établissements de crédit au 31 décembre 2009 s'élève à 39,6 milliards d'euros (soit 45 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé pour l'essentiel d'opérations de pension (19,6 milliards d'euros) ainsi que de comptes à vue et prêts (14,3 milliards d'euros).

⁽¹⁾ Conformément à la note « regroupement d'entreprises » (Note 8c des États Financiers du groupe BNP Paribas au 31 décembre 2009), le bilan consolidé de BNP Paribas Fortis, BGL BNP Paribas et de leurs filiales au 30 avril 2009 a été établi selon les normes IFRS et en tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS d'une part, et aux normes et principes applicables au sein du groupe BNP Paribas d'autre part.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis en comptes ordinaires débiteurs, prêts consentis à la clientèle, opérations de pension et opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 678,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en augmentation de 37 % par rapport au 31 décembre 2008 (494,4 milliards d'euros). Les prêts consentis à la clientèle justifient l'essentiel de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 36 % à 616,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009) ; les comptes ordinaires débiteurs diminuent de 7,2 % (26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Les opérations de location financement s'élèvent à 34,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 39 % par rapport au 31 décembre 2008 et les opérations de pension s'élèvent à 25,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2008. Les provisions pour dépréciation ont augmenté de 77 % (25,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2009 s'élève à 197,0 milliards d'euros (soit 29 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé pour l'essentiel de prêts consentis à la clientèle (161,0 milliards d'euros).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne répondent pas au mode de gestion des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat et ne sont pas destinés à être détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée à chaque date d'établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente (nets de provisions) s'élèvent à 221,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en augmentation de 69 % par rapport au 31 décembre 2008 (130,7 milliards d'euros). Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 83,1 % des obligations (173,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009), de 45 % des Titres de Créances Négociables (28,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009), et de 19 % des actions et autres titres à revenu variable (22,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont en augmentation de 0,6 milliard d'euros (3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Le Groupe calcule les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque date d'établissement d'un bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une plus value latente de 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre une moins value latente de 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2008. Cette évolution s'explique pour + 4 milliards d'euros par l'évolution des plus-values latentes sur les Titres de Créances Négociables et obligations, et pour + 2,1 milliards d'euros sur les actions et autres titres à revenu variable.

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2009 s'élève à 69,1 milliards d'euros (soit 31 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé de titres à revenus fixes (67,7 milliards d'euros) et d'actions et autres titres à revenus variables (1,3 milliard d'euros).

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous catégories : Titres de Créances Négociables et obligations.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont restés stables, ils s'élèvent à 14 milliards au 31 décembre 2009 pour 14,1 milliards au 31 décembre 2008.

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est nulle au 31 décembre 2009.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnement constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, et débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 103,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en augmentation de 26 % par rapport au 31 décembre 2008 (81,9 milliards d'euros). Cette évolution repose essentiellement sur l'augmentation des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (en augmentation de 21,2 milliards d'euros soit + 82 %).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux comptes de régularisation et actifs divers au 31 décembre 2009 s'élève à 33,5 milliards d'euros (soit 32 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé pour l'essentiel des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (24,6 milliards d'euros).

CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP

Les comptes de caisse, banques centrales, CCP s'élèvent à 56,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en augmentation de 43 % par rapport au 31 décembre 2008 (39,2 milliards d'euros). Cette augmentation s'explique par l'évolution des prêts aux banques centrales, pour 16,9 milliards d'euros.

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux comptes de caisses, banques centrales, CCP au 31 décembre 2009 s'élève à 4,6 milliards d'euros (soit 8 % du total groupe consolidé BNP Paribas).

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du groupe BNP Paribas s'élève à 1 977,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2008 (2 016,6 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 97,1 % du total du passif (hors capitaux propres). La diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2008 résulte principalement d'une baisse de 33 % des instruments financiers en valeur de marché par résultat, tandis que les dettes envers la clientèle augmentent de 46 %, les dettes envers les établissements de crédit de 19 % et les dettes représentées par un titre de 34 %.

INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de transaction se compose principalement d'emprunts de titres et opérations de ventes à découvert, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions structurées dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers à la juste valeur par résultat diminue de 33 % de 1 054,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 709,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution provient d'une diminution de 35 % des instruments financiers dérivés de transaction (356,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009) et de 43 % des opérations de pension (209,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

L'évolution constatée sur les instruments financiers dérivés de transaction est principalement due à la diminution des instruments dérivés de taux d'intérêt (210,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 28 %), des instruments dérivés de crédit (35,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 57 %) et des instruments dérivés sur actions (67,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 35 %).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux instruments financiers en valeur de marché par résultat au 31 décembre 2009 s'élève à 60 milliards d'euros (soit 8 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé pour l'essentiel des instruments financiers dérivés de transaction (43,4 milliards d'euros), de dettes représentées par un titre (5,2 milliards d'euros) et de dettes subordonnées (3,5 milliards d'euros).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 19 % par rapport au 31 décembre 2008 et s'élèvent à 220,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution est due principalement à l'augmentation de 113 % des opérations de pension (49,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2009 s'élève à 53,4 milliards d'euros (soit 24 % du total groupe consolidé BNP Paribas), dont 32,4 milliards au titre des opérations de pension.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré ainsi qu'à des opérations de pension.

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 604,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (+ 46,1 % par rapport au 31 décembre 2008, à 414 milliards d'euros). Cette évolution résulte de l'augmentation conjuguée des comptes à terme et bons de caisse (+ 45 % à 234,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009) et des comptes ordinaires créditeurs (+ 31 % à 261 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux dettes envers la clientèle au 31 décembre 2009 s'élève à 191,4 milliards d'euros (soit 32 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé pour l'essentiel des comptes à terme et bons de caisse (88,1 milliards d'euros), des comptes ordinaires créditeurs (52,3 milliards d'euros) et des opérations de pension (50,9 milliards d'euros).

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (voir note 5.a des états financiers consolidés).

Les dettes représentées par un titre ont augmenté de 34 %, de 157,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 211 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Les Titres de Créances Négociables sont les principaux contributeurs à cette hausse (+ 47,8 % à 191,4 milliards au 31 décembre 2009), partiellement compensée par la diminution des emprunts obligataires (- 30 % à 19,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux dettes représentées par un titre au 31 décembre 2009 s'élève à 54,1 milliards d'euros (soit 26 % du total groupe consolidé BNP Paribas), dont 51,4 milliards concernent les certificats de dépôt et les autres Titres de Créances Négociables.

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées sont en augmentation de 54 % à 28,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 18,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux comptes de dettes subordonnées au 31 décembre 2009 s'élève à 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (soit 41 % du total groupe consolidé BNP Paribas), composé pour 9,1 milliards d'euros de dettes subordonnées remboursables et pour 2,4 milliards d'euros de dettes subordonnées perpétuelles.

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 17 % par rapport au 31 décembre 2008, à 101,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 86,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des provisions techniques liées à l'activité d'assurance-vie.

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux comptes de provisions techniques des sociétés d'assurance au 31 décembre 2009 est négligeable.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres,

les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créiteurs et passifs divers.

Les comptes de régularisation et passifs divers ont diminué de 13 %, passant de 83,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 72,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution est due essentiellement à la diminution des dépôts de garanties reçus (- 28 % à 22,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009) et des autres créiteurs et passifs divers (- 35 % à 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009) partiellement compensée par l'augmentation des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (+ 39,9 % à 29,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux comptes de régularisation et passifs divers au 31 décembre 2009 s'élève à 18,7 milliards d'euros (soit 26 % du total groupe consolidé BNP Paribas), dont 12,3 milliards concernent les autres créiteurs et passifs divers.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont en augmentation à 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 5,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette augmentation s'explique pour 4,7 milliards d'euros par les opérations structurelles réalisées au cours de l'année 2009 et en particulier l'incidence de la prise de contrôle de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales pour 4,1 milliards d'euros. Les contributions au résultat (0,6 milliard d'euros) et aux gains et pertes latents ou différés (0,2 milliard d'euros) sont partiellement compensées par les distributions de dividendes et acomptes sur dividendes (0,3 milliard d'euros).

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 69,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 53,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Cette variation s'explique par le résultat net part du Groupe de 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, et les augmentations de capital réalisées pour 11,7 milliards d'euros, partiellement compensés par

le remboursement d'un TSSDI pour 2,5 milliards d'euros et la distribution au titre du résultat 2008 pour 1 milliard d'euros.

Les gains et pertes latents ou différés augmentent de 2,7 milliards d'euros essentiellement en raison de l'augmentation des gains nets latents relatifs aux actifs disponibles à la vente.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés à la clientèle consistent essentiellement en des ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés et en des engagements relatifs aux opérations de pension. Ils ont diminué de 23 % à 238,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Les engagements donnés aux établissements de crédit ont augmenté de 26 % à 34,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement des lettres de crédit à première demande (dites « StandBy ») et des engagements relatifs aux opérations de pension. Les engagements de financement reçus diminuent de 36 % à 86,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 134,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette diminution résulte de la diminution conjuguée des engagements reçus d'établissements de crédit (- 36 % à 79,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009) et des engagements de financements reçus de la clientèle (- 33 % à 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux engagements de financement donnés est de 61,2 milliards d'euros tandis que leur contribution aux engagements de financement reçus est de 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature ont augmenté de 23 % (104,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 85 milliards d'euros au 31 décembre 2008) ; cette hausse provient des engagements donnés

à la clientèle (+ 22 % à 94,3 milliards d'euros) et des engagements donnés aux établissements de crédit (+ 35 %, à 10,4 milliards d'euros).

Pour plus d'informations sur les engagements de financement et de garantie, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

La contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales aux engagements de garanties donnés est de 22,2 milliards d'euros et aux engagements de garanties reçus est de 54,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

3.5 Compte de résultat

PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008	Variation (2008/2009)
Marge d'intérêts	21 021	13 498	+ 56 %
Produits nets de commissions	7 467	5 859	+ 27 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	6 085	2 693	+ 126 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	436	464	- 6 %
Produits et charges des autres activités	5 182	4 862	+ 7 %
PRODUIT NET BANCAIRE	40 191	27 376	+ 47 %

GÉNÉRALITÉS

La hausse de 47 % du produit net bancaire du Groupe entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 résulte principalement d'une hausse de 56 % de la marge d'intérêts, d'une hausse de 126 % des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat ainsi que d'une hausse de 27 % des produits nets des commissions.

MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négociation (titres à revenu fixe, opérations de pensions, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à échéance.

Plus précisément, selon les normes IFRS, le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances du Groupe, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt, qui sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et qui sont comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;

- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus par le Groupe qui sont classés dans les catégories « actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » (dans ce dernier cas, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) ;

- les produits nets d'intérêt (par opposition aux variations de valeur de marché, qui sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat », comme expliqué de manière plus détaillée ci-après) relatifs aux actifs financiers du Groupe à la valeur de marché par résultat qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant les intérêts, frais, commissions et coûts de transaction) ;

- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à échéance, qui sont des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ; et

- les produits nets d'intérêt relatifs aux couvertures de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux sous-jacents.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Au 31 décembre 2009, la marge d'intérêt a augmenté de 56 % par rapport au 31 décembre 2008 et s'élève à 21 021 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement d'une baisse de 47 % des charges d'intérêt sur emprunts émis par le Groupe, qui passent de - 7 935 millions d'euros au 31 décembre 2008 à - 4 215 millions d'euros au 31 décembre 2009. Bien que les encours soient en hausse de 34 %, la baisse des charges d'intérêts sur emprunts émis par le Groupe s'explique par la diminution des taux d'intérêt.

Les charges d'intérêts relatives aux opérations interbancaires ont baissé de 50 %, passant de - 7 848 millions d'euros au 31 décembre 2008 à - 3 894 millions d'euros au 31 décembre 2009, en raison d'une baisse de 50 % des charges nettes d'intérêts relatives aux comptes à vue et prêts sur emprunts.

La marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle a augmenté de 12 % pour atteindre 19 236 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 17 232 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette hausse s'explique principalement par une diminution de 2 499 millions d'euros des charges relatives aux comptes de prêts/emprunts. L'entrée de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales dans le périmètre contribue, à hauteur de 3 451 millions d'euros, à la hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle.

Les produits d'intérêt et assimilés relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente ont augmenté de 4 % pour atteindre 5 142 millions d'euros.

Enfin, la marge d'intérêt sur le portefeuille de négociation présente un gain net de 2 666 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre un gain net de 1 707 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ceci résulte principalement d'une augmentation de 1 293 millions d'euros des produits nets d'intérêts relatifs aux opérations de pension ainsi que d'une diminution de la charge d'intérêt sur les dettes représentées par un titre de 1 285 millions d'euros.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par une diminution de 1 784 millions d'euros de la charge nette des instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, qui passe d'une charge nette de 77 millions d'euros au 31 décembre 2008 à une charge nette de 1 861 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêt sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêt et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêt est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les actifs porteurs d'intérêts comprennent principalement les encours des prêts et créances sur la clientèle, les encours des prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les titres à revenu fixe classés dans les catégories « actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente ». L'évolution de ces actifs entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est résumée dans l'analyse de bilan ci-après :

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions. En outre, le ratio des actifs porteurs d'intérêts par rapport aux dettes soumises à intérêts est affecté par le financement de revenus autres que des intérêts par voie de prêts soumis à intérêts (par exemple, le coût de financement du portefeuille de négociation du Groupe), aboutissant à une augmentation des dettes soumises à intérêts sans augmentation corrélative des actifs portant intérêts.

L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement qui représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

Pour un exposé plus détaillé des facteurs ayant un impact sur l'évolution de l'encours des crédits à la clientèle et sur le montant total des dépôts de la clientèle au cours de la période, se reporter aux sections, « - Résultats par pôle/métier - Banque de Détail » et « - Résultats par pôle/métier - Corporate and Investment Banking ». Pour plus d'informations sur les variations des écarts de taux d'intérêts dans le pôle Banque de Détail au cours de la période, se reporter aux sections « - Résultats par pôle/métier - Banque de Détail - Banque De Détail en France », « - Résultats par pôle/métier - BancWest », « - Résultats par pôle/métier - Réseaux Marchés Émergents » et « - Résultats par pôle/métier - Personal Finance ».

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions ont augmenté de 27 %, passant de 5 859 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 7 467 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ceci résulte principalement d'une hausse des produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui sont passées de 1 777 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 2 215 millions au 31 décembre 2009 ainsi que d'une augmentation de 240 millions d'euros des produits nets de commissions liés aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négociation et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable. Les gains nets sur le portefeuille de négociation comprennent également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat ont augmenté de 126 %, passant de 2 693 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 6 085 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et des réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement les plus-values et moins-values résultant des activités de marché. Les éléments de résultat afférents aux opérations sur titres à revenu variable et à revenu fixe ainsi qu'aux instruments dérivés qui leur sont associés s'élèvent globalement au 31 décembre 2009 à 5 397 millions d'euros contre - 128 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette hausse est partiellement compensée par une diminution des résultats sur les prêts et opérations de pension qui diminuent respectivement de 1 236 et 1 036 millions d'euros entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Conformément aux normes IFRS, ce poste regroupe les actifs financiers (autres que les instruments dérivés) qui ne sont classés ni dans les prêts et créances, ni dans les placements détenus jusqu'à leur échéance. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) des actifs classés dans cette catégorie sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés » des capitaux propres. Lors de la cession de ces actifs ou en cas de détection d'une dépréciation, ces gains

ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente ont diminué de 28 millions d'euros entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008, soit - 6 %. Cette baisse résulte d'une diminution de 311 millions d'euros des gains nets des actifs à revenu variable partiellement compensée par une hausse des gains nets sur actifs financiers à revenu fixe (283 millions d'euros).

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple, des activités de promotion immobilière et des autres produits. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 7 %, passant de 4 682 millions au 31 décembre 2008 à 5 182 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette hausse résulte principalement d'une hausse de 238 millions d'euros de produits nets des immeubles de placement et de 101 millions d'euros de produits nets des immobilisations en location simple.

Concernant l'activité d'assurance, les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les fonds en unités en compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

La baisse des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement du fait que les provisions techniques présentent une dotation nette de - 10 075 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre une reprise nette de 5 284 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette évolution est principalement due à une augmentation de la valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui sont passés d'une perte nette de - 7 996 millions d'euros au 31 décembre 2008 à un gain net de 3 864 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les primes acquises brutes ont augmenté, passant de 13 473 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 16 876 millions d'euros au 31 décembre 2009.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008	Variation (2008/2009)
Charges générales d'exploitation	(21 958)	(17 324)	+ 27 %
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations	(1 382)	(1 076)	+ 28 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	(23 340)	(18 400)	+ 27 %

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une hausse de 27 %, passant de 18 400 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 23 340 millions d'euros au 31 décembre 2009. L'entrée de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales dans le périmètre contribue à cette hausse à hauteur de 3 199 millions d'euros (coûts de restructuration compris).

Hors la contribution de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales, la forte augmentation des frais de gestion est essentiellement due à ceux de CIB (qui progressent de 47 %) ; les frais de gestion étant corrélés à la très forte hausse des revenus de ce pôle qui ont été multipliés par 2,5 entre 2008 et 2009.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe a augmenté de 88 %, passant de 8 976 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 16 851 millions d'euros au 31 décembre 2009 en raison de la hausse du produit net bancaire

et de la hausse comparativement moins rapide des charges générales d'exploitation.

COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008	Variation (2008/2009)
Dotations nettes aux dépréciations	(8 161)	(5 786)	+ 41 %
Récupérations sur créances amorties	420	348	+ 21 %
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(628)	(314)	x 2
DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS	(8 369)	(5 752)	+ 45 %

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

L'augmentation du coût du risque au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008 est due notamment à une hausse significative des dotations nettes aux provisions pour dépréciation. Cette hausse est elle-même principalement due à une augmentation de 73 % des provisions des activités de banque de détail (Retail Banking) pour un montant de 5 169 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont une augmentation de 56 % des dotations nettes aux provisions de *Personal Finance* (dotation de 1 902 millions d'euros au 31 décembre 2009). L'entrée de BNP

Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales dans le périmètre de consolidation impacte le coût du risque de 853 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant total des prêts et engagements douteux nets de garanties s'élevait à 31 milliards d'euros (contre un montant de 16 milliards d'euros au 31 décembre 2008), et les provisions atteignaient un total de 28 milliards d'euros (contre 15 milliards d'euros au 31 décembre 2008). L'entrée de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales dans le périmètre a pour effet une hausse des engagements douteux nets de garanties de 6 milliards d'euros, et une hausse des provisions de 7 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Le ratio de couverture est de 88 % au 31 décembre 2009 contre 91 % au 31 décembre 2008.

Pour un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par division, se reporter à la section « Résultats par pôle / métier ».

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	31/12/2009	31/12/2008	Variation (2008/2009)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 482	3 224	X 2.6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	178	217	- 18 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	87	481	- 82 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	253	2	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(2 526)	(472)	x 5,4
Intérêts minoritaires	642	431	+ 49 %
RÉSULTAT NET	5 832	3 021	+ 93 %

GÉNÉRALITÉS

Le résultat net part du Groupe au 31 décembre 2009 est en très nette hausse par rapport au 31 décembre 2008 (+ 93 %).

QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a baissé, passant de 217 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 178 millions d'euros au 31 décembre 2009, du fait du résultat net globalement plus faible de ces sociétés.

GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de la cession. Les gains nets sur autres actifs immobilisés ont baissé, passant de 481 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 87 millions d'euros au 31 décembre 2009.

VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur d'écarts d'acquisitions augmentent significativement, passant d'un montant de 2 millions d'euros au

31 décembre 2008 à 253 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette variation s'explique par un écart d'acquisition négatif de 835 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales, compensé par une dépréciation de - 582 millions d'euros des écarts d'acquisition positifs de Personal Finance, Arval, UkrSibBank et Banque du Sahara.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une dépense d'impôts sur les bénéfices au 31 décembre 2009 de 2 526 millions d'euros, significativement supérieure au montant de 472 millions d'euros enregistrés au 31 décembre 2008. Cette progression résulte d'une hausse du résultat net avant impôt. Au 31 décembre 2009, la dépense d'impôts sur le bénéfice de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales s'élève à 363 millions, pour un résultat courant avant impôt de 1 308 millions d'euros.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net des sociétés consolidées du Groupe a augmenté à 642 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 431 millions d'euros au 31 décembre 2008. L'impact de l'intégration de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales s'élève à 263 millions d'euros.

3.6 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites Internet

du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site Internet www.invest.bnpparibas.com.

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

Paris, le 15 décembre 2009

BNP Paribas Securities Services annonce l'acquisition d'ARLIS, filiale du Groupe Lagardère, spécialisée dans les services financiers aux émetteurs

BNP Paribas Securities Services (BP2S) annonce la conclusion d'un accord avec le Groupe Lagardère selon lequel BP2S, filiale à 100 % de BNP Paribas, va acquérir le 1^{er} janvier 2010 Arlis, une filiale du Groupe Lagardère spécialisée dans les services titres et financiers des entreprises cotées et non cotées.

Arlis fournit des services de gestion du registre émetteur, des Assemblées Générales, du paiement des dividendes, des opérations sur titres, des stock-options et de l'actionariat salarial. Historiquement créée pour gérer les titres de Lagardère et de ses filiales, Arlis sert à ce jour les 350 000 actionnaires de plus d'une dizaine de clients de renom et emploie 27 salariés.

Déjà leader en France des services titres et financiers pour les sociétés du CAC 40, BP2S consolide ainsi sa position sur ce marché pour faire face aux nouveaux défis européens.

En reprenant l'ensemble des collaborateurs d'Arlis, BP2S souhaite capitaliser sur leur savoir-faire et leurs compétences spécifiques.

Jacques d'Estais, Président-Directeur Général, déclare : « L'activité d'Arlis bénéficiera pour son développement de l'expertise du 1^{er} fournisseur de services titres en Europe, numéro 5 dans le monde et de la solidité d'un groupe international. »

« Nous sommes heureux d'assurer par ce partenariat la continuité et la qualité du service émetteur pour le Groupe Lagardère », ajoute Pierre Leroy, cogérant du Groupe Lagardère.

Rueil-Malmaison, le 9 décembre 2009

BNP Paribas Assurance acquiert 100 % de Dexia Epargne Pension

BNP Paribas Assurance annonce ce jour le rachat de 100 % de Dexia Epargne Pension, filiale du groupe Dexia spécialisée dans l'assurance vie haut de gamme.

BNP Paribas Assurance, quatrième assureur-vie en France, renforce ainsi ses réseaux de distribution et conforte son expertise en épargne patrimoniale.

Avec l'acquisition de Dexia Epargne Pension, il se positionne pour devenir un acteur majeur de l'assurance-vie pour les banques privées et les sociétés de gestion, qui souhaitent répondre aux exigences de leurs clients haut de gamme.

Dexia Epargne Pension, créée en 2001, est le troisième acteur sur le marché des partenariats bancaires en France. Elle commercialise principalement des produits et services en épargne, auprès de plus de 60 partenaires, parmi lesquels des banques privées et des sociétés de gestion d'actifs. Au 31 décembre 2008, Dexia Epargne Pension a réalisé une collecte annuelle d'environ 1 milliard d'euros. Ses encours sous gestion s'élevaient à la même date à 4 milliards d'euros. Dexia Epargne Pension emploie 65 collaborateurs.

BNP Paribas Assurance travaille non seulement avec la Banque De Détail en France de BNP Paribas, mais aussi, depuis plus de 25 ans, avec d'autres réseaux de distribution via sa filiale Cardiff, et en particulier avec les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI), les courtiers et les partenaires bancaires. En 2008, sa Direction Réseaux et Partenariats qui rassemble ces différents distributeurs externes a réalisé une collecte de 2,6 milliards d'euros, soit un quart de la collecte de BNP Paribas Assurance en France.

À l'occasion de cette opération, Éric Lombard, Président-Directeur Général de BNP Paribas Assurance, a déclaré : « Les activités de Dexia Epargne Pension et celles de notre Direction Réseaux et Partenariats sont très complémentaires, en ce qui concerne les partenaires avec lesquels nous travaillons comme en ce qui concerne les produits que nous avons chacun choisis de développer.

De plus, cette opération est en ligne avec notre stratégie de développement qui vise à maintenir l'équilibre entre nos partenaires externes et les réseaux de BNP Paribas.

Cette transaction, soumise à l'obtention des autorisations réglementaires, devrait être finalisée avant la fin du premier trimestre 2010.

3.7 Perspectives

PERSPECTIVES DES PÔLES OPÉRATIONNELS

En 2010, BDDF continuera de se mobiliser pour accompagner les entreprises et les ménages dans leurs projets de financement.

En outre, le pôle réalisera l'intégration des 50 000 clients particuliers et des 20 000 clients entreprises de Fortis France, avec pour objectif de leur assurer une qualité de service encore meilleure tout en dégageant 50 millions d'euros de synergies par an à partir de 2012.

BDDF se consacrera également à la réalisation de trois projets pour augmenter son produit net bancaire annuel de 200 millions d'euros en 2013 :

- porter la banque en ligne au meilleur niveau en s'appuyant sur le développement de la « Net agence », créée en 2009, pour lancer de nouveaux services Internet et mobiles ;

- améliorer l'efficacité commerciale auprès des PME et entrepreneurs en ouvrant 60 « maisons des entrepreneurs » d'ici 2011 ;
- renforcer la commercialisation des produits d'assurance dommages et de prévoyance dans le réseau d'agences.

Enfin, en 2010, le pôle conserve pour objectif de maintenir un effet de ciseaux positif de 1 point.

Le plan d'intégration étant achevé, BNL bc met en œuvre un plan de développement sur trois ans consistant à :

- ouvrir de nouvelles agences pour porter leur nombre à 1 000 en 2012 ;
- améliorer l'efficacité commerciale vis-à-vis des particuliers en élargissant notamment l'offre de produits et les ventes croisées avec Findomestic et Investment Solutions et procéder à l'intégration de UCB ;

- intensifier les ventes croisées avec CIB pour la clientèle des entreprises ;
- intégrer Fortis Italie.

Ce plan doit permettre de dégager un effet de ciseaux positif de 3 pts en 2010.

En 2010, **BancWest** s'attachera à poursuivre la mobilisation commerciale de son réseau afin notamment d'augmenter les ventes croisées et de renforcer l'acquisition de clientèle. L'ajustement des coûts sera accentué et le plan d'économies, qui a déjà dégagé 72 millions de dollars d'économies en 2009, sera porté à 130 millions de dollars.

Enfin, une baisse du coût du risque étant attendue du fait d'un moindre provisionnement du portefeuille d'investissement, l'objectif de BancWest est le retour à la rentabilité dès 2010.

En 2010, les **Réseaux Marchés Émergents** ont l'ambition de se développer sur leurs marchés en forte croissance. La nouvelle entité opérationnelle « Europe Méditerranée », d'ores et déjà en place et comptant désormais près de 2 300 agences, y compris celles de BNP Paribas Fortis, se recentre sur trois régions prioritaires à fort potentiel : la Turquie, la Méditerranée où le programme d'ouverture d'agences sera poursuivi et l'Europe Centrale et Orientale grâce au potentiel de développement en Pologne. Dans ces zones, le modèle de banque de détail sera déployé de manière adaptée à la spécificité de chaque marché.

En 2010, **Personal Finance** prévoit :

- la mise en œuvre, dans une démarche de crédit responsable, de relais de croissance en Italie et en France et le développement des partenariats avec l'e-commerce (PayPal) ;
- l'accroissement des synergies avec les réseaux bancaires en Belgique, Europe Méditerranée et en Allemagne où le partenariat ancien avec Dresdner Bank vient d'être élargi à Commerzbank ;
- la modernisation et la rationalisation des plates-formes IT.

La prise de contrôle de Findomestic en décembre 2009, permettra la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie industrielle et le renforcement du Groupe dans l'un de ses quatre marchés domestiques.

L'ensemble de ces mesures permettra à Personal Finance de dégager un effet de ciseaux positif de 2 points.

En 2010, **BNP Paribas Lease Group** prévoit :

- d'accroître sa production avec la clientèle des réseaux du Groupe en France, Italie, Belgique et Luxembourg ;
- de développer de nouveaux partenariats avec des constructeurs de biens d'équipement en s'appuyant sur une couverture géographique renforcée dans le cadre du rapprochement avec Fortis Lease ;
- d'accélérer le développement de son offre de location à valeur ajoutée directement auprès des utilisateurs finaux.

Arval, dans le contexte favorable de redressement du marché des véhicules d'occasion, s'attachera à faire croître encore sa flotte financée et ses parts de marché en Europe.

En 2010, le pôle **Investment Solutions** poursuivra sa stratégie de développement des ventes croisées avec les réseaux domestiques ainsi que de conquête de clientèle.

Il s'attachera à réussir l'intégration des activités de banque privée, de gestion d'actifs et de services titres de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas qui lui confèrent la position de première banque privée de l'Eurozone et de cinquième gestionnaire de fonds en Europe.

Enfin, le pôle poursuivra le développement de son dispositif sur les marchés asiatiques en vue de devenir l'un des leaders pan-asiatique de la gestion d'actifs et de faire partie des acteurs leader dans la banque privée à partir de trois centres principaux établis à Hong Kong, Singapour et en Inde.

En 2010, **CIB** s'attachera à :

- consolider son leadership en Europe, notamment en améliorant la pénétration de l'offre bancaire aux entreprises à travers le nouveau dispositif Corporate & Transaction Banking Europe ;
- croître de manière sélective en Amérique du Nord en mettant notamment à profit les positions de leader dans le financement de l'énergie et des matières premières pour élargir l'offre à destination de ce secteur ;
- exploiter la croissance rapide du marché asiatique en élargissant l'offre de produits dans les marchés de capitaux et en renforçant les positions dans les financements structurés.

UNE SOLVABILITÉ RENFORCÉE

La forte capacité de génération organique de fonds propres du Groupe a été combinée à une réduction des actifs pondérés qui, à 621 milliards d'euros, sont en baisse de 73 milliards sur l'ensemble de l'année, essentiellement dans CIB et le Merchant Banking de BNP Paribas Fortis tandis qu'ils ont continué de croître dans la banque de détail.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le ratio Tier 1 s'établit à 10,1 %, en hausse de 230 pb par rapport au 31 décembre 2008. Le ratio Equity Tier 1 est égal à 8 % contre 5,4 % au 31 décembre 2008 soit une forte hausse de 260 pb résultant de la génération organique de fonds propres (+ 85 pb), de la baisse des actifs pondérés (+ 75 pb) et des augmentations de capital réalisées en 2009, y compris le dividende payé en actions (+ 100 pb).

La capacité du Groupe à renforcer organiquement sa solvabilité au cours des années de crise, alors qu'il n'a pas subi une seule année de perte, confirme l'adéquation de ce niveau de solvabilité à son business model diversifié et à son profil de risque.

À l'aube d'une année 2010 qui sera marquée par le retrait progressif des mesures non conventionnelles des banques centrales, le Groupe bénéficie d'une situation de liquidité favorable du fait de sa faible dépendance au marché interbancaire grâce à son positionnement de première banque de la zone euro par les dépôts, d'une gestion d'ores et déjà proactive de la liquidité, centralisée au niveau du Groupe, et d'un coût de refinancement compétitif grâce à son spread de CDS parmi les plus bas des banques comparables. En outre, les besoins d'émission à moyen et long terme du Groupe pour 2010 sont inférieurs à ceux de 2009.

Le bilan du Groupe, à 2 058 milliards d'euros au 31 décembre 2009 est en deçà de son niveau du 31 décembre 2008 (2 076 milliards d'euros) malgré l'ajout de 518 milliards du fait de l'acquisition de Fortis : l'accroissement du « banking book » a été plus que compensé par la diminution du « trading book ».

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2009	106
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	107
4.3	Bilan au 31 décembre 2009	108
4.4	Tableaux de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	109
4.5	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2009	111
4.6	Notes annexes aux États Financiers établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	112
Note 1	Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	112
1.a	Normes comptables applicables	112
1.b	Principes de consolidation	112
1.b.1	Périmètre de consolidation	112
1.b.2	Méthodes de consolidation	112
1.b.3	Règles de consolidation	113
1.b.4	Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	113
1.c	Actifs et passifs financiers	114
1.c.1	Crédits	114
1.c.2	Contrats d'épargne et de prêt réglementés	114
1.c.3	Titres	115
1.c.4	Opérations en devises	116
1.c.5	Dépréciation des actifs financiers	116
1.c.6	Reclassements d'actifs financiers	117
1.c.7	Dettes émises représentées par un titre	117
1.c.8	Actions propres et dérivés sur actions propres	117
1.c.9	Instruments dérivés et comptabilité de couverture	118
1.c.10	Détermination de la valeur de marché	119
1.c.11	Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	120

1.c.12	Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	120
1.c.13	Coût du risque	120
1.c.14	Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	120
1.c.15	Compensation des actifs et passifs financiers	120
1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	120
1.d.1	Actifs	121
1.d.2	Passifs	121
1.d.3	Compte de résultat	121
1.e	Immobilisations	121
1.f	Contrats de location	122
1.f.1	La société du Groupe est le bailleur du contrat de location	122
1.f.2	La société du Groupe est le preneur du contrat de location	122
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	123
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	123
1.h.1	Avantages à court terme	123
1.h.2	Avantages à long terme	123
1.h.3	Indemnités de fin de contrat de travail	123
1.h.4	Avantages postérieurs à l'emploi	123
1.i	Paiement à base d'actions	124
1.i.1	Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites	124
1.i.2	Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action	124
1.i.3	Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	124
1.j	Provisions de passif	124
1.k	Impôt courant et différé	125
1.l	Tableau des flux de trésorerie	125
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des États Financiers	125
Note 2	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2009	126
2.a	Marge d'intérêts	126
2.b	Commissions	126
2.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	127
2.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	127
2.e	Produits et charges des autres activités	128
2.f	Coût du risque	129
2.g	Impôt sur les bénéfices	130
Note 3	Informations sectorielles	130
3.a	Informations par pôle d'activité	131
3.b	Informations par secteur géographique	132
Note 4	Gestion des risques et adéquation des fonds propres	133
4.a	Organisation de la gestion des risques	133
4.b	Typologie des risques	133
4.c	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	139
4.d	Risque de crédit et risque de contrepartie	141
4.e	Risque de marché	155

4.f	Risque opérationnel	165
4.g	Risque de non-conformité et de réputation	168
4.h	Risque de liquidité et de refinancement	169
4.i	Risques d'assurance	170
Note 5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2009	172
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	172
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	175
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	175
5.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	176
5.e	Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	179
5.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	181
5.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	181
5.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	182
5.i	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	184
5.j	Impôts courants et différés	184
5.k	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	185
5.l	Participations dans les sociétés mises en équivalence	186
5.m	Immobilisations de placement et d'exploitation	187
5.n	Écarts d'acquisition	187
5.o	Provisions techniques des sociétés d'assurance	189
5.p	Provisions pour risques et charges	190
Note 6	Engagements de financement et de garantie	191
6.a	Engagements de financement	191
6.b	Engagements de garantie	191
Note 7	Rémunération et avantages consentis au personnel	192
7.a	Frais de personnel	192
7.b	Engagements sociaux	192
7.c	Paiements à base d'actions	195
Note 8	Informations complémentaires	200
8.a	Évolution du capital et résultat par action	200
8.b	Périmètre de consolidation	209
8.c	Regroupement d'entreprises	225
8.d	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	231
8.e	Relations avec les autres parties liées	237
8.f	Échéancier par maturité	239
8.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	240
8.h	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	241
8.i	Honoraires des Commissaires aux comptes	242

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 244

Les États Financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2009 et 2008. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2007 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2009

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	2.a	46 460	58 839
Intérêts et charges assimilés	2.a	(25 439)	(45 341)
Commissions (produits)	2.b	12 276	10 713
Commissions (charges)	2.b	(4 809)	(4 854)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	6 085	2 693
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	436	464
Produits des autres activités	2.e	28 781	20 273
Charges des autres activités	2.e	(23 599)	(15 411)
PRODUIT NET BANCAIRE		40 191	27 376
Charges générales d'exploitation		(21 958)	(17 324)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.m	(1 382)	(1 076)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		16 851	8 976
Coût du risque	2.f	(8 369)	(5 752)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		8 482	3 224
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		178	217
Gains nets sur autres actifs immobilisés		87	481
Écarts d'acquisition	5.n	253	2
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		9 000	3 924
Impôt sur les bénéfices	2.g	(2 526)	(472)
RÉSULTAT NET		6 474	3 452
dont intérêts minoritaires		642	431
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		5 832	3 021
Résultat par action	8.a	5,20	2,99
Résultat dilué par action	8.a	5,20	2,97

4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net	6 474	3 452
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	2 927	(5 123)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	64	(605)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2 834	(4 701)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	8	5
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(137)	610
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(37)	(27)
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	195	(405)
TOTAL CUMULÉ	9 401	(1 671)
Part du Groupe	8 537	(1 781)
Part des minoritaires	864	110

4.3 Bilan au 31 décembre 2009

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		56 076	39 219
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	828 784	1 192 271
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	4 952	4 555
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	221 425	130 725
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	88 920	69 153
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	678 766	494 401
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 407	2 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	14 023	14 076
Actifs d'impôts courants et différés	5.j	12 117	6 055
Comptes de régularisation et actifs divers	5.k	103 361	81 926
Participation des assurés aux bénéficiaires différée	5.o	-	531
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.l	4 761	2 643
Immeubles de placement	5.m	11 872	9 920
Immobilisations corporelles	5.m	17 056	14 807
Immobilisations incorporelles	5.m	2 199	1 810
Écarts d'acquisition	5.n	10 979	10 918
TOTAL ACTIF		2 057 698	2 075 551
DETTES			
Banques centrales, CCP		5 510	1 047
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	709 337	1 054 802
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	8 108	6 172
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	220 696	186 187
Dettes envers la clientèle	5.g	604 903	413 955
Dettes représentées par un titre	5.h	211 029	157 508
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		356	282
Passifs d'impôts courants et différés	5.j	4 762	3 971
Comptes de régularisation et passifs divers	5.k	72 425	83 434
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.o	101 555	86 514
Provisions pour risques et charges	5.p	10 464	4 388
Dettes subordonnées	5.h	28 209	18 323
TOTAL DETTES		1 977 354	2 016 583
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		25 061	13 828
<i>Réserves consolidées</i>		37 433	37 909
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		5 832	3 021
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		68 326	54 758
Pertes et gains latents ou différés		1 175	(1 530)
Total Part du Groupe		69 501	53 228
Réserves et résultat des minoritaires		11 060	6 179
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(217)	(439)
Total intérêts minoritaires		10 843	5 740
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		80 344	58 968
TOTAL PASSIF		2 057 698	2 075 551

4.4 Tableaux de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009

► PART DU GROUPE

En millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			Total capitaux propres
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées nettes de titres auto détenus	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2007	12 853	6 743	30 931	50 527	(1 232)	4 466	38	53 799
Affectation du résultat de l'exercice 2007			(3 016)	(3 016)				(3 016)
Augmentations de capital et émissions	356	3 800		4 156				4 156
Mouvements sur titres propres	270	(22)	(37)	211				211
Opérations résultant de plans de paiement en actions	48		74	122				122
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(232)	(232)				(232)
Autres variations			(31)	(31)				(31)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					(448)	(5 034)	680	(4 802)
Résultat net de l'exercice 2008			3 021	3 021				3 021
Capital et réserves au 31 décembre 2008	13 527	10 521	30 710	54 758	(1 680)	(568)	718	53 228
Affectation du résultat de l'exercice 2008			(1 044)	(1 044)				(1 044)
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Fortis	6 197			6 197				6 197
Émission des actions de préférences	5 097			5 097				5 097
Augmentation de capital en vue du rachat des actions de préférence	4 253			4 253				4 253
Remboursement des actions de préférence	(5 253)			(5 253)				(5 253)
Autres augmentations de capital	1 080	69		1 149				1 149
Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée		(2 550)		(2 550)				(2 550)
Mouvements sur titres propres	258	5	(72)	191				191
Opérations résultant de plans de paiement en actions	79		14	93				93
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(335)	(335)				(335)
Autres variations	(50)		(12)	(62)				(62)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	121	2 729	(145)	2 705
Résultat net de l'exercice 2009			5 832	5 832				5 832
Capital et réserves au 31 décembre 2009	25 188	8 045	35 093	68 326	(1 559)	2 161	573	69 501

► INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>En millions d'euros</i>	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capital et réserves au 31 décembre 2007	5 712	(118)	5 594
Affectation du résultat de l'exercice 2007	(193)		(193)
Rémunération des preferred shares	(185)		(185)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(80)		(80)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	496		496
Autres variations	(2)		(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(321)	(321)
Résultat net de l'exercice 2008	431		431
Capital et réserves au 31 décembre 2008	6 179	(439)	5 740
Affectation du résultat de l'exercice 2008	(226)		(226)
Rémunération des preferred shares	(149)		(149)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(44)		(44)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	571		571
Incidence de la prise de contrôle de Fortis	4 087		4 087
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		222	222
Résultat net de l'exercice 2009	642		642
Capital et réserves au 31 décembre 2009	11 060	(217)	10 843

4.5 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2009

En millions d'euros	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat avant impôts		9 000	3 924
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		8 017	18 849
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 534	3 074
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(95)	12
Dotations nettes aux provisions		15 794	8 225
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(178)	(217)
Produits nets des activités d'investissement		(39)	(436)
Produits nets des activités de financement		(1 200)	(114)
Autres mouvements		(9 799)	8 305
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		14 976	7 301
(Diminution) augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(51 299)	8 204
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		48 115	34 362
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		22 583	(30 127)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 311)	(3 452)
Impôts versés		(2 112)	(1 686)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		31 993	30 074
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	1 763	2 760
(Diminution) nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 391)	(1 413)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		372	1 347
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		4 342	(3 046)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(24 580)	(9 709)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(20 238)	(12 755)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(886)	257
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		11 241	18 923
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		42 961	24 038
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		39 219	18 542
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 047)	(1 724)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	13 514	15 497
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(8 673)	(8 165)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(52)	(112)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		54 202	42 961
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		56 076	39 219
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(5 510)	(1 047)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	16 379	13 514
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(12 381)	(8 673)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(362)	(52)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		11 241	18 923

4.6 Notes annexes aux États Financiers établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne⁽¹⁾, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2009, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des États Financiers et l'amendement à IFRS 4 et IFRS 7 adopté par l'Union européenne le 27 novembre 2009 relatif à l'amélioration de l'information à fournir sur les instruments financiers. Ces amendements sont sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2009 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » révisées.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

⁽¹⁾ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte de la cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les États Financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus

dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus ; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit

⁽¹⁾ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance-vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires ⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux

engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres

⁽¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini deux critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives. Cette durée est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil ;
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas

exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les

tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts

restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix

disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement

Certains instruments financiers complexes, peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la

valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un

acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions », ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les

actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'un moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des

immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

1.h.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.h.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations

différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

1.h.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.h.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'inaccessibilité des actions souscrites.

1.i.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.i.2 Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.i.3 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'inaccessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de

filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	27 918	(8 682)	19 236	28 381	(11 149)	17 232
Comptes et prêts/emprunts	25 955	(8 169)	17 786	26 695	(10 668)	16 027
Opérations de pensions	204	(367)	(163)	19	(349)	(330)
Opérations de location-financement	1 759	(146)	1 613	1 667	(132)	1 535
Opérations interbancaires	3 120	(3 894)	(774)	4 685	(7 848)	(3 163)
Comptes et prêts/emprunts	2 855	(3 388)	(533)	4 371	(6 834)	(2 463)
Opérations de pensions	265	(506)	(241)	314	(1 014)	(700)
Emprunts émis par le Groupe	-	(4 215)	(4 215)	-	(7 935)	(7 935)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 896	(1 832)	64	1 669	(1 627)	42
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 045	(2 906)	(1 861)	1 223	(1 300)	(77)
Portefeuille de transactions	6 576	(3 910)	2 666	17 189	(15 482)	1 707
Titres à revenu fixe	3 481	-	3 481	4 631	-	4 631
Opérations de pensions	2 775	(2 430)	345	12 503	(13 451)	(948)
Prêts/emprunts	320	(895)	(575)	55	(161)	(106)
Dettes représentées par un titre	-	(585)	(585)	-	(1 870)	(1 870)
Actifs disponibles à la vente	5 142	-	5 142	4 954	-	4 954
Actifs détenus jusqu'à échéance	763	-	763	738	-	738
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	46 460	(25 439)	21 021	58 839	(45 341)	13 498

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 567 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre 334 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat de l'exercice 2009 est un profit net de 28 millions d'euros identique à celui de l'exercice 2008.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 3 097 millions et 447 millions d'euros pour l'exercice 2009, contre un produit de 2 788 millions d'euros et une charge de 378 millions d'euros pour l'exercice 2008.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 215 millions d'euros pour l'exercice 2009, contre 1 777 millions d'euros pour l'exercice 2008.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	1 739	(3 283)	(1 544)	(5 808)	12 438	6 630
Titres à revenu variable	4 799	343	5 142	(30 538)	1 040	(29 498)
Instruments financiers dérivés	1 799	-	1 799	22 740		22 740
Opérations de pension	(230)	(168)	(398)	490	148	638
Prêts	301	(412)	(111)	395	730	1 125
Emprunts	(284)	462	178	(48)	(685)	(733)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(400)	-	(400)	2 559		2 559
Réévaluation des positions de change	1 419	-	1 419	(768)		(768)
TOTAL	9 143	(3 058)	6 085	(10 978)	13 671	2 693

Dans le cadre des couvertures de valeur, le profit net de la période sur les instruments financiers de couverture compris dans les instruments financiers dérivés s'élève à 660 millions d'euros (perte nette de 3 670 millions d'euros en 2008), et la perte nette sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 634 millions d'euros (profit net de 3 652 millions d'euros en 2008).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des exercices 2009 et 2008 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe évalué en valeur de marché sur option est principalement constitué de certificats émis auprès de la clientèle par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV dont les conditions de rémunération sont indexées sur des indices de marché actions ; les risques inhérents aux conditions d'indexation de cette rémunération sont couverts au moyen de titres à revenu variable gérés dans le portefeuille de transaction de BNP Paribas Arbitrage. Le résultat dégagé du fait des ajustements de valeur de la dette représentée par ces certificats pour l'exercice 2009 s'élève à - 1 237 millions d'euros (contre 9 151 millions d'euros pour l'exercice 2008) et trouve sa contrepartie dans les résultats des titres à revenu variable du portefeuille de transaction.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	266	(17)
Plus ou moins values de cession	266	(17)
Actions et autres titres à revenu variable	170	481
Produits de dividendes	488	637
Charge de dépréciation	(1 223)	(1 634)
Plus values nette de cession	905	1 478
TOTAL	436	464

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat représentent une perte de 44 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, contre un produit de 163 millions d'euros au cours de l'exercice 2008.

La charge de dépréciation relative aux titres à revenu variable comprend les provisions constituées dans la période sur les participations cotées dont la baisse de la valeur de marché traduite dans la monnaie fonctionnelle a été jugée suffisamment significative, compte tenu de

l'historique de cours en euro observé sur les douze derniers mois. Ainsi, est-ce en particulier le cas de la participation détenue par le Groupe dans le groupe sud-coréen ShinHan Financial Group qui a fait l'objet d'une dotation de 369 millions d'euros du fait de la dépréciation de la monnaie locale.

Le Groupe ne détient pas de participation significative cotée dont la valeur de marché au 31 décembre 2009 est inférieure de plus de 50 % à son prix d'acquisition.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	21 085	(18 004)	3 081	14 004	(10 874)	3 130
Produits nets des immeubles de placement	1 556	(700)	856	1 048	(430)	618
Produits nets des immobilisations en location simple	4 552	(3 802)	750	4 284	(3 635)	649
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	168	(49)	119	206	(50)	156
Autres produits	1 420	(1 044)	376	731	(422)	309
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	28 781	(23 599)	5 182	20 273	(15 411)	4 862

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Primes acquises brutes	16 876	13 473
Variation des provisions techniques	(10 075)	5 284
Charges des prestations des contrats	(7 516)	(7 593)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(162)	(245)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	3 864	(7 996)
Autres produits et charges	94	207
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	3 081	3 130

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

► OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES IMMOBILISATIONS EN LOCATION SIMPLE ET LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	6 202	6 676
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	2 514	2 741
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	3 142	3 662
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	546	273

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

2.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

Coût du risque de la période <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Dotations nettes aux dépréciations	(8 161)	(5 786)
Récupérations sur créances amorties	420	348
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(628)	(314)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(8 369)	(5 752)

Coût du risque de la période par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12	(30)
Prêts et créances sur la clientèle	(7 818)	(3 783)
Actifs financiers disponibles à la vente	(200)	(198)
Instruments financiers des activités de marché	(130)	(1 779)
Autres actifs	(7)	1
Engagements par signature et divers	(226)	37
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(8 369)	(5 752)

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

Variation au cours de la période des dépréciations constituées <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	17 216	13 508
Dotations nettes aux dépréciations	8 161	5 786
Incidence de la consolidation de Fortis	6 715	-
Utilisation de dépréciations	(3 256)	(1 792)
Variation des parités monétaires et divers	(36)	(286)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	28 800	17 216

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2009 et en 2008 est relatif aux prêts et créances consenties à la clientèle.

Dépréciations constituées par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (<i>note 5f</i>)	1 028	83
Prêts et créances sur la clientèle (<i>note 5g</i>)	25 369	14 298
Instruments financiers des activités de marché	651	1 708
Actifs financiers disponibles à la vente (<i>note 5c</i>)	432	422
Autres actifs	67	14
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	27 547	16 525
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	12	1
sur la clientèle	818	224
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	423	466
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 253	691
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	28 800	17 216

2.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2009		Exercice 2008	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en pourcentage</i>	<i>en millions d'euros</i>	<i>en pourcentage</i>
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun en France	(2 853)	33,3 %	(1 308)	33,3 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	339	- 4,0 %	547	- 13,9 %
Effet des opérations imposées à taux réduit en France	26	- 0,3 %	286	- 7,3 %
Effet des différences permanentes	(30)	0,4 %	9	- 0,2 %
Autres effets	(8)	0,1 %	(6)	- 0,1 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 526)	29,5 %	(472)	12 %
<i>dont</i>				
Charge des impôts courants de l'exercice	(2 327)		(1 736)	
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (<i>note 5.j</i>)	(199)		1 264	

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation des impôts différés sur des pertes reportables et sur des différences temporelles antérieures représente 78 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 contre 6 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre domaines d'activité opérationnels :

- Retail banking : ce domaine rassemble les pôles de Banque de Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les

activités de banque de détail aux États-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;

- Investment Solutions (IS) : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières

et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;

- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés) ;
- BNP Paribas-Fortis (y compris BGL BNP Paribas) : cette acquisition réalisée au deuxième trimestre 2009 (cf. note 8.c) rassemble les activités de banque de détail en Belgique et au Luxembourg. Elle comprend dans son organisation actuelle différentes autres activités relevant des trois autres domaines d'activité du Groupe. L'ensemble des résultats relatifs à ces différentes activités sont maintenus en 2009 au sein de cette entité afin d'assurer la comparabilité des performances financières des domaines d'activité composant le Groupe.

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity, de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles comprennent également en 2009 l'effet de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de l'acquisition des entités du groupe Fortis. Ainsi a été affecté au segment Autres Activités le profit exceptionnel représenté par le badwill constaté sur ce regroupement d'entreprises (cf. note 8.c). En outre, les coûts de restructuration encourus au cours de l'exercice au titre de l'intégration du Groupe Fortis ont été affectés à ce segment.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

3.a INFORMATIONS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

➤ RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2009						Exercice 2008					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	5 801	(3 921)	(451)	1 429	1	1 430	5 717	(3 868)	(203)	1 646	1	1 647
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	2 897	(1 728)	(629)	540	-	540	2 775	(1 737)	(411)	627	1	628
Personal Finance	4 302	(2 071)	(1 902)	329	83	412	3 792	(2 101)	(1 218)	473	193	666
Autres métiers Retail Banking	4 960	(2 981)	(2 187)	(208)	9	(199)	4 990	(2 932)	(1 160)	898	149	1 047
Investment Solutions	4 768	(3 400)	(27)	1 341	(51)	1 290	4 935	(3 423)	(207)	1 305	5	1 310
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	9 086	(4 338)	(934)	3 814	(2)	3 812	2 066	(2 607)	(2 122)	(2 663)	26	(2 637)
Métiers de financement	3 108	(1 115)	(1 361)	632	-	632	2 907	(1 104)	(355)	1 448		1 448
BNP Paribas-Fortis	5 292	(3 147)	(853)	1 292	68	1 360				-		-
Autres activités ⁽²⁾	(23)	(639)	(25)	(687)	410	(277)	194	(628)	(76)	(510)	325	(185)
TOTAL GROUPE	40 191	(23 340)	(8 369)	8 482	518	9 000	27 376	(18 400)	(5 752)	3 224	700	3 924

⁽¹⁾ Banque de Détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

⁽²⁾ Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées Principal Investment.

► ACTIFS ET PASSIFS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif
Retail Banking								
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	134 749	-	6	130 636	147 785		6	143 769
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	77 855	-	10	72 405	76 454		14	71 099
Autres métiers Retail Banking	198 756	449	754	182 906	201 766	406	697	185 514
Investment Solutions	173 421	154	673	166 488	178 483	38	415	171 911
Corporate and Investment Banking	985 451	5	7	976 271	1 422 387	168	7	1 410 971
BNP Paribas-Fortis	405 045	4	1 647	395 190	-			
Autres activités ⁽²⁾	82 421	-	1 664	77 974	48 676		1 504	44 422
TOTAL GROUPE	2 057 698	612	4 761	2 001 870	2 075 551	612	2 643	2 027 686

⁽¹⁾ Banque De Détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

⁽²⁾ Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées Principal Investment.

3.b INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
France	13 824	12 283
Autres pays européens	16 984	8 461
Amériques	5 763	4 031
Asie - Océanie	1 919	1 255
Autres pays	1 701	1 346
TOTAL GROUPE	40 191	27 376

► ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Total des actifs sectoriels	Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	Total des actifs sectoriels	Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période
France	953 332	8	1 224 663	9
Autres pays européens	722 068	568	435 592	54
Amériques	222 992	12	256 833	465
Asie - Océanie	125 747	23	127 933	84
Autres pays	33 559	1	30 530	-
TOTAL GROUPE	2 057 698	612	2 075 551	612

Note 4 GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Dans la continuité de la mise en œuvre du nouvel accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques, BNP Paribas choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle 2.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le superviseur bancaire au titre du Pilier 1. Le périmètre ainsi couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

L'année 2009 est marquée par l'intégration au périmètre du Groupe des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle. Les éléments présentés dans cette note reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure et la gestion sont conduites de la manière la plus homogène possible.

Néanmoins, quelques chantiers de convergence, en raison de leur ampleur ou de leur complexité, ne sont pas achevés, et ont conduit le Groupe à retenir temporairement une approche hybride, en se reposant sur les méthodes homologuées par les régulateurs français, belge et luxembourgeois.

En complément des informations relatives aux risques relevant de la surveillance prudentielle bancaire, BNP Paribas produit une information sur les risques liés à ses activités d'assurance en note 4.i « Risques d'assurance ».

4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est pour l'essentiel confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des pôles, métiers ou territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (CG), suit le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité du Conseil d'administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. CG informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure

des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (Affaires Fiscales Groupe, Affaires Juridiques Groupe, Finances Développement Groupe, Conformité Groupe, Information Technologies and Processes), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnels et de réputation. Il joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de Bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de Bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par le nouvel accord de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissement ou de règlement où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent en être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les

tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Précisions concernant les définitions des risques

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarii de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

■ Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

■ Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion d'un processus de traitement défaillant ou inadapté. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le contrôle interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une évolution défavorable de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à des catastrophes. Il n'est

pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où les risques financiers sont prédominants

Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

Synthèse des risques

► RISQUES SUIVIS PAR LE GROUPE BNP PARIBAS

Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁴⁾ (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
		Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit et de contrepartie		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque des participations sur actions		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque opérationnel		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de marché		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de concentration ⁽¹⁾				✓	Capital économique	
Risque de gestion actif -passif ⁽²⁾				✓	Capital économique	
Risque de point mort				✓	Capital économique	
Risque des activités d'assurance ⁽³⁾ , y compris le risque de souscription					Capital économique	✓
	Risque stratégique			✓	Procédures ; multiples boursiers	
Risque de liquidité et de refinancement				✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
	Risque de réputation			✓	Procédures	

⁽¹⁾ Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

⁽²⁾ Le risque de gestion Actif-Passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

⁽³⁾ Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires ; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

⁽⁴⁾ Internal Capital Adequacy Assessment Process.

Les exigences en fonds propres correspondant aux risques suivis au titre du Pilier 1 sont intégrées dans le calcul du ratio de solvabilité.

En termes de systèmes d'information, le système ARC (All Reportings on Capital) consolide l'ensemble des calculs de capital réglementaire et économique produits par les différentes filières de risques et comptables. Il permet la restitution et la diffusion des reportings Bâle II et capital économique pour les besoins de la communication interne et externe.

Le dispositif complémentaire d'évaluation interne du capital (ICAAP - Internal Capital Adequacy Assessment Process)

Le second pilier du nouvel accord de Bâle structure le dialogue entre la banque et son superviseur sur son niveau d'adéquation en capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Dans cet esprit, BNP Paribas continue d'approfondir ses méthodes de mesure du besoin économique de capital lié à ses activités tout en les complétant d'une réflexion sur les risques que l'établissement considère ne pas devoir être couverts par du capital mais encadrés par des procédures de gestion et de contrôle appropriées. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de la typologie des risques représentée dans le tableau ci-dessus.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe via l'extension de l'utilisation des notions de capital réglementaire et progressivement de capital économique complétée d'analyses d'impact des scénarii de crise et des plans de développement. Il est conçu au niveau consolidé et structuré selon les axes d'activités. Les évaluations concernant les entités légales procèdent d'approches simplifiées.

Facteurs de risque

Risques propres à BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire

Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient dans le futur avoir un effet significatif défavorable sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. La Banque pourrait faire face à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières (pétrole en particulier) ou de la hausse ou baisse des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, ou encore d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé). De telles perturbations, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

La crise financière a entraîné et entraînera vraisemblablement à l'avenir un renforcement important de la réglementation applicable au secteur financier, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives et défavorables sur les activités, la situation financière et les résultats de la Banque.

Des législateurs, gouvernements, régulateurs, organismes consultatifs, associations professionnelles et Comités divers au niveau national,

européen ou international, ont adopté ou étudient l'adoption d'un certain nombre de mesures en réaction à la crise financière. L'analyse et l'interprétation de ces mesures, qui émanent de sources diverses et parfois contradictoires, peuvent entraîner une augmentation du risque de non-conformité. La mise en place et le respect de ces mesures pourraient entraîner une augmentation des coûts de la Banque, un accroissement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité, et une diminution de sa capacité à s'engager dans certains types d'activité. Ces mesures pourraient également avoir un impact significatif sur la compétitivité de la Banque, sa capacité à attirer ou à retenir des talents et sa rentabilité, plus particulièrement dans ses activités de banque d'investissement et de financement, et en conséquence avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

En outre, l'impact de ces mesures (en particulier celles qui sont encore à l'étude) sur la situation des marchés financiers en général et de la Banque en particulier est difficile à apprécier et il n'est pas certain que ces mesures seront de nature à éviter ou contenir de futures crises financières.

Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par des gouvernements, des banques centrales et des régulateurs afin de remédier à la crise financière, de stabiliser les marchés financiers et de soutenir les institutions financières ont été récemment ou pourraient bientôt être suspendues ou interrompues, ce qui, dans un contexte de reprise encore fragile, pourrait avoir un effet défavorable sur les conditions d'activité des établissements financiers.

En réponse à la crise financière, les gouvernements et les régulateurs ont pris des mesures de soutien en faveur des établissements financiers visant à permettre une stabilisation des marchés financiers. Les banques centrales ont mené des actions en vue de faciliter l'accès des établissements financiers au crédit et à la liquidité, notamment par un abaissement historique et prolongé de leurs taux directeurs. Certaines banques centrales ont décidé d'augmenter de manière significative le montant et la durée des injections de liquidité en faveur des banques et, dans certains cas, de mettre en place des mesures dites « non conventionnelles », notamment l'achat direct sur les marchés financiers d'obligations d'État, de billets de trésorerie émis par les entreprises ou de titres représentatifs de prêts immobiliers aux ménages, ce qui a permis un afflux important de liquidités dans le système économique. Ces banques centrales pourraient décider à tout moment, avec ou sans concertation préalable, de modifier leur politique monétaire (notamment d'augmenter leurs taux directeurs) et d'ajuster leur politique en matière d'accès à la liquidité pour tenir compte de la relative stabilisation des marchés monétaires et financiers, ce qui pourrait entraîner un tarissement potentiellement brutal de la liquidité sur ces marchés et de manière générale dans l'économie. Dans un contexte de reprise encore fragile, de telles évolutions pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement dans lequel évoluent les établissements financiers, et en conséquence avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée à l'avenir

à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison, comme cela a été le cas au second semestre 2008 et au cours de l'année 2009. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats de la Banque et sur sa situation financière.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Les marchés de capitaux ont connu une volatilité et des perturbations sans précédent pendant une période prolongée à partir de mi-2007 et plus particulièrement dans les mois suivant la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre 2008. En conséquence, la Banque a subi des pertes significatives dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux et d'investissement au cours du quatrième trimestre de l'année 2008. Il n'est pas certain que cette extrême volatilité et ces perturbations sur les marchés ne se renouvelleront pas à l'avenir, et que la Banque ne subira pas en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

La récente baisse des marchés financiers a entraîné un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, à une diminution des revenus de cette activité. Il n'est pas certain que la Banque ne connaîtra pas les mêmes problèmes à l'avenir si d'autres crises surviennent, celle-ci pouvant se produire périodiquement et de façon imprévisible. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter

le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'Actifs, de Dérivés sur Actions et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple récent. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux de différentes sortes, notamment d'actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou à d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les États soumis à des sanctions économiques. Par exemple, les lois américaines imposent le respect des règles administrées par l'Office of Foreign Assets Control, concernant certains pays étrangers, ressortissants étrangers ou autres, soumis à des sanctions économiques. Il a été rapporté que le US Department of Justice et le New York County District Attorney's Office, ainsi que d'autres entités gouvernementales, examinent actuellement la manière dont certaines institutions financières ont organisé des paiements en dollars US impliquant des États ou des personnes morales ou physiques soumises à ces sanctions économiques. La Banque est en discussion avec ces autorités concernant la possibilité de réaliser une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des États ou des personnes morales ou physiques soumises à ces sanctions.

Outre les mesures constituant une réponse directe à la crise financière (voir plus haut), la Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaire et de taux d'intérêts et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles de reporting financier ; et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et

stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu pendant la crise financière, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

La politique de croissance externe de la Banque comporte des risques, notamment relatifs à l'intégration des entités acquises, et la Banque pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

La Banque considère la croissance externe comme étant l'une des composantes de sa stratégie globale. Cette stratégie comporte de nombreux risques.

L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du business development et du marketing, le maintien du personnel

de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe peuvent avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences adverses, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur les revenus et la rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence accrue sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires résultant de la crise financière récente engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts d'institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.

4.c GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Fonds propres

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés)

ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ;

- les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche avancée de notations internes ;
- une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base ;
- les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché ;
- sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur.

➤ MONTANT DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capitaux propres part du Groupe avant affectation	69 501	53 228
Actions ordinaires, réserves et assimilés	61 456	42 707
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (note 8.a)	8 045	10 521
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	10 843	5 740
Actions ordinaires, réserves et assimilés	8 604	3 492
Preferred Shares (note 8.a)	2 239	2 248
Autres éléments et déductions prudentielles	(17 434)	(17 169)
Déductions des actifs incorporels	(13 316)	(12 854)
dont écarts d'acquisition	(11 410)	(11 278)
Autres éléments prudentiels	(4 118)	(4 315)
dont projet de distribution ⁽¹⁾	(1 772)	(1 252)
dont déductions des fonds propres de base 50 %	(1 146)	(1 003)
FONDS PROPRES TIER 1	62 910	41 799
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	25 298	17 951
dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues	1 314	1 620
Déductions prudentielles du Tier 2	(1 146)	(1 003)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	1 352	752
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	88 414	59 499

⁽¹⁾ Projet de dividende soumis à Assemblée Générale des actionnaires.

Au 31 décembre 2009, la différence positive résultant de provisions supérieures aux pertes attendues à un an s'élève à 1 314 millions d'euros, contre 1 620 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Adequation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi

recueillis et en gérant de manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2008 et 2009, le groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixés.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base mensuelle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

4.d RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan.

► EXPOSITIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE.

En millions d'euros	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	181 691	31 359	213 050	82 310	16 678	98 988
Entreprises	419 000	149 341	568 341	317 213	130 434	447 647
Établissements (*)	109 701	28 661	138 362	95 996	33 828	129 824
Clientèle de détail	184 382	167 960	352 342	121 128	144 312	265 440
Positions de titrisation	52 621	5 260	57 881	25 499	5 412	30 911
Autres Actifs Risqués (**)	261	79 894	80 155	-	76 766	76 766
TOTAL DES EXPOSITIONS	947 656	462 475	1 410 131	642 146	407 430	1 049 576

(*) La classe d'exposition « Établissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(**) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation.

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

L'exposition au risque de crédit présentée ci-dessus concerne les valeurs avant dépréciation des comptes de dépôt auprès des banques centrales et CCP (56 milliards d'euros), des prêts consentis à la clientèle (703 milliards d'euros), aux établissements de crédit (90 milliards d'euros), des prêts et des titres à revenu fixe classés en « Actifs disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou évalués

en valeur de marché sur option (227 milliards d'euros), des éléments de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (2 milliards d'euros), des immobilisations corporelles de placement (29 milliards d'euros), des comptes de régularisation et actifs divers (104 milliards d'euros), ainsi que des engagements de financement et de garantie donnés (379 milliards d'euros).

De ces valeurs sont déduits les encours relatifs aux opérations de pension, intégrés dans les expositions au risque de contrepartie ci-après (- 86 milliards d'euros), et les encours exclus du périmètre prudentiel couvert (- 94 milliards d'euros).

L'évolution des expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition baloise, entre les 31 décembre 2008 et 2009, résulte principalement de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas telle que présentée en Note 8.c. Les entités constitutives de ces deux sous-groupes contribuaient au 30 juin 2009 (première

consolidation) aux expositions en risque de crédit du Groupe pour un montant total de 411 milliards d'euros.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, s'il y a lieu, accords de compensation par classe d'exposition baloise

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE

En millions d'euros	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	7 582	1	7 583	11 342	12	11 354
Entreprises	46 414	3 869	50 283	56 043	1 489	57 532
Établissements ^(*)	41 042	1 039	42 081	37 022	966	37 988
Clientèle de détail	-	14	14	-	-	-
TOTAL DES EXPOSITIONS	95 038	4 923	99 961	104 407	2 467	106 874

^(*) La classe d'exposition « Établissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

L'exposition au risque de contrepartie a reculé entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, en dépit de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas telle que présentée en Note 8.c. Les entités constitutives de ces deux sous-groupes contribuaient au 30 juin 2009 (première consolidation) aux expositions en risque de contrepartie du Groupe pour un montant total de 32 milliards d'euros. L'amélioration des conditions de marché et notamment le resserrement des spreads de taux expliquent la forte diminution constatée sur le périmètre de BNP Paribas antérieur au rapprochement avec les entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle.

Le risque de crédit

La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – sont l'objet de restrictions en matière

de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting s'applique à l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de GRM, jusqu'au Comité des débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce Comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la banque de détail.

Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations,

selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

Les principes exposés plus bas correspondent à la pratique au sein du périmètre historique de BNP Paribas, ils correspondent à la cible pour le Groupe.

Le groupe BNP Paribas utilise l'approche notations internes avancées du risque de crédit pour les catégories d'exposition « clientèle de détail », « administrations centrales et banques centrales », « établissements », « entreprises » et « actions » pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de Corporate and Investment Banking, Banque De Détail en France, Personal Finance France et BNP Paribas Securities Services (BP2S). Sur les autres périmètres, la méthode de calcul du capital réglementaire utilise la méthode « Standard » de Bâle II, et donc les notations externes des tiers. Chaque opération et chaque tiers sont notés selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par la Commission Bancaire en décembre 2007.

En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le taux de récupération global (ou la perte en cas de défaut), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part en risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Lorsque des ratings externes existent, ceux-ci sont pris en compte par les analystes de crédit grâce à une correspondance indicative entre

l'échelle de notation interne et les échelles des agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade ⁽¹⁾ » d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5. Ainsi des contreparties notées BBB- en externe peuvent être notées 6 en interne, alors que la correspondance indicative entre note externe et note interne pour un BBB- est 5. Des exercices annuels d'étalonnages sont conduits afin de comparer les notes internes et externes.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs comparées, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « corporate ⁽²⁾ ». La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie à un moment de crise économique, conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) et de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par politique

⁽¹⁾ Ce terme désigne les contreparties bénéficiant d'une notation externe allant de AAA à BBB-.

⁽²⁾ Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains.

de notation, par note, par zone géographique, par filière de notation, etc. – est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting adaptées aux portefeuilles à faibles pertes « low default portfolios » qui permettent de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible (c'est le cas pour le dispositif applicable aux États souverains ou aux banques par exemple). Les effets des cycles économiques sont aussi pris en compte. Ces travaux ont montré que les notes attribuées étaient bien des notes « en moyenne de cycle » et que le taux de défaut prévisionnel est conservateur.

Lors de l'étalonnage, sur le périmètre autre que la clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10 % et 15 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est pris comme approximation des récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu initialement. Sur ce paramètre, à l'identique de ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont pratiquées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences ligne à ligne et en moyenne sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont valables en période de creux conjoncturel et qu'elles sont conservatrices en moyenne. La comparaison de ce paramètre avec des données externes est réalisée en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données auxquelles participe le Groupe.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel, celui-ci est toutefois moins approfondi compte tenu de la faible volumétrie des données disponibles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Directeur des Risques ainsi qu'aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribuent à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les comptes-rendus internes et externes.

Préalablement à l'acquisition, le groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique (CBFA), pour utiliser l'approche IRB avancée pour l'estimation de son besoin en capital réglementaire au titre du pilier 1 de Bâle II. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et de BNP Paribas

d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe. Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties, mais ne sont pas encore achevés. Aussi, une approche hybride est retenue au 31 décembre 2009, fondée sur les méthodes homologuées par les superviseurs français et belge.

La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de gestion d'ensemble des portefeuilles. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille par débiteurs, par secteurs et par pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise.

Champ et nature des systèmes de déclarations et de mesure des risques

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de reporting risque de crédit a été soumis à l'examen de la Commission Bancaire et pour la partie issue de l'apport des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas pour laquelle les chantiers de convergence ne sont pas achevés, les processus et systèmes utilisés restent ceux homologués par les autorités de supervision bancaires belges et luxembourgeoise.

L'architecture actuelle des systèmes risques de crédit comporte deux niveaux :

- le niveau central composé principalement du système de consolidation des encours risques de crédit, des référentiels centraux et de l'outil de moteur de calcul du capital, développés en interne ;
- le niveau local composé des systèmes de monitoring et de reporting des risques de crédit dont GRM assure la maîtrise d'ouvrage.

Les techniques de réduction des risques

Les garanties et sûretés

La politique générale de crédit de BNP Paribas détermine la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle relative à la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle II définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. Du fait de la diversité de ses activités, le Groupe évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en particulier pour son activité de financement d'actifs (aéronefs, navires, biens immobiliers...). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières.

Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties évaluées par le Groupe. Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée. Pour pouvoir être prise en compte dans l'estimation des paramètres de risque, la valeur d'une sûreté ne doit pas présenter un caractère de corrélation forte avec le risque du débiteur primaire.

La Commission bancaire a validé le dispositif de BNP Paribas dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité réglementaire Bâle II.

Les achats de protection

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou « crédit default swaps ») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Les crédits protégés restent dans le bilan du Groupe, en étant couverts par des dérivés de crédit. BNP Paribas porte un risque de contrepartie sur les vendeurs de protection. Ce risque fait l'objet des mêmes procédures de décision et de gestion que celles appliquées aux produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, BNP Paribas conserve une partie du risque sous forme de tranches généralement junior ou mezzanine.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

En Bâle II, le montant brut prudentiel du portefeuille du risque de crédit Groupe, s'élève à 1 272 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 942 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau en tête de chapitre, hors positions de titrisation et autres actifs risqués⁽¹⁾.

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités de BNP Paribas comme la forte hiérarchie des délégations participent largement à la diversification recherchée.

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe n'excède pas huit fois les fonds propres.

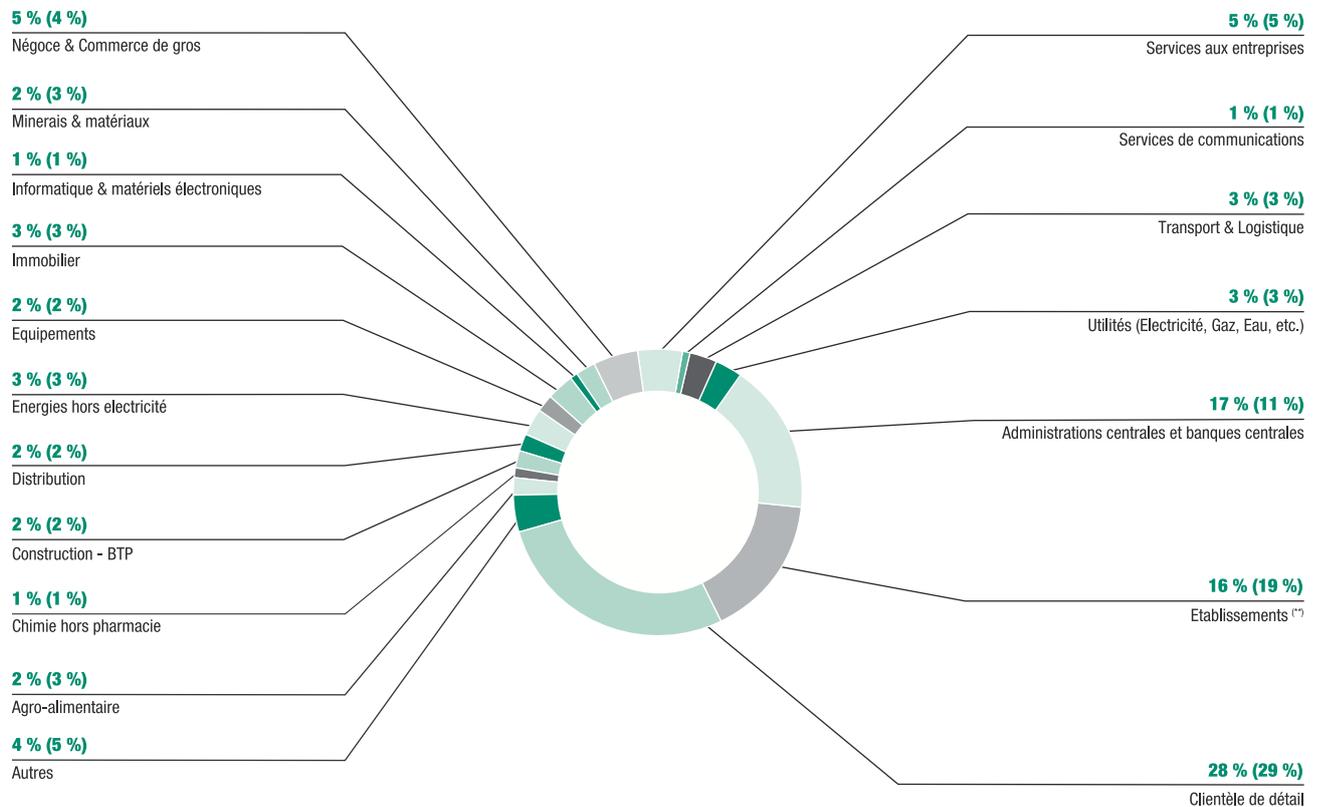
BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques. Les 10 premiers groupes-clients concentrent au 31 décembre 2009 4,7 % du total des engagements incluant le périmètre des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle (contre 4 % au 31 décembre 2008 hors périmètre Fortis).

Diversification sectorielle

La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Cette analyse s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

⁽¹⁾ Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

► RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA CLIENTÈLE ENTREPRISES ⁽¹⁾



Total des expositions : 1 272 Mds € au 31 décembre 2009

942 Mds € au 31 décembre 2008

Périmètre prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

⁽¹⁾ Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traités comme les administrations centrales.

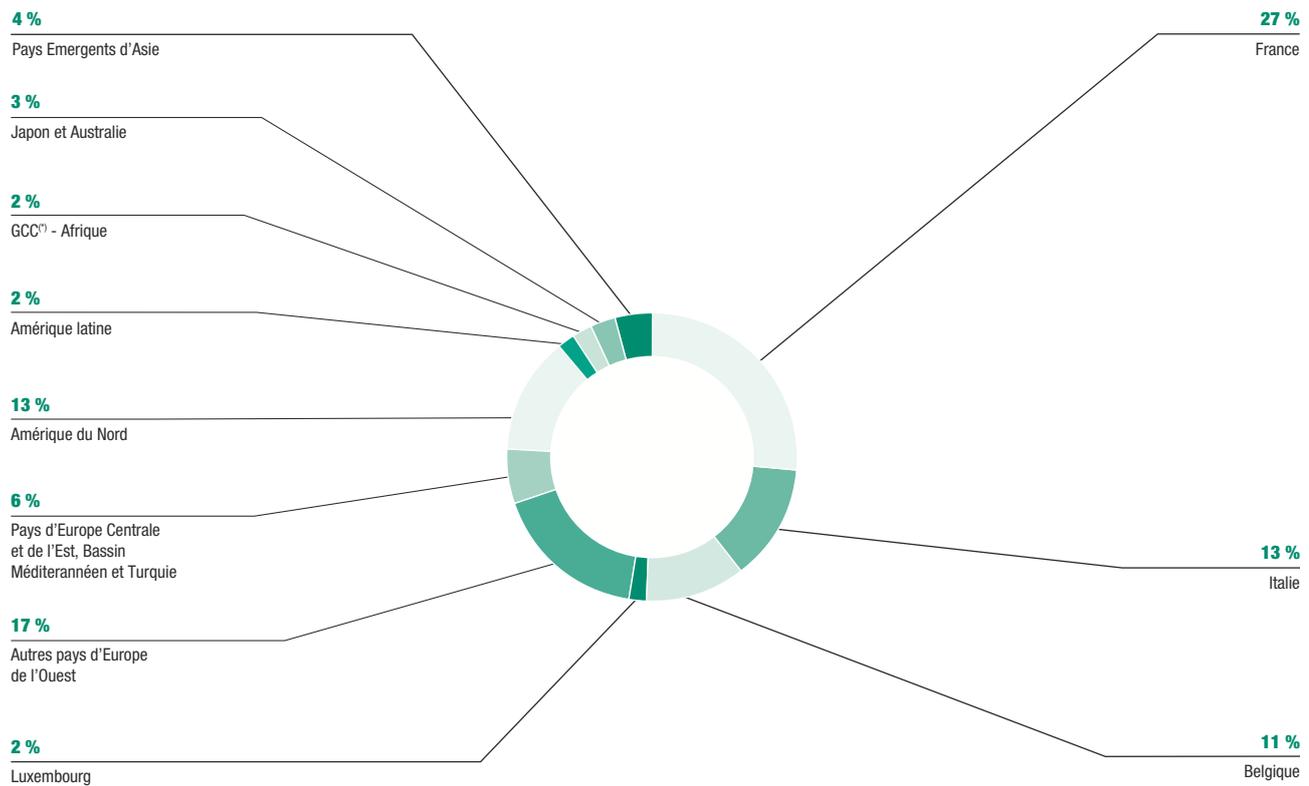
Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses

démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

► **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2009 SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE.**

Cette présentation identifie la part des expositions du Groupe sur les deux nouveaux marchés domestiques que sont la Belgique et le Luxembourg et regroupe les expositions sur la Turquie avec celles des pays du bassin méditerranéen.

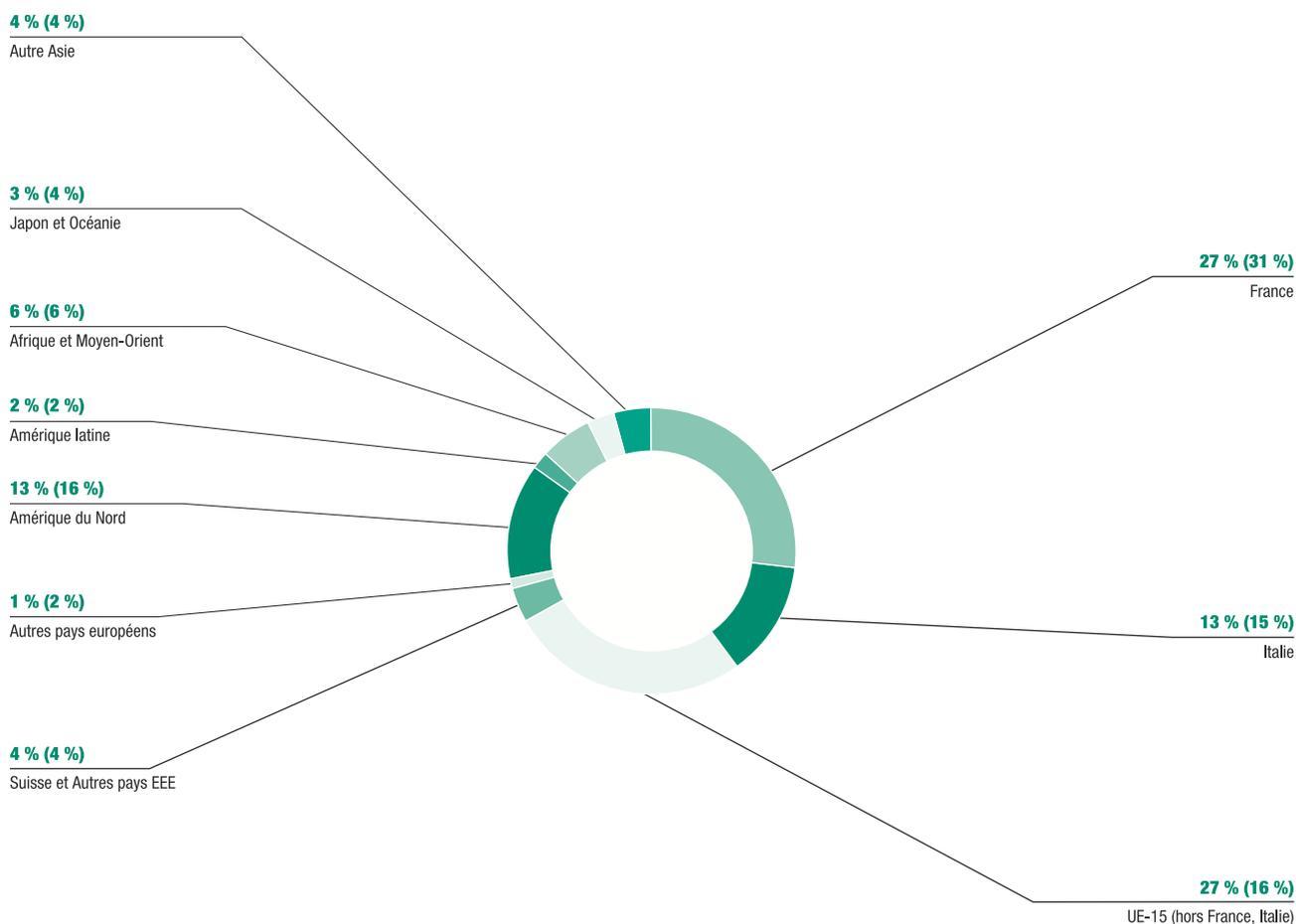


Total des expositions : 1 272 Mds € au 31 décembre 2009

Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

⁽¹⁾ Gulf Cooperation Council.

► **ANCIENNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2009 SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE (PRO-FORMA 31 DÉCEMBRE 2008)***



Total des expositions : 1 272 Mds € au 31 décembre 2009

942 Mds € au 31 décembre 2008

Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2008.

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée. L'acquisition des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle renforce l'implantation majoritairement européenne du Groupe (72 % au 31 décembre 2009, contre 68 % au 31 décembre 2008).

Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles

Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Approche Notation Interne Avancée (IRBA- Internal Ratings Based Approach)

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, couvre les portefeuilles de « Corporate Investment Banking » (CIB), de la Banque de Détail en France (BDDF) ainsi que de BNP Paribas Securities Services

(BP2S) et une partie de l'activité de Personal Finance. Les chantiers de convergence des méthodes, processus et outils sont conduits dans une perspective d'homogénéisation sur le périmètre résultant de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas.

Dispositif « Corporate »

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) est attribué en fonction des caractéristiques du tiers et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un taux de recouvrement global (TRG) en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le taux de recouvrement global (TRG) sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les taux de recouvrement global (TRG) sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays qui réunissent des membres de la Direction Générale, des Risques et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes de risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;
- sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène.

Le jugement expert reste toutefois fondamental, chacune des notes et chacun des taux de recouvrement (TRG) faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

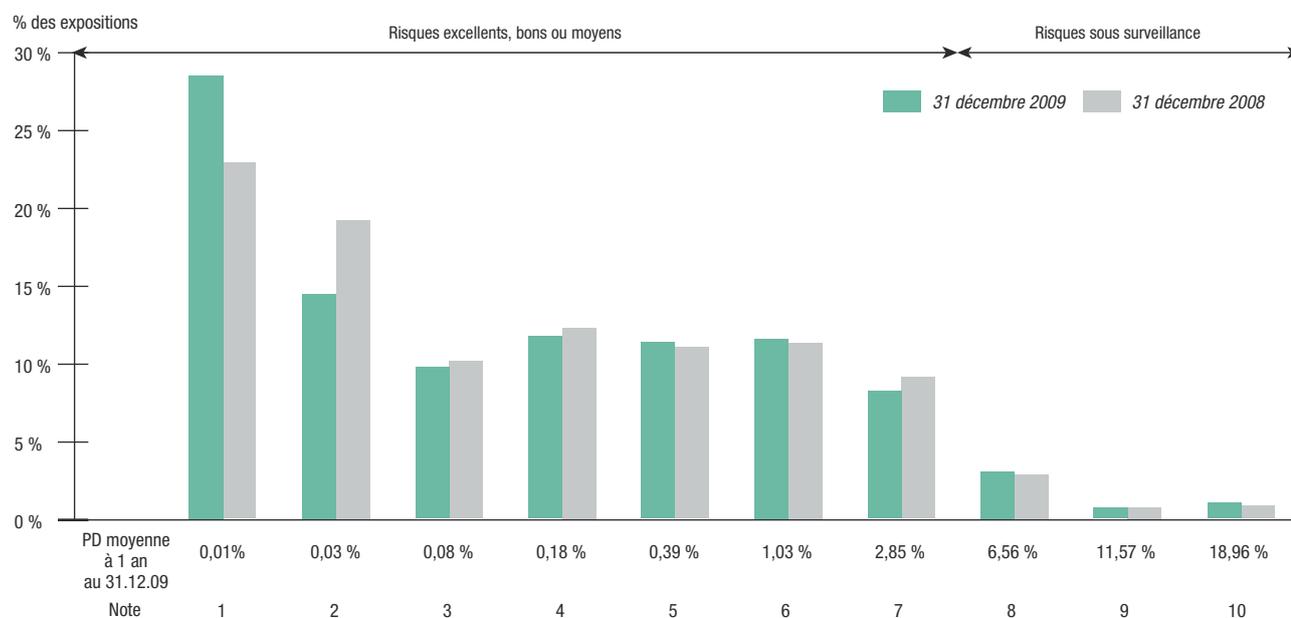
Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque taux de recouvrement global (TRG) de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 696 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2009, contre 491 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

➤ RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE »⁽¹⁾ IRBA



⁽¹⁾ Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

La répartition par note des expositions « Corporate » sur le périmètre IRBA est globalement stable, à l'exception de la part des expositions notées 1 et 2. La première progresse en 2009 sous l'effet conjugué de l'augmentation des encours auprès des administrations centrales et

collectivités publiques et de l'intégration des portefeuilles de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas. La baisse relative des expositions notées 2 par rapport au portefeuille global du Groupe résulte essentiellement de l'intégration de ces portefeuilles.

Dispositif propre à la clientèle de détail

La banque de détail est exercée, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment Personal Finance, soit au sein des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle via son réseau d'agences en Belgique et au Luxembourg.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux Pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;
- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique de au moins cinq ans

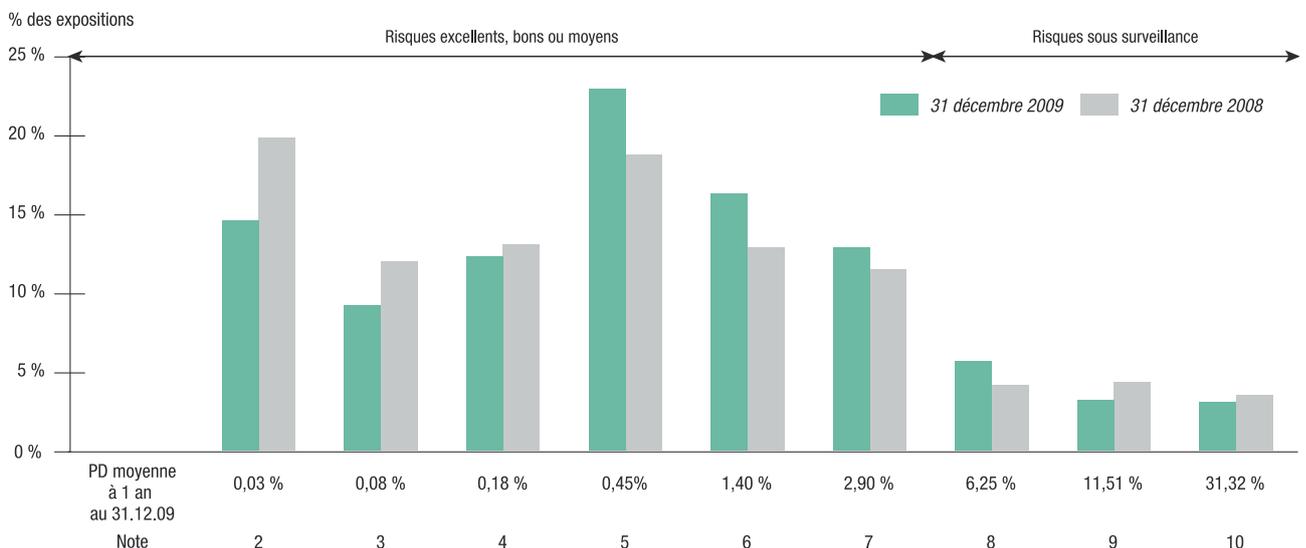
et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille « Banque de Détail » de BDDF fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (GRR) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

Sur le périmètre de Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : « valeur exposée au risque ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 177 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2009, contre 116 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

➤ RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL IRBA

Par rapport au 31 décembre 2008, l'augmentation de la part des expositions notées 5 et 7 relativement à celles notées 2 et 3 est essentiellement due à la structure du portefeuille de crédit des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle sur le segment de la clientèle de détail.

Approche Standard

Pour les encours traités en méthode Standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de la Commission bancaire.

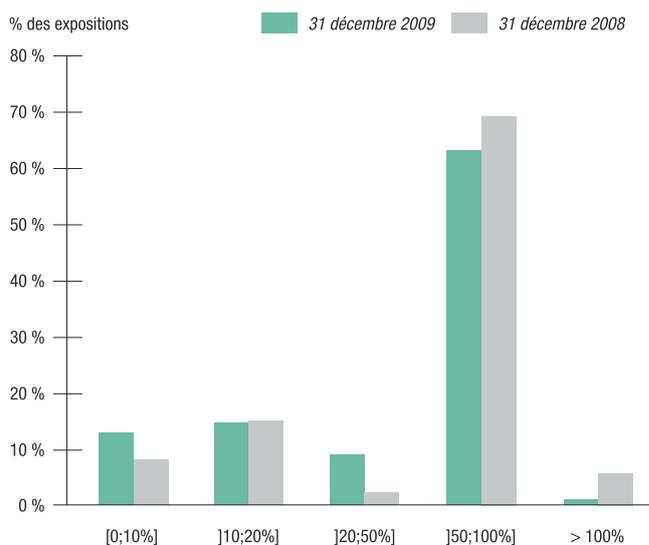
Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une évaluation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels tiers de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération l'évaluation externe « senior unsecured » de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Les encours traités en méthode standard représentent 30 % du montant total des expositions brutes du groupe BNP Paribas. Les principales entités traitées en approche Standard au 31 décembre 2009 sont BNL, BancWest, Cetelem hors France, UCB, BPLG, TEB, UkrSibbank et les filiales des pays émergents tant pour le périmètre BNP Paribas que BNP Paribas Fortis ainsi que la Banque de la Poste.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers

du Groupe, utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 203 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2009, contre 176 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

► **RÉPARTITION DES EXPOSITIONS « CORPORATE ⁽¹⁾ » PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LE PÉRIMÈTRE STANDARD**



⁽¹⁾ Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

L'intégration des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle n'a pas entraîné de déformation notable de ce portefeuille.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente sur le périmètre comptable la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros	31 décembre 2009								
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	4				4		4		
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	18	18				143	161		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	358	330	5	8	15	973	1 331	52	291
Prêts et créances sur la clientèle	15 122	14 362	573	107	80	18 983	34 105	9 425	10 652
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							-		
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	15 502	14 710	578	115	99	20 099	35 601	9 477	10 943
Engagements de financements donnés						1 129	1 129		790
Engagements de garantie financière donnés						461	461		85
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 590	1 590	-	875
TOTAL	15 502	14 710	578	115	99	21 689	37 191	9 477	11 818

En millions d'euros	31 décembre 2008								
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	18	15	-	-	3	-	18	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1	1	-	-	-	114	115	-	4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	137	87	2	18	30	33	170	18	1
Prêts et créances sur la clientèle	9 518	8 796	547	94	81	8 407	17 925	5 550	3 945
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	9 674	8 899	549	112	114	8 554	18 228	5 568	3 950
Engagements de financements donnés						223	223		10
Engagements de garantie financière donnés						460	460		67
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						683	683	-	77
TOTAL	9 674	8 899	549	112	114	9 237	18 911	5 568	4 027

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collateralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants du système en question.

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Pour les expositions de risque de contrepartie issues des portefeuilles de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui n'ont pas été migrées sur des systèmes BNP Paribas, la valeur exposée en risque ne s'appuie pas sur un modèle interne.

Encadrement et suivi du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par échelle croissante d'autorité) : Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation.

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, de la migration de la qualité de crédit et de l'estimation du taux de recouvrement.

Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

Activité de BNP Paribas en matière de titrisation

Le groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle II.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la CRD et décrites au titre V de l'arrêté du 20 février 2007. Il s'agit des opérations par lesquelles le risque de crédit inhérent à un ensemble d'expositions est divisé en tranches. Les opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- elles aboutissent à un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération dépendent des performances des expositions d'origine ;

■ la subordination des tranches telle que définie par l'opération détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Au titre de la CRD, les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclus du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital, selon la méthode fondée sur les notations externes.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle II, auxquels s'ajoutent les programmes en tant qu'arrangeur dans lesquels le Groupe a conservé des positions ainsi que les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

La part respective du Groupe dans chacun de ces rôles se traduit comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ⁽²⁾	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ⁽²⁾
Rôle BNP Paribas				
Originateur	18 219	5 433	4 831	357
Arrangeur	548	18 289	35	17 132
Investisseur	0	28 354	0	13 422
TOTAL	18 767	52 076	4 866	30 911

⁽¹⁾ Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

⁽²⁾ Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements octroyés à des opérations de titrisation émises par des tiers.

Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de la Banque, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou de titrisations de prêts accordés aux entreprises.

Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées en 2009 par des filiales de BNP Paribas, Personal Finance en France, BNL en Italie, UCI en Espagne, BNP Paribas Fortis en Belgique, pour un encours total titrisé de 16,7 milliards d'euros. Ces opérations ont toutes été auto-souscrites par les filiales. En effet, compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a été d'élaborer des titrisations auto-souscrites, qui peuvent servir de collatéral pour des opérations de refinancement.

Au total, le stock de parts de créances titrisées en part du Groupe s'élève à 55,4 milliards d'euros pour 35 opérations au 31 décembre 2009, dont 12,6 milliards d'euros pour Personal Finance, 0,6 milliard d'euros pour Equipment Solutions, 11,7 milliards d'euros pour BNL et 30,5 milliards d'euros pour BNP Paribas Fortis. Seules 5 opérations (représentant un montant de parts d'expositions titrisées Groupe de 4,4 milliards d'euros) sont déconsolidantes prudentiellement en Bâle II et reprises dans le tableau ci-dessus. Les positions de titrisations conservées sur ces opérations s'élèvent à 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2009, contre 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2008.

Lors de l'acquisition d'entités du groupe Fortis par BNP Paribas, la partie la plus risquée du portefeuille d'actifs structurés de Fortis a été cédée à un SPV dédié. Les expositions titrisées de ce SPV s'élèvent à 12,1 milliards d'euros. Les parts détenues par le Groupe dans ce SPV

s'élèvent à 4,1 milliards dont 0,2 milliard d'euros de tranche equity, 0,5 milliard d'euros de tranche senior et 3,4 milliards d'euros de tranche super-senior.

Enfin, les parts conservées dans des titrisations originées par BNP Paribas et par des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle s'élèvent à 0,6 milliard d'euros.

Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2009, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le Groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de deuxième perte attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 0,4 milliard d'euros (0,7 milliard au 31 décembre 2008) et consent aux fonds des lignes de liquidité. Dans un contexte de crise financière et de gestion des risques, l'activité Titrisation de CIB Fixed Income a réduit, à l'international, les encours de financement : les lignes de liquidité consenties aux six fonds ci-dessus sont passées de 15,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 11,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et en Amérique du Nord, la capacité de structuration de BNP Paribas est restée intacte ; l'activité de titrisation en tant qu'arrangeur a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits plus adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Ces produits peuvent s'accompagner de facilités bancaires spécifiques comme les financements relais, les prêts seniors, les facilités de trésorerie. Des lignes de liquidité sont également accordées, le cas échéant, à des fonds non consolidés, arrangés par le Groupe, recevant les actifs titrisés de la clientèle (la gestion de ces fonds n'est pas assurée par la Banque). L'ensemble de ces facilités s'élève au total à 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2009, contre 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2008.

En outre, certaines entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle ont consenti également des lignes de liquidité au conduit multicédant Scaldis qui s'élèvent à 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice 2009, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLO pour compte de tiers mais n'a originé aucune nouvelle émission de CLO de Leveraged Loans européens compte tenu de la situation du marché. Les positions conservées se chiffrent à 24 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur est principalement exercée au sein de BNP Paribas Fortis, CIB, Investment Solutions et BancWest.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis s'élève à 18,5 milliards d'euros. Ce portefeuille fait l'objet d'une garantie par l'État belge sur le second niveau de pertes. Au-delà d'une première tranche de pertes finales, de 3,5 milliards d'euros par rapport à la valeur nominale, par ailleurs largement provisionnée dans le bilan d'ouverture de BNP Paribas Fortis, l'État belge garantit à première demande la deuxième tranche de pertes à concurrence de 1,5 milliard d'euros.

CIB Fixed Income a poursuivi également une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer le portefeuille d'ABS (détenus ou bien couverts par des CDO), représentant 4,8 milliards d'euros d'actifs ABS au 31 décembre 2009, contre 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de banques, à des conduits ABCP gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2009, contre 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2008.

Au sein de CIB Loan and Portfolio Management (LPM), aucun nouvel investissement dans un programme de titrisation n'a été mis en place en 2009. Au 31 décembre 2009, l'exposition du portefeuille géré par LPM est ramenée à 79 millions d'euros, contre 148 millions d'euros au 31 décembre 2008, sous l'effet de la cession de certains programmes.

En 2009, le pôle Investment Solutions a effectué des investissements dans des programmes de titrisation pour un montant d'environ 0,6 milliard d'euros principalement au premier trimestre. Ils ont été effectués dans le strict respect des disciplines du Groupe en matière de gestion des risques. Des remboursements ainsi que des ventes ont dans le même temps réduit l'exposition de 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 3 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest sont des investissements

dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. Au 31 décembre 2009, les positions de titrisation acquises par BancWest représentent 1,6 milliard d'euros, contre 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées de BNP Paribas pour compte de client font l'objet d'un dispositif de risque spécifique :

- examen et suivi indépendants par des équipes dédiées du Département des Risques ;
- processus spécifique (avec des comités, procédures d'approbation, politiques de crédit et de notation dédiés) pour un suivi adapté et cohérent.

Compte tenu de la crise qui affecte le marché de la titrisation depuis 2007 et de la taille du portefeuille notamment du fait de l'intégration des positions de titrisation de BNP Paribas Fortis, le cadre ci-dessus a été renforcé :

- dispositif de reporting de crise (à fréquence au minimum trimestrielle via notamment les Comités de Direction Générale sur les Marchés de Capitaux, le CCIRC et la Communication financière à travers les reportings recommandés par le Forum de Stabilité Financière) ;
- création d'un centre de compétences dédié aux ABS au sein du Département des Risques pour coordonner la revue et le suivi indépendants de ces risques ;
- centralisation des problématiques de valorisation d'ABS dans une unité spécialisée dédiée pour le compte de l'ensemble des pôles ;
- comité des débiteurs dédié afin de revoir trimestriellement l'évolution des provisions liées aux ABS.

4.e RISQUE DE MARCHÉ

Risque de marche relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Définitions

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non. Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Corporate and Investment Banking. Les paramètres se définissent comme suit :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;

- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Gouvernance

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Le contrôle des risques de marché est structuré autour de plusieurs instances :

- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est au CMRC que sont décidés notamment les limites de trading agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de stress-testing y sont également étudiées. Le comité se réunit deux fois par an. Il est présidé par le CEO du Groupe, et à certaines occasions par l'un des deux COO de la Banque ;
- le Product and Financial Control Committee (PFCC) passe en revue les sujets de valorisation et prend les décisions qui s'imposent, comme par exemple la validation des procédures cadres. Il se réunit une fois par trimestre. Ce comité est présidé par le Directeur Financier de la Banque. Le Chief Risk Officer (CRO), le responsable CIB ainsi que des représentants de Finance et du département des risques sont présents ;
- au niveau « Métier » un Valuation Review Committee (VRC) examine les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que l'évolution des réserves. Le comité peut avoir la fonction d'arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Il se réunit mensuellement. Ce comité est présidé par le chef trader senior ; des représentants du trading, de GRM, de Product Control et de Finance sont présents ;
- créée en 2009, le Valuation Methodology Committee (VMC) permet de faire un suivi des approbations et une revue des modèles. Il se tient une fois par trimestre.

Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable de Trading.

Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. GRM contrôle que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités. Afin de mener à bien sa mission, GRM se charge également d'approuver des nouvelles activités et transactions importantes, de revoir et approuver des modèles de valorisation des positions et enfin de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (« MAP review ») en partenariat avec Group Product Control (GPC).

GRM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes de métier.

Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), qui est l'application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi des positions en détail ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de trading, les réserves et le stress-testing.

Processus de contrôle

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles a été renforcé depuis 2007 grâce à la mise en place d'une équipe Group Product Control dont la charte précise les différentes responsabilités (vis-à-vis de GRM, Finances Développement Groupe, le front-office, IT, Opérations...) en termes de valorisation des instruments financiers, de résultat sur les activités des marchés de capitaux et des processus de contrôle.

Les principales zones d'intervention de Group Product Control sont :

- l'enregistrement des transactions ;
- la « market parameter review » (contrôle mensuel de la valorisation des livres) ;
- le contrôle des modèles ;
- la détermination des réserves.

Les procédures les régulant sont résumées ci-après :

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle-Office). Toutefois, les opérations complexes nécessitant une attention particulière, sont vérifiées par GRM.

Market Parameter (MAP) Review – contrôle des paramètres de marché

Cette tâche est gérée conjointement par GRM et Group Product Control. Une vérification complète et formelle des paramètres est effectuée chaque mois, et des contrôles journaliers sont également réalisés sur les paramètres les plus liquides. Group Product Control est assigné à la vérification des paramètres là où les processus peuvent être automatisés. GRM conserve l'autorité sur les paramètres de risque et de marché nécessitant une analyse plus approfondie et une opinion informée. L'information est obtenue par consultation des courtiers ainsi que des services spécialisés fournissant des prix de consensus.

Les méthodologies de MAP Review sont décrites dans des procédures organisées par grande ligne de produit. Les responsabilités de GRM et de Group Product Control y sont établies.

Une fois les paramètres vérifiés, les conclusions des analyses sont documentées. Les ajustements sont passés sur les livres par le « Middle Office ».

Les résultats sont présentés au management des activités durant le Valuation Review Committee.

Revue des modèles

Ce sont les analystes quantitatifs du « Front Office » qui proposent généralement les nouvelles méthodologies visant à améliorer la valorisation des produits ainsi que le calcul des risques. La Recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle et l'analyse de ces modèles sont de la responsabilité de GRM. Les processus principaux sont :

- approbation des modèles, par laquelle une revue formelle d'un modèle est effectuée quand il a subi des modifications de méthodologie (« événement de modèle »). Cette validation peut être rapide ou bien complète. Dans ce dernier cas, l'analyse est documentée dans un « rapport de validation de modèle » qui détaille les raisons et conditions de cette approbation ;
- revue des modèles qui teste la qualité et la robustesse d'un modèle. D'autres modèles peuvent être utilisés à des fins de calibrage et de comparaison. L'analyse est documentée ;
- mapping Produit/Modèle qui vérifie l'adéquation des produits à leur modèle de pricing et leur bonne mise en œuvre dans les systèmes. Ceci inclut la vérification des configurations nécessaires.

Calcul des réserves

GRM définit et calcule des « réserves ». D'un point de vue comptable elles sont enregistrées comme des réfections de résultats correspondant à des ajustements de « fair value ». Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- les incertitudes et risque de modèle.

Ces mécanismes de réserves sont documentés de façon précise et GRM est chargé de les mettre en œuvre. Les réserves pour incertitude et risque de modèle sont compatibles avec l'approche réglementaire de « valorisation prudente » mais peuvent parfois ne pas être en ligne avec les normes comptables, comme par exemple lors de la pénalisation pour positions de taille significative. Dans ce dernier cas, ces réserves sont supprimées des comptes financiers.

La méthodologie des réserves est régulièrement revue et améliorée dans le cadre des MAP review et des revues de modèle.

Day-one-profit

Certaines transactions complexes nécessitent l'utilisation de paramètres considérés comme non observables. La norme IAS 39 interdit la prise en compte d'un profit initial pour ces transactions.

GRM est associé à Finances Développement Groupe, aux « Middle-Offices » et aux Métiers dans le processus de Day-One-Profit, en travaillant notamment sur les aspects suivants :

- statuer sur la qualité observable ou non d'un paramètre ;
- documenter les démonstrations d'observabilité ;
- statuer sur la qualité, observable ou non, d'une transaction quand cette qualification ne peut reposer sur les processus automatiques gérés par le Middle Office.

Le « Middle-Office » calcule les ajustements de day-one-profit, et vérifie les critères d'observabilité de chaque transaction.

Reporting et informations destinés à la Direction Générale

Le reporting est assuré par une équipe dédiée (Global Risk Analysis and Reporting).

Il est articulé autour des analyses suivantes :

- Rapports hebdomadaires (« Main Position reports ») par activité (dérivés actions, les matières premières, les crédits, dérivés de taux d'intérêt et change) destinés aux Responsables des lignes métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- l'« Over 15m at risk report », rapport bimensuel adressé à la Direction Générale ;
- les « CMRC events summary » mensuels utilisés comme base de discussion lors des réunions CMRC ;
- les « Positions highlights » traitant de problématiques spécifiques ;
- les tableaux de bord territoriaux tels le « UK risk dashboard » ;
- le « Global risk dashboard » présenté lors de réunions bimensuelles entre les responsables de CIB et de GRM afin d'assurer un contrôle conjoint de la situation et prendre les décisions nécessaires, considérant à la fois l'évolution de marché et l'évolution des contreparties.

Mesure des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (sensibilités, VaR et stress-tests), visant à capter l'ensemble des risques.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

Mesures en conditions de marchés normales : VaR

Cet indicateur est le résultat du modèle interne de BNP Paribas. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de Bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et la sophistication des produits traités.

Pour le périmètre des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle le risque de marché est mesuré également en utilisant l'indicateur global de VaR. La méthodologie, homologuée par le superviseur Belge, est proche de celle employée par le Groupe, mais présente quelques nuances méthodologiques.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Le stress-testing a pour objectif de simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes. Ces conditions sont définies par des scénarii de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. R-CM utilise 15 scénarii couvrant les activités de taux, de change, de dérivés actions,

de matières premières et de trésorerie. Ces scénarii sont présentés, analysés et discutés chaque mois au CMRC.

Parallèlement, GRM peut définir des scénarii spécifiques visant à encadrer très précisément certains types de risques, en particulier des risques complexes nécessitant une réévaluation complète plutôt qu'une estimation fondée sur les indicateurs de sensibilité. Les résultats de ces stress tests peuvent être présentés aux responsables des lignes métier et des limites en stress-test peuvent être définies.

Historique de VaR (10 jours, 99 %) en 2009

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par

les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

La Valeur en Risque moyenne de l'exercice 2009 sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis ressort à 188 millions d'euros (avec un minimum de 107 millions d'euros et un maximum de 441 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (258 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

► VALEUR EN RISQUE (10 JOURS - 99 %) : ANALYSE PAR NATURE DU RISQUE SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS HORS FORTIS

Nature du risque	Exercice 2009			31 décembre 2009	Exercice 2008	
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	31 décembre 2008
Risque de taux	132	106	261	147	129	261
Risque de crédit	141	95	219	138	176	198
Risque de change ⁽¹⁾	44	14	84	35	42	69
Risque de prix attaché aux actions	113	19	482	89	169	119
Risque de prix attaché aux matières premières	16	9	37	18	17	13
<i>Effet des compensations</i>	<i>(258)</i>			<i>(235)</i>	<i>(255)</i>	<i>(357)</i>
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	188	107	441	192	278	303

⁽¹⁾ La composante VaR risque de change est hors périmètre du Pilier 1 Bâle II.

La Valeur en Risque moyenne de l'exercice 2009 sur le périmètre de BNP Paribas Fortis ressort à 79 millions d'euros (avec un minimum de 21 millions d'euros et un maximum de 163 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (23 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

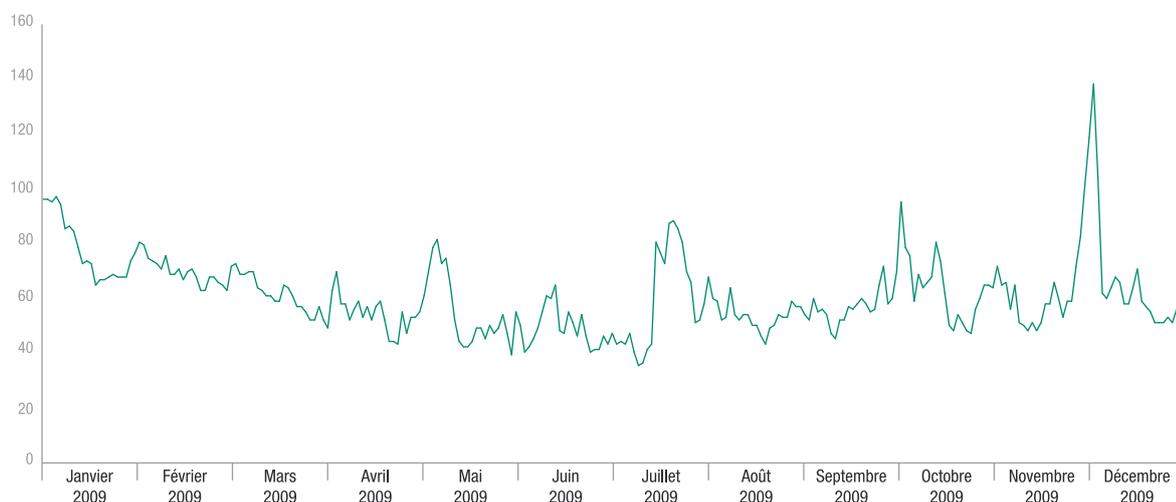
► VALEUR EN RISQUE (10 JOURS - 99 %) : ANALYSE PAR NATURE DU RISQUE SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS FORTIS :

Nature du risque	Exercice 2009			31 décembre 2009
	Moyenne	Minimum	Maximum	
Risque de taux	54	17	89	17
Risque de crédit				
Risque de change	9	4	20	6
Risque de prix attaché aux actions	31	8	59	13
Risque de prix attaché aux matières premières	8	3	17	3
<i>Effet des compensations</i>	<i>(23)</i>			<i>(15)</i>
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	79	21	163	24

Expositions en 2009

► ÉVOLUTION DE LA VaR (1 JOUR, 99 %) EN MILLIONS D'EUROS, SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS HORS FORTIS

En millions d'euros



GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

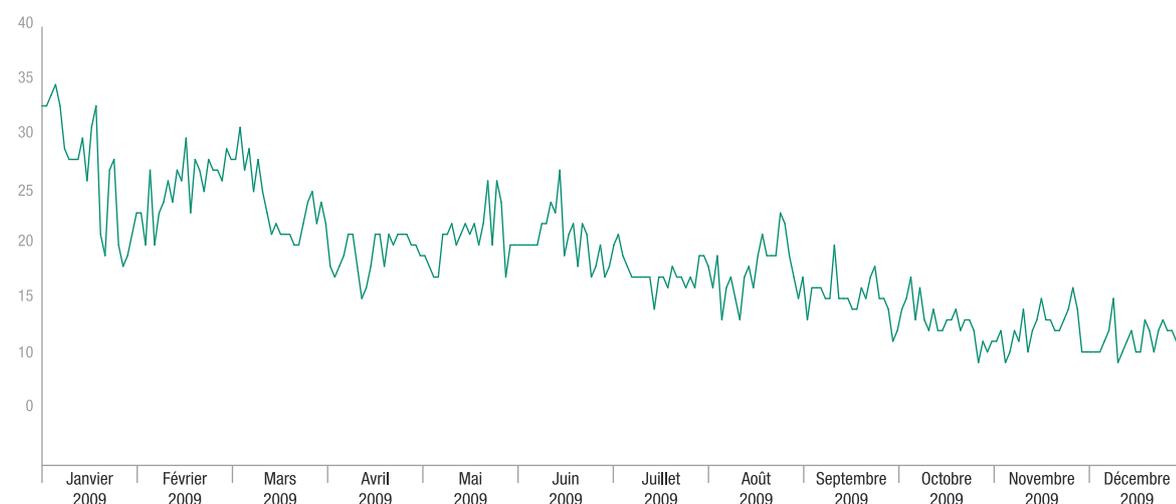
L'année 2009 a vu les volatilités se réduire grâce aux différentes mesures de reprise économique et financière entreprises pour faire face à la crise de 2008. La VaR a par conséquent décro. Cependant, la VaR a connu une augmentation sensible pendant quelques jours début décembre

atteignant 139 millions d'euros (VaR 1-jour) au 2 décembre 2009, mouvement dû à une position en options à barrière. Après la forte augmentation des marchés actions et indices en 2009, ces options étaient proches de leur maturité et leurs sous-jacents proches du niveau de leurs barrières. Ces barrières n'ont finalement pas été franchies.

En 2009, les pertes quotidiennes n'ont pas dépassé la VaR. Seuls neuf dépassements ont été enregistrés au cours des trois dernières années, dans un contexte de choc sans précédent et de volatilité exceptionnelle des marchés financiers.

► ÉVOLUTION DE LA VaR (1 JOUR, 99 %) EN MILLIONS D'EUROS, SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros



La VaR est l'objet d'une diminution importante consécutive à la baisse de la volatilité des marchés en 2009 et à l'arrivée à maturité d'un certain nombre de positions. En outre, quelques portefeuilles ont été cédés à BNP Paribas.

Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de réseau de détail dans les pays domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placée sous la supervision directe d'un Directeur Général Délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee – ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles.

Risque de participations en actions

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés ;
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation ;
- et des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Modélisation du risque sur les participations en actions

Le Groupe sur le périmètre historique de BNP Paribas a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR quotidien du portefeuille de négociation, il s'en démarque cependant pour l'application des paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents conformément à l'article 59.1-c alinéa ii de l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ce modèle permet d'estimer la contribution de chaque ligne de participation à la perte économique dans le ou les scénarii les plus défavorables à la Banque, puis d'en déduire le niveau des pertes réellement encouru par la Banque.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions sont de natures diverses et dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille :

- pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque ;
- pour les autres titres cotés ou pour les « non cotés », chacun est rattaché à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lequel opère l'émetteur du titre. L'analyse est ensuite complétée d'un risque spécifique propre à chaque ligne ;
- lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change lui est également adjoint.

Ce modèle a été validé par les autorités de supervision bancaire dans le cadre de l'homologation Bâle II pour le calcul des exigences de fonds propres pour le risque relatif aux participations.

À titre temporaire et dans l'attente d'une convergence des méthodes, l'approche retenue sur le périmètre historique de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas est celle homologuée par la CBFA.

Techniques Comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées en note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe – 1.c.9 Détermination de la valeur de marché.

➤ EXPOSITIONS ⁽¹⁾ AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Méthode des modèles internes	12 463	14 409
Actions cotées	4 727	4 793
Autres expositions sur actions ⁽²⁾	5 114	6 596
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	2 622	3 020
Méthode de pondération simple	1 273	-
Actions cotées	278	-
Autres expositions sur actions	416	-
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	579	-
Approche standard	1 777	350
TOTAL	15 513	14 759

⁽¹⁾ Fair Value (bilan + hors bilan).

⁽²⁾ Les autres expositions sur actions au 31 décembre 2008 comprennent 4 281 millions d'euros d'expositions hors bilan non repris dans cette rubrique dans la publication à cette date.

La croissance des expositions au 31 décembre 2009 comprend l'apport des positions de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas mesurées par la méthode de pondération simple ou l'approche standard. La valeur de marché des expositions prises en compte au 31 décembre 2009 dans le seul modèle interne s'élève à 12,5 milliards d'euros, en baisse de 1,9 milliard par rapport au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte de la cession de nombreux actifs alors que les marchés actions ont fortement progressé sur la période.

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes est présenté en note 5.c. – Actifs Financiers disponibles à la vente.

Risque de change (Pilier 1)

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations qu'elles appartiennent ou non au portefeuille de négociation. Le traitement est identique en Bâle II et en Bâle I.

À l'exception des positions de change de BNP Paribas Fortis Belgique qui sont traitées dans le modèle interne de risque de marché de BNP Paribas Fortis, validé par la CBFA, les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard, en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (ie la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1.6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est de couvrir systématiquement la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement, le résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères et les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste, le plus souvent, à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement. Toutefois, le financement peut être aussi réalisé par achat des devises concernées, notamment pour la plupart des devises peu liquides.

Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la banque de détail dans les marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'international, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle Investment Solutions et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par l'ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier de BNP Paribas sont transférées vers l'ALM Treasury, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. L'ALM Treasury est en charge de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du Métier, l'ALM Trésorerie, Finances et GRM.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de Product Control et par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les

conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités ad hoc et une fois par an au Conseil d'administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de banque de détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon minimum de 3 ans. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, très faible compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les ALCO des métiers.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Pour les besoins de l'information financière prescrite par les normes comptables internationales, la Banque détermine une valeur pour les instruments financiers composant ces portefeuilles (cf. note 8g) et une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-après.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplcation et des modèles utilisés pour générer les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 117 000 euros au 31 décembre 2009 (3 629 000 euros au 31 décembre 2008).

► **SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX D'INTÉRÊT DE LA VALEUR DES PORTEFEUILLES D'INTERMÉDIATION CLIENTÈLE ET DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE :**

En milliers d'euros, au	31 décembre 2009					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
EUR	235	(93)	(2 742)	1 265	3 776	2 441
USD	343	351	78	(239)	(3 527)	(2 994)
GBP	40	35	(50)	(13)	54	66
Autres devises	236	(148)	(271)	40	513	370
TOTAL	854	145	(2 985)	1 053	816	(117)

En milliers d'euros, au	31 décembre 2008					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
EUR	(20)	(445)	(833)	(1 098)	2 128	(268)
USD	33	57	1 125	(693)	(3 825)	(3 303)
GBP	(1)	7	5	2	11	24
Autres devises	13	(41)	(148)	(69)	163	(82)
TOTAL	25	(422)	149	(1 858)	(1 523)	(3 629)

Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise.

En 2009 et malgré l'impact de la crise, les productions de crédits à taux fixe sont restées supérieures à la collecte de dépôts à taux fixe ou peu corrélés avec les taux de marché, dans la plupart des entités retail notamment en France et en Italie. En Belgique au contraire, l'année a été marquée par une forte collecte de dépôts clientèle correspondant au rattrapage des parts de marché perdues en 2008. Spécifiquement en France, le mix produit de l'épargne a évolué assez significativement, avec une diminution des dépôts à terme et une augmentation des comptes sur livrets (phénomène accentué dans le contexte de banalisation du livret A) et de l'épargne désintermédiée.

Le contexte de marché en 2009 a été caractérisé par une forte repentification des courbes de taux euro et dollar par la baisse des taux à court terme et une forme de normalisation des spreads entre swap et prêts et emprunts sur les échéances les plus courtes. Cette situation résulte d'un contexte marqué à la fois par l'intervention massive des banques centrales, via des mesures quantitatives, afin d'assurer la liquidité sur les marchés, et par les incertitudes pesant sur les perspectives postérieures à la crise, que ce soit en matière de croissance ou d'inflation.

Les opérations de couverture mises en place en 2009 s'appuient principalement sur des stratégies emprunteuses à taux fixe. Ces couvertures sont mises en place sous forme de dérivés fermes ou optionnels, qui sont pour l'essentiel comptabilisés en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Les titres d'État en portefeuille sont majoritairement comptabilisés dans la catégorie « disponible à la vente ».

Au cours de l'exercice 2009, aucune relation de couverture n'a fait l'objet d'une déqualification.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2009, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA Paris le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Durée restant à courir								
Flux de trésorerie couverts	115	244	332	691	892	1 027	1 543	3 462

Au cours de l'année 2009, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

4.f RISQUE OPÉRATIONNEL

Dispositif de gestion

Cadre réglementaire

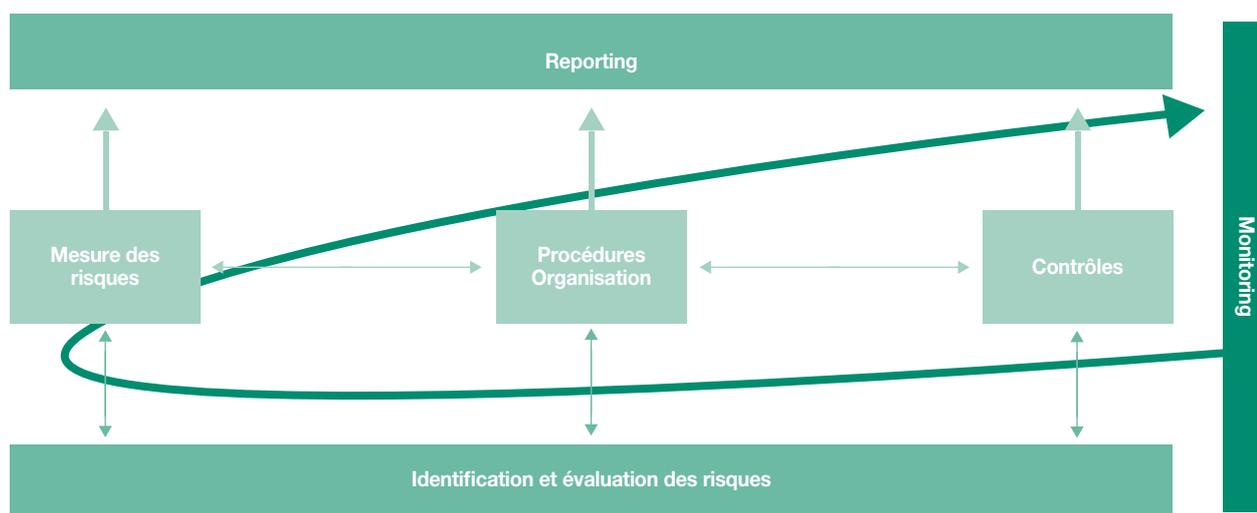
Le contrôle opérationnel permanent s'inscrit dans un cadre réglementaire strict :

- la réglementation issue du Comité de Bâle (dite « Bâle II »), qui impose l'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus fonctionnant en boucle et reposant sur 5 étapes :

- l'identification et l'évaluation des risques ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de contrôle permanent (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.



Deux volets en particulier sont à souligner : structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du groupe BNP Paribas :

- le calcul du capital sur le périmètre BNP Paribas hors périmètre Fortis repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne (couvrant 69 % du PNB du Groupe hors Fortis au 31 décembre 2009), et l'approche dite « standard » (pour les autres entités du périmètre consolidé). Le modèle interne AMA (« Advanced Measurement Approach ») repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarii d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée. Ce modèle a été homologué par la Commission bancaire en 2008 ;
- la généralisation des plans de contrôles : BNP Paribas s'est engagé dans une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Le projet doit, à ce titre, faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner la croissance du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à

l'identification et à la quantification des scénarii de risques potentiels, il implique l'ensemble des Pôles, des Ensembles Opérationnels et des Fonctions du Groupe.

Acteurs et gouvernance

Le dispositif de contrôle opérationnel permanent est animé par une filière d'analystes présente à tous les niveaux du Groupe (pôles, fonctions, métiers, filiales et territoires), coordonnée en central par une équipe dénommée Oversight of Operational Permanent Control (Supervision du Contrôle Opérationnel Permanent), rattachée à Conformité Groupe. Les effectifs dédiés ont fortement progressé au cours des dernières années pour représenter plus de 600 ETP (équivalent temps plein), dont une partie dédiée à la supervision de la continuité d'activité. Leur mission est double :

- coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la déclinaison du dispositif, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils ;
- alerter les équipes d'encadrement et contrôler le bon fonctionnement du dispositif.

Le pilotage du système repose, de fait, sur une implication forte des opérationnels, premiers responsables de la maîtrise de leurs risques. Ainsi

les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont-ils présentés trois fois par an au Comité Exécutif du Groupe, et périodiquement au Comité de coordination du contrôle interne (instance réunissant les acteurs du contrôle interne, sous la présidence du Coordinateur du contrôle interne). Les pôles, métiers et fonctions du Groupe déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif. Les autres entités du Groupe, et en particulier les filiales significatives, doivent déployer un type d'organisation similaire.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Les Comités Exécutifs du Groupe, des Pôles et des Ensembles Opérationnels ont notamment pour mission de superviser la bonne gestion des risques et des contrôles sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés et évaluent la

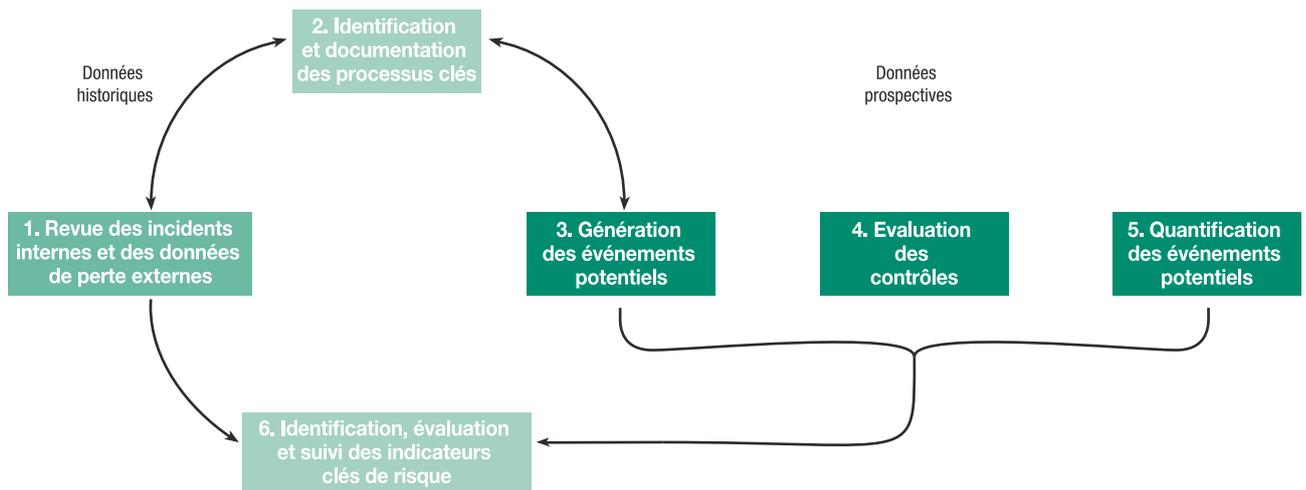
qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent.

Un Protocole d'Analyse des risques opérationnels a été élaboré afin de structurer la méthode à suivre pour mettre en œuvre ces composantes réglementaires et évaluer les processus clés (cf. schéma ci-dessous).

Il a donné lieu à la fois à des précisions méthodologiques au fil de la construction du dispositif et au développement pour l'ensemble des utilisateurs du Groupe d'une suite d'outils intégrés (FORECAST), sous Intranet, répondant à la méthodologie d'ensemble.

Ces outils comprennent aujourd'hui un module d'enregistrement et de gestion des incidents survenus, un module de description et de gestion des processus clés, un module d'analyse prospective des incidents et un module de collecte des plans d'actions.

La collecte des données internes d'incidents historiques et d'incidents potentiels s'appuie sur la hiérarchie des processus clés de BNP Paribas ainsi que sur l'organisation des ensembles opérationnels/métiers/pays, permettant ainsi une analyse et un reporting complets et cohérents.



Rapprochement de BNP Paribas et des entités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas

En matière de risque opérationnel, le dispositif déployé par les entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle est très similaire à celui existant chez BNP Paribas. BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas, comme BNP Paribas, sont homologués AMA par la CBFA et ont mis en place un dispositif d'analyse centré sur l'analyse des incidents historiques et de scénarii prospectifs. Le dispositif du Groupe BNP Paribas sera in fine élargi à BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas.

En pratique, ce dispositif de contrôle opérationnel permanent s'inscrit dans la réglementation belge et est piloté par des équipes centralisées ORMC (Operational Risk & Management Control), dotées de relais dans chacun des métiers de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. Ce dispositif permet une bonne vision de synthèse des enjeux majeurs, mais il s'appuie moins que celui de BNP Paribas, sur une approche structurée, systématique et formalisée, que la convergence aura donc à mettre en œuvre.

Les composantes du risque opérationnel liées au risque juridique, au risque fiscal et à la sécurité de l'information

Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date, la fonction juridique de BNP Paribas a développé un dispositif global de contrôle interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des Comités ad hoc, dont notamment :
 - le Comité Exécutif de la fonction juridique,
 - le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,

- le Comité de veille juridique qui s'assure de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,
- le Comité de contrôle interne de la fonction juridique, incluant la supervision des risques opérationnels,
- le Comité contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande ;
- par ailleurs, la fonction juridique est membre permanent du Comité de la conformité et du Comité de coordination du contrôle interne ;
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes du Groupe et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe, en français, en anglais et maintenant en italien ;
- des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la maîtrise effective des risques juridiques et de l'utilisation correcte des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger ;
- des outils internes de reporting, de modèles de documents et d'analyse que les Affaires Juridiques Groupe (AJG) continuent de développer et qui contribuent à l'identification, l'évaluation et l'analyse du risque opérationnel.

L'intégration de la fonction juridique de BNP Paribas Fortis au dispositif de maîtrise des risques juridiques du Groupe a été l'une des préoccupations de l'exercice 2009. Les travaux et divers échanges intervenus ont permis d'identifier les principales sources de vulnérabilité et de proposer des mesures correctives – au nombre desquelles la nomination d'un juriste chargé du contrôle interne des risques juridiques conformément au cadre défini par les AJG – dont la mise en œuvre sera entreprise en 2010.

Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 15 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FDG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux Pôles. Ce Comité

a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou des transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;
- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger ;
- les modalités de recours à un conseil fiscal externe ;
- la définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting ;
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée ;
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux ;
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

Sécurité de l'information

L'information est une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

Les règles organisant la maîtrise de la sécurité de l'information de BNP Paribas s'articulent autour d'un ensemble de documents de référence classés en plusieurs catégories : une politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles.

Ce cadre de référence est décliné métier par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique de sécurité du Groupe. Chaque métier utilise la même démarche d'analyse des risques (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS), des indicateurs objectifs et partagés, des plans de contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche s'inscrit dans le contrôle permanent et le

contrôle périodique au sein de chaque activité bancaire, en particulier pour la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France et d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du Groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster en permanence les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par des investissements réalisés au niveau du Groupe en vue de faire évoluer la gestion des habilitations et des contrôles d'accès aux applications majeures présentes au sein des métiers.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes de la production informatique et la gestion du patrimoine applicatif existant et des nouveaux systèmes ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédés et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état et de l'amélioration de la maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de contrôle permanent et périodique du Groupe ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

Polices d'assurance

La couverture des risques du groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et leur impact est quantifié.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.

Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.g RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif est en augmentation constante depuis 2004.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions menées dans le Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.

4.h RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face à d'éventuelles crises de liquidité et à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité, à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne. Il en délègue le suivi et la mise en œuvre au Comité ALM Groupe, créé en 2009. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via le Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité.

Le Comité ALM Groupe autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les résultats des indicateurs et est informé des résultats des simulations de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le Comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM Groupe, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique.

Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Groupe.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM est présent au Comité ALM Groupe et aux ALCO des métiers et entités.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

L'ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. Elle est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des

programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et des métiers de financement. L'ALM Trésorerie a ainsi la charge de financer les pôles et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances.

Un niveau cible overnight (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires overnight. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts overnight susceptibles de ne pas être renouvelés.

Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la Banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de sources de financement.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois doit être supérieur à 80 %. Il fait également l'objet d'un suivi sur les échéances entre 2 et 5 ans. Ce ratio s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors-bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) ou de conventions.

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (à 1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

En outre, des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à la Banque, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe, sont régulièrement réalisées.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois ainsi que les ratios d'observation réglementaires sont calculés tous les mois. Ils concernent le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les Filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

Expositions en 2009

Évolution du bilan du Groupe

L'encours du bilan du Groupe est de 2 058 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Les actifs du bilan devant être refinancés représentent environ 1 215 milliards d'euros, soit une augmentation de 320 milliards d'euros par rapport à décembre 2008, provenant principalement des prêts à la clientèle (184 milliards d'euros) et des portefeuilles titres (95 milliards d'euros).

Cette augmentation a été refinancée principalement par une augmentation des dépôts de la clientèle à hauteur de 182 milliards d'euros et de la dette (79 milliards d'euros).

Les ratios réglementaires de liquidité

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales) est de 131 % pour l'année 2009 pour un minimum exigé de 100 %.

Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme

Le ratio des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité s'élevait à 87 % à fin décembre 2009, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 84 % à fin décembre 2008.

Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque par la mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, la Banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou collatéralisables, au moyen de titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Stratégies de couverture

La politique de diversification des sources de financement, en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés a été poursuivie au cours de l'année 2009. La ligne de produit « dépôt », créée en 2007 a contribué à diversifier la base de déposants corporates et institutionnels et à limiter les emprunts interbancaires. Sur l'année 2009, la collecte sur la ligne de produit « dépôt » a progressé de 11 %, soit 14 milliards d'euros.

La création d'un nouveau programme de Certificats de Dépôt de 10 milliards d'euros a ouvert de nouvelles opportunités de placement pour les Fonds auprès du groupe BNP Paribas et contribue d'autant à améliorer sa liquidité. Au 31 décembre 2009, l'encours était de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, la gestion des créances utilisables comme collatéral (augmentation des volumes et stratégie d'allocation des gisements) a permis d'élargir les sources de financement. Le Groupe a créé fin 2008 BNP Paribas SCF, véhicule permettant de lever de la liquidité en utilisant des crédits garantis par des agences de crédit export ou des prêts au secteur public. Au dernier trimestre 2008, la création de la Société de

Financement de l'Économie Française (SFEF) a permis d'accéder au refinancement collatéralisé garanti de manière inconditionnelle et irrévocable par l'État français.

Enfin, le Groupe a continué à augmenter significativement ses capacités de mobilisation des titres et créances auprès des différentes Banques Centrales, tant pour obtenir du financement que pour augmenter sa réserve de liquidité.

Le Ratio Prêts/Dépôts s'est encore amélioré en 2009 grâce à une augmentation des dettes envers la clientèle (+ 191 milliards d'euros) plus forte que celle des prêts et créances sur la clientèle (+ 184 milliards d'euros). Il est passé de 119 % en décembre 2008 à 112 % en décembre 2009.

Émissions de Dette senior

Le montant total des émissions senior, dont la durée de vie économique est supérieure à un an, réalisées par BNP Paribas SA et les filiales du Groupe a atteint 45,7 milliards d'euros en 2009, contre 48,7 milliards d'euros en 2007.

Les nouvelles émissions de dette garanties par des créances en collatéral comprennent notamment :

- Covered Bonds BNP Paribas : 6 milliards d'euros ;
- CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) : 0,7 milliard d'euros ;
- SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) : 11 milliards d'euros ;
- SCF (Société de Crédit Foncier) : 1 milliard d'euros.

Émissions de Dette subordonnée et titres hybrides

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en 2009 des émissions d'actions de préférence pour un montant total de 5,1 milliards d'euros, principalement auprès de la Société de Prise de Participation de l'État dans le cadre du plan français de soutien à l'économie, la moitié du produit de cette émission ayant été affecté au remboursement des titres super-subordonnés émis préalablement. L'augmentation de capital de 4,3 milliards d'euros, réalisée en fin d'année, a permis de rembourser ces actions de préférence.

Titrisation pour compte propre

(Voir Activité en matière de titrisation pour compte propre décrite en note 4.d)

4.i RISQUES D'ASSURANCE

Les risques supportés par les filiales d'assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance.

Risques financiers

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les passifs représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

Risque de taux

Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une

performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la gestion actif-passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossment actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2009 et 2008 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

Risque de rachat

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses prévisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- la plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés ;
- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser ;
- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats ;
- la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

Garantie plancher des contrats en unités de compte

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2009, la provision s'élève à 19 millions d'euros (contre 27 millions au 31 décembre 2008).

Risques de souscription d'assurance

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde, ainsi que d'autres activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, contrats de rentes viagères en France).

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines, par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

Note 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

4

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 65 703 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 68 291 millions d'euros au 31 décembre 2008. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du groupe BNP Paribas dans la mesure où cette variation est jugée significative au regard des conditions d'émission du Groupe. Ainsi, le Groupe a été conduit à reconnaître une réduction de la valeur de sa dette évaluée en valeur de marché ou de modèle de 362 millions d'euros (734 millions d'euros au 31 décembre 2008).

En millions d'euros, au	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	59 260	398	59 658	64 736	410	65 146
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	41 695	3	41 698	45 155	7	45 162
Autres titres de créance négociables	17 565	395	17 960	19 581	403	19 984
Obligations	88 421	6 608	95 029	115 374	5 774	121 148
Obligations d'État	56 876	501	57 377	80 857	413	81 270
Autres Obligations	31 545	6 107	37 652	34 517	5 361	39 878
Actions et autres titres à revenu variable	58 393	38 892	97 285	52 840	33 944	86 784
Opérations de pension	208 810	47	208 857	350 282	106	350 388
Prêts	858	3 392	4 250	465	1 420	1 885
Instruments financiers dérivés de transaction	363 705	-	363 705	566 920	-	566 920
Instruments dérivés de cours de change	29 426	-	29 426	50 586	-	50 586
Instruments dérivés de taux d'intérêt	217 983	-	217 983	297 600	-	297 600
Instruments dérivés sur actions	70 239	-	70 239	116 679	-	116 679
Instruments dérivés de crédit	35 528	-	35 528	85 531	-	85 531
Autres instruments dérivés	10 529	-	10 529	16 524	-	16 524
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	779 447	49 337	828 784	1 150 617	41 654	1 192 271
<i>dont titres prêtés</i>	<i>25 545</i>	<i>-</i>	<i>25 545</i>	<i>30 592</i>	<i>-</i>	<i>30 592</i>
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	83 214	-	83 214	83 736	-	83 736
Opérations de pension	209 293	-	209 293	369 315	-	369 315
Emprunts	1 884	2 962	4 846	1 276	1 501	2 777
Dettes représentées par un titre	-	52 228	52 228	-	53 781	53 781
Dettes subordonnées	-	3 604	3 604	-	159	159
Instruments financiers dérivés de transaction	356 152	-	356 152	545 034	-	545 034
Instruments dérivés de cours de change	29 492	-	29 492	45 151	-	45 151
Instruments dérivés de taux d'intérêt	210 798	-	210 798	291 457	-	291 457
Instruments dérivés sur actions	67 762	-	67 762	104 195	-	104 195
Instruments dérivés de crédit	35 466	-	35 466	82 380	-	82 380
Autres instruments dérivés	12 634	-	12 634	21 851	-	21 851
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	650 543	58 794	709 337	999 361	55 441	1 054 802

Dettes subordonnées évaluées en valeur de marché par résultat

Le Groupe a désigné certaines dettes subordonnées comme étant évaluées en valeur de marché par le résultat afin d'éliminer les différences potentielles de valorisation comptable résultant des dérivés et des titres qui leur sont liés.

Le montant des dettes subordonnées se compose essentiellement d'une émission par Fortis Banque (devenu BNP Paribas Fortis) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES), d'un montant nominal de 3 milliards d'euros et d'une valeur de marché de 1 620 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les intérêts sur ces titres, rémunérés au taux Euribor 3 mois majoré de 2 %, sont payés trimestriellement à terme échu.

Les CASHES n'ont pas de maturité mais peuvent être échangés en actions Fortis SA/NV au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Fortis SA/NV si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de Bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Fortis SA/NV que Fortis Banque a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires : elles sont comptabilisées en actifs financiers en valeur de marché par résultat pour une valeur de marché de 328 millions d'euros au 31 décembre 2009. Enfin, Fortis SA/NV et Fortis Banque ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur Fortis Banque des différences relatives de variation de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Fortis SA/NV. Au 31 décembre 2009, la valeur de la RPN s'établit à 641 millions d'euros représentée à l'actif du bilan sous la rubrique « Instruments financiers dérivés de transaction » (Actifs financiers en valeur de marché par résultat). Sur la base de cette valeur de la RPN le débiteur verse au créditeur un intérêt au taux de

l'Euribor 3 mois plus 20 points de base, pour lequel BNP Paribas bénéficie d'une garantie de l'État Belge.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Instruments financiers dérivés de transaction	41 557 195	36 349 436
Instruments dérivés de cours de change	1 746 509	1 688 447
Instruments dérivés de taux d'intérêt	36 509 248	30 477 544
Instruments dérivés sur actions	1 540 515	2 248 303
Instruments dérivés de crédit	1 591 712	1 770 439
Autres instruments dérivés	169 211	164 703

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 42 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2009 (38 % au 31 décembre 2008).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	10	6	5	2
Instruments dérivés de taux d'intérêt	7 554	3 306	5 195	2 409
Autres instruments dérivés	94	36	-	52
COUVERTURES DE VALEUR	7 658	3 348	5 200	2 463
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE RÉSULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	40	47	378	313
Instruments dérivés de taux d'intérêt	375	1 210	542	1 719
Autres instruments dérivés	30	334	52	-
COUVERTURES DE RÉSULTATS FUTURS	445	1 591	972	2 032
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES				
Instruments dérivés de cours de change	5	13	-	60
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS	5	13	-	60
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	8 108	4 952	6 172	4 555

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 482 932 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 459 134 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de créance négociables	28 309	19 487
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	20 408	14 110
Autres titres de créance négociables	7 901	5 377
Obligations	173 839	94 946
Obligations d'État	122 959	61 014
Autres Obligations	50 880	33 932
Actions et autres titres à revenu variable	22 475	18 849
<i>dont titres cotés</i>	11 275	9 717
<i>dont titres non cotés</i>	11 200	9 132
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DÉPRÉCIATION	224 623	133 282
<i>dont titres prêtés</i>	651	374
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(3 198)	(2 557)
Titres à revenu fixe	(432)	(422)
Titres à revenu variable	(2 766)	(2 135)
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATIONS	221 425	130 725
<i>dont gains latents (pertes latentes) nets sur titres de créance négociables et obligations</i>	2 100	(1 893)
<i>dont gains latents nets sur actions et autres titres à revenu variable</i>	2 299	162

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ;

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de Sociétés Civiles Immobilières support des contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables ;

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.

Évolution de la classification au 31 décembre 2008 des instruments financiers

Le groupe BNP Paribas applique au 31 décembre 2009 l'amendement publié en mars 2009 à la norme IFRS 7 relative à l'information financière afférente aux instruments financiers. Cet amendement introduit une hiérarchie de classification des instruments financiers assise sur les méthodes d'évaluation de la valeur de marché retenues par le Groupe et non plus sur le concept de marché actif qui prévaut dans la norme IAS 39 sur laquelle était fondée la classification des instruments financiers présentée jusqu'au 31 décembre 2008. Le contenu de chacun des trois niveaux de valorisation défini par la norme IFRS 7 n'est donc plus comparable avec celui des trois catégories d'instruments retenues dans les publications antérieures.

Ainsi, certains instruments traités sur des marchés actifs mais non cotés présentés en catégorie 1 dans la publication au 31 décembre 2008 ont été classés en niveau 2 pour la présentation comparative des comptes de l'exercice 2008. C'est essentiellement le cas des opérations de pension qui étaient dans leur grande majorité classées dans la catégorie 1 dans la note publiée au 31 décembre 2008 et qui ressortissent désormais du niveau 2. Le montant des opérations de pension reclassées est de 350 milliards d'euros à l'actif et de 369 milliards d'euros au passif.

Au 31 décembre 2008, avaient principalement été classés en catégorie 3 les instruments ayant fait l'objet d'un « Day One Profit » différé au bilan lors de leur comptabilisation initiale et certaines classes d'actifs dont le marché était devenu inactif en 2008 (certaines obligations convertibles, certains titres adossés à des obligations de CDO et ABS). Au 31 décembre 2009, en application de la norme IFRS 7, tous les instruments financiers dont la valorisation à la date d'arrêté repose de manière significative sur des paramètres non observables ont été inclus dans le niveau 3.

Enfin, les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dérivés de couverture ont été entrés dans le périmètre de classification.

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008 ont été retraités ici à des fins de comparabilité.

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux nouvelles prescriptions de la norme IFRS 7

	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	Total	Prix de marché cotés (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3)	Total
<i>En millions d'euros, au</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	182 584	571 245	25 618	779 447	226 565	887 725	36 327	1 150 617
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	31 723	15 784	1 830	49 337	27 921	10 920	2 813	41 654
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	4 952	-	4 952	-	4 555	-	4 555
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	156 736	57 396	7 293	221 425	89 031	29 577	12 117	130 725
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	107 975	514 237	28 331	650 543	132 693	846 335	20 333	999 361
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	5 390	42 831	10 573	58 794	5 608	39 743	10 090	55 441
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	8 108	-	8 108	-	6 172	-	6 172

Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2009	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
Début de la période	36 327	2 813	12 117	51 257	(20 333)	(10 090)	(30 423)
achats ⁽¹⁾	6 840	405	1 556	8 801	(1 952)	(368)	(2 320)
émissions	-	-	-	-	(5 922)	(3 842)	(9 764)
ventes	(4 115)	(1 102)	(4 291)	(9 508)	-	-	-
règlements ⁽²⁾	(1 569)	(118)	(800)	(2 487)	(3 304)	3 651	347
Reclassifications ⁽³⁾	(2 760)	-	(1 158)	(3 918)	-	-	-
Transferts dans le niveau 3	893	-	36	929	(64)	-	(64)
Transferts hors du niveau 3	(1 868)	(278)	(4)	(2 150)	51	-	51
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	(10 163)	108	142	(9 913)	4 409	76	4 485
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
éléments relatifs aux variations de parités monétaires	2 033	2	79	2 114	(1 216)	-	(1 216)
variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	(384)	(384)	-	-	-
Fin de la période	25 618	1 830	7 293	34 741	(28 331)	(10 573)	(38 904)
TOTAL DES GAINS (OU PERTES) DE LA PÉRIODE COMPTABILISÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT POUR LES INSTRUMENTS EN VIE EN FIN DE PÉRIODE	(3 367)	94	235	(3 038)	3 387	365	3 752

⁽¹⁾ Comprend les instruments issus de l'entrée de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas.

⁽²⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

⁽³⁾ Il s'agit des instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché et reclassés en prêts et créances.

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments. Notamment, les pertes et gains sur les actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat du portefeuille de transaction, respectivement 10 163 millions d'euros et 4 409 millions d'euros, correspondent principalement à des variations de valeurs sur des positions de CDO classées en niveau 3, couvertes par des positions de CDS classées en niveau 2.

Sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles des instruments financiers de niveau 3

Les instruments du portefeuille de transaction dont le modèle de gestion repose sur la couverture dynamique des risques, généralement des dérivés complexes, font l'objet d'un calcul de sensibilité global assis sur les ajustements pour risques de valeur de modèle du portefeuille.

Ces ajustements de valeur de modèle permettent de tenir compte de risques qui ne sont pas appréhendés par le modèle ainsi que de l'incertitude inhérente à l'estimation des paramètres de valorisation ; ils sont une composante de la valeur de marché de ces portefeuilles.

Afin de mesurer la sensibilité de la valeur de marché du portefeuille à un changement d'hypothèses, les deux scénarii suivants ont été considérés : un scénario favorable où toutes les valorisations se feraient sans ajustement de valeur sur les risques de niveau 3 et un scénario défavorable où toutes les valorisations se feraient avec un ajustement de valeur de modèle sur les risques de niveau 3 du double.

Selon cette méthode, chaque position (portefeuilles d'instruments gérés ensemble avec compensation des risques) est considérée individuellement

et aucun effet de diversification entre paramètres non observables de nature différente n'est pris en compte.

La sensibilité de la valeur de marché des positions sur titres, qu'elles relèvent des portefeuilles de transaction, d'actifs disponibles à la vente ou qu'elles soient désignées à la juste valeur par le résultat, est basée sur une variation de 1 % de la valeur de marché. Pour les instruments dont la contrepartie est douteuse, le calcul de la sensibilité est assis sur un scénario de variation de 1 % de l'hypothèse sur le taux de recouvrement.

En millions d'euros, au 31 décembre 2009	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction et en valeur de marché par résultat sur option ⁽¹⁾	+/- 1 418	
Actifs financiers disponibles à la vente		+/- 81

⁽¹⁾ Les instruments financiers à la valeur de marché par résultat, qu'ils fassent partie du portefeuille de transaction ou qu'ils soient été classés en valeur de marché par résultat sur option, sont présentés au sein de la même rubrique car la sensibilité est calculée sur les positions nettes de portefeuilles d'instruments classés en niveau 3 quelle que soit leur classification comptable.

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« Day One Profit ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves de modèles pour incertitudes telles que décrites précédemment et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« Day One Profit ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Marge différée en début de période	710	673
Marge différée sur les transactions de l'exercice	580	542
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(430)	(505)
Marge différée en fin de période	860	710

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Le développement de la crise financière qui affecte l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 s'est poursuivi en 2008 et au premier semestre 2009 et a atteint une ampleur et une intensité inégalées au quatrième trimestre 2008. Les effets de la crise ont été particulièrement sensibles sur le volume et la durée des opérations de financement interbancaires, sur le volume et les conditions des syndications entre banques d'opérations à effet de levier

ainsi que sur les échanges des instruments structurés issus d'opérations de titrisations. Ils ont conduit à la raréfaction de la liquidité sur un grand nombre de marchés ou de segments de marché et à la disparition totale ou quasi-totale des transactions ou des références de marché fiables sur un nombre important d'instruments financiers.

Ces circonstances exceptionnelles ont entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente. Ces instruments ont donc été reclassés dans les catégories comptables correspondantes conformément à la faculté offerte par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et au premier semestre 2009 et sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Montant à la date du reclassement		31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	1 ^{er} semestre 2009	4 ^e trimestre 2008	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	2 760	7 844	6 943	6 921	7 816	7 405
En prêts et créances sur la clientèle	2 760	7 077	6 913	6 891	7 079	6 668
En actifs financiers disponibles à la vente	-	767	30	30	737	737
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	1 158	-	874	977	-	-
En prêts et créances sur la clientèle	1 158	-	874	977	-	-

À la date du reclassement, les flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables s'élèvent au titre de l'exercice 2009 à 4 824 millions d'euros pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle (7 904 millions d'euros au titre de 2008 ont été reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 790 millions d'euros en actifs disponibles à

la vente). Les taux moyens d'intérêt effectif déterminés sur ces actifs s'élèvent à 8,4 % (au titre du quatrième trimestre 2008, 7,6 % pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 6,7 % pour les actifs reclassés en actifs disponibles à la vente).

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

En millions d'euros	Exercice 2009 ⁽¹⁾	Exercice 2008 après la date du reclassement	Exercice 2009 avant la date du reclassement	Exercice 2008 avant la date du reclassement
Éléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts)	248	43	(473)	(487)
afférents aux actifs reclassés en 2009, comptabilisés	18		(473)	
■ en résultat	(96)		(218)	
en gains ou pertes sur instruments financiers				
en valeur de marché par résultat	5		(75)	
en intérêts et produits assimilés	98			
en gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	(18)			
en coût du risque	(181)		(143)	
■ en capitaux propres	114		(255)	
afférents aux actifs reclassés en 2008, comptabilisés	230	43		(487)
■ en résultat	188	78		(487)
en gains ou pertes sur instruments financiers				
en valeur de marché par résultat	142	42		(487)
en intérêts et produits assimilés	354	64		
en gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	(70)	-		
en coût du risque	(238)	(28)		
■ en capitaux propres	42	(35)		-
Résultat et capitaux propres (avant impôts) qui auraient été ceux des instruments reclassés en 2008 et 2009 si le reclassement n'avait pas été effectué	697	(387)		
■ en résultat	564	(387)		
en gains ou pertes sur instruments financiers				
en valeur de marché par résultat	343	(424)		
en intérêts et produits assimilés	298	37		
en gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	54	-		
en coût du risque	(131)	-		
■ en capitaux propres	133	-		

⁽¹⁾ Éléments de résultat et de capitaux propres relatifs aux instruments reclassés pour l'ensemble de l'année s'agissant des instruments reclassés en 2008 et pour la période postérieure à leur reclassement s'agissant des instruments reclassés en 2009.

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT► **PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes à vue	16 379	13 514
Prêts	45 045	49 648
Opérations de pension	28 524	6 074
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	89 948	69 236
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2f)	(1 028)	(83)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	88 920	69 153

► **DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes à vue	12 380	8 673
Emprunts	158 908	154 292
Opérations de pension	49 408	23 222
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	220 696	186 187

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE► **PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes ordinaires débiteurs	26 474	28 519
Prêts consentis à la clientèle	616 908	454 237
Opérations de pension	25 866	885
Opérations de location-financement	34 887	25 058
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	704 135	508 699
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(25 369)	(14 298)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	678 766	494 401

► **DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Investissement brut	39 228	28 313
À recevoir dans moins de 1 an	11 666	7 753
À recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans	18 985	15 140
À recevoir au-delà de 5 ans	8 577	5 420
Produits financiers non acquis	(4 341)	(3 255)
Investissement net avant dépréciation	34 887	25 058
À recevoir dans moins de 1 an	10 549	6 946
À recevoir dans plus de 1 an et moins de 5 ans	16 833	13 256
À recevoir au-delà de 5 ans	7 505	4 856
Dépréciations	(779)	(508)
Investissement net après dépréciation	34 108	24 550

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes ordinaires créditeurs	260 962	198 926
Comptes à terme et bons de caisse	234 506	161 705
Comptes d'épargne à taux administré	46 342	42 226
Opérations de pension	63 093	11 098
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	604 903	413 955

5.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti. Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées évaluées en valeur de marché par résultat sont présentées en note 5.a.

Dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de créance négociables	191 421	129 506
Emprunts obligataires	19 608	28 002
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI	211 029	157 508

Dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes subordonnées remboursables	25 114	17 209
Dettes subordonnées perpétuelles	3 095	1 114
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI	28 209	18 323

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Dettes subordonnées perpétuelles

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres subordonnés à durée indéterminée	420	780
Autres titres subordonnés perpétuels	1 708	63
Emprunts subordonnés perpétuels	740	-
Titres participatifs	223	270
Frais et commissions, dettes rattachées	4	1
TOTAL	3 095	1 114

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2009	31 décembre 2008
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8 %	-	17
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25 %	229	290
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8 %	-	115
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75 %	191	358
TOTAL					420	780

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Les TSDI émis en dollar des États-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est

obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En décembre 2009, ces titres ont fait l'objet d'une offre publique associant une offre d'échange contre des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (cf. note 8.a) et une offre de rachat. Cette opération a dégagé un gain brut de 104 millions d'euros sur la valeur comptable des TSDI reçus en échange ou rachetés.

Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 décembre 2009	31 décembre 2008
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
Fortis Luxembourg Finance SA	février 1995	USD	22 millions	février 2013	Libor 6 mois + 0,835 %	Libor 6 mois + 250 bp	11	-
Fortis Luxembourg Finance SA	août 1995	EUR	23 millions	août 2015	Euribor 6 mois + 104 bp	Euribor 6 mois + 250 bp	15	-
Fortis Luxembourg Finance SA	février 1996	USD	35 millions	février 2021	Libor 6 mois + 77 bp	Libor 6 mois + 250 bp	6	-
Laser	mai 1999	EUR	110 millions ⁽¹⁾	mai 2009	5,935 %	+ 250 bp ⁽²⁾	-	55
Fortis Banque SA	septembre 2001	EUR	1 000 millions	septembre 2011	6,500 %	Euribor 3 mois + 237 bp	928	-
Fortis Banque SA	octobre 2004	EUR	1 000 millions	septembre 2014	4,625 %	Euribor 3 mois + 170 bp	688	-
Fortis Banque SA	juin 2008	EUR	75 millions	juillet 2018	7,500 %	Euribor 3 mois + 350 bp	52	-
Autres							8	8
TOTAL							1 708	63

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ Au-dessus de l'Eurolibor 3 mois.

Le titre perpétuel de 110 millions d'euros émis par Laser en mai 1999 a été remboursé par anticipation en mai 2009, à la première date de remboursement possible selon la notice d'émission.

Emprunts subordonnés perpétuels

Fortis Banque NV/SA a contracté en 2008 deux emprunts subordonnés perpétuels, l'un de 750 millions d'USD au taux de 8,28 %, l'autre de 375 millions d'euros au taux de 8,03 %. Ces emprunts perpétuels peuvent être remboursés par BNP Paribas Fortis à partir de 2013.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats

dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

En décembre 2009, ces titres ont fait l'objet d'une offre publique associant une offre d'échange contre des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (cf. note 8.a) et une offre de rachat. Cette opération a dégagé un gain brut de 7 millions d'euros sur la valeur comptable des titres participatifs reçus en échange ou rachetés.

5.i ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de créance négociables	3 103	3 089
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 044	3 031
Autres titres de créance négociables	59	58
Obligations	10 920	10 987
Obligations d'État	10 692	10 733
Autres Obligations	228	254
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	14 023	14 076

5.j IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Impôts courants	2 067	2 036
Impôts différés	10 050	4 019
Actifs d'impôts courants et différés	12 117	6 055
Impôts courants	2 669	2 166
Impôts différés	2 093	1 805
Passifs d'impôts courants et différés	4 762	3 971

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 214	382
Produit (charge) d'impôt différé	(199)	1 264
Incidence de la consolidation de Fortis	6 176	-
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(982)	1 197
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	79	(367)
Variation des parités monétaires et divers	669	(262)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	7 957	2 214

Ventilation des impôts différés nets par nature <i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actifs financiers disponibles à la vente	(577)	557
Réserve latente de location-financement	(666)	(801)
Provisions pour engagements sociaux	940	363
Provisions pour risque de crédit	3 939	1 453
Autres éléments	984	(524)
Déficits fiscaux reportables	3 337	1 166
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	7 957	2 214
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	10 050	4 019
Impôts différés passifs	(2 093)	(1 805)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 1 785 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 552 millions d'euros au 31 décembre 2008.

5.k COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	25 506	24 249
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	46 843	25 677
Comptes d'encaissement	3 092	4 416
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 403	2 226
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	3 297	5 731
Autres débiteurs et actifs divers	22 220	19 627
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	103 361	81 926
Dépôts de garantie reçus	22 698	31 423
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	29 424	21 036
Comptes d'encaissement	1 217	3 362
Charges à payer et produits constatés d'avance	6 157	7 743
Autres créditeurs et passifs divers	12 929	19 870
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	72 425	83 434

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 226	2 554
Augmentation (diminution) des provisions techniques à la charge des réassureurs	824	(18)
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(652)	(301)
Effets des variations de change et de périmètre	5	(9)
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 403	2 226

5.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros au 31 décembre 2009 concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
AG Insurance	1 135	-
Erbe	1 256	1 121
Verner Investissement	361	334
BNL vita	243	152
Société de Paiement Pass	195	194
Banque de Nankin	175	172
CCAC Brasil	134	87
Autres participations mises en équivalence	1 262	583
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	4 761	2 643

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
AG Insurance ⁽¹⁾	Normes IFRS	56 527	897	344
Erbe ⁽²⁾	Normes IFRS	2 405		(75)
Verner Investissement ⁽²⁾	Normes IFRS	6 890	401	65
BNL Vita	Normes IFRS	11 705	3 050	133
Société de Paiement Pass ⁽²⁾	Normes Françaises	3 106	281	70
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes Chinoises	9 583	338	153
CCAC Brasil	Normes Brésiliennes	174	332	55

⁽¹⁾ Données relatives au 30 septembre 2009.

⁽²⁾ Données relatives à l'exercice 2008 ou au 31 décembre 2008.

5.m IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	13 536	(1 664)	11 872	11 125	(1 205)	9 920
Terrains et constructions	6 719	(1 131)	5 588	4 955	(998)	3 957
Équipement, Mobilier, Installations	6 157	(3 756)	2 401	4 376	(2 583)	1 793
Biens mobiliers donnés en location	11 252	(3 998)	7 254	10 343	(3 377)	6 966
Autres immobilisations	2 426	(613)	1 813	2 685	(594)	2 091
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 554	(9 498)	17 056	22 359	(7 552)	14 807
Logiciels informatiques acquis	2 116	(1 538)	578	1 668	(1 156)	512
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	2 172	(1 501)	671	1 332	(815)	517
Autres immobilisations incorporelles	1 821	(871)	950	943	(162)	781
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 109	(3 910)	2 199	3 943	(2 133)	1 810

Au cours de l'exercice 2009, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement et d'exploitation résultent de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas.

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 17 137 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 16 437 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2009 s'établit à 1 372 millions d'euros contre 1 062 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 10 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre une dotation nette de 14 millions d'euros pour l'exercice 2008.

5.n ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 918	10 244
Acquisitions	612	612
Cessions	(3)	(14)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(582)	-
Écarts de conversion	47	(222)
Filiales précédemment mises en équivalence	-	302
Autres mouvements	(13)	(4)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	10 979	10 918
dont		
Valeur brute comptable	11 574	10 932
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(595)	(14)

La dégradation de l'environnement économique sur plusieurs types d'activité dans un contexte déjà fragilisé par la crise survenue depuis la fin 2007 a conduit à déprécier les valeurs de certaines d'entre elles. Les marchés émergents, les activités de crédit à la consommation et de location avec services sont affectés par les circonstances économiques qui

prévalent aujourd'hui et présentent des perspectives à moyen terme en retrait par rapport aux plans d'activité. Ainsi, en 2009, des dépréciations ont été constatées au niveau de quatre ensembles homogènes de métiers : Personal Finance, Arval, UkrSibBank et Banque du Sahara.

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable de l'écart d'acquisition		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice 2009
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	
Écarts d'acquisition positifs dépréciés au cours de l'exercice 2009			
Retail Banking	2 709	2 730	(582)
<i>dont Personal Finance</i>	2 270	2 003	(257)
<i>dont Arval</i>	439	509	(105)
<i>dont UkrSibBank</i>	-	119	(123)
<i>dont Banque du Sahara</i>	-	99	(97)
Autres écarts d'acquisition positifs			
Retail Banking	5 606	5 695	
<i>dont BancWest</i>	3 482	3 574	
<i>dont Banque de détail en Italie (BNL bc)</i>	1 698	1 698	
Investment Solutions	1 829	1 673	
<i>dont BNP Paribas Personal Investors</i>	418	400	
Corporate and Investment Banking	624	624	
Autres activités	207	196	
Fortis	4	-	
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS	10 979	10 918	(582)
Écart d'acquisition négatif enregistré sur l'acquisition de Fortis			835
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			253

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de dotations aux provisions pour risques sur le fondement de plans à moyen terme (3 ans), extrapolés sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à

l'infini, sur la base de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà pour chaque métier concerné.

Les tests effectués tiennent compte du coût du capital investi sur la base d'un taux sans risque et d'une prime de risque observée propre à chaque type d'activité. Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont donc le coefficient d'exploitation, le taux de croissance soutenable et le coût du capital.

Le tableau ci-dessous représente les dépréciations qui auraient dû être constituées ou les dépréciations complémentaires qui auraient été nécessaires sur des écarts d'acquisition ayant fait l'objet de dépréciations dans l'hypothèse d'une variation défavorable de 10 points de base pour le coût du capital et de 1 % pour les autres paramètres majeurs, ainsi que les dépréciations qui n'auraient pas été constituées dans l'hypothèse d'une variation favorable de même amplitude des mêmes paramètres.

► **SENSIBILITÉ DE LA DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 1 % DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION ET DU TAUX DE CROISSANCE SOUTENABLE ET DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL À LA DATE DE CONSTITUTION DES DÉPRÉCIATIONS**

En millions d'euros	Coût du capital	Coefficient d'exploitation	Taux de croissance soutenable
Variation défavorable	- 92	- 401	- 299
Variation favorable	+ 97	+ 413	+ 395

Au 31 décembre 2009, la sensibilité de la dépréciation effectuée des écarts d'acquisition à une variation des paramètres dans les conditions mentionnées ci-dessus était négligeable.

5.0 PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	89 986	77 465
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	29 357	26 307
Autres contrats d'assurance	60 629	51 158
Passifs relatifs aux contrats financiers	9 513	9 049
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	9 513	9 049
Participation aux bénéfices différée passive	2 056	-
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	101 555	86 514
Participation aux bénéfices différée active	-	(531)
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	2 257	3 520
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	179	-
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	103 991	89 503

⁽¹⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 90 % (92,5 % en 2008) pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

Au 31 décembre 2008, les conditions de marché inhérentes à l'extension de la crise financière en 2008 ayant conduit à la formation d'une moins-value latente globale nette sur les portefeuilles classés en « Actifs disponibles à la vente » et en « Actifs financiers à la valeur de marché

par résultat », une provision pour participation aux bénéfices différée active avait été comptabilisée à hauteur de 531 millions euros. Cette participation a été jugée recouvrable sur le fondement d'une analyse stochastique des flux futurs de trésorerie sur 15 ans et en tenant compte d'hypothèses de taux servis à la clientèle et de collecte cohérentes entre elles.

Au 31 décembre 2009, le rétablissement des conditions des marchés financiers a permis de résorber la moins-value globale nette qui avait été constatée au 31 décembre 2008. La participation aux bénéfices différés attribuable aux assurés s'élève au 31 décembre 2009 à 2 056 millions d'euros.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN DÉBUT DE PÉRIODE	89 503	98 770
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	18 067	7 386
Prestations payées	(7 502)	(7 686)
Cessions de portefeuille de contrats	(487)	(338)
Effet des variations de périmètre	319	(18)
Effets des variations de change	227	(615)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	3 864	(7 996)
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN FIN DE PÉRIODE	103 991	89 503

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.k.

5.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 388	4 738
Dotations aux provisions	1 491	1 123
Reprises de provisions	(611)	(905)
Utilisation des provisions	(1 001)	(769)
Incidence de la consolidation de Fortis	6 183	-
Variation des parités monétaires et divers	14	201
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	10 464	4 388

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE À TAUX ADMINISTRÉ

► *Encours et provisions relatifs aux comptes et plans d'épargne-logement*

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 086	14 366
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 252	11 330
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 424	3 929
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	5 254	5 343
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	2 574	2 058
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	589	586
dont au titre des plans d'épargne-logement	160	161
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	202	128
dont au titre des plans d'épargne-logement	166	91
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	61	45
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	60	33
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	45	13

► *Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés*

<i>En millions d'euros, au</i>	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	91	37	97	38
Dotations aux provisions	75	8	2	-
Reprises de provisions	-	(9)	(8)	(1)
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	166	36	91	37

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements de financements donnés :		
- Aux établissements de crédit	34 882	27 659
- À la clientèle :	238 882	194 082
Ouverture de crédits confirmés	211 563	166 127
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 319	27 955
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	273 764	221 741
Engagements de financements reçus :		
- Aux établissements de crédit	79 471	124 411
- À la clientèle :	6 584	9 756
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	86 055	134 167

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

Les instruments financiers donnés en garantie par le Groupe comprennent ceux donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels pour une valeur de 125 380 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 75 145 millions d'euros au 31 décembre 2008), ceux donnés en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales pour une valeur de 44 454 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 48 169 millions d'euros au 31 décembre 2008), et ceux donnés dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres pour une valeur de 340 669 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 412 848 millions d'euros au 31 décembre 2008).

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie

s'élève à 366 771 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 429 164 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Le montant des instruments financiers reçus en garantie par le Groupe que celui-ci est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 44 062 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 42 594 millions d'euros au 31 décembre 2008), auquel s'ajoute le montant des instruments financiers reçus dans le cadre d'opérations de prise en pension de titres pour une valeur de 276 730 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 356 421 millions d'euros au 31 décembre 2008).

La part de ces instruments qui a effectivement été vendue ou redonnée en garantie s'élève à 235 750 millions d'euros au 31 décembre 2009 (309 776 millions d'euros au 31 décembre 2008).

► ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements de garantie donnés :		
- D'ordre des établissements de crédit	10 367	7 680
- D'ordre de la clientèle :	94 283	77 287
Cautions immobilières	1 313	1 590
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	59 808	40 072
Autres garanties d'ordre de la clientèle	33 162	35 625
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	104 650	84 967

Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 13 998 millions d'euros sur l'exercice 2009 contre 10 227 millions d'euros sur l'exercice 2008.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 9 795 millions d'euros (7 275 millions d'euros en 2008), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 3 529 millions d'euros (2 588 millions d'euros en 2008), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 674 millions d'euros (364 millions d'euros en 2008).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs a l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie, Belgique pour la quasi-totalité des plans...) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire ; toutefois en Belgique et en Suisse la loi fait également supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum pour ces régimes.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 422 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre 418 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Avantages postérieurs a l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 4 548 millions d'euros au 31 décembre 2009 (1 365 millions d'euros au 31 décembre 2008), dont 257 millions d'euros pour les engagements français et 4 291 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (droits à remboursement ou surplus reconnu) évoluent de 91 millions au 31 décembre 2008 à 2 636 millions au 31 décembre 2009.

Ces évolutions traduisent l'intégration des provisions et actifs relatifs aux régimes d'avantages salariaux des collaborateurs de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui s'élèvent au 31 décembre 2009 respectivement à 3 543 millions d'euros et 2 549 millions d'euros. Les actifs de retraite relatifs au régime dont les collaborateurs de ces deux sous-groupes sont bénéficiaires correspondent principalement à des actifs gérés par AG Insurance.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84 % en obligations, 8 % en actions et 8 % en immobilier.

À l'étranger, ces régimes sont concentrés sur une trentaine de plans situés principalement en Belgique au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suisse.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un régime de pension pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Ces engagements sont partiellement préfinancés auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le groupe BNP Paribas possède une participation en part Groupe de 18,73 %. Pour les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis, un régime de retraite offrant un capital, fonction des années de service et du salaire final, est partiellement préfinancé auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

Dans les autres pays les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Pays-Bas), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national et est entièrement couvert par des actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe.

Au 31 décembre 2009, cinq pays, la Belgique, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suisse et la Turquie, représentent 93 % du total des régimes de retraite hors de France. La valeur de marché des actifs de ces régimes

se répartit à hauteur de 61 % en obligations, 14 % en actions et 25 % en autres instruments financiers (dont 14 % en contrats d'assurance).

Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet

d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (88 %) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et les autres avantages liés à la retraite :

► RAPPROCHEMENT ENTRE LES ACTIFS ET LES PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Valeur actualisée des obligations	8 009	4 113
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	7 166	3 247
Valeur actualisée des obligations non financées	843	866
Valeur de marché des actifs des régimes	(3 474)	(2 129)
<i>dont valeur de marché des actifs excédentaires</i>	<i>(70)</i>	<i>(76)</i>
Valeur de marché des actifs distincts⁽¹⁾	(2 566)	(15)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(325)	(751)
Coût des services passés	(185)	(193)
Pertes ou gains nets actuariels	(140)	(558)
Limitation d'actif	162	5
OBLIGATION NETTE COMPTABILISÉE AU BILAN POUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	1 806	1 223
Actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	(2 636)	(91)
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	4 442	1 314

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS ET DES ACTIFS EXCÉDENTAIRES

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 113	3 979
Coût des services rendus au cours de l'exercice	280	149
Charge liée à l'actualisation des engagements	289	181
Coût des modifications de régime de la période	1	(40)
Effets des réductions ou liquidations de régime	(53)	16
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(206)	240
Cotisations des membres des régimes	23	11
Prestations versées aux bénéficiaires	(598)	(285)
Effet des variations de change	47	(117)
Effet des variations de périmètre	4 088	(3)
Autres variations	25	(18)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	8 009	4 113

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 144	2 488
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en début de période</i>	2 129	2 474
<i>Valeur de marché des actifs distincts en début de période</i>	15	14
Rendement attendu des actifs de régime	223	119
Effets des réductions ou liquidations de régime	(40)	(2)
Gains actuariels de la période	201	(327)
Cotisations des membres des régimes	23	11
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	615	81
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(463)	(139)
Effet des variations de change	30	(83)
Effet des variations de périmètre	3 306	1
Autres variations	1	(5)
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	6 040	2 144
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période</i>	3 474	2 129
<i>Valeur de marché des actifs distincts en fin de période</i>	2 566	15

► COMPOSANTES DE LA CHARGE DE RETRAITE

En millions d'euros,	Exercice 2009	Exercice 2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	280	149
Charge liée à l'actualisation des engagements	289	181
Rendement attendu des actifs de régime	(223)	(119)
Amortissement des écarts actuariels	28	1
Amortissement des services passés	10	11
Effets des réductions ou liquidations de régime	(13)	18
Autres éléments	15	-
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	386	241

► PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'État dans la zone Euro et des obligations privées de première catégorie dans les autres zones monétaires, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Lorsque le marché de telles obligations n'est pas suffisamment liquide, l'actualisation est prise par référence aux obligations d'état. Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Taux d'actualisation	3,06 %- 4,25 %	3,06 %- 4,50%	4,50 %- 4,95%	5,75 %	3,11 %- 4,05%	2,75 %- 4,19%	4,50 %	6,00 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,00 %- 4,50%	2,00 %- 4,00%	3,50 %- 5,15%	4,00 %	3,00 %- 5,00%	2,00 %- 4,00%	3,50 %- 4,40%	4,00 %

► RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME AU COURS DE LA PÉRIODE

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage,	Exercice 2009				Exercice 2008			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,00 %	3,25 %- 5,75 %	4,85 %- 6,40%	5,00 %- 6,00%	4,20 %	3,25 %- 5,15%	4,50 %- 6,60%	6,00 %- 7,00%
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	3,95 %	(4,00) %- 22,00 %	10,00 %- 21,00 %	14,00 %- 30,00 %	4,00 %- 4,15 %	(33,00) %- 0,00 %	(20,00) %- (1,38) %	(32,00) %- (15,60) %

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

Au 31 décembre 2009, le montant des pertes actuarielles non reconnues au bilan s'élève à 140 millions d'euros (dont 91 millions pour l'international et 49 millions pour la France).

En France, les gains actuariels générés au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 78 millions d'euros. Ils relèvent essentiellement des écarts dits d'expérience (départs en retraite effectivement constatés dans l'exercice, évolution des rémunérations) et dans une moindre mesure de la mise à jour des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux et en particulier des taux d'actualisation.

À l'étranger, les gains actuariels générés au cours de l'exercice 2009 ont baissé la valeur des engagements nets de l'ordre de 329 millions d'euros. Les gains relèvent de la hausse des rendements des actifs, pour 203 millions d'euros et de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements. En Belgique en particulier, les gains actuariels s'élèvent à 261 millions d'euros. Ils relèvent essentiellement de la mise à jour des taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux, du niveau très bas de l'inflation en 2009 et de la différence entre le taux d'augmentation des salaires et la réalité en 2009.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 105 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. En 2009, en France, ces plans ont concerné principalement BNP Paribas métropole, BNP Paribas Arbitrage, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Lease Group, BNP Paribas Fortis. À l'étranger de tels plans ont été mis en œuvre par BNL et BNP Paribas Fortis.

Au 31 décembre 2009, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 232 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2008) dont 222 millions d'euros (108 millions d'euros au 31 décembre 2008) relatives aux activités développées à l'étranger, et 10 millions d'euros en France.

7.c PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Plans de fidélisation, de rémunération et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de rémunération différée ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en actions. En outre, certains plans de rémunération long terme payés en espèces sont indexés sur le cours de l'action.

Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération au règlement différé établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexée sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable différée s'inscrivant dans le cadre de plans de fidélisation

Ceux des plans annuels de rémunération au règlement différé destinés à fidéliser les bénéficiaires supposent une acquisition de droits progressive et rémunérant des services futurs. La charge correspondante est donc enregistrée au rythme d'acquisition des droits.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2009, à versement différé sous condition de performance

Le plan 2009 de rémunération variable des collaborateurs du Groupe concernés, principalement professionnels de marché, a été élaboré en conformité avec les règles fixées par l'arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement et les normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels de marché du 5 novembre 2009.

Le plan prévoit le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumet ce versement à des conditions de performance des métiers, pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ont été attribués par BNP, BNL, puis par BNP Paribas au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au tiers des options sujettes à cette condition.

En 2009, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 60 % de l'attribution totale pour les membres du Comité exécutif du groupe BNP Paribas, 40 % pour les cadres dirigeants du groupe BNP Paribas et 20 % pour les autres bénéficiaires.

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année d'indisponibilité précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Charge représentée par les paiements à base d'actions

Au titre de l'ensemble des plans attribués, la charge comptabilisée en 2009 s'élève à 1 233 millions d'euros (116 millions d'euros en 2008).

Charge en millions d'euros				2009	2008
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Autres plans	Charge Totale	Charge Totale
Plans de fidélisation			435	435	13
Plan de l'exercice			710	710	-
Plan global d'intéressement	51	37		88	103
TOTAL	51	37	1 145	1 233	116

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. À l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5 %, 10 %, ou 20 % pour la fraction attribuée des options correspondantes.

Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 10 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre.

À compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites. Les cadres dirigeants se voient attribuer uniquement des options de souscription d'actions, les cadres occupant un poste clé bénéficient d'une attribution associant options de souscription d'actions et actions gratuites, enfin, les cadres à potentiel et les contributeurs clés bénéficient uniquement d'actions gratuites.

Les actions gratuites attribuées jusqu'en 2009 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans. Ces actions gratuites ont été attribuées à des salariés du Groupe hors de France à compter de 2009. 20 % des actions gratuites attribuées depuis 2009 sont sujettes à une condition de performance.

Cette condition de performance est réalisée si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, ou, au cas où cette condition n'est pas remplie, en fonction de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank, celle-ci étant mesurée selon les mêmes dispositions que pour les plans d'options.

En cas de non-réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas

Historique des plans attribués

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2009 sont décrites dans les tableaux ci-après :

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNL ⁽⁵⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	410 557	2
BNP ^{(1) (4)}	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	41,09	297 001	1
BNL ⁽⁵⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	440 443	4
BNP Paribas SA ^{(1) (2)}	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	47,37	2 904 153	2
BNL ⁽⁵⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 739	5
BNL ⁽⁵⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 073	3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	58,02	1 042 931	3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	35,87	3 300 623	4
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	48,15	1 378 182	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	53,28	4 154 846	4
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 716 134	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 592 348	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	381 495	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 997 034	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	2 419 134	8
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							28 041 693	

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

⁽³⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 37,67 euros pour 391 950 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période ;

- 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période ;

- 55,99 euros pour 175 139 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période ;

- 77,06 euros pour 164 346 options du plan du 5 avril 2006 en vie en fin de période.

⁽⁴⁾ Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été levée pour les deux plans concernés.

⁽⁵⁾ À la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées ⁽¹⁾	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	344
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	53
BNP Paribas SA	08/03/2007	2 145	834 110	09/03/2009	09/03/2011	1 888
BNP Paribas SA	08/03/2007	327	76 813	28/06/2010	28/06/2012	68 348
BNP Paribas SA	18/04/2008	2 124	820 890	19/04/2010	19/04/2012	802 242
BNP Paribas SA	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	19/04/2014	368 942
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	283 505
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						1 525 322

⁽¹⁾ La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

⁽²⁾ Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	27 302 391	59,60	24 648 283	59,07
Options attribuées pendant la période	2 376 600	35,11	3 985 590	66,10
Options issues de l'augmentation de capital d'octobre 2009	705 521			
Options exercées pendant la période	(1 898 604)	54,01	(1 040 223)	65,23
Options devenues caduques pendant la période	(444 215)		(291 259)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	28 041 693	58,15	27 302 391	59,60
OPTIONS EXERCÉABLES AU 31 DÉCEMBRE	13 935 548	49,95	10 666 992	45,20

Le cours de Bourse moyen de la période de levée des options en 2009 s'élève à 43,22 euros (contre 42,08 euros en 2008).

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

	2009	2008
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	1 773 186	1 483 630
Actions attribuées pendant la période	638 255	820 890
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(873 826)	(524 208)
Actions devenues caduques pendant la période	(52 662)	(7 126)
Ajustement lié à l'augmentation de capital d'octobre 2009	40 369	-
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	1 525 322	1 773 186

Valeur donnée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2009 ont été valorisées entre 11,70 et 13,57 euros (respectivement 15,35 et 17,32 euros en 2008) selon qu'elles sont ou non soumises à une condition de performance et selon les différentes tranches d'attribution secondaire.

	Exercice 2009	Exercice 2008
	Plan attribué le 6 avril 2009	Plan attribué le 18 avril 2008
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	36,00	67,98
Prix d'exercice de l'option (en euros)	35,11	66,10
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	39,9 %	29,5 %
Exercice anticipé des options	8 ans	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	2,5 %	4,0 %
Taux d'intérêt sans risque	3,2 %	4,5 %
Taux de perte des droits	1,5 %	1,5 %

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La valeur des actions gratuites attribuées le 6 avril 2009 est de 32,55 euros pour celles dont la période d'acquisition est de 4 ans, et de 33,20 euros pour celles dont la période d'acquisition est de 3 ans (60,94 euros pour les actions attribuées en 2008 dont la fin de la période de conservation est le 19 avril 2012).

	Exercice 2009		Exercice 2008
	Plan attribué le 6 avril 2009 disponible en 2014	Plan attribué le 6 avril 2009 disponible en 2013	Plan attribué le 18 avril 2008
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	36,00	36,00	67,98
Date d'acquisition	10/04/2012	08/04/2013	19/04/2010
Date de disponibilité	10/04/2014	08/04/2013	19/04/2012
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	2,50 %	2,50 %	4,00 %
Taux d'intérêt sans risque	2,65 %	2,39 %	4,44 %
Taux de perte des droits	2,00 %	2,00 %	2,00 %
VALEUR THÉORIQUE UNITAIRE	33,20 €	32,55 €	60,94 €

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Souscription ou achat d'actions par le personnel dans le cadre du plan d'épargne entreprise

	Exercice 2009	Exercice 2008
	Plan attribué le 6 avril 2009	Plan attribué le 18 avril 2009
Date de l'annonce du plan	5 mai 2009	13 mai 2008
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	41,85	67,75
Nombre d'actions émises ou cédées	8 999 999	5 360 439
Prix de souscription ou de cession (en euros)	29,40	54,90
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	2,69 %	4,20 %
Taux d'emprunt 5 ans in fine	8,50 %	8,00 %
Juste valeur de l'incessibilité	24,06 %	16,40 %

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité

pendant cinq années des titres émis, est négligeable. De fait, parmi les employés du groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 42 % ont décidé de réaliser cet investissement, 58 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2009.

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2009

Les délégations suivantes en cours de validité en 2009, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (13 ^{ème} résolution)	Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Emission de 107 650 488 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 26 octobre 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (14 ^{ème} résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (15 ^{ème} résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions).</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (16 ^{ème} résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Emission de 88 235 294 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Premier Apport) constatée le 13 mai 2009.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (17 ^{ème} résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 14^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (19 ^{ème} résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^{ème} résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 638 255 actions gratuites ordinaires lors du Conseil d'administration du 6 mars 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^{ème} résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 2 376 600 options de souscription lors du Conseil d'administration du 27 mars 2009
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (2 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE). <i>Le capital de BNP Paribas est augmenté de 374 449 338 euros, soit 187 224 669 actions de préférence dites actions de catégorie « B ». Cette opération a dégagé une prime d'émission de 4 725 550 645,56 euros.</i>	Emission de 187 224 669 actions de préférence pour un nominal de 2 euros le 31 mars 2009
	<i>Après le rachat des actions de préférence à la Société de Prise de Participation de l'État - SPPE le 28 octobre 2009, le capital de BNP Paribas (SA), en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 4 novembre 2009 conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 6 des statuts, a été réduit le 26 novembre 2009 par annulation de la totalité 187 224 669 actions de préférence, dites actions de catégorie « B », de 2 euros nominal chacune.</i>	Annulation de la totalité des actions de préférence suite à leur rachat constatée le 26 novembre 2009

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2009
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (3 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d' augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.</i></p> <p><i>Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cession d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet à compter du 27 mars 2009, la délégation conférée par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Emission de 9 000 000 actions ordinaires nouvelles d'un nominal de 2 euros constatée le 10 juillet 2009
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (4 ^{ème} résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet à compter du 27 mars 2009, la délégation conférée par la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (3 ^{ème} résolution)	<p>Décision par l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles.</p> <p><i>Le paiement du dividende en actions ordinaires nouvelles a eu pour conséquence d'augmenter le capital de 42 840 508 euros, soit 21 420 254 actions ordinaires.</i></p> <p><i>Cette opération a dégagée une prime d'émission de 706 225 774,38 euros.</i></p>	Emission de 21 420 254 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros le 16 juin 2009.
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions ordinaires par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital</p> <p><i>Les dites acquisitions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou d'épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i> ■ <i>l'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009) ;</i> ■ <i>l'échange dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i> ■ <i>la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i> <p><i>Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (11 ^{ème} résolution)	<p>Apport en nature d'actions de la société Fortis Banque SA/NV.</p> <p><i>Des actions ordinaires de BNP Paribas ont été émises en rémunération de l'apport en nature d'actions de la société Fortis Banque SA/NV.</i></p>	Emission de 32 982 760 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Deuxième Apport) constatée le 13 mai 2009
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (12 ^{ème} résolution)	<p>Apport en nature d'actions de la société BGL SA.</p> <p><i>Des actions ordinaires de BNP Paribas ont été émises en rémunération de l'apport en nature d'actions de la société BGL SA.</i></p>	Emission de 11 717 549 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Troisième Apport) constatée le 13 mai 2009

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2009
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (13 ^{ème} résolution)	Emission, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i> Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 16 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.	Emission de 500 000 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Quatrième Apport) constatée le 13 mai 2009
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (15 ^{ème} résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions. <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i> Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 23 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.	Annulation de 219 294 actions ordinaires nouvelles d'un nominal de 2 euros constatée le 3 août 2009

Augmentations de capital liées à l'acquisition de Fortis Banque SA/NV et BGL SA

BNP Paribas a conclu un accord avec l'État Belge et l'État du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'acquisition par BNP Paribas de certaines sociétés du groupe Fortis auprès de l'État Belge, agissant à travers la SFPI et de l'État du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'opération).

L'opération comprend quatre apports, rémunéré chacun par une augmentation de capital :

- de 88 235 294 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Premier Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 263 586 083 actions de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 54,55 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 12 mai 2009 ce Premier Apport en faisant usage de la délégation que lui a conférée l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 aux termes de sa 16^{ème} résolution. Les actions émises en rémunération de cet apport sont soumises à un engagement de conservation jusqu'au 10 octobre 2010 ;
- de 32 982 760 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Deuxième Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 98 529 695 actions supplémentaires de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 20,39 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 11^{ème} résolution, approuvé ce Deuxième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative ;

- de 11 717 549 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Troisième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 4 540 798 actions de BGL SA, représentant environ 16,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 12^{ème} résolution, approuvé ce Troisième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative. L'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 5 858 774 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009 ;
- de 500 000 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Quatrième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 193 760 actions de BGL SA, représentant environ 0,69 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 13 mai 2009 ce Quatrième Apport, sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée générale du 13 mai 2009 aux termes de sa 13^{ème} résolution. L'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 250 000 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

En conséquence de ces quatre apports, le capital de BNP Paribas est augmenté de 133 435 603 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros.

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007	905 260 308	2	1 810 520 616			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 115 091	2	2 230 182	(1)	(1)	01 janvier 07
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	360 269	2	720 538	(1)	(1)	01 janvier 08
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	5 360 439	2	10 720 878	23 mai 06	13 mai 08	01 janvier 08
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008	912 096 107	2	1 824 192 214			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	74 024	2	148 048	(1)	(1)	01 janvier 08
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 824 582	2	3 649 164	(1)	(1)	01 janvier 09
Augmentation de capital résultant de l'opération d'acquisition de Fortis	133 435 603	2	266 871 206	(2)	(2)	01 janvier 09
Augmentation de capital résultant de l'émission des actions de préférence	187 224 669	2	374 449 338	27 mars 09	27 mars 09	-
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	9 000 000	2	18 000 000	27 mars 09	05 mai 09	01 janvier 09
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	21 420 254	2	42 840 508	13 mai 09	13 mai 09	01 janvier 09
Réduction de capital	(219 294)	2	(438 588)	13 mai 09	03 août 09	01 janvier 09
Augmentation de capital	107 650 488	2	215 300 976	21 mai 08	25 septembre 09	-
Réduction de capital résultant de l'annulation des actions de préférences	(187 224 669)	2	(374 449 338)	-	04 novembre 09	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009	1 185 281 764	2	2 370 563 528			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

(2) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant les augmentations de capital relatives à l'acquisition de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 68 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions ordinaires composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, aux

fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2009, le groupe BNP Paribas se trouvait en position d'emprunteur de 755 993 actions BNP Paribas représentant 35 millions d'euros qui ont été portées en augmentation des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619
Acquisitions effectuées	1 304 072	91			1 304 072	91
Actions remises au personnel	(802 472)	(54)			(802 472)	(54)
Livraison d'actions pour l'acquisition de Banco BGN	(3 646 292)	(288)			(3 646 292)	(288)
Autres mouvements	(542 574)	(34)	(1 287 370)	(33)	(1 829 944)	(67)
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301
Acquisitions effectuées	127 087	5			127 087	5
Actions remises au personnel	(1 079 980)	(78)			(1 079 980)	(78)
Autres mouvements	(847 639)	(61)	(2 953 477)	(202)	(3 801 116)	(263)
Actions détenues au 31 décembre 2009	3 648 316	211	(4 404 309)	(246)	(755 993)	(35)

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 127 087 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2009 au prix moyen de 45,85 euros et 141 931 actions ont été vendues au prix moyen de 48,05 euros. Au 31 décembre 2009, 147 007 titres représentant 6,5 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, 870 611 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Actions de préférences émises par BNP Paribas

À la suite de l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2009, BNP Paribas a procédé le 31 mars 2009 à l'émission de 187 224 669 actions de préférence pour un montant de 5,1 milliards d'euros au prix unitaire de 27,24 euros au profit de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) dans le cadre du Plan français de soutien à l'économie. Ces actions sont dépourvues de droit de vote, ne sont pas convertibles en actions ordinaires et ont droit à un dividende uniquement si un dividende est payé aux porteurs d'actions ordinaires. Ce dividende s'élève à 105 % prorata temporis du dividende payé aux actions ordinaires au titre de 2009 et soumis à un plancher et un plafond exprimés en pourcentage du prix d'émission. Le plancher est un taux fixe de 7,65 % pour l'exercice 2009 prorata temporis.

Ces actions de préférence ont fait l'objet d'un rachat le 28 octobre 2009 et ont été annulées le 26 novembre 2009.

Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En octobre 2000, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a

été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés.

En octobre 2001 une émission perpétuelle de même nature de 500 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre à leur souscripteur une rémunération à taux fixe durant 10 ans. Les titres pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2008, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. À l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

► PREFERRED SHARES ÉMISES PAR LES FILIALES DU GROUPE

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003 %	10 ans	Libor 3 mois + 3,26 %
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6 %
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33 %
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48 %
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75 %
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %
TOTAL EN CONTREVALEUR EURO			2 239 MILLIONS ⁽³⁾			

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽³⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2009, le groupe BNP Paribas détenait 60 millions d'euros de preferred shares qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

De 2005 à 2009, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 612 millions en

contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

L'émission de 2 550 millions d'euros souscrite en décembre 2008 par la Société de Prise de Participation de l'État, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférence en mars 2009.

Les émissions opérées en décembre 2009 pour 69 millions d'euros résultant de l'opération d'offre publique d'échange des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée et des titres participatifs décrite en note 5h.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

► **TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE**

Date d'émission	Devise	Montant	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 350 millions	semestrielle	5,186 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %
Octobre 2005	EUR	1 000 millions	annuelle	4,875 % 6 ans	4,875 %
Octobre 2005	USD	400 millions	annuelle	6,250 % 6 ans	6,250 %
Avril 2006	EUR	750 millions	annuelle	4,730 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %
Avril 2006	GBP	450 millions	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %
Juillet 2006	EUR	150 millions	annuelle	5,450 % 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Juillet 2006	GBP	325 millions	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %
Avril 2007	EUR	750 millions	annuelle	5,019 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
Juin 2007	USD	600 millions	trimestrielle	6,500 % 5 ans	6,50 %
Juin 2007	USD	1 100 millions	semestrielle	7,195 % 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Octobre 2007	GBP	200 millions	annuelle	7,436 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
Juin 2008	EUR	500 millions	annuelle	7,781 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
Septembre 2008	EUR	650 millions	annuelle	8,667 % 5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %
Septembre 2008	EUR	100 millions	annuelle	7,570 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
Décembre 2009	EUR	2 millions	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
Décembre 2009	EUR	17 millions	annuelle	7,028 % 10 ans	7,028 %
Décembre 2009	USD	70 millions	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 3,750 %
Décembre 2009	USD	0,5 million	annuelle	7,384 % 10 ans	7,384 %

TOTAL EN CONTREVALEUR EURO 8 045 MILLIONS ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2009, le groupe BNP Paribas détenait 17 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)⁽¹⁾	5 504	2 762
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 057 526 241	925 249 465
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	1 710 915	3 813 197
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 059 237 156	929 062 662
Résultat de base par action ordinaire	5,20	2,99
Résultat dilué par action ordinaire	5,20	2,97

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférences et des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 26 octobre 2009 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à modifier le résultat par action de l'exercice 2008 tel que publié (3,07 euros pour le résultat de base par action et 3,06 euros pour le résultat dilué par action) afin de rendre comparable les résultats par action des deux exercices présentés.

Le dividende par action versé en 2009 au titre du résultat de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 euro contre 3,35 euros versé en 2008 au titre du résultat de l'exercice 2007.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante					
BNP Paribas SA	France		IG	100,00 %	100,00 %
Banque De Détail en France					
Banque de Bretagne ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Développement SA	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Factor ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal		IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofiloisirs	France		ME	33,33 %	33,33 %
Banque de détail en Italie (BNL banca commerciale)					
Artigiancassa SPA	Italie		IG	73,86 %	73,86 %
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA	Italie		ME	1 80,00 %	59,08 %
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2009	Cession		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
BNL Edizioni SRL	Italie	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	ME	1 100,00 %	100,00 %
BNL Finance SPA	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
BNL Partecipazioni SPA	Italie	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
BNL Positivity SRL	Italie		IG	51,00 %	51,00 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
Creaimpresa SPA (Groupe)	Italie	31/12/2009	Cession		
		31/12/2008	ME	1 76,90 %	56,80 %
Elep SPA	Italie	31/12/2008	Déconsolidation		
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie		IG	99,64 %	99,64 %
Serfactoring SPA	Italie		ME	27,00 %	26,94 %
Structures Ad Hoc					
Vela ABS	Italie		IG		
Vela Home SRL	Italie		IG		
Vela Public Sector SRL	Italie		IG		
Banque de détail aux États-Unis					
1897 Services Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
AmerUS Leasing, Inc.	États-Unis	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
BancWest Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BancWest Investment Services, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Bank of the West Business Park Association LLC	États-Unis		IG	38,00 %	38,00 %
Bank of the West	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BW Insurance Agency, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BW Leasing, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Center Club, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
CFB Community Development Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Claas Financial Services LLC	États-Unis	31/12/2009		IG	100,00 %
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Investments Services, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Community First Home Mortgage	États-Unis	31/12/2008	Déconsolidation		
Community First Insurance, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Community Service, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Contractors Insurance Services	États-Unis	31/12/2008	Fusion		
Equity Lending Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Essex Credit Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
FHL Lease Holding Company Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
FHL SPC One, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
First Bancorp	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Bank	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Leasing, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
First National Bancorporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
First Santa Clara Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
First Savings Investment Corporation	États-Unis	31/12/2008	Déconsolidation		
HBC Aviation, LLC	États-Unis	31/12/2008	Fusion		
KIC Technology1, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology2, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology3, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Liberty Leasing Company	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Mountain Fall Acquisition	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
ORE, Inc.	États-Unis	31/12/2008	Déconsolidation		
Real Estate Delivery 2 Inc.	États-Unis	31/12/2009	Création	IG	100,00 %
Roxborough Acquisition Corporation	États-Unis	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
St Paul Agency Inc.	États-Unis	31/12/2008	Déconsolidation		
The Bankers Club, Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
The Voyager HR Group	États-Unis	31/12/2008	Déconsolidation		
Ursus Real Estate Inc.	États-Unis	31/12/2009		IG	100,00 %
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %
Structures Ad Hoc					
CFB Capital 3	États-Unis	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	
CFB Capital 4	États-Unis	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG		
Commercial Federal Capital Trust 1	États-Unis	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG		
Commercial Federal Capital Trust 2	États-Unis		IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	États-Unis		IG		
C-One Leasing LLC	États-Unis	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
First Hawaiian Capital 1	États-Unis		IG		
BNP Paribas Personal Finance					
Axa Banque Financement	France		ME	35,00 %	35,00 %
Banco BGN SA	Brésil	31/12/2009		IG	100,00 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Banco Cetelem Argentina	Argentine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00 %
		31/12/2008	IG	60,00 %	60,00 %
Banco Cetelem Portugal	Portugal		IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem SA	Espagne		IG	100,00 %	100,00 %
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil	31/12/2009		IG	100,00 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Bieffe 5 SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00 %
		31/12/2008	ME	50,00 %	50,00 %
BNP Paribas Invest Immo	France	31/12/2008	Fusion		
BNP Paribas Personal Finance	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance Pays-Bas (ex-UCB Hypotheek)	Pays-Bas		IG	100,00 %	100,00 %

¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

²⁾ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

³⁾ Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

⁴⁾ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁵⁾ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
Cafineo	France	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	50,99 % 50,78 %
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC	Brésil		ME	40,00 %	40,00 %
Cetelem Algérie	Algérie		IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem America	Brésil		IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Asia	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2009	Cession partielle	IP	50,00 % 50,00 %
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	31/12/2008		IG	100,00 % 100,00 %
Cetelem Brésil	Brésil		IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem CR	République Tchèque		IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil	31/12/2009		IG	100,00 % 100,00 %
Cetelem IFN SA	Roumanie	31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 % 100,00 %
Cetelem Latin America Holding Participações Limitada	Brésil		Création	IG	100,00 % 100,00 %
Cetelem Maroc	Maroc		IG	99,86 %	93,27 %
Cetelem Polska Expansion SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2009	Cession partielle	IP	50,00 % 50,00 %
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine	31/12/2008		IG	100,00 % 100,00 %
Cetelem Serviços Limitada	Brésil		ME	1 100,00 %	100,00 %
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 %
Cetelem Slovensko	Slovaquie		IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Thaïlande	Thaïlande		IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem UK	Royaume-Uni	31/12/2009	Déconsolidation		
Cofica Bail ⁽¹⁾	France	31/12/2008		IG	100,00 % 100,00 %
Cofidis France	France		Cession		
Cofiparc SNC	France		IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Credial Italie SPA	Italie	31/12/2009	Fusion		
Credifin Banco SA (ex-palier Laser)	Portugal	31/12/2008	Acquisition complémentaire	IP	50,00 % 50,00 %
Credirama SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	51,00 % 38,25 %
Credisson Holding Limited	Chypre	31/12/2008		IP	50,00 % 25,50 %
Crédit Moderne Antilles Guyane ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Crédit Moderne Guyane	France	31/12/2008	Fusion		
Crédit Moderne Océan Indien ⁽¹⁾	France		IG	97,81 %	97,81 %
Direct Services	Bulgarie		IG	100,00 %	100,00 %
Dresdner-Cetelem Kreditbank	Allemagne		IG	50,10 %	50,10 %
Effico Iberia	Espagne		IG	100,00 %	100,00 %
Effico Participation SA	France	31/12/2008	Franchissement de seuils & Fusion		
Effico Portugal	Portugal	31/12/2009		ME	1 100,00 % 100,00 %
Effico (ex-Effico Soreco)	France	31/12/2008	Franchissement de seuils	ME	1 100,00 % 100,00 %
Eurocredito	Espagne		IG	99,96 %	99,96 %
Facet ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Fideicomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	31/12/2009	Création	IG	100,00 % 100,00 %
Fidem ⁽¹⁾	France		IG	51,00 %	51,00 %
Fidexis	Belgique	31/12/2009	Fusion		
Firmestic Expansion SA	Espagne		IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

¹ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

² Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

³ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁴ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Findomestic Banca SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	75,00 % 75,00 %
		31/12/2008		IP	50,00 % 50,00 %
Findomestic Banka a.d	Serbie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00 % 75,00 %
		31/12/2008		IP	50,00 % 50,00 %
Findomestic Leasing SPA	Italie	31/12/2008	Fusion		
KBC Pinto Systems	Belgique		ME	39,99 %	39,99 %
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France		IP	50,00 %	50,00 %
Loisirs Finance ⁽¹⁾	France		IG	51,00 %	51,00 %
Magyar Cetelem	Hongrie		IG	100,00 %	100,00 %
Métier Regroupement de Crédits	France	31/12/2008	Fusion		
Monabank	France		ME	34,00 %	34,00 %
Natixis Financement	France		ME	33,00 %	33,00 %
Norskren Finance ⁽¹⁾	France		IG	51,00 %	51,00 %
Prestacomer SA de CV	Mexique	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 %
		31/12/2008		ME	1 100,00 % 100,00 %
Projeo ⁽¹⁾	France		IG	51,00 %	51,00 %
SA Domofinance	France	31/12/2009	Prise de contrôle	IG	55,00 % 55,00 %
		31/12/2008		IP	55,00 % 55,00 %
SAS Prêts et Services ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne		ME	37,28 %	40,00 %
SGPS Cofinoga Portugal (ex-palier Laser)	Portugal	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00 % 100,00 %
		31/12/2008		IP	50,00 % 50,00 %
Société de Paiement Pass	France		ME	40,01 %	40,01 %
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil		IP	50,00 %	50,00 %
Sundaram Home Finance Limited	Inde		IP	49,90 %	49,90 %
UCB	France	31/12/2008	Fusion		
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	31/12/2009		IG	100,00 % 100,00 %
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 %
UCB Suisse	Suisse		IG	100,00 %	100,00 %
Union de Crédits Immobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne		IP	50,00 %	50,00 %
Fonds Communs de Créances					
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	31/12/2009	Création	IG	
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italie	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Acquisition	IG	
FCC Domos 2003	France	31/12/2008	Déconsolidation		
FCC Domos 2008	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
FCC Master Domos	France		IG		
FCC Master Domos 4	France	31/12/2008	Déconsolidation		
FCC Master Domos 5	France		IG		
FCC U.C.I 18	Espagne	31/12/2009		IP	
		31/12/2008	Création	IP	
FCC U.C.I 19	Espagne	31/12/2009	Création	IP	
FCC U.C.I 5-17	Espagne		IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Acquisition	IG	
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Acquisition	IG	
UCB Service SRL	Italie	31/12/2009		IG	
Viola Finanza SRL (ex-FCC Master Dolphin)	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	
		31/12/2008		IP	
Equipment Solutions					
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
All In One Allemagne	Allemagne		IG	100,00 %	100,00 %
All In One Vermietung GmbH	Autriche		IG	100,00 %	100,00 %
Antin Bail ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Aprolis Finance	France		IG	51,00 %	51,00 %
Arius SA	France		IG	100,00 %	100,00 %
Artegy Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Artegy SAS	France		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Austria GmbH	Autriche		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Belgium	Belgique		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Brasil Limitada	Brésil	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
		31/12/2008	ME	1 100,00 %	100,00 %
Arval Business Services Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Arval BV	Pays-Bas		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Deutschland GmbH	Allemagne		IG	100,00 %	100,00 %
Arval ECL SAS	France		IG	100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	ME	1 100,00 %	100,00 %
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	31/12/2008	Franchissement de seuils	ME	1 100,00 %
				1 100,00 %	100,00 %
Arval India Private Limited	Inde		ME	1 100,00 %	100,00 %
Arval Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Maroc	Maroc	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
		31/12/2008	ME	1 88,73 %	88,91 %
Arval NV	Belgique		IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holding SAS	France		IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Service Lease CZ	République Tchèque		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Portugal	Portugal		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Russie	Russie	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
		31/12/2008	ME	1 100,00 %	100,00 %
Arval Schweiz AG	Suisse		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease	France		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Espagne	Espagne		IG	99,99 %	99,99 %
Arval Service Lease Italia	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Polska SP	Pologne		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie		ME	1 100,00 %	100,00 %
Arval Slovakia	Slovaquie	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
		31/12/2008	ME	1 100,00 %	100,00 %
Arval Trading	France		IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Group Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas		ME	50,00 %	50,00 %
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Limited (ex-Bureau Services Limited)	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co. KG	Autriche		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie	31/12/2008	Fusion		
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	31/12/2008	Fusion		
BNP Paribas Lease Group SPA (ex-Locaffit SPA)	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
Claas Financial Services ⁽¹⁾	France		IG	60,11 %	60,11 %
Claas Financial Services Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	60,11 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Claas Financial Services Limited	Royaume-Uni		IG	51,00 %	51,00 %
Claas Leasing GmbH	Allemagne	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	IG	100,00 %	60,11 %
CNH Capital Europe ⁽¹⁾	France		IG	50,10 %	50,10 %
CNH Capital Europe BV (ex-Leaseco International BV)	Pays-Bas	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
CNH Capital Europe Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	50,10 %
Cofiplan ⁽¹⁾	France		IG	99,99 %	99,99 %
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Dexia Location Longue Durée	France	31/12/2009	ME	1 51,00 %	51,00 %
		31/12/2008	Franchissement de seuils	ME	1 51,00 %
Dialcard Fleet Information Services Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Dialcard Limited	Royaume-Uni	31/12/2008	Déconsolidation		
Diamond Finance UK Limited	Royaume-Uni		IG	60,00 %	60,00 %
Equipment Lease BV	Pays-Bas		IG	100,00 %	100,00 %
Gestion et Location Holding	France		IG	100,00 %	100,00 %
Greenval Insurance Company Limited	Irlande	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	4 100,00 %
		31/12/2008	IG	4 100,00 %	100,00 %
H.F.G.L Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Harpur UK Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Humberlyde Commercial Investments Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Humberlyde Commercial Investments n° 4 Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Humberlyde Commercial Investments n° 1 Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Humberlyde Finance Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Humberlyde Industrial Finance Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Humberlyde Investments Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
JCB Finance ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	50,10 %
JCB Finance Holdings Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	IG	50,10 %	50,10 %
		31/12/2008	Création	IG	50,10 %
Locatrice Italiana SPA	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
Manitou Finance Limited	Royaume-Uni		IG	51,00 %	51,00 %
Natiobail 2	France		IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédibail ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédimurs ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Natioénergie ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Overdrive Business Solutions Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Overdrive Credit Card Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
Paricom ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
PHH Financial services Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
PHH Holdings (1999) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Investment Services Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
PHH Leasing (n° 9) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
PHH Treasury Services Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
PHH Truck Management Services Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
Pointeuro Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz Fahr Finance Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz-Fahr Finance ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
SAS MFF ⁽¹⁾	France		IG	51,00 %	51,00 %
SREI Équipement Finance Private Limited	Inde	31/12/2009	Acquisition	IP	50,00 %
		31/12/2008	Acquisition complémentaire	IP	50,00 %
TEB Arval Arac Filo Kiralama	Turquie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	75,00 %
		31/12/2008	IP	50,00 %	50,00 %
The Harpur Group UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
UFB Asset Finance Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
United Care (Cheshire) Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
United Care Group Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc					
Vela Lease SRL	Italie		IG		
Réseau Marchés Émergents					
Banque de Nankin	Chine		ME	12,61 %	12,61 %
Banque de Wallis et Futuna	France	31/12/2009	IG	50,98 %	50,98 %
		31/12/2008	Reconsolidation	IG	50,98 %
Banque du Sahara LSC	Libye		IG	19,00 %	19,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso		IG	51,00 %	51,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Cote d'Ivoire		IG	59,79 %	59,79 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	31/12/2009	Perte de contrôle	ME	46,67 %
		31/12/2008		IG	46,67 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée		ME	30,83 %	30,83 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali		IG	85,00 %	85,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal		IG	54,11 %	54,11 %
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar		IG	75,00 %	75,00 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc		IG	66,74 %	66,74 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc		IG	100,00 %	79,74 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc		ME 1	100,00 %	66,74 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc		IG	72,03 %	48,07 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc		IG	100,00 %	66,74 %
BNP Intercontinentale – BNP ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas BDDI Participations	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Cyprus Limited	Chypre		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Egypt (ex-BNP Paribas Le Caire)	Égypte		IG	95,19 %	95,19 %
BNP Paribas El Djazair	Algérie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guadeloupe ²⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guyane ³⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Martinique ⁴⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie	31/12/2009		ME 1	59,99 %
		31/12/2008	Franchissement de seuils	ME 1	59,99 %
BNP Paribas Nouvelle-Calédonie ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Réunion ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Vostok Holdings	France	31/12/2008	Fusion		
BNP Paribas Vostok LLC	Russie		IG	100,00 %	100,00 %
JSC IC Axa Insurance (ex-Vesko)	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 1	49,67 %
		31/12/2008	Acquisition	ME 1	49,63 %
JSC IC Axa Ukraine (ex-Ukrainian Insurance Alliance)	Ukraine		ME 1	50,00 %	40,71 %
Orient Commercial Bank	Vietnam	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	15,00 %
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquie		IP	50,00 %	50,00 %
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00 %
		31/12/2008	Acquisition	ME 1	100,00 %
UkrSib Asset Management	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 1	99,94 %
		31/12/2008		ME 1	99,94 %

¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

²⁾ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

³⁾ Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

⁴⁾ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁵⁾ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
UkrSib Asset Management	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 1	99,94 %
PI Fund		31/12/2008		ME 1	99,94 %
UkrSibbank	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	81,42 %
		31/12/2008		IG	51,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie		IG	50,00 %	50,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie		IG	75,40 %	37,70 %
Investment Solutions					
Parvest ABS	Luxembourg	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	80,74 %
Assurance					
Assu-Vie SA	France		ME 1	50,00 %	50,00 %
BNL Vita SPA	Italie		ME	49,00 %	49,00 %
BNP Paribas Assurance	France		IG 4	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Assurance BV (ex-Cardif Nederland Holding BV)	Pays-Bas		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Assicurazioni SPA	Italie		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie	France		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie Polska	Pologne		IG 4	100,00 %	100,00 %
		31/12/2009		ME 1	100,00 %
Cardif Biztosito Magyarorszag	Hongrie	31/12/2008	Franchissement de seuils	ME 1	100,00 %
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 1	100,00 %
Cardif Compania de Seguros	Pérou		ME 1	100,00 %	100,00 %
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros	Brésil		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil		ME 1	100,00 %	100,00 %
		31/12/2009		ME 1	100,00 %
Cardif Forsaking AB	Suède	31/12/2008	Franchissement de seuils	ME 1	100,00 %
Cardif Holdings Inc.	États-Unis		IG 4	99,60 %	99,60 %
		31/12/2009		ME 1	100,00 %
Cardif Insurance Company	Russie	31/12/2008	Acquisition complémentaire	ME 1	100,00 %
Cardif Leven	Belgique		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Life Insurance Company Corporation	États-Unis		IG 4	100,00 %	99,60 %
Cardif Life Insurance Company Limited (ex-Shinan et Life Corée)	Corée du sud	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG 4	85,00 %
		31/12/2008		IP 4	50,00 %
Cardif Luxembourg International (ex-Investlife Luxembourg SA)	Luxembourg		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Mexico Seguros de Vida	Mexique		ME 1	100,00 %	100,00 %
Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique		ME 1	100,00 %	100,00 %
Cardif Nordic AB	Suède		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession	IG 4	100,00 %
Cardif PD	France	31/12/2008		IG 4	100,00 %
Cardif Retraite Assurance Vie	France		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas		IG 4	100,00 %	100,00 %
Cardivida Correduria de Seguros	Espagne		ME 1	100,00 %	100,00 %
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie		IP 4	49,00 %	49,00 %
		31/12/2009		ME 1	100,00 %
Closed Joint Insurance Company	Ukraine	31/12/2008	Franchissement de seuils	ME 1	100,00 %
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni		IG 4	100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Generales	Chili		IG 4	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Compania de Seguros Vida SA	Chili		IG	4 100,00 %	100,00 %
Darnell Limited	Irlande		IG	4 100,00 %	100,00 %
Direct Life & Pensions Services - DLPS	Royaume-Uni	31/12/2009	ME	1 100,00 %	100,00 %
		31/12/2008	Acquisition	ME	1 100,00 %
European Reinsurance Limited	Royaume-Uni		ME	1 100,00 %	100,00 %
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	31/12/2009	Création	ME	50,00 %
Financial Telemarketing Services	Royaume-Uni		ME	1 100,00 %	100,00 %
Fonds d'Investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution - Fonds	France	31/12/2009	IP	4 25,00 %	25,00 %
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IP	4 25,00 %
GIE BNP Paribas Assurance	France		IG	4 100,00 %	99,00 %
Global Euro	France		IG	4 99,89 %	99,89 %
		31/12/2009	ME	1 50,00 %	50,00 %
Luizaseg	Brésil	31/12/2008	Franchissement de seuils	ME	1 50,00 %
Natio Assurance	France		IP	4 50,00 %	50,00 %
Natio Fonds Athènes Investissement 5	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 1	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 3	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	IG	4 100,00 %	100,00 %
NCVP Participacoes SA	Brésil	31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	4 100,00 %
		31/12/2009	Dilution	IG	4 58,50 %
Patrimoine Management & Associés	France	31/12/2008	IG	4 61,50 %	61,50 %
Pinnacle Insurance Holding PLC	Royaume-Uni		IG	4 100,00 %	100,00 %
Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni		IG	4 100,00 %	100,00 %
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni		IG	4 100,00 %	100,00 %
Pinnafrika Insurance Company Limited	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession	ME	1 100,00 %
		31/12/2008	ME	1 100,00 %	100,00 %
Pinnafrika Insurance Life Limited	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession	ME	1 100,00 %
		31/12/2008	ME	33,33 %	33,33 %
Pocztylny Arka Powszechna	Pologne	31/12/2008	Reconsolidation	ME	33,33 %
Pojistovna Cardif Pro Vita	République Tchèque		IG	4 100,00 %	100,00 %
Pojistovna Cardif Slovakia A.S.	Slovaquie		ME	1 100,00 %	100,00 %
SARL Carma Grand Horizon	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SARL Reumal Investissements	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	IP	4 50,00 %	50,00 %
Rubin SARL	Luxembourg	31/12/2008	Franchissement de seuils	IP	4 50,00 %
SAS Hibernia France	France		IP	4 60,14 %	60,14 %
SCA Capital France Hôtel	France		IP	4 60,14 %	60,14 %
SCI 104-106 rue Cambronne	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI 14 rue Vivienne	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI 100 rue Lauriston	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI 6 Square Foch	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI 8-10 place du Commerce	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	IP	4 50,00 %	50,00 %
SCI Alpha Park	France	31/12/2008	Franchissement de seuils	IP	4 50,00 %
SCI Asnières 1	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Beauséjour	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI BNP Paribas Pierre 2	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Boulevard Malesherbes	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Centre	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Nungesser	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Corosa	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Courbevoie	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	Cession	IG	4 100,00 %
SCI Défense Étoile	France	31/12/2008	IG	4 100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	Cession	IG	4 100,00 %
SCI Défense Vendôme	France	31/12/2008	IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Étoile	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Immeuble Demours	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Levallois 2	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Malesherbes Courcelles	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Paris Cours de Vincennes	France		IG	4 100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
SCI Moussorgski	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	IG	4 99,90 %	99,90 %
SCI Odysée	France	31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	4 99,90 %
SCI Résidence le Châtelard	France	31/12/2008	Déconsolidation		
SCI rue Médéric	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Rueil Ariane	France	31/12/2009	Cession	IG	4 100,00 %
		31/12/2008	IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Rueil Caudron	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
SCI Suresnes 3	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	IP	4 50,00 %	50,00 %
SCI Vendôme Athènes	France	31/12/2008	Franchissement de seuils	IP	4 50,00 %
		31/12/2009	IG	4 99,12 %	99,12 %
SCPI Opera Rendement	France	31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	4 99,12 %
State Bank India Life Cy	Inde		ME	26,00 %	26,00 %
Thai Cardif Insurance Life Company Limited	Thaïlande		ME	25,00 %	25,00 %
Valitres	France		IG	4 100,00 %	100,00 %
Warranty Direct Ltd	Royaume-Uni	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1 90,29 %
Wealth Management					
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	59,08 %
Bank Insinger de Beaufort Safe Custody	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 %
Bergues Finance Holding	Bahamas		IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas Bahamas Limited	Bahamas		IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas Espana SA	Espagne		IG	99,59 %	99,59 %
BNP Paribas Investment Services LLC	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Wealth Management ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Wealth Management Monaco ⁽¹⁾	Monaco		IG	100,00 %	99,99 %
Conseil Investissement	France		IG	100,00 %	100,00 %
Insinger de Beaufort Asset Management AG	Suisse	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 %
Insinger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 %
Insinger de Beaufort Associates	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 %
Insinger de Beaufort Consulting	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 %
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 %
Nachenius, Tjeenk et Co. NV	Pays-Bas	31/12/2009	Fusion	IG	100,00 %
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
Sodef Holding AG	Suisse	31/12/2009	Acquisition	IG	50,00 %
Personal Investors					
B* Capital ⁽¹⁾	France		IG	99,96 %	99,96 %
Cortal Consors France ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
		31/12/2009	ME	1 85,00 %	85,00 %
Cortal Consors Select	France	31/12/2008	Création	ME	1 85,00 %
FundQuest	France		IG	100,00 %	100,00 %
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (ex-Geojit Financial Services Limited) - Groupe	Inde	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IP	34,16 %
		31/12/2008	IP	27,11 %	27,11 %
Geojit Technologies Private - ex palier Geojit	Inde	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	57,20 %
		31/12/2008	IP	27,11 %	27,11 %
Portzamparc Gestion	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 %
Portzamparc société de Bourse	France	31/12/2009	Acquisition	IG	51,00 %
Investment Partners					
Antin Infrastructure Partners	France		ME	1 56,50 %	56,50 %
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	1 49,99 %
Bergère 2009 (ex-Cooper Neff Alternative Managers)	France	31/12/2009	Fusion	ME	1 99,40 %
		31/12/2008	ME	1 99,40 %	99,40 %
BNP Paribas Asset Management	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay		ME	1 100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Australia Limited	Australie	31/12/2009	IG	100,00 %	100,00 %
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Asia	Hong-Kong		ME	1 100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	Bésil		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management BSC	Bahrein	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 1	99,58 % 99,58 %
BNP Paribas Asset Management GmbH	Allemagne	31/12/2009 31/12/2008	Déconsolidation	ME 1	100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	Japon		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg		IG	99,66 %	99,66 %
BNP Paribas Asset Management SGIC	Espagne		ME 1	100,00 %	99,59 %
BNP Paribas Asset Management SGR Milan	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited	Singapour		ME 1	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Investment Partners	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS) ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services France	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Equity	France		ME 1	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy (ex-BNL Fondi Immobiliari)	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
CarnGestion (ex-Cardif Asset Management)	France		IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Gestion d'Actifs	France	31/12/2009 31/12/2008	Fusion	IG	100,00 % 100,00 %
Charter Atlantic Capital corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)	Royaume-Uni	31/12/2009 31/12/2008	Acquisition complémentaire	IP	47,61 % 75,00 % 42,17 % 62,50 %
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon		IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited	Singapour		IG	100,00 %	100,00 %
FundQuest Holdings Limited (Groupe)	Royaume-Uni	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 1	100,00 % 100,00 %
FundQuest Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Gestion Obligataire Diversifiée (ex-BNP Paribas ABS Euribor)	France	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 %
Impax Group PLC	Royaume-Uni	31/12/2009 31/12/2008	Franchissement de seuils	ME	27,88 % 27,88 % 26,82 % 26,82 %
Malbec Partners Inc.	États-Unis	31/12/2009 31/12/2008	IG	100,00 % 100,00 %	100,00 % 100,00 %
Malbec Partners LLP	Royaume-Uni	31/12/2009 31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 % 100,00 % 100,00 % 100,00 %
Malbec UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009 31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 % 100,00 % 100,00 % 100,00 %
Overlay Asset Management	France	31/12/2009 31/12/2008	Sous les seuils	ME 1	100,00 % 100,00 % 100,00 % 100,00 %
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Limited	Arabie Saoudite	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	25,00 % 25,00 %
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Limited	Chine	31/12/2009 31/12/2008	ME	33,00 % 33,00 %	33,00 % 33,00 %
Shinan BNP Paribas Asset Management Co. Ltd (ex-Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co. Ltd)	Corée du Sud	31/12/2009 31/12/2008	Dilution	IP	35,00 % 35,00 % 50,00 % 50,00 %

¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

²⁾ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

³⁾ Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

⁴⁾ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁵⁾ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited	Inde		ME	49,90 %	49,90 %
Securities Services					
BNP Paribas Fund Services Luxembourg	Luxembourg	31/12/2008	Fusion		
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited	Australie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlande		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni	31/12/2009 31/12/2008	Déconsolidation	IG	100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Fund Services UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009 31/12/2008	Déconsolidation	IG	100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Securities Services - BP2S ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services Custody Bank Limited	Jersey	31/12/2009 31/12/2008	Déconsolidation	IG	100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Limited	Guernesey		ME 1	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Limited	Jersey		IG	100,00 %	100,00 %
Services Immobiliers					
Aberdeen Property Investors Belgium	Belgique	31/12/2009	Acquisition & Fusion		
Asset Partenaires	France		IG	100,00 %	96,77 %
Atisreal Holding France	France	31/12/2008	Fusion		
Auguste Thouard Expertise	France	31/12/2009	Création	IG	100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Sud Ouest	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Var	France	31/12/2009 31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 % 100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Île de France	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services BSA (ex-BSA Immobilier)	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services Sofiane (ex-SAS Sofiane)	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France	31/12/2009 31/12/2008	Création	IG	100,00 % 100,00 % 100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Participations Financières Immobilières	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited (ex-Chancery Lane Management Services Limited)	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate (ex-BNP Paribas Immobilier)	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA (ex-Atisreal Belgium SA)	Belgique		IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA (ex-Atisreal Italia SPA)	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Ireland Limited (ex-Atisreal Ireland Limited)	Irlande		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management International (ex-Atisreal International)	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Emirats Arabes Unis	31/12/2009	Création	IG	49,00 % 49,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA (ex-Atisreal Luxembourg SA)	Luxembourg		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Limited (ex-Atisreal Limited)	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA (ex-Atisreal Espana SA)	Espagne		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Advisory USA Inc. (ex-Atisreal USA Inc.)	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Consult France (ex-Atisreal Consult)	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH (ex-Atisreal Consult GmbH)	Allemagne		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate GmbH (ex-Atisreal GmbH)	Allemagne		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA (ex-Atisreal Benelux SA)	Belgique		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH (ex-Atisreal Holding GmbH)	Allemagne		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Hôtels France (ex-Atisreal Hôtels)	France		IG	95,91 %	95,91 %
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Limited (ex-Atisreal Redwoods)	Inde	31/12/2009	Acquisition	IG	55,00 % 55,00 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France		IG	96,77 %	96,77 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management Limited	Royaume-Uni	31/12/2009 31/12/2008	IG Création	100,00 % 100,00 %	100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Limited (ex-BNP Paribas Real Estate Investments Services Limited)	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Jersey Limited (ex-Atisreal Jersey Limited)	Jersey	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 100,00 %
BNP Paribas Real Estate Project Solutions GmbH (ex-Atisreal Project Solutions GmbH)	Allemagne		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management International (ex-BNP Paribas Immobilier Property Management)	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium (ex-Atisreal Property Management Services)	Belgique		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH (ex-Atisreal Property Management GmbH)	Allemagne		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy S.r.l.	Italie		IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Real Estate Transaction France (ex-Atisreal Auguste-Thouard)	France		IG	95,91 %	95,91 %
BNP Paribas Real Estate Valuation France (ex-Atisreal Expertise)	France		IG	100,00 %	100,00 %
Cabinet Claude Sanchez	France	31/12/2009 31/12/2008	Cession	IG	100,00 % 100,00 %
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	France		IG	100,00 %	100,00 %
Immobilier des Bergues	France		IG	100,00 %	100,00 %
Partner's & Services	France		IG	100,00 %	100,00 %
SA Gerer	France		IG	100,00 %	100,00 %
SA Meunier Hispania	Espagne		IG	100,00 %	100,00 %
SARL Pyrotex	Luxembourg	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne		IG	100,00 %	100,00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France	France		IG	100,00 %	100,00 %
SAS BRSI	France	31/12/2009 31/12/2008	Cession	IG	100,00 % 100,00 %
SAS Cristolienne de Participations	France	31/12/2009 31/12/2008	Reconsolidation	IG	100,00 % 100,00 %
SAS Multi Vest (France) 4	France		IG	100,00 %	100,00 %
SAS Newport Management	France		IG	100,00 %	100,00 %
S.C. BNP Paribas Real Estate Advisory S.A. (ex-S.C. Atisreal S.A.)	Roumanie	31/12/2009	Acquisition	IG	88,00 % 88,00 %
SNC Lot 2 Porte d'Asnières	France		IG	100,00 %	100,00 %
SRL Via Crespi 26	Luxembourg	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 %
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne		IG	100,00 %	100,00 %
Valuation Consulting Limited	Royaume-Uni	31/12/2008	Déconsolidation		
Weatheralls Consultancy Services Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Corporate and Investment Banking					
France					
BNP Paribas Arbitrage ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Equities France ⁽¹⁾	France		IG	99,96 %	99,96 %
BNP Paribas Equity Stratégies France	France		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Stratégies Actions	France		IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners SAS France	France	31/12/2009 31/12/2008	Fusion	IG	100,00 % 100,00 %
Harewood Asset Management	France		IG	100,00 %	100,00 %
Laffitte Participation 22	France	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 100,00 %
Paribas Dérivés Garantés Snc	France		IG	3 100,00 %	100,00 %
Parifergie ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
SAS Esomet	France		IG	100,00 %	100,00 %
SAS Parilease ⁽¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
Taitbout Participation 3	France	31/12/2009 31/12/2008	IG Franchissement de seuils	100,00 %	100,00 %
Europe					
BNP Paribas Ireland	Irlande		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie	31/12/2008	Déconsolidation		
BNP Paribas Bank (Hongaria) RT	Hongrie	31/12/2008	Déconsolidation		
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne	31/12/2008	Déconsolidation		
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas CMG Limited (ex-BNP Paribas Capital Markets Group Limited)	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Suisse SA	Suisse		IG	99,99 %	99,99 %
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP PUK Holding Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas ZAO	Russie		IG	100,00 %	100,00 %
Caillix SARL	Luxembourg		IG	60,00 %	60,00 %
Capstar Partners Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Euraussie Finance SARL	Luxembourg	31/12/2009	IG	100,00 %	100,00 %
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %
Fidex Holdings Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
Harewood Holdings Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Landspire Limited	Royaume-Uni		IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00 %	100,00 %
Utexam Limited	Irlande		IG	100,00 %	100,00 %
Utexam Logistics Limited	Irlande	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
Vartry Reinsurance Limited (ex-Delta Reinsurance Limited)	Irlande		IG	4	100,00 %
Amériques					
BNP Paribas Asset Management Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Brasil SA	Bésil		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Canada	Canada		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capstar Partners Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodity Futures Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Mortgage Corporation	États-Unis	31/12/2009	IG	100,00 %	100,00 %
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
BNP Paribas North America Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	États-Unis	31/12/2009	IG	100,00 %	100,00 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
BNP Paribas Prime Brokerage International Limited	Îles Cayman	31/12/2009	IG	100,00 %	100,00 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
BNP Paribas Principal Inc.	États-Unis	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas RCC Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Corporation	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners LLC	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
CooperNeff Group Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
French American Banking Corporation - FABC	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Asset Management (US) Inc.	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Innocap Investment Management Inc.	Canada	31/12/2009	ME	25,00 %	25,00 %
		31/12/2008	Acquisition	ME	25,00 %
Paribas North America	États-Unis		IG	100,00 %	100,00 %
Petits Champs Participações e Serviços SA	Bésil		IG	100,00 %	100,00 %
Asie - Océanie					
BPP Holdings Pte Limited	Singapour	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 %
BNP Equities Asia Limited	Malaisie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Pacific (Australia) Limited	Australie		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas (China) Limited	Chine		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited	Singapour		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas India Solutions Private Limited	Inde		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Japan Limited	Japon		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Principal Investment Japan Limited	Japon		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas SCM Asia (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Asia) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities India Private Limited	Inde	31/12/2009	Création	IG	100,00 %
BNP Paribas Securities (Japan) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co. Limited	Taiwan		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Korea Company Limited	Corée du Sud		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Limited	Singapour		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Asia Equities Limited	Hong-Kong		IG	100,00 %	100,00 %
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonésie		IG	100,00 %	99,99 %
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie		IG	99,00 %	99,00 %
Structures Ad Hoc					
54 Lombard Street Investments Limited	Royaume-Uni		IG		
2009 Koala Finance - MSN 36742	France	31/12/2009	Création	IG	
Alectra Finance PLC	Irlande		IG		
APAC Finance Limited	Nouvelle-Zélande		IG		
APAC Investments Limited	Nouvelle-Zélande		IG		
APAC NZ Holdings Limited	Nouvelle-Zélande		IG		
Aquarius Capital Investments Limited (ex-Altels Investments Limited)	Irlande		IG		
ARV International Limited	Îles Cayman		IG		
Austin Finance	France		IG		
Black Kite Investment Limited	Irlande	31/12/2009	Création	IG	
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas		IG		
BNP Paribas Complex Fundo Investment Multimercado	Bésil	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH	Allemagne		IG		
BNP Paribas Finance Inc.	États-Unis		IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	31/12/2009	IG		
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapour	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG		
Boug BV	Pays-Bas		IG		
Compagnie Financière de la Porte Neuve SA (ex-Royal Neuve IV Sarl)	Luxembourg	31/12/2009	IG		
		31/12/2008	Création	IG	
Crisps Limited	Îles Cayman		IG		
Epping Funding Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG		
Epsom Funding Limited	Îles Cayman		IG		
European Hedged Equity Limited	Îles Cayman	31/12/2008	Déconsolidation		
Fidex Limited	Royaume-Uni		IG		
Financière Paris Haussmann	France		IG		
Financière Taïbout	France		IG		
Fintrack Bayamo	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	IG	

⁰¹ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

¹ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

² Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

³ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁴ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fintrack Foehn	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	IG	
Fintrack Sirocco	France	31/12/2009	Acquisition	IG	
Global Guaranteed Equity Limited	Îles Cayman	31/12/2008	Déconsolidation		
Global Liberté	Irlande			IG	
Global Protected Alternative Investments Limited	Îles Cayman	31/12/2008	Déconsolidation		
Global Protected Equity Limited	Îles Cayman	31/12/2008	Déconsolidation		
Grenache et Cie SNC	Luxembourg			IG	
Harewood Investments N° 2 à 5 Limited	Îles Cayman			IG	
Henaross Pty Limited	Australie			IG	
Highbridge Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008		IG	
Iliad Investments PLC	Irlande			IG	
Laffitte Participation 2	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008		IG	
Laffitte Participation 10	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008		IG	
Laffitte Participation 12	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008		IG	
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
		31/12/2008		IG	
Lock-In Global Equity Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008		IG	
Marc Finance Limited	Îles Cayman			IG	
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado Credito Privado (ex-Memphis Mutimercado Fundo de Investimento)	Brésil	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
Muscat Investments Limited	Jersey	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008		IG	
Omega Capital Investments Plc	Irlande			IG	
Omega Capital Europe PLC	Irlande			IG	
Omega Capital Funding Limited	Irlande			IG	
Optichamps	France			IG	
Parritaye Pty Limited	Australie			IG	
Participations Opéra	France			IG	
Renaissance Fund III	Japon	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
Renaissance Fund IV	Japon	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
Robin Flight Limited	Irlande			IG	
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
Royale Neuve Investments	Luxembourg	31/12/2009	Création	IG	
SAS China Jenna Finance 1 à 3	France			IG	
SAS China Lucie Finance 1 à 3	France			IG	
SAS China Marie Finance 1 et 2	France			IG	
SAS China Newine Finance 1 à 4	France			IG	
SAS 2007 Panda Finance 2	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
SAS 2008 Marie Finance	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
SAS 2008 Newine Finance 5	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
SAS 2008 Panda Finance 6	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
SAS 2008 Panda Finance 7	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
SAS 2008 Panda Finance 11	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
SAS China Samantha Finance 1 à 10	France			IG	
SAS Esra 1 à 3	France			IG	
SAS Financière des Italiens	France			IG	
SAS Swan 1 à 3	France	31/12/2009		IG	
		31/12/2008	Création	IG	
Singapore Emma Finance 1 SAS	France			IG	
Singapore Emma Finance 2 SAS	France			IG	
SNC Atargatis	France			IG	
SNC Compagnie Investissement Italiens	France			IG	
SNC Compagnie Investissement Opéra	France			IG	
SNC Méditerranée	France			IG	
Sunny Funding Limited	Îles Cayman			IG	
Swallow Flight Limited	Irlande			IG	
Tender Option Bond Municipal program	États-Unis			IG	
Thunderbird Investments PLC	Irlande			IG	
Autres Activités					
Private Equity (BNP Paribas Capital)					
Clairville	Belgique	31/12/2008	Fusion		
Cobema	Belgique			IG	100,00 %
Cobepa Technology	Belgique	31/12/2008	Fusion		
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg			IG	96,85 %
Erbe	Belgique			ME	47,01 %
Gepeco	Belgique			IG	100,00 %
Paribas Participation Limitee	Canada			IG	100,00 %
Sociétés Immobilières d'Exploitation					
Ejesur	Espagne			IG	100,00 %
SAS 5 Avenue Kleber	France	31/12/2008	Fusion		
SAS 37 La Perouse	France	31/12/2008	Fusion		
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire	France			IG	100,00 %
SAS Noria	France			IG	100,00 %
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré	France			IG	100,00 %
Société d'Études Immobilières de Constructions - Setic	France			IG	100,00 %
Antin Participation 5	France			IG	100,00 %
Sociétés de portefeuille et autres filiales					
Ardi Immo	Luxembourg	31/12/2009		IG	4
		31/12/2008	Franchissement de seuils	IG	4
BNL International Investment SA	Luxembourg			IG	100,00 %
BNL Multiservizi SRL	Italie			ME	1
BNP Paribas Home Loan Covered Bonds ⁽¹⁾	France			IG	100,00 %
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	31/12/2009	Cession	IG	4
		31/12/2008		IG	100,00 %
BNP Paribas International BV	Pays-Bas			IG	100,00 %
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc			IG	100,00 %
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France			ME	50,00 %
BNP Paribas Public Sector ⁽¹⁾	France	31/12/2009	Création	IG	100,00 %
BNP Paribas SB Ré	Luxembourg	31/12/2009	Création	IG	4
BNP Paribas UK Treasury Limited	Royaume-Uni			IG	100,00 %
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	31/12/2008	Déconsolidation		
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France			IG	100,00 %
Financière BNP Paribas	France			IG	100,00 %
Financière Marché Saint Honoré	France			IG	100,00 %
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM	France			IG	100,00 %
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg			ME	1
Omnium Gestion Développement Immobilier	France			IG	100,00 %
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin	Luxembourg			IG	100,00 %
Sagip	Belgique			IG	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France		IG	100,00 %	100,00 %
Société Orbaisienne de Participations	France		IG	100,00 %	100,00 %
UCB Bail ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
UCB Entreprises ¹⁾	France		IG	100,00 %	100,00 %
UCB Locabail immobilier ¹⁾	France		ME ¹⁾	100,00 %	100,00 %
Verner Investissements (Groupe)	France		ME	40,00 %	50,00 %
Structures Ad Hoc					
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 - 4 - 6	États-Unis		IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	États-Unis		IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	États-Unis		IG		
Vela Mortgages SRL	Italie	31/12/2009	IG		
		31/12/2008	Création		
Klépierre					
Akciova Spolocnost Arcol	Slovaquie		IG	100,00 %	51,21 %
Amanda Storsenter AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Anpartsselskabet AF	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Arken Drift AS	Norvège	31/12/2009	IP	49,90 %	14,33 %
		31/12/2008	Acquisition	49,90 %	14,87 %
Arken Holding AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Asane Storsenter DA	Norvège	31/12/2009	IP	49,90 %	14,33 %
		31/12/2008	Acquisition	49,90 %	14,87 %
Besloten Vennotschap Capucine BV	Pays-Bas		IG	100,00 %	51,21 %
Bestes	République Tchèque		IG	100,00 %	51,21 %
BPSA 10	Portugal	31/12/2009	Acquisition & Fusion		
Bruun's Galleri APS	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Bryggen, Vejle AS	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Camato AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Carré Jaude 2	France	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %
		31/12/2008	Création	100,00 %	53,10 %
		31/12/2009	IP	50,00 %	25,60 %
Cilvia SPA	Italie	31/12/2008	Acquisition	50,00 %	26,55 %
Corvin Retail	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
Detailhandelshuset i Hyllinge AB	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Down Town Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Duna Plaza Offices z.o.o	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
Ejendomsselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark	31/12/2009	IP	50,00 %	14,36 %
		31/12/2008	Acquisition	50,00 %	14,89 %
Entertainment Plaza	République Tchèque		IG	100,00 %	51,21 %
Entreprenorselskabet AF	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Allum	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Borlange KolPentrum	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Centrum Vasterort	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB CentrumInvest	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Emporia	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Hageby Centrum	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fastighets AB Lantmaterbacken	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Marieberg Centrum	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Molndal Centrum	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Overby KolPentrum	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB P Akanten	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB P Brodalen	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB P Porthalla	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Sollentuna Centrum	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Uddevaltorpet	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fastighets AB Viskaholm	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Farmandstredet ANS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Farmandstredet Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Farmandstredet Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fayesgate 7 Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fields Copenhagen I/S	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Field's Eier I APS	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Field's Eier II APS	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Galleries Dranceennes	France	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	53,10 %
Galleria Commerciale Il Destriero SRL	Italie	31/12/2009	Acquisition	IP	50,00 %
GIE Klépierre Services	France	31/12/2008	Fusion		
Grytingen Nya AB	Suède	31/12/2009	IG	64,79 %	18,61 %
		31/12/2008	Acquisition	64,79 %	19,30 %
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Gulskogen Senter ANS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Hamar Panorama AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Hamar Storsenter AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Hamar Storsenterdrift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Holmen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
Hovlandbanen AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %
I G C SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	71,30 %
		31/12/2008	IP	50,00 %	26,55 %
ICD SPA	Luxembourg	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	53,10 %
Immo Dauland	France	31/12/2009	IG	100,00 %	43,07 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	44,61 %
K2 Fund	Italie	31/12/2009	IG	85,00 %	43,53 %
		31/12/2008	Création	85,00 %	45,14 %
Karl Johansgate 16 AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	100,00 %	29,79 %

¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

¹⁾ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

²⁾ Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

³⁾ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁴⁾ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Kleavero Immoiliaria SA	Portugal	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	53,10 %
Klecar Italia SPA	Italie		IG	100,00 %	42,50 %	
Klefin Italia SPA	Italie		IG	100,00 %	51,21 %	
Klementine BV	Pays-Bas	31/12/2009	Création	IG	100,00 %	51,21 %
Klépierre Corvin	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Creteil	France	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %	
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre CZ SRO	République Tchèque		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Galeria Krakow	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Galeria Poznan	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Larissa Limited	Grèce		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Lublin	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Matera	Italie	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %	
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Meteores (ex-Leg II Hellenic Holdings)	Luxembourg		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Nordica BV	Pays-Bas	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %	
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Novo	République Tchèque	31/12/2008	Fusion			
Klépierre Plzen	République Tchèque	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %	
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Poznan SP z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Rybnik	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Sadyba SP z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Sosnowiec	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Klépierre Tourville	France	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgaltato KFT	Hongrie	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %	
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Warsaw Sp z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
KS Down Town Senter	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
KS Down Town Senter II	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
KS Markedet	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Kvadrat Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
La Marquayssonne	France	31/12/2009	Fusion			
		31/12/2008		IG	100,00 %	40,26 %
Les Boutiques de Saint Maximin	France		ME	42,50 %	21,76 %	
Lille Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	IG	66,00 %	18,96 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	66,00 %	19,66 %
Lokketangen Torv AS	Norvège	31/12/2009	Fusion			
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Masscenter Torp AB	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Metro Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Metro Senter ANS	Norvège	31/12/2009	IP	50,00 %	14,36 %	
		31/12/2008	Acquisition	IP	50,00 %	14,89 %
Mitt i City i Karistad FAB	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Molndal Centrum Byggnads FAB	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Mosseporten Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Movement Poland SA	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %	
Nerstranda AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Nerstranda Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %	
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %	29,79 %
Noblespecialiste	France	31/12/2009	Fusion			
		31/12/2008	IG	100,00 %	40,26 %	
Nordahl ANS	Norvège	31/12/2009	IP	50,00 %	14,36 %	
		31/12/2008	Acquisition	IP	50,00 %	14,89 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Nordbyen Senterforening AS	Norvège	31/12/2009	IG	69,20 %	19,88 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	69,20 %
Nordica Holdco AB	Suède	31/12/2009	IG	56,10 %	28,73 %
		31/12/2008	Création	IG	56,10 %
Norsk Automatdrift AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
North Man Suède AB	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Novak Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Okern Eiendom ANS	Norvège	31/12/2009	IP	50,00 %	14,36 %
		31/12/2008	Acquisition	IP	50,00 %
Okern Holding AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Okern Sentrum ANS	Norvège	31/12/2009	IP	50,00 %	14,36 %
		31/12/2008	Acquisition	IP	50,00 %
Okern Sentrum AS	Norvège	31/12/2009	IP	50,00 %	14,36 %
		31/12/2008	Acquisition	IP	50,00 %
Okern Sentrum Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Os Alle 3 AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Os Alle Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Ostfoldhallen Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Parville Lexby AB	Suède	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Pilsen Plaza	République Tchèque	31/12/2009	IG	100,00 %	51,21 %
		31/12/2008	Création	IG	100,00 %
Progest	France		IG	100,00 %	51,21 %
Prosjektselskabet af 10.04.2001 APS	Danemark	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %
Restorens	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2008	IG	100,00 %	40,36 %
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %
SA Cap Nord	France	31/12/2008	Fusion		
SA Cinéma de l'Esplanade	Belgique		IG	100,00 %	51,21 %
SA Coimbra	Belgique		IG	100,00 %	51,21 %
SA Delcis CR	République Tchèque	31/12/2008	Fusion		
SA Finascente	Portugal	31/12/2009	Déconsolidation		
		31/12/2008	IG	100,00 %	53,10 %
SA Foncière de Louvain la Neuve	Belgique		IG	100,00 %	51,21 %
SA Galeria Parque Nascente	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
SA Gondobrico	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
SA Klecar Foncier Espana	Espagne		IG	100,00 %	42,50 %
SA Klecar Foncier Iberica	Espagne		IG	100,00 %	42,50 %
SA Klege Portugal	Portugal	31/12/2009	IP	50,00 %	25,60 %
		31/12/2008	Création	IP	50,00 %
SA Klelou Immobiliare	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
SA Kleminho	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
SA Klenor Immoiliaria	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
SA Klépierre	France	31/12/2009	Dilution	IG	55,21 %
		31/12/2008	IG	57,31 %	53,10 %
SA Klépierre Athinon AE	Grèce		IG	100,00 %	42,50 %
SA Klépierre Foncier Makedonia	Grèce		IG	100,00 %	42,50 %
SA Klépierre NEA Etkarpija AE	Grèce		IG	100,00 %	42,50 %
SA Klépierre Peribola Patras AE	Grèce		IG	100,00 %	42,50 %
SA Klépierre Portugal SGPS	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
SA Klépierre Vallecás	Espagne		IG	100,00 %	51,21 %
SA Klépierre Vinaza	Espagne		IG	100,00 %	51,21 %
SA Kletel Immoiliaria	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
SA Place de l'accueil	Belgique		IG	100,00 %	51,21 %
SA Poznan Plaza	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %
SA Reze Sud	France		ME	15,00 %	7,68 %
SA Sadyba Center	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %
Sandens Drift AS	Norvège	31/12/2009	IG	100,00 %	28,73 %
		31/12/2008	Acquisition	IG	100,00 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
SARL Belvedere Invest	France		IG	75,00 %	38,40 %
SARL Bois des Fenêtres	France		ME	20,00 %	10,24 %
SARL Csepel 2002	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Debrecen 2002	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Duna Plaza	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Effe Kappa	Italie	31/12/2009 31/12/2008	Fusion IG	100,00 %	53,10 %
SARL Forwing	France		IG	90,00 %	46,09 %
SARL Galleria Commerciale Assago	Italie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Galleria Commerciale Cavallino	Italie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Galleria Commerciale Collegno	Italie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Galleria Commerciale Klépière	Italie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Galleria Commerciale Seravalle	Italie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Galleria Commerciale Solbiate	Italie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Győr 2002	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Holding Klege	Luxembourg	31/12/2009 31/12/2008	Fusion Création	IP IP	50,00 % 25,60 % 50,00 % 26,55 %
SARL Immobiliare Magnolia	Luxembourg	31/12/2009 31/12/2008	Fusion IG	100,00 %	53,10 %
SARL Kanizsa 2002	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Kaposvar 2002	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Miskolc 2002	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Novate	Luxembourg	31/12/2009 31/12/2008	Fusion IG	100,00 %	53,10 %
SARL Nyiregyhaza Plaza	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Proreal	France		IG	51,00 %	26,12 %
SARL Szegepd Plaza	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Szolnok Plaza	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Uj Alba	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SARL Zalaegerszeg Plaza	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
SAS GB Pierre	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Cecobil	France		IP	50,00 %	25,60 %
SAS Cecoville	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Centre Jaude Clermont	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Holding Gondomar 1	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Holding Gondomar 2	France	31/12/2008	Fusion		
SAS Holding Gondomar 3	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Holding Gondomar 4	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS KLE 1	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Kle Projet 1	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Kle Projet 2	France	31/12/2009 31/12/2008	Fusion IG	100,00 %	53,10 %
SAS Klecapnor	France		IG	100,00 %	43,07 %
SAS Klecar Participations Italie	France		IG	83,00 %	42,50 %
SAS Klemurs	France		IG	84,11 %	43,07 %
SAS Klépière Finance	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Klépière Participations et Financements	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Klépière Pologne	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %
SAS LP7	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Odysseum Place de France	France		IP	50,00 %	25,60 %
SAS Poitiers Alienor	France	31/12/2008	Fusion		
SAS Soaval	France		IG	100,00 %	51,21 %
SAS Vannes Coutume	France		IG	100,00 %	51,21 %
SC Centre Bourse	France		IG	100,00 %	51,21 %
SC Solorec	France		IG	80,00 %	40,96 %
SCI Acheres 2000	France		ME	30,00 %	15,36 %
SCI Albert 31	France	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 % 100,00 %	42,50 % 44,07 %
SCI Aulnes Développement	France		IP	50,00 %	13,06 %
SCI Bassin Nord	France		IP	50,00 %	25,60 %
SCI Beausevran	France		IG	100,00 %	42,50 %
SCI Bègles Papin	France		IG	100,00 %	51,21 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
SCI Besançon Chalezeule	France		IG	100,00 %	51,21 %
SCI Champs de Mais	France		ME	40,00 %	20,48 %
SCI Champs des Haies	France		IG	60,00 %	30,72 %
SCI Combault	France		IG	100,00 %	51,21 %
SCI Des Dunes	France		IP	50,00 %	25,60 %
SCI Des Salines	France		IP	50,00 %	25,60 %
SCI Du Plateau	France		ME	30,00 %	12,42 %
SCI Edamarzy	France	31/12/2009 31/12/2008	Fusion Acquisition	IG	100,00 % 53,10 %
SCI Girardin	France		IP	33,40 %	17,10 %
SCI Haies Hautes Pommerai	France		IG	53,00 %	27,14 %
SCI Halles Plerin	France	31/12/2008	Déconsolidation		
SCI Immobilière de la Pommerai	France		IP	50,00 %	25,60 %
SCI La Française	France		IP	50,00 %	25,60 %
SCI La Plaine du Moulin à vent	France		IP	50,00 %	25,60 %
SCI La Rive	France		IG	47,30 %	24,22 %
SCI La Rocade	France		ME	38,00 %	19,46 %
SCI La Rocade Ouest	France		ME	36,73 %	18,81 %
SCI La Roche Invest	France		IG	100,00 %	51,21 %
SCI LC	France		IG	60,00 %	18,43 %
SCI Le Grand Pré	France		IG	60,00 %	30,72 %
SCI Le Mais	France		IG	60,00 %	30,72 %
SCI l'Emperi	France		ME	15,00 %	7,68 %
SCI Les Bas Champs	France		IP	50,00 %	25,60 %
SCI Les Boutiques d'Osny	France		IG	67,00 %	19,60 %
SCI Maximeuble	France		IG	100,00 %	51,21 %
SCI Nancy Bonsecours	France	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00 % 51,21 %
SCI Osny Invest	France		IG	57,12 %	29,25 %
SCI Plateau de Plerin	France	31/12/2008	Déconsolidation		
SCI Plateau des Haies	France		IG	90,00 %	46,09 %
SCI Pommerai Parc	France		IG	60,00 %	30,72 %
SCI Rebecca	France		IG	70,00 %	35,84 %
SCI Saint Maximin Construction	France		IG	55,00 %	28,16 %
SCI Sandri-Rome	France		ME	15,00 %	7,68 %
SCI Secovalde	France		IG	55,00 %	28,16 %
SCI Société des Centres d'Oil et d'Oil - SCOO	France		IG	100,00 %	73,82 %
SCI Sojegamar	France		ME	33,12 %	16,96 %
SCS Begles Arcins	France	31/12/2009 31/12/2008	Acquisition complète	IG IP	52,00 % 26,63 % 50,00 % 26,55 %
SCS Klecar Europe Sud	France		IG	83,00 %	42,50 %
SCS Ségécé	France		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Ceska Republika (ex-SRO FMC Central Europe)	République Tchèque		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Espana (ex-SL Centros Shopping Gestion)	Espagne		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Hellas Réal Estate Management	Grèce		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé India Private Limited	Inde		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Italia (ex-SARL P S G)	Italie		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Magyarország	Hongrie		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Polska	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Portugal (ex-SA Sogecaec)	Portugal		IG	100,00 %	51,21 %
Ségécé Slovensko sro (ex-AMAC Sro)	Slovaquie		IG	100,00 %	51,21 %
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IP Acquisition	49,90 % 49,90 %	14,33 % 14,87 %
Sjosiden AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 % 100,00 %	28,73 % 29,79 %
Sjosiden Drift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 % 100,00 %	28,73 % 29,79 %
Skarer Stormarked AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	Fusion Acquisition	IG	100,00 % 29,79 %

⁰¹ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

¹ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

² Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

³ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁴ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
SNC Angoumars	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Foncière Saint Germain	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Galae	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Général Leclerc 11-11bis Levallois	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Jardins des Princes	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC KC 1 à 12	France		IG	100,00 %	42,50 %
SNC KC20	France		IG	100,00 %	42,50 %
SNC Kléber la Pérouse	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Klecar France	France		IG	83,00 %	42,50 %
SNC Klegestion	France	31/12/2008	Fusion		
SNC Klépierre Conseil	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Kletransactions	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Le Barjac Victor	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Le Havre Lafayette	France		IP	50,00 %	25,60 %
SNC Le Havre Vauban	France		IP	50,00 %	25,60 %
SNC Parc de Coquelles	France		IP	50,00 %	25,60 %
SNC Pasteur	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Ségécé Loisirs Transactions	France	31/12/2008	Fusion		
SNC Soccoendre	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Sodevac	France		IG	100,00 %	51,21 %
SNC Sodirev	France	31/12/2009 31/12/2008	Fusion IG	100,00 %	40,26 %
Société des Centres Toulousains	France	31/12/2009 31/12/2008	Fusion IG	100,00 %	64,45 %
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne		IG	100,00 %	51,21 %
Stavanger Storsenter AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom ASA	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom CenterDrift AS	Danemark	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Centerudvikling IV AS	Danemark	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Centerudvikling V AS	Danemark	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom CenterUdvikling VI AS	Danemark	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom CenterUdvikling VII AS	Danemark	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Danemark AS	Danemark	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Drammen AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	Fusion Acquisition	100,00 %	29,79 % 28,73 %
Steen & Strom Drift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Eiendomsforvaltning AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Holding AB	Suède	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Holding AS	Danemark	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Invest Amanda Senterdrift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Invest AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	Fusion Acquisition	100,00 %	29,79 % 28,73 %
Steen & Strom Invest Gulskogen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Invest Lillestrom Senterdrift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Invest Lillestrom Torv AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Invest Markedet Drift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Narvik AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Norge AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Norges Storste Senterkjede AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	Fusion Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom SenterService AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Steen & Strom Stavanger Drift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Steen & Strom Sverige AB	Suède	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Storm Holding Norway AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Création	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Stovner Senter AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Stovner Senter Holding AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	Fusion Acquisition	100,00 %	29,79 % 28,73 %
Stovner Senterdrift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Svenor AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Tillertorget Drift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Torvbyen Drift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	10,92 % 11,32 %
Torvbyen Senter AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Torvbyen Utvikling AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Torvhjornet Lillestrom ANS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Vastra Torp Mark AB	Suède	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Vintebro Senter DA	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Vintebro Eiendomsdrift AS	Norvège	31/12/2009 31/12/2008	IG Acquisition	100,00 %	28,73 % 29,79 %
Groupe Fortis Banque SA/NV					
3D Güvenlik Sistemleri ve Org Tic. AS	Turquie	31/12/2009	Acquisition	IG	99,00 % 69,82 %
ABN AMRO Asset Management (Asia) Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
ABN AMRO Asset Management (Singapore) Limited	Singapour	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curacao)	Antilles Néerlandaises	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
ABN AMRO Investment Trust Company	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
ABN AMRO Teda Fund Management Co. Ltd	Chine	31/12/2009	Acquisition	ME	49,00 % 34,88 %
Ace Equipment Leasing	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Ace Leasing	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Ace Leasing BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
ACG Capital Partners LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 37,47 %
ACG Investment Capital Partners LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 37,47 %
AFL Lease BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
AG Insurance - Groupe (ex-Fortis Insurance Belgium SA)	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	25,00 % 18,73 %
Agrilease BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Alfred Berg Administration A/S	Danemark	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Asset Management Finland	Finlande	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Asset Management Services AB	Suède	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Fonder AB	Suède	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Fondsmæglerelskab A/S	Danemark	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvège	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Funds	Finlande	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Alleray	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Alpha Card SCRL	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 37,47 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Alpha Crédit SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Alsabail	France	31/12/2009	Acquisition	ME	40,68 % 21,74 %
Aramea Asset Management AG	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	ME	30,00 % 21,36 %
Argance	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Artemis Asset Management Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Artemis Fund Managers Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Artemis Investment Management Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Artemis Ocean Racing 2 Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Artemis Ocean Racing Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Artemis Strategic Asset Management Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Artemis Unit Trust Managers Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
ASPS International Mutual Funds Management Co.	Grèce	31/12/2009	Acquisition	ME	45,00 % 32,03 %
Astir BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Athymis Gestion SA	France	31/12/2009	Acquisition	ME	34,00 % 24,20 %
Banking Funding Company SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	33,47 % 25,08 %
Banque de La Poste SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IP	50,00 % 37,47 %
BCC Corporate	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	49,99 % 37,46 %
Belgolaise SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	100,00 % 74,93 %
BGL BNP Paribas (ex-Fortis Bank Luxembourg SA)	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	65,96 % 53,43 %
BNP Paribas Fortis Factor	Belgique	31/12/2009	Création	IG	100,00 % 74,91 %
Brand & Licence Company SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	20,00 % 14,99 %
CA Motor Finance Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Cadogan Associates LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Cadogan Management (UK) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Cadogan Management LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Camomile Alzette Investments (UK) Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Camomile Asset Finance (n° 5) Partnership	Royaume-Uni	31/12/2009	Création	IG	100,00 % 74,93 %
Camomile Canopia Trading (UK) Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Camomile Investments UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Camomile Pearl (UK) Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Camomile Ulster Investments (UK) Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Captive Finance Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Captive Finance Taiwan Co. Limited	Taiwan	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Certifimmo V SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
CF Leasing Limited	Bermudes	31/12/2009	Acquisition	ME 1	50,00 % 51,93 %
Cothylux SA	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Comptoir Agricole de Wallonie	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	100,00 % 74,93 %
Continuing Care Retirement Community	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	99,96 % 74,90 %
Credissimo	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	100,00 % 74,93 %
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	77,56 % 61,19 %
Dalgarno	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Delvino	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Demetris NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	100,00 % 74,93 %
Dikodi BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Dominet Bank Spolka Akcyjna	Pologne	31/12/2009	Acquisition & Fusion		
Dominet Finanse SA	Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Dominet SA	Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Dominet SPV-II Sp z o.o.	Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Dreieck One Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Eiser Infrastructure Limited (ex-ABN AMRO Infrastructure Capital Management Limited)	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Elfa Auto	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Eos Aremas Belgium SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	49,97 % 37,44 %
Eris Investissements	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
ES-Finance	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Europay Belgium	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	39,80 % 29,88 %
Euro-Scribe SAS	France	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 26,71 %
Euro Fashion Center SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
F.A.M. Fund Advisory	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
F.L. Zeebrugge	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	75,00 % 40,07 %
Fastnet Nederland	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	ME	47,84 % 25,55 %
FB Energy Canada Corp	Canada	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FB Energy Holdings LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FB Energy Trading S.à R.L.	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FB Funding Company	Canada	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
FB Holdings Canada Corp	Canada	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FB Transportation Capital LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FBC Limited	Bermudes	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FCM Private Equity II SL	Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
FCM Private Equity SL	Espagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fimagen Holding SA	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fimapierre	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Finalia	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	51,00 % 38,22 %
Fintrimo SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 46,83 %
Flexifund Associates	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	90,00 % 3,21 %
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	90,00 % 3,21 %
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalflingen	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Folea II Verwaltungs GmbH	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Folea III Verwaltungs GmbH	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Folea Verwaltungs GmbH	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fondo Nazca I FCR	Espagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fondo Nazca II FCR	Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Fortis/KFH Scof Advisor Limited	Îles Vierges	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 37,47 %
Fortis (USA) Financial Markets LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
Fortis Asset Management Japan CO Limited	Japon	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Bank Anonim Sirketi	Turquie	31/12/2009	Acquisition	IG	94,11 % 70,52 %
Fortis Bank Malta Limited	Malte	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 70,52 %
Fortis Bank Polska SA	Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	99,87 % 74,84 %
Fortis Bank Reinsurance SA	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Bank Suisse SA	Suisse	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Banque SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	74,93 % 74,93 %
Fortis Banque France SA	France	31/12/2009	Acquisition	IG	99,98 % 74,92 %
Fortis Banque Monaco	Monaco	31/12/2009	Acquisition & Fusion		
Fortis Capital (Canada) Limited	Canada	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Capital Corporation	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Clean Energy Fund GP Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Clearing Americas LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Fortis Direct Real Estate Management	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Energy Leasing XI	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Energy Leasing X3 BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %

¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

²⁾ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

³⁾ Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

⁴⁾ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁵⁾ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fortis Energy Leasing XIV BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Energy Marketing & Trading GP	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Épargne Retraite	France	31/12/2009	Acquisition	IG	69,99 % 51,45 %
Fortis Film Fund SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Financial Services LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Fusion		
Fortis Finansal Kiralama AS	Turquie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Finanz GmbH	Allemagne	31/12/2009	Acquisition & Fusion		
Fortis Funding LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Funds (Nederland) NV (ex- ABN AMRO Investment Management Funds BV)	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Gesbeta SA	Espagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	Brésil	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Gestion Privée	France	31/12/2009	Acquisition	IG	99,99 % 74,91 %
Fortis Haitong Investment Management Co. Limited	Chine	31/12/2009	Acquisition	ME	49,00 % 34,88 %
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 70,52 %
Fortis Holding Malta Limited	Malte	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 70,52 %
Fortis Ifico	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
Fortis International Finance Luxembourg SARL	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis International Finance (Dublin)	Irlande	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Intertrust Group Holding (Groupe)	Suisse	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Fortis Investment Finance	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management (Cayman) Limited	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	IG	99,99 % 71,19 %
Fortis Investment Management (India) Limited	Inde	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management (Schweiz) A.G.	Suisse	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	Argentine	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Australia Holdings Pty Limited	Australie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Australia Limited	Australie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Belgium	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Canada Limited	Canada	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Chile SA	Chili	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management France	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Holdings UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Hong Kong Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management Netherlands NV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Management USA Inc.	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment NL Holding NV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Investment Partners Pty Limited	Australie	31/12/2009	Acquisition	ME	40,00 % 28,48 %
Fortis Investments Japan Holding Limited	Japon	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
Fortis Lease	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease (China) Co. Limited	Chine	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease (France)	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaisie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Czech	République Tchèque	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Danmark AS	Danemark	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Deutschland AG	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fortis Lease Finland Oy	Finlande	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
Fortis Lease Group SA	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Group Services	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Holding Norge AS	Norvège	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Holdings UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Hong Kong Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Hungaria Real estate	Hongrie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Iberia	Espagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 58,01 %
Fortis Lease Immobilier Suisse	Suisse	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Luxembourg	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Nederland NV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Norge AS	Norvège	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Operativ Lizing Zarkoreun Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Portugal	Portugal	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease S.p.A.	Italie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Singapore Pte Limited	Singapour	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Suisse	Suisse	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease Sweden AB	Suède	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease UK (1) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease UK (2) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease UK (3) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease UK (4) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease UK (5) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	90,00 % 48,09 %
Fortis Lease UK Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Lease UK Retail Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Liquidity High Grade USD	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Fortis Luxembourg Finance SA	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 26,71 %
Fortis Mediacom Finance	France	31/12/2009	Acquisition	IG	99,99 % 74,91 %
Fortis Money Short Term Fund	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 73,34 %
Fortis Park Lane Ireland Limited	Irlande	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis PF Investments (UK) Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Portfoy Yonetimi AS	Turquie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Equity Asia Fund SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Equity France Fund	France	31/12/2009	Acquisition	IG	99,91 % 74,87 %
Fortis Private Equity France SAS	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Equity Management NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Investment Management Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Private Investment Polska	Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,84 %
Fortis Private Real Estate Holding	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Proprietary Capital Inc.	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Proprietary Investment Ireland Limited	Irlande	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Securities Investment Consultant Co. Limited	Taiwan	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fortis Securities LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Fortis Wealth Management Hong Kong Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Limited	Taiwan	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fortis Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 70,52 %
FPRE Management (Belgium) SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FPRE Second Résidences	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Friedland Participation et Gestion	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Frynaco	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
FSI Holdings Inc.	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	47,80 % 25,53 %
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	ME	47,79 % 25,53 %
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
FV Holding N.V.	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	40,00 % 29,97 %
G I Finance	Irlande	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
G.I.E. Services Groupe Fortis France	France	31/12/2009	Acquisition	IG	80,33 % 59,51 %
General Corp 10	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Generale Bank Pref II NV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
Generale Belgian Finance Cy Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Genfinance International SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Gesellschaft fur Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
GIÉ Immobilier Groupe Fortis France	France	31/12/2009	Acquisition	IG	92,48 % 68,10 %
Global Management Services	Roumanie	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Groeiervogen NV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Limited	Chine	31/12/2009	Acquisition	ME	33,00 % 23,49 %
Het Werkmanshuis NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	41,04 % 30,75 %
Immobilière Sauvenière SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Industrifinans Forskningsparken Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Inkasso Kodat GmbH & Co. KG	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Internaxx Bank	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	ME	25,00 % 13,35 %
Isabel SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	25,33 % 18,98 %
KIT Fortis Investment Management Consulting LLC	Russie	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 35,60 %
KIT Fortis Investment Management Holding BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 35,60 %
KIT Fortis Investment Management	Kazakhstan	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 35,60 %
KIT Fortis Investment Management	Russie	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 35,60 %
Kota Jaya Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Kota Juta Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
La Maison Sociale de Tournai-Ath SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	99,72 % 74,72 %
La Propriété Sociale de Binche-Morlanwelz SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	20,81 % 16,10 %
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	100,00 % 74,93 %
Marie Lease SARL	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 26,71 %
MeesPierson Private Belgian Offices	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Merconter SA	Argentine	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 71,19 %
Merkur Beteiligungs und Verwaltungsgesellschaft mit Beschränkter Haftung	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Mermoz Jet Finance	Espagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Montag & Caldwell Inc.	États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Money Alpha	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Money Beta	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Nazca Capital S.G.E.C.R. SA	Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Directorships I, S.L.	Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Directorships II, S.L.	Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Directorships III, S.L.	Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Inversiones SA	Espagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,92 %
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	23,26 % 17,43 %
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 69,55 %
Ostara Partners Inc.	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 35,82 %
Ostara Partners Inc. Korea	Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 35,82 %
Otis Vehicle Rentals Limited	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	ME	40,00 % 21,37 %
Pad Gas Leasing Monroe LLC	États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
Pattison	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Postbank Ireland Limited	Irlande	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 26,71 %
Prestibel Left Village	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME 1	70,06 % 52,50 %
PT ABN AMRO Managemen Investasi	Indonésie	31/12/2009	Acquisition	IG	84,99 % 60,50 %
PT Fortis Investments	Indonésie	31/12/2009	Acquisition	IG	99,00 % 70,47 %
Quainton Funding SARL	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
RFH Limited	Bermudes	31/12/2009	Acquisition	ME	50,00 % 49,57 %
SA FPRE Second Résidences	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
SCI Champvermier	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
SCI FLIF Azur	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
SCI FLIF Château Landon	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
SCI FLIF Evry 2	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
SCI FLIF Le Gallo	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
SCI FLIF Le Port	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
SCI FLIF Sainte Marie	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
Sowo Investment SA	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	87,50 % 65,57 %
Tabor Funding	Luxembourg	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 53,43 %
TCG Fund I, LP	Îles Cayman	31/12/2009	Création	IG	100,00 % 74,68 %
Textainer Marine Containers Limited	Bermudes	31/12/2009	Acquisition	ME	25,00 % 18,73 %
Upper Hatch Securities Limited	Irlande	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Versiko AG	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	ME	25,10 % 17,87 %
Visa Belgium SRCL	Belgique	31/12/2009	Acquisition	ME	24,86 % 18,84 %
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Wa Pei Finance Company Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Wa Pei Properties Limited	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00 % 74,93 %
Structures Ad Hoc					
Alandes BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	
BASS Master Issuer NV	Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	
Esmée Master Issuer	Belgique	31/12/2009	Création	IG	
Scaldis Capital (Ireland) Limited	Irlande	31/12/2009	Acquisition	IG	
Scaldis Capital Limited	Jersey	31/12/2009	Acquisition	IG	
Lisia I Limited	Jersey	31/12/2009	Acquisition	IG	
Park Mountain Lease 2008-1 BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition & Déconsolidation		
Park Mountain SME 2007-1 BV	Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition	IG	

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

¹ Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

² Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie.

³ Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

⁴ Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Acquisition de Fortis Banque SA (devenue BNP Paribas Fortis) et de BGL SA (devenue BGL BNP Paribas) au premier semestre 2009

Au terme des protocoles d'accord conclus les 10 octobre 2008 et 8 mars 2009, BNP Paribas a procédé à l'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA par voie de quatre apports dont deux de la part de l'État belge et deux de la part de l'État du Grand-Duché de Luxembourg :

Ces apports ont été réalisés les 12 et 13 mai 2009. À l'issue de ces apports :

- BNP Paribas détient 74,93 % du capital et des droits de vote de Fortis Banque SA (qui détient elle-même une participation de 50 % du capital plus une action dans BGL SA) ainsi qu'une participation directe de 15,96 % en capital et droits de vote dans BGL SA ;
- l'État belge (à travers la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), société anonyme d'intérêt public de droit belge agissant pour le compte de l'État belge) détient une minorité de blocage de 25 % plus une action dans Fortis Banque SA et l'État du Grand-Duché de Luxembourg détient une minorité de blocage de 34 % dans BGL SA ;
- l'État belge détient (à travers la SFPI) 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote de BNP Paribas et l'État du Grand-Duché de Luxembourg détient 0,99 % du capital et 1,17 % des droits de vote de BNP Paribas. L'État belge s'est engagé à conserver les 88 235 294 actions BNP Paribas reçues en rémunération du premier des deux apports jusqu'au 10 octobre 2010 et l'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 50 % des actions BNP Paribas reçues en rémunération de ses deux apports (soit 6 108 774 actions BNP Paribas) jusqu'au 23 octobre 2009.

Le coût d'acquisition des actions émises par Fortis Banque SA et BGL SA s'est élevé respectivement à 5 703 millions d'euros et 562 millions d'euros, y compris les frais d'acquisition, et a été déterminé sur la base des cours de l'action BNP Paribas à la date des apports soit 46,69 euros pour les titres émis le 12 mai 2009 et 45,98 euros pour les titres émis le 13 mai 2009. La description des augmentations de capital rémunérant chacun des apports figure dans la note 8.a « Évolution du capital et résultat par action ».

L'opération comporte également trois transactions réalisées à la même date que le premier apport :

- l'acquisition par Fortis Banque SA auprès de Fortis Insurance N.V. de 25 % du capital plus une action de AG Insurance pour un prix de 1 375 millions d'euros ;
- la prise de participation par BNP Paribas à hauteur de 11,76 % en capital (soit 200 millions d'euros) dans une société de défaillance (Royal Park Investments SA/NV, ci-après RPI), qui a procédé à l'acquisition de certains crédits structurés auprès de Fortis Banque SA pour un prix total de 11,8 milliards d'euros. Le solde du capital de RPI est détenu à hauteur de 43,53 % par l'État belge et de 44,71 % par Fortis SA/NV et Fortis N.V. À la date d'acquisition, BNP Paribas participe également à hauteur de 519 millions d'euros (soit 10 % de la dette senior) au financement en dette du prix d'acquisition, dont le solde est assuré par Fortis Banque SA à hauteur de 4 891 millions d'euros en dette super senior et de 4 668 millions d'euros en dette senior (cette dernière tranche bénéficiant de la garantie à première demande de l'État belge) ;

- l'octroi par Fortis Banque SA à Fortis SA/NV d'un prêt de 1 000 millions d'euros bénéficiant de la garantie à première demande de l'État belge afin notamment de financer sa prise de participation au capital de RPI.

L'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA permet à BNP Paribas de poursuivre le déploiement en Europe de son modèle de banque intégrée par l'adjonction de deux nouveaux marchés domestiques, la Belgique et le Luxembourg, à ses deux marchés domestiques actuels que sont la France et l'Italie.

Les activités de Fortis Banque SA et de BGL SA s'articulent autour de la banque de détail (« Retail Banking »), de la banque privée (« Private Banking »), de la gestion d'actifs (« Asset Management ») et de la banque d'entreprises (« Merchant Banking ») :

- l'activité de banque de détail propose des services financiers aux particuliers, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux petites entreprises. Elle comprend un réseau de 1 064 agences et de trois millions de clients en Belgique, de 37 agences pour environ 280 000 clients au Luxembourg, ainsi que des réseaux en Pologne, en Turquie et en France. En outre, les activités postales en Belgique (Banque de La Poste) et en Irlande (Postbank) permettent à Fortis Banque SA et ses filiales de proposer un portefeuille élargi de produits par le biais de leurs réseaux postaux respectifs. Fortis Banque SA et ses filiales disposent de plus de 2000 points de vente en Europe ;
- l'activité de banque privée propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 43 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Banque SA et BGL SA sont des acteurs de premier plan dans les segments de la banque privée en Belgique et au Luxembourg et ont une position bien établie en Suisse ;
- Fortis Banque SA opère essentiellement via sa filiale Fortis Investments des activités de gestion d'actifs, qui s'étendent de la gestion de portefeuille institutionnelle (« mandats ») au développement et à la gestion de fonds communs de placement (« mutual funds »). Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 170 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Investments est le cinquième gestionnaire d'actifs européens, hors marché monétaire ;
- l'activité de banque d'entreprises propose un large éventail de produits et services financiers sur mesure aux entreprises de taille moyenne à vocation européenne, ainsi qu'aux grandes entreprises et clients institutionnels avec une attention particulière sur l'Europe et certaines régions d'Amérique du Nord et d'Asie. Fortis Banque SA dispose d'une franchise reconnue et de positions de niche intéressantes sur les marchés. L'apport de ces activités va permettre à BNP Paribas de compléter sa franchise actuelle sur ces métiers. Les activités de banque de financement et d'investissement de Fortis Banque SA se verront appliquer les politiques de gestion du risque en vigueur chez BNP Paribas.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du dernier bilan consolidé établi par Fortis Banque SA et BGL SA et leurs filiales respectives avant la date de leur acquisition, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables de ces entités avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b.4 « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de - 6 663 millions d'euros après effet d'impôt et en part totale ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation, et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de - 2 701 millions d'euros ;
- l'évaluation des portefeuilles de crédits, de titres et des autres actifs au coût amorti ainsi que des dettes et des autres passifs au coût amorti à leur valeur de marché ou à son équivalent à la date d'acquisition (- 3 315 millions d'euros) ;
- l'amortissement des survaleurs préexistantes au regroupement d'entreprises et la dépréciation de certains autres actifs incorporels (-2 526 millions d'euros), ainsi que sur une évaluation de la marque Fortis et BGL (respectivement + 50 millions d'euros et + 10 millions d'euros), soit au total - 2 466 millions d'euros ;
- l'évaluation des opérations de marché et des placements réalisés en titres à revenu variable selon les méthodes prévalant au sein du groupe BNP Paribas (- 767 millions d'euros) ;
- les engagements sociaux (- 1 595 millions d'euros), principalement pour tenir compte de la valeur des paramètres actuariels à la date de la prise de contrôle dans la mesure des engagements post emplois, et de passifs éventuels afférents aux plans de départ à la retraite ;
- l'évaluation de certains autres actifs, notamment immobiliers (+ 212 millions d'euros) ;
- la reconnaissance de créances fiscales notamment liées aux déficits reportables et aux différences temporaires, nette des passifs éventuels (+ 1 253 millions d'euros), ainsi que les effets nets d'impôts relatifs aux retraitements opérés (+ 2 716 millions d'euros), soit au total 3 969 millions d'euros.

Les marques Fortis et BGL ont été reconnues comme des actifs incorporels dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison

avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque Fortis et en particulier des conditions ayant conduit à la prise de contrôle de cette banque par le groupe BNP Paribas.

BNP Paribas n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En effet, Fortis ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler les fonds mis en dépôt. Le niveau de ces fonds dépend du seul comportement des clients de Fortis : un mouvement de retrait important de fonds a été observé dans la période de crise qui a précédé l'acquisition de Fortis par BNP Paribas. De surcroît, les conditions requises par la norme pour la reconnaissance de tels actifs ne sont pas réunies. Dans le modèle économique des banques européennes, l'avantage qui résulte de ces dépôts est imbriqué dans un ensemble de produits et prestations qui concourent à l'équilibre financier de l'offre clientèle – tels que la tenue de compte non tarifée et les crédits immobiliers faiblement tarifés ; il en résulte que cet avantage n'est pas séparable. En outre, aucune transaction isolée n'a été identifiée sur des actifs similaires. En l'absence de référence de prix sur un marché comparable, un tel actif incorporel ne pourrait donc être évalué de manière fiable.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale, à la valeur de marché ou son équivalent, des actifs, passifs, éléments de hors bilan et passifs éventuels identifiables, n'étant pas complètement achevées, les retraitements opérés sont susceptibles d'être ajustés dans un délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle, conformément à la norme IFRS 3 § 62.

Ces retraitements ont conduit à réduire de 4 977 millions d'euros les capitaux propres, part du Groupe, de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales à leur date d'acquisition dégageant ainsi un écart d'acquisition négatif provisoire de 835 millions d'euros enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Écarts d'acquisition ».

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au 30 avril 2009 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ces deux groupes par le groupe BNP Paribas, et le bilan consolidé à cette même date tenant compte des retraitements opérés

conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS, et harmonisé aux normes et principes applicables au sein du groupe BNP Paribas :

En millions d'euros	30 avril 2009	30 avril 2009
	Après ajustements liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	107 135	109 366
Actifs disponibles à la vente	69 655	96 526
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 763	39 793
Prêts et créances sur la clientèle	231 792	213 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	3 553
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 889	3 657
Écarts d'acquisition	-	1 931
Autres actifs	55 890	51 420
TOTAL ACTIF	519 124	520 236
PASSIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	110 868	111 779
Dettes envers les établissements de crédit	110 550	110 720
Dettes envers la clientèle	203 210	202 616
Dettes représentées par un titre	39 384	39 177
Dettes subordonnées	18 090	18 246
Autres passifs	25 487	19 904
TOTAL DETTES	507 589	502 442
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	11 535	17 794
TOTAL PASSIF	519 124	520 236

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution des sous-groupes Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales aux résultats du groupe BNP Paribas s'est élevée au titre de l'exercice 2009 depuis leur date d'acquisition à 945 millions d'euros de résultat net et 682 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

L'impact de cette acquisition a été en 2009 une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 3 470 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente la contribution qui aurait été celle de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au titre de l'exercice 2009 si leur acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2009. Ces éléments ne tiennent compte que de façon estimée des effets qu'auraient eus, sur la période courant du 1^{er} janvier à la date effective de prise de contrôle, les retraitements d'acquisition qui auraient été opérés sur le bilan de ces deux sous-groupes à la date du 1^{er} janvier 2009.

En millions d'euros	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	13 131
Intérêts et charges assimilés	(7 935)
Commissions (produits)	3 120
Commissions (charges)	(1 084)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	483
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	71
Produits des autres activités	338
Charges des autres activités	(95)
PRODUIT NET BANCAIRE	8 029
Charges générales d'exploitation	(4 755)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(333)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 941
Coût du risque	(1 560)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 381
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	84
Gains nets sur autres actifs immobilisés	34
Écart d'acquisition	(4)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 495
Impôt sur les bénéfices	(418)
RÉSULTAT NET	1 077
dont intérêts minoritaires	328
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	749

Les retraitements réalisés sur le résultat de Fortis Banque SA, BGL SA et de leurs filiales sur la période précédant la date effective de prise de contrôle sont les suivants :

- mise au format des comptes de résultats des sous-groupes selon le mode de présentation adopté par le groupe BNP Paribas ;
- identification dans les contributions des sous-groupes des éléments significatifs exceptionnels qui n'auraient pas été comptabilisés si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2009 ; à ce titre, les résultats générés par le portefeuille des crédits structurés cédé à la société de défaillance Royal Park Investments SA/NV jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat de cession de ce portefeuille, n'ont pas été retenus dans le résultat pro-forma ;
- simulation des effets de retournement des ajustements du bilan d'ouverture des sous-groupes en application de la méthode de l'acquisition préconisée par IFRS 3. Ces ajustements portent essentiellement sur l'évaluation à leur valeur de marché à la date d'acquisition des portefeuilles relatifs aux activités d'intermédiation bancaire. L'exercice d'évaluation du bilan d'ouverture n'ayant pas été effectuée en date du 1^{er} janvier 2009, l'information pro-forma a été retraitée afin de simuler, sur la période du 1^{er} janvier à la date effective de prise de contrôle, les effets de ces retournements sur la base des ajustements du bilan d'ouverture à la date effective d'acquisition.

Il a également été tenu compte dans l'établissement du résultat pro-forma des effets de ces retraitements sur la charge d'impôt et sur la part du résultat revenant aux intérêts minoritaires.

Par convention, il est réputé que le compte de résultat de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales reflète les évolutions des conditions de marché de la période précédant la prise de contrôle. À ce titre, les effets de la convergence des méthodes comptables de ces entités vers les méthodes du groupe BNP Paribas relatifs aux ajustements liés aux activités de marché n'ont pas fait l'objet de retraitement particulier dans la détermination de l'information pro-forma.

Enfin, aucun retraitement n'a été effectué au titre des transactions réciproques. Un tel retraitement n'aurait pas d'impact sur le résultat net ni sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion, mais pourrait avoir une incidence sur la présentation individuelle des produits et des charges composant le produit net bancaire.

➤ AUTRES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RÉALISÉS EN 2009

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros			Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾			
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie	Actif	Passif		
Groupe Bank Insinger de Beaufort										
	Investment Solution	Pays-Bas	58 %	158	103	5	Prêts aux établissements de crédit	176	Dettes envers la clientèle	352
							Prêts à la clientèle	111		
Credifin Banco SA										
	Retail Banking	Portugal	50 %	148 ⁽⁴⁾	93 ⁽⁴⁾	(146) ⁽⁴⁾	Prêts à la clientèle	597	Dettes envers les établissements de crédit ⁽³⁾	526
Findomestic										
	Retail Banking	Italie	25 %	517 ⁽⁴⁾	351 ⁽⁴⁾	(404) ⁽⁴⁾	Prêts à la clientèle	10 421	Dettes envers les établissements de crédit	8 502
								Dettes représentées par un titre		961
								Dettes subordonnées		152

⁽¹⁾ En contrevalueur euro à la date de clôture.

⁽²⁾ Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent.

⁽³⁾ Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA.

⁽⁴⁾ Donnée correspondant à la part complémentaire acquise.

Groupe Bank Insinger de Beaufort

En avril 2009, BNP Paribas Wealth Management International Paris a acquis 58 % du Groupe Insinger de Beaufort, composé de sociétés situées aux Pays-Bas, au Royaume Uni et en Suisse, spécialisées dans la gestion de fortune, et qui gèrent 6.4 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers fortunés.

Neuf sociétés du groupe Insinger de Beaufort sont entrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale dès la date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'exercice 2009.

À la suite de cette acquisition la société Bank Insinger de Beaufort N.V. a absorbé la société Nachenius Tjeenk Et Co. N.V., entité déjà détenue par BNP Paribas Wealth Management International Paris et ayant une activité au Pays-Bas similaire à celle de Bank Insinger de Beaufort.

Credifin Banco SA

Fin mai 2009, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe Laser la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le groupe BNP Paribas. Credifin Banco S.A. a été consolidée en intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'exercice 2009.

Findomestic

Le 10 décembre 2009, à la suite de l'autorisation reçue de la Banque d'Italie, BNP Paribas Personal Finance, filiale de BNP Paribas, a pris le contrôle de la société Findomestic en acquérant 25 % d'actions complémentaires aux 50 % déjà détenues. À compter de cette date, Findomestic est consolidée par intégration globale. L'impact de cette acquisition complémentaire sur le résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significatif sur l'exercice 2009.

► REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RÉALISÉS EN 2008

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros			Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾			
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie	Actif	Passif		
SREI Equipment Finance Private Limited										
	IRS	Inde	50 %	136	70	(113)	Prêts à la clientèle	483	Dettes envers les établissements de crédit	423
									Dettes représentées par un titre	85
Banco BGN										
	IRS	Brésil	100 %	318	246	(75)	Prêts à la clientèle	617	Dettes envers les établissements de crédit	338
									Dépôts de la clientèle	250
Groupe Steen & Strøm										
	Autres activités	Norvège, Suède et Danemark	56,1 %	628	-	(578)	Immeubles de placement	2 849	Dettes envers les établissements de crédit	1 478
Activités « prime brokerage » de Bank of America										
	CIB	États-Unis	100 %	455	181	480	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	28 973	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	12 537
							Prêts à la clientèle	6 005	Dettes envers les établissements de crédit	2 551
									Dépôts de la clientèle	19 142

⁽¹⁾ En contrevaaleur euro à la date de clôture.

⁽²⁾ Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent.

SREI Equipment Finance Private Limited

En avril 2008, BNP Paribas Lease Group, filiale de BNP Paribas, a acquis 50 % des actions de la société indienne SREI Equipment Finance Limited, spécialisée dans le financement d'équipements d'infrastructures.

SREI Équipement Finance Private Limited a été consolidée en intégration proportionnelle au deuxième semestre 2008. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Banco BGN

En octobre 2008, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Banco BGN, un des leaders du crédit à la consommation consigné au Brésil via un réseau d'une centaine d'agences complété d'un millier de correspondants bancaires sur l'ensemble du pays, et disposant d'un portefeuille de 600 000 clients.

Banco BGN a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Groupe Steen & Strøm

En octobre 2008, Klépierre, filiale de BNP Paribas, a acquis 56,1 % des actions du groupe Steen & Strøm, première foncière intégrée de centres commerciaux en Scandinavie. Le groupe Steen & Strøm est constitué de 120 sociétés, 77 d'entre elles étant norvégiennes, 27 suédoises et 16 danoises.

Le groupe Steen & Strøm a été consolidé à partir de sa date d'acquisition (111 entités intégrées globalement et 9 proportionnellement). L'écart de première consolidation a été intégralement affecté aux actifs immobiliers. La contribution du groupe Steen & Strøm au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Activités de courtage de Bank of America

En septembre 2008, BNP Paribas SA a acquis les activités de courtage actions « prime brokerage » de Bank of America qui fournissent une large gamme de services aux hedge funds : financement sécurisé, règlement-livraison et conservation de titres, prêts de titres, présentation aux investisseurs, solutions informatiques sur mesure.

Ces activités ont été essentiellement logées dans deux filiales BNP Paribas Prime Brokerage Inc. et BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd, qui ont été consolidées à partir de leur date d'acquisition. Leur contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

8.d RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration ⁽¹⁾.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés. Les mandataires sociaux de BNP Paribas ont décidé de renoncer à toute rémunération variable au titre de 2008. Les montants non versés ont été mentionnés à titre indicatif dans le Document de référence et le rapport financier annuel 2008.

Pour déterminer la rémunération variable des mandataires sociaux au titre de 2009, le Conseil d'administration a reconduit les principes qui prévalaient précédemment.

La partie variable est déterminée à partir d'un bonus de base établi en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères liés à la performance du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels. Elle est destinée à refléter la contribution effective des mandataires sociaux à la réussite de BNP Paribas, en ce qui concerne le Président, notamment au titre de sa contribution au développement des relations du Groupe avec ses grands clients et avec les autorités financières et monétaires nationales et internationales, et en ce qui concerne le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués, notamment au titre de leurs fonctions respectives de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Critères liés à la performance du Groupe

Les critères liés à la performance du Groupe ⁽²⁾ portent sur 75 % du bonus de base et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération variable de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

■ Président et Directeur Général

- Évolution du bénéfice net par action (37,5 % du bonus de base).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % du bonus de base).

■ Directeurs Généraux délégués

- Évolution du bénéfice net par action (18,75 % du bonus de base).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % du bonus de base).
- Évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (18,75 % du bonus de base).
- Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % du bonus de base).

Les critères personnels ⁽³⁾ concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation :

- anticiper : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- décider : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- animer : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance.

La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, déterminée en tenant compte des critères chiffrés et des critères personnels, a été plafonnée à 80 % du salaire fixe pour M. Michel Pébereau et à 120 % du salaire fixe pour MM. Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé et Georges Chodron de Courcel.

Pour tenir compte de la portée exceptionnelle de l'acquisition de Fortis pour BNP Paribas, le Conseil s'est réservé la possibilité d'attribuer à MM. Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé et Georges Chodron de Courcel une rétribution additionnelle, sans que le montant total de celle-ci et de la rémunération variable allouée au titre des critères chiffrés et critères personnels ne puisse excéder 150 % de leur salaire fixe.

MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA. Par exception, M. Jean-Laurent Bonnafé conserve le bénéfice de jetons de présence versés par BNP Paribas Fortis, en raison des responsabilités qu'il y exerce.

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ ⁽⁴⁾

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-1).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-2).

⁽³⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2).

⁽⁴⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-4).

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean-Laurent Bonnafé, Directeurs Généraux délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail ⁽¹⁾ des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités, plafonnées à 14 112 euros, du salaire de base.

Régimes de retraite supplémentaire ⁽²⁾

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général délégué. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L. 137.11 et R137.16 du Code de la Sécurité Sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année

2009, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions par la Banque Nationale de Paris. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

L'avantage constitué par le régime de retraite décrit ci-dessus a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté en 2009 que ce régime était conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Régime de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.

Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, leurs ayants droit percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Michel PÉBEREAU		✓	✓			✓		✓
M. Baudouin PROT	✓ ⁽¹⁾		✓		✓ ⁽²⁾			✓
M. Jean-Laurent BONNAFÉ	✓		✓ ⁽³⁾		✓ ⁽²⁾			✓
M. Georges CHODRON de COURCEL	✓		✓		✓ ⁽²⁾			✓

⁽¹⁾ Cf. rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration. Chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

⁽²⁾ Cf. ci-dessus. Avantages postérieurs à l'emploi. Indemnités de fin de carrière.

⁽³⁾ Régime de retraite article 83 du Code général des impôts établi au bénéfice de tous les salariés de BNP Paribas SA.

⁽¹⁾ Contrat de travail de M. Baudouin Prot Cf. rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise.

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5).

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute due au titre de l'exercice 2009 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2009.

Rémunération due au titre de 2009	Rémunérations		Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	Total Rémunérations
En euros	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾			
Michel PÉBEREAU					
Président du Conseil d'administration					
2009	700 000	⁽⁶⁾	29 728	3 598	733 326
(rappel 2008)	(700 000)	-	(29 728)	(1 671)	(731 399)
Baudouin PROT					
Directeur Général					
2009	950 000	⁽⁶⁾	90 318	5 212	1 045 530
(rappel 2008)	(945 833)	-	(118 907)	(5 064)	(1 069 804)
Georges CHODRON de COURCEL					
Directeur Général délégué					
2009	600 000	⁽⁶⁾	112 302	4 273	716 575
(rappel 2008)	(595 833)	-	(117 628)	(4 370)	(717 831)
Jean-Laurent BONNAFÉ					
Directeur Général délégué					
2009	563 172	⁽⁶⁾	51 638	3 329	618 139
(rappel 2008) ⁽⁵⁾	(166 667)	-	(18 958)	(1 445)	(187 070)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2009					3 113 570
(au titre de 2008)					(2 706 104)

⁽¹⁾ Salaire effectivement versé en 2009.

⁽²⁾ Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2008 et de 2009.

⁽³⁾ Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, du mandat d'administrateur de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus par le Directeur Général au titre de ce dernier mandat est habituellement déduit de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbé et de BNP Paribas Fortis. Les jetons de présence perçus par M. Georges Chodron de Courcel au titre de ces mandats sont habituellement déduits de la rémunération variable versée.

M. Jean-Laurent Bonnafé perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNL et de BNP Paribas Fortis. Compte tenu des responsabilités exécutives que M. Jean-Laurent Bonnafé exerce chez BNP Paribas Fortis, les jetons de présence perçus au titre de ce mandat ne sont pas déduits de sa rémunération variable. En revanche, les jetons de présence perçus par M. Jean-Laurent Bonnafé au titre du mandat de BNL sont déduits de la rémunération variable versée.

⁽⁴⁾ Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

⁽⁵⁾ Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008.

⁽⁶⁾ À la date d'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Document de référence de l'exercice 2009 le Conseil d'administration de BNP Paribas n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de 2009. La décision du Conseil d'administration fera l'objet d'une actualisation du Document de référence et de la présente note en temps voulu.

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute versée en 2009 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice. La rémunération variable versée en 2009 est relative à l'exercice 2008.

Rémunérations versées en 2009 <i>En euros</i>	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total Rémunérations ⁽¹⁾
	Fixe	Variable	Différée			
Michel PÉBEREAU						
Président du Conseil d'administration						
2009	700 000	-	-	29 728	3 598	733 326
<i>(rappel 2008)</i>	<i>(700 000)</i>	<i>(875 000)</i>	<i>(109 200)</i>	<i>(29 728)</i>	<i>(1 671)</i>	<i>(1 715 599)</i>
Baudouin PROT						
Directeur Général						
2009	950 000	-	-	90 318	5 212	1 045 530
<i>(rappel 2008)</i>	<i>(945 833)</i>	<i>(2 158 918)</i>	<i>(159 200)</i>	<i>(118 907)</i>	<i>(5 064)</i>	<i>(3 387 922)</i>
Georges CHODRON de COURCEL						
Directeur Général délégué						
2009	600 000	-	-	112 302	4 273	716 575
<i>(rappel 2008)</i>	<i>(595 833)</i>	<i>(1 623 002)</i>	<i>(124 000)</i>	<i>(117 628)</i>	<i>(4 370)</i>	<i>(2 464 833)</i>
Jean-Laurent BONNAFÉ						
Directeur Général délégué						
2009	563 172	602 876 ⁽²⁾	39 896 ⁽²⁾	51 638	3 329	1 260 911
<i>(rappel 2008) ⁽³⁾</i>	<i>(166 667)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(18 958)</i>	<i>(1 445)</i>	<i>(187 070)</i>
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2009						3 756 342
<i>(en 2008)</i>						<i>(7 755 424)</i>

⁽¹⁾ Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2009 est de 34,9 % (39,4 % en 2008).

⁽²⁾ Rémunération variable perçue au titre des responsabilités exercées par M. Jean-Laurent Bonnafé avant sa nomination comme mandataire social le 1^{er} septembre 2008.

⁽³⁾ Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008.

► AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2009	2008
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière		
<i>Valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	496 031 €	470 347 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies		
<i>Valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	29,5 M€ ⁽¹⁾	28,6 M€
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 510 €	1 464 €
Prévoyance		
Prévoyance flexible		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	10 992 €	10 662 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	8 095 €	9 376 €
Prévoyance Complémentaire		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	84 212 €	209 761 €

⁽¹⁾ Hors contribution additionnelle de 30 %.

Les montants des droits à retraite supplémentaire sont figés. La variation de la valeur actualisée totale au terme des engagements entre 2008 et 2009 correspond à la charge d'actualisation de l'année, ainsi qu'à la mise à jour des hypothèses de calcul.

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en œuvre un Plan Global d'Intéressement en Actions dont les caractéristiques sont décrites dans la note annexe consacrée aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions).

Les dispositions de ce plan, approuvées par le Conseil d'administration, s'appliquent aux mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration a exprimé, dès 2008, son intention d'appliquer l'ensemble des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-

MEDEF relatives aux options qui seraient attribuées aux mandataires sociaux. Dès le 27 mars 2009, M. Michel Pébereau a annoncé aux actionnaires de BNP Paribas, à l'occasion d'une Assemblée Générale Extraordinaire, que les mandataires sociaux ne recevraient pas d'options de souscription d'actions en 2009. Lors du remboursement des actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État, BNP Paribas a maintenu les engagements pris à l'égard des autorités françaises, dans le cadre du plan français de soutien à l'économie, en ce qui concerne l'attribution des stock-options aux dirigeants mandataires sociaux.

► OPTIONS CONSENTIES ET LEVÉES EN 2009

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options ajusté	Prix ajusté (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					En euros	En pourcentage de la charge comptable ⁽¹⁾	
OPTIONS CONSENTIES EN 2009							
	-	-	-	-	-	-	-
OPTIONS LEVÉES EN 2009							
Michel PÉBEREAU	223 855	43,67	22/12/1999	22/12/2009			
Baudouin PROT	132 296	43,67	22/12/1999	22/12/2009			
OPTIONS CONSENTIES EN 2008							
Michel PÉBEREAU	51 265	64,47	18/04/2008	15/04/2016	836 450	0,745 %	0,005 %
Baudouin PROT	174 299	64,47	18/04/2008	15/04/2016	2 843 930	2,534 %	0,018 %
Georges CHODRON de COURCEL	102 529	64,47	18/04/2008	15/04/2016	1 672 900	1,491 %	0,010 %
Ensemble					5 353 280	4,770 %	0,033 %
OPTIONS LEVÉES EN 2008							
Michel PÉBEREAU	61 072	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	30 626	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Georges CHODRON de COURCEL	4 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			

⁽¹⁾ En pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

► **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

	2009	2008
Michel PÉBEREAU		
Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	733 326 ⁽¹⁾	731 399
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	836 450
TOTAL	733 326	1 567 849
Baudouin PROT		
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 045 530 ⁽¹⁾	1 069 804
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	2 843 930
TOTAL	1 045 530	3 913 734
Georges CHODRON de COURCEL		
Directeur Général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	716 575 ⁽¹⁾	717 831
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	1 672 900
TOTAL	716 575	2 390 731
Jean-Laurent BONNAFÉ		
Directeur Général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	618 139 ⁽¹⁾	187 070 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	618 139	187 070

⁽¹⁾ À la date d'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Document de référence de l'exercice 2009 le Conseil d'administration de BNP Paribas n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de 2009. La décision du Conseil d'administration fera l'objet d'une actualisation du Document de référence et de la présente note en temps voulu.

⁽²⁾ Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008.

Ce tableau présente le nombre d'options en vie à fin 2009 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP Paribas	BNP Paribas				
Date d'attribution du plan	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	08/04/2009
Michel PÉBEREAU	227 571	232 717	103 418	102 521	51 265	51 265	Néant
Baudouin PROT	144 818	201 688	155 125	184 537	174 300	174 299	Néant
Georges CHODRON de COURCEL	-	4 675	62 052	92 269	92 277	102 529	Néant
Jean-Laurent BONNAFÉ	-	-	41 368	51 261	61 518	61 517	Néant
NOMBRE D'OPTIONS EN VIE À FIN 2009 PAR PLAN ⁽¹⁾	372 389	439 080	361 963	430 588	379 360	389 610	NÉANT

⁽¹⁾ L'augmentation de capital par souscription de droits préférentiels réalisée en octobre 2009 a conduit, conformément à la réglementation en vigueur et pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription (DPS), à l'ajustement du nombre et des prix d'exercices des options non encore exercées.

Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

A compter du 1^{er} janvier 2008, MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (80 000 actions). La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 13 février 2010.

Le Conseil a fixé pour M. Jean-Laurent Bonnafé une obligation de détention de 30 000 actions, identique à celle à laquelle est tenu M. Georges Chodron de Courcel, également Directeur Général délégué. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} septembre 2013, soit cinq années après sa nomination en qualité de mandataire social.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2008 pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel et à compter du 1^{er} septembre 2008 pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Elle sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter des deux dates précitées.

Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2009 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 96 512 euros (98 864 euros en 2008), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2009 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 69 295 euros (68 275 euros en 2008). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2009 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 340 euros (1 041 euros en 2008).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2009 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 660 euros (660 euros en 2008). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2009, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 3 771 634 euros (7 337 398 euros au 31 décembre 2008), il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.e RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	193	2	49	13
Prêts	3 975	2 128	9 509	1 440
Titres	209	1 416	127	-
Opérations de location-financement	-	-	-	29
Actifs divers	23	66	9	17
TOTAL	4 400	3 612	9 694	1 499
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	146	1 924	21	216
Autres emprunts	35	330	55	326
Dettes représentées par un titre	132	57	36	29
Passifs divers	49	76	5	39
TOTAL	362	2 387	117	610
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	44	275	126	-
Engagements de garantie donnés	4	1 702	2	-
TOTAL	48	1 977	128	-

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	174	106	413	95
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(10)	(23)	(9)	(11)
Commissions (produits)	49	207	18	74
<i>Commissions (charges)</i>	(70)	(67)	(66)	(18)
Prestations de services rendues	4	46	6	48
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(277)	-	(320)
Loyers perçus	-	2	1	1
TOTAL	147	(6)	363	(131)

Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations historiquement servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP.

La totalité des engagements dans ces trois institutions a été, soit transféré auprès d'une compagnie d'assurance externe au Groupe, soit repris directement par BNP Paribas SA. Devenues sans objet, la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP ont été dissoutes respectivement au cours du 1^{er} semestre 2007, du 2^e semestre 2008 et à la fin de l'année 2009.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le groupe BNP Paribas participe pour 18,73 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2009, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 275 millions d'euros (827 millions d'euros au 31 décembre 2008). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2009 s'élève à 3,5 millions euros (0,70 million d'euros au titre de l'exercice 2008).

8.f ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

31 décembre 2009 <i>En millions d'euros</i>	Non déterminé	Non JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		56 076						56 076
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	828 784							828 784
Instruments financiers dérivés de couverture	4 952							4 952
Actifs financiers disponibles à la vente	19 709		8 139	14 853	33 831	58 063	86 830	221 425
Prêts et créances sur établissements de crédit		35 049	25 354	10 573	7 534	6 154	4 256	88 920
Prêts et créances sur la clientèle	16	51 624	68 682	61 451	77 398	175 381	244 214	678 766
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 407							2 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				409	130	4 421	9 063	14 023
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	855 868	142 749	102 175	87 286	118 893	244 019	344 363	1 895 353
Banques centrales et CCP		5 510						5 510
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	655 330		615	3 935	8 348	27 264	13 845	709 337
Instruments financiers dérivés de couverture	8 108							8 108
Dettes envers les établissements de crédit		20 372	102 613	23 303	47 281	16 624	10 503	220 696
Dettes envers la clientèle		334 942	175 397	40 147	22 109	13 936	18 372	604 903
Dettes représentées par un titre			61 556	55 989	36 582	49 929	6 973	211 029
Dettes subordonnées	3 088		29	483	1 058	5 915	17 636	28 209
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	356							356
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	666 882	360 824	340 210	123 857	115 378	113 668	67 329	1 788 148

31 décembre 2008 En millions d'euros	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		39 219						39 219
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	1 192 271							1 192 271
Instruments financiers dérivés de couverture	4 555							4 555
Actifs financiers disponibles à la vente	16 714		3 033	6 935	18 233	22 280	63 530	130 725
Prêts et créances sur établissements de crédit	40	22 455	12 314	15 010	5 554	6 500	7 280	69 153
Prêts et créances sur la clientèle		41 844	41 834	40 495	58 571	128 952	182 705	494 401
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 541							2 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			5	322	21	3 239	10 489	14 076
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 216 121	103 518	57 186	62 762	82 379	160 971	264 004	1 946 941
Banques centrales et CCP		1 047						1 047
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	1 000 809		567	1 528	7 693	28 562	15 643	1 054 802
Instruments financiers dérivés de couverture	6 172							6 172
Dettes envers les établissements de crédit		19 365	78 749	33 945	25 076	15 376	13 676	186 187
Dettes envers la clientèle		233 319	107 234	39 856	15 604	9 856	8 086	413 955
Dettes représentées par un titre			44 984	47 558	23 201	30 628	11 137	157 508
Dettes subordonnées	1 096		2	542	410	3 749	12 524	18 323
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	282							282
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 008 359	253 731	231 536	123 429	71 984	88 171	61 066	1 838 276

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 273 764 millions d'euros et 104 650 millions d'euros au 31 décembre 2009 (221 741 millions d'euros et 84 967 millions d'euros au 31 décembre 2008) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.g VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2009. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	88 920	89 770	69 153	68 944
Prêts et créances sur la clientèle	678 766	693 126	494 401	484 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 023	15 033	14 076	15 017
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	220 696	222 000	186 187	185 481
Dettes envers la clientèle	604 903	606 661	413 955	414 111
Dettes représentées par un titre	211 029	210 987	157 508	156 871
Dettes subordonnées	28 209	27 752	18 323	15 874

⁽¹⁾ La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2009 dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 2 407 millions d'euros et au passif pour 356 millions d'euros (respectivement 2 541 millions d'euros et 282 millions d'euros au 31 décembre 2008).

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.h PASSIF ÉVENTUEL : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair va continuer à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour

voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre de 92 sociétés internationales ayant participé au programme pétrole contre nourriture, dont BNP Paribas. La plainte allègue, entre autres griefs, que les défenseurs auraient prétendument participé à une conspiration visant à corrompre le programme pétrole contre nourriture, ce qui aurait abouti à priver le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars en nourriture, médicaments et autres biens humanitaires. La plainte invoque aussi à l'encontre de BNP Paribas une violation de prétendus devoirs fiduciaires et d'obligations contractuelles découlant de l'accord de services bancaires liant BNP Paribas à l'Organisation des Nations Unies. La plainte est présentée au titre d'une loi (RICO) qui permet dans le cas où des dommages et intérêts seraient accordés, de tripler ces dommages et intérêts.

Fin 2009, la plainte était toujours en phase de signification aux défenseurs étrangers. La phase d'échange de documents doit commencer bientôt. Aucune audience n'est prévue avant fin 2010.

Il n'existe aucun fondement à toute accusation ou allégation quant à une quelconque faute de la banque quant à des paiements effectués par d'autres personnes dans le cadre de l'exportation de biens humanitaires en Irak au titre du programme pétrole contre nourriture. La Banque entend se défendre fermement contre cette plainte.

Le 28 janvier 2009, une citation à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles a été délivrée à Fortis Banque SA (ainsi qu'à Fortis et d'autres sociétés du groupe Fortis, au Royaume des Pays-Bas, à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, à BNP Paribas et à la Banque centrale néerlandaise – De Nederlandsche Bank) par des actionnaires minoritaires de Fortis représentés par Me. Michaël Modrikamen. Les plaignants demandent principalement au Tribunal de condamner solidairement le Royaume des Pays-Bas et la Banque centrale néerlandaise au paiement d'une indemnité de 5 euros (majoré des intérêts courant à compter du 3 octobre 2008) par action détenue par les plaignants. Ils sollicitent également de la juridiction commerciale qu'elle condamne solidairement la SFPI et BNP Paribas au paiement d'une indemnité de 4 euros (majoré des intérêts courant à compter du 3 octobre 2008) par action détenue par les requérants. On soulignera qu'au visa de l'évolution de cette instance, qui demeure en cours, les

demandeurs ont récemment renoncé à solliciter la nullité de l'opération d'adossement de Fortis Bank SA à BNP Paribas SA, pour limiter leur recours à une demande en réparations du préjudice qu'ils allèguent. La Banque entend se défendre fermement contre cette demande injustifiée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

8.i HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros au titre de 2009	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
Émetteur	3 261	19 %	5 686	27 %	1 134	12 %	10 081	21 %
Filiales consolidées	8 996	52 %	12 660	59 %	7 803	85 %	29 459	61 %
<i>dont groupe BNP Paribas Fortis</i>	2 799	16 %	5 081	24 %	442	5 %	8 322	17 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont :								
Émetteur	15	0,1 %	63	0,3 %	41	0,4 %	119	0,2 %
Filiales consolidées	224	1 %	1 296	6 %	166	2 %	1 686	4 %
<i>dont groupe BNP Paribas Fortis</i>	65	0,4 %	155	1 %	-	-	220	0,5 %
Total audit	12 496	72 %	19 705	92 %	9 144	99 %	41 345	86 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	1 330	8 %	504	2 %	17	0,2 %	1 851	4 %
<i>dont groupe BNP Paribas Fortis</i>	1 185	7 %	414	2 %	-	-	1 599	3 %
Autres	3 567	20 %	1 158	6 %	62	1 %	4 787	10 %
<i>dont groupe BNP Paribas Fortis</i>	3 005	17 %	892	4 %	-	-	3 897	8 %
Total autres prestations	4 897	28 %	1 662	8 %	79	1 %	6 638	14 %
TOTAL HONORAIRES	17 393	100 %	21 367	100 %	9 223	100 %	47 983	100 %

En milliers d'euros au titre de 2008	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
Émetteur	3 610	33 %	5 395	35 %	1 125	13 %	10 130	29 %
Filiales consolidées	6 033	55 %	7 939	51 %	7 102	82 %	21 074	60 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont :								
Émetteur	55	1 %	990	6 %	75	1 %	1 120	3 %
Filiales consolidées	1 112	10 %	1 088	7 %	284	3 %	2 484	7 %
Total audit	10 810	99 %	15 412	99 %	8 586	99 %	34 808	99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	-	-	32	-	25	-	57	-
Autres	104	1 %	132	1 %	53	1 %	289	1 %
Total autres prestations	104	1 %	164	1 %	78	1 %	346	1 %
TOTAL HONORAIRES	10 914	100 %	15 576	100 %	8 664	100 %	35 154	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 4 825 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009, contre 1 274 milliers d'euros en 2008. L'essentiel de ce montant concerne le cabinet KPMG, qui était jusqu'à la date de regroupement en 2009 l'un des Commissaires aux comptes du groupe Fortis. Il inclut 568 milliers d'euros versés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes (contre 315 milliers d'euros en 2008).

En outre, le montant relatif aux autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées correspond pour l'essentiel à des services effectués par Deloitte au bénéfice des entités du sous-groupe BNP Paribas Fortis qui avaient été engagés avant la prise de contrôle de certaines entités du groupe Fortis par BNP Paribas.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte Et Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

Estimations comptables

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques, tel qu'exposé en note 4.b de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.c.5, 1.c.13, 2.f, 4.a, 4.d, 5.c, 5.f, 5.g de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1.c.5, 2.d, 2.f et 5.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui ont conduit à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.b.4 et 5.n de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Regroupement d'entreprises

Votre société a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA et à l'affectation provisoire du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 (notes 1.a, 1.b.4, 5.n et 8.c de l'annexe). Nous avons examiné, dans le contexte de cette acquisition, les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination de l'écart d'acquisition négatif à cette date.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1.k, 2.g et 5.j de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.h et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Hautefeuille

Mazars

Guillaume Potel

5

PILIER 3

5.1	Champ d'application	248
	Périmètre prudentiel	248
	Filiales « significatives »	252
	Surveillance sur base individuelle du superviseur français	252
5.2	Gestion des risques	252
5.3	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	252
	Fonds propres	252
	Adéquation des fonds propres	253
5.4	Risque de crédit et de contrepartie	258
	Le risque de crédit	258
	Politique de gestion du risque de crédit	258
	Diversification de l'exposition au risque de crédit	258
	Risque de crédit : approche IRBA	258
	Risque de crédit : approche standard	263
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	264
	Le risque de contrepartie	266
	Opérations de titrisation	266
5.5	Risque de marché	269
	Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers	269
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	272
5.6	Risque opérationnel	272
	Politique de couverture et de réduction des risques	272
	Approches retenues et périmètres respectifs	273
	Exposition du groupe BNP Paribas au risque opérationnel	273
	Exigences de fonds propres par type d'approche	274
	Réduction du risque via les techniques d'assurance	274
5.7	Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	275
	BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas	276
	BNL	277
	BancWest	278
	Personal Finance	279
	BNP Paribas Suisse SA	280

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'informations essentiels sur le champ d'application, les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres de l'établissement à son profil de risque.

Une partie significative des informations demandées au titre du Pilier 3 est publiée dans la Note 4 des États Financiers relative à la gestion des risques et à l'adéquation des fonds propres. Il y sera fait référence en tant que de besoin dans le cours du présent chapitre.

Le présent chapitre répond aux exigences du titre IX de l'arrêté du 20 février 2007⁽¹⁾ relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et s'applique (cf. article 1) sur une base consolidée à BNP Paribas.

5.1 Champ d'application

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable. Conformément aux prescriptions réglementaires, un exposé sommaire des différences entre ces périmètres est présenté ci-après.

5

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation bancaire française⁽²⁾, un périmètre prudentiel est défini par le groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de gestion.

Ce périmètre prudentiel correspond au périmètre consolidé tel que décrit dans la Note annexe 8.b aux États Financiers à quelques différences près :

- exclusion des sociétés d'assurance selon l'article 1 du règlement n° 90-20 du 23 février 1990. Les sociétés d'assurance font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels Tier 1 conformément à l'article 6-II du règlement CRBF 90-02 modifié par l'arrêté du 20 février 2007 ;
- les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte ; ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace en Bâle II, c'est-à-dire apportant un transfert de risques significatif ;

- enfin, l'entité BNP Paribas Dérivés Garanties est exclue du périmètre prudentiel consolidé de BNP Paribas car faisant l'objet d'un dispositif de surveillance individuelle par la Commission bancaire.

(Voir États Financiers – note 1.b. – Principes de consolidation)

(Voir États Financiers – note 8.b. – Périmètre de consolidation pour la méthode de consolidation appliquée)

⁽¹⁾ Arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

⁽²⁾ Règlement CRBF 2000-03 du 6 septembre 2000.

Le Groupe détient des participations supérieures à 10 % du capital dans les établissements de crédit et établissements financiers suivants :

Accea Finance
AMP Partners SA
Associatie Cassa BV
Atlanticonnium SA
Baiduri Bank Berhad
BAll Recouvrement
Banca Impresa Lazio Spa
Banco Cofidis SA
Banco de Servicios Financieros SA
Banexi (UK) Limited
Banque Franco Yougoslave
Banque pour l'Industrie et le Commerce Comores
Bewaarvedrijf Ameuro NV
BGN Leasing
BIAO Recouvrement
BICI Bourse
BICI Cameroun
BMCI Bourse
BNP Asset Management UK Limited
BNP Capital Markets Limited
BNP Equities Mauritius
BNP Nominees Limited
BNP PAM Malaysia SDN BHD
BNP Paribas (BVI) Trust Corporation
BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières Inc.
BNP Paribas (Montevideo) SA - Oficina de Representacion de BNP Paribas
BNP Paribas Andes
BNP Paribas Asset Management (Part II) (Luxembourg) SA
BNP Paribas Asset Management Argentina SA, Sociedad de Fondos Comunes de inversion
BNP Paribas Asset Management GmbH
BNP Paribas Asset Management Monaco
BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg
BNP Paribas Bank & Trust Cayman
BNP Paribas Fund Services (Guernsey) Limited
BNP Paribas Fund Services UK Limited
BNP Paribas Futures Singapore Pte Ltd
BNP Paribas International Trustee Guernsey
BNP Paribas Investment Management CI Limited
BNP Paribas Lease Group IFN SA
BNP Paribas Panama SA
BNP Paribas Securities (Australia) Limited
BNP Paribas Securities Services AM Limited
BNP Paribas Securities Services Custody Bank Limited
BNP Paribas Securities Services Fund Administration Limited
BNP Paribas Securities Services Trust Company (Jersey) Limited
BNP Paribas Trust Company (IOM) Limited

BNP Paribas Trust Corporation UK Limited

BNP Paribas Trust Services Singapore Limited

BNP Paribas Uruguay SA

BNP Representative Office (Nigeria) Ltd

BNPP (NZ) Limited

BPI

CET Altalanos Szolgaltato KFT

Cetelem (UK) Limited

Cetelem Expansion Société en Nom Collectif

Cetelem Gestion Sa (Argentina)

Cetelem Renting

Coppefis

Corporacion Franco Americana de Finanzas (Costa Rica) SA

Credifarma Spa

Crédit Logement

Crédit Social de la Province du Brabant Wallon

CTN Promotora de Negocios Ltda

Domus Flandria NV

eCommerce Holding GmbH

Elimmo SARL

Emirates Lebanon Bank

Fastnet Belgium

Fimaser

Financière de la rue Meyerbeer

Financière du Navire JLZ 020401

Findomestic Network Spa

Finest

Fingraf SA

Fortis Foreign Services AG

Fortis L Capital SA

France Titrisation

Fridson Investment Advisors, LLC

GIM Vastgoed Management BV

Insinger De Beaufort (SA) Pty Ltd

Insinger De Beaufort UK Holding BV

Integro Finance BV

Integro Property BV

Integra Securities BV

Investment Fund Services Limited

Istituto per il Credito Sportivo

Landwaarts Sociaal Woonkrediet

Le Crédit Social De Tubize

Le Crédit Social et les Petits Propriétaires Réunis

Le Petit Propriétaire

Level 16

Level 3

Liquiditäts- und Konsortialbank GmbH

Maintenance et Prestation Informatique (MPI)

Massilia Bail 2

Nachenius Tjeenk & Co. Global Custody NV

Neuilly Contentieux

ONEY Magyarország ZRT

Orange - BNP Paribas Services

Par 3 SA

Parcadia Asset Management SA

Paribas Petroleum Participations BV

Personal Finance Solutions SA

Premier Bank ZRT

Primonial Fundquest

Rothesay

Saving And Real Estate Investment Bank

Select Manager Ltd

Sicovam Holding

Sint Jozefkredietmaatschappij

SNC Gestimur

Societa Regionale per la Promozione dello Sviluppo Economico dell'Umbria Spa

Société Belge d'Investissement (SBI)

Société Financière de Beyrouth BNP Paribas

Sofracem

Soservi Société en Nom Collectif

Strategic Alpha Fund Mgt Cpy Ltd

The Financial Services Companies

Tous Propriétaires

Tradegate AG Wertpapierhandelsbank

Tuileries Financement 2

Tuileries Financement 3

UEB Investment Management Inc.

Union Méditerranéenne de Finance

Watamar & Partners SA

En raison du caractère d'établissements de crédit et financiers des entités concernées, ces participations font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels au 31 décembre 2009.

FILIALES « SIGNIFICATIVES »

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des filiales significatives de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 5.7, comme cela est requis par la réglementation. Les exigences de fonds propres présentées correspondent à la contribution au Groupe des entités retenues après transfert des risques intragroupe le cas échéant.

Au regard du seuil de significativité retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les sous-groupe suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2009 :

- BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;
- BancWest ;
- Personal Finance ;

■ BNP Paribas Suisse SA.

Concernant les sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas, BNL, Bancwest et Personal Finance, les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces sous-groupes.

Les informations relatives aux périmètres concernés sont décrites dans la Note annexe 8 aux États Financiers sous les rubriques respectives : Groupe Fortis Banque SA / NV, Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale), Banque de Détail aux États-Unis et BNP Paribas Personal Finance.

(Voir États Financiers – note 8.b. – Périmètre de consolidation).

Les différences décrites en début de section 5.1 entre périmètre de consolidation et périmètre prudentiel s'appliquent.

SURVEILLANCE SUR BASE INDIVIDUELLE DU SUPERVISEUR FRANÇAIS

Sur la base des principes édictés par la Commission bancaire, et des échanges intervenus entre BNP Paribas et le superviseur français, les entités Personal Finance et BNP Paribas Dérivés Garanties font l'objet d'une surveillance sur base individuelle par le secrétariat général de la Commission bancaire.

5.2 Gestion des risques

Les politiques et les dispositifs de gestion mis en place pour la gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la Note annexe 4 aux États Financiers.

(Voir États Financiers – note 4.a. – Organisation de la gestion des risques)

(Voir États Financiers – note 4.d. – Risque de crédit et de contrepartie)

(Voir États Financiers – note 4.e. – Risque de marché et risque de participation en actions)

(Voir États Financiers – note 4.f. – Risque opérationnel)

5.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

FONDS PROPRES

Les informations relatives à la composition des fonds propres sont décrites dans la Note annexe 4 aux États Financiers.

(Voir États Financiers – note 4.c. – Fonds propres)

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

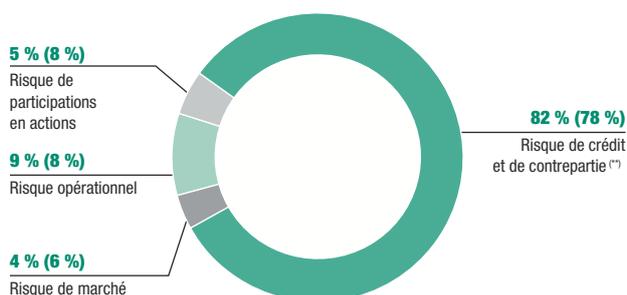
► ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1 AU 31 DÉCEMBRE 2009

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs pondérés au titre du Pilier 1 de l'accord Bâle II pour le groupe BNP Paribas s'élève à 621 milliards d'euros, contre 528 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et se décompose par type de risque, type d'approche et classe d'exposition bâloise, de la façon suivante :

En millions d'euros	Actifs pondérés	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	510 379	417 750
Risque de crédit	482 944	387 960
Risque de crédit - IRBA	233 300	161 962
Administrations centrales et banques centrales	3 250	2 274
Entreprises	151 589	120 547
Établissements	18 280	11 535
Clientèle de détail	37 167	19 678
<i>Prêts immobiliers</i>	9 257	4 230
<i>Expositions renouvelables</i>	7 451	6 111
<i>Autres expositions</i>	20 459	9 337
Positions de titrisation	22 753	7 928
Autres Actifs Risqués	261	0
Risque de crédit - Approche standard	249 644	225 999
Administrations centrales et banques centrales	6 599	2 751
Entreprises	108 247	101 303
Établissements	7 535	12 642
Clientèle de détail	79 132	68 680
<i>Prêts immobiliers</i>	25 638	24 507
<i>Expositions renouvelables</i>	2 803	1 730
<i>Autres expositions</i>	50 691	42 443
Positions de titrisation	7 483	3 297
Autres Actifs Risqués	40 648	37 327
Risque de contrepartie	27 435	29 789
Risque de contrepartie - IRBA	23 377	28 089
Administrations centrales et banques centrales	253	66
Entreprises	16 844	23 975
Établissements	6 280	4 049
Risque de contrepartie - Approche standard	4 058	1 700
Administrations centrales et banques centrales	0	2
Entreprises	3 745	1 465
Établissements	302	232
Clientèle de détail	11	0
<i>Autres expositions</i>	11	0
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	29 447	40 584
Méthode des modèles internes	23 102	40 479
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	6 575	4 286
<i>Actions cotées</i>	11 112	19 654
<i>Autres expositions sur actions</i>	5 415	16 539
Méthode de pondération simple	3 446	0
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	1 099	0
<i>Actions cotées</i>	807	0
<i>Autres expositions sur actions</i>	1 540	0
Approche Standard	2 899	105
RISQUE DE MARCHÉ	23 665	29 727
Modèle Interne	13 577	25 028
Approche Standard	10 088	4 699
RISQUE OPÉRATIONNEL	57 223	39 582
Approche Modèle interne AMA	36 563	22 911
Approche Standard	13 015	13 417
Approche de base	7 645	3 254
TOTAL	620 714	527 643

L'évolution des actifs pondérés constatée entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 résulte principalement de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas telle que présentée en note 8.c des États Financiers. Les entités constitutives de ces deux sous-groupes contribuaient au 30 juin 2009 (première consolidation) aux actifs pondérés du groupe BNP Paribas pour un montant total de 165 milliards d'euros (impact total de la transaction Fortis au 30 juin : 166 milliards d'euros).

➤ ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE AU 31 DÉCEMBRE 2009 (*)



Montant total : 621 Mds € au 31 décembre 2009
527 Mds € au 31 décembre 2008

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2008.

(**) Y compris comptes de régularisation et immobilisations.

Risque de crédit et de contrepartie

BNP Paribas a opté pour les formes les plus avancées de l'accord Bâle II. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007, par la Commission bancaire,

à utiliser ses méthodes internes pour calculer ses exigences minimales de capital à compter du 1^{er} janvier 2008. L'utilisation de ces méthodes est subordonnée à certaines conditions de progrès et de déploiement, que le Groupe s'est engagé à respecter auprès de la Commission bancaire. Préalablement à l'acquisition, le Groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique (CBFA) pour utiliser l'approche la plus avancée pour l'évaluation de son besoin en capital réglementaire. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et BNP Paribas d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe. Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties, mais ne sont pas encore achevés. Aussi une approche hybride est retenue au 31 décembre 2009, fondée respectivement sur les méthodes homologuées par les superviseurs français et belge pour chacun des périmètres concernés.

Le risque de crédit et de contrepartie représente 82 % des actifs pondérés Bâle II dont 78 % pour le seul risque de crédit.

Sur le risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations), la part des actifs pondérés en approche IRBA est de 53 % au 31 décembre 2009, contre 46 % au 31 décembre 2008. Ce périmètre significatif qui incluait notamment CIB, BDDF, Cetelem, en France ou hors de France et BNP Paribas Securities Services (BP2S), a fortement progressé sous l'effet de l'intégration de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas à compter du 30 juin 2009. Il laisse toutefois temporairement en dehors du champ certaines entités comme BNL et BancWest. D'autres entités plus petites ne se rallieront aux méthodes avancées du Groupe qu'à moyen terme, comme par exemple les filiales des pays émergents. L'approche standard représente donc 47 % des actifs pondérés en Bâle II mais seulement 29 % des expositions en risque en raison d'un traitement plus défavorable des actifs correspondants en approche standard.

► ACTIFS PONDÉRÉS ET EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'APPROCHE ⁽¹⁾

Actifs pondérés du risque de crédit au 31 décembre 2009



Montant total : 442 Mds €

Actifs pondérés du risque de crédit au 31 décembre 2008



Montant total : 351 Mds €

Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2009



Montant total : 1 330 Mds €

Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2008



Montant total : 973 Mds €

⁽¹⁾ Hors comptes de régularisation et immobilisations.

Sur le risque de contrepartie, la part des actifs pondérés en approche IRBA représente 85 % au 31 décembre 2009, contre 94 % au 31 décembre 2008. Ce recul résulte de l'effet combiné de l'intégration de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas et de la baisse des expositions au défaut (EAD)

modélisées, pondérées en IRBA) du fait du resserrement des spreads de taux en 2009. La part des expositions au défaut (EAD) en approche IRBA reste toutefois très significative (95 % au 31 décembre 2009).

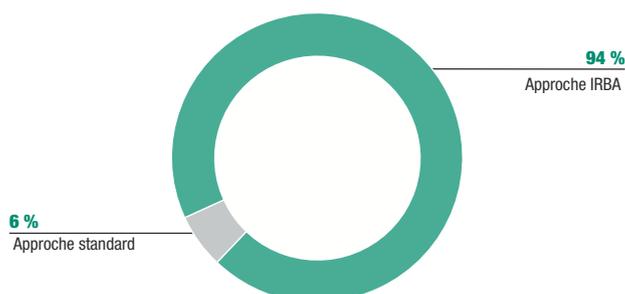
► ACTIFS PONDÉRÉS ET VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE

Actifs pondérés du risque de contrepartie au 31 décembre 2009



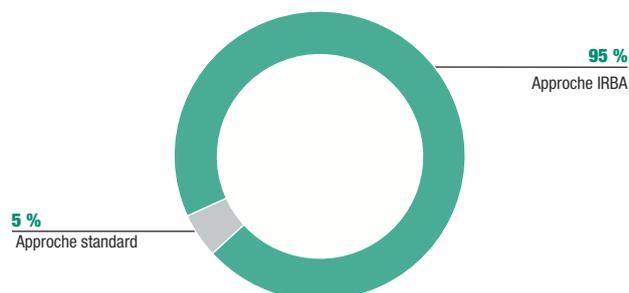
Montant total : 27 Mds €

Actifs pondérés du risque de contrepartie au 31 décembre 2008



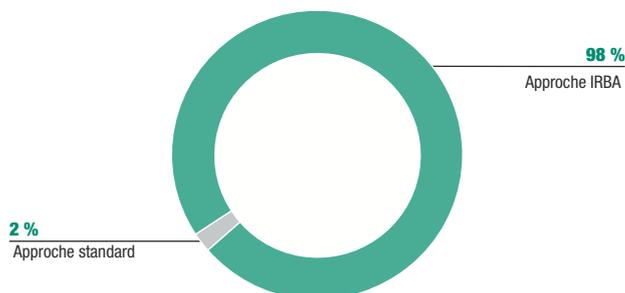
Montant total : 30 Mds €

Valeur exposée au risque de contrepartie au 31 décembre 2009



Montant total : 100 Mds €

Valeur exposée au risque de contrepartie au 31 décembre 2008



Montant total : 107 Mds €

Risque de participations en actions

La part du risque lié aux participations dans les actifs pondérés du Groupe en 2009 incluant le périmètre BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas (traité en méthode de pondération simple ou en approche standard), recule à 5 % au 31 décembre 2009 (contre 8 % au 31 décembre 2008) en raison de l'évolution favorable des marchés d'actions et de nombreuses cessions d'actifs en 2009.

Risque de marché

Le risque de marché représente 4 % des actifs pondérés Bâle II au 31 décembre 2009, en baisse par rapport au 31 décembre 2008 (6 %). La fin de l'année 2008 avait été marquée par des conditions de marché exceptionnelles, notamment à la suite du défaut de Lehman Brothers.

L'exigence de fonds propres a baissé significativement durant l'année 2009. Les activités de marché ont graduellement ajusté leurs profils de risques à ces nouvelles conditions de marché. De plus, la fin de la crise

des marchés a conduit à une baisse progressive de la volatilité, avec un double impact : d'une part sur les sensibilités, avec une baisse du risque à exposition constante, et d'autre part sur la volatilité historique, avec un impact direct sur la matrice de variance-covariance servant à calculer la VaR.

L'exigence en fonds propres est très majoritairement couverte par le modèle interne (VaR), à l'exception d'une partie du risque de change et de quelques facteurs de risque du périmètre BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas.

Risque opérationnel

La part du risque opérationnel dans le total des actifs pondérés du Groupe est passée de 8 % au 31 décembre 2008 à 9 % au 31 décembre 2009.

L'information sur chaque type de risque est détaillée dans les sections 5.4 à 5.6.

► RATIO DE SOLVABILITÉ

En millions d'euros	31 décembre 2009	1 ^{er} janvier 2009	31 décembre 2008
FONDS PROPRES TIER 1	62 910	41 799	41 799
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	25 298	17 951	17 951
Déductions prudentielles du Tier 2	(1 146)	(1 003)	(1 003)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	1 352	752	752
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	88 414	59 499	59 499
Risque de crédit	482 944	387 960	387 960
Risque de contrepartie	27 435	29 790	29 790
Risque de participations en actions	29 446	40 584	40 584
Risque de marché	23 666	29 727	29 727
Risque opérationnel	57 223	39 582	39 582
Effet du plancher Bâle I ^(*)			7 504
ACTIFS PONDÉRÉS	620 714	527 643	535 147
RATIO TIER 1	10,1 %	7,9 %	7,8 %
RATIO GLOBAL	14,2 %	11,3 %	11,1 %

^(*) 90 % des actifs pondérés Bâle I en 2008 et 80 % en 2009.

L'exigence en fonds propres du Groupe est calculée en application des règlements et instructions transposant en France les directives européennes relatives à l'« Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit ».

À compter du 1^{er} janvier 2009, le dispositif de transition prévu par le régulateur abaisse à 80 % le plancher des actifs pondérés Bâle I. Au 31 décembre 2009, ce plancher étant inférieur au niveau des actifs pondérés Bâle II, le montant des actifs pondérés Bâle II prévaut pour le calcul du ratio de solvabilité, soit 621 milliards d'euros.

5.4 Risque de crédit et de contrepartie

(Voir États Financiers – note 4.d. – Risque de crédit et risque de contrepartie)

LE RISQUE DE CRÉDIT

Cette section est hors risque de contrepartie, positions de titrisations et autres actifs risqués.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

(Voir États Financiers – note 4.d. – La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement)

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

(Voir États Financiers – note 4.d. – Diversification sectorielle)

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

(Voir États Financiers – note 4.d. – Diversification géographique)

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

(Voir États Financiers – note 4.d. – Le dispositif de notation)

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors bilan : CCF moyen ⁽¹⁾ ;
- moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyen ⁽²⁾

ainsi que par le taux de pondération moyen (RW moyen ⁽³⁾) défini comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD).

La dernière colonne présente la perte attendue à un an.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Portefeuille « Corporate »

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'exposition : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente, au 31 décembre 2009, 710 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit et concerne les pôles CIB, BDDF, BNP Paribas Securities Services (BPSS) du pôle Investment Solutions ainsi que l'essentiel du périmètre BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas, contre 496 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

La progression constatée entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est pour l'essentiel due à l'intégration de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui représentait 267 milliards d'euros au 30 juin 2009 (date de première consolidation).

(1) CCF moyen : « Credit Conversion Factor » – moyenne des facteurs de conversion pondérée par le montant d'engagement hors bilan.

(2) LGD moyen : « Loss Given Default » – moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(3) RW moyen : « Risk Weight » – taux de pondération moyen.

En millions d'euros	31 décembre 2009								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Administrations centrales et banques centrales	1	161 739	159 338	2 401	91 %	162 581	9 %	0 %	0
	2	8 508	7 539	969	88 %	8 354	4 %	1 %	0
	3	2 961	2 794	167	76 %	2 904	19 %	16 %	0
	4	1 490	1 356	134	96 %	1 492	15 %	14 %	0
	5	3 372	1 651	1 721	56 %	2 608	17 %	22 %	2
	6	1 400	998	402	60 %	1 241	12 %	31 %	2
	7	1 175	742	433	55 %	981	9 %	24 %	2
	8	571	395	176	54 %	491	10 %	35 %	3
	9	18	18	0	50 %	18	6 %	32 %	0
	10	355	159	196	79 %	306	35 %	190 %	20
	11	102	26	76	94 %	97		0 %	25
SOMME		181 691	175 016	6 675	76 %	181 073	9 %	2 %	54
Établissements	1	26 106	20 089	6 017	68 %	24 380	12 %	4 %	1
	2	41 112	34 377	6 735	68 %	38 733	22 %	6 %	3
	3	13 647	9 759	3 888	71 %	12 545	31 %	16 %	3
	4	9 861	7 204	2 657	63 %	8 870	38 %	27 %	6
	5	7 548	6 030	1 518	68 %	7 101	34 %	40 %	8
	6	3 840	2 316	1 524	67 %	3 382	34 %	68 %	11
	7	2 257	1 523	734	68 %	2 019	38 %	115 %	20
	8	2 295	1 458	837	55 %	1 948	18 %	68 %	23
	9	626	298	328	59 %	501	34 %	155 %	19
	10	878	474	404	59 %	718	26 %	141 %	32
	11	1 236	957	279	84 %	1 184		7 %	250
	12	295	288	7	96 %	287		1 %	58
SOMME		109 701	84 773	24 928	67 %	101 668	24 %	18 %	434
Entreprises	1	10 268	3 160	7 108	58 %	7 271	33 %	8 %	1
	2	50 784	15 527	35 257	61 %	36 841	35 %	11 %	5
	3	51 140	16 827	34 313	57 %	36 253	37 %	21 %	11
	4	69 990	30 450	39 540	62 %	54 038	35 %	31 %	33
	5	67 796	38 195	29 601	67 %	56 708	32 %	44 %	70
	6	75 122	45 345	29 777	73 %	64 349	26 %	53 %	168
	7	53 606	35 069	18 537	76 %	47 737	26 %	75 %	349
	8	18 121	12 221	5 900	80 %	16 790	23 %	86 %	251
	9	3 934	2 777	1 157	63 %	3 500	27 %	126 %	108
	10	5 859	4 266	1 593	78 %	5 481	23 %	122 %	249
	11	9 831	8 334	1 497	81 %	9 395		23 %	4 191
	12	2 549	2 333	216	85 %	2 545		4 %	2 587
SOMME		419 000	214 504	204 496	66 %	340 908	31 %	44 %	8 023
TOTAL		710 392	474 293	236 099	66 %	623 649	24 %	28 %	8 511

Par rapport au 31 décembre 2008, la part des expositions aux Administrations centrales et banques centrales est en hausse sensible du fait de la concentration du portefeuille de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas sur ce segment et de l'augmentation des encours de cette classe d'exposition sur le périmètre historique. Aucune autre évolution significative liée à l'intégration de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas n'est à constater sur les autres classes d'exposition du portefeuille « Corporate ».

Une charge en capital au titre des actifs en défaut (note 11 et 12 en 2009), a été intégrée conformément à l'article 129 du 20 février 2007.

En millions d'euros	31 décembre 2008								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Administrations centrales et banques centrales	1	70 435	70 360	75	55 %	70 512	1 %	0 %	0
	2	6 047	5 896	151	55 %	5 987	1 %	0 %	0
	3	1 622	1 584	38	95 %	1 623	20 %	9 %	0
	4	259	47	211	100 %	259	19 %	11 %	0
	5	1 448	1 298	150	55 %	1 382	42 %	49 %	2
	6	665	309	356	55 %	505	9 %	23 %	0
	7	830	616	214	58 %	741	8 %	22 %	2
	8	350	288	62	53 %	319	10 %	36 %	2
	9	269	181	88	50 %	225	23 %	100 %	6
	10	373	150	222	83 %	327	64 %	194 %	22
	11	12	12	0	55 %	11	80 %	0 %	8
SOMME		82 310	80 742	1 567	66 %	81 891	3 %	3 %	42
Établissements	1	32 368	26 326	6 042	65 %	30 319	9 %	2 %	1
	2	38 809	31 427	7 382	64 %	36 252	15 %	4 %	2
	3	7 101	5 693	1 408	62 %	6 589	28 %	14 %	1
	4	4 976	3 900	1 076	67 %	4 632	32 %	21 %	2
	5	3 970	3 518	452	73 %	3 855	33 %	38 %	4
	6	3 225	1 997	1 228	75 %	2 940	32 %	63 %	9
	7	1 250	948	302	67 %	1 154	38 %	108 %	13
	8	2 435	1 711	724	57 %	2 124	25 %	87 %	33
	9	353	158	195	52 %	261	50 %	222 %	15
	10	872	385	487	51 %	640	18 %	91 %	20
	11	594	240	354	86 %	550	56 %	0 %	232
	12	43	36	7	98 %	43	69 %	0 %	22
SOMME		95 996	76 339	19 657	65 %	89 359	17 %	13 %	354
Entreprises	1	9 361	2 784	6 577	66 %	7 141	27 %	7 %	1
	2	49 081	14 653	34 428	61 %	35 712	36 %	13 %	4
	3	40 744	17 722	23 022	54 %	30 269	38 %	22 %	9
	4	54 828	27 707	27 121	56 %	42 995	37 %	33 %	26
	5	48 447	29 998	18 449	62 %	41 555	35 %	47 %	50
	6	51 450	33 627	17 823	65 %	45 272	30 %	64 %	136
	7	42 335	27 745	14 590	71 %	38 186	26 %	78 %	291
	8	11 051	7 171	3 880	80 %	10 296	25 %	96 %	173
	9	2 838	1 866	972	75 %	2 594	30 %	143 %	86
	10	2 799	1 251	1 548	80 %	2 500	21 %	114 %	96
	11	3 182	2 844	338	84 %	3 130	49 %	0 %	1 598
	12	1 097	1 022	75	78 %	1 082	64 %	0 %	725
SOMME		317 213	168 390	148 823	62 %	260 732	33 %	46 %	3 194
TOTAL		495 519	325 470	170 049	62 %	431 982	24 %	31 %	3 590

Tant sur les administrations centrales que sur les établissements, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart de pays développés, et bénéficiant par conséquent d'excellentes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les engagements sur des emprunteurs « non investment-grade » correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

Portefeuille de la clientèle de détail

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 184 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2009, contre 121 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et concerne essentiellement

le Pôle Banque De Détail en France, les filiales de crédits aux particuliers en France de Personal Finance, et le périmètre de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas.

La progression constatée entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est pour l'essentiel due à l'intégration de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui représentait 56 milliards d'euros au 30 juin 2009 (date de première consolidation).

En millions d'euros	31 décembre 2009								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Prêts immobiliers	2	20 751	19 957	794	100 %	20 750	15 %	1 %	1
	3	9 589	9 274	315	100 %	9 588	15 %	3 %	1
	4	11 055	10 656	399	100 %	11 045	14 %	5 %	3
	5	22 036	21 308	728	100 %	22 009	13 %	9 %	12
	6	11 165	10 805	360	100 %	11 136	11 %	20 %	20
	7	6 230	5 874	356	100 %	6 216	12 %	31 %	22
	8	441	430	11	100 %	440	12 %	48 %	4
	9	1 169	1 150	19	100 %	1 169	17 %	87 %	23
	10	592	584	8	100 %	591	15 %	84 %	22
	11	457	457	0	100 %	457		44 %	102
	12	454	451	3	100 %	450		0 %	40
	SOMME		83 939	80 946	2 993	100 %	83 851	14 %	11 %
Expositions renouvelables	2	1 333	346	987	48 %	1 962	47 %	1 %	0
	3	2 179	477	1 702	58 %	2 549	57 %	3 %	1
	4	3 164	302	2 862	44 %	2 011	52 %	5 %	2
	5	5 887	449	5 438	50 %	3 598	46 %	8 %	6
	6	5 390	958	4 432	54 %	3 685	45 %	20 %	18
	7	4 171	1 945	2 226	60 %	3 421	43 %	39 %	44
	8	1 997	1 304	693	65 %	1 808	46 %	68 %	52
	9	1 045	840	205	62 %	1 035	46 %	97 %	54
	10	1 588	1 299	289	46 %	1 466	48 %	138 %	204
	11	1 786	1 409	377	6 %	1 434		45 %	810
	SOMME		28 540	9 329	19 211	52 %	22 969	47 %	32 %
Autres expositions	1	17	17	0	100 %	17	19 %	2 %	0
	2	3 623	3 030	593	98 %	3 472	35 %	4 %	0
	3	4 463	3 658	805	92 %	4 242	35 %	8 %	1
	4	7 541	6 234	1 307	88 %	7 289	34 %	12 %	4
	5	12 546	10 592	1 954	89 %	12 319	33 %	23 %	18
	6	12 220	10 596	1 624	84 %	11 907	28 %	31 %	36
	7	12 371	11 159	1 212	82 %	12 066	23 %	34 %	74
	8	7 518	6 977	541	78 %	7 410	22 %	38 %	98
	9	3 409	3 259	150	81 %	3 451	30 %	57 %	120
	10	3 256	3 196	60	91 %	3 245	24 %	57 %	269
	11	4 627	4 472	155	93 %	4 596		40 %	2 657
	12	312	297	15	80 %	303		0 %	782
SOMME		71 903	63 487	8 416	87 %	70 317	29 %	29 %	4 059
TOTAL		184 382	153 762	30 620	66 %	177 137	24 %	21 %	5 500

En millions d'euros	31 décembre 2008								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Prêts immobiliers	2	17 843	17 292	551	100 %	17 820	14 %	1 %	1
	3	8 570	8 340	229	100 %	8 558	15 %	3 %	1
	4	6 977	6 796	181	100 %	6 968	15 %	5 %	1
	5	10 454	10 140	314	100 %	10 440	15 %	8 %	5
	6	3 209	3 102	107	100 %	3 204	16 %	18 %	4
	7	2 071	1 923	148	100 %	2 068	16 %	34 %	7
	8	27	26	1	100 %	27	16 %	71 %	0
	9	1 057	1 043	14	100 %	1 055	16 %	82 %	19
	10	365	360	5	100 %	365	17 %	96 %	11
	11	327	326	1	100 %	327	30 %	0 %	101
SOMME		50 900	49 349	1 551	100 %	50 832	15 %	8 %	150
Expositions renouvelables	2	2 624	467	2 157	113 %	3 973	41 %	1 %	1
	3	2 206	550	1 656	53 %	2 472	45 %	2 %	1
	4	3 492	330	3 162	61 %	2 702	44 %	4 %	2
	5	5 523	523	5 000	52 %	3 564	39 %	7 %	5
	6	6 336	1 220	5 116	53 %	4 270	38 %	16 %	17
	7	4 679	2 187	2 492	68 %	4 034	44 %	41 %	55
	8	1 463	1 002	461	60 %	1 340	43 %	65 %	37
	9	1 069	780	289	53 %	1 009	44 %	90 %	47
	10	1 295	1 033	262	48 %	1 190	45 %	130 %	152
	11	1 535	1 165	370	14 %	1 214	74 %	0 %	914
SOMME		30 222	9 256	20 967	61 %	25 768	43 %	24 %	1 231
Autres expositions	2	2 501	2 297	204	100 %	2 514	30 %	3 %	0
	3	3 145	2 821	324	88 %	3 126	27 %	5 %	1
	4	4 709	4 336	373	70 %	4 618	28 %	9 %	2
	5	5 803	5 322	481	71 %	5 697	26 %	17 %	6
	6	5 419	4 976	443	66 %	5 327	27 %	29 %	14
	7	6 548	6 203	345	72 %	6 545	19 %	34 %	43
	8	3 331	3 150	181	73 %	3 340	19 %	35 %	45
	9	2 941	2 833	108	84 %	2 991	25 %	49 %	90
	10	2 434	2 425	9	74 %	2 432	20 %	53 %	186
	11	3 175	3 103	72	91 %	3 165	63 %	0 %	2 066
SOMME		40 006	37 466	2 539	76 %	39 755	27 %	23 %	2 453
TOTAL		121 128	96 072	25 056	65 %	116 355	25 %	17 %	3 834

Les prêts immobiliers concernent principalement le pôle Banque De Détail en France (BDDF), BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi de crédit.

Les « expositions renouvelables » et « autres expositions » sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers,

dont la clientèle est plus dispersée en terme de qualité et le niveau de garanties plus limité. La part des expositions sur ces segments a augmenté sur les notes de 5 à 7 comparativement à la répartition du 31 décembre 2008, au détriment des notes 2 et 3. Cette nouvelle distribution est principalement due à l'intégration du portefeuille de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui représentait 56 milliards d'euros au 30 juin 2009.

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

(Voir États Financiers – note 4.d. – Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit)

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 377 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2009 contre 325 milliards d'euros en décembre 2008.

En millions d'euros	Rating externe ^(*)	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
		Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Actifs pondérés (RWA)	Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Actifs pondérés (RWA)
Administrations centrales et banques centrales	AAA à AA-	18 882	18 814	195	11 706	11 681	10
	A+ à A-	1 808	1 737	108	1 984	1 991	144
	BBB+ à BBB-	7 324	7 291	3 006	133	133	7
	BB+ à BB-	2 140	2 137	2 137	2 164	2 153	1 957
	B+ à B-	350	345	343	25	23	23
	CCC+ à D	0	0	0	22	22	33
	Sans note externe	855	803	810	644	617	577
SOMME		31 359	31 127	6 599	16 678	16 620	2 751
Établissements	AAA à AA-	20 418	19 064	3 737	21 548	20 782	4 146
	A+ à A-	698	619	254	3 747	3 367	760
	BBB+ à BBB-	662	542	423	531	421	346
	BB+ à BB-	145	63	62	1 102	1 035	1 032
	B+ à B-	40	36	35	237	227	227
	CCC+ à D	7	5	7	0	0	0
	Sans note externe	6 691	5 969	3 017	6 663	6 496	6 131
SOMME		28 661	26 298	7 535	33 828	32 328	12 642
Entreprises	AAA à AA-	887	862	167	2 415	2 392	499
	A+ à A-	1 113	1 078	539	575	562	280
	BBB+ à BBB-	671	582	582	353	317	316
	BB+ à BB-	444	389	388	144	129	129
	B+ à B-	219	167	250	149	142	212
	CCC+ à D	78	77	115	10	10	16
	Sans note externe	145 929	113 419	106 205	126 787	102 828	99 852
SOMME		149 341	116 575	108 246	130 434	106 381	101 303
Clientèle de détail	Sans note externe	167 960	138 593	79 132	144 312	120 980	68 679
SOMME		167 960	138 593	79 132	144 312	120 980	68 679
TOTAL		377 321	312 593	201 512	325 252	276 309	185 375

(*) Selon Standard and Poor's.

(**) Bilan et hors bilan.

Le tableau ci-dessus est hors risque de contrepartie, autres actifs risqués et positions de titrisations.

Au 31 décembre 2009, 83 % des expositions sur les administrations centrales, les banques centrales et les établissements de crédits sont de bonne ou très bonne qualité (« investment grade »), contre 79 % au 31 décembre 2008.

La progression constatée entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 correspond à l'intégration des entités issues de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas, dont les expositions au risque

de crédit traitées selon la méthode standard s'élevaient à 43 milliards d'euros au 30 juin 2009 (date de première consolidation).

Les entités du Groupe calculant leurs besoins en capital selon la méthode standard ont une activité axée principalement vers les particuliers ou les petites et moyennes entreprises ou bien se situent dans des régions du monde où l'activité des agences de notation est peu développée (Turquie, Ukraine, Moyen-Orient, etc.). Ceci explique qu'une majorité des entreprises ne dispose pas de note externe en approche standard.

EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

(Voir États Financiers – note 4.d. – Les procédures de dépréciations)

(Voir États Financiers – note 4.d. – Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours)

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'année 2009 est marquée par l'intégration de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas dont l'empreinte est très significative en Belgique et au Luxembourg. En conséquence, ces deux marchés domestiques ont été singularisés dans l'analyse de l'exercice.

En millions d'euros	31 décembre 2009			
	Exposition brute totale	Expositions en défaut (*)		Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	
France	341 622	3 144	7 906	5 534
Italie	162 469	7 719	615	4 369
Belgique	151 445	201	3 756	2 294
Luxembourg	20 364	14	314	448
Autres pays d'Europe de l'Ouest	237 294	2 074	4 582	3 457
Pays d'Europe Centrale et de l'Est, Bassin méditerranéen et Turquie	90 022	3 184	1 286	2 144
Amérique du Nord	175 537	1 537	2 687	1 291
Amérique latine	27 214	351	719	770
GCC (**) - Afrique	31 363	437	901	466
Japon et Australie	41 977	51	811	415
Pays Émergents d'Asie	50 669	102	360	196
TOTAL	1 329 976	18 814	23 937	21 384

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors bilan) avant prise en compte des garanties.

(**) Gulf Cooperation Council.

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT SELON LE DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE 2008

En millions d'euros	31 décembre 2009			
	Exposition brute totale	Expositions en défaut (*)		Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	
France	341 622	3 144	7 906	5 534
Italie	162 469	7 719	615	4 369
UE-15 (hors France, Italie)	381 884	1 987	8 182	6 031
Suisse et autres pays EEE	55 926	1 071	768	641
Autres pays européens	17 175	1 350	776	804
Amérique du Nord	175 537	1 537	2 687	1 291
Amérique latine	27 214	351	719	770
Afrique et Moyen-Orient	75 503	1 502	1 113	1 333
Japon et Océanie	46 119	51	862	424
Autre Asie	46 527	102	309	187
TOTAL	1 329 976	18 814	23 937	21 384

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2008			
	Exposition brute totale	Expositions en défaut (*)		Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	
France	295 381	1 894	5 389	4 217
Italie	141 255	5 664	32	3 101
UE-15 (hors France, Italie)	161 284	944	1 206	999
Suisse et autres pays EEE	35 127	206	219	303
Autres pays européens	17 698	224	205	190
Amérique du Nord	162 208	691	998	855
Amérique latine	22 477	166	469	275
Afrique et Moyen-Orient	61 709	991	365	787
Japon et Océanie	37 465	2	920	261
Autre Asie	38 207	64	213	158
TOTAL	972 810	10 846	10 016	11 146

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors bilan) avant prise en compte des garanties.

La croissance des expositions en défaut entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est due pour 8,9 milliards d'euros aux expositions en défaut de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas consolidées le 31 décembre 2009 et, pour le solde, à la dégradation de la conjoncture économique.

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT, DES AJUSTEMENTS DE VALEUR ET DU COÛT DU RISQUE PAR CLASSE D'EXPOSITION BALOISE

Le coût du risque présenté ci-dessous est relatif au risque de crédit et n'inclut donc pas les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie des instruments financiers de marché.

En millions d'euros	31 décembre 2009					
	Exposition brute totale	Expositions en défaut (*)		Ajustements de valeur	Provisions de portefeuille	Coût du risque
		Approche Standard	Approche IRBA			
Administrations centrales et banques centrales	213 050	92	102	90		
Entreprises	568 341	7 782	12 380	9 734		
Établissements	138 362	432	1 531	596		
Clientèle de détail	352 342	9 501	7 636	9 492		
Positions de titrisation	57 881	1 007	2 288	1 472		
TOTAL	1 329 976	18 814	23 937	21 384	5 661	(8 239)

En millions d'euros	31 décembre 2008					
	Exposition brute totale	Expositions en défaut (*)		Ajustements de valeur	Provisions de portefeuille	Coût du risque
		Approche Standard	Approche IRBA			
Administrations centrales et banques centrales	98 987	71	12	94		
Entreprises	447 646	4 620	4 279	4 721		
Établissements	129 825	57	637	127		
Clientèle de détail	265 440	6 096	5 037	6 160		
Positions de titrisation	30 911	3	51	44		
TOTAL	972 810	10 846	10 016	11 146	3 792	(3 973)

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors bilan) avant prise en compte des garanties.

(Voir États Financiers – note 2.f. – Coût du risque)

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

(Voir États Financiers – note 4.d. – Risque de crédit et risque de contrepartie)

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions de Fixed Income représentent la grande majorité de ces expositions.

Les expositions sur opérations de financements de titres et opérations à règlement différé se partagent entre les opérations de Fixed Income, principalement sur obligations, celles des métiers Actions et Conseil (opérations de prêt emprunt de titres), principalement sur actions et BNP Paribas Securities Services (BP2S), sur actions et obligations.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2009						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			TOTAL
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	62 028	89	62 117	16 715	4 822	21 537	83 654
Opération de financements de titres et opérations à règlement différé	12 898	0	12 898	3 397	12	3 409	16 307
TOTAL	74 926	89	75 015	20 112	4 834	24 946	99 961

En millions d'euros	31 décembre 2008						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			TOTAL
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	84 019	170	84 189		2 296	2 296	86 485
Opération de financements de titres et opérations à règlement différé	20 388	0	20 388				20 388
TOTAL	104 407	170	104 577		2 296	2 296	106 873

^(*) Effective Expected Positive Exposure.

^(**) Net Present Value.

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée principalement sur la base de la méthode des modèles internes décrite dans la Note 4.d. des États Financiers. Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (environ 2 % des expositions du périmètre historique de BNP Paribas, auquel s'ajoute fin 2009 la périmètre issu de Fortis) la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (net present value + add-on).

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

La baisse, en 2009, de la valeur totale exposée au risque, malgré l'intégration de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas, provient de la réduction des profils de risque et de l'amélioration des paramètres de marché.

OPÉRATIONS DE TITRISATION

ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION

(Voir États Financiers – note 4.d. – Activité de BNP Paribas en matière de titrisation)

MÉTHODES COMPTABLES

(Voir États Financiers – note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe)

EXPOSITIONS TITRISÉES

(Voir États Financiers – note 4.d. – Activité de BNP Paribas en matière de titrisation)

➤ EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR TYPE DE TITRISATION

En millions d'euros	Type de titrisation	Type approche	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
			31 décembre 2009	31 décembre 2008
		IRBA	14 066	424
		Standard	4 701	4 442
TOTAL			18 767	4 866

➤ EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR CLASSE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros	Classe d'actifs	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
		31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Biens immobiliers résidentiels	16 584	4 442
	Prêts à des entreprises ou à des petites ou moyennes entreprises	909	35
	Prêts à la consommation	0	389
	Re-titrisations	956	
	Autres actifs	318	
TOTAL		18 767	4 866

Au 31 décembre 2009, 5 opérations de titrisation sur des actifs immobiliers sont déconsolidantes prudemment en Bâle II, toutes sur des actifs immobiliers résidentiels : Vela Home 2 et Vela Home 3 réalisées par BNL ; UCI 12, UCI 15 et UCI 16 pour la filiale espagnole UCI, pour un total d'expositions titrisées de 4,4 milliards d'euros (stable par rapport au 31 décembre 2008).

À la même date, aucune opération de titrisation sur crédits à la consommation n'est déconsolidante prudemment en Bâle II.

Au 31 décembre 2009, 0,4 milliard d'euros de prêts à des entreprises ont été titrisés dans le cadre des opérations arrangées par le groupe BNP Paribas dont 0,4 milliard d'euros par Fixed Income (conduit Matchpoint) et 33 millions d'euros par Structured Finance dans son activité de gestion de CLO pour compte de tiers.

Dans les expositions titrisées intégrées à la suite du rapprochement avec BNP Paribas Fortis figure 0,8 milliard d'euros de re-titrisation. Par ailleurs, les expositions titrisées du SPV Royal Park Investment (RPI), 12,1 milliards d'euros, sont essentiellement constituées de biens immobiliers résidentiels.

POSITIONS DE TITRISATION

Positions de titrisation conservées ou acquises par type d'approche

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque le taux des pondérations associés à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 222 de l'arrêté du 20 février 2007. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à B+ ou sans note externe. Les positions de titrisation des programmes originés par les filiales BNL

et UCI ainsi que les investissements de BancWest et du pôle Investment Solutions dans les programmes de titrisation sont traitées en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon une des méthodes suivantes :

- pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le superviseur ;
- pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est originateur ou arrangeur, c'est la méthode de la formule réglementaire (Supervisory Formula Approach – SFA) qui est appliquée. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par le superviseur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;
- pour certaines lignes de liquidité dans les programmes ABCP du portefeuille de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ne bénéficiant pas d'une notation externe, c'est une approche d'évaluation interne qui s'applique. Celle-ci bénéficie de l'homologation de la CBFA ;
- dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence est appliquée.

Au 31 décembre 2009, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par le pôle CIB et le périmètre BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de la Commission bancaire.

En millions d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés
Type approche				
IRBA	46 817	22 753	25 499	7 928
Standard	5 260	7 483	5 412	3 297
TOTAL	52 077	30 236	30 911	11 225

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 30,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (4,9 % des actifs pondérés du groupe BNP Paribas), contre 11,2 milliards au 31 décembre 2008 (soit 2,1 % à cette date).

Cette évolution reflète d'une part l'intégration des portefeuilles de titrisation liée au rapprochement avec BNP Paribas Fortis (13,6 milliards d'euros d'actifs pondérés pour l'essentiel sur le portefeuille IN) et d'autre part la dégradation des notations externes sur les portefeuilles investisseurs du Groupe (2,9 milliards d'euros chez BancWest, 1,4 milliard d'euros chez CIB et 1,1 milliard chez Investment Solutions).

► QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont au 31 décembre 2009 à hauteur de 87 % des tranches senior, contre 77 % au 31 décembre 2008, ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Type approche		
Tranche avec le rang le plus élevé	45 343	23 792
Tranche mezzanine	6 193	6 949
Tranche de première perte	541	170
TOTAL	52 077	30 911

► POSITIONS DE TITRISATION PAR MÉTHODE DE CALCUL ET PONDÉRATION

► Approche IRBA

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux de pondération		
6 % - 10 %	20 842	4 605
12 % - 18 %	1 890	1 493
20 % - 35 %	2 753	2 612
50 % - 75 %	870	200
100 %	386	271
250 %	145	62
425 %	155	71
650 %	84	83
Méthodes fondées sur les notations externes	27 125	9 397
1250 %	2 065	371
IAA ⁽¹⁾	2 005	0
Méthode de la formule réglementaire	15 622	15 613
Méthode par transparence	0	118
TOTAL	46 817	25 499

⁽¹⁾ Internal Assessment Approach.

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (27 milliards d'euros) :

- 77 % de l'EAD bénéficient d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % au 31 décembre 2009, contre 49 % au 31 décembre 2008 ;
- la très grande majorité (94 % de l'EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+ au 31 décembre 2009 (stable par rapport au 31 décembre 2008).

➤ *Approche standard*

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux de pondération		
20 %	3 508	4 797
50 %	537	232
100 %	246	154
350 %	347	36
Méthodes fondées sur les notations externes	4 638	5 219
1250 %	614	185
Méthode par transparence	8	8
TOTAL	5 260	5 412

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (4,6 milliards d'euros), la très grande majorité (76 % de l'EAD, contre 92 % au 31 décembre 2008) bénéficie d'une notation supérieure à AA- et donc d'une pondération de 20 %.

Engagements sur opérations de titrisation pour le compte de la clientèle

(Voir Activité et éléments comptables en 2009 - 3.3. - Expositions sensibles selon la réglementation du Conseil de Stabilité Financière)

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

5.5 Risque de marché

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'APPROCHE

En attente de convergence, le risque de marché est calculé suivant deux modèles internes qui s'appliquent respectivement sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis d'une part, et BNP Paribas Fortis d'autre part.

Le risque de marché en standard correspond d'une part au risque émetteur du périmètre BNP Paribas Fortis non homologué dans le modèle interne, d'autre part aux quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes.

Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour l'ensemble des portefeuilles bancaires et de négociation, à l'exception de BNP Paribas Fortis Belgique dont le risque de change est appréhendé au sein de la VaR de BNP Paribas Fortis.

En millions d'euros	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Risque de marché hors risque de change	Risque de change	Total risque de marché	Risque de marché hors risque de change	Risque de change	Total risque de marché
Modèle interne	1 068	18	1 086	2 002	0	2 002
Approche Standard	310	497	807	64	312	376
TOTAL	1 378	515	1 893	2 066	312	2 378

ASPECTS GÉNÉRAUX DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(Voir États Financiers – note 4.e. – Couverture des risques de taux et de change)

LA POLITIQUE DE SURVEILLANCE

(Voir États Financiers – note 4.e. – Mesure des risques de marché des activités de négociation)

► EXIGENCES DE FONDS PROPRES PAR SOUS-FACTEUR DE RISQUE SPÉCIFIQUE

Catégorie de risque En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Approche modèle interne	1 086	2 002
Approche standard	807	376
Risque de positions sur produits de base	32	0
Risque de taux d'intérêt	278	64
Risque de positions sur titres de propriété	1	0
Risque de change	496	312
Exigence supplémentaire résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques	0	0
TOTAL	1 893	2 378

MODÈLE INTERNE DU RISQUE DE MARCHÉ

(Voir États Financiers – note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers)

Mesures en conditions de marché normales

(Voir États Financiers – note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers)

Mesures en conditions de marché extrêmes

(Voir États Financiers – note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers)

Parallèlement aux stress tests réalisés afin de simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes définies dans le cadre de scénarii de rupture, Group Risk Management définit des scénarii spécifiques par activité de marché, de manière à encadrer très précisément chacun des risques, y compris les plus complexes.

Les résultats de ces stress tests sont présentés au management des lignes de métier ; le cas échéant des limites en stress test sont définies. Depuis le début de la crise du subprime, Group Risk Management a produit pour certaines activités une simulation quotidienne de manière à permettre une appréciation quasiment en temps réel de la déformation du profil de risque.

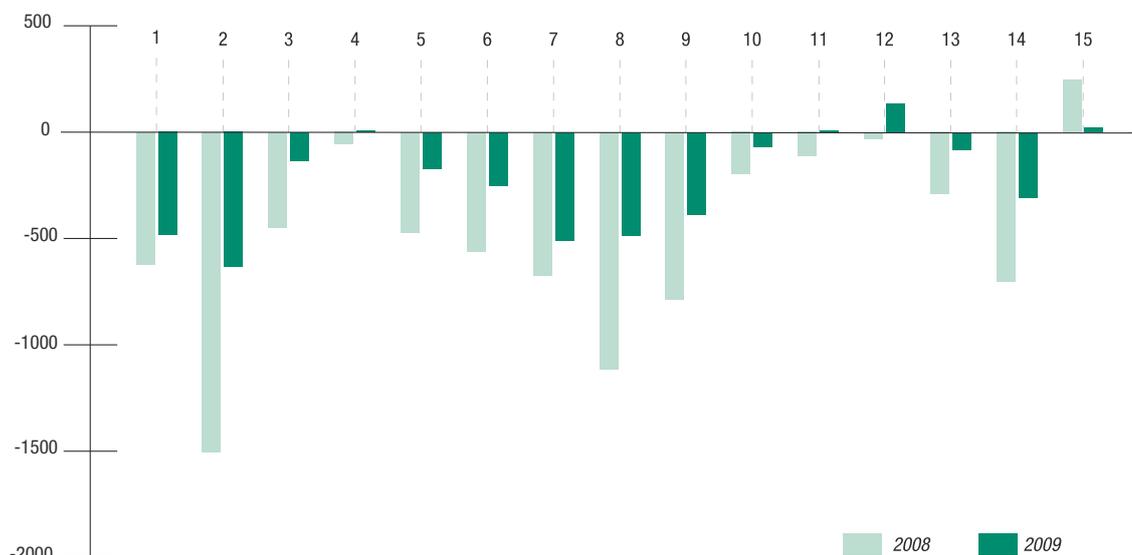
Les quinze scénarii présentés correspondent à des situations de crise, c'est-à-dire à des chocs de forte amplitude sur chacun des paramètres de risque (taux, action, crédit, volatilité, change, etc.). Le niveau de pertes potentielles qui en résulterait confirme la solidité du Groupe à l'égard des risques de marché : aucun des scénarii, en dépit de leur caractère extrême, ne menace gravement à lui seul, sa solidité financière.

Quinze scénarii simulent un panel de crises, notamment :

- scénario 1 : hausse inattendue des taux directeurs définis par les banques centrales et aplatissement de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 2 : chute des marchés d'actions accompagnée d'un recours aux valeurs refuges et de l'intervention des banques centrales, générant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;

- scénario 3 : attaque terroriste majeure dans des pays occidentaux ;
- scénario 4 : effondrement du dollar ;
- scénario 5 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Asie ;
- scénario 6 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Amérique latine ;
- scénario 7 : crise sur les pays du Moyen-Orient entraînant de sévères conséquences sur le marché de l'énergie ;
- scénario 8 : crise systémique sur les hedge funds, générant des mouvements d'une extrême violence dans les marchés sur lesquels ils opèrent (par exemple : corrélation CDO, convertibles, etc.) ;
- scénario 9 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque ;
- scénario 10 : crise de l'euro ;
- scénario 11 : augmentation des anticipations d'inflation conduisant à une hausse des taux associée à une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 12 : changement de politique monétaire au Japon : hausse brutale des taux et aplatissement de la courbe des taux d'intérêt japonaise ayant de sérieuses conséquences sur le Yen ;
- scénario 13 : tremblement de terre majeur en Californie ayant des conséquences sur le taux de change USD/EUR et sur les différentiels de taux d'intérêt ;
- scénario 14 : pandémie grave entraînant une aversion au risque généralisée et une chute brutale des marchés d'actions et du crédit ;
- scénario 15 : mouvement haussier modéré sur les marchés d'actions et les marchés émergents, faible volatilité constatée et chute de la volatilité implicite sur tous les marchés.

➤ **MOYENNE ANNUELLE POUR 2008 ET 2009 DES RÉDUCTIONS DES REVENUS DES MÉTIERS DE MARCHÉ SIMULÉES POUR QUINZE SCENARII DE CRISE EXTRÊME (EN MILLIONS D'EUROS)**



Les scénarii de stress-tests pratiqués par BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ont des caractéristiques légèrement différentes de celles de BNP Paribas sur son périmètre historique. Des travaux de convergence des méthodologies de stress-testing de marché ont été engagés.

Règles d'évaluation applicables au portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation est évalué en juste valeur par résultat, en conformité avec la méthode comptable résultant de la norme IAS 39.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

(Voir États Financiers – note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités bancaires)

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

► RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

En millions d'euros	Exposition ⁽¹⁾	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Objectif stratégique	4 389	4 627
Objectif de plus-values	4 396	3 496
Participations liées à l'activité d'un métier	6 728	6 636
TOTAL	15 513	14 759

⁽¹⁾ Fair value (bilan et hors bilan).

Les expositions au 31 décembre 2009 s'élèvent à 15,5 milliards d'euros, contre 14,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008. La part du hors bilan s'élève à 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008, et est constituée de garanties données à des OPCVM.

RISQUE DE CHANGE

(Voir États Financiers – note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités bancaires)

RISQUE DE TAUX

(Voir États Financiers – note 4.e. – Risque de marché relatif aux activités bancaires)

5.6 Risque opérationnel

POLITIQUE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

(Voir États Financiers – note 4.f. – Risque Opérationnel – Dispositif de gestion)

APPROCHES RETENUES ET PÉRIMÈTRES RESPECTIFS

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis par la fonction Conformité Groupe.

Le modèle de risque opérationnel est mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas de façon à assurer une couverture significative des risques opérationnels.

Le calcul de l'exigence de fonds propres se fait au niveau des entités juridiques du périmètre prudentiel du groupe BNP Paribas.

Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant l'exigence en fonds propres par 12,5.

Le Groupe a retenu une approche hybride combinant l'Approche de Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base.

Les entités ayant déployé la méthodologie AMA sont les entités les plus significatives de chaque pôle. Les activités de Banque De Détail en France, de Corporate and Investment Banking et d'Investment Solutions sont largement couvertes par cette approche.

Les entités dans lesquelles l'Approche de Mesure Avancée est en cours de déploiement, comme BNL Spa, appliquent l'approche standard. Dans les pôles ayant déjà couvert la majeure partie de leurs activités, certaines entités de petite taille et jugées peu significatives sont maintenues en approche standard.

L'approche de base n'est utilisée que dans des cas limités : entités récemment acquises, ainsi que certaines entités en intégration proportionnelle (partenariats), et/ou entités situées dans certains pays émergents.

BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas sont également des établissements homologués AMA avec un dispositif similaire à celui de BNP Paribas et un nombre important d'entités utilisant cette méthode. Les autres entités de taille plus petite sont traitées selon l'approche de base. Ce dispositif a vocation à épouser progressivement le dispositif du groupe BNP Paribas, au gré des opérations d'intégration, des travaux de migration et des autorisations données par les autorités de supervision bancaire.

MÉTHODE AMA

Le calcul du capital en Approche de Mesure Avancée (AMA) impose l'élaboration d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de scénarii et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA s'appuie sur les principes suivants :

- le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;
- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;
- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs de capital sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire).

Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

(Voir États Financiers – note 4.f. – Risque Opérationnel)

MÉTHODES FORFAITAIRES

Le groupe BNP Paribas a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui ne sont pas traitées dans le modèle interne.

L'approche de base : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %).

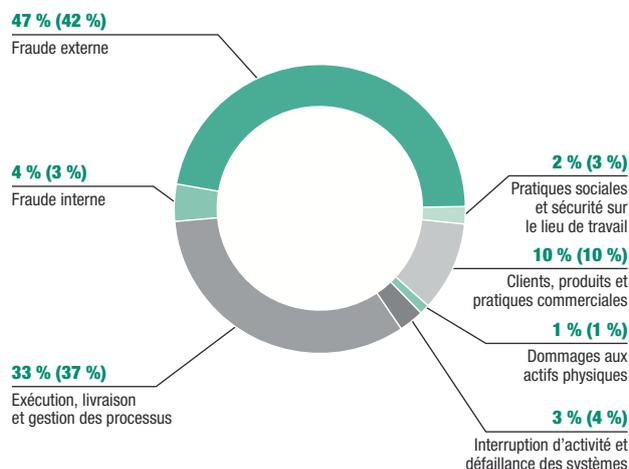
L'approche standard : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta défini par le superviseur pour chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

EXPOSITION DU GROUPE BNP PARIBAS AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les incidents opérationnels tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent 7 catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques sociales et sécurité sur le lieu de travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits

et pratiques commerciales (manipulation de marché, défaut dans un produit...), (v) dommages occasionés aux actifs physiques, (vi) interruption d'activité et défaillance de systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion de processus (erreur de gestion de couverture, erreur de valorisation).

► **PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2006 À 2009)⁽¹⁾**



⁽¹⁾ Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2006-2008.

Première catégorie d'incidents opérationnels, la fraude externe a représenté 47 % des pertes subies par le Groupe, en moyenne sur la période 2006 à 2009. L'augmentation de la part relative des fraudes externes s'explique à la fois par quelques incidents significatifs dans le domaine des marchés de capitaux à la suite de la crise financière récente et par la dégradation de la conjoncture économique dans le monde de la banque de détail (fraude aux moyens de paiement et au crédit), en dépit d'un dispositif structuré permettant de déjouer l'essentiel des tentatives (taux supérieur à 95 % dans les crédits à la consommation). Une autre partie provient de l'exposition du groupe BNP Paribas à certaines fraudes sur les marchés financiers.

Les erreurs d'exécution et de livraison constituent la seconde catégorie d'incidents opérationnels subis par le Groupe, dans un contexte de volatilité des marchés et de renchérissement du coût du retournement des positions.

Les incidents liés aux pratiques commerciales constituent le troisième type d'événement de risque opérationnel subi par le Groupe avec en moyenne 10 % des pertes au cours des quatre dernières années. Si la crise financière est un facteur de hausse des litiges commerciaux, la mise en place d'un plan de contrôles dans le cadre de la directive MIF joue, à l'inverse, un rôle modérateur.

Les incidents au titre des interruptions d'activité et autres défaillances de systèmes ont représenté un peu plus de 3 % des pertes subies par BNP Paribas sur la période 2006 à 2009.

L'occurrence et l'impact des fraudes internes sont restés contenus avec un peu plus de 4 % des pertes enregistrées au cours des années 2006 à 2009. La faiblesse relative des pertes ne doit pas occulter le risque inhérent à la fraude interne : contributeur de premier ordre au capital réglementaire du Groupe, il constitue un objectif prioritaire du dispositif de contrôle opérationnel du groupe BNP Paribas. Le programme de renforcement du dispositif de contrôle dans les activités de banque de financement et d'investissement, lancé à la suite de la fraude massive survenue au sein d'un établissement concurrent au début de l'année 2008, s'est poursuivi tout au long de l'année 2009. Dans le monde de la banque de détail, les programmes anti-fraude (formation, procédures, outils et contrôles) sont également renforcés dans les sites le justifiant et constituent une des priorités de l'encadrement.

Enfin, les incidents liés aux pratiques sociales et les dommages aux actifs matériels sont restés négligeables en termes relatifs avec 2 % des pertes du Groupe sur la période 2006 à 2009.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES PAR TYPE D'APPROCHE

(Voir 5.3. - Gestion de capital et adéquation des fonds propres)

RÉDUCTION DU RISQUE VIA LES TECHNIQUES D'ASSURANCE

(Voir États Financiers - note 4.f. - Polices d'assurance)

5.7 Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences en fonds propres des filiales significatives en contribution au Groupe sont présentées par type de risque, à l'exception du risque de marché du portefeuille de négociation.

BNP PARIBAS FORTIS ET BGL BNP PARIBAS

En millions d'euros	Actifs pondérés (*)
	31 décembre 2009
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	123 713
Risque de crédit	115 047
Risque de crédit - IRBA	86 442
Administrations centrales et banques centrales	1 194
Entreprises	52 127
Établissements	9 724
Clientèle de détail	10 997
<i>Prêts immobiliers</i>	4 287
<i>Expositions renouvelables</i>	58
<i>Autres expositions</i>	6 652
Positions de titrisation	12 139
Autres Actifs Risqués	261
Risque de crédit - Approche standard	28 605
Administrations centrales et banques centrales	1 366
Entreprises	15 538
Établissements	1 232
Clientèle de détail	5 033
<i>Prêts immobiliers</i>	893
<i>Expositions renouvelables</i>	318
<i>Autres expositions</i>	3 822
Autres Actifs Risqués	5 436
Risque de contrepartie	8 666
Risque de contrepartie - IRBA	6 236
Administrations centrales et banques centrales	18
Entreprises	3 022
Établissements	3 196
Risque de contrepartie - Approche standard	2 430
Entreprises	2 291
Établissements	129
Clientèle de détail	10
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	6 234
Méthode de pondération simple	3 446
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	1 099
<i>Actions cotées</i>	807
<i>Autres expositions sur actions</i>	1 540
Approche Standard	2 788
RISQUE DE MARCHÉ	5 556
Modèle Interne	1 449
Approche Standard	4 107
RISQUE OPÉRATIONNEL	11 037
Approche Modèle interne AMA	7 963
Approche de base	3 074
TOTAL	146 540

(*) Fin de période.

BNL

En millions d'euros	Actifs pondérés ⁽¹⁾	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	60 912	59 639
Risque de crédit	60 238	59 101
Risque de crédit - IRBA	151	227
Entreprises	151	227
Risque de crédit - Approche standard	60 086	58 874
Administrations centrales et banques centrales	2	1
Entreprises	40 588	39 373
Établissements	1 442	1 682
Clientèle de détail	14 749	14 160
<i>Prêts immobiliers</i>	6 620	6 865
<i>Autres expositions</i>	8 129	7 295
Positions de titrisation	407	624
Autres Actifs Risqués	2 898	3 034
Risque de contrepartie	674	538
Risque de contrepartie - Approche standard	674	538
Entreprises	586	414
Établissements	88	124
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	704	544
Méthode des modèles internes	704	544
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	67	45
<i>Actions cotées</i>	1	9
<i>Autres expositions sur actions</i>	637	490
RISQUE DE MARCHÉ	38	25
Approche Standard	38	25
RISQUE OPÉRATIONNEL	4 491	4 516
Approche Standard	4 223	4 256
Approche de base	268	260
TOTAL	66 145	64 724

⁽¹⁾ Fin de période.

Les encours en approche IRBA correspondent aux encours enregistrés dans les autres sites du Groupe pour lesquels il existe une garantie intragroupe émise par BNL Spa.

BANCWEST

En millions d'euros	Actifs pondérés ⁽¹⁾	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	40 543	41 333
Risque de crédit	40 265	40 900
Risque de crédit - Approche standard	40 265	40 900
Entreprises	20 699	22 813
Établissements	1 210	1 244
Clientèle de détail	11 128	12 637
<i>Prêts immobiliers</i>	5 394	6 109
<i>Expositions renouvelables</i>	460	494
<i>Autres expositions</i>	5 274	6 034
Positions de titrisation	4 823	1 881
Autres Actifs Risqués	2 405	2 325
Risque de contrepartie	278	433
Risque de contrepartie - Approche standard	278	433
Entreprises	278	433
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	12	33
Méthode des modèles internes	12	33
<i>Actions cotées</i>	7	8
<i>Autres expositions sur actions</i>	5	25
RISQUE DE MARCHÉ	36	17
Approche Standard	36	17
RISQUE OPÉRATIONNEL	2 813	2 785
Approche Standard	2 813	2 785
TOTAL	43 405	44 168

⁽¹⁾ Fin de période.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	Actifs pondérés ⁽¹⁾	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	43 161	33 506
Risque de crédit	43 145	33 505
Risque de crédit - IRBA	9 485	9 413
Entreprises	11	61
Établissements	65	75
Clientèle de détail	9 409	9 176
<i>Expositions renouvelables</i>	5 521	5 106
<i>Autres expositions</i>	3 889	4 070
Positions de titrisation	0	101
Risque de crédit - Approche standard	33 660	24 092
Administrations centrales et banques centrales	78	0
Entreprises	245	147
Établissements	138	63
Clientèle de détail	31 948	22 915
<i>Prêts immobiliers</i>	12 455	11 759
<i>Expositions renouvelables</i>	2 063	1 285
<i>Autres expositions</i>	17 430	9 871
Positions de titrisation	209	0
Autres Actifs Risqués	1 042	967
Risque de contrepartie	16	1
Risque de contrepartie - Approche standard	16	1
Établissements	16	1
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	157	81
Méthode des modèles internes	157	81
<i>Autres expositions sur actions</i>	157	81
RISQUE DE MARCHÉ	49	64
Approche Standard	49	64
RISQUE OPÉRATIONNEL	4 806	2 880
Approche Modèle interne AMA	2 555	1 624
Approche Standard	770	642
Approche de base	1 481	614
TOTAL	48 173	36 531

⁽¹⁾ Fin de période.

BNP PARIBAS SUISSE SA

En millions d'euros	Actifs pondérés ⁽¹⁾	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	9 566	10 849
Risque de crédit	9 557	10 845
Risque de crédit - IRBA	8 820	10 321
Administrations centrales et banques centrales	5	8
Entreprises	7 943	9 170
Établissements	872	1 143
Risque de crédit - Approche standard	737	524
Entreprises	343	239
Établissements	0	20
Clientèle de détail	185	83
Autres expositions	185	83
Autres Actifs Risqués	209	182
Risque de contrepartie	9	4
Risque de contrepartie - Approche standard	9	4
Entreprises	9	4
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	1	2
Méthode des modèles internes	1	2
Autres expositions sur actions	1	2
RISQUE OPÉRATIONNEL	729	681
Approche Modèle interne AMA	729	681
TOTAL	10 296	11 532

⁽¹⁾ Fin de période.

6 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	282
	Compte de résultat de l'exercice 2009	282
	Bilan au 31 décembre 2009	283
	Notes annexes aux États Financiers des comptes sociaux	284
	Note 1 Résumé des principes comptables Appliqués par BNP Paribas SA	284
	Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2009	290
	Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2009	293
	Note 4 Engagements de financement et de garantie	302
	Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel	303
	Note 6 Informations complémentaires	305
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la mise en distribution du dividende	312
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	313
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	314
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2009 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	317
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	318

6.1 États financiers de BNP Paribas SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009

<i>En millions d'euros au 31 décembre</i>	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	2.a	23 509	41 897
Intérêts et charges assimilées	2.a	(17 611)	(38 061)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	2 257	3 108
Commissions (produits)	2.c	4 481	4 624
Commissions (charges)	2.c	(1 418)	(1 670)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		4 325	(56)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		382	(1 107)
Autres produits d'exploitation bancaire		139	435
Autres charges d'exploitation bancaire		(203)	(200)
PRODUIT NET BANCAIRE		15 861	8 970
Frais de personnel	5.a	(5 551)	(4 180)
Autres frais administratifs		(2 533)	(2 621)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(471)	(435)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 306	1 734
Coût du risque	2.d	(2 379)	(2 023)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 927	(289)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.e	(404)	(211)
Dotations nettes aux provisions réglementées		26	14
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		4 549	(486)
Impôt sur les bénéfices	2.f	(540)	1 201
RÉSULTAT NET		4 009	715

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		27 845	26 238
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	115 249	144 691
Créances sur les établissements de crédit	3.a	355 813	400 032
Opérations avec la clientèle	3.b	310 232	371 846
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	103 687	102 603
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	6 243	16 961
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	5 522	5 494
Parts dans les entreprises liées	3.c	51 605	43 351
Crédit-bail et location avec option d'achat		47	52
Immobilisations incorporelles	3.i	5 438	5 382
Immobilisations corporelles	3.i	2 200	2 248
Actions propres	3.d	108	177
Autres actifs	3.g	182 349	307 662
Comptes de régularisation	3.h	70 915	91 125
TOTAL ACTIF		1 237 253	1 517 862
DETTES			
Banques centrales et CCP		5 094	680
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	385 104	492 110
Opérations avec la clientèle	3.b	290 599	306 589
Dettes représentées par un titre	3.f	155 940	166 263
Autres passifs	3.g	267 296	406 442
Comptes de régularisation	3.h	55 395	80 274
Provisions	3.j	2 891	2 693
Dettes subordonnées	3.k	24 389	28 310
TOTAL DETTES		1 186 708	1 483 361
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	6.b	2 371	1 824
Prime d'émission		21 331	8 819
Réserves		22 834	23 143
Résultat de l'exercice		4 009	715
TOTAL CAPITAUX PROPRES		50 545	34 501
TOTAL PASSIF		1 237 253	1 517 862
Hors bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.a	182 137	147 186
Engagements de garantie	4.b	122 932	123 788
Engagements sur titres		593	1 191
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.a	87 554	96 783
Engagements de garantie	4.b	146 344	155 922
Engagements sur titres		15	34

Notes annexes aux États Financiers des comptes sociaux

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de

crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance-vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés

en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsque existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans le cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 60 mois consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen de clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Actions propres

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés de BNP Paribas SA (qui est nul pour les attributions d'actions gratuites) a fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation : la quote-part des actions attribuées aux salariés des filiales de BNP Paribas SA est refacturée à celles-ci sur la période d'acquisition des droits.

Le règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30 décembre 2008 a modifié les dispositions qui précèdent afin que les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés suivent les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés, qui prévoient qu'elles ne soient pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires. Les règlements n° 2008-15 et 2008-17 n'ont pas été appliqués rétroactivement ;

- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Instrument financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Instrument financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations

définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de

l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier).

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de

valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	7 362	(6 607)	17 756	(20 115)
Comptes à vue, prêts et emprunts	5 728	(4 753)	10 052	(11 301)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	1 526	(1 854)	7 518	(8 814)
Prêts subordonnés	108		186	
Clientèle	9 543	(3 780)	16 743	(8 686)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	9 095	(3 223)	14 966	(6 822)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	410	(557)	1 734	(1 864)
Prêts subordonnés	38		43	
Crédit-bail	23	(20)	22	(19)
Dettes représentées par un titre	789	(5 208)	1 077	(8 983)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 792		6 299	
Titres de transaction	1 950		2 557	
Titres de placement	3 092		3 217	
Titres d'investissement	477		255	
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Livrets de Développement Durable	273		270	
Instruments de macrocouverture		(1 996)		(258)
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	23 509	(17 611)	41 897	(38 061)

2.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Titres de placement et assimilés	98	21
Participations et autres titres détenus à long terme	292	422
Parts dans les entreprises liées	1 867	2 665
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	2 257	3 108

2.c COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 290	(1 191)	2 287	(1 471)
Opérations avec la clientèle	1 722	(136)	1 570	(88)
Autres	568	(1 055)	717	(1 383)
Prestations de services financiers	2 191	(227)	2 337	(199)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	4 481	(1 418)	4 624	(1 670)

2.d COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(2 335)	(2 000)
Clientèle et établissements de crédit	(1 790)	(913)
Engagements par signature	(84)	117
Titres	(303)	(19)
Créances risquées et assimilés	(97)	138
Instruments financiers des activités de marché	(61)	(1 323)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(91)	(72)
Récupération sur créances amorties	47	49
COÛT DU RISQUE	(2 379)	(2 023)

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Solde au 1^{er} janvier	6 433	5 027
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	2 335	2 000
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 018)	(287)
Variation des parités monétaires et divers	87	(307)
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	7 837	6 433

Les provisions se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Provisions déduites de l'actif	7 092	5 838
Relatives aux créances sur les établissements de crédit	371	171
Relatives aux créances sur la clientèle	5 699	4 310
Relatives aux titres	427	106
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	595	1 251
Provisions inscrites au passif (note 3.j)	745	595
Relatives aux engagements par signature	578	517
Relatives aux créances risquées et assimilées	167	78
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	7 837	6 433

2.e GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	647	(650)	421	(600)
Cessions	229	(51)	358	(109)
Provisions	418	(599)	63	(491)
Parts dans les entreprises liées	464	(867)	205	(246)
Cessions	399	(42)	44	(104)
Provisions	65	(825)	161	(142)
Immobilisations d'exploitation	4	(2)	19	(10)
TOTAL	1 115	(1 519)	645	(856)
PERTES NETTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		(404)		(211)

2.f IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôts courants de l'exercice	14	455
Impôts différés de l'exercice	(554)	746
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(540)	1 201

Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prêts et créances	235 048	207 570
Comptes ordinaires débiteurs	9 471	13 652
Comptes à terme et prêts	220 569	188 655
Prêts subordonnés	5 008	5 263
Titres et valeurs reçues en pension	120 765	192 462
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	355 813	400 032
<i>dont créances rattachées</i>	<i>1 302</i>	<i>2 447</i>

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépôts et emprunts	247 709	247 653
Comptes ordinaires créditeurs	19 044	9 651
Comptes à terme et emprunts	228 665	238 002
Titres et valeurs donnés en pension	137 395	244 457
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	385 104	492 110
<i>dont dettes rattachées</i>	<i>1 076</i>	<i>2 374</i>

3.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prêts et créances	280 638	325 499
Créances commerciales	1 491	1 592
Comptes ordinaires débiteurs	9 564	11 935
Crédits de trésorerie	57 926	60 939
Crédits à l'habitat	61 802	57 521
Crédits à l'équipement	48 231	48 923
Crédits à l'exportation	15 330	15 006
Autres crédits à la clientèle	84 835	127 717
Prêts subordonnés	1 459	1 866
Titres et valeurs reçus en pension	29 594	46 347
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ACTIF	310 232	371 846
<i>dont créances rattachées</i>	654	1 207
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	139	9 157
<i>dont créances douteuses avant provisions</i>	4 378	1 906
<i>dont créances douteuses compromises avant provisions</i>	4 501	3 752
<i>dont créances sur encours restructurés</i>	37	41

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Encours sains	Encours douteux Net de provision	Total	Encours sains	Encours douteux Net de provision	Total
Clientèle financière	20 813	506	21 319	27 208	206	27 414
Entreprises	179 786	2 985	182 771	225 553	1 308	226 861
Entrepreneurs	10 945	191	11 136	12 494	235	12 729
Particuliers	58 723	703	59 426	53 546	521	54 067
Autres non financiers	5 976	10	5 986	4 415	13	4 428
TOTAL	276 243	4 395	280 638	323 216	2 283	325 499

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépôts	243 636	254 334
Comptes ordinaires créditeurs	57 528	61 932
Comptes à terme	143 041	154 430
Comptes d'épargne à régime spécial	43 067	37 972
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	30 997	25 695
Titres donnés en pension livrée	46 963	52 255
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	290 599	306 589
<i>dont dettes rattachées</i>	721	1 461

3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	58 668	58 668	92 667	92 667
Placement	53 406	54 468	48 829	49 167
<i>dont provisions</i>	(451)		(618)	
Investissement	3 175	3 396	3 195	3 304
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	115 249	116 532	144 691	145 138
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	7 211		13 395	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	727		399	
Transaction	77 036	77 036	77 135	77 135
Placement	20 397	20 713	20 501	20 553
<i>dont provisions</i>	(791)		(819)	
Investissement	6 254	7 047	4 967	4 981
<i>dont provisions</i>	(164)			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	103 687	104 796	102 603	102 669
<i>dont titres non cotés</i>	13 417	14 194	13 672	13 722
<i>dont créances rattachées</i>	1 527		1 912	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	6 112		2 700	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	(44)		(77)	
Transaction	3 541	3 541	13 383	13 382
Placement	2 702	3 032	3 578	3 940
<i>dont provisions</i>	(303)		(577)	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	6 243	6 573	16 961	17 322
<i>dont titres non cotés</i>	1 780	1 972	1 498	1 763
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	2 056		9 114	
Participations	4 772	5 864	4 626	5 855
<i>dont provisions</i>	(320)		(379)	
Autres titres détenus à long terme	750	780	868	807
<i>dont provisions</i>	(114)		(165)	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	5 522	6 644	5 494	6 662
<i>dont titres non cotés</i>	1 704	2 770	1 863	3 517
Parts dans les entreprises liées	51 605	73 122	43 351	63 007
<i>dont provisions</i>	(1 341)		(559)	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	51 605	73 122	43 351	63 007

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 2 064 millions d'euros et 26 484 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 856 millions d'euros et 18 824 millions d'euros au 31 décembre 2008.

3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	6	6	5
Placement	7	1	51
Titres de participations	101	101	121
ACTIONS PROPRES	114	108	177

Au 31 décembre 2009, BNP Paribas SA détient 93 037 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise. BNP Paribas SA détient également 1 590 691 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient au 31 décembre 2009, 147 007 actions enregistrées en titre de transaction.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008, BNP Paribas a été autorisé

à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 68 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions ordinaires composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2009	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2009	01/01/2009	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2009	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres d'investissement (note 3.c)	8 173	557	(2 315)	3 183	9 598	10	185	(30)	(1)	164	9 429	8 162
Participations et ATDLT (note 3.c)	6 038	400	(567)	84	5 955	544	362	(489)	17	434	5 522	5 494
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	43 910	9 275	(154)	(85)	52 946	559	784	(63)	62	1 342	51 605	43 351
Actions propres (note 3.d)	121		(20)		101						101	121
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	58 242	10 232	(3 056)	3 182	68 600	1 113	1 331	(582)	78	1 940	66 657	57 128

Le développement de la crise financière qui affecte l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 s'est poursuivi en 2008 et au premier semestre 2009 a atteint une ampleur et une intensité inégalées au quatrième trimestre 2008. Les effets de la crise ont été particulièrement sensibles sur le volume et la durée des opérations de financement interbancaires, sur le volume et les

conditions des syndications entre banques d'opérations à effet de levier ainsi que sur les échanges des instruments structurés issus d'opérations de titrisations. Ils ont conduit à la raréfaction de la liquidité sur un grand nombre de marchés ou de segments de marché et à la disparition totale ou quasi-totale des transactions ou des références de marché fiables sur un nombre important d'instruments financiers.

Ces circonstances exceptionnelles ont entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein du portefeuille de titres d'investissement. Ces instruments ont donc été

reclassés à hauteur de 7 164 millions d'euros dans la catégorie comptable correspondante conformément à la faculté offerte par le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et au premier semestre 2009 et sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Montants à la date du reclassement		31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	1 ^{er} semestre 2009	4 ^{ème} trimestre 2008	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	2 760	4 404	5 125	5 138	4 578	4 280
Titres d'investissements	2 760	4 404	5 125	5 138	4 578	4 280

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

En millions d'euros	Exercice 2009 ⁽¹⁾	Exercice 2008 après la date du reclassement	Exercice 2009 avant la date du reclassement	Exercice 2008 avant la date du reclassement
Éléments de résultats (avant impôts)	151	31	(75)	(280)
afférents aux actifs reclassés en 2009, comptabilisés	55		(75)	
en gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			(75)	
en intérêts et produits assimilés	50			
en gains ou pertes sur actifs immobilisés	5			
en coût du risque				
afférents aux actifs reclassés en 2008, comptabilisés	96	31		(280)
en gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation				(280)
en intérêts et produits assimilés	200	41		
en gains ou pertes sur actifs immobilisés	5	(10)		
en coût du risque	(109)			
Résultat (avant impôts) qui aurait été celui des instruments reclassés en 2008 et 2009 si le reclassement n'avait pas été effectué	615	(289)		
en gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	432	(318)		
en intérêts et produits assimilés	183	29		
en coût du risque				

⁽¹⁾ Éléments de résultat relatifs aux titres reclassés pour l'ensemble de l'année s'agissant des titres reclassés en 2008 et pour la période postérieure à leur reclassement s'agissant des titres de transaction reclassés en 2009.

3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres de créances négociables	149 602	152 360
Emprunts obligataires	5 361	11 290
Autres dettes représentées par un titre	977	2 613
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	155 940	166 263
dont primes d'émission non amorties	566	544

► EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2009, les emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA présentent, selon les clauses des contrats d'émission les échéances suivantes :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 à 2019	Au-delà de 2019
Emprunts obligataires	5 361	1 409	779	1 129	440	561	813	230

3.g AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Instruments conditionnels achetés	157 817	272 387
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 650	4 414
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Livrets de Développement Durable	-	6 200
Impôts différés - actif	1 488	1 859
Autres actifs divers	19 394	22 802
AUTRES ACTIFS	182 349	307 662
Instruments conditionnels vendus	156 463	266 923
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	4 015	5 791
Dettes rattachées aux opérations sur titres	82 707	97 708
Impôts différés - passif	129	82
Autres passifs divers ⁽¹⁾	23 982	35 938
AUTRES PASSIFS	267 296	406 442

⁽¹⁾ Les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA Métropole s'élèvent, au 31 décembre 2009, à 18,4 millions d'euros dont 95,5 % présentent une antériorité inférieure à 60 jours.

3.h COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Réévaluation des instruments dérivés et de change	53 005	63 750
Produits à recevoir	7 447	10 668
Comptes d'encaissement	2 821	4 005
Autres comptes de régularisation débiteurs	7 642	12 702
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	70 915	91 125
Réévaluation des instruments dérivés et de change	42 261	51 540
Charges à payer	9 973	11 095
Comptes d'encaissement	906	3 010
Autres comptes de régularisation créditeurs	2 255	14 629
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	55 395	80 274

3.i IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31 décembre 2009			31 décembre 2008
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	1 522	(1 040)	482	454
Autres immobilisations incorporelles	4 985	(29)	4 956	4 928
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 507	(1 069)	5 438	5 382
Terrains et constructions	2 067	(593)	1 474	1 380
Équipement, mobilier, installations	1 974	(1 468)	506	574
Autres immobilisations	220		220	294
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 261	(2 061)	2 200	2 248

3.j PROVISIONS

En millions d'euros	31 décembre 2008	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2009
Provisions pour engagements sociaux	736	151	(403)	(1)	483
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.d)	78	128	(39)		167
Provisions pour engagements par signature (note 2.d)	517	159	(79)	(19)	578
Autres provisions					
liées à des opérations bancaires et assimilées	560	457	(83)	(102)	832
non liées à des opérations bancaires	802	223	(194)		831
PROVISIONS	2 693	1 118	(798)	(122)	2 891

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement	14 003	14 366
dont au titre des plans d'épargne logement	11 176	11 330
ancienneté de plus de 10 ans	3 385	3 929
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 221	5 343
ancienneté de moins de 4 ans	2 570	2 058
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement	587	586
dont au titre des plans d'épargne logement	159	161
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne logement	201	129
dont au titre des plans d'épargne logement	165	91
ancienneté de plus de 10 ans	61	45
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	59	33
ancienneté de moins de 4 ans	45	13

► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros	Exercice 2009	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées au 1^{er} janvier 2009	91	38
Dotations aux provisions	74	7
Reprises de provisions		(9)
Provisions et assimilées constituées au 31 décembre 2009	165	36

3.k DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes subordonnées remboursables	14 009	14 970
Dettes subordonnées perpétuelles	9 985	12 858
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	7 479	9 943
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	2 282	2 644
Titres participatifs	224	271
Dettes rattachées	395	482
DETTES SUBORDONNÉES	24 389	28 310

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Au 31 décembre 2009, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 à 2019	Au-delà de 2019
Dettes subordonnées remboursables	14 009	395	142	1 675	650	363	9 535	1 249

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

De 2005 à 2009, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 7 479 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

L'émission de 2 550 millions d'euros souscrite en décembre 2008 par la Société de Prise de Participation de l'État, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférence en mars 2009.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Durée	Taux	31 décembre 2009	31 décembre 2008
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,68 %	943	968
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	6 ans	4,875 %	1 000	1 000
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6 ans	6,25 %	279	287
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69 %	750	750
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13 %	508	471
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92 %	150	150
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81 %	367	340
BNP Paribas SA	avril 2007	EUR	750 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 1,72 %	750	750
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	600 millions	5 ans	6,50 %	419	430
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	1 100 millions	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,29 %	768	788
BNP Paribas SA	octobre 2007	GBP	200 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,85 %	226	209
BNP Paribas SA	juin 2008	EUR	500 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	500
BNP Paribas SA	septembre 2008	EUR	650 millions	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %	650	650
BNP Paribas SA	septembre 2008	EUR	100 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	100
BNP Paribas SA	décembre 2008	EUR	2 550 millions	5 ans	Euribor 3 mois + 4,550 %		2 550
BNP Paribas SA	décembre 2009	EUR	2,3 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	2	
BNP Paribas SA	décembre 2009	EUR	17 millions	10 ans	7,028 %	17	
BNP Paribas SA	décembre 2009	USD	70 millions	10 ans	USD Libor 3 mois + 3,750 %	49	
BNP Paribas SA	décembre 2009	USD	0,5 million	10 ans	7,384 %	1	
TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE						7 479	9 943

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non

intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8 %		17
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25 %	254	305
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8 %		118
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75 %	191	358
BNP Paribas SA	octobre 2000	USD	500 millions	9,003 % puis Libor 3 mois + 3,26 %	349	358
BNP Paribas SA	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625 % puis Euribor 3 mois + 2,6 %	500	500
BNP Paribas SA	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342 % puis Euribor 3 mois + 2,33 %	660	660
BNP Paribas SA	janvier 2003	EUR	328 millions	5,868 % puis Euribor 3 mois + 2,48 %	328	328
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE					2 282	2 644

Pour les TSDI émis en octobre 1985, de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Les autres TSDI émis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En décembre 2009, les titres émis en septembre 1984, octobre 1985, juillet et septembre 1986 ont fait l'objet d'une offre publique associant une offre d'échange contre des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée et une offre de rachat. Cette opération a dégagé un gain

brut de 104 millions d'euros sur la valeur comptable des TSDI reçus en échange ou rachetés.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

En décembre 2009, ces titres ont fait l'objet d'une offre publique associant une offre d'échange contre des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée et une offre de rachat. Cette opération a dégagé un gain brut de 7 millions d'euros sur la valeur comptable des titres participatifs reçus en échange ou rachetés.

Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Établissements de crédit	56 962	42 320
Clientèle	125 175	104 866
Ouverture de crédits confirmés	86 920	80 386
Autres engagements en faveur de la clientèle	38 255	24 480
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	182 137	147 186
Établissements de crédit	81 004	88 696
Clientèle	6 550	8 087
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	87 554	96 783

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Établissements de crédit	30 225	26 266
Clientèle	92 707	97 522
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	122 932	123 788
Établissements de crédit	52 128	58 216
Clientèle	94 216	97 706
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	146 344	155 922

Les instruments financiers nantis par BNP Paribas SA auprès d'établissements de crédits et de la Banque de France s'élèvent à 91 578 millions d'euros au 31 décembre 2009 (71 967 millions au 31 décembre 2008) qui se répartissent de la manière suivante : 51 604 millions d'euros auprès de la Banque de France (47 044 millions d'euros au 31 décembre 2008), 20 490 millions d'euros auprès de

BNPP Covered Bond (16 397 millions d'euros au 31 décembre 2008), 14 983 millions d'euros auprès de la Société de Financement de l'Économie Française (3 384 millions d'euros au 31 décembre 2008) et 4 501 millions d'euros auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (5 142 millions au 31 décembre 2008).

Note 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Salaires et traitements	(3 625)	(2 794)
Charges sociales et fiscales	(1 736)	(1 293)
Participation et Intéressement des salariés	(190)	(93)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(5 551)	(4 180)

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif	31 décembre 2009	31 décembre 2008
BNP Paribas Métropole	37 946	38 128
<i>dont cadres</i>	<i>19 653</i>	<i>19 115</i>
Succursales hors Métropole	8 855	9 315
TOTAL BNP PARIBAS SA	46 801	47 443

5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 211 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre 209 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 268 millions d'euros au 31 décembre 2009 (527 millions d'euros au 31 décembre 2008), dont 194 millions d'euros pour les engagements français et 74 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84 % en obligations, 8 % en actions et 8 % en immobilier.

À l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2009, 85 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 6 plans situés au Royaume-Uni et aux États-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 38 % en actions, 50 % en obligations, et 12 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 6 millions d'euros au 31 décembre 2009 identiques à celles du 31 décembre 2008.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Les plans en cours d'exécution en France concernent BNP Paribas Métropole.

Au 31 décembre 2009, les provisions existant au sein de BNP Paribas SA au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 5 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2009

Les délégations suivantes en cours de validité en 2009, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (13 ^{ème} résolution)	Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Emission de 107 650 488 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 26 octobre 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (14 ^{ème} résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (15 ^{ème} résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions).</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (16 ^{ème} résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Emission de 88 235 294 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Premier Apport) constatée le 13 mai 2009.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (17 ^{ème} résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 14^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.</i>	-

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (19 ^{ème} résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^{ème} résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 638 255 actions gratuites ordinaires lors du Conseil d'administration du 6 mars 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^{ème} résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 2 376 600 options de souscription lors du Conseil d'administration du 27 mars 2009
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (2 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE). <i>Le capital de BNP Paribas est augmenté de 374 449 338 euros, soit 187 224 669 actions de préférence dites actions de catégorie « B ». Cette opération a dégagé une prime d'émission de 4 725 550 645,56 euros.</i>	Emission de 187 224 669 actions de préférence pour un nominal de 2 euros le 31 mars 2009
	<i>Après le rachat des actions de préférence à la Société de Prise de Participation de l'État - SPPE le 28 octobre 2009, le capital de BNP PARIBAS (SA), en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 4 novembre 2009 conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 6 des statuts, a été réduit le 26 novembre 2009 par annulation de la totalité 187 224 669 actions de préférence, dites actions de catégorie « B », de 2 euros nominal chacune.</i>	Annulation de la totalité des actions de préférence suite à leur rachat constatée le 26 novembre 2009
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (3 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cession d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet à compter du 27 mars 2009, la délégation conférée par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i>	Emission de 9 000 000 actions ordinaires nouvelles d'un nominal de 2 euros constatée le 10 juillet 2009
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (4 ^{ème} résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet à compter du 27 mars 2009, la délégation conférée par la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2009
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (3 ^{ème} résolution)	Décision par l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles. <i>Le paiement du dividende en actions ordinaires nouvelles a eu pour conséquence d'augmenter le capital de 42 840 508 euros, soit 21 420 254 actions ordinaires. Cette opération a dégagée une prime d'émission de 706 225 774,38 euros.</i>	Emission de 21 420 254 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros le 16 juin 2009.
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (5 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions ordinaires par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital <i>Les dites acquisitions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou d'épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ; ■ l'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009) ; ■ l'échange dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ; ■ la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. <i>Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (11 ^{ème} résolution)	Apport en nature d'actions de la société Fortis Banque SA/NV. <i>Des actions ordinaires de BNP Paribas ont été émises en rémunération de l'apport en nature d'actions de la société Fortis Banque SA/NV.</i>	Emission de 32 982 760 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Deuxième Apport) constatée le 13 mai 2009
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (12 ^{ème} résolution)	Apport en nature d'actions de la société BGL SA. <i>Des actions ordinaires de BNP Paribas ont été émises en rémunération de l'apport en nature d'actions de la société BGL SA.</i>	Emission de 11 717 549 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Troisième Apport) constatée le 13 mai 2009
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (13 ^{ème} résolution)	Emission, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i>	Emission de 500 000 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis (Quatrième Apport) constatée le 13 mai 2009
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (15 ^{ème} résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions. <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i>	Annulation de 219 294 actions ordinaires nouvelles d'un nominal de 2 euros constatée le 3 août 2009

Augmentations de capital liées à l'acquisition de Fortis Banque SA/NV et BGL SA

BNP Paribas a conclu un accord avec l'État Belge et l'État du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'acquisition par BNP Paribas de certaines sociétés du groupe Fortis auprès de l'État Belge, agissant à travers la SFPI et de l'État du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'opération).

L'opération comprend quatre apports, rémunéré chacun par une augmentation de capital :

- de 88 235 294 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Premier Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 263 586 083 actions de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 54,55 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 12 mai 2009 ce Premier Apport en faisant usage de la délégation que lui a conférée l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 aux termes de sa 16^{ème} résolution. Les actions émises en rémunération de cet apport sont soumises à un engagement de conservation jusqu'au 10 octobre 2010 ;
- de 32 982 760 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Deuxième Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 98 529 695 actions supplémentaires de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 20,39 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 11^{ème} résolution, approuvé ce Deuxième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative ;

- de 11 717 549 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Troisième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 4 540 798 actions de BGL SA, représentant environ 16,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 12^{ème} résolution, approuvé ce Troisième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative. L'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 5 858 774 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009 ;

- de 500 000 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Quatrième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 193 760 actions de BGL SA, représentant environ 0,69 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 13 mai 2009 ce Quatrième Apport, sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée générale du 13 mai 2009 aux termes de sa 13^{ème} résolution. L'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 250 000 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

En conséquence de ces quatre apports, le capital de BNP Paribas est augmenté de 133 435 603 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire en euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2007	905 260 308	2		
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	1 115 091	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	360 269	2	(1)	(1)
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	5 360 439	2	23 mai 06	13 mai 08
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2008	912 096 107	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	74 024	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 824 582	2	(1)	(1)
Augmentation de capital résultant de l'opération d'acquisition de Fortis	133 435 603	2	(2)	(2)
Augmentation de capital résultant de l'émission des actions de préférence	187 224 669	2	27 mars 09	27 mars 09
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	9 000 000	2	27 mars 09	5 mai 09
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	21 420 254	2	13 mai 09	13 mai 09
Réduction de capital	(219 294)	2	13 mai 09	3 août 09
Augmentation de capital	107 650 488	2	21 mai 08	25 sept 09
Réduction de capital résultant de l'annulation des actions de préférences	(187 224 669)	2		04 nov 09
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 185 281 764	2		

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

(2) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant les augmentations de capital relatives à l'acquisition de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 811	8 477	26 168	36 456
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2007			(3 016)	(3 016)
Augmentations de capital	13	342		355
Autres variations			(9)	(9)
Résultat de l'exercice 2008			715	715
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 824	8 819	23 858	34 501
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2008			(1 044)	(1 044)
Augmentations de capital	547	12 528	50	13 125
Réduction de capital (par annulation d'actions)		(16)		(16)
Autres variations			(30)	(30)
Résultat de l'exercice 2009			4 009	4 009
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009	2 371	21 331	26 843	50 545

6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Portefeuille de transaction

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Instruments dérivés de cours de change	1 610 990	1 713 225
Instruments dérivés de taux d'intérêt	35 304 751	30 529 952
Instruments dérivés sur actions	1 655 137	2 561 772
Instruments dérivés de crédit	1 606 945	1 788 210
Instruments dérivés de matières premières	111 590	231 151
Autres instruments dérivés	3	-
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION	40 289 416	36 824 310

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent 41 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2009 (34 % au 31 décembre 2008).

Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 401 940 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 396 202 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à environ 4 800 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 2 300 millions d'euros au 31 décembre 2008. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 850 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre une position nette acheteuse de 4 150 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2008
France	334 972	401 891	206 996	216 795	541 968	618 686
Autres pays de l'espace économique européen	96 731	116 868	52 685	83 659	149 416	200 527
Pays des zones Amérique et Asie	65 105	49 704	45 328	65 141	110 433	114 845
Autres pays	2 099	2 498	5 270	6 303	7 369	8 801
TOTAL DES EMPLOIS	498 907	570 961	310 279	371 898	809 186	942 859
France	274 765	362 861	158 639	159 683	433 404	522 544
Autres pays de l'espace économique européen	62 352	71 095	78 611	92 909	140 963	164 004
Pays des zones Amérique et Asie	47 924	55 066	49 620	50 792	97 544	105 858
Autres pays	5 157	3 768	3 729	3 205	8 886	6 973
TOTAL DES RESSOURCES	390 198	492 790	290 599	306 589	680 797	799 379

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2009 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 88 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (76 % en 2008).

6.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Emplois								
Effets publics et valeurs assimilées		25 599	21 137	27 744	41 220	(451)	115 249	
Créances sur les établissements de crédit	57 099	187 874	34 873	52 900	23 438	(371)	355 813	
Opérations avec la clientèle	14 121	115 081	25 226	93 389	68 114	(5 699)	310 232	
Obligations et autres titres à revenu fixe		29 463	23 290	20 005	31 884	(955)	103 687	
Ressources								
Dettes envers les établissements de crédit	63 100	218 154	57 193	32 234	14 423		385 104	
Opérations avec la clientèle	107 984	137 016	17 234	24 139	4 226		290 599	
Dettes représentées par un titre hors emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre (note 3.f)		81 248	28 597	28 203	11 554		149 602	

6.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations du Groupe dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du CGI est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	100,00	SDN BHD (Private Limited Company)		Gestion d'actifs
Costa Rica				
Corporacion Franco Americana de Finanzas Costa Rica Francofin SA	100,00	Sociedad anonima		Inactive - en liquidation
Panama				
Advisory Holding SA	100,00	Sociedad anonima		Prestation de services
Anuris Investment SA	100,00	Sociedad anonima		Financement
BNP Paribas - succursale Panama	100,00	Sucursal	Licence bancaire	Banque commerciale
BNP Paribas (Panama) SA	99,68	Sociedad anonima		Inactive - en liquidation
BNP Paribas Servicios (Panama) SA	100,00	Sociedad anonima		Prestation de services
BNP Paribas Wealth Management - succursale Panama	100,00	Sucursal	Licence bancaire	Banque privée
Candeo SA	100,00	Sociedad anonima		Gestion d'actifs
Corporacion Franco Americana de Finanzas, Panama, SA	100,00	Sociedad anonima		Administration de biens immobiliers
Edificio Omanco SA	100,00	Sociedad anonima		Administration de biens immobiliers
Eresso Investment Inc.	100,00	Sociedad anonima		Financement
Estaci SA	100,00	Sociedad anonima		Administration de biens immobiliers
Hazel Overseas Inc.	100,00	Sociedad anonima		Financement
Lansford Corporation	100,00	Sociedad anonima		Financement
Mayfair Group Inc.	100,00	Sociedad anonima		Gestion d'actifs
Roxy Overseas Asset SA	100,00	Sociedad anonima		Financement
Sitka International Inc.	100,00	Sociedad anonima		Financement
Ulan Corporation SA	100,00	Sociedad anonima		Financement
Yorbay Business SA	100,00	Sociedad anonima		Gestion d'actifs
Philippines				
BNP Paribas Investments (Phils.) Inc.	65,36	Corporation	Entreprise d'investissement	Entreprise d'investissement
BNP Paribas - succursale Manille	100,00	Branch	Licence bancaire offshore	Banque commerciale
FPSP Holdings Corporation	68,97	Corporation		Holding

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la mise en distribution du dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	
Bénéfice net de l'exercice	4 009
Report à nouveau bénéficiaire	13 596
TOTAL À AFFECTER	17 605
Dotation à la réserve spéciale d'investissements	25
Dividende	1 778
Report à nouveau	15 802
TOTAL AFFECTÉ	17 605

Le dividende d'un montant de 1 778 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas – sur la base du nombre d'actions existantes au 31 janvier 2010 – correspond à une distribution de 1,50 euro par action au nominal de 2 euros.

6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2005	2006	2007	2008	2009
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social (en euros)	1 676 495 744	1 860 934 954	1 810 520 616	1 824 192 214	2 370 563 528
■ Nombre des actions ordinaires existantes	838 247 872	930 467 477	905 260 308	912 096 107	1 185 281 764
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	29 994	37 957	47 028	48 642	33 104
■ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	3 556	5 024	5 257	3 400	7 581
■ Impôts sur les bénéfices	299	(45)	285	1 201	(540)
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3 423	5 375	4 532	715	4 009
■ Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	2 183	2 892	3 034	912	1 778
Résultats des opérations réduits à une seule action en euros					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,62	5,36	6,12	5,04	5,94
■ Bénéfice après impôts amortissements et provisions	4,08	5,76	5,00	0,78	3,38
■ Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	2,60	3,10	3,35	1,00	1,50
Personnel					
■ Nombre de salariés au 31 décembre	45 356	46 152	47 466	47 443	46 801
■ Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	3 074	3 376	3 554	3 112	3 812
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 222	1 474	1 106	1 053	1 750

⁽¹⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP PARIBAS

1. Filiales (détenues à + de 50 %)

ANTIN PARTICIPATION 5	EUR	170	14	(4)	100,00 %
AUSTIN FINANCE	EUR	799	253	1	92,00 %
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SPA	EUR	2 077	2 824	260	100,00 %
BANCWEST CORPORATION	USD	1	9 720	(136)	98,74 %
BANQUE DE BRETAGNE	EUR	53	48	16	100,00 %
BNL INTERNATIONAL INVESTMENT SA	EUR	110	334	(2)	100,00 %
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	31	8	0	100,00 %
BNP PARIBAS ASSURANCE	EUR	881	3 036	278	100,00 %
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	EUR	46	61	45	100,00 %
BNP PARIBAS BRASIL SA	BRL	234	855	276	84,10 %
BNP PARIBAS CANADA	CAD	346	235	29	100,00 %
BNP PARIBAS CHINA LIMITED	USD	520	127	11	100,00 %
BNP PARIBAS COMMODITY FUTURES LTD	USD	75	88	23	100,00 %
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SA	EUR	76	225	13	100,00 %
BNP PARIBAS EGYPT (ex BNP PARIBAS Le Caire)	EGP	1 700	127	164	95,19 %
BNP PARIBAS EL DJAZAIR	DZD	10 000	1 710	3 818	84,17 %
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	6	21	2	99,96 %
BNP PARIBAS ESPANA SA	EUR	52	33	4	99,59 %
BNP PARIBAS FACTOR	EUR	3	21	10	100,00 %
BNP PARIBAS FACTOR PORTUGAL	EUR	13	66	4	64,26 %
BNP PARIBAS HOME LOAN COVERED BONDS	EUR	175	3	0	100,00 %
BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV	EUR	14	1 221	248	72,70 %
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS	EUR	15	415	274	100,00 %
BNP PARIBAS IRELAND	EUR	902	344	57	100,00 %
BNP PARIBAS LEASE GROUP	EUR	285	703	69	97,51 %
BNP PARIBAS LEASE GROUP SPA	EUR	164	100	2	100,00 %
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE	EUR	453	4 705	258	98,94 %
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR	EUR	24	0	9	100,00 %
BNP PARIBAS REAL ESTATE (ex BNP PARIBAS IMMOBILIER)	EUR	257	169	31	100,00 %
BNP PARIBAS RÉUNION	EUR	25	26	5	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES ASIA LTD	HKD	1 578	583	(180)	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES JAPAN LTD	JPY	80 800	35 630	(6 870)	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES KOREA COMPANY LTD	KRW	250 000	(7 046)	1 460	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	EUR	165	431	71	90,44 %
BNP PARIBAS SERVICES HONG KONG LTD	USD	336	(97)	0	100,00 %

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %
BNP PARIBAS SUISSE SA	CHF	320	2 528	357	53,15 %
BNP PARIBAS U.K. HOLDINGS LTD	GBP	1 227	14	41	100,00 %
BNP PARIBAS VOSTOK LLC	RUB	1 890	365	(155)	100,00 %
BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT	EUR	103	246	32	100,00 %
BNP PARIBAS ZAO	EUR	1 563	2 351	1 013	100,00 %
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	257	(91)	112	100,00 %
BNPP ANDES SA (*)	USD	50	0	0	100,00 %
COBEMA	EUR	439	1 515	109	99,20 %
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE PARIS	EUR	395	333	45	100,00 %
COMPAGNIE FINANCIÈRE OTTOMANE	EUR	9	279	(4)	93,35 %
CORTAL CONSORS FRANCE	EUR	58	300	4	94,21 %
DEALREMOTE LIMITED (*)	GBP	90	(59)	1	100,00 %
FIDEX HOLDINGS LTD	EUR	300	(10)	10	100,00 %
FINANCIÈRE BNP PARIBAS	EUR	227	239	27	100,00 %
FINANCIÈRE DES ITALIENS	EUR	412	24	2	100,00 %
FORTIS BANQUE SA	EUR	9 375	6 071	(478)	74,93 %
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	266	912	(8)	99,24 %
GRENACHE & CIE SNC	EUR	796	603	62	100,00 %
HAREWOOD HOLDINGS LTD	GBP	100	(37)	89	100,00 %
OMNIUM GESTION DEVELOPPEMENT IMMOBILIER	EUR	459	51	45	100,00 %
OPTICHAMPS	EUR	410	33	7	100,00 %
PARIBAS DERIVES GARANTIS SNC	EUR	42	(1)	1	100,00 %
PARIBAS NORTH AMERICA	USD	2 839	306	904	100,00 %
PARIBAS PARTICIPATION LIMITÉE	CAD	0	185	1	100,00 %
PARTICIPATIONS OPERA	EUR	410	25	3	100,00 %
PARVEST ABS	EUR	100	(59)	0	80,74 %
PETITS CHAMPS PARTICIPACOES E SERVICOS SA	BRL	102	(24)	8	100,00 %
PT BK BNP PARIBAS INDONESIA	IDR	726 320	164 796	173 930	99,00 %
RIBERA DEL LOIRA ARBITRAGE S L	EUR	20	0	5	100,00 %
ROYALE NEUVE I	GBP	0	528	5	100,00 %
SAGIP	EUR	218	44	0	100,00 %
SAS PARILEASE	EUR	54	265	2	100,00 %
SOCIETE ORBAISIENNE DE PARTICIPATIONS	EUR	311	(419)	4	100,00 %
TAITBOUT PARTICIPATION 3	EUR	792	37	0	100,00 %
TEB MALI YATIRIMLAR	TRY	500	1 223	158	50,00 %
UCB ENTREPRISES	EUR	97	103	2	100,00 %
UKRSIBBANK	UAH	5 280	(212)	(2 810)	81,42 %
VERNER INVESTISSEMENTS	EUR	15	337	66	50,00 %

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
					en %
en millions de devises					
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
B.N.L VITA SPA	EUR	301	161	35	49,00 %
BANQUE DE NANKIN	CNY	1 837	8 878	1 435	12,61 %
BANQUE DU SAHARA LSC	LYD	252	340	20	19,00 %
BGL BNP PARIBAS	EUR	713	5 500	97	15,96 %
BNP PARIBAS LUXEMBOURG SA	EUR	105	1 703	389	24,66 %
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SPA	EUR	95	43	17	49,00 %
CRÉDIT LOGEMENT ⁽¹⁾	EUR	1 254	58	85	16,50 %
ERBE	EUR	120	2 604	(66)	47,01 %
GEOJIT BNP PARIBAS FINANCIAL SERVICES LTD	INR	224	2 531	470	34,16 %
GESTION OBLIGATAIRE DIVERSIFIÉE	EUR	169	1	2	28,73 %
PARGESA HOLDING SA ⁽²⁾	CHF	1 699	464	293	15,00 %

en millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

Valeur Comptable des titres détenus				
■ Valeur brute	20 424	32 522	3 107	1 985
■ Valeur nette	19 709	31 896	3 062	1 710
Montants des prêts et avances accordés	104 866	24 046	1 688	867
Montants des cautions et avals donnés	26 560	19 473	4 501	45
Montants des dividendes encaissés	1 011	856	87	48

⁽¹⁾ Données au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ Données au 30 octobre 2009.

6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2009 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital		
Non coté	SAS	P1G - Pour un Geste
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital		
Non coté	SAS	JAMG Holding
Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33.33 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 66.66 % du capital		
Non coté	SAS	Pétale Participation 7

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

Estimations comptables

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques, tel qu'exposé en note 3.e de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 2.d, 3.a, 3.b, 3.c et 3.e de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1 et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 5.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

Mazars
Guillaume Potel

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

7.1	Le développement des ressources humaines	322
	Les valeurs du groupe, fondements de la gestion des ressources humaines	322
	Le référentiel de gestion des ressources humaines	322
	Les principaux enjeux de la gestion des ressources humaines	324
7.2	Annexes NRE – Social	340
7.3	Annexes NRE – Environnemental	346

7.1 Le développement des ressources humaines

LES VALEURS DU GROUPE, FONDEMENTS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour BNP Paribas, l'ambition d'être la banque d'un monde qui change est fondée sur des valeurs choisies par les cadres dirigeants, lors de la fusion entre BNP et Paribas en 2000. Ces valeurs, redéfinies en 2006, expriment trois volontés :

- fédérer un Groupe mondialisé et multiculturel ;
- affirmer une identité forte et originale ;
- mobiliser les salariés pour le projet de l'entreprise en lui donnant un sens pour le long terme.

UNE VOCATION FÉDÉRATRICE

BNP Paribas, entreprise mondiale en mouvement, exerce ses métiers et gère ses équipes en veillant à respecter les cultures et la personnalité de tous ses salariés. Dans ce cadre très diversifié, les valeurs forment le ciment d'une communauté humaine qui rassemble des hommes

et des femmes d'origine les plus diverses dans un sentiment de forte appartenance au Groupe.

UN FACTEUR D'IDENTITÉ

BNP Paribas affirme son identité et sa personnalité dans tous les métiers et dans toutes ses implantations de par le monde. Ses valeurs, à la fois individuelles et collectives, sont originales : seuls trois groupes mondiaux ont aussi choisi l'Engagement et l'Ambition ; BNP Paribas est le seul à avoir choisi la Créativité et la Réactivité.

DES VALEURS POUR L'ACTION

Pour être mobilisatrices, les valeurs doivent être partagées par tous et vécues au quotidien. Les cadres dirigeants ont précisé ensemble leur sens et l'orientation des comportements individuels et collectifs qu'elles appellent :

La Réactivité incite à évaluer rapidement les situations, identifier opportunités et risques, prendre des décisions et agir efficacement.

La Créativité incite à promouvoir les initiatives et les idées nouvelles et à distinguer leurs auteurs.

L'Engagement incite à s'impliquer pour les clients et la réussite collective, comme à être exemplaire dans ses comportements.

L'Ambition incite au goût du challenge et du leadership pour gagner ensemble une compétition dont l'arbitre est le client.

Dans le même esprit ont été définis les principes et attitudes de management qui doivent régler les comportements de tous les responsables d'équipe. Ces principes sont déclinés dans les évaluations professionnelles annuelles. Le support d'évaluation unique utilisé dans tout le Groupe quels que soient les métiers exercés, les pays ou les niveaux de responsabilité, reprend ces principes pour l'évaluation des collaborateurs.

LE RÉFÉRENTIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

UN SYSTÈME INTÉGRÉ

La Charte de responsabilité des Ressources Humaines a été actualisée en 2009 dans le cadre de l'évolution des missions, de l'organisation et de la gouvernance de la fonction Ressources Humaines Groupe.

Le référentiel des activités Ressources Humaines structure les composantes du contrôle permanent Ressources Humaines : la cartographie des risques, les procédures, les contrôles clés et le reporting.

Parallèlement, le référentiel des procédures est régulièrement actualisé et enrichi pour intégrer les nouvelles organisations, l'évolution des processus de traitement, et la réglementation applicable.

Un tableau de bord des trente risques opérationnels majeurs est défini pour le Groupe. Parmi ces risques, dans le domaine Ressources Humaines figure le risque de discrimination, jugé déterminant par BNP Paribas.

À l'occasion du rapprochement avec Fortis Banque une redéfinition des principes d'action est engagée dans le cadre d'une collaboration entre les équipes des ressources humaines et les managers des différents métiers.

LES DÉLÉGATIONS

Compte tenu de la diversité des métiers et des cultures lors de la création de BNP Paribas, une organisation intégrée de la fonction Ressources Humaines a été privilégiée. Elle permet de conduire la croissance interne et externe avec succès en développant des pratiques cohérentes de gestion des carrières et des rémunérations.

Par la suite, la fonction Ressources Humaines Groupe s'est organisée de façon à simplifier les circuits de décision et privilégier la proximité en étendant les responsabilités des pôles, des filiales et des territoires, ainsi qu'en renforçant le rôle et la capacité d'intervention des responsables de niveau Groupe dans la gestion des postes clés.

Les Ressources Humaines Groupe assurent le suivi de carrière des cadres dirigeants, d'une partie des cadres supérieurs dans les postes clés dont ils assurent la relève et animent la gestion des collaborateurs à haut potentiel.

LE RESPECT DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Le Groupe est implanté dans plus de 80 pays, ce qui le conduit à exercer ses activités dans des contextes politiques et réglementaires hétérogènes qui exigent une vigilance particulière pour assurer le respect des principes du Pacte Mondial auquel BNP Paribas a adhéré.

En 2009, 45 pays⁽¹⁾ sont identifiés comme les plus risqués en matière de respect des droits de l'homme, par les organisations faisant autorité sur le sujet. BNP Paribas est présent dans neuf de ces pays, avec 3,3 % de ses effectifs mondiaux. Dans les pays les plus exposés, dont les

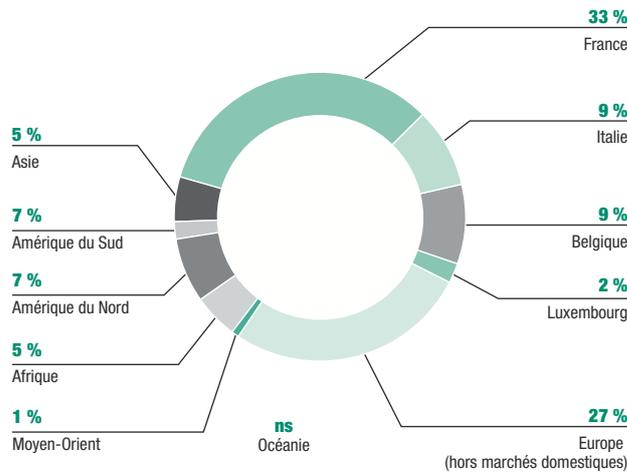
réglementations locales sont souvent peu exigeantes, les règles du Groupe s'appliquent aux gestionnaires de ressources humaines pour tous les actes de gestion des salariés.

BNP Paribas avec sept autres grands groupes français a contribué à créer Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH). Ce groupement désormais constitué en association a pour vocation de mieux identifier les modalités d'application par les entreprises des principes de respect des droits humains fondamentaux. Il associe des experts de la question des droits de l'homme, de grandes Organisations Non Gouvernementales et des universitaires et souhaite favoriser la promotion de cette démarche auprès des autres entreprises. Un module de formation destiné aux managers ou aux Responsables Ressources Humaines dans les pays à risques a été conçu en 2009.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ⁽²⁾

Les effectifs gérés par le Groupe ont atteint 201 740 effectifs Nets Permanents Payés (NPP) fin décembre 2009, soit une augmentation de 28 552 effectifs NPP par rapport au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte pour l'essentiel de l'acquisition de Fortis Banque et BGL qui vient renforcer l'assise européenne du Groupe. Les effectifs mondiaux se répartissent de la façon suivante :

► **RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**



	2006	2007	2008	2009
France	57 123	64 080	64 217	64 635
Europe (hors France)	53 461	62 473	68 542	95 201
Amérique du Nord	14 810	15 046	15 222	14 984
Asie	5 571	8 833	9 494	10 143
Afrique	6 201	6 692	8 883	9 205
Amérique latine	2 924	3 287	3 957	4 801
Moyen-Orient	1 308	1 700	2 194	2 096
Océanie	513	576	679	675
TOTAL	141 911	162 687	173 188	201 740

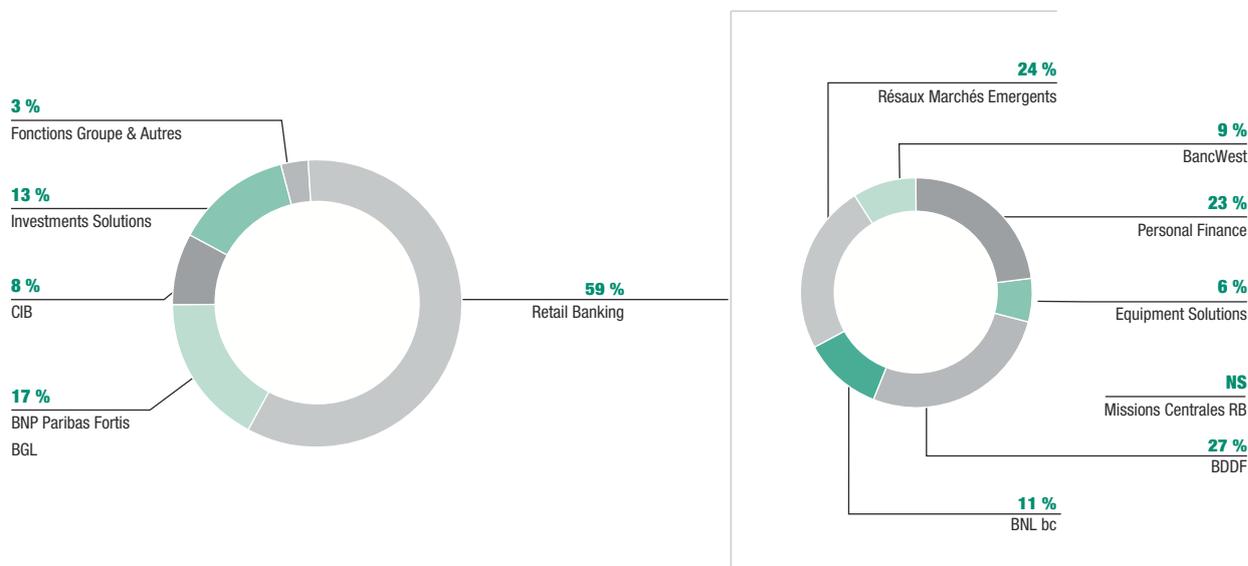
⁽¹⁾ Amnesty International, Freedom House et Eiris

⁽²⁾ Pour le développement des ressources humaines, le périmètre pertinent d'analyse est la totalité des effectifs gérés par différence avec effectifs consolidés limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle et décomptés au prorata du degré de consolidation de chaque filiale

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Effectifs consolidés	87 685	89 071	94 892	101 917	132 507	145 477	154 069	182 459
Effectifs gérés	92 488	93 508	99 433	109 780	141 911	162 687	173 188	201 740

Les effectifs en France sont demeurés stables et représentent désormais moins du tiers des effectifs du Groupe. L'intégration de Fortis Banque et BGL contribue directement à l'accroissement des effectifs en Europe. Les effectifs en Europe de l'Est ont connu des réductions marquées en raison de l'ampleur de la crise touchant leurs marchés locaux.

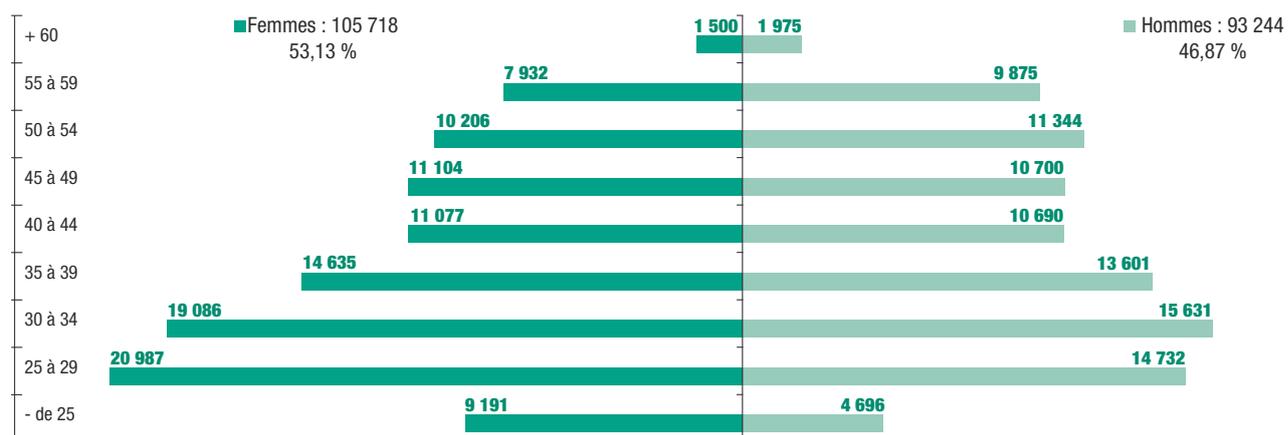
➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIER



LA PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE

La pyramide des âges du Groupe reste globalement équilibrée. Elle recouvre des réalités différentes marquées par une prédominance des tranches d'âge les plus jeunes pour la plupart des métiers du Groupe et une forte proportion de seniors pour les réseaux de banque de détail en Europe de l'Ouest. ⁽¹⁾

➤ PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE – EFFECTIFS PHYSIQUES – DÉCEMBRE 2009



LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans la crise qui frappe l'industrie financière, BNP Paribas figure aujourd'hui parmi les groupes bancaires les plus robustes et les plus rentables. Cela résulte notamment de l'engagement personnel, jour après jour, de chaque collaboratrice et de chaque collaborateur, au service de l'ambition du Groupe. La diversité de BNP Paribas : métiers, histoires

particulières, langues et cultures, etc et l'adhésion de ses salariés aux valeurs et à la stratégie du Groupe constituent un défi permanent : l'entreprise doit être à l'écoute des attentes de chacun, savoir être réactive et adapter sa politique de ressources humaines et ses pratiques managériales.

⁽¹⁾ Statistiques décembre 2009 hors TEB, Fundquest et Sahara Bank JSC.

Dans cet environnement extrêmement perturbé, accompagner le développement et le changement, valoriser, fidéliser et motiver, promouvoir la diversité et être à l'écoute des collaborateurs, demeurent les enjeux majeurs en matière de gestion des ressources humaines.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LE CHANGEMENT

Sous l'effet d'une importante croissance externe, les effectifs totaux sont passés de 99 433 à 201 740 Nets Permanents Payés en cinq ans. Les effectifs hors de France sont passés de 45 070 à 137 105 sur la même période.

Ces évolutions imposent aux ressources humaines de répondre à deux défis principaux :

- anticiper l'évolution de l'emploi par la mesure prévisionnelle des effets cumulés de la croissance organique, des gains de productivité et d'une pyramide des âges qui provoquera plus de 1 100 départs en retraite par an en moyenne d'ici 2020 pour la seule Société mère du Groupe en France ;
- dégager les ressources managériales nécessaires non seulement pour assurer la relève des postes clés libérés par les départs naturels, mais aussi pour nourrir le développement du Groupe et ses aspirations de croissance externe.

L'expertise croissante exigée par les métiers et l'évolution de la démographie du Groupe font de l'identification des talents et des dispositifs pour les retenir un défi majeur de la gestion des ressources humaines. Cela suppose une politique engagée d'adaptation de l'emploi prenant en compte toutes les populations composant le Groupe sans discrimination d'âge, de sexe ou de nationalité.

Le rapprochement avec BNP Paribas Fortis restera un des principaux défis des prochaines années. Grâce aux efforts considérables de plus de 4 000 collaborateurs, un plan industriel a été élaboré en moins de 150 jours. Sur la base de ses quatre marchés domestiques, la France, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg, BNP Paribas peut offrir à ses clients européens les solutions les mieux adaptées à leur situation. Le plan industriel, présenté aux investisseurs, est progressivement mis en œuvre sur la période 2009-2011.

Adapter qualitativement et quantitativement l'emploi

Dans le cadre des opérations de croissance externe, deux types de mesures ont été mis en œuvre : des actions de mobilité entre les métiers et la coordination du recrutement externe. Pour cela, une fonction dédiée coordonne la politique de gestion de l'emploi inter-pôles, métiers et fonctions.

Le plan d'adaptation de l'emploi dans les métiers de CIB les plus affectés par la crise en France a été engagé et mené à terme en 2009. Il a concerné environ 200 personnes.

Dans le cadre du rapprochement avec BNP Paribas Fortis, conformément à ses valeurs et à ses pratiques, le Groupe entend respecter des principes d'intégration garantissant le respect des personnes et des cultures. La priorité est accordée au repositionnement interne des collaborateurs en cas de suppressions de postes, au respect des engagements sociaux

individuels et collectifs, ainsi qu'à un processus de nominations équitable et fondé sur des considérations professionnelles.

Dans ce contexte, tous les leviers permettant de mener à bien les projets de restructuration dans le respect du pacte social du Groupe sont mis en œuvre. Ainsi, en Belgique, 1 250 emplois seront créés avec le renforcement de la position commerciale de la banque et l'implantation de plusieurs centres de compétence internationale en Belgique.

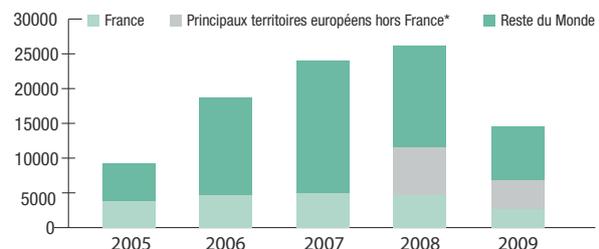
En outre, le « turn over » naturel en Belgique comme dans les autres pays concernés par le rapprochement, en particulier les autres marchés domestiques, la France, l'Italie et le Luxembourg, offrira des possibilités de reclassement aux collaborateurs dont le poste sera touché par les réorganisations prévues en Belgique. À cet effet, le Groupe s'est doté d'importants moyens pour la mobilité interne (des centres de mobilité, des budgets de formation, un dispositif d'accompagnement des collaborateurs en reconversion, etc) et est engagé dans une politique privilégiant la mobilité au recrutement externe.

Chez BNL, l'adaptation des effectifs s'est poursuivie dans la concertation avec les représentants du personnel locaux.

Compte tenu de l'efficacité des outils de gestion prévisionnelle de l'emploi utilisés depuis près de 20 ans en France, le Groupe étend leur utilisation sur un périmètre européen en Italie et en Belgique.

Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers

Dans un contexte international économique et financier très perturbé en 2009, le nombre de recrutements pour le Groupe reste à un niveau très important avec un total de 14 549 recrutements en Contrats à Durée Indéterminée, dont 2 691 nouveaux Contrats à Durée Indéterminée en France.



* Grande-Bretagne, Italie, Russie, Turquie, Ukraine.

En France, la répartition des recrutements par profil est stable en 2009, en part relative, avec 50 % de jeunes diplômés. Les recrutements en alternance pour BNP Paribas S.A. représentent 1 234 contrats, dont 764 contrats de professionnalisation et 470 contrats d'apprentissage, à un niveau relativement stable par rapport à 2008. Au 31 décembre, 1 539 jeunes sont sous contrats en alternance en France. Le nombre de missions de Volontariat International en Entreprise (VIE), avec 190 départs en mission en 2009 contre 205 en 2008, s'est maintenu. Les stages de fin d'étude (bac + 5) représentent environ 1 200 stagiaires.

Des liens étroits avec les écoles et les universités

La politique active de relation avec les écoles et universités a été poursuivie et renforcée en particulier en France et en Belgique, et de nombreuses initiatives originales ont été menées en direction des jeunes.

Entretien immédiat

Par une opération lancée en octobre 2009 en France, le Groupe a renouvelé le recrutement en agence pour la banque de détail. Le concept des entretiens immédiats a été déployé pour la première fois cette année sur cinq forums de recrutement. Une opération originale fédérant le Recrutement et l'association Mozaïk RH a consisté à coacher des candidats issus des quartiers avant de les rencontrer en entretien.

Ace Manager : succès de la première édition et lancement de la seconde version

La première version de ce jeu d'entreprise en ligne a regroupé 4 364 participants (1 091 équipes de quatre étudiants) provenant de 106 pays des 5 continents. Plus de 700 000 étudiants du monde entier ont été en contact avec la marque BNP Paribas durant le tour des campus et la promotion du jeu. Le site « Ace Manager » a totalisé plus de 200 000 visites depuis sa mise en ligne. La seconde version « Ace Manager – The Second Set » a été lancée auprès de campus cibles de 26 pays. Ce programme est conçu avec des collaborateurs de BNP Paribas afin que les étudiants appréhendent les trois domaines d'activité du Groupe : la Banque de Détail, CIB et Investment Solutions. Ace Manager développe la notoriété et l'attractivité de BNP Paribas auprès des jeunes hors de France et en fait la marque employeur mondiale privilégiée des étudiants.

Toutes ces actions ont maintenu, voire amélioré, le bon score d'attractivité du Groupe auprès de cibles stratégiques.

BNP Paribas, un Groupe attractif

Pour la quatrième année consécutive, BNP Paribas est en première position en score d'attractivité spontanée dans le sondage TNS Sofres 2009 réalisé auprès des étudiants de troisième année des écoles de commerce. Il est en septième position auprès des Ingénieurs. TNS Sofres a sondé 269 étudiants de 21 écoles de commerce en France, sous forme d'entretiens individuels. Les résultats montrent que malgré la crise et l'image actuelle du secteur bancaire, BNP Paribas reste l'employeur le plus attractif auprès des futurs diplômés. Le Groupe arrive en tête des employeurs spontanément cités par les étudiants quand on leur demande dans quelle entreprise ils aimeraient travailler. Cette préférence s'explique par la dimension mondiale du Groupe, les perspectives de carrières internationales, mais aussi par les bonnes conditions de travail, les rémunérations attractives et l'engagement de formation continue.

La formation des jeunes en entreprise : une priorité

En 2009, BNP Paribas a intégré en France plus de 1 000 nouveaux alternants, portant ceux-ci à 1 539 dans l'entreprise. Ces jeunes préparant des diplômes bac + 2 à bac + 5 reçoivent une formation en alternance aux futurs métiers, assortie d'une expérience permettant d'être opérationnel dès l'obtention du diplôme. Grâce à ces formations, l'entreprise dispose d'un vivier de recrutements privilégiés de jeunes diplômés formés à ses métiers et à sa culture, dont elle a évalué le potentiel sur une longue période. Ascenseur social et facteur d'intégration, l'alternance permet de recevoir un salaire pendant la formation, et parfois de faire financer par l'entreprise les frais de scolarité. Des jeunes issus notamment de milieux défavorisés accèdent ainsi à un niveau de formation supérieur et à un emploi.

Lutter contre les discriminations

En 2008, trois documents avaient été rédigés et diffusés : une Charte de déontologie pour tous les collaborateurs du Groupe intervenant dans le processus de recrutement, accompagnée d'un guide méthodologique d'entretien individuel ainsi qu'une grille permettant de formaliser et de documenter la décision prise à la suite de l'entretien avec le candidat. Cette année, ce guide pratique du recrutement incluant la Charte de déontologie a été traduit en anglais pour permettre une plus large diffusion.

En 2009, les engagements pris en matière de non-discrimination – objectivité, transparence et respect – ont été diffusés auprès des managers concernés dans les entités. Ces actions se sont traduites par

l'organisation de sessions de sensibilisation au recrutement dans tous les métiers auprès des managers et la création d'un portail Recrutement sur l'Intranet du Groupe, à destination des collaborateurs.

Le Groupe a décidé de participer à l'expérimentation du Curriculum Vitae anonyme et mène une étude pour l'intégrer à son processus de recrutement en France.

Pour garantir que toute décision de recrutement est fondée sur l'évaluation de compétences et que l'évaluation s'appuie uniquement sur des éléments factuels, objectifs et professionnels, des systèmes de contrôle permettent d'assurer la traçabilité, la qualité et la conformité des processus de recrutement.

Développer les compétences des salariés et des équipes

La formation, un outil au service de l'efficacité professionnelle

Face aux transformations rapides des métiers, de l'organisation du travail et du marché de l'emploi, la formation et le développement des compétences représentent un outil majeur pour :

- élever le niveau de performance des collaborateurs ;
- développer leur employabilité au sein de l'entreprise ;
- les valoriser et les fidéliser ;
- véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe.

La formation aide chacun dans sa volonté d'apprendre pour atteindre ses objectifs professionnels et préparer ses évolutions. En outre, elle offre

le moyen de connaître le Groupe et sa culture, son environnement et la réglementation qui s'impose aux activités bancaires. Enfin, les dispositifs de formation favorisent la transmission des savoirs des collaborateurs entre eux, dans un souci de partage des compétences.

Les actions de formation, pour être efficaces, sont insérées dans des parcours s'inscrivant dans la durée et les articulant entre elles.

L'offre de formation du Groupe répond aux objectifs décrits précédemment et est construite en associant des formations professionnelles issues des métiers à des formations transversales au Groupe facilitant le partage d'une culture et de principes d'actions communs.

À l'appui de cette politique de formation, BNP Paribas dispose d'un centre de formation constituant un lieu fort de rassemblement des collaborateurs du Groupe.

Le Centre de formation de Louveciennes

Situé dans un cadre exceptionnel proche de Paris, il constitue une véritable université d'entreprise dont la mission est de développer les compétences, tout en constituant un lieu d'échanges et un cadre fédérateur. Il réunit des collaborateurs en stage, venant de tous métiers, de tous pays et de toutes cultures. En 2009, plus de 22 000 salariés y ont été accueillis pour participer aussi bien à des séminaires d'intégration, à des formations métiers ou transversales qu'à des événements marquants pour le Groupe.

En outre, le Centre a fait l'objet d'évolutions des infrastructures respectant l'environnement et s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Élever le niveau de performance des collaborateurs

Les formations des métiers ont pour vocation première d'élever le niveau de professionnalisme et d'expertise des collaborateurs dans leur métier. C'est pourquoi chaque métier, en établissant son plan de formation veille à maintenir le niveau de compétence nécessaire aux collaborateurs dans l'exercice de leurs responsabilités. Les programmes de formation sont ensuite conçus et développés avec l'aide de spécialistes de la formation afin d'utiliser de manière optimale de nouvelles modalités d'apprentissage. Ainsi les parcours de formation combinent des temps de formation présentielle et du *e-learning* ; des tests viennent également compléter l'approche de formation dans un souci d'appropriation des connaissances.

La performance passe également par l'acquisition de compétences plus transversales. Ainsi en France, l'accent a été mis sur :

- la maîtrise de l'anglais – le dispositif a été révisé en 2009 pour assurer une adéquation optimale entre les besoins identifiés à l'aide d'un test et les formations permettant d'atteindre le niveau requis ;
- le développement professionnel – les formations relatives à la maîtrise d'ouvrage, la gestion de projet, l'efficacité personnelle et le management opérationnel sont assurées par le Centre de formation du Groupe avec en outre une volonté de brasser les salariés de différents horizons. Ces formations ont bénéficié à plus de 1 800 personnes à Louveciennes en 2009. Afin de faciliter l'accès à ces formations, un catalogue a été élaboré, Formad'hoc, permettant à chaque collaborateur de trouver l'offre la mieux adaptée à ses besoins.

Développer l'employabilité des collaborateurs au sein du Groupe

Pour faire face aux fortes mutations de métiers que rencontre l'industrie bancaire, la priorité a été placée sur la capacité des collaborateurs à évoluer d'un métier à l'autre.

Dans ce contexte, le dispositif d'accompagnement à la mobilité des collaborateurs créé en 2008 a été déployé en 2009 avec les objectifs suivants :

- valoriser une mobilité naturellement dynamique en tenant compte des évolutions profondes et permanentes de BNP Paribas ;
- préparer les collaborateurs à leur démarche de mobilité ;
- accompagner les réorganisations impliquant des démarches de mobilité ;
- favoriser les échanges et une meilleure connaissance du Groupe.

En 2009, 14 sessions ouvertes à plus de 145 personnes ont permis à la Banque d'accompagner efficacement ses salariés en période de fortes mutations.

En outre, BNP Paribas a souhaité en 2009 renforcer l'accès aux dispositifs de formation en favorisant l'ouverture de périodes de professionnalisation pour les salariés pouvant en bénéficier. Au total, environ 2 500 périodes de professionnalisation ont permis aux collaborateurs en France de suivre quelque 57 500 heures de formation destinées à renforcer leurs compétences.

Accueillir et intégrer les collaborateurs

Les dispositifs d'intégration permettent au nouvel entrant de découvrir BNP Paribas et de situer sa nouvelle activité par rapport à l'ensemble des métiers. Ces formations offrent une occasion aux nouveaux embauchés de constituer leur premier réseau relationnel dans l'entreprise. Elles contribuent à créer un sentiment d'appartenance en proposant un socle de repères à partager : valeurs, principes d'action et méthodologies. Les formations d'intégration s'insèrent dans d'autres temps forts pour le nouveau collaborateur : l'accueil par son manager et dans les équipes, la découverte du poste de travail et de l'environnement dans lequel le métier s'exerce.

En 2009, le parcours d'intégration des nouveaux entrants a été réorganisé en trois grandes étapes :

- premiers repères : correspondant à l'accueil du collaborateur par son manager et les Ressources Humaines. Partie intégrante des outils d'accueil, le jeu « Starbank the Game » a été développé selon une approche originale permettant de coupler nouvelles technologies et connaissance du Groupe ; mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs dans le monde, il permet d'appréhender les activités bancaires de manière ludique ;
- professionnalisation : permettant la montée en compétence lors de la prise du poste dans son métier et l'assimilation des principes d'action du Groupe ;
- perspectives : ouvrant le collaborateur sur le reste du Groupe et sur les autres collaborateurs. Cette étape est notamment l'occasion de participer à un séminaire d'intégration donnant aux collaborateurs une vision stratégique du Groupe.

Le parcours d'intégration permet d'accueillir les nouveaux collaborateurs de manière adaptée à leur séniorité, en tenant compte de leur métier d'appartenance et en respectant les principes du Groupe. Il convient, en particulier, aux jeunes diplômés car il représente un trait d'union entre la fin des cursus universitaires et l'entrée dans la vie active.

Véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe

Une culture « Risques » forte est un véritable atout et un avantage concurrentiel indéniable. La forte croissance du Groupe au cours des cinq dernières années et le contexte de crise ont mis en lumière la nécessité de renforcer, promouvoir et surtout diffuser la culture « Risques » de BNP Paribas à travers le Groupe, dans le respect des environnements spécifiques à ses activités.

La « Risk Academy »

Pour répondre à ce besoin de manière pragmatique et adaptable, le département des Risques et les Ressources Humaines ont lancé conjointement en 2009 un projet soutenu par le Comité exécutif du Groupe : la « Risk Academy. » Ce projet poursuit trois objectifs :

- assurer le renforcement et la diffusion continus de la culture et des compétences Risques du Groupe ;
- offrir une vision large et transparente de l'offre de formation en matière de gestion des risques à travers le Groupe ;
- développer une communauté de pratiques.

VALORISER, FIDÉLISER ET MOTIVER

Fidéliser par des rétributions compétitives

Les rémunérations

Le travail réalisé, les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise par les salariés et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. Les performances individuelles et collectives de l'année déterminent le niveau des rémunérations variables. Celles-ci revêtent différentes formes selon les métiers.

Pour les professionnels de marché, la rémunération variable obéit aux principes du G20, en conformité avec l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances en date du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française du 5 novembre 2009, ce qui conduit notamment à :

- différer le versement de la moitié au moins des rémunérations variables sur 3 ans ;
- mettre en place un système de « malus » en appliquant des conditions de performance pour chaque paiement différé ;
- indexer l'intégralité des sommes différées à la performance de l'action BNP Paribas, pour aligner les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires.

Des pratiques nouvelles en matière de rémunérations variables des professionnels de marché

La crise a mis en lumière la nécessité de réformer profondément le système de rémunération variable des opérateurs de marché. Bien qu'étant l'une des banques qui ont le mieux résisté à la crise, BNP Paribas a décidé d'être un acteur moteur de cette réforme. La politique mise en oeuvre respecte totalement les nouvelles normes nationales et internationales du G20 et traduit une forte volonté de modération. Le Groupe entend promouvoir, dans ce nouvel environnement, la cohérence nécessaire entre les comportements des salariés concernés et les objectifs à long terme de l'entreprise, notamment en matière de risques.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée après prise en compte de l'ensemble des charges affectant les métiers de marché de CIB, notamment les coûts de liquidité, le coût du risque, le coût du capital alloué et les taxes exceptionnelles.

Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'examen de la performance quantitative et qualitative de chacun. L'appréciation du comportement individuel, l'esprit d'équipe, le respect des règles d'éthique et de déontologie entrent explicitement dans ce cadre.

Les rémunérations différées seront intégralement soumises à des conditions de résultat sur plusieurs années et indexées sur l'action BNP Paribas conformément à la volonté du Groupe de favoriser une politique de long terme.

Plus généralement, la politique de rémunération du Groupe repose sur des principes d'équité et de transparence qui se traduisent notamment par :

- un processus annuel mondial unique ;
- un système de délégation rigoureux fonctionnant dans le cadre des directives décidées au niveau du Groupe ;
- une Gouvernance renforcée reposant sur des Comités de rémunérations et, dans les activités de marché, des Comités conformité – risque – finance.

Une large gamme d'avantages sociaux

L'actionnariat des salariés

Le Groupe a toujours favorisé l'actionnariat par l'augmentation de capital annuelle réservée aux salariés. Depuis la création en 2000 du groupe BNP Paribas, le plan d'actionnariat mondial permet de proposer aux

collaborateurs de devenir actionnaires de leur entreprise pour une période minimale de cinq ans en bénéficiant d'une décote et d'un abondement de l'entreprise. Depuis lors, neuf opérations ont été proposées aux salariés du Groupe.

Épargne et retraite

Les plans d'épargne salariale ont pour objectif de permettre aux salariés la constitution d'une épargne, notamment en vue de leur retraite, en optimisant les régimes sociaux et fiscaux locaux. Compte tenu des évolutions démographiques dans de nombreux pays, le Groupe considère la question des retraites comme essentielle. Ainsi en France, le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) a été souscrit par plusieurs milliers de salariés qui disposeront de cette épargne à leur départ en retraite sous la forme soit d'une rente soit d'un capital. Le montant des abondements versé dans le PERCO s'élève à 3 millions d'euros en 2009.

L'épargne salariale en France

Abondés par l'entreprise, les plans d'épargne salariale permettent la constitution d'une épargne dans des conditions fiscales favorables. Les salariés peuvent choisir les supports qui leur conviennent en fonction de leurs objectifs, fonds en actions BNP Paribas, en actions diversifiées, en obligations, ou tout simplement en compte courant bloqué. La gamme de supports de placement proposée dans le PEE du Groupe a été étendue en 2009 à deux nouveaux *supports solidaires et socialement responsables*.

La protection sociale

De longue date, le Groupe a mis en place des dispositifs de couverture sociale assurant une protection de haut niveau à ses salariés. Ces mécanismes ont fait l'objet d'une harmonisation avec l'objectif d'assurer une plus grande cohérence entre des systèmes parfois marqués par de fortes spécificités locales. Dans les différents pays où il est présent, le Groupe s'efforce d'assurer la couverture sociale des collaborateurs locaux et de leurs familles pour qu'ils bénéficient de régimes sociaux couvrant les frais de consultations et d'hospitalisation.

La prévoyance flexible et personnalisée en France

Créé par un accord d'entreprise, le régime de prévoyance flexible de BNP Paribas a peu d'équivalents dans les entreprises françaises. Il offre aux salariés un niveau élevé de garanties en matière d'arrêts de travail liés à la maladie, d'invalidité et de décès. À partir d'un régime de base applicable par défaut, chacun personnalise sa protection selon sa situation personnelle ou familiale en choisissant le niveau de prestations ou de garanties complémentaires adapté : capital supplémentaire en cas de décès accidentel, rente éducation, rente temporaire de conjoint, capital en cas de décès du conjoint. Les choix peuvent être régulièrement modifiés.

Le dispositif français d'intéressement et de participation

Le Groupe cherche à optimiser les dispositifs d'intéressement collectif aux résultats selon le contexte légal, social et fiscal des entités : participation et intéressement en France, plans de « *profit sharing* » dans de nombreux territoires.

	Participation et Intéressement BNP Paribas SA en euros						
Au titre des exercices	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montant brut	116 769 620	148 701 874	186 076 788	227 719 000	232 530 560	84 879 969	181 349 984
Montant minimum par salarié	2 328	2 945	3 772	4 696	4 728	1 738	3 782
Montant maximum par salarié	7 831	10 020	10 689	12 732	12 800	4 641	10 128

Le bilan personnalisé : ItinéREM

Plus de 47 500 collaborateurs en France ont reçu à leur domicile un nouveau document : ItinéREM. Ce document offre une présentation synthétique de l'ensemble des éléments, monétaires ou non, qui constituent la rétribution globale de chaque collaborateur de l'entreprise au titre de l'année 2008. Il a vocation à donner à chacun une vision simple et pédagogique de sa situation personnelle en regroupant dans un document unique des informations éparses. ItinéREM sera désormais diffusé chaque année, sur un périmètre amené à s'élargir encore.

Gérer les carrières et la mobilité de façon dynamique

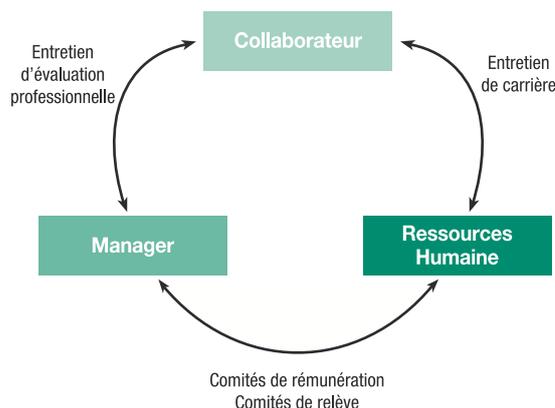
Les actions de développement des carrières ont porté sur l'amélioration des processus de gestion des carrières dans plusieurs domaines : élargissement de l'identification des cadres à potentiel, intégration de l'évaluation de la performance managériale dans cette identification et préparation de la relève.

Une gestion des carrières qui prépare et accompagne les évolutions

BNP Paribas met en œuvre une politique de gestion des carrières pour permettre à chacun de continuer à progresser dans le cadre d'une évolution construite et cohérente. Le Groupe investit notamment dans différents programmes de formation continue adaptés aux profils et aux aspirations de chacun.

La gestion des carrières se fonde en premier lieu sur la relation régulière du collaborateur avec son « manager ». Les gestionnaires des ressources humaines ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière.

LA GESTION DES CARRIÈRES



Une relève organisée

Une des missions essentielles fixée par le Groupe pour la gestion des carrières est de préparer l'avenir en assurant la relève à plus long terme de ses dirigeants. Pour cela, des comités de relève réunissent régulièrement, à tous niveaux, des échelons opérationnels jusqu'aux cadres dirigeants du Groupe, les managers et les gestionnaires Ressources Humaines, en vue de détecter les cadres susceptibles d'assurer la relève des postes clés de l'entreprise. Les fonctions de management proposées par le Groupe permettent de valoriser les talents, de favoriser leur intégration au Groupe et de développer leurs capacités de « leadership ».

Pour les responsables de haut niveau, ces formations sont dispensées au niveau du Groupe, au centre de Louveciennes : il s'agit des programmes PRISM et NEXTEP.

Les séminaires PRISM et NEXTEP

Les objectifs de ces programmes sont étroitement associés à la gestion des carrières : constituer et faire vivre une communauté de cadres supérieurs occupant des postes clés pour PRISM, et favoriser le succès des transitions à forts enjeux pour NEXTEP. Il s'agit de s'assurer que la formation accompagne la politique de gestion de carrière et crée les conditions pour doter les cadres supérieurs de compétences nécessaires au développement du Groupe. Au cours de l'année écoulée, 127 personnes ont participé à quatre sessions de PRISM avec pour cible les postes clés de *managers* de *managers*. Dans le même temps, les cadres amenés à connaître un changement de responsabilité substantiel ont suivi le séminaire NEXTEP.

Anta Diagne Diack, nommée Meilleur Manager Féminin au Sénégal

Madame Anta Diagne Diack, Directeur Général Adjoint de la BICIS, filiale de BNP Paribas au Sénégal, a reçu le titre du Meilleur Manager Féminin 2008 par le jury de la cinquième édition des Cauris d'Or, initié par le Mouvement des Entreprises du Sénégal (MEDS). La distinction a été remise le 9 mai 2009 lors d'une soirée de gala. Recevant ce prix, Madame Diack a exprimé sa gratitude : « Cette distinction est un symbole. C'est un choix porté sur un manager femme pour la récompenser et l'encourager à poursuivre ses efforts dans sa vie professionnelle et personnelle. Au-delà de la notoriété personnelle, je me réjouis de l'impact positif sur la BICIS et BNP Paribas qui m'ont donné l'occasion d'être primée lors d'un tel challenge. »

Véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe : le Talent Development Program

Le *Talent Development Program* est dédié aux collaborateurs à fort potentiel international. Élaboré de manière participative avec le concours de managers et de responsables Ressources Humaines issus des pôles et pays, son objectif est de préparer la relève à moyen terme des cadres dirigeants et d'accompagner la croissance du Groupe.

Le *Talent Development Program* dispense 3 programmes de formations : le programme *Leadership for Development*, créé en 2005 en partenariat avec le Collège de l'École Polytechnique, est destiné aux hauts potentiels expérimentés et permet de favoriser les aptitudes au leadership. Organisé en deux sessions, il a réuni 105 participants en 2009. Les deux programmes de formation à destination des hauts potentiels plus juniors créés en 2008 ont également été proposés : *Go to Lead* a été proposé à 117 collaborateurs afin de renforcer leur capacité à coopérer en environnement multimétiers et multiculturel et *Share to Lead*, destiné aux hauts potentiels juniors, a reçu 113 collaborateurs, afin de mieux comprendre les enjeux du travail en équipe et d'identifier leur potentiel d'amélioration.

Une mobilité dynamique

Pour BNP Paribas, la mobilité constitue un atout et un moyen privilégié d'adaptation des ressources humaines à l'évolution de ses activités. Grâce à la mobilité, chacun peut élargir ses expériences professionnelles et faire progresser sa carrière. Différents types de mobilité favorisent les possibilités d'évolution des collaborateurs vers d'autres métiers et leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences :

- *la mobilité fonctionnelle*. Mobilité ne signifie pas forcément changement de poste, mais parfois évolution professionnelle, c'est-à-dire un élargissement du savoir-faire, des connaissances ou des responsabilités du collaborateur ;
- *la mobilité géographique*. Le collaborateur change de ville ou de pays dans le cas de la mobilité internationale ;
- *la mobilité intragroupe*, ou changement d'entité juridique.

Au-delà des nombreuses opportunités offertes par la diversité des métiers, les choix de mobilité doivent tenir compte des aspirations des collaborateurs, tout en permettant de capitaliser au mieux leurs compétences acquises. C'est pourquoi, au travers du système d'évaluation professionnelle mis en place dans le Groupe, les échanges

entre collaborateurs et managers constituent les bases de la gestion des carrières. De manière générale, les mobilités sont facilitées par la taille du Groupe, la diversité de ses métiers et ses nombreux territoires d'implantation. En dépit de l'impact de la crise, plusieurs milliers de mouvements ont eu lieu au cours de l'année 2009.

Une offre d'appui aux expatriés a été développée afin de faciliter la mobilité internationale : formations interculturelles, accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi, aide administrative, etc. Un outil de publication des offres d'emploi est en cours de déploiement à l'échelle du Groupe : E-Jobs. Le nombre de postes ouverts sur E-jobs s'établit fin 2009 à environ un millier sur le périmètre France, Italie et Espagne.

Dans tous les grands pays, en particulier en Belgique, France et Italie, un dispositif de gestion active de la mobilité a été mis en place (équipe et outils dédiés, formations, informations, etc.).

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

Au cours des dernières années, les métiers et les implantations géographiques du Groupe se sont diversifiés de manière très accélérée. La structure du Groupe aujourd'hui reflète ces évolutions et présente un équilibre entre les métiers et les zones géographiques.

BNP Paribas acteur engagé en faveur de la diversité, l'Esprit Diversité

Avec plus de 200 000 collaborateurs de plus de 160 nationalités dans plus de 80 pays, BNP Paribas fait de la diversité de ses équipes un atout majeur pour être la *banque d'un monde qui change* et gagner en performance. Le Groupe se doit d'être exemplaire en termes de responsabilité sociale. BNP Paribas considère le brassage des profils comme source de créativité et d'efficacité, permettant de refléter la société qui l'entoure.

Pour être une banque à l'image d'un monde qui change, BNP Paribas s'est investi dans la Diversité. La politique Diversité du Groupe, portée par la Direction Générale et le Comité Exécutif du Groupe, a pour préalable essentiel l'absence de discrimination. C'est un socle commun à l'ensemble du Groupe. Chaque pays décline désormais sa propre politique en tenant compte des spécificités juridiques, culturelles et contextuelles.

La diversité : Une variété d'initiatives à travers le monde

Plusieurs pays se sont emparés du sujet. Parmi eux, les filiales de BNP Paribas à New York mènent une politique volontariste et ont créé un *Diversity Council* qui organise des opérations comme le *Diversity Day* le 28 octobre 2009 rendant très visible la politique de diversité. À Bahrein, le sujet des femmes est au cœur des initiatives et des formations à la diversité. À Londres, le *Women's Internal Network (WIN)* fait écho au lancement de MixCity en France. Fortis en Belgique, depuis son intégration, travaille activement à la structuration d'une politique de diversité via des audits et groupes de travail.

BNP Paribas a publié son premier bilan Diversité en novembre 2009 pour mesurer les résultats des actions engagées dans l'entreprise depuis 2004. Ce bilan met en lumière des indicateurs pour chaque axe prioritaire mais non exclusif de la politique Diversité du Groupe : diversité des origines, égalité professionnelle entre femmes et hommes, emploi et intégration de personnes en situation de handicap et diversité des âges.

La communication externe se fait non seulement par le site Internet : www.bnpparibas.com/diversité, mais aussi par un blog externe : www.pourunmondequichange.com.

Le Label Diversité

BNP Paribas est la première et seule banque à avoir obtenu le Label Diversité en 2009 qui reconnaît les actions menées après la signature de la Charte de la Diversité en 2004. Il récompense la politique active de BNP Paribas en faveur de la diversité en France. Cette politique *Esprit Diversité* porte sur 18 critères de discrimination prohibés par la loi : l'origine, le sexe, l'âge, la situation de famille, l'état de grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales et l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion. Décerné après avis d'une commission associant représentants de l'État, d'organisations syndicales de salariés, d'employeurs et de l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH), il répond à la volonté du Groupe d'exercer un rôle important pour l'insertion, l'égalité des chances, la création de lien social et la lutte contre toutes les discriminations.



La diversité des origines

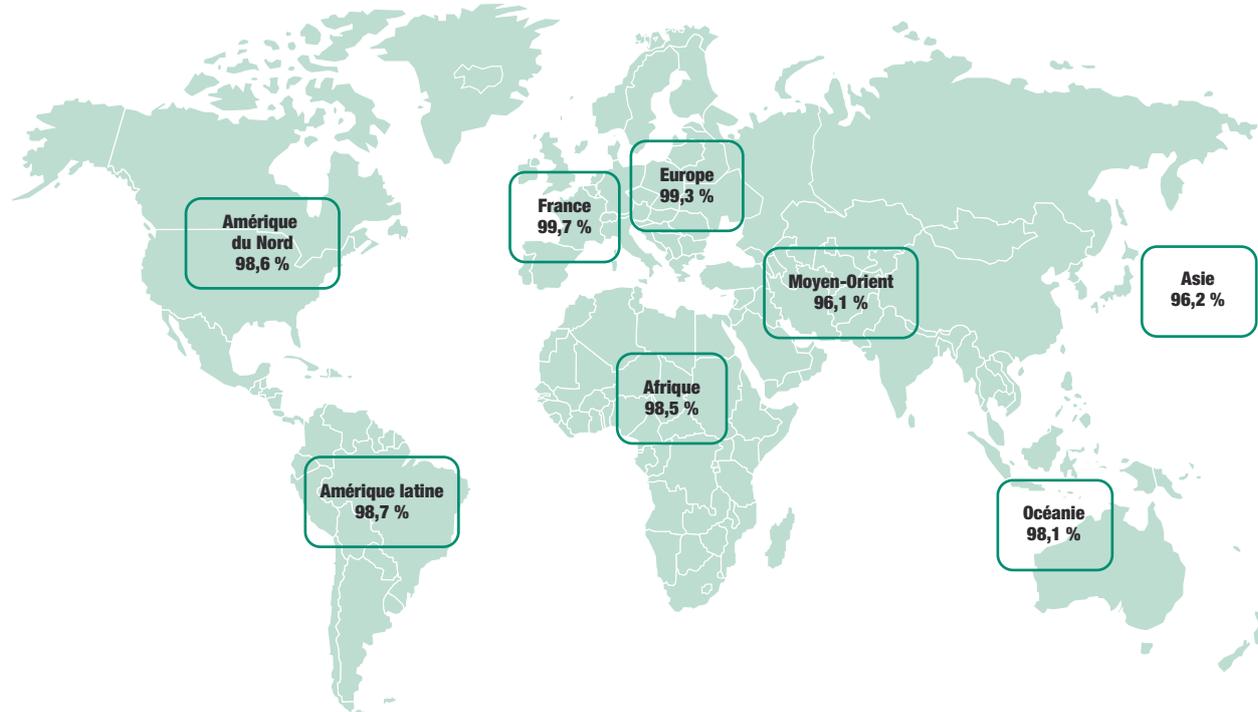
Internationaliser les équipes

Accompagnant la croissance de tous les métiers et l'expansion de BNP Paribas, les effectifs mondiaux du Groupe n'ont cessé d'augmenter depuis 2000 pour atteindre plus de 200 000 collaborateurs à la fin de l'année 2009. En parallèle, en neuf ans, la part du personnel hors de France est passée de 40,8 % à 67 %. Pour accompagner ce très fort développement international, BNP Paribas cherche à introduire plus de responsables internationaux dans ses équipes dirigeantes, comme en témoigne la nomination en 2008 d'un non Français au Comité exécutif. La part de non Français tend à augmenter pour ainsi laisser la place à des équipes de plus en plus internationales.

La politique d'expatriation mise en place contribue au développement d'une culture internationale dans le Groupe et facilite l'internationalisation des équipes : kit d'expatriation, programme d'accompagnement aux conjoints expatriés, formations interculturelles. Aux États-Unis, un nouveau programme de formation a été créé à destination des impatriés : il permet de sensibiliser ces collaborateurs aux différences culturelles qui peuvent avoir un impact sur les méthodes de travail, de management et de collaboration.

Les emplois locaux contribuent directement au développement des pays où BNP Paribas exerce ses activités. Le Groupe s'intègre ainsi naturellement aux différentes cultures et communautés permettant aux collaborateurs locaux⁽¹⁾ d'accéder aux postes à responsabilité des filiales et succursales et de réaliser leur carrière dans le Groupe.

Part des salariés locaux selon la zone géographique



⁽¹⁾ Collaborateur qui n'est pas sous le régime d'un contrat d'expatriation

En 2008, une formation pour les managers intitulée : *Manager la diversité : un enjeu de performance* a été déployé dans des métiers et fonctions tests pour sensibiliser les collaborateurs issus des ressources humaines. En 2009, cette formation a été étendue aux managers. En France, ce sont plus de 1 200 collaborateurs qui ont été formés à fin 2009.

Actions en France envers les minorités visibles

BNP Paribas organise des opérations en France pour limiter l'autocensure des minorités visibles et diversifier les profils recrutés. Le Groupe participe à des forums de recrutement orientés vers les minorités visibles pour promouvoir l'égalité des chances, et à des forums emploi diversité dans des zones sensibles : IMS, Africagora, AFJ, *Zéro Discrimination* à Lyon, *Nos quartiers ont du talent* avec le Medef, etc. En mars, le *Train pour l'emploi et l'égalité des chances* a sillonné la France, renouvelant l'opération réussie de 2008. Il a permis aux dix entreprises partenaires de l'événement de rencontrer des candidats présélectionnés par les partenaires du service public de l'emploi, des missions locales mais aussi par le tissu associatif mobilisé par la question de l'égalité des chances.

On se reportera aussi à la partie *Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers* où sont décrites des initiatives de lutte contre les discriminations et pour favoriser l'insertion.

Cette année, BNP Paribas a particulièrement agi en faveur de la diversité des origines. En témoigne le grand événement « 10 ans de Vies en Seine-Saint-Denis » pour fêter les 10 années de présence du Groupe dans ce département particulièrement dynamique, lors de l'inauguration des Grands Moulins de Pantin.

Des actions en faveur des minorités visibles passent par des partenariats avec des associations spécialisées, œuvrant pour l'insertion. Ces partenariats sont décrits dans le Rapport Annuel de Responsabilité Sociale et Environnementale, chapitre *L'Ancrage dans le tissu social*.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2004, selon les dispositions légales, BNP Paribas a choisi d'examiner les conditions dans lesquelles s'exerce pour lui-même le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Malgré une répartition équilibrée des effectifs, les femmes se heurtent parfois au *plafond de verre* qui les empêche de progresser au-delà d'un certain niveau. Sur ce constat, le Groupe s'est engagé à favoriser l'égalité des chances et de traitement entre femmes et hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle et l'accession des femmes aux postes d'encadrement.

Objectif 2012 : 20 % de femmes dans les postes clés du Groupe

La mixité dans l'entreprise étant facteur d'efficacité, le Directeur Général du Groupe s'engage aujourd'hui sur un objectif volontariste : au moins 20 % des postes clés du Groupe seront occupés par des femmes d'ici fin 2012. Cela suppose une action spécifique et volontariste pour faire accéder au moins 100 femmes supplémentaires à ces postes clés.

Prix du Meilleur Rapport sur la Diversité 2009

Chaque année, les *Rencontres internationales de la diversité* récompensent les sociétés du CAC 40 pour la qualité du traitement de la diversité dans leur rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise. En 2009, l'association *Les défis de la diversité* s'est associée au Groupe Alpha dont le Centre Études & Prospective analyse depuis cinq ans les rapports Responsabilité Sociale et Environnementale à travers 33 indicateurs. Le Rapport Annuel 2008 de BNP Paribas répondant pleinement au critère de *bonne qualité de l'information dispensée aux parties prenantes en matière de gestion de la diversité*, le jury réuni à l'Université de Corte et constitué de praticiens et universitaires spécialisés en RSE et en gestion de la diversité, a décerné le prix *Alpha du meilleur rapport diversité 2009 - Catégorie égalité femmes - hommes*, à BNP Paribas.

Les accords d'entreprise en France

BNP Paribas SA a signé en 2007 un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes pour une durée indéterminée. Cet accord fait suite au précédent conclu sur le même thème en 2004 pour trois ans. Le nouvel accord définit les principes applicables pour respecter et développer l'égalité des chances et de traitement à toutes les étapes de la vie professionnelle. Il définit également les moyens de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'un rattrapage salarial sur trois ans lorsque des écarts entre hommes et femmes de niveau, de formation, de responsabilité, d'efficacité professionnelle telle qu'elle ressort des évaluations professionnelles, de compétence et d'expérience comparables sont constatés. Ce dispositif a été doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros et des rattrapages ont été effectués sur 2008 et 2009. L'opération sera renouvelée en 2010.

En France, le pourcentage de femmes promues hors classification dans la convention collective des banques, ou cadres de direction pour les filiales non régies par cette convention, est en augmentation par rapport aux années précédentes : 38 % contre 32 % en 2008 et 28,5 % en 2007. Chez BNP Paribas SA, la part de femmes cadres progresse régulièrement au cours des dernières années : elles étaient 38,8 % en 2005, 40,3 % en 2006, 41,4 % en 2007, 43,1 % en 2008 et 44 % en 2009 (cf. annexe NRE volet Social). BNP Paribas a dépassé en 2007 l'objectif de 40 % fixé

pour 2010 par la profession bancaire en terme de proportion de femmes dans la population cadre. Dès fin 2009, avec un an d'avance, BNP Paribas a atteint son objectif de 44 %.

L'Italie a fortement travaillé à renforcer la parité. Ainsi 37,9 % des collaborateurs sont des femmes en 2009 (contre 31,3 % en 2008). Les femmes représentent 26,6 % des cadres et 10,7 % des équipes dirigeantes.

BNP Paribas leader du CAC 40 pour la représentation des femmes au Conseil d'administration

Une étude réalisée par l'Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (Orse), l'Institut Français des administrateurs et l'*European Professional Women's Network-Paris*, constate que les femmes représentent 28,5 % du Conseil d'administration de BNP Paribas, faisant du Groupe le leader du CAC 40. Seules quatre sociétés se distinguent avec des conseils composés de plus de 20 % de femmes.

Les réseaux en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En France, le réseau « MixCity » s'est rénové pour se constituer en association : BNP Paribas MixCity. Son ambition reste de devenir un réseau social actif et porteur de valeur ajoutée dans l'entreprise en devenant acteur de la promotion de la mixité interne et externe. L'association, ouverte à toutes les femmes cadres ou assimilées du Groupe, devient un forum de rencontres entre membres de l'association, instances dirigeantes du Groupe et autres associations de femmes en France et à l'international. Son objectif est de proposer et de promouvoir des règles du jeu pour faire évoluer les codes d'ascension professionnelle et faciliter le quotidien des femmes cadres en proposant des mesures pour mieux concilier vies professionnelles et privée. De nombreuses activités sont proposées : petits-déjeuners et déjeuners, ateliers de sensibilisation et de formation et rencontres avec des femmes et hommes de référence partageant leur expérience (www.association-bnpparibas-mixcity.com).

Le développement à l'international de réseaux féminins avait déjà commencé en 2008, notamment au Luxembourg. En 2009, la Grande-Bretagne (« Women's Internal Network ») et Bahrein via la Région du Golfe ont lancé leur « MixCity ». D'autres réseaux se constituent en particulier en Belgique et en Espagne où des projets sont en cours.

À Londres, le réseau de femmes est constitué autour d'un Comité de direction de 25 femmes et s'est concentré sur un projet de *mentoring* et sur des actions destinées à augmenter le nombre de femmes postulant dans la banque d'investissement.

La parentalité : initiatives pilotes en France

Afin d'accompagner les collaborateurs dans leurs situations de parentalité, le Groupe a développé des dispositifs et des partenariats prenant des formes diverses :

- le congé paternité de onze jours est aujourd'hui entièrement rémunéré pour les collaborateurs de BNP Paribas SA pour inciter les pères à investir la sphère privée ;

- des crèches et conciergeries se développent notamment chez BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas Assurance. BNP Paribas Assurance met à disposition des collaborateurs une trentaine de places en crèches. Par un partenariat spécialisé, ces filiales proposent aussi des places en centres de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires ;
 - des plaquettes sont publiées par MixCity à l'intention des salariés : « Accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes » et « Maternité ou adoption » ;
 - le Groupe a établi un partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs de l'Île de France (FEPÉM) qui propose des conseils aux collaborateurs du Groupe en France sur les formalités de garde d'enfants : formalités d'embauche, conventions collectives de ces emplois familiaux, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales et allègements de charges sociales et fiscales ;
 - le Groupe a contribué à la rédaction d'un Guide « Promouvoir la parentalité auprès des salariés masculins » avec l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (Orse) publié en novembre 2008. Des exemplaires sont distribués aux collaborateurs.
- Ces initiatives sont accueillies très favorablement par les collaborateurs, femmes et hommes.

En 2009, le Groupe a adhéré à l'Observatoire de la parentalité, réseau engagé dans la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Égalité entre salariés mariés et salariés pacsés de BNP Paribas SA

Depuis le 1^{er} janvier 2009, dans le cadre de son engagement pour la Diversité et la promotion de la Parentalité, BNP Paribas SA permet aux salariés pacsés de bénéficier des mêmes droits que les salariés mariés en matière d'absences pour événements familiaux. Cette mesure fait suite à la signature en 2008 par BNP Paribas de la Charte de la Parentalité.

Le Haut Conseil à la Famille

Le Haut Conseil de la Famille (HCF), approuvé en France par le Conseil des ministres du 29 octobre 2008 et présidé par le Premier Ministre, renforcera l'action envers les familles en évaluant les évolutions sociales, économiques et démographiques. Il comporte 52 représentants du mouvement familial, des partenaires sociaux, des collectivités territoriales, de la sécurité sociale et de l'État. Sept personnes qualifiées nommées pour leur compétence et leur expérience sont membres sur désignation du Ministre en charge de la famille. Le 30 juillet, la Directrice des Ressources Humaines de BNP Paribas Personal Finance a été désignée personnalité qualifiée par la Ministre en charge de la famille et participera aux travaux du HCF.

L'emploi et l'intégration des personnes handicapées en France



L'intégration de personnes handicapées constitue un important enjeu de responsabilité sociale pour le Groupe. C'est pourquoi celui-ci reste attentif à leur maintien dans l'emploi et cherche à améliorer l'efficacité de l'embauche de collaborateurs en situation de handicap.

Suite de l'accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées signé en 2008

La deuxième année de mise en œuvre de l'accord d'entreprise Projet Handicap, signé en 2008 pour quatre ans avec l'Agefiph, organisme collecteur des contributions des entreprises, a été marquée par la validation d'un dispositif favorisant le recrutement pour atteindre l'engagement de 170 embauches à fin 2011. Ce dispositif concerne en premier lieu les candidats handicapés qui ont un parcours atypique et des expériences variées mais non bancaires. Il veut faciliter leur intégration et permettre la mise en œuvre de périodes de formation appropriées à leur parcours. Depuis le 1^{er} juillet 2009, pour y inciter les entités opérationnelles, le portage du coût salarial des embauches de personnes handicapées en Contrats à Durée Indéterminée/Contrats à Durée Déterminée est pris en charge par les ressources humaines du Groupe pendant douze mois.

En Italie, BNL s'est attaché à suivre de plus près les collaborateurs en situation de handicap, notamment dans la gestion de leur carrière et l'adaptation des bureaux et de l'information. 52 personnes en situation de handicap ont ainsi été embauchées en 2009, portant à 509 le nombre de collaborateurs handicapés dans la filiale italienne.

Le Projet Handicap mène en continu des actions de sensibilisation auprès de tous les salariés, et d'optimisation des conditions d'accueil et de maintien dans l'emploi. Il fédère les différents acteurs, recherche et met en œuvre de nouveaux partenariats. Le maintien dans l'emploi sera optimisé avec des aménagements matériels et organisationnels en sécurisant le parcours professionnel des collaborateurs. Le recours aux

prestations du secteur adapté et protégé sera accru. Une commission de suivi de l'accord se tient chaque année au printemps.

BNP Paribas développe depuis plus de vingt ans des actions en faveur de personnes handicapées avec notamment la création de l'Établissement et Services d'Aide au Travail (ESAT) : *Institut des cent Arpents*.

Des réalisations exemplaires

Des ateliers de sensibilisation au Handicap : le Projet Handicap propose des ateliers itinérants de sensibilisation aux handicaps auditif et visuel qui présentent des technologies aidant l'entreprise à intégrer les différences. Ces ateliers sont proposés pendant plusieurs mois dans différents immeubles du Groupe pour rencontrer les salariés sur le lieu de travail.

Promotion du recrutement des personnes handicapées : au printemps 2009, BNP Paribas a lancé en France une campagne de communication à destination des personnes handicapées par voie de presse et sur des sites spécialisés, voulant donner à chacun un poste en rapport avec ses compétences. Promouvoir le recrutement de personnes handicapées par l'embauche en CDI ou par l'alternance, lancer des actions de sensibilisation, adapter le poste de travail pour assurer le maintien dans l'emploi, constituent les axes d'engagement du Groupe.

Portes Ouvertes destinées aux personnes handicapées : en novembre 2009, BNP Paribas a ouvert les portes du Marché Saint Honoré aux personnes handicapées, pour la troisième année consécutive. Ces Portes Ouvertes pendant la treizième Semaine nationale pour l'Emploi des Personnes handicapées, visaient à informer sur les métiers du Groupe et à collecter des Curriculum Vitae. De nombreux collaborateurs ont représenté chaque pôle de BNP Paribas : la Banque de Détail, Investment Solutions, Corporate and Investment Banking et les Fonctions et filiales.



La diversité des âges

Dans le cadre de sa démarche de diversité et d'égalité professionnelle, BNP Paribas met en œuvre une politique d'emploi contribuant à allonger la durée de vie professionnelle de ses salariés. Chez BNP Paribas SA, les mesures permettant aux collaborateurs de partir en préretraite ont été restreintes dès 2004, puis supprimées en 2006. La part des salariés de 55 ans et plus atteint 20,5 % des effectifs fin 2009, contre 10 % fin 2003.

Du fait de l'allongement de la durée de la vie professionnelle, BNP Paribas souhaite donner des perspectives de carrière aux collaborateurs de plus de 45 ans en facilitant l'évolution de leurs compétences et responsabilités. Selon l'accord de branche sur la non-discrimination par l'âge et l'emploi des seniors du 9 juillet 2008, l'entreprise s'est engagée à faire progresser l'âge moyen des départs à partir de 55 ans, pour atteindre 60 ans au 31 décembre 2012. Elle s'est également engagée à favoriser la gestion de la seconde partie de carrière et réaliser un Rapport Annuel sur l'emploi des seniors.

L'entreprise garantit le principe d'égalité d'accès des salariés à la formation professionnelle et au dispositif du droit individuel à la formation quel que soit leur âge.

Le séminaire « Manager la Diversité : un enjeu de performance », déployé en 2008, sensibilise les managers à la diversité des âges, rappelant la volonté de bannir toute forme de discrimination liée à l'âge.

À la fin de l'année 2009, les entités du Groupe en France ont, conformément à la réglementation, décliné leur politique d'emploi des salariés seniors qui sera mise en œuvre dès 2010 pour trois ans. Celle-ci présente un objectif global de maintien dans l'emploi ainsi que des dispositions favorables à l'emploi des seniors. Cette politique d'emploi s'inscrit ainsi dans la démarche globale et volontaire de non-discrimination et d'égalité professionnelle du Groupe.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS

Le Global People Survey

Global people survey, une enquête pour aller de l'avant

Dès 2008, BNP Paribas avait choisi de déployer une enquête annuelle au plan international, le « Global People Survey », réalisée en 10 langues sur un échantillon de 25 000 personnes.

De toute autre ampleur, l'édition 2009 a été réalisée *on line* avec un questionnaire traduit en 17 langues, comportant 80 questions d'opinion, recouvrant 15 thématiques, avec une question ouverte sur les pistes de changement dans l'entreprise. Cette nouvelle édition a permis de mesurer l'engagement des collaborateurs du Groupe dans le monde, la perception de leur vécu professionnel, leur image de l'entreprise et du management, ainsi que leur perception de la Responsabilité Sociale et Environnementale de BNP Paribas.

« Le fait que BNP Paribas nous demande de participer à cette enquête montre que l'entreprise est en recherche d'amélioration. Cela me donne l'impression que je travaille dans une société attentive à ses collaborateurs » (verbatim du questionnaire)

Cette deuxième édition du *Global People Survey* a été à nouveau réalisée en partenariat avec Towers Watson qui a analysé le questionnaire et traité les données sur une base strictement anonyme et confidentielle.

Conduite en juin 2009 sur un périmètre élargi auprès de 163 000 salariés dans 75 pays et intégrant BNP Paribas Fortis, elle a permis d'obtenir des résultats plus opérationnellement exploitables. Cette enquête a été un des premiers projets réalisés conjointement avec BNP Paribas Fortis. Le taux global de participation a été de 51 % en 2009, soit environ 83 000 répondants.

Chaque domaine d'activité, pôle, métier, fonction et pays, dispose de ses résultats et de la possibilité de les analyser par âge, par ancienneté de présence, etc. Cette très riche base d'informations permet des comparaisons entre entités du Groupe et favorise l'échange de bonnes pratiques. Leur évolution d'une année sur l'autre met en évidence des pistes d'actions pour les entités du Groupe.

La question ouverte sur les pistes de changement dans l'entreprise a permis de recueillir 32 152 verbatim (52 % des répondants). Outre la satisfaction exprimée par les salariés sur la possibilité de participer à une enquête mondiale, leurs commentaires ont mieux révélé leurs attentes et suscité une fine analyse des défis à relever. Les nombreuses suggestions émises ont été précieuses dans l'élaboration de plans d'action pour les entités du Groupe.

Les résultats globaux de l'enquête reflètent, malgré l'environnement économique perturbé, le fort engagement des salariés dans l'entreprise et leur confiance dans les choix stratégiques des dirigeants. Les salariés considèrent le Groupe comme bien positionné pour relever les défis futurs.

Pour l'engagement de BNP Paribas sur les composantes sociales et environnementales, l'évolution des perceptions des salariés progresse encore par rapport à l'enquête 2008 et les verbatim apportent des éléments complémentaires d'action au plan local.

La Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe reste le second levier de l'engagement des salariés, derrière le « leadership », premier facteur de mobilisation. L'importance accordée au fort investissement de l'entreprise dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale est partagée de manière transverse dans le Groupe, quels que soient le domaine d'activité, le pôle, la fonction d'appartenance, l'âge, le niveau hiérarchique, le fait d'être ou non manager, l'appartenance ou non aux populations spécifiques, y compris chez BNP Paribas Fortis.

Dans la période de crise actuelle, ce constat et ces évolutions soulignent le contraste entre la perception de la responsabilité du Groupe par ses salariés et les commentaires défavorables des médias en France sur le secteur bancaire en général.

Comité européen

Depuis 1996, le Groupe s'est doté d'un Comité Européen, avant même que sa mise en place soit rendue obligatoire par la loi. Ce comité suit le développement du Groupe en Europe. Sa composition, revue après l'intégration en 2006 de la banque italienne BNL, est aujourd'hui de 25 membres issus de 16 pays. Il est présidé par le Directeur Général de BNP Paribas. En 2009, l'intégration des entités bancaires belges et luxembourgeoises de BNP Paribas Fortis au Groupe lui a conféré une toute autre dimension.

Suite à ce changement important, des négociations sur la composition et les modalités de fonctionnement du Comité ont débuté fin 2009 et se poursuivront début 2010. La prise en compte de cette nouvelle dimension s'est déjà traduite par la tenue d'une réunion extraordinaire du Comité européen en décembre 2009 à Bruxelles.

L'esprit d'innovation

Un enjeu majeur

L'impact croissant des technologies de l'information qui engagent 15 à 20 % des frais de gestion des groupes bancaires, le niveau d'expertise des services financiers et l'attention portée par les clients des banques à la nouveauté font de ce secteur l'un des plus innovants.

L'intense compétition régnant dans ce secteur non protégé par des brevets entraîne une banalisation continue des services. Dans ces

conditions, l'innovation permanente est nécessaire pour créer des produits à valeur ajoutée - innovation *produit* - et pour industrialiser efficacement les produits banalisés - innovation *process*.

Les innovations financières sont donc encouragées et mises au service des clients, qu'il s'agisse de la couverture des risques, du rendement des placements, d'un accès plus simple aux transactions ou de la baisse de leur coût unitaire.

Soutenir les initiatives des collaborateurs

En février 2009, BNP Paribas a lancé pourunmondequichange.com, le site thématique dédié aux actions d'intérêt général conduites ou soutenues par la banque à travers le monde. Conçu comme un média interactif à destination du grand public, disponible en français et en anglais, ce *blog citoyen* témoigne de l'importance des engagements du groupe BNP Paribas et des initiatives de ses collaborateurs dans tous les domaines ayant trait au mécénat, depuis le microcrédit jusqu'au soutien scolaire en passant par la recherche médicale, la culture ou la réhabilitation des banlieues. Le blog pourunmondequichange.com permettra de recueillir des idées, des réactions, et de susciter des contacts afin de toujours mieux orienter les futures actions du Groupe ou de ses collaborateurs.

Les Prix de l'Innovation

Les Prix de l'Innovation récompensent chaque année l'innovation sous toutes ses formes. Neuf catégories de prix sont définies dont le prix *Développement durable*. Pour chaque catégorie, deux prix sont remis. Le *Prix de l'Innovation d'entreprise* récompense les initiatives prises par les salariés ou les équipes dont la mission professionnelle est d'innover dans leurs domaines d'activité. Le *Prix de l'Innov@ction*, quant à lui, vise à récompenser les initiatives individuelles de salariés formulées individuellement ou collectivement dans le but d'améliorer les produits, les services ou les processus et contribuer à la satisfaction des clients.

L'organisation de ces prix est née de la volonté de faire partager les initiatives et le succès des équipes récompensées. Les collaborateurs peuvent ainsi découvrir les innovations primées grâce à des dossiers publiés sur l'Intranet du Groupe.

La communication interne : acteur de responsabilité sociétale

La communication interne s'est adaptée au contexte très particulier de 2009, notamment aux commentaires systématiquement défavorables

des médias en France à l'égard du secteur bancaire en général. Durant cette période perturbée par la crise, BNP Paribas a assuré un lien constant avec ses collaborateurs en assurant la diffusion de messages et plaquettes d'informations afin d'expliquer la stratégie de l'entreprise.

En 2009, de multiples actions auprès de l'ensemble des collaborateurs ont été réalisées, avec l'appui de différents supports. Ainsi *Ambition*, le magazine interne du Groupe, disponible en français, anglais, italien, néerlandais et russe, permet de mieux répondre aux besoins des collaborateurs, en les aidant à suivre l'actualité de BNP Paribas et à mieux en comprendre la stratégie. *Starlight*, le journal vidéo interne d'une durée de six minutes, est dédié aux innovations de BNP Paribas. Il est mis en ligne tous les mois sur les sites Intranet du Groupe en français, en anglais, en italien et depuis 2009 en néerlandais. Le lien avec les collaborateurs est également assuré par le biais d'une newsletter hebdomadaire, le *Flash Groupe*, reprenant les temps forts de la semaine et diffusé dans 15 territoires, un journal de l'année et surtout par un site Intranet Business to Employee, remodelé en 2008, et dont 104 millions de pages ont été vues en 2009. Enfin, les actualités en matière de RSE sont diffusées par le biais d'une Lettre d'information mensuelle disponible sur l'Intranet.

Un guide de bonnes pratiques Responsabilité Sociale et Environnementale

BNP Paribas Wealth Management (Banque Privée Internationale), accompagne ses actions de Responsabilité Sociale et Environnementale, avec un guide de bonnes pratiques élaboré à destination des collaborateurs. Il donne les moyens de contribuer plus activement à la démarche éco-responsable dans l'entreprise. Outil pratique et ludique, le guide se présente sous forme de quiz et apporte les réponses nécessaires à la bonne compréhension de la démarche menée par BNP Paribas Wealth Management.

Protéger la santé des collaborateurs

La politique de santé au travail du Groupe va au-delà de la simple conformité à l'évolution des législations. Les enjeux majeurs tiennent à la prévention des risques et à l'accompagnement des fragilités et inaptitudes.

La prévention des risques professionnels

La prévention passe par l'identification des risques professionnels : agressions dans les agences, troubles musculo-squelettiques, dysfonctionnement des climatisations et des ventilations. Pour prévenir ces risques, une équipe pluridisciplinaire, créée en 2006, réunit et met en réseau les compétences de tous les intervenants pour faire face à des pathologies issues de multiples facteurs. Cette approche des conditions de travail constitue un enrichissement de la prévention et permet une action collective.

En 2009, l'équipe en charge de la prévention des risques professionnels a focalisé ses travaux sur :

- le document unique d'évaluation des risques professionnels (décret du 5 novembre 2001) ;
- la qualité de la ventilation et de la climatisation ;
- l'éclairage, les plateaux, les nouvelles technologies (WIFI) ;
- l'ergonomie des postes *Assis debout* des agences répondant au concept *Accueil et Services* ;
- l'amélioration des équipements sur les plates-formes téléphoniques de Lille et de Paris.

Poursuite du programme d'assistance psychologique

Ce service mis en place en 2008 aide BNP Paribas en France à accompagner les victimes et personnes choquées, collaborateurs, fournisseurs ou clients, en cas de hold-up, agression, prise d'otage, suicide sur le lieu du travail, attentat, acte de terrorisme, effondrement, incendie, explosion, catastrophe naturelle. Une *hotline* d'assistance psychologique fonctionne 24 h/24 et 7j/7. Le périmètre couvre la France et les DOM TOM pour BNP Paribas SA et ses filiales. Ce service est destiné à tous collaborateurs et prestataires travaillant dans les locaux.

L'accompagnement médical des salariés victimes d'agression, notamment en région parisienne, s'intègre dans un dispositif développé avec les urgences médicales de Paris mis en place depuis 2001. Progressivement renforcé ces dernières années, ses effets bénéfiques se mesurent par la diminution des arrêts post-agression, la baisse de la durée des arrêts et du nombre de mutations pour inaptitude au poste. En 2009, 46 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médical à la suite d'une agression et 5 ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique.

Pour la Banque De Détail en France, le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA a participé au groupe de travail sur la gestion des incivilités commerciales afin de prévenir ces incivilités et accompagner et soutenir les collaborateurs concernés. Pour la prévention, une formation comportementaliste a été élaborée sous forme de jeux de rôles, échanges d'expériences, portant sur l'identification de mécanismes menant à l'agressivité, les techniques de gestion de situation de tensions, et la gestion des émotions (colère, humiliation...). En 2009, près de 2 300 personnes ont suivi l'un des séminaires. L'accompagnement et le soutien sont déployés via un accompagnement hiérarchique, un accompagnement médical et psychologique par le Service de Santé au Travail, et éventuellement, s'il existe une menace de mort, par l'activation

du plateau d'assistance psychologique, par un accompagnement administratif et juridique pour une déclaration d'accident du travail, dépôt de plainte ou de main courante selon la gravité.

La prévention des autres risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées : campagnes d'information, formation, ergonomie de conception, ergonomie de correction et procédures d'alerte. En 2009, le Groupe a maintenu sa vigilance sur l'ergonomie des postes de travail : 13 études de plans ont été réalisées, 122 visites de locaux et 8 études de postes. Le haut niveau de vigilance porté conjointement par le Service de Santé au Travail, les hiérarchies, les services immobiliers, l'ergonomie et les instances paritaires n'est pas étranger au très faible taux de déclaration de troubles musculo-squelettiques dans BNP Paribas SA.

Les problèmes de santé publique

Le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de promotion de la santé des salariés. Lors de la visite annuelle, le médecin accompagne les salariés de façon personnalisée dans tous les domaines de santé publique. Les risques majeurs : cardio-vasculaires, cancer, obésité, tabac, font l'objet de campagnes annuelles de sensibilisation, d'éditions de brochures et de dispositifs spécifiques.

L'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD)

Compte tenu de sa prévalence, le stress, deuxième pathologie professionnelle après les troubles musculo-squelettiques, fait l'objet d'un dispositif dédié avec l'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) en collaboration avec l'Institut Français d'Action sur le Stress (IFAS) à Paris et à Lyon. Lors de la visite médicale périodique, le collaborateur peut remplir en début de visite un questionnaire anonyme et confidentiel immédiatement analysé et commenté par le médecin du travail en vue d'un diagnostic personnel. Les données sont ensuite compilées et traitées par l'IFAS, cabinet indépendant, qui restitue les résultats à BNP Paribas. Ils mesurent le niveau de stress, localisent les populations à risques pour mettre en place des actions préventives. Fin 2009, près de 7 000 collaborateurs ont renseigné ce questionnaire. En 2009, l'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) a été étendu sur BNP Paribas Personal Finances et BNPP Assurances.

Plusieurs autres initiatives en matière de santé publique ont marqué l'année 2009.

Un groupe de travail associant les responsables opérationnels des Ressources Humaines de tous les pôles et fonctions a préparé l'entreprise à affronter une éventuelle pandémie, aux plans sanitaire et organisationnel : achat de masques, référencement de produits d'hygiène et communication sur les mesures d'hygiène comme le lavage des mains et la mise en place d'affiches dans les sanitaires. Plus de 3 960 vaccinations antigrippes ont été réalisées. Un Plan de Continuité de l'Activité en cas de grippe A H1N1 a été mis en place.

L'action de Prévention Cardio-Vasculaire en Médecine du Travail (PCV Métra) s'est poursuivie avec le dépistage de facteurs de risques cardio-vasculaires : cholestérol, hypertension, tabagisme et stress. L'évaluation en milieu hospitalier à l'Hôpital Broussais des salariés concernés et le dépistage de l'atteinte coronarienne en prévision d'un traitement précoce

se sont traduits par 226 bilans réalisés occasionnant cinq bilans de jour en milieu hospitalier.

Le sevrage tabagique des collaborateurs et de leur famille avec le programme Allen Carr a été pris en charge pour 635 personnes en Île de France ; 47 % ont arrêté de fumer en 2008 parmi celles qui ont répondu à l'enquête de satisfaction. En province, 73 personnes ont participé aux séances à Arras, Dijon, Orléans, Chartres et Marseille. Une séance supplémentaire gratuite, proposée par Allen Carr a eu lieu le 6 novembre 2009 pour les personnes qui, dans un premier temps, avaient arrêté de fumer puis avaient repris le tabac.

Un tonomètre est désormais installé dans chaque service de santé au travail pour permettre le dépistage du glaucome. Un dépistage du diabète est également organisé.

Sensibiliser ses collaborateurs aux gestes qui sauvent

Le dispositif de communication en cas d'urgence vitale sur le lieu de travail a été revu. Chaque collaborateur de BNP Paribas SA a reçu un mémorandum des actions à mettre en œuvre dans les premières minutes en situation d'urgence. Une rubrique *Urgences vitales* a été créée sur l'Intranet du Groupe. Elle contient un diagramme interactif qui permet de prendre connaissance de son rôle et de ses responsabilités.

L'accompagnement des fragilités et inaptitudes

Comme pour la prévention, le reclassement des salariés après plusieurs mois d'absence à la suite d'une maladie fait l'objet d'une collaboration entre le Service de Santé, les gestionnaires Ressources Humaines et les hiérarchies. Compte tenu de la rapidité des évolutions dans l'entreprise, la réintégration doit prendre en compte les changements, dissiper les inquiétudes des salariés et donner le temps de trouver de nouveaux repères.

Dans certains cas, l'accompagnement passe par une visite de pré-reprise chez le médecin du travail à l'initiative du salarié, du médecin traitant ou du médecin conseil. Cette évaluation permet au médecin du travail de préparer la reprise avec les intervenants selon les éventuelles séquelles ou le handicap résiduel du malade.

Hors de France, les entités s'efforcent d'optimiser la prévention des risques sanitaires et l'accès aux soins des salariés en lien avec les systèmes de santé locaux. Ainsi, les salariés de l'*UkrSibbank* irradiés à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, bénéficient d'indemnités et de congés supplémentaires et font l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif mis en place par les autorités ukrainiennes.

BNP Paribas est membre actif de l'association *Sida Entreprises* qui regroupe les principaux investisseurs français en Afrique pour contribuer à résoudre les problèmes persistants de prévention, d'accès aux soins et de suivi des traitements qui restent dominants malgré l'aide financière bénéficiant aux pays exposés. BNP Paribas contribue à la constitution de plates-formes interentreprises dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où le Groupe est présent par le réseau de ses banques associées (BICI).

Entretenir un dialogue social de qualité, une priorité qui se décline pays par pays dans le respect des valeurs du Groupe

France

En 2009, la Commission de Droit Social, instance nationale d'information et de négociation de BNP Paribas SA, s'est réunie à 37 reprises et a

permis la signature de 14 accords d'entreprise. Certains améliorent ou pérennisent les dispositifs sociaux existant en faveur des salariés et d'un dialogue social efficace ; d'autres renforcent la présence des représentants du personnel dans certaines instances.

La crise financière a suscité un mécontentement général en France et la mobilisation des partenaires syndicaux sur les thèmes du maintien de l'emploi, du pouvoir d'achat et des inégalités salariales et sociales.

Malgré ce climat, le dialogue social chez BNP Paribas n'a jamais été rompu. Les mouvements sociaux organisés au plan national n'ont pas eu d'incidence sur la poursuite de l'activité. Les négociations obligatoires sur les salaires engagées dans ce contexte particulier ont abouti à un accord signé avec trois organisations syndicales. (Cf. détails de l'accord au point 20 « Relations professionnelles et bilan des accords collectifs » de l'annexe NRE Social).

Deuxième temps fort de cette période, la mise en place tout au long de l'année de la réforme des institutions représentatives du personnel, suite aux négociations menées en 2008, a abouti au regroupement des comités d'entreprise locaux en comités d'entreprise régionaux, passant de 100 centres à 10. Enfin le rapprochement avec BNP Paribas Fortis a fait l'objet de nombreuses réunions avec les partenaires sociaux.

Parallèlement, de nombreuses Commissions de Droit Social se sont tenues, notamment sur l'aide au transport domicile travail résultant de la loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour 2009, sur l'épargne salariale, la présentation du Bilan Social Personnalisé et le bilan de l'accord handicap.

Italie

En 2009, d'importantes négociations et procédures de consultation des organisations syndicales ont été ouvertes sur les opérations de restructuration dans certaines sociétés de BNP Paribas présentes en Italie. Elles ont permis la réalisation des réorganisations prévues tout en sauvegardant les niveaux d'emploi grâce notamment aux synergies mises en œuvre avec BNL.

Parmi les résultats des négociations, ont été finalisés un accord-cadre sur la sécurité des agences bancaires, ainsi que de nombreuses mesures relatives aux classifications, aux effectifs, à la protection sociale et à la formation.

Belgique

Répondant à une préoccupation commune du développement de l'entreprise et dans un esprit de respect mutuel, management et représentants du personnel ont poursuivi leur dialogue permanent sur les enjeux sociaux du moment, bien au-delà des réunions officielles des instances représentatives.

Cette politique de transparence a notamment conduit, au premier semestre, à l'appui remarqué des organisations syndicales de Fortis pour le rachat de Fortis Banque par BNP Paribas et, au second semestre, à l'approbation du plan industriel lors du Conseil d'entreprise.

Dans ce climat de confiance, une dizaine de nouveaux accords collectifs, certains rendus nécessaires par le plan industriel, ont été conclus au niveau de l'entreprise, sur l'aménagement du temps de travail, la sécurité d'emploi dans un contexte de mobilité fonctionnelle organisée, le statut financier des employés de la succursale belge de BNP Paribas à la suite du transfert de l'activité vers BNP Paribas Fortis.

Luxembourg

Au Grand-Duché de Luxembourg, la majeure partie du dialogue social a été consacrée à la présentation et à la validation, le 25 novembre 2009, du plan industriel de rapprochement entre BGL et BNP Paribas.

En plus de cet accord, des conventions ont été signées avec le Ministère du Travail, sur l'autorisation de mettre du personnel BGL à disposition de BNP Paribas Luxembourg, et avec les quatre grands syndicats représentés dans le secteur financier, sur la prolongation en 2010 des dispositions de la convention collective 2009 des salariés de banque.

7.2 Annexes NRE – Social

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009	Périmètre 2009
1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	
Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Gouvernement d'entreprise – Rémunérations</i> .	Groupe
2. Rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-13	
Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Gouvernement d'entreprise - Rémunérations</i> .	Groupe
3. Liste de l'ensemble des mandataires et fonctions exercées dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	
Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Mandataires sociaux, module 1</i> .	Groupe
4. Effectif total de l'entreprise dont Contrats à Durée Déterminée	
Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Développement des ressources humaines – Évolution des effectifs</i> .	
L'effectif Net Permanent Payé (NPP) géré par le Groupe à fin 2009 est de 201 740 NPP, en progression de 28 552 NPP par rapport à 2008. Les NPP sont mesurés au prorata du temps de travail. Dans ces effectifs sont comptés les collaborateurs actifs ou absents payés en CDI et CDD de 6 mois et plus (hors stagiaires, apprentis, VIE, prestataires et intérimaires).	Groupe
En France, l'effectif géré par le Groupe a atteint 64 635 NPP. Pour BNP Paribas SA, il est à 37 833 NPP, dont 172 CDD de plus de 6 mois.	France
La notion de <i>cadre</i> , utilisée dans un environnement français, n'est pas transposable en tant que telle au plan mondial. À titre indicatif, la proportion de cadres au sein de BNP Paribas SA progresse :	
35,7 % en 2002 ;	
37,7 % en 2003 ;	
39,7 % en 2004 ;	
42,4 % en 2005 ;	
44,6 % en 2006 ;	
47,4 % en 2007 ;	
47,3 % en 2008 ;	
49,0 % en 2009.	
À partir de 2008, cet indicateur est basé sur l'effectif total comprenant les absents non rémunérés et les contrats en alternance.	BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009	Périmètre 2009
5. Embauches en distinguant Contrats à Durée Déterminée et Contrats à Durée Indéterminée	
Au 31 décembre 2009, le nombre total de recrutements au niveau mondial s'est élevé à 14 549 nouveaux collaborateurs permanents dont 55 % de femmes.	Groupe
Le Groupe a réalisé 2 691 recrutements en CDI en France pour l'année 2009. Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers</i> .	France
6. Difficultés éventuelles de recrutement	
L'attractivité du groupe BNP Paribas reste très élevée avec 170 000 candidatures reçues en 2009. En 2009, la répartition par profil des recrutements reste équilibrée avec 50 % de jeunes diplômés et 50 % de collaborateurs expérimentés. Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Assurer un recrutement en phase avec les spécificités des métiers</i> .	Groupe
7. Licenciements et leurs motifs	
Pour l'année 2009, le nombre total de licenciements s'établit à 278 ETP au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine. Les motifs de licenciement demeurent les insuffisances professionnelles et les fautes.	BNP Paribas SA Métropole
8. Heures supplémentaires	
En 2009, le volume d'heures supplémentaires payées au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine a atteint 82 704 heures.	BNP Paribas SA Métropole
9. Main-d'œuvre extérieure à la société	
Assistance extérieure : Le nombre moyen mensuel d'intérimaires est de 701 NPP pour le Groupe en France.	France
Pour BNP Paribas SA en France métropolitaine ce chiffre est de 272, avec une durée moyenne des contrats qui s'établit à 21 jours. Une vigilance particulière est exercée sur les contrats liant BNP Paribas aux agences d'intérim et sociétés de services quant au respect des législations sociales et à la prévention du délit de marchandage	BNP Paribas SA Métropole
10. Le cas échéant, informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	
Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Adapter qualitativement et quantitativement l'emploi</i> .	BNP Paribas SA Métropole
11. Organisation du temps de travail	
Des possibilités multiples d'aménagement du temps de travail sont offertes aux salariés. Le pourcentage des effectifs physiques utilisant la formule de temps partiel s'établit à 10,8 % pour BNP Paribas SA Métropole. À partir d'un an d'ancienneté, les salariés peuvent bénéficier d'un Compte Épargne Temps alimenté par des jours de congés. Les jours ainsi placés peuvent être pris sous diverses formes (congés pour convenance personnelle, co-investissement en formation, financement d'un passage à temps partiel). En 2009, 16 418 salariés utilisent un Compte Épargne Temps. En accord avec leur responsable, les salariés peuvent également bénéficier de 5 à 20 jours de congés supplémentaires sans solde. Voir le <i>Bilan Social</i> .	BNP Paribas SA Métropole
12. Durée de travail pour le salarié à temps plein	
En France, l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet selon la règle générale est de 35 heures. Pour BNP Paribas SA, le nombre de jours théoriques annuels travaillés par salarié en horaire collectif était de 205 jours en 2009.	BNP Paribas SA Métropole
13. Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	
Parmi les salariés qui ont opté pour le temps partiel, 93,6 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 50 %, 60 %, ou 80 % d'un équivalent temps plein. 70 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %.	BNP Paribas SA Métropole
14. L'absentéisme et ses motifs	
À partir de 2009, les taux d'absentéisme sont disponibles pour la France sur un périmètre de plus de 60 000 Nets Permanents Payés. Jusqu'à 2009 le taux était disponible pour la seule BNP Paribas SA en France. Pour le Groupe en France en 2009, le taux global d'absentéisme s'établit à 9,2 %, dont 2,1 % pour les congés de maternité.	France
Le taux d'absentéisme 2008 pour le périmètre de BNP Paribas SA en Métropole était de 9 %, dont 1,7 % pour les congés de maternité. Depuis 2008, ces taux prennent en compte les absences non rémunérées, telles que les congés de longue durée sans solde ou les congés pour créations d'entreprise, qui représentent 4 % pour BNP Paribas SA. Hors maternité et création d'entreprise, la principale cause d'absentéisme reste les maladies qui génèrent des absences de longue durée. Voir le <i>Bilan Social</i> .	BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009	Périmètre 2009
15. Les rémunérations	
La rémunération mensuelle moyenne pour BNP Paribas SA en France métropolitaine s'est établie à 3 255 euros en 2009	
<ul style="list-style-type: none"> ■ 91,1 % des salariés ont bénéficié d'une rémunération variable (90,7 % des femmes et 91,7 % des hommes) ; ■ 40,9 % d'une augmentation du salaire fixe ; ■ 12,7 % d'une promotion à un niveau supérieur. 	
Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Fidéliser par des rétributions compétitives</i> .	BNP Paribas SA Métropole
16. L'évolution des rémunérations	
La négociation salariale annuelle de 2009 au titre de 2010 a abouti à un accord signé par trois des cinq organisations syndicales représentant à elles trois 70 % de suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles.	
L'accord comporte plusieurs volets :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ une mesure pérenne : une augmentation générale des salaires de 1 % assortie d'un plancher de 320 euros applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 ; ■ une prime exceptionnelle de 1 200 euros versée au prorata du temps de travail ; ■ enfin, un budget de 1 million d'euros pour l'année 2010, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a été reconduit. Cette mesure s'appliquera pour la troisième année consécutive. 	
	BNP Paribas SA Métropole
17. Les charges sociales	
Le montant des charges sociales au titre de 2009 pour le Groupe, en augmentation notamment du fait de l'intégration de BNP Paribas Fortis, s'élève à 3 529 millions d'euros.	
	Groupe
18. Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du travail (intéressement et participation et plans d'épargne salariale)	
Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie <i>Fidéliser par des rétributions compétitives</i> .	
En 2009, la participation et l'intéressement aux résultats du Groupe pour les collaborateurs de BNP Paribas SA au titre de l'année 2008, ont atteint 84,9 millions d'euros soit un minimum par collaborateur de 1 738 euros et un maximum de 4 641 euros (sur une base collaborateur à temps complet).	
	BNP Paribas SA
Pour l'augmentation de capital mondiale réservée aux salariés en 2009, la répartition géographique des souscripteurs hors de France s'établit comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Europe : 58,7 % ; ■ Asie : 24,6 % ■ Amérique du Nord : 7,0 % ; ■ Amérique latine : 4,2 % ; ■ Afrique 3,9 % ; ■ Moyen Orient : 1,6 %. 	
	Groupe

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009

Périmètre 2009

19. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'entreprise

Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie *Promouvoir la diversité sous toutes ses formes*.

53,1 % des collaborateurs de BNP Paribas (effectif physique) dans le monde sont des femmes. Groupe

Pour le Groupe en France la répartition de l'effectif physique s'établit à 43 % d'hommes et 57 % de femmes. Groupe en France

Pour BNP Paribas SA Métropole la répartition de l'effectif physique s'établit à 16 916 hommes et 21 975 femmes. L'accord d'entreprise du 9 avril 2004 a été complété en 2005 et 2006, puis remplacé par l'accord du 30 juillet 2007. Celui-ci définit les principes qu'il convient d'appliquer afin de respecter et de développer l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle.

La proportion des femmes dans la catégorie cadres, poursuit sa progression :

- 34,2 % en 2001 ;
- 35,7 % en 2002 ;
- 36,9 % en 2003 ;
- 37,7 % en 2004 ;
- 38,8 % en 2005 ;
- 40,3 % en 2006 ;
- 41,4 % en 2007 ;
- 43,1 % en 2008 ;
- 44,0 % en 2009.

La proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure évolue comme suit :

- 54,7 % en 2002 ;
- 55,6 % en 2003 ;
- 55,8 % en 2004 ;
- 57,1 % en 2005 ;
- 58,1 % en 2006 ;
- 58 % en 2007 ;
- 59 % en 2008 ;
- 59,6 % en 2009.

BNP Paribas SA
Métropole

En 2009, pour BNP Paribas en France, 38 % des nominations cadres hors classification et cadres de direction sont des femmes contre 32 % en 2008 et 28,5 % en 2007. Groupe en France

20. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie *Entretenir un dialogue social de qualité*

Comme lors des années précédentes, le dialogue social au sein de BNP Paribas SA a été constructif en 2009. Instance de négociation, la Commission de Droit Social s'est réunie à 37 reprises et 14 nouveaux accords ont été conclus avec les organisations syndicales. BNP Paribas SA Métropole

21. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie *Protéger la santé des collaborateurs*.

- *Accompagnement médical des salariés victimes d'agression*

En 2009, 46 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médical à la suite d'une agression et 5 ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique.

- *Formation du personnel médical et recyclage des secouristes*

Continuation de l'activité de recyclage des secouristes : 144 collaborateurs formés et 276 recyclages.

- *Vaccinations*

Maintien des campagnes de vaccinations de masse (3 960 vaccinations contre la grippe saisonnière).

- *Activités cliniques de prévention*

- *Domaine cardio-vasculaire* : 226 bilans réalisés dont 5 occasionnant des bilans de jour en milieu hospitalier.

- *Dépistage du glaucome et du diabète,*

- *Ergonomie des postes de travail* : 13 études de plans, 122 visites de locaux et 8 études de postes réalisées en 2008.

- 739 personnes ont participé à la campagne de don du sang. BNP Paribas SA Métropole

22. La formation

Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie *Développer la compétence des salariés et des équipes*.

Pour BNP Paribas SA en Métropole, le nombre d'inscrits en formations diplômantes s'est établi à : 268 pour le Brevet Professionnel (BP) de Banque ; 478 pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Banque et 226 pour l'Institut Technique de Banque (ITB).

En 2009, le nombre de collaborateurs de BNP Paribas SA Métropole qui ont engagé un DIF est de 10 642. BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009

Périmètre 2009

23. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise

Voir le Document de référence et le rapport RSE dans la partie *Promouvoir la diversité sous toutes ses formes*.

En 2009, pour BNP Paribas SA, le nombre de salariés handicapés s'est établi à 850 contre 754 en 2008 et 730 en 2007. Le nombre d'unités de handicap estimé équivalent, ou d'unité bénéficiaire (UB), est de 1 006 contre 986 en 2008.

BNP Paribas SA
Métropole

Un accord dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle de personnes handicapées a été signé en 2008. Il participe à la démarche globale de BNP Paribas de non-discrimination et d'ouverture à la diversité et accompagne les engagements pris par le Groupe en 2004 dans le cadre de la Charte de la Diversité. Cet accord exprime la volonté de voir mise en œuvre une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Il prévoit des actions concrètes dans 4 domaines :

- développement d'un plan d'embauche en milieu ordinaire ;
- amélioration des conditions d'accueil et d'insertion des personnes handicapées en favorisant notamment leurs conditions de travail, leur accès à la formation professionnelle et l'adaptation aux mutations technologiques ;
- recherche d'un partenariat accru avec le secteur adapté et protégé ;
- attention soutenue aux divers aspects du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Une démarche active de recensement des acteurs du secteur protégé permet de référencer des sous-traitants auxquels les entités du Groupe pourront avoir recours.

France

24. Les œuvres sociales

Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité Central d'Entreprise. Les services de proximité sont gérés par les Comités d'Établissement Locaux. Leurs prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés, à la participation aux frais de repas, l'aide sociale aux familles et la mise à disposition de bibliothèques, de discothèques, vidéothèques, médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.

La répartition des concours apportés par BNP Paribas SA au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de BNP Paribas SA.

Le budget consacré en 2009 aux œuvres sociales est de 94,6 millions d'euros.

BNP Paribas SA
Métropole

25. Les relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements scolaires, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Voir le rapport RSE dans sa partie *Ancrage dans le tissu social*.

Le réseau de banque de proximité de BNP Paribas SA en France est historiquement engagé dans plus de 1 400 partenariats volontaires dans le cadre d'accords formalisés ou non. Des relations avec plus de 1 000 établissements de formation passent souvent par des offres de stages, des contrats d'apprentissage ou de qualification. Plus de 400 de ces partenariats ont pour objectif de promouvoir les initiatives sportives, culturelles et artistiques de jeunes, ainsi que des initiatives locales en faveur de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement.

Projet Banlieues : Dans le cadre du Projet Banlieues lancé en décembre 2005 et reconduit en 2008 pour trois ans supplémentaires, la Fondation BNP Paribas apporte son soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) pour aider au développement économique dans les quartiers sensibles au travers de plusieurs initiatives :

- la création d'emploi et d'entreprises : en quatre ans, ce projet a permis de financer l'ouverture de huit antennes sur l'ensemble du territoire français. En 2009, 754 micro-crédits ont été octroyés sur ces antennes, permettant la création de 520 entreprises ;
- l'accompagnement scolaire : en partenariat avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev), la mobilisation de plus de 1 000 étudiants supplémentaires a permis l'accompagnement de près de 1 400 jeunes en zones sensibles ;
- le soutien aux actions de proximité : la Fondation a apporté son appui à 104 actions de proximité (renouvellements inclus) qui portent essentiellement sur des thèmes liés à l'éducation, l'insertion professionnelle, l'insertion par le sport et la culture, ainsi qu'à des actions de formation.

Associations de consommateurs : Le département Qualité et Relations Consommateurs du métier de Banque De Détail en France a établi des partenariats avec une dizaine d'associations de consommateurs.

Médiation bancaire : BNP Paribas est l'un des rares établissements financiers à s'être engagés depuis 2003 à suivre en tout état de cause les recommandations et avis rendus par le Médiateur. Dès mars 2009, désireux de répondre à l'attente de sa clientèle d'entrepreneurs, BNP Paribas a décidé de mettre en place une procédure de médiation spécifique et a nommé un Médiateur des Entrepreneurs.

Relations avec les écoles :

- la politique très active du Groupe en termes de campus management – avec plus de 50 événements organisés dans les écoles en 2009 – a permis de maintenir un flux important de candidatures en pré-recrutement (stages, Volontariat International en Entreprise, alternance) avec près de 63 000 candidatures.
- Dans le cadre de conventions de partenariat, ou ponctuellement sur des opérations spécifiques, les groupes d'agences de BNP Paribas du réseau entretiennent des relations très soutenues avec les associations et les écoles de leurs secteurs. Ces partenariats dépassent souvent le cadre des relations purement commerciales, pour s'étendre au soutien financier, technique ou organisationnel des actions menées par les partenaires.
- BNP Paribas a attribué 950 000 euros à des établissements scolaires situés en Zones Urbaines Sensibles au titre de versement de la taxe d'apprentissage. Cette enveloppe a permis l'achat, la location et l'entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels.

France

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009

Périmètre 2009

26. Méthodes selon lesquelles l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Dans le contexte de la crise financière et économique le Groupe a lancé en septembre 2009 une opération de grande ampleur sur 15 mois pour développer le crédit à l'investissement en France. Cette opération se déroulera jusqu'à fin 2010 afin de développer le financement des projets d'investissement des PME, des artisans et des commerçants. La Banque s'engage à faire au moins 1 milliard d'euros de nouveaux crédits d'investissement par trimestre jusqu'à fin 2010. Soit au moins 5 milliards d'euros sur 15 mois. Ce sont 40 000 projets que BNP Paribas accompagnera sur la période. En France, le Groupe cherche à accompagner le développement économique des territoires dans lesquels il exerce ses activités en finançant le développement de ses clients. BNP Paribas est un acteur majeur du financement des entrepreneurs et des petites entreprises de création récente qui constituent la base du tissu économique en France. Le dernier baromètre de satisfaction de la clientèle des entreprises mesure les progrès perçus dans la qualité du suivi et de l'accompagnement assurés par le dispositif des Centres d'affaires. L'accès régional à des centres d'expertise (*Trade Center* ; salles des marchés) est également apprécié très favorablement.

France

Hors de France, BNP Paribas contribue aussi au financement et au développement de l'économie locale par son réseau de banque de proximité. En Belgique, BNP Paribas a également mené en 2009 une opération de crédit à l'investissement en prêtant 1 milliard d'euros aux entrepreneurs belges. Le Groupe s'efforce de faire accéder des collaborateurs locaux aux postes de responsabilité. Les postes d'expatriés demeurent volontairement en nombre limité.

Groupe

27. Importance de la sous-traitance – Méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Depuis 2002, les contrats négociés et signés par la fonction Achats du Groupe contiennent systématiquement des clauses sociétales et environnementales. Au plan social, ces clauses préconisent le respect des conventions fondamentales de l'OIT ou rappellent les principes du droit du travail du pays signataire, si ces principes sont plus stricts que ceux de l'Organisation Internationale du Travail.

Dans une perspective de transparence, la fonction Achats a ouvert l'Espace Fournisseurs sur le site Internet du Groupe. La relation fournisseur fait explicitement référence au développement durable et aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail, cf. : <http://fournisseur.bnpparibas.com/dev.htm>.

Les clauses 97.02 sont systématiquement intégrées aux contrats de sous-traitance signés par la fonction Achats intégrée à ITP.

Face à une tendance croissante à l'externalisation des fonctions informatiques, BNP Paribas apporte une réponse novatrice en créant avec IBM France une co-entreprise destinée à assurer l'exploitation informatique du Groupe. Cette alliance stratégique répond aux exigences de maîtrise et de diminution des coûts informatiques tout en permettant d'entretenir un centre d'expertise et un cadre technologique performant en France. Ce partenariat original a permis la conservation d'une maîtrise technologique, tout en garantissant un aménagement social sans heurt, les salariés concernés ayant conservé le bénéfice des dispositions liées à leurs statuts individuels et collectifs.

Groupe

28. Méthodes selon lesquelles la société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

La fonction Achats réalise, collecte et audite les contrats de sous-traitance les plus importants signés localement par les entités du Groupe. Ce contrôle donne lieu à des recommandations pour les entités sur les mises à jour nécessaires.

La fonction Achats a diffusé en 2009 le guide Normes et Standards achats à l'ensemble des équipes achats du Groupe. Ce guide reprend l'ensemble des règles d'application obligatoire et intègre les normes à respecter dans le domaine de la RSE. Le contrôle de la bonne application de ces directives est sous la responsabilité des filiales et des entités.

Au-delà des contrôles hiérarchiques définis par le système de contrôle interne du Groupe, la responsabilité de la vérification de la conformité à ces directives est du ressort des équipes d'audit et de l'Inspection. En 2008, la méthodologie d'audit RSE du Groupe a fait l'objet d'une refonte avec l'actualisation des documents de référence et des guides méthodologiques et la prise en compte plus systématique des problématiques et des enjeux que rencontrent les entités du Groupe en France et sur les territoires.

Le dispositif de droit d'alerte éthique permet à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur les risques de dysfonctionnement en matière de conformité auxquels il peut se trouver confronté.

Groupe

29. Méthodes selon lesquelles les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Toutes les filiales du Groupe sont systématiquement rattachées à un pôle de métier, contribuant à la réalisation de sa stratégie, à la mise en œuvre de ses politiques et à l'exercice de sa responsabilité sociale.

Le niveau de rémunération assuré par BNP Paribas à ses collaborateurs, notamment dans les pays émergents, et les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient, contribue à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management

Groupe

7.3 Annexes NRE – Environnemental

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009	Périmètre 2009
1. Consommation de ressources en eau	
<p>À l'international, le périmètre de reporting a atteint 63 % des Effectif Net Permanent Payé, (NPP) - voir la définition dans l'annexe loi NRE Social indicateur numéro 4 -. Pour ce périmètre la consommation d'eau moyenne par NPP s'élève à 15 m³.</p> <p>Cette consommation moyenne recouvre des réalités assez hétérogènes suivant la géographie des territoires et la nature des dispositifs sur place.</p>	Groupe, 63 % des NPP mondiaux
2. Consommation de matières premières	
<p>Pour un groupe de services financiers, la principale consommation de matières premières concerne l'utilisation de papier. Le poids total de papier consommé, pour un périmètre équivalent à 65 % des effectifs du Groupe à l'international, comprenant les bobines de papier des centres éditiques, les enveloppes et le papier acheté par les imprimeurs pour le compte de BNP Paribas s'établit à 197 kg par NPP.</p> <p>En France, sur l'ensemble du réseau d'agences, des mesures pour réduire la consommation de papier ont été engagées telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'optimisation des impressions : diminution du nombre de pages, suppression des impressions en plusieurs exemplaires standards, impression recto verso ; ■ le développement de la démarche commerciale téléphonique et Internet en substitution du mailing papier ; ■ la réduction de la fréquence de certains relevés ; ■ la proposition de dématérialisation complète de plusieurs avis et relevés ; ■ la chasse aux documents papier inutiles. <p>Un projet d'optimisation et de mutualisation des impressions engagé en 2008 s'est poursuivi en 2009.</p>	Groupe, 65 % des Nets Permanents Payés mondiaux
<p>Sur un périmètre équivalent à 55 % des effectifs Nets Permanents Payés du Groupe, la consommation de produits étiquetés comme plus respectueux de l'environnement dans le catalogue des fournisseurs référencés représente 13 % des achats de fournitures de bureau.</p>	Groupe, 55 % des NPP mondiaux
3. Consommation d'énergie	
<p>Au niveau international, le périmètre de la collecte des données de consommation d'électricité a été étendu et représente 70 % des effectifs NPP du Groupe. Sur ce périmètre, la consommation est de 189 kWh par m².</p>	Groupe, 70 % des NPP mondiaux
4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	
Voir le rapport RSE dans sa partie <i>Impacts sur l'environnement naturel</i>	
<p>Avec la fonction Technologies & Processus (ITP), qui assure désormais la gestion des immeubles, des achats et des systèmes d'information, le Groupe définit et met en œuvre de façon coordonnée une politique générale de gestion environnementale et en assure le pilotage.</p>	France
<p>Dans le cadre de la certification ISO 14001 qui concerne les 1 295 agences répondant au concept Accueil et Services en France, une analyse environnementale a permis d'identifier la consommation d'énergie comme un impact environnemental significatif. Un objectif de réduction de 15 % de la consommation des agences est fixé pour 2011. Pour atteindre cet objectif deux axes ont été définis. Le premier concerne l'amélioration des équipements et des réglages à partir d'études réalisées sur les préconisations techniques applicables lors des travaux : optimisation de l'éclairage, remplacement du rideau d'air chaud électrique par des rideaux d'air chaud reliés à la pompe à chaleur, normalisation et définition de la puissance des installations de climatisation en fonction de la localisation géographique, analyse de cycle de vie des signalétiques de la façade, nouvelle gestion horaire de l'éclairage des façades des agences avec extinction de nuit. Le second axe concerne l'efficacité énergétique des agences, c'est-à-dire l'automatisation de la gestion de l'éclairage et des systèmes de chauffage et de climatisation selon la température ambiante et la température extérieure.</p>	Banque de détail
<p>Concernant les immeubles de bureaux en France, des systèmes de gestion énergétique ont été mis en place pour l'ensemble du périmètre selon deux phases. La première a consisté à réaliser une cartographie énergétique des sites : état des lieux du patrimoine, collecte de l'historique de consommation et d'information patrimoniale. La seconde, à réaliser un diagnostic de performance énergétique et un audit énergétique de suivi des actions préconisées.</p>	Immeubles Île de France
<p>The NightWatchMan Program permet à un service informatique d'allumer et d'éteindre à distance les postes d'un site à l'heure choisie. Les postes sont éteints le soir après mise à jour quotidienne et rallumés le matin avant l'arrivée des collaborateurs. La démarche repose sur trois piliers : économiser de l'énergie, devenir plus écologique et réduire les coûts sans être intrusif. Ce programme international est en cours de déploiement sur tous les hubs financiers.</p>	Groupe

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009 **Périmètre 2009**

5. Recours aux énergies renouvelables

À l'international, des initiatives locales sont prises par certaines filiales pour l'achat d'électricité verte, notamment par Bank of the West aux États-Unis, BNP Paribas Fortis en Belgique et BGL BNP Paribas au Luxembourg.

En Italie, BNL a ouvert une nouvelle agence solaire. Cette agence située dans la ville d'Alessandria est équipée de panneaux photovoltaïques permettant la production d'une énergie propre. Ainsi équipée, l'agence bénéficie d'une énergie suffisante pour couvrir l'intégralité de ses propres besoins énergétiques. La première agence bancaire photovoltaïque autosuffisante a été mise en activité à Rome en 2008.

Un inventaire des achats d'électricité en Europe a permis d'analyser le marché et les recours possibles aux énergies renouvelables. Compte tenu de l'hétérogénéité des labels « énergie verte » et des surcoûts actuels, le Groupe ne se fixe pas actuellement d'objectif global de consommation d'électricité verte. La réduction des taux de consommation d'électricité avec un impact immédiat sur l'environnement reste prioritaire.

Groupe

6. Conditions d'utilisation des sols

Pour chaque opération BNP Paribas Immobilier désigne un bureau d'études spécialisé qui établit un diagnostic sur l'état de pollution des sols. Un programme de reconnaissance des sols est défini, les études de pollution sont mises en œuvre (sondages, analyses) et un rapport est rédigé. Après analyse, BNP Paribas Immobilier s'appuie sur le diagnostic pour réaliser les travaux de dépollution nécessaires à l'obtention d'un sol en parfaite conformité avec la réglementation.

Ces actions rejoignent les contraintes environnementales de la certification Habitat et Environnement appliquée à de nombreux programmes de BNP Paribas Immobilier. Il s'agit de maîtriser les nuisances dues à la pollution pour répondre aux objectifs recherchés en termes de santé, d'équilibre écologique et de confort d'usage.

France

7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Non significatifs, les rejets dans l'eau et le sol ne sont pas pris en compte.

La mise en place d'indicateurs pérennes permet de calculer les rejets dans l'air des émissions de CO₂ du Groupe.

Pour un périmètre équivalent à 64 % des effectifs mondiaux du Groupe, des données sont collectées sur les consommations d'électricité, les déplacements professionnels en voiture, en train et en avion. Elles permettent de calculer une estimation des équivalents de CO₂ de 2,34 tonnes équivalents de CO₂ par NPP.

Cette consommation moyenne recouvre des réalités très hétérogènes suivant la géographie des territoires, leurs mix énergétiques et la nature des activités qui sont exercées par le Groupe. À titre d'exemple les estimations des équivalents de CO₂ par NPP s'élèvent à :

- États-Unis : 5,40 t éq CO₂ par NPP ;
- France : 1,47 t éq CO₂ par NPP ;
- Italie : 4,16 t éq CO₂ par NPP ;
- Luxembourg : 2,22 t éq CO₂ par NPP ;
- Royaume-Uni : 7,02 t éq CO₂ par NPP ;
- Suisse : 1,47 t éq CO₂ par NPP.

Les modes de calculs choisis prennent en compte les émissions induites par la fabrication, le transport et la consommation des énergies. Pour l'électricité, il a été tenu compte du type d'énergie primaire utilisée par le producteur. Pour le transport aérien, il a été tenu compte de la consommation de kérosène, du taux de remplissage moyen, de la distinction entre courts-courriers et longs-courriers et du type de classe du passager. Pour les déplacements en automobile, la méthodologie évalue les émissions à partir des kilomètres parcourus, de la puissance fiscale du véhicule ainsi que du type de carburant.

Cette évaluation des émissions de CO₂ au plan mondial a été réalisée exceptionnellement pour 2009 sur la base de la méthode Bilan Carbone™ Version 6 avec un cabinet habilité par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour le périmètre avant le rapprochement avec Fortis, et par la méthode Greenhouse Gas Protocol pour le périmètre de l'ex Fortis Banque.

Groupe, 64 % des NPP mondiaux

Pour la France, une estimation des trajets domicile travail a été réalisée à partir de trois périmètres concentriques selon la résidence : les collaborateurs résidant en centre-ville, ceux en proche banlieue ou en périphérie d'une ville de province, et ceux habitant en deuxième couronne ou périphérie rurale. Les émissions induites par ces trajets ont été estimées selon le mode de transport utilisé. L'étude circonstanciée qui a été menée sur l'île de France en 2009 dans le cadre du Plan de Déplacements Entreprise a permis de fiabiliser et d'affiner cette évaluation sur un périmètre représentant 22 000 salariés. L'estimation des émissions équivalents CO₂ pour la France comprenant les trajets domicile - travail s'établit à 2,39 t éq CO₂ par NPP contre 2,59 t éq CO₂ en 2008.

France

Du fait des incertitudes liées aux facteurs de conversion et à la fiabilité des données collectées dans les différents pays, l'incertitude moyenne est à 20 % pour les données publiées

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009	Périmètre 2009
8. Nuisances sonores et olfactives	
<p>Aucune plainte liée à des nuisances sonores ni olfactives n'a été déposée contre le Groupe en 2009.</p> <p>L'impact des projets de BNP Paribas Immobilier sur l'environnement extérieur du point de vue du bruit et des odeurs fait l'objet d'études spécifiques et d'un dialogue avec les populations riveraines.</p> <p>Les équipements techniques pouvant être source de nuisances sonores sont choisis en fonction de leurs caractéristiques acoustiques. Des contrôles spécifiques sont réalisés après la construction, et, si besoin, des moyens complémentaires sont mis en place pour respecter les seuils de nuisances acoustiques. Le positionnement des prises d'air neuf et de rejet d'air vicié est conçu en fonction des constructions avoisinantes et du régime des vents. Les méthodes et outils de chantier, et la gestion des déchets de chantier sont définis pour limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement immédiat.</p>	Groupe
9. Traitement des déchets	
<p>Pour le processus de collecte de toners et cartouches d'encre, le périmètre de collecte des données à l'international progresse et se fiabilise avec une couverture égale à 68 % du Groupe. Sur ce périmètre, 64 % des cartouches et toners achetés ont été collectés pour élimination avec un total de 154 159 toners et cartouches collectés.</p>	Groupe, 68 % des NPP mondiaux
<p>En France, la collecte des toners et cartouches d'encre, notamment avec Conibi, association professionnelle des producteurs de toners, se poursuit. 93 665 cartouches et toners ont été collectés en 2009, soit 64 % de la quantité achetée.</p>	
<p>En France, la collecte des papiers et cartons destinés au recyclage se développe. En 2009, tous les déchets papier et cartons collectés dans les immeubles centraux ont été envoyés en recyclage.</p>	France
<p>Pour les bureaux franciliens, la société Corbeille Bleue collecte et trie les corbeilles de bureaux : les papiers recyclés servent au chauffage urbain, à produire des cartons d'emballage et à la fabrication de la pâte à papier.</p> <p>Les immeubles parisiens sont équipés de corbeilles à double tri, papier et déchets « tout venant » et une clause de double ramassage a été incluse dans les contrats avec les sociétés de ménage.</p>	France : IC franciliens
<p>Hors de France, la collecte de papier n'est mesurée que sur un périmètre non significatif.</p> <p>Les douilles en aluminium et le verre des tubes fluorescents qui éclairent la plupart des bureaux sont recyclés et le gaz retraité.</p>	Groupe
<p>En France, pour BNP Paribas SA, la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques s'effectue grâce à un dispositif permettant de mesurer ces flux.</p>	France
10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	
<p>L'impact direct des activités bancaires sur la biodiversité est faible. C'est donc prioritairement par la maîtrise des rejets de gaz à effet de serre que se décline la démarche par laquelle le Groupe s'efforce de limiter les atteintes à l'équilibre biologique.</p>	
<p>Avec son bilan CO₂, le Groupe identifie les processus par lesquels il est susceptible de porter atteinte à l'environnement, par exemple l'utilisation de fluides frigorigènes dans des immeubles centraux parisiens, en vue de réduire leur utilisation.</p> <p>Les moyens pour détecter la présence d'amiante dans les immeubles sont mis en œuvre dans le cadre du plan action amiante. Des diagnostics de repérage de matériaux sont réalisés avant tout démarrage de travaux en France. Ces diagnostics complètent les dossiers techniques précédemment établis et diffusés sur les sites BNP Paribas. La qualité de l'air et celle de l'eau font l'objet de mesures régulières.</p>	
<p>L'adhésion du Groupe aux Principes d'Equateur pour son activité de financement de projet contribue aussi au respect de l'environnement naturel de ces projets.</p>	Groupe
<p>Parmi les systèmes innovants de climatisation, une tour aéroréfrigérante adiabatique, alliant la technique de la tour fermée jusqu'à 27° à une pulvérisation dans les espaces d'humidification au-delà, a été installée à Levallois ; et un groupe centrifuge à lévitation magnétique a été mis en place dans l'immeuble de la rue Bergère à Paris, inauguré en 2009.</p>	France

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009

Périmètre 2009

11. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

BNP Paribas a pour ambition d'être en permanence aux standards les plus élevés en matière de déontologie, de maîtrise des risques et de contrôle interne. Face aux évolutions de l'environnement bancaire et au renforcement des exigences des régulateurs dans ces domaines, la fonction mondiale, Conformité Groupe (CG), dont le responsable est membre du Comité exécutif, dispose de larges attributions concernant la coordination du système de contrôle interne du Groupe. La fonction CG diffuse des directives de niveau Groupe dans le domaine du contrôle permanent et suit l'évolution du dispositif des entités du Groupe.

Des guides opératoires permettent d'assurer la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires applicables en France.

Un guide immobilier est établi à partir des réglementations les plus strictes des pays où est installé BNP Paribas. Ce guide opératoire s'applique à l'ensemble des sites internationaux. Tous les nouveaux immeubles centraux, lors d'acquisitions de sociétés, font l'objet d'un audit préalable.

Les Affaires Juridiques Groupe exercent une veille sur l'évolution de la législation et la réglementation environnementale.

Des clauses contractuelles mentionnant la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs sont systématiquement incluses aux contrats.

Depuis 2008, la méthodologie d'audit RSE du Groupe a fait l'objet d'une complète refonte avec l'actualisation des documents de référence et des guides méthodologiques et la prise en compte plus systématique des problématiques et des enjeux que rencontrent les entités du Groupe en France et sur les autres territoires. Tous les nouveaux inspecteurs sont systématiquement formés à cette nouvelle méthodologie.

La Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, placée sous l'autorité du Délégué Général a fait l'objet en 2009 d'un plan de redéploiement validé par le Comité exécutif.

Groupe

12. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

BNP Paribas dispose de six certificats ISO 14001 fin 2009, dont trois nouveaux certificats et un renouvellement de certification. Deux certificats ont été obtenus en France, le premier en 2008 par le réseau d'agences BNP Paribas pour le modèle d'agences Accueil & Services et le second par BNP Paribas Factor. Deux certificats ont été obtenus en Grande-Bretagne par BNP Paribas Real Estate et Arval, un en Italie pour Arval, et le quatrième en Turquie par la filiale TEB. Avec de nombreux projets de certification en cours, l'ISO 14 001 est désormais un élément important dans la politique environnementale du Groupe. Cette politique environnementale et la certification environnementale ISO 14001 du programme Accueil & Services, concernant 1 295 agences en France fin 2009, permet non seulement de diminuer l'impact direct des activités de la banque sur l'environnement par le biais de la gestion de la consommation de papier et des déchets, mais aussi de favoriser les économies d'énergie et de sensibiliser clients et collaborateurs. BNP Paribas est le premier réseau d'agences bancaires en France à bénéficier d'une telle certification pour un périmètre important de ses activités.

BNP Paribas est présent dans les principaux indices ISR de référence : DJSI World, DJSI STOXX, Aspi Eurozone, Ethibel, FTSE4Good Global 100 Index, FTSE4Good Europe 50 Index.

Si la présence du Groupe dans les indices boursiers ne constitue ni une évaluation ni une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte par BNP Paribas d'exigences sociales et environnementales responsables.

Groupe

BNP Paribas Real Estate Property Management, filiale de BNP Paribas Immobilier, a créé une charte internationale pour une gestion durable de l'immobilier, Ecoproperty Management®, avec pour objectif de participer à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de CO₂ des bâtiments pendant leur durée de vie. Une solution est proposée pour le parc d'immeubles existants dont la conception ne permet pas d'optimiser les consommations.

Le projet de rénovation des Grands Moulins de Pantin a obtenu le label pour la phase programmation : c'est l'une des toutes premières opérations de rénovation à s'inscrire dans la démarche de certification HQE. La rénovation de l'immeuble haussmannien de la rue Bergère à Paris, de 30 000 m², a aussi obtenu le label pour les phases programme et conception.

Ces deux immeubles ont été livrés en 2009 et les équipes concernées du Groupe s'y sont installées.

France

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009

Périmètre 2009

13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Les activités du Groupe, constituées de services bancaires et financiers, ont des conséquences directes faibles sur l'environnement.

Le Groupe a fixé dès 2004 dix orientations pour assumer sa responsabilité environnementale et mener les actions de prévention. Le coût de ces mesures transversales ne fait pas l'objet d'une comptabilisation spécifique.

Groupe

Lors de l'achat ou de la location d'un immeuble, les critères de choix tiennent compte de la proximité des implantations existantes et des transports en commun. Pour des raisons de coût et d'efficacité, BNP Paribas développe des systèmes de visioconférence dont l'usage doit être considéré préalablement à tout voyage. Le déploiement des équipements sur les principaux sites se poursuit. L'usage des transports en commun est recommandé, et le train privilégié à l'avion. Certaines entités du Groupe ont mis en place un système de participation financière complémentaire pour les collaborateurs qui prennent les transports en commun.

France

Les mesures d'incitation à l'usage des transports en commun pour les trajets domicile travail s'avèrent particulièrement suivies. 80 % des salariés en région parisienne utilisent déjà les transports en commun, pourcentage supérieur à la moyenne constatée, notamment pour une population de salariés comprenant 67 % de cadres.

Ile-de-France

Pour le renouvellement du parc de 2 600 véhicules de service du réseau BDDF en France, le choix porte systématiquement sur des véhicules bien positionnés en terme d'émissions de CO₂, avec 99 % de commandes de nouveaux véhicules en diesel. Les voitures avec des émissions de CO₂ comprises entre 100 et 120 g/km sont favorisées, un segment vert de voitures avec des émissions de moins de 100 g/km de CO₂ a été créé. L'équipement en GPS, qui réduit globalement la consommation énergétique et l'option filtre à particule sont généralisés. En 2009, les premières formations en éco conduite ont commencé avec un objectif de réduction de 10 à 15 % des consommations la première année et de 5 à 8 % les années suivantes.

France

14. Existence de services internes de gestion de l'environnement

L'évaluation des impacts environnementaux du Groupe et les mesures visant à les réduire sont menées par la fonction Technologies & Processus (ITP), créée en 2007. Elle a pour mission de fournir aux entités de BNP Paribas des services en matière de processus, d'informatique, d'immobilier, d'achats, de sécurité et de support aux personnes, dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Groupe.

Suite à l'adhésion en 2008 aux Principes d'Equateur, une équipe dédiée a été mise en place au sein de CIB pour formaliser et diffuser les procédures spécifiques pour toutes les transactions concernées et assurer la formation des équipes de financements de projets.

Au niveau du Groupe, la délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale, directement rattachée au délégué général du Groupe en charge de la Conformité, veille à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs mis en place.

Voir le rapport RSE dans sa partie *Impacts sur l'environnement naturel*.

Groupe

15. Formation et information des salariés

Tous les canaux de la communication interne du Groupe sont utilisés pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale, comme les sites Internet et Intranet, le journal interne Ambitions, la Lettre d'information développement durable mensuelle, ainsi que les conventions et autres événements internes.

Le blog « pourunmondequichange.com » a été ouvert pour échanger avec toutes les parties prenantes, y compris les salariés, sur tous les engagements du Groupe en faveur de causes d'intérêt général.

En 2009, plusieurs actions de communication ont été menées pour l'information, la sensibilisation et la formation des collaborateurs tel que :

- Arval en France et à l'étranger offre aux collaborateurs qui le souhaitent des formations à l'éco-conduite. Pour la semaine du développement durable, Arval a mis en libre service pour ses salariés des postes pour tester le module *e-learning* de conduite éco responsable développé pour les clients.

Arval propose aux clients une formation à la conduite plus sûre et plus respectueuse de l'environnement. La démarche permet aux entreprises d'optimiser leur flotte de véhicules en termes d'impact environnemental et de coût, en préservant la sécurité des conducteurs avec un meilleur entretien et une meilleure utilisation du véhicule.

- Klépierre sensibilise ses collaborateurs en Europe sur son engagement en faveur du développement durable et propose une formation à distance. Une première session a été organisée début avril 2009 lors de la Semaine du développement durable en France. L'objectif est de sensibiliser à ce sujet les métiers de l'entreprise afin que chaque collaborateur en soit vecteur au quotidien. Les modules *e-learning* fournissent des éléments de culture générale et des voies d'amélioration professionnelles et personnelles. L'autoformation est favorisée par un quiz, des infographies et des interventions d'experts. C'est la première action de formation que Klépierre adresse en huit langues à plus de 1 000 personnes. Le choix de la formation à distance permet à de nombreux collaborateurs de pouvoir suivre ce module directement depuis son poste de travail.

Groupe

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2009

Périmètre 2009

16. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

BNP Paribas dispose d'une équipe Finance Carbone dédiée à la recherche et à la promotion de solutions de marchés pour ses clients désireux de remplir leurs obligations de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto et des directives européennes sur les quotas d'émission de CO₂. BNP Paribas remplit ainsi son rôle d'institution financière en facilitant le fonctionnement de ces marchés et en contribuant à leur développement.

En novembre 2009, BNP Paribas et la compagnie pétrolière russe TNK-BP ont signé deux accords de principe sur le changement climatique. Le premier accord concerne l'achat de crédits de carbone générés par le projet Samotlornefegas. Le second porte sur le développement de deux nouveaux projets de réduction des émissions de CO₂.

BNP Paribas est membre d'Entreprises pour l'Environnement (EpE) et participe aux travaux de l'association.

Le Centre d'Innovation et Technologie (CIT) de BNP Paribas chez ITP a lancé le programme Greening IT pour limiter les émissions de CO₂ du parc informatique. Le CIT réalise un bilan et conçoit des projets, prenant en compte les avancées technologiques comme l'utilisation d'énergies renouvelables.

Groupe

17. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société

Toute situation de crise est gérée par un Comité ad hoc impliquant les plus hauts responsables du Groupe. Le Comité prend alors les mesures qui lui semblent les plus appropriées et les transmet auprès des entités opérationnelles concernées. Si l'ampleur de la crise le justifie, une information est transmise à l'ensemble du Groupe et des appels à la solidarité peuvent être lancés. Dans le cadre de la validation du modèle de risque opérationnel, des travaux approfondis ont été menés pour définir et renforcer le Plan de Continuité d'Activité, notamment en cas de pollution ou d'accident.

Groupe

18. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

3,4 millions USD. Il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

Groupe

19. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.

Groupe

20. Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le référentiel des principes d'action du Groupe, notamment le Pacte Mondial et les dix orientations de la responsabilité environnementale du Groupe, constituent des directives qui s'imposent à tous les salariés quels que soient leur activité et le pays où ils l'exercent. Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du Groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.

Une méthodologie d'audit de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe développée par l'Inspection Générale et la Délégation RSE permet d'apprécier l'intégration des référentiels environnementaux du Groupe.

Bénéficiant d'un accès total à l'information, les inspecteurs réalisent en toute indépendance tout type d'audit sur l'ensemble du périmètre consolidé. Les résultats de l'audit et des missions d'inspection font l'objet d'un Rapport Annuel transmis à la Commission Bancaire conformément aux exigences du régulateur.

Groupe

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1	Documents accessibles au public	354
8.2	Contrats importants	354
8.3	Situation de dépendance	354
8.4	Changement significatif	354
8.5	Investissements	355
8.6	Actes constitutifs et statuts	355
8.7	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	364

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : BNP Paribas – Finances – Développement Groupe

Relations Investisseurs et Information Financière

3, rue d'Antin – CAA01B1

75002 Paris

- par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : www.invest.bnpparibas.com/fr/information-reglementee/

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP2I) qui, constituée avec IBM fin 2003, assure progressivement la production informatique pour BNP Paribas et plusieurs de ses filiales. Fin 2008, la production informatique de BNL a été ajoutée au périmètre de BP2I.

BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales aux côtés d'IBM : les personnels de BNP Paribas mis à

disposition de BP2I composent l'essentiel de son effectif, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré comme significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2007 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Norvège	28 juillet 2008	Acquisition avec le fond de pension néerlandais ABP de la foncière norvégienne Steen & Strom ; Quote-part Klépierre : 56,1 %	628 M€ (pour Klépierre)	Prise de contrôle de la structure au côté d'ABP opérant comme investisseur minoritaire
Belgique	6 octobre 2008	Acquisition d'une participation de 74,93 % du capital et des droits de vote de Fortis Banque (qui détient elle-même une participation de 50 % du capital plus une action dans BGL) ainsi qu'une participation directe de 15,96 % en capital et droits de vote dans BGL SA	Émission de 133 435 603 actions BNP Paribas (soit 6 265 M€ sur la base du cours aux dates d'émission)	L'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA, réalisée en mai 2009, permet à BNP Paribas de poursuivre le déploiement en Europe de son modèle de banque intégrée par l'adjonction de deux nouveaux marchés domestiques, la Belgique et le Luxembourg, à ses deux marchés domestiques actuels que sont la France et l'Italie
Belgique	8 mars 2009	Acquisition par Fortis Banque d'une participation de 25 % plus 1 action dans Fortis Insurance Belgium (AG Insurance)	1 375 M€ (pour 25 %)	Participation de 25 % dans Fortis Insurance Belgium (AG Insurance) permettant de nouer un partenariat industriel fort dans le domaine de la bancassurance en Belgique
Italie	4 août 2009	BNP Paribas et Intesa Sanpaolo ont conclu un accord sur Findomestic, la société de crédit à la consommation détenue à 50 % par les deux groupes, au terme duquel BNP Paribas augmente sa participation à hauteur de 75 %	517 M€ (pour 25 % avant augmentation de capital)	Prise de contrôle de Findomestic

Le financement de l'acquisition de Fortis Banque est décrit dans la note 8c des annexes aux états financiers – Regroupement d'entreprises

8.6 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP Paribas peuvent être consultés sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 21 janvier 2010 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

TITRE I

FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE SOCIAL - OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1^{er} du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9^e arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 2 370 563 528 euros ; il est divisé en 1 185 281 764 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Les actions sont réparties en deux catégories :

- 1 185 281 764 actions ordinaires, dites actions de catégorie « A » (les « Actions A ») ;
- 0 action(s) de préférence, privée(s) de droit préférentiel de souscription, dite(s) action(s) de catégorie « B » (l'(les) « Action(s) B »), dont les caractéristiques sont décrites dans les présents Statuts.

Les Actions B ont été souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État, société anonyme au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est situé à Paris (12^e arrondissement), 139, rue de Bercy, immatriculée sous le numéro 507 542 652 RCS Paris (la « SPPE »), qui pourra librement les céder à l'État français ou à une entité exclusivement détenue directement ou indirectement par l'État français. Les cessions ultérieures entre l'État français et une entité exclusivement détenue directement ou indirectement par l'État français ou entre entités exclusivement détenues directement ou indirectement par l'État français sont libres (l'État français, la SPPE, les entités exclusivement détenues directement ou indirectement par l'État français étant désignés ci-après « l'État »).

À l'exception des cessions visées au paragraphe précédent, tout projet de l'État de céder les Actions B qu'il détient devra porter sur l'intégralité des Actions B et être notifié à la Société par lettre recommandée avec avis de réception. La notification devra indiquer, tel(s) qu'envisagé(s),

le(s) nom(s) du (des) cessionnaire(s) ou les modalités de désignation desdits cessionnaires.

Dans un délai d'un mois suivant la réception de la notification prévue au paragraphe précédent, la Société pourra adresser à l'État la Notification de Rachat définie à l'article 6 ci-après afin de procéder, dans les meilleurs délais, au rachat de tout ou partie des Actions B selon les conditions prévues audit article, étant entendu qu'aucun accord de l'État ne sera requis. Le cas échéant, le délai d'un mois précité sera prolongé jusqu'à l'obtention de l'accord préalable du Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

L'État disposera d'un délai de six mois à compter, soit du rachat partiel des Actions B par la Société soit, en l'absence de rachat, de l'échéance du délai dont dispose la Société pour adresser la Notification de Rachat, pour procéder à la cession initialement envisagée, étant précisé que celle-ci devra porter sur l'intégralité des Actions B qui n'auront pas été rachetées par la Société. L'État s'engage à informer la Société dans les meilleurs délais en cas de caducité du projet de cession notifié.

Dans les présents Statuts :

- les Actions A et les Actions B seront dénommées ensemble les « Actions » ;
- les détenteurs d'Actions A seront dénommés les « Actionnaires A » ;
- le(s) détenteur(s) d'Actions B sera (ont) dénommé(s) les « Actionnaires B » ;
- les Actionnaires A et les Actionnaires B seront dénommés ensemble les « Actionnaires ».

Article 5

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les Actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

En cas d'attributions gratuites d'Actions dans le cadre d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (autres que celles effectuées conformément aux articles L225-197-1 et suivants du code de commerce, ou à tout régime analogue), les Actionnaires B recevront, dans les mêmes proportions que les Actionnaires A et au prorata de leur participation au capital, des Actions B.

En cas d'attributions gratuites aux Actionnaires A de titres financiers autres que des Actions A, les Actionnaires B recevront, à leur choix, dans les mêmes proportions que les Actionnaires A et au prorata de leur participation au capital soit (i) les mêmes titres financiers, étant précisé qu'en cas d'attribution de titres financiers donnant, immédiatement ou à terme accès au capital, ces titres donneront droit à des Actions B soit (ii) un paiement en numéraire égal à la valeur des titres financiers arrêtée par un expert désigné par les Actionnaires B et la Société ou par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés.

Sauf en cas d'augmentation de capital en Actions A, immédiate ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, quelles qu'en soient les modalités, la Société prendra, dans l'hypothèse de réalisation d'autres modifications du capital, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des Actionnaires B, sans préjudice des dispositions du code de commerce relatives à la protection des droits des actionnaires de préférence.

En cas de division ou d'augmentation du nominal des Actions A, les caractéristiques des Actions B seront automatiquement ajustées pour tenir compte de ces modifications, le nominal d'une Action B devant toujours être égal à celui d'une Action A.

Article 6

1/ Dans l'hypothèse où les Actions B sont intégralement détenues par l'État, la Société pourra à tout moment procéder au rachat de tout ou partie des Actions B au Prix de Rachat (tel que défini ci-après).

Cependant, si le Montant Actuel par Action B (tel que défini ci-après), augmenté de la somme des distributions aux titulaires d'Actions B en circulation de primes de quelque nature que ce soit constitutives d'un remboursement d'apport rapportée au nombre d'Actions B en circulation, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur (tel que défini à l'article 23 ci-après), est inférieur au Prix d'Émission Unitaire, le rachat ne pourra être effectué qu'avec l'accord de l'État.

Le Prix d'Émission Unitaire est défini comme la somme des prix d'émission pour chaque émission d'Actions B divisée par le nombre total d'Actions B émises (étant précisé que le prix d'émission des Actions B initialement émises s'élève à 27,24 euros par Action B et que le prix d'émission de toute Action B qui serait émise à l'occasion d'une attribution d'actions gratuites sera réputé égal à zéro euro par Action B).

Le Prix de Rachat correspond, pour chaque Action B :

- (A) Pour la période allant de la date d'émission jusqu'au 30 juin 2013 (inclus), au plus élevé des deux montants suivants :
- (i) 100 % du Montant Actuel par Action B, majoré d'un montant (x) dû à la date du rachat égal au produit du Montant Actuel par Action B et du Taux Fixe (tel que défini ci-après), calculé sur la Période de Calcul (telle que définie ci-après), rapporté à 365 jours (ou 366 jours pour les années bissextiles),
 - (ii) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes quotidiens de l'Action A sur Euronext Paris sur la période de trente jours de bourse précédant la date de rachat.

Si le Prix de Rachat versé :

- est déterminé selon le (i) ci-dessus, la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant (y) égal à la différence (si elle est positive) entre :
 - (a) le produit du Montant Actuel par Action B et du Taux de Versement (tel que défini à l'article 23 des Statuts), calculé sur la Période de Calcul, rapporté à 365 jours (ou 366 jours pour les années bissextiles) ; et
 - (b) le montant (x) calculé ci-dessus.
- est égal à (ii) ci-dessus et que la somme des montants (i) + (y) est supérieure à (ii), la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant égal à (i) + (y) – (ii).

(B) À compter du 1^{er} juillet 2013, au plus élevé des deux montants suivants :

- (i) 110 % du Montant Actuel par Action B, majoré du montant (x) calculé ci-dessus,
- (ii) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes quotidiens de l'Action A sur Euronext Paris sur la période de trente jours de bourse précédant la date de rachat.

Si le Prix de Rachat versé :

- est déterminé selon le (i) ci-dessus, la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant (y) égal à la différence (si elle est positive) entre :

(a) le produit du Montant Actuel par Action B et du Taux de Versement (tel que défini à l'article 23 des Statuts), calculé sur la Période de Calcul, rapporté à 365 jours (ou 366 jours pour les années bissextiles), et

(b) le montant (x) calculé ci-dessus ;

- est égal à (ii) ci-dessus et que la somme des montants (i) + (y) est supérieure à (ii), la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant égal à (i) + (y) – (ii).

La Période de Calcul signifie :

- pour tout rachat intervenant entre la date d'émission des Actions B et le 31 décembre 2009, le nombre de jours écoulés entre la date d'émission des Actions B (incluse) et la date de rachat (exclue) ;

- pour tout rachat intervenant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, le nombre de jours écoulés entre :

- d'une part :

- la date d'émission des Actions B (incluse) si (i) l'Assemblée générale statuant sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2009 ne s'est pas encore tenue, ou (ii) cette Assemblée générale s'étant tenue, un Dividende B (tel que défini à l'article 23) a été voté mais n'a pas encore été mis en paiement à la date du rachat, ou
- le 1^{er} janvier 2010 (inclus) si (i) le Dividende B au titre de l'exercice 2009 a été voté et mis en paiement à la date du rachat, ou (ii) aucun Dividende B n'a été voté lors de l'Assemblée générale statuant sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2009, et

- d'autre part, la date de rachat (exclue) ;

- pour tout rachat intervenant durant un exercice n après le 31 décembre 2010, le nombre de jours écoulés entre :

- d'une part :

- le 1^{er} janvier (inclus) de l'exercice n-1 si (i) l'Assemblée générale statuant sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice n-1 ne s'est pas encore tenue, ou (ii) cette Assemblée générale s'étant tenue, le Dividende B a été voté au titre de cet exercice mais n'a pas encore été mis en paiement à la date du rachat, ou
- le 1^{er} janvier (inclus) de l'exercice n si (i) le Dividende B au titre de l'exercice n-1 a été voté et mis en paiement à la date du rachat, ou (ii) aucun Dividende B n'a été voté lors de l'Assemblée générale statuant sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice n-1 ;

- d'autre part, la date de rachat (exclue).

En toute hypothèse, le Prix de Rachat ne peut être supérieur à un pourcentage du Prix d'Émission Unitaire, lequel est fixé à :

- 103 % en cas de rachat entre la date d'émission et le 30 juin 2010 ;
- 105 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 ;
- 110 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012 ;
- 115 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 ;
- 120 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 ;
- 125 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 ;
- 130 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2017 ;
- 140 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2019 ;
- 150 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2022 ;
- 160 % en cas de rachat à compter du 1^{er} juillet 2022.

2/ Dans l'hypothèse où les Actions B ne seraient plus détenues par l'État, la Société pourra procéder au rachat de tout ou partie des Actions B à partir du dixième exercice suivant celui au cours duquel elles ont été émises, à condition que :

- (i) le Montant Actuel soit égal au produit du Prix d'Émission Unitaire multiplié par le nombre d'Actions B en circulation diminué de toute distribution aux titulaires desdites Actions B de primes de quelque nature que ce soit constitutive d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur ; et
- (ii) un Dividende B ait été distribué au cours des deux exercices précédant le rachat.

Le Prix de Rachat, pour chaque Action B, sera alors égal :

- (i) au Montant Actuel par Action B ;
- (ii) majoré d'un montant égal au produit du Montant Actuel par Action B et du Taux Fixe, calculé sur la Période de Calcul, rapporté à 365 jours (ou 366 jours pour les années bissextiles).

3/ Quel que soit le détenteur des Actions B, dans l'hypothèse où celles-ci ne seraient plus éligibles sans plafond en fonds propres de base (« Core Tier one Capital ») de la Société en application des normes en vigueur à la suite d'une évolution de la loi, de la réglementation ou de leur interprétation par le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, la Société pourra à tout moment procéder au rachat de tout ou partie des Actions B au Prix de Rachat calculé, selon le cas, en application du paragraphe 1 ou 2 ci-dessus.

4/ Les Actionnaires B seront informés de la mise en œuvre du rachat par l'envoi d'une lettre recommandée au moins trente jours calendaires avant la date de rachat (la « Notification de Rachat »). Dans l'hypothèse où les Actions B ne seraient plus détenues par l'État, la Notification de Rachat pourra être remplacée par une publication, dans les mêmes délais, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Tout rachat des Actions B est soumis à l'autorisation préalable du Secrétariat Général de la Commission Bancaire (ou de toute autorité qui lui serait substituée).

Tout rachat des Actions B est décidé par le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales.

Les Actions B rachetées en application des paragraphes 1, 2 et/ou 3 du présent article sont annulées. Dans l'attente de leur annulation, elles auront les mêmes caractéristiques que les Actions B n'ayant pas fait l'objet du rachat. Le Conseil d'administration constate le nombre d'actions rachetées et annulées et procède aux modifications corrélatives des Statuts.

Pour les besoins des présents Statuts :

Le Taux Fixe est égal à la moyenne du TEC (taux à l'échéance constante) 5 ans sur les 20 jours de bourse précédant la date de décision d'émission des Actions B majoré de 465 points de base, soit 7,40 %.

Le Montant Actuel signifie le Prix d'Émission Unitaire multiplié par le nombre d'Actions B en circulation (i) diminué de la Part de Réduction du Montant Actuel, (ii) augmenté de la Part de Reconstitution du Montant Actuel, (iii) diminué des montants et/ou de la valeur des actifs remis aux titulaires d'Actions B en circulation au titre de toute réduction de capital non motivée par des pertes et (iv) diminué de toute distribution aux titulaires d'Actions B en circulation de primes de quelque nature que

ce soit constitutive d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur.

Le Montant Actuel par Action B correspond au Montant Actuel divisé par le nombre d'Actions B en circulation.

La Part de Réduction du Montant Actuel est égale à toute perte nette consolidée part du Groupe, telle que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société, au-delà de la Franchise, multipliée par la Part des Actions B dans le Capital Notionnel à la date de clôture desdits comptes. La Part de Réduction du Montant Actuel sera réputée intervenir à la date de certification des comptes consolidés reflétant cette perte.

La Part de Reconstitution du Montant Actuel est égale à tout résultat net consolidé (positif) part du Groupe, tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société, multiplié par la Part des Actions B dans le Capital Notionnel à la date de clôture desdits comptes. La Part de Reconstitution du Montant Actuel sera réputée intervenir à la date de certification des comptes consolidés reflétant un résultat net consolidé part du Groupe positif postérieurement à une occurrence de réduction du Montant Actuel.

En cas d'occurrences successives de réduction du Montant Actuel, seront pris en compte le total cumulé des réductions imputées et le total cumulé des reconstitutions effectuées.

Dans l'hypothèse où l'État ne serait plus le détenteur des Actions B, aux fins du calcul du Dividende B, la Part de Reconstitution du Montant Actuel ne sera prise en compte comme indiqué ci-dessus qu'à partir du moment où le Dividende B aura été versé au cours des deux derniers exercices.

En tout état de cause, le Montant Actuel ne pourra jamais être supérieur au produit du Prix d'Émission Unitaire par le nombre d'Actions B en circulation, diminué de la somme de toute distribution aux titulaires d'Actions B en circulation de primes de quelque nature que ce soit constitutive d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur.

La Franchise signifie toutes les réserves consolidées part du Groupe, hors instruments de capitaux propres consolidés auxquels les Actions B sont subordonnées et hors réserve légale, tout report à nouveau part du Groupe et, le cas échéant, tout autre poste de capitaux propres consolidés part du Groupe autre que le capital et les primes de quelque nature que ce soit dont le remboursement serait constitutif d'un remboursement d'apport.

Le Capital Notionnel, calculé à une date donnée, signifie le capital social dans les comptes sociaux annuels certifiés composé d'Actions A et d'Actions B augmenté du montant des primes de quelque nature que ce soit dont le remboursement serait constitutif d'un remboursement d'apport et de la réserve légale.

Le Capital Notionnel des Actions B signifie à une date donnée :

- (i) le produit du nombre des Actions B initialement émises et de leur prix d'émission, soit 5 099 999 983,56 euros ;
- (ii) augmenté, pour chaque émission par incorporation de réserves d'actions de préférence de même catégorie B réalisée depuis l'émission des Actions B, de l'augmentation du capital social et des primes correspondantes ;
- (iii) augmenté d'une quote-part de toute augmentation dans la réserve légale (réalisée depuis l'émission des Actions B) au prorata de la part des Actions B dans le capital social ;
- (iv) diminué de l'imputation sur le capital social, les primes et la réserve légale d'une réduction de capital motivée par des pertes, calculée

comme la somme (i) des réductions de capital social afférentes aux Actions B et (ii) du produit de la Part des Actions B dans le Capital Notionnel en vigueur précédant la réduction de capital considérée par la réduction du montant des primes de quelque nature que ce soit constitutive d'un remboursement d'apport et/ou de la réserve légale à l'occasion de la réduction de capital considérée ;

- (v) diminué, en cas de réduction de capital non motivée par des pertes soit (i) dans le cadre d'une annulation d'Actions B, d'un montant égal au produit du Prix d'Émission Unitaire et du nombre d'Actions B annulées, soit (ii) dans le cas d'une réduction du nominal, du montant ainsi remis aux Actionnaires B ;
- (vi) diminué du montant et/ou de la valeur des actifs remis aux titulaires d'Actions B dans le cadre de toute distribution de primes de quelque nature que ce soit constitutive d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur.

La Part des Actions B dans le Capital Notionnel signifie le rapport entre le Capital Notionnel des Actions B et le Capital Notionnel.

Article 7

Les Actions A entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les Actions B sont obligatoirement inscrites au nominatif.

Les Actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce.

Tout Actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L.233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs Actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 8

Chaque Action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou

de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 9

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

- 1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions A au moins.

- 2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L.225-27 à L.225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP Paribas SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 10

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 11

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 12

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L.225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des Actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur général, les Directeurs généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 13

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L.225-38 à L.225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

TITRE IV**ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS**Article 14

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 15

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 16

Au choix du Conseil d'administration, la Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Ce choix est porté à la connaissance des Actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur général s'appliquent au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président-Directeur général. Il est réputé démissionnaire d'office à

l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 17

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du Rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 18

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

Les rémunérations des Directeurs généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 19

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les Actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V

ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

Article 20

1/ Les Assemblées générales sont composées des Actionnaires. Toutefois, seuls les Actionnaires A disposent du droit de vote lors des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en désignant un mandataire, ou pour les Actionnaires A, en retournant un bulletin de vote par correspondance.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux Actions A comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet est autorisée.

Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout Actionnaire A pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

2/ Les Actionnaires B sont réunis en Assemblée spéciale.

Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions du code de commerce.

Les dispositions du 1/ ci-dessus concernant la participation et le vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission sont applicables aux réunions de l'Assemblée spéciale.

TITRE VI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 21

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des Actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 22

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

À la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 23

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toute distribution aux Actionnaires, sous réserve qu'elle permette le paiement :

- (i) de l'intégralité du Dividende B (tel que défini ci-après) aux Actionnaires B ; et
 - (ii) d'un dividende aux Actionnaires A ;
- est effectuée selon les modalités décrites ci-dessous.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale ordinaire de voter le Dividende B ainsi qu'un dividende aux Actionnaires A et de l'absence d'Événement Prudentiel, le dividende par Action B (le « Dividende B ») sera déterminé par multiplication du Montant Actuel par Action B par le plus élevé des taux suivants, lequel ne pourra en aucun cas dépasser deux fois le Taux Fixe :

- (i) le Taux Fixe augmenté de 25 points de base pour l'exercice 2009 puis de 25 points de base supplémentaires à chaque exercice suivant jusqu'à l'exercice 2014, de sorte que le Taux Fixe sera augmenté de 150 points de base pour les exercices 2014 et suivants, étant précisé qu'au titre du premier exercice au titre duquel le Dividende B sera dû, soit l'exercice 2009, ce taux sera appliqué sur la période entre la date d'émission des Actions B (inclusive) et le 31 décembre 2009 (exclu), rapporté à 365 jours,
- (ii) un pourcentage d'un taux (le « Taux de Versement ») égal au dividende versé à chaque Action A divisé par le Prix d'Émission Unitaire des Actions B, lequel pourcentage a été fixé à 105 % pour le dividende versé au titre de l'exercice 2009 ; 110 % pour celui versé au titre de l'année 2010 ; 115 % pour celui versé au titre des exercices 2011 à 2017 ; 125 % pour celui versé au titre des exercices 2018 et suivants. Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2009, le Taux de Versement sera appliqué sur la période entre la date d'émission des Actions B (inclusive) et le 31 décembre 2009 (exclu), rapporté à 365 jours.

Dans l'hypothèse où l'État ne serait plus le détenteur des Actions B, les taux visés aux (i) et (ii) seront figés au niveau atteint au moment où lesdites Actions B seront cédées par l'État.

Sont constitutives d'un Événement Prudentiel les situations dans lesquelles (i) le ratio de solvabilité sur base consolidée de la Société est inférieur au pourcentage minimum requis par la réglementation bancaire en vigueur, ou (ii) la Société a reçu une notification écrite du Secrétariat Général de la Commission Bancaire l'avertissant que sa situation financière aboutira dans un avenir proche au franchissement à la baisse du pourcentage minimum visé au (i).

Comme le dividende des Actions A, le Dividende B n'est pas cumulatif. Ainsi, dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le Dividende B ne serait pas dû au titre d'un exercice, il ne sera pas reporté sur les exercices ultérieurs.

Le Dividende B sera versé aux Actionnaires B en une seule fois à la date de paiement du dividende aux Actionnaires A, étant précisé que tout versement d'acompte sur dividende aux Actionnaires A donnera également lieu au versement d'un acompte sur dividende de même montant aux Actionnaires B.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du Code de Commerce, proposer aux Actionnaires A une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'Actions A nouvelles de la Société.

Toute décision de la Société conduisant à une modification des règles de répartition de ses bénéfices sera soumise à l'accord préalable de l'Assemblée spéciale des Actionnaires B mentionnée à l'article 20 ci-dessus.

La Société pourra procéder à la distribution exceptionnelle de réserves ou de primes sous la forme du versement d'un dividende exceptionnel sous réserve :

- (i) de l'existence de sommes distribuables suffisantes pour permettre le paiement de l'intégralité du Dividende B Exceptionnel (tel que défini ci-après), et
- (ii) de l'absence d'Événement Prudentiel.

Le Dividende B Exceptionnel par Action B sera égal à un pourcentage du montant exceptionnel distribué à chaque Action A, égal à 105 % en cas de distribution au cours de l'exercice 2009 ; 110 % pour l'exercice 2010 ; 115 % pour les exercices 2011 à 2017 ; 125 % pour l'exercice 2018 et les exercices suivants (ce pourcentage variable étant défini comme le « Coefficient Multiplicateur »).

Pour les Actions B dont l'État ne serait plus le détenteur, le pourcentage visé au paragraphe précédent sera figé au niveau atteint au moment où lesdites Actions B seront cédées par l'État.

TITRE VIII

DISSOLUTION

Article 24

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les Actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des Actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX

CONTESTATIONS

Article 25

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les Actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.7 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

■ Protocole fixant les relations avec Axa (autorisé par le Conseil d'administration du 23 novembre 2005)

Ce protocole, signé le 15 décembre 2005 prévoit le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes :

- le groupe AXA s'engage initialement à conserver au minimum 43 412 598 actions BNP Paribas ; le groupe BNP Paribas s'engage initialement à conserver au minimum 61 587 465 actions AXA ;
- ces chiffres seront ensuite ajustés pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type attribution d'actions gratuites ou échanges d'actions de la même société (divisions, regroupement, etc.) et d'augmentations de capital de BNP Paribas ou d'AXA.

En outre, les parties ont consenti des options d'achat réciproques en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale du capital de l'une d'elles par un tiers.

La durée du protocole est de cinq ans, renouvelable par tacites reconductions de deux ans puis d'un an.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 21 décembre 2005.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 8 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Hautefeuille

Mazars

Guillaume Potel

9 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1 Commissaires aux comptes

368

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

- Deloitte Et Associés a été nommé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deloitte Et Associés est représenté par M. Pascal Colin.

Suppléant :

Société BEAS, 7-9 Villa Houssay, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Gérard Hautefeuille.

Suppléant :

Pierre Coll, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Guillaume Potel.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte Et Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

10

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	370
10.2	Attestation du responsable	370

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Baudouin PROT, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 373, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte Et Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le Document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.09.0114 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 244 à 246 dudit document, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 11 mars 2010

Le Directeur Général

Baudouin PROT

11 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1.	Personnes responsables	370
2.	Contrôleurs légaux des comptes	368
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
4.	Facteurs de risque	133-172 ; 252-274
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	225-231 ; 317 ; 355
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	6-17 ; 130-132
6.2.	Principaux marchés	6-17 ; 130-132
6.3.	Événements exceptionnels	NA
6.4.	Dépendance éventuelle	354
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-17
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	209-224 ; 314 ; 316
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	187 ; 299
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	346-351
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	106-108 ; 282-283
9.2.	Résultat d'exploitation	106-107 ; 282
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	109-110 ; 309
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	111
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	239-240
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA
11.	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12.	Information sur les tendances	101-102
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	32-42 ; 74
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	52 ; 231-237
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	43 ; 231-237
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	231-237

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	32-42
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	54-56 ; 59-60
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	45
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	323-324
17.2.	Participation et stock-options	195-200 ; 231-237 ; 329
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	329
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	19-20
18.2.	Existence de droits de vote différents	18
18.3.	Contrôle de l'émetteur	19
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	19-20
19.	Opérations avec des apparentés	231-239
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 106-243 ; 282-317
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	États financiers	106-243 ; 282-311
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	244-246 ; 318-319
20.5.	Date des dernières informations financières	103-105 ; 281
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	26
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	241-242
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	354
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	18 ; 200-208 ; 305-308 ; 356
21.2.	Acte constitutif et statuts	355-363
22.	Contrats importants	354
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	354
25.	Informations sur les participations	186 ; 314-316

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	370
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. R. 225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	76-100 ; 133-172 ; 200-208 ; 248-280 ; 305-308
■ Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. R.225-211, al.2, du Code de commerce)	204-205
États financiers	
■ Comptes annuels	282-311
■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	318-319
■ Comptes consolidés	106-243
■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	244-246

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés respectivement aux pages 97 à 243 et 244 à 246 du Document de référence n° D09-0114 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2009 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés respectivement aux pages 107 à 220 et 221 à 222 du Document de référence n° D08-0108 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2008.

Les chapitres des Documents de références n° D09-0114 et n° D08-0108 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

SIEGE SOCIAL

16, boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél: +33 (0)1 40 14 45 46

RCS Paris 662 042 449

Société Anonyme au capital de 2 370 563 528 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél: +33 (0)1 42 98 21 61 / +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change